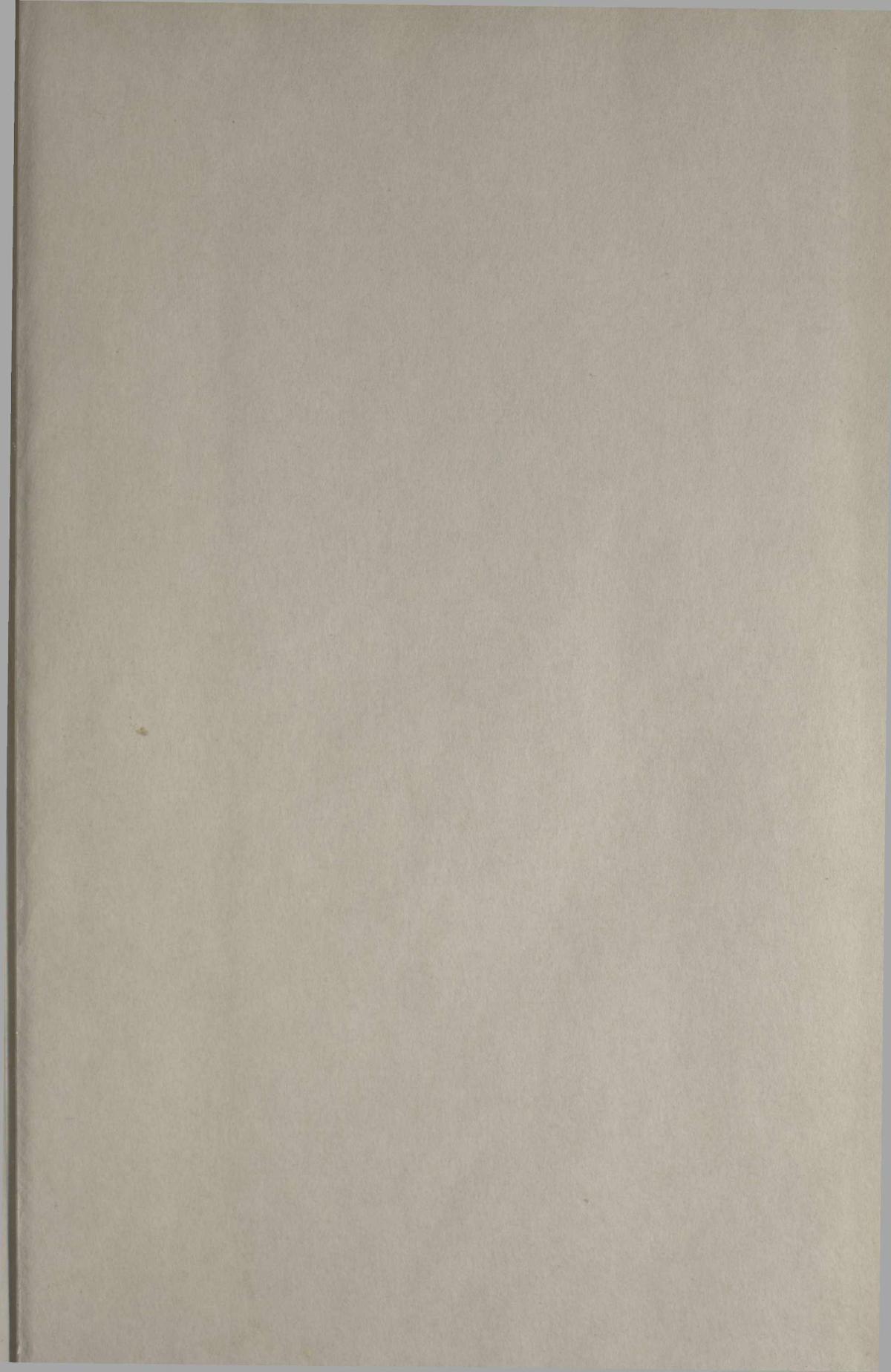
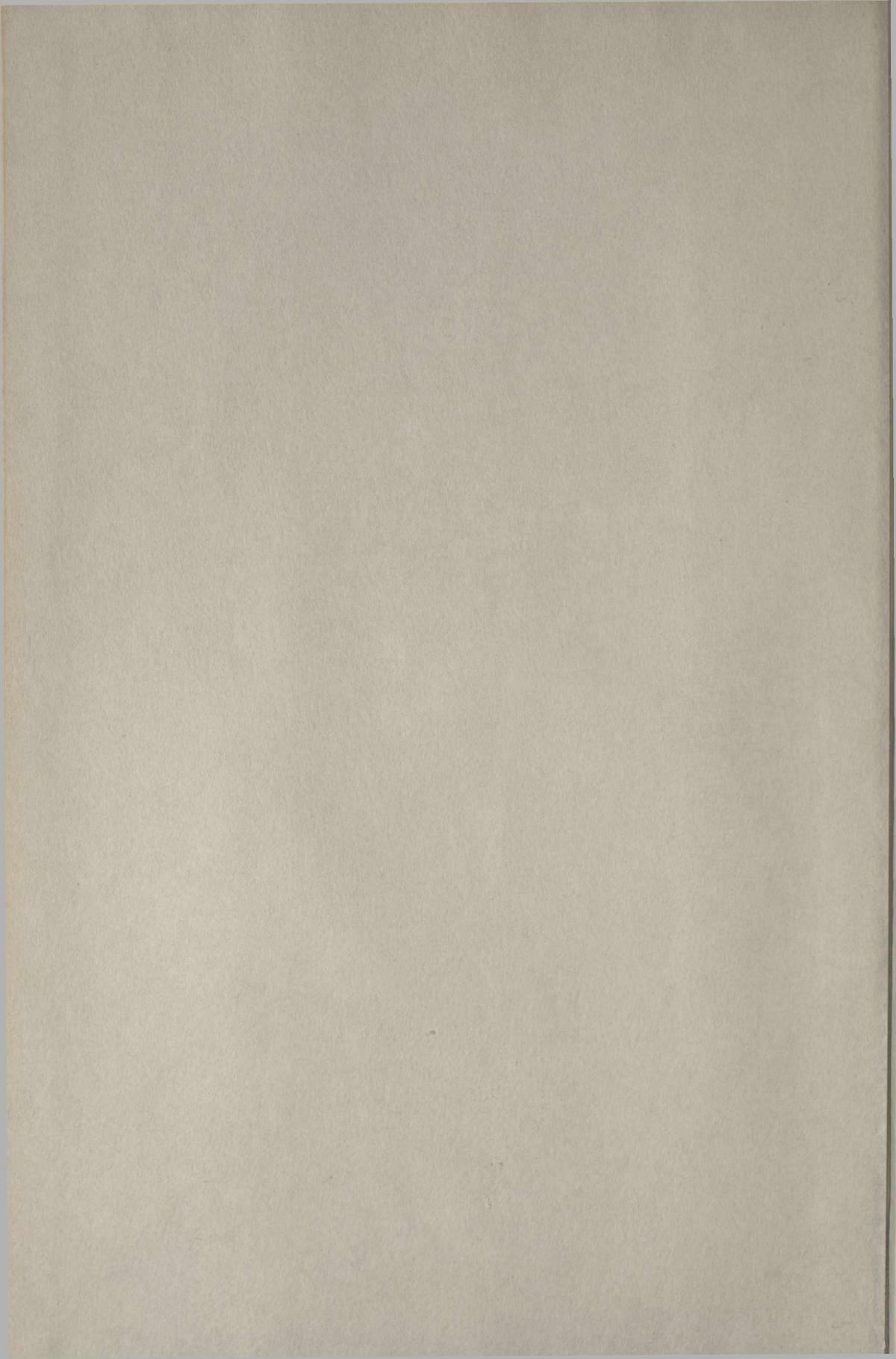


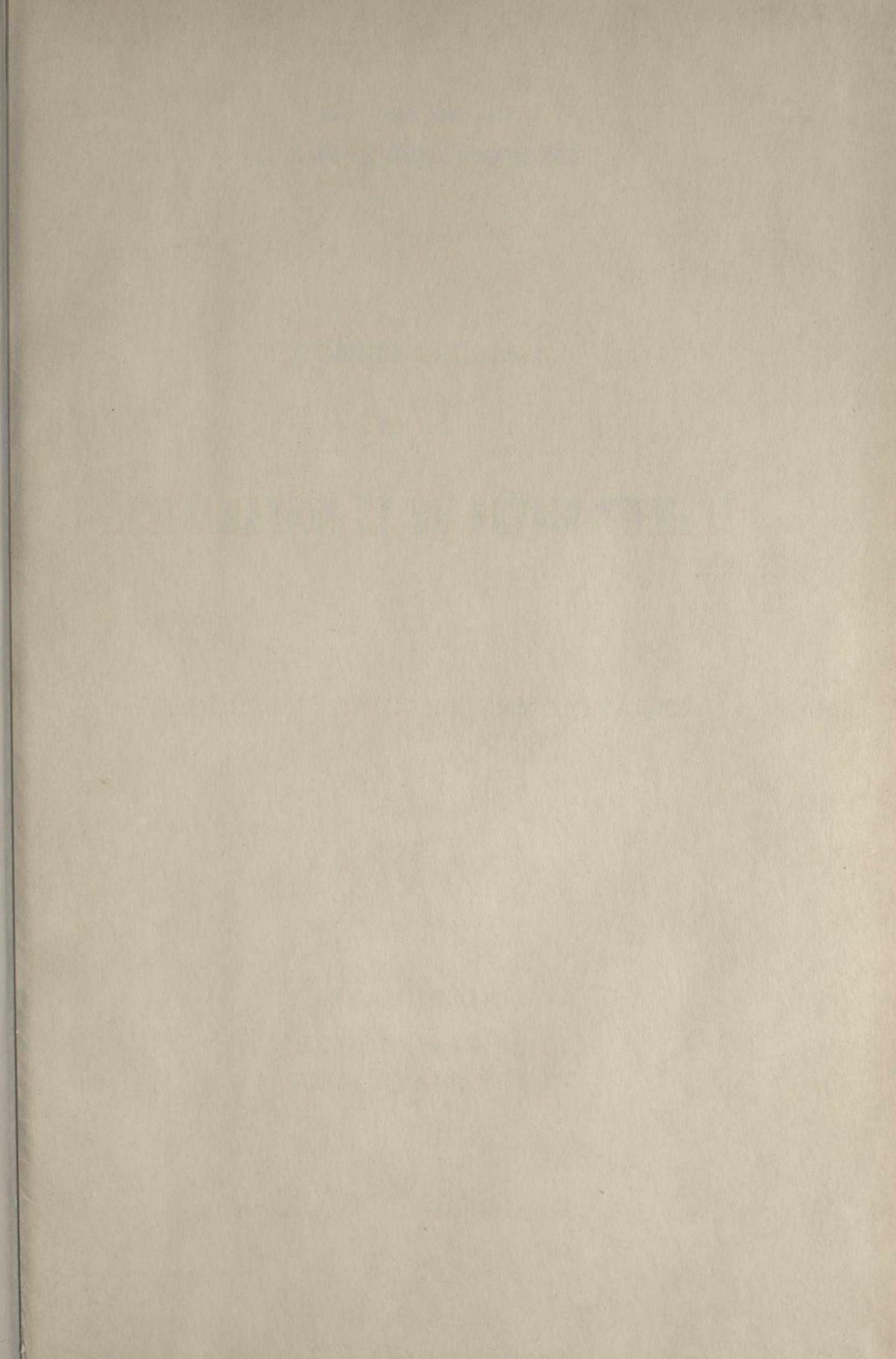
J CANADA. PARL. C. DES C.
103 COM. SPEC. DE LA RESTAURA-
H72 TION ET DU RETABLISSEMENT.
1942/43
R48 Procès-verbaux et tém.
A4

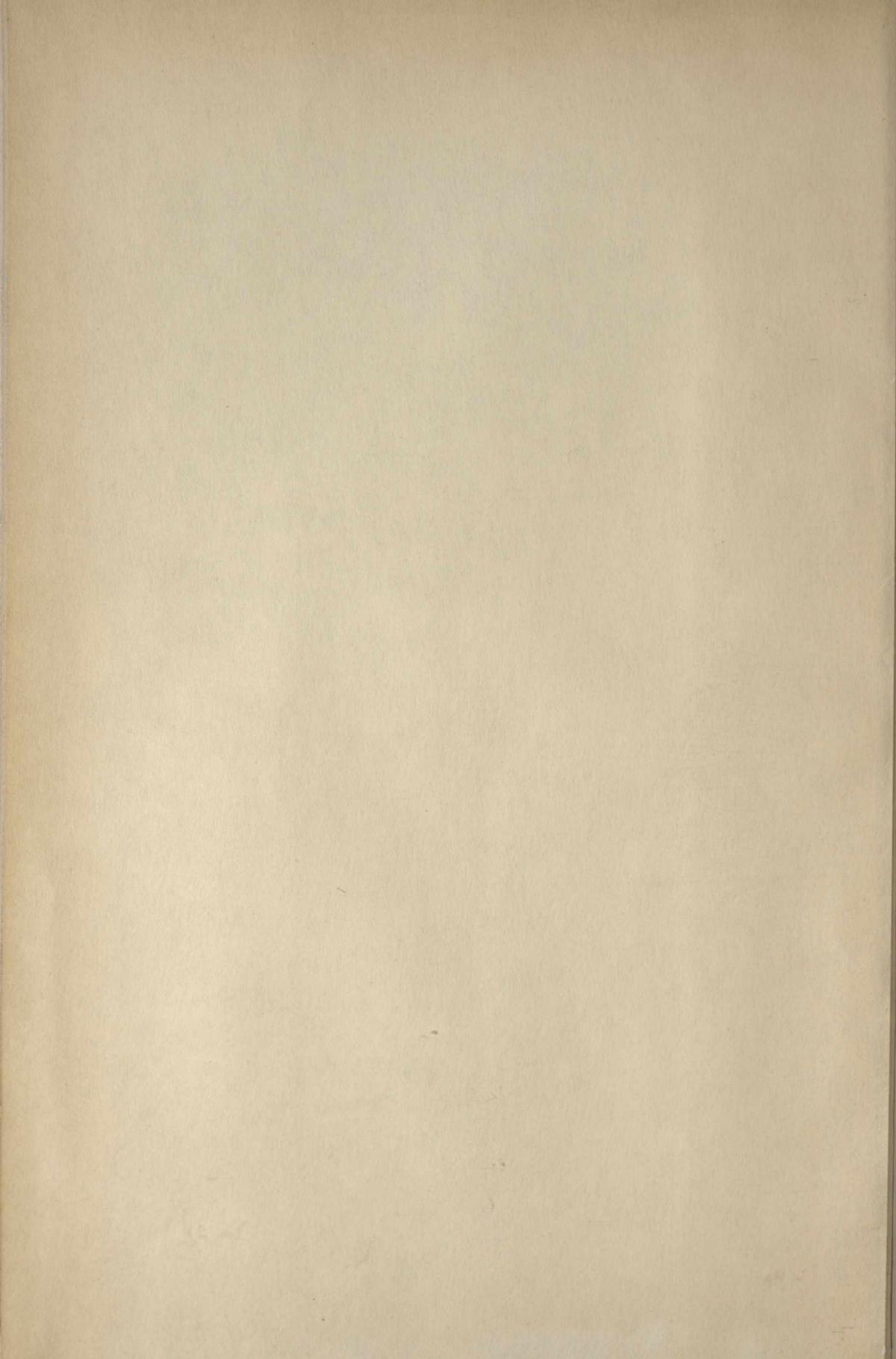
DATE

NAME - NOM









~~No 1~~
~~2~~
~~No 3~~

SESSION DE 1942
CHAMBRE DES COMMUNES

~~1942~~

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 1

SÉANCES DU

JEUDI 26 MARS 1942

JEUDI 30 AVRIL 1942

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le JEUDI 26 mars 1942.

Résolu.—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour étudier et faire rapport sur les problèmes généraux de restauration et de réorganisation qui pourront se poser à la fin de la présente guerre, de même que sur toutes les questions connexes; que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut; que ce Comité spécial et les sous-comités qui peuvent être institués soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté serment; que ce Comité spécial soit autorisé à faire rapport à la Chambre de temps à autre; que ce Comité se compose des membres suivants: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (*Northumberland*), Gershaw, Gillis, Gray, Harris (*Danforth*), Hill, Jean, Mackenzie (*Vancouver-Centre*), Macmillan, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Maybank, Mitchell, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Middlesex-est*), Sanderson, Stirling, Turgeon, Tustin et White; et que soient suspendues, à cet effet, les dispositions de l'article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux.

Copie conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

Le JEUDI 26 mars 1942.

Ordonné.—Que le Comité soit autorisé de faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Copie conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le JEUDI 26 mars 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité demande l'autorisation de faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
J.-G. TURGEON.

Le JEUDI 30 avril 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande que son quorum soit fixé à douze membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
J.-G. TURGEON.

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 26 mars 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin pour fins d'organisation.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Gillis, Hill, Jean, Mackenzie (*Vancouver-centre*), Macmillan, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Purdy, Quelch, Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon et Tustin.—22.

Sur la proposition de M. Bertrand (*Prescott*), M. J. G. Turgeon, est élu président à l'unanimité. M. Turgeon prend le fauteuil et remercie le comité de l'honneur qu'il vient de lui conféré.

Sur la proposition de M. Purdy, l'honorable Cyrus Macmillan est élu vice-président. M. Macmillan adresse ses remerciements au Comité.

M. Tustin demande si les témoignages doivent être imprimés. Après une longue discussion sur la proposition de M. McKinnon (*Kenora-Rainy River*), il est ordonné:

“Que le Comité demande l'autorisation de faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses procès-verbaux et les témoignages entendus”.

M. Martin propose que le Dr James, M. Marsh et M. Glazebrook soient autorisés à siéger au Comité et à collaborer à son travail.

M. Ross (*Middlesex-est*) demande si les conclusions du comité du Dr James seront mises à la disposition du Comité.

M. Black (*Cumberland*) propose la préparation d'un programme. L'opportunité de nommer un sous-comité du programme est mise à l'étude.

L'honorable M. Mackenzie (*Vancouver-centre*) informe le Comité qu'à la prochaine séance il fera un exposé résumant le travail accompli par le comité du Dr James et autres qui a étudié ces questions. Pour cette raison il est décidé de différer la nomination d'un sous-comité du programme.

Sur la proposition de M. Jean, à 11 h. 40 le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

LE JEUDI 30 avril 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Ferron, Fraser (*Northumberland*), Gershaw, Gillis, Jean, Mackenzie (*Vancouver-centre*), Macmillan, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Purdy, Quelch, Ross (*Middlesex-est*), Sanderson, Stirling, Turgeon et Tustin.—24.

Sont aussi présents: M. Walter S. Woods, sous-ministre associé des Pensions et de la Santé nationale; M. B. W. Russell, K.C., ministre des Pensions et de la Santé nationale; M. Robert England, secrétaire exécutif du Comité de réadaptation; M. McKay, secrétaire du Comité de la restauration, dont le Dr James est président.

L'honorable M. Mackenzie, ministre des Pensions et de la Santé nationale, présente au Comité un exposé général du travail accompli par le Comité de la démobilisation et du rétablissement.

Sur la proposition de M. Matthews des remerciements sont offerts au ministre pour l'exposé détaillé qu'il a donné au Comité sur l'organisation pour la période d'après-guerre.

Le ministre sera prêt, à la prochaine séance, à répondre aux questions se rattachant à son exposé.

Il est convenu que le Dr James soit appelé à rendre témoignage à la prochaine séance.

Sur la proposition de M. MacNicol, il est décidé de demander la réduction du quorum à douze membres.

La question du programme est mise à l'étude, et le président signale que M. McKay, secrétaire du Comité de la restauration, dont le Dr James est président, serait d'une grande utilité au Comité dans la préparation du programme.

Sur la proposition de M. Jean, à une heure de l'après-midi le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

SALLE 497, CHAMBRE DES COMMUNES,

le 30 avril 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures, sous la présidence de M. James Gray Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous n'avons pas encore le quorum, mais l'exposé du ministre sera notre principale préoccupation aujourd'hui, à moins que quelques députés désirent aborder quelque autre sujet. Je vais demander au ministre s'il veut bien commencer son exposé maintenant et le secrétaire prendra note de l'heure à laquelle nous aurons quorum.

Je désire remercier le ministre d'avoir bien voulu venir nous présenter son exposé directement. Je suggère que nous laissions le ministre présenter son exposé sans interruption ni question, afin que nous puissions en saisir toute la portée. Cela vous agréé-t-il? Avec votre permission nous allons commencer.

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur le président et messieurs, j'aimerais faire une observation préliminaire. Je m'excuse de la longueur de cet exposé. Les deux tiers se rapportent à un travail déjà accompli ainsi qu'à l'enquête sur la réadaptation des soldats, enquête conduite par le Comité l'an dernier. Le dernier tiers se rapporte au problème général de restauration. J'ai pensé qu'il serait à propos de connaître la situation générale et d'en consigner l'exposé au dossier avant de commencer à étudier les questions particulières qu'on vous a assignées.

Il y a à peine plus d'un an, il m'était donné, à titre de président du comité du cabinet sur la démobilisation et le rétablissement, de témoigner devant le comité spécial du Parlement chargé d'étudier le problème des pensions et toutes questions ayant trait au rétablissement civil des anciens combattants, et de m'intéresser, en tant que député, au travail de ce comité à la Chambre. Votre président et votre vice-président étaient tous deux des membres très actifs de cet organisme, le dernier nommé ayant au cours d'une longue période, soit de février à juin 1941, présidé ses séances et orienté ses délibérations. Ce comité a donné une nouvelle impulsion aux progrès accomplis en ce qui concerne l'élaboration et la mise en train d'un programme de rétablissement des anciens combattants. Bien que les attributions de notre comité soient différentes, il nous serait tout de même utile, à mon sens, de passer tout d'abord brièvement en revue, au risque de revenir sur des détails déjà connus, les tentatives d'élaboration d'un programme quelconque de rétablissement des anciens combattants. Puis, j'ajouterai à ce sommaire tous les renseignements possibles quant aux progrès réalisés dans l'élaboration d'un programme pour l'après-guerre, particulièrement ceux qui nous intéressent de plus près.

1. Rétablissement des combattants de la présente guerre.

En 1940, le comité du cabinet sur la démobilisation et le rétablissement (C.P. 4068½) a accordé toute l'attention possible en cette année tragique aux problèmes qui lui furent soumis et il créa un comité consultatif interdépartemental, lequel recueillit des données, fit des études, inaugura un relevé de l'occupation antérieure à l'enrôlement et institua des sous-comités. De sorte que vers la fin de 1940, un certain plan d'action commençait à se dessiner; les sous-comités firent parvenir leurs avis au comité du cabinet par l'entremise du comité consultatif général, avis auxquels on donna suite par décisions administratives, décrets ministériels, ou encore par voie législative.

Le comité parlementaire assigna l'an dernier, entre autres témoins, le président et le vice-président du comité consultatif interdépartemental sur la démobilisation et le rétablissement, de même qu'un certain nombre de présidents de sous-comités et, après avoir étudié les témoignages et les propositions, il encouragea le comité consultatif à poursuivre son travail.

On a adopté l'an dernier une mesure d'indemnité fondamentale, nommément, la loi des pensions, tandis que la Chambre, au cours de la présente session, a été saisie de trois projets de loi relatifs à l'élaboration d'un programme de rétablissement; on a déjà confié l'étude de deux de ces mesures à des comités de la Chambre et un troisième comité a été chargé d'étudier la question des fonds des cantines, au sujet de laquelle le sous-comité de l'administration des caisses particulières a déjà soumis un rapport.

En ce qui concerne le comité parlementaire de la loi des pensions et des mesures à prendre en vue du rétablissement des anciens combattants, on a distribué aux membres de la Chambre le 18 novembre 1941 et de nouveau le 27 mars 1942, un résumé des mesures prises en conformité des vœux formulés par le comité. Inutile de les exposer ici en détail, car il sera plus à propos de les passer en revue aux divers chapitres du présent mémoire; toutefois, je tiens à faire remarquer que l'on a donné suite à la plupart des vœux formulés. Les raisons pour lesquelles on n'a pas donné suite à certaines propositions peu importantes sont dûment exposées. On me permettra donc de donner, dans ce cours mémoire, un aperçu des mesures adoptées.

(1) *Pensions*

Tout commentaire au sujet de la loi adoptée à la dernière session du Parlement serait superflu, si ce n'est de dire que cette mesure législative a été très favorablement accueillie dans tout le Dominion. Il y aurait peut-être lieu, cependant, de bien souligner que l'on a adopté pour ligne de conduite d'étudier le droit à la pension dans tous les cas de militaires licenciés pour cause d'invalidité. Lorsqu'un membre de l'armée meurt durant son service ou si le rapport définitif du conseil médical révèle l'existence d'une invalidité quelconque au moment de la réforme ou du licenciement, la Commission canadienne des pensions rend automatiquement une décision après avoir recueilli, par l'entremise de ses officiers de santé ou autres, tous les détails particuliers au cas; on suit la même ligne de conduite à l'égard des demandes initiales de pension, lesquelles sont connues sous le nom de "premières auditions". Lorsqu'il n'est pas fait droit intégralement à la demande, le requérant en est avisé et il peut demander une seconde audition. Cette nouvelle demande doit se faire dans les 90 jours qui suivent la date d'expédition postale de l'avis de la décision prise à la suite de la première audition; si à l'expiration de ce délai, le requérant n'a pas formulé de nouvelle demande, le cas est définitivement classé. En outre, la demande d'une seconde audition doit être accompagnée d'un état indiquant toutes les invalidités ou les causes d'invalidité sur lesquelles le requérant fonde sa demande de pension. Il lui sera impossible, par la suite, d'invoquer aux fins de la pension, un autre chef d'invalidité. Avant la seconde audition, le bureau des anciens combattants du ministère des Pensions et de la Santé nationale voit à préparer un sommaire de tous les témoignages disponibles et à l'adresser au requérant ou à toute personne par lui désignée. La réclamation doit être soumise en entier à la commission pour décision, dans les six mois qui suivent la date d'expédition de ce sommaire par le bureau des anciens combattants. Puis, il y a les dispositions coutumières en vue de la Seconde Audition et de l'appel, et l'on peut recourir aux services du Bureau des Anciens Combattants pour la préparation de son cas. Ce qui veut dire que la besogne administrative de la Commission Canadienne des Pensions est extrêmement lourde. Toutefois, on s'évitera bon nombre de difficultés et de récriminations en octroyant aux intéressés, aussitôt que possible après leur

licencierement, la pension à laquelle ils ont droit. Au 1er janvier 1942, le nombre de pensions à verser par suite de la présente guerre s'établissait ainsi qu'il suit:

Invalidité	976
Ayants droit à la suite de décès	723
Total	1,699

Conformément aux vœux du comité parlementaire et aux exigences nées de services spéciaux devenus nécessaires au cours des hostilités, les avantages de la loi des pensions ainsi que des allocations modifiées ont été mis à la portée des fonctionnaires de l'Etat servant à l'étranger, membres des Services auxiliaires canadiens servant outre-mer, tels que les Services de guerre de la Légion canadienne, les cantines des Chevaliers de Colomb, l'Armée du Salut et la Y.M.C.A.; du personnel de notre marine marchande, dans certaines conditions; des pêcheurs en eau profonde, et du personnel de la D.C.A., relativement à toute invalidité soufferte durant leur service. Il serait peut-être opportun de noter que les pertes subies par notre marine marchande ont occasionné beaucoup de travail supplémentaire à la Commission Canadienne des Pensions.

(2) *Traitement*

Le 31 janvier 1942, le nombre total de patients à la charge du ministère des Pensions et de la Santé nationale dans les hôpitaux du ministère ou autres atteignait 5,525, se répartissant ainsi qu'il suit:

Dernière guerre	2,143
Guerre actuelle	3,382

On a pris toutes les mesures possibles afin de maintenir la haute qualité du traitement médical et chirurgical accordé à nos anciens combattants, et en vue de nous ménager au pays les facilités d'hospitalisation dont nous pourrions avoir besoin en cas d'urgence durant le conflit.

Au début de la guerre, le ministère des Pensions et de la Santé nationale exerçait des pouvoirs étendus en vue de l'hospitalisation des anciens combattants de la dernière guerre et des soins médicaux à leur accorder. Ces pouvoirs se trouvaient définis dans le décret C.P. 91, tel que consolidé en 1936 et modifié dans la suite.

Par ailleurs, on constata, peu de temps après l'ouverture des hostilités, que ces pouvoirs n'étaient pas suffisants en regard des nouveaux problèmes surgis durant la présente guerre, et qu'il était impossible de suivre les mêmes méthodes qu'en 1916 et 1917.

On se souvient, en effet, que durant la dernière guerre, les blessés internés dans nos hôpitaux militaires continuaient à faire partie de nos forces armées, étant tout simplement transférés d'unités en service actif à une unité connue sous le nom de Commandement de la Commission des hôpitaux militaires. Demeurés soldats, ces hommes continuaient de toucher leur solde et allocations jusqu'à la fin du traitement.

Au début du présent conflit, le ministère des Pensions et de la Santé nationale avait la direction d'un certain nombre d'hôpitaux civils, administrés sur une base civile. Nous avons admis dans ces hôpitaux des cas militaires chaque fois que nous estimions la chose utile à nos forces armées. Toutefois, quand les autorités militaires venaient à la conclusion que tel soldat n'était pas susceptible de reprendre ses fonctions, elles le licenciaient immédiatement, peu importe que son traitement fût complété ou non. Il en est résulté pour certains la perte de leur solde et allocations avant la fin de leur période de traitement dans nos hôpitaux, et avant même qu'on ait pu déterminer s'ils avaient droit à une pension.

En vue de parer à tout inconvénient que pouvait comporter cette nouvelle situation, il a été nécessaire d'édicter d'autres règlements de nature à résoudre

le problème tel qu'il se présentait à nous. Suivit une série de mesures progressives, à la suite desquelles nos règlements concernant le traitement furent modifiés et leur portée étendue, la dernière modification s'étant effectuée par le décret C.P. 115/9130 du 22 novembre 1941. En conséquence, le ministère est présentement en mesure de faire droit à toute demande de traitement justifiée, se posant ainsi qu'il suit:

1. Une fois qu'un soldat est licencié de l'armée, le ministère des Pensions et de la Santé nationale est autorisé à continuer tout traitement que cet homme reçoit pendant 122 jours à compter de la date de son licenciement, et à verser des allocations spéciales de subsistance à sa famille.
2. On a constaté que cette période de 122 jours donne amplement le temps à la Commission des pensions de décider si la maladie dont souffre le patient est attribuable à son service ou non.
3. Si la Commission décide que l'intéressé a droit à une pension (même si l'invalidité est si faible qu'elle ne saurait être évaluée pour les fins de la pension), le patient aura le droit de se faire traiter à cet égard en tout temps pendant sa vie, et les allocations de traitement coutumières lui seront versées.
4. Si la Commission décide que l'invalidité n'est pas due au service, le cas peut être examiné de nouveau par la Commission en vertu du nouvel article 11 (3), qui autorise le versement d'une pension dans les cas d'invalidité grave, s'il appert qu'autrement il en résulterait de sérieuses privations pour l'intéressé ou sa famille. Si la pension est accordée sous l'empire de l'article 11 (3), le traitement de l'affection y donnant droit peut être administré en tout temps et les versements sont maintenus pendant l'hospitalisation du patient.
5. Si la Commission n'accorde aucune pension et que le ministre est d'avis qu'un traitement additionnel faciliterait le rétablissement du militaire dans la vie civile, le traitement peut être administré; et l'ordonnance relative au rétablissement après licenciement autorise le paiement d'allocations pour le soutien de sa famille.
6. Un pensionné peut en tout temps recevoir un traitement curatif pour une affection guérissable ne comportant aucune pension, s'il ne peut se procurer ce traitement à ses propres frais.
7. Quiconque a servi méritoirement sur un théâtre réel de guerre peut recevoir un traitement en tout temps pour une affection ne comportant aucune pension, s'il n'a pas les moyens de se le lui procurer lui-même.
8. Les différentes classes de personnes, autres que les membres des armées, en faveur desquelles la loi des pensions décrète une pension, ont l'autorisation du ministère des Pensions et de la Santé nationale de faire traiter des affections résultant de l'action ennemie. Voici les classes visées: le personnel des services auxiliaires, comme la Y.M.C.A., la Légion canadienne, l'Armée du Salut et les Chevaliers de Colomb; les pêcheurs en eau salée et les marins des navires immatriculés au Canada; les marins canadiens des navires immatriculés à l'étranger; les préposés à la défense passive contre les raids aériens; les fonctionnaires du gouvernement fédéral en devoir à l'étranger.

On peut conclure de ce qui précède que les règlements concernant les traitements envisagent toutes les éventualités raisonnablement prévisibles.

Il existe cependant une forte catégorie d'anciens combattants ayant besoin de se faire soigner dans des hôpitaux ou des institutions pour lesquels le ministère des Pensions et de la Santé nationale n'a pas cru devoir procurer ces traitements. Ceux qui font partie de ce groupe sont des invalides dont les affections ne peuvent être attribuées au service et relèvent plus logiquement des services sociaux qui incombent aux autorités provinciales. Ce sont des cas de tuberculose

et de maladies mentales, que toutes les provinces sont maintenant en mesure de faire soigner; des cas d'alcoolisme et de morphinomanie, qu'elles peuvent aussi faire traiter, et qui ne devraient pas, croyons-nous, recevoir l'attention des hôpitaux des Pensions. Ce sont encore des cas de maladies chroniques ou incurables qui, eux aussi, devraient relever des services sociaux qui incombent aux provinces.

Soulignons de nouveau que le ministère des Pensions et de la Santé nationale a la responsabilité de faire soigner ceux dont les affections sont la conséquence du service de guerre. Nous excédons cette limite en faveur du militaire qui a servi méritoirement, puisque les traitements que nous procurons vont jusqu'à le rétablir dans la vie civile. Nous sommes toutefois d'avis que les affections exigeant un traitement prolongé et qui ne résultent pas du fait de la guerre relèvent de la compétence civile et des autorités provinciales par l'entremise des services de santé que la constitution leur permet d'établir. Le ministère ne refuse pas d'accepter ses responsabilités relativement aux incurables et aux tuberculeux dont les affections peuvent être attribuées au service ou ont été aggravées par le service.

Les cas dont nous ne nous occupons pas sont ceux des affections qui, par décision, ne peuvent être attribuées au service, et il n'est que juste et raisonnable qu'ils soient considérés comme des cas civils.

(3) *Formation professionnelle et blessures spéciales*

Le ministère des Pensions et de la Santé nationale a toujours vu à la formation professionnelle des pensionnés dont l'invalidité les empêchait de reprendre leurs emplois antérieurs. Cette formation terminait un processus commencé à l'hôpital avec les traitements physiothérapeutiques administrés sous la direction médicale. Ce domaine de rétablissement des anciens combattants invalides a subi beaucoup de changement. Les patients suffisamment rétablis pour remplir un emploi rémunérateur devraient être encouragés à l'accepter, semble-t-il, attendu que le défaut d'ambition dans la vie et le caractère bénévole des occupations antérieurement remplies pour certaines fins thérapeutiques tendent à obscurcir l'idéal que pouvait avoir le patient et à le désintéresser de tout. Les occupations s'inspirant de la thérapie présentent donc un caractère récréatif et s'apparentent étroitement au traitement. On appuie fortement depuis quelques années sur la physiothérapie et l'entraînement fonctionnel d'une part, et d'autre part sur l'emploi le plus tôt possible des anciens combattants invalides dans des travaux rémunérateurs, afin que les occupations dans les hôpitaux ne dégénèrent pas en emplois réservés permanemment, où l'on produit des articles d'une utilité contestable. Des mesures sont en conséquence prises pour assurer la ferme continuité et la coordination efficace dans les méthodes physiothérapeutiques et les occupations thérapeutiques recommandées, ainsi que dans l'entraînement fonctionnel, la direction professionnelle, la formation professionnelle et enfin le placement dans un travail spécialisé des anciens combattants invalides dont les infirmités limitent les classes d'emplois qu'ils voudraient remplir. Nous avons un physiothérapeute consultant, des spécialistes en physiothérapie et de nouveaux masseurs et nous achetons du matériel pour les hôpitaux du ministère. Nous procédons également à l'étude des méthodes et du matériel physiothérapeutique, des emplois thérapeutiques, du soin médical et des conditions favorables à l'entraînement fonctionnel. Nous avons pourvu à la formation des aveugles par l'entremise du Canadian Institute for the Blind et de St. Dunstan's, en Angleterre et, de temps à autre, le sous-comité de la ré-éducation de certaines catégories spéciales de blessés est appelé à étudier les conditions s'appliquant à d'autres genres d'invalidité.

En conformité de ce qui s'est fait dans le passé et de la pratique suivie depuis la fin de la dernière guerre, la formation de ceux qui souffrent d'invalidité donnant droit à la pension est autorisée par l'article 20 du décret ministériel C P. n° 91

1936, et l'allocation de formation s'échelonne entre \$45 par mois pour un célibataire et \$97 par mois pour un homme marié dont le nombre des enfants s'élève à deux ou plus.

(4) *Allocations et moyens provisoires de rétablissement*

Avant de passer aux allocations et moyens provisoires de rétablissement aux soldats licenciés, il y a peut-être lieu de signaler que, même si la solde ordinaire d'un simple soldat est de \$1.30 par jour (le double de celle du simple soldat de l'armée américaine), il est possible, vu la croissance rapide de la marine, de l'armée et de l'aviation, d'augmenter cette solde soit par l'acquisition de la compétence professionnelle, soit par promotion. Des milliers de soldats ont su profiter de l'occasion qui s'offre à chacun et reçoivent maintenant une solde plus élevée par suite d'une habileté professionnelle accrue ou d'une promotion. Nos soldats en service reçoivent le vêtement, la nourriture, les soins médicaux et dentaires ainsi qu'une allocation familiale. L'épouse seule reçoit une allocation de \$35 par mois et peut, dans certaines circonstances, occuper un emploi utile à l'effort de guerre. D'autre part, l'épouse qui a 5 enfants peut recevoir, en solde délégué et en allocation jusqu'à \$94 par mois. Nous avons établi une commission de curateurs des familles chargée d'étudier les cas où des familles de militaires peuvent être dans le besoin et de leur venir en aide en cas de maladie ou d'autres circonstances urgentes. Par tout le pays, il existe des comités régionaux chargés de recueillir les renseignements concernant les cas de ce genre et la commission est maintenant en état de verser l'aide financière requise.

Il y a lieu de remarquer qu'une indemnité de vie chère ne pourrait remplacer, dans les cas de réelle urgence, un système de sécurité sociale si vaste que celui que fournit la commission de curateurs des familles des militaires, en vertu de ses pouvoirs et par suite de ses ramifications.

Dans le cas des célibataires qui forment la grande majorité des recrues, les règlements prévoient que la moitié de la solde soit différée au cours du service outre-mer. L'importance de la solde différée est établie en tenant compte de la délégation de solde. Ainsi, un simple soldat célibataire qui aurait été en service outre-mer pendant les deux dernières années, aurait accumulé plus de \$480. Cette somme est payable à la date du licenciement au Canada. Lorsqu'un militaire est démobilisé, s'il a fait plus de six mois de service, il a droit aux avantages suivants:

- (a) Vêtement. Le soldat licencié de l'armée active canadienne garde ses vêtements militaires et son fourniment personnel et reçoit en plus une allocation de vêtements civils de \$35.
- (b) Son transport est payé jusqu'au lieu de l'enrôlement ou jusqu'à son foyer.
- (c) On lui verse une allocation de rétablissement équivalente à 30 jours de solde et d'allocation familiale.
- (d) Il reçoit une insigne de service militaire et un certificat de licenciement.

Il est essentiel que le certificat de licenciement soit parfaitement en ordre, car on s'est aperçu que le public est trop facilement porté à se fier, sans se renseigner davantage, aux déclarations de personnes qui prétendent avoir fait partie de l'armée. On éviterait bien des malentendus si, avant de porter plainte, on s'assurait de l'authenticité des prétentions au service dans l'armée canadienne.

Nous sommes à prendre des mesures pour que les soldats sur le point d'être licenciés soient mis au courant de l'aide qu'ils peuvent recevoir et pour qu'on les dirige vers le bureau du fonctionnaire du bien-être des anciens combattants, au ministère des Pensions et de la Santé nationale, situé au bureau de placement de la Commission d'assurance-chômage ou au bureau de placement le plus rapproché.

(5) *Emploi*

Le problème principale du rétablissement civil d'un ancien combattant consiste à lui trouver un emploi rémunérateur. Le sous-comité de placement du comité de réhabilitation, après avoir soigneusement étudié cette question, a fait adopter les mesures suivantes:

- (a) Vous savez que la Commission d'assurance-chômage est chargée d'établir et d'administrer un service de placement. Ce service essentiel prend rapidement forme et des bureaux de placement existent déjà dans plus d'une centaine des centres les plus importants du pays. Toutefois, on a cru que le ministère des Pensions et de la Santé nationale, chargé du rétablissement civil devrait former une division du bien-être des anciens combattants, afin de les conseiller et de les diriger en tout ce qui concerne le rétablissement civil.

Le préposé régional à l'assistance sociale aux anciens combattants se tiendra au bureau de placement de la Commission de l'assurance-chômage et pourra signaler aux anciens combattants les organismes publics ou bénévoles en mesure de les aider et encourager aussi les patrons à employer de préférence les soldats licenciés. La division de l'Assistance sociale aux anciens combattants est sous la direction du sous-ministre associé du ministère des Pensions et de la Santé nationale et agit en étroite liaison avec les comités bénévoles de citoyens établis dans les grands centres. Il faut se rendre compte que les soldats licenciés en quête de renseignement appartiendront à diverses catégories. Il en est qui chercheront du travail, d'autres voudront profiter des avantages concernant l'établissement sur les terres. Il y aura des étudiants désireux de reprendre leurs études interrompues. Quelques-uns voudront reprendre leur emploi antérieur; d'autres auront des difficultés au sujet de la pension ou d'autres questions. Il importe donc qu'un fonctionnaire soit en état de conseiller les soldats licenciés et de leur indiquer les agences auxquelles ils doivent s'adresser dans leurs embarras, et d'un autre côté, il faut répandre parmi la population le désir d'aider les anciens combattants à se rétablir dans la vie civile.

- (b) En juin dernier, le gouvernement a rendu le décret du conseil C.P. 4758 au sujet de la réintégration dans les emplois civils. Ce décret est devenu le bill n° 5, appelé une Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels. Cette mesure a déjà assuré la réintégration dans leurs anciens emplois d'un grand nombre d'hommes licenciés des forces canadiennes.
- (c) Des dispositions administratives ont été prises pour assurer la préférence aux anciens combattants dans les emplois provenant de l'exécution de commandes de guerre accordées par le gouvernement fédéral. Etant donné le vaste champ d'occupations que créent ces commandes, la préférence en question a beaucoup contribué à assurer un emploi à plusieurs soldats licenciés.
- (d) La préférence accordée à certaines catégories d'anciens combattants sous l'empire du paragraphe 4 de l'article 29 de la loi du service civil a été étendue aux anciens combattants de la présente guerre domiciliés au pays avant de prendre du service. Nous l'avons fait en vertu du décret du conseil C.P. 8541½ du premier novembre 1941 qui accorde la préférence à tous les membres des forces de Sa Majesté domiciliés au Canada avant leur enrôlement dans la guerre actuelle..
- (e) Sous l'empire des règlements régissant le service sélectif, un décret a été rendu établissant de fait une préférence pour les soldats licenciés, dans le domaine de ce qu'on peut appeler les industries non-essentiels. D'après le décret du conseil 2250 du 21 mars 1942, ne peuvent trouver

un emploi dans un grand nombre d'occupations que les hommes de moins de 17 ans ou de plus de 45 ans, ou que les détenteurs d'un certificat attestant qu'ils ont été honorablement licenciés par l'un des services des forces armées de Sa Majesté, ou d'un document établissant qu'ils ont voulu s'enrôler dans l'un des services des forces armées de Sa Majesté et qu'on n'a pas voulu d'eux à cause de leur inaptitude physique. Comme les occupations mentionnées dans le tableau annexé au décret du conseil 2250 embrassant la plupart des industries produisant des articles de consommation, il s'ensuit donc, à cause de la préférence supplémentaire dans les industries non essentielles, jointe à la préférence prévue par la loi du service civil, que les soldats licenciés jouissent d'une préférence générale sur le marché entier du travail.

- (f) On a opéré un relevé d'ordre professionnel et on est à faire une étude statistique donnant la répartition des membres des forces armées d'après leur âge, leur instruction et leur occupation avant leur enrôlement. Ces données seront à la disposition des sous-comités qui étudient les emplois, la démobilisation (priorités et méthodes), l'enseignement professionnel et les facilités de s'instruire. En outre, il y aura un dossier indiquant l'apprentissage commercial technique, les épreuves d'aptitudes et le service dans les forces armées. On reconnaît maintenant que les membres des forces armées du Canada constituent un groupe choisi avec soin, habitué aux épreuves d'ordre psychologique et technique et ayant reçu une préparation professionnelle, et que leurs états de service les recommandent à la bienveillance particulière des employeurs, quand viendra la démobilisation générale, parce que leur physique est bon, qu'ils ont l'esprit alerte, qu'ils sont disciplinés et bien souvent mieux formés que les civils des catégories correspondantes qui postulent un emploi. On se rend compte que le soldat licencié a le désavantage d'avoir été absent de sa région et donc d'avoir perdu contact avec le marché du travail, mais on espère que non seulement le service de placement du Canada trouvera le moyen de remédier à ce désavantage, mais verra aussi à ce qu'on tienne un juste compte de cet aspect des états de service de l'intéressé qui représente un supplément de compétence.

(6) *Formation professionnelle*

Dans l'année écoulée, le programme de formation professionnelle en temps de guerre a accordé la préférence aux anciens combattants de la présente guerre et de la Grande Guerre, quand il s'est agi d'accepter des postulants désireux de se former. Des allocations de subsistance ont été versées à ceux qui ont été choisis pour une telle formation, et l'on a trouvé de l'emploi dans l'industrie de guerre aux hommes qui suivent ces cours de formation. Le programme de formation en temps de guerre découle de celui de la formation des jeunes gens et nous l'appliquons de concert avec les gouvernements provinciaux et avec la collaboration étroite des institutions d'enseignement de tout le Dominion. Ces arrangements relatifs à la formation professionnelle ont grandement favorisé la coopération entre l'organisme de la formation des jeunes gens, d'une part, et le ministère du Travail et celui des Pensions et de la Santé nationale, d'autre part, au sujet de la formation professionnelle des anciens soldats, ce qui sera d'une grande utilité au cours de la période que nous traverserons. Le concours bienveillant de tous les gouvernements provinciaux et de toutes les institutions d'enseignement dans ce travail a été fort encourageant pour tous ceux d'entre nous qui reconnaissent que la tâche de remettre nos anciens combattants en état de gagner leur vie ne peut s'accomplir qu'avec la plus entière coopération de tous les organismes qui sont en mesure de contribuer à cet important travail.

On doit se rappeler que le comité de réintégration, dans un rapport volumineux qu'il a présenté au comité parlementaire au cours de la dernière session, a fait au sujet de la formation professionnelle une recommandation d'une portée bien plus considérable que celle que comportait le programme de formation professionnelle adopté à la fin de la dernière guerre. A cette époque, la formation professionnelle n'était offerte qu'aux anciens combattants qui, pour cause d'invalidité, se trouvaient incapables de reprendre leurs anciennes occupations, ainsi qu'aux mineurs. Il est cependant admis qu'un grand nombre de ceux qui servent aujourd'hui n'ont guère eu, avant leur enrôlement, l'occasion de se spécialiser dans un métier et que malheureusement plusieurs d'entre eux n'ont pu acquérir la discipline ou la formation que procure un emploi régulier. En conséquence, le sous-comité de la formation professionnelle a recommandé "que l'on procure une formation professionnelle à ceux qui, sur recommandations de guides compétents en fait d'orientation professionnelle, sont considérés, vu leur âge, leurs aptitudes et leurs inclinations, susceptibles de pouvoir bénéficier de cette formation."

Cette recommandation, ainsi que celle du sous-comité des études interrompues, lequel recommandait la continuation des études interrompues, furent, avec les rapports des autres sous-comités, coordonnées dans ce que l'on a appelé le décret relatif à la réintégration des anciens combattants après le licenciement, décret adopté le 1er octobre 1941 et dont je parlerai plus loin. La disposition relative aux allocations de subsistance dans les cas de formation professionnelle est généreuse, et le ministère des Pensions et de la Santé nationale est présentement à établir une division de la Formation professionnelle qui s'occupera de ce travail sous la direction d'un fonctionnaire compétent et expérimenté. Les fonctions de cette division seront les suivantes:

1. Elle sera chargée par le ministère des Pensions et de la Santé nationale de voir à la formation des victimes spéciales de la guerre, comme par exemple les amputés, les aveugles et autres.
2. Elle s'efforcera d'obtenir la continuité dans les diverses étapes aboutissant à la réintégration de ces hommes. Ces diverses étapes pourront comprendre la physiothérapie, la thérapie professionnelle, la formation fonctionnelle, l'orientation professionnelle et la formation professionnelle spécialement réservée aux anciens soldats sérieusement désavantagés.
3. Elle sera appelée à approuver le choix de ceux qui seront autorisés à reprendre, grâce à l'assistance de l'Etat, leurs études qui avaient été interrompues par l'enrôlement. Elle surveillera aussi d'une façon générale la continuation de leurs études qui, naturellement, se fera dans les universités et dans les autres institutions d'enseignement supérieur.
4. Elle sera appelée à choisir et à orienter les anciens soldats valides qui seront envoyés aux cours de formation professionnelle établis sous l'égide du ministère du Travail, conformément au bill sur la coordination de la formation professionnelle qui doit être examiné au cours de la présente session.

En somme, la division de la formation professionnelle du ministère des Pensions et de la Santé nationale aura la responsabilité de l'orientation professionnelle de tous les anciens soldats qui pourront être jugés propres à suivre des cours ultérieurs de formation. Le ministère des Pensions et de la Santé nationale s'occupera aussi de faire donner une formation professionnelle aux anciens soldats sérieusement désavantagés. L'intention du Gouvernement est cependant que le ministère du Travail dirige la formation des anciens soldats qui seront en bon état physique et auxquels on permettra de suivre des cours de formation pour les mettre en état de gagner leur vie.

Deux circonstances qui ne se rattachent pas directement au programme de réintégration contribueront grandement à aider nos anciens soldats à acquérir une certaine adresse dans les métiers qu'ils embrasseront. La première provient du caractère hautement mécanisé de l'armée moderne. De nos jours, peu d'hommes peuvent servir dans la marine, dans l'armée ou dans l'aviation sans acquérir de l'adresse pour le maniement et l'entretien de certains genres de machines, surtout de l'importante machine qu'est le moteur à combustion interne, lequel est à la base des mouvements des forces militaires et constitue un élément extrêmement important de notre vie industrielle ordinaire. La formation que les hommes acquièrent ainsi dans les forces armées sera plus tard fort utile à un grand nombre d'entre eux.

La deuxième circonstance, c'est l'existence du service d'éducation patronné par la Légion Canadienne. Plusieurs milliers de nos soldats actuellement en service utilisent leurs heures de loisirs à améliorer leur savoir et leur formation.

Plusieurs milliers ont demandé de suivre les cours donnés par correspondance sous les auspices des services d'éducation de la Légion Canadienne. Bien que plusieurs puissent abandonner volontairement ces cours ou se voient forcés de le faire par des conditions provenant de la guerre, il est fort réconfortant de savoir que des milliers de ces hommes ont complété au moins une partie du programme d'épreuves dans les divers cours secondaires excellents qui ont été préparés et qui sont reconnus par les ministères provinciaux d'éducation. Ces hommes ont grandement bénéficié des cours oraux, du service de bibliothèque, des causeries et des conseils sur les lectures à faire, tant outre-mer que dans notre pays. En sus des avantages ordinaires qu'offre le service à l'acquisition d'une compétence administrative et exécutive ainsi que d'une formation commerciale et technique, nous avons créé, en dehors du service, ces utiles moyens d'instruction à titre d'élément du plan général des œuvres d'assistance sociale qui est aujourd'hui en voie d'exécution et qui a pour but de sauvegarder le moral de nos soldats en leur assurant les moyens de se récréer et d'accroître leur culture. En outre, l'excellent travail accompli par le service d'aumônerie est pour nous une source de grande satisfaction; pendant la guerre actuelle, ce service s'applique de nouveau à rappeler à nos soldats des valeurs qui demeurent constantes tant dans la vie militaire que dans la vie civile.

Un autre aspect de la formation technique a été étudié par le sous-comité de la reprise des études interrompues. La vie moderne exige des aptitudes professionnelles spécialisées et diverses formes de talent et de compétence dont l'acquisition est possible dans nos institutions d'enseignement supérieur. A la fin de la dernière guerre, il y a eu une forte déperdition de ces talents, et plusieurs jeunes gens qui avaient commencé un cours d'études ne l'ont pas poursuivi après la guerre. Aujourd'hui, dans notre aviation et nos troupes mécanisées, nous mettons plus que jamais à profit l'instruction de nos jeunes gens. Les connaissances qu'ils possèdent dans les mathématiques et les sciences physiques sont le fruit des sacrifices qu'ont faits leurs parents et leurs concitoyens pour leur permettre d'étudier dans les écoles supérieures dont le maintien comporte des frais considérables pour la collectivité. Nous avons pu utiliser ces connaissances dans la poursuite de la guerre, et il n'est que juste que les jeunes gens qui ont interrompu leurs études aient en retour l'avantage d'acquérir une compétence professionnelle ou technique, afin qu'après la guerre notre pays puisse recourir aux services de gens disciplinés et compétents dans les divers domaines professionnels et techniques de notre économie nationale qui tend à devenir de plus en plus complexe.

D'ici quelques mois, nous prendrons des mesures en vue d'effectuer un relevé complet des moyens de formation professionnelle déjà existants, ainsi qu'une étude des méthodes à adopter dans les domaines suivants: orientation professionnelle, détermination des aptitudes, analyse des emplois, examen des

genres de formation disponibles, ainsi que des occasions de formation et d'apprentissage dans l'industrie; valeur de rapport de la formation et des connaissances professionnelles acquises dans les forces armées, et rapport existant entre ces connaissances et celles que l'on utilise dans la vie civile.

(7) *Corrélation des mesures de réintégration civile avec les besoins respectifs des soldats licenciés*

Etant donné les diverses recommandations des sous-comités qui s'occupent de l'embauchage, de la nouvelle formation à donner à des victimes spéciales de la guerre, de la formation professionnelle et technique, et de la reprise des études interrompues, il a fallu établir une corrélation entre les diverses propositions formulées et les besoins des soldats licenciés qui devront être réintégrés dans la vie civile, et cela de façon qu'il y ait continuité et comptabilité dans le programme adopté à l'égard des soldats licenciés pendant la guerre et de ceux qui seront licenciés lorsque viendra la démobilisation générale à la fin des hostilités.

La loi de l'assurance-chômage est entrée en vigueur le 1er juillet 1941 et il était clairement nécessaire de veiller à ce que les soldats licenciés qui reprendraient des emplois assurables pussent bénéficier de cette loi au même titre que les gens qui occupaient des emplois civils le 1er juillet 1941. Il était manifeste que si le service dans les forces armées n'était pas assimilé à un emploi assurable et en l'absence d'une contribution de l'Etat à l'égard de la part des employeurs et des employés de la catégorie dans laquelle l'ancien combattant obtiendrait un emploi assurable, cet homme n'aurait pas, au point de vue du chômage, autant de sécurité qu'un civil demeuré au pays dans un emploi assurable. Par conséquent, les prestations pendant le chômage précédant l'obtention d'un emploi ont dû être mises en corrélation avec les conditions qui régissent le paiement de prestations de chômage et qui ont trait à l'état physique et à l'aptitude au travail, ainsi qu'à la disposition à accepter la formation professionnelle. Il importait en outre qu'il y eût comptabilité quant aux allocations de subsistance payables pendant qu'un homme attend de l'emploi, reçoit une formation, reprend ses études interrompues ou attend d'être réintégré dans une industrie ou un commerce particuliers. Le droit à la prestation ou à des octrois discrétionnaires à l'égard de la formation ou de l'assistance en vue de la réintégration civile a dû être restreint à une certaine période postérieure au licenciement afin que la réintégration fût plus prompte.

La corrélation des mesures en vigueur, des lois de sécurité sociale déjà existantes, et des besoins des soldats licenciés et susceptibles d'être réintégrés dans la vie civile se fait en vertu du décret C.P. 7633 du 1er octobre 1941; c'est le décret relatif à la réintégration des anciens combattants après le licenciement.

Le décret en question vise surtout la réintégration, l'embauchage, la formation et l'instruction professionnelles, y compris l'enseignement supérieur, destinés à mettre les soldats licenciés en mesure d'occuper un emploi et de jouer un rôle utile dans la vie. Il vise aussi à assurer la réintégration aussi rapide que possible des anciens combattants dans le rôle qui leur revient normalement dans la vie industrielle, économique, sociale et familiale; à supprimer les anomalies résultant de l'application de la loi de l'assurance-chômage, et à assimiler le service militaire à un emploi assurable dans le cas de ceux qui reprendront un tel emploi.

Par conséquent, en vertu des dispositions du décret C.P. 7633, le ministre est autorisé à verser aux soldats licenciés des allocations de subsistance dans les circonstances suivantes:

- (a) Pendant qu'ils suivent un cours de formation professionnelle.
- (b) Pendant qu'ils complètent un cours d'études interrompu par leur enrôlement.

- (c) Pendant qu'ils attendent de toucher une rémunération dans l'exploitation de toute entreprise indépendante à laquelle ils pourront se livrer, comme l'agriculture, par exemple.
- (d) Pendant la durée d'une invalidité passagère, ne donnant pas droit à la pension, mais interdisant pour l'heure de remplir un emploi ou de suivre un cours de formation.
- (e) En attendant un emploi.

De plus, les membres de l'armée deviennent bénéficiaires de la Loi d'assurance-chômage aux mêmes titres que les civils, sauf que pour eux les contributions tant des ouvriers que des patrons sont à la charge du Gouvernement..

(a) *Formation professionnelle et allocations de subsistance*

Le soldat licencié jouira de subvention lui permettant de suivre certains cours approuvés qui le mettront en mesure d'occuper un emploi, de reprendre celui qu'il a dû abandonner, ou encore d'améliorer sa situation, à condition toutefois qu'il obtienne les succès voulus dans ces cours. Déjà en vertu du décret C.P. 91, l'ancien combattant pensionné avait droit à une allocation de formation, mais la disposition nouvelle permet à un bien plus grand nombre d'anciens combattants de jouir de ces avantages. Non seulement le ministre a-t-il le droit de verser des allocations de subsistance, mais il peut y ajouter le coût des cours.

A l'heure actuelle, l'application de cette mesure est confiée au ministère du Travail, division de la formation de la jeunesse. Une bonne partie du travail sera probablement laissée à ce ministère, mais le choix des bénéficiaires reviendra au ministère des Pensions et de la Santé nationale qui devra voir également au paiement des cours et au versement des allocations.

La durée de ces cours est limitée à une période correspondant à la durée du service, mais ne pouvant pas dépasser cinquante-deux semaines.

(b) *Allocations destinées au parachèvement des études commencées*

Cette disposition vise un genre de rétablissement dont l'importance s'accroît avec les besoins de notre économie moderne. Aux soldats licenciés qui, moins de quinze mois après leur licenciement, pourront se faire admettre dans une université, le décret du conseil accorde une allocation de subsistance ainsi que les honoraires d'université pour toute la durée de leurs études, à condition que ces étudiants réussissent dans leurs études, qu'ils méritent ces subventions et en aient besoin.

Nous tenons à maintenir notre système national d'éducation parce que les carrières libérales et l'administration du pays exigent un nombre toujours croissant de personnes instruites et qu'il importe de recruter notre élite de demain parmi les jeunes gens qui ont prouvé leur civisme en servant dans l'armée.

On s'accorde à reconnaître que la perte de trois ou quatre années est irréparable dans la vie d'un jeune homme. Dans bien des cas, la guerre a pu changer leur esprit et certains auront fondé un foyer et assumé des charges de famille.

A la fin du dernier conflit, les institutions éducatives ont cherché à compenser cette perte de temps en usant de clémence sur certains sujets, mais il en est résulté des lacunes regrettables dans le bagage intellectuel des jeunes gens intéressés.

Quand il s'est agi du service administratif, bon nombre d'anciens combattants ont dû constater que la préférence que leur accorde la loi du service civil ne les dispense pas de l'examen. Il suffit d'être au courant des positions annoncées dans le service civil et des exigences toujours croissantes imposées aux fonctionnaires pour comprendre que cette préférence est vaine si l'on ne fournit pas aux anciens combattants les moyens de se préparer aux examens.

Déjà, dans bon nombre de nos universités, des comités se sont formés afin d'établir les conditions d'admission des élèves anciens combattants et de prendre les moyens d'accélérer et d'abrégier les cours de façon à retarder le moins possible l'admission à la carrière professionnelle.

Cette occasion de s'assurer la carrière qu'eux-mêmes et leurs parents avaient rêvée a été accueillie favorablement surtout par les membres de l'aviation. Les parents qui ont appris cette décision ont manifesté leur contentement. Du point de vue de la main-d'œuvre, des jeunes gens brillants se trouveront ainsi à l'université pendant une année ou deux au lieu de chercher à se tailler une maigre carrière dans le commerce ou l'industrie déjà encombrés de postulants aux connaissances limitées, mais aussi approfondies que les leurs.

Ceux qui ont pu constater la part des postes de commandes dans l'administration, le commerce ou les professions occupés par nos anciens combattants de la dernière guerre ont pu se rendre compte du mal causé par l'absence d'une telle disposition de 1918 à 1921. Aujourd'hui, la voie du succès s'ouvre large devant le marin, le soldat et l'aviateur. Les services de guerre de la Légion canadienne leur offrent même, s'ils le désirent, le moyen d'acquérir, en dehors de leur formation réglementaire, le complément de connaissance qui leur permettra de débiter dans cette voie.

(c) Allocations en attendant de retirer des bénéfices d'une entreprise privée

Bon nombre de nos anciens combattants retourneront à une entreprise privée quelconque. Il est faux de prétendre que tous sont ou deviendront des salariés. Cependant, dans maints domaines de l'entreprise privée, on ne peut toucher immédiatement des revenus; aussi, a-t-on autorisé le versement d'allocations, pendant un certain temps, aux personnes de cette catégorie. Il n'y a eu jusqu'ici que très peu de cas permettant aux autorités d'exercer leurs pouvoirs discrétionnaires à cet égard, mais il est clair qu'une telle disposition sera extrêmement utile dans bien des cas, alors que l'ancien combattant, ayant décidé d'engager sa solde différée, ainsi que d'autres épargnes et avoirs, dans un petit commerce ou une petite entreprise agricole, se verra peut-être obligé d'attendre quelques semaines avant de toucher un revenu lui permettant d'assurer sa subsistance. Il y aurait peut-être lieu de faire remarquer ici qu'il a été tenu compte de cette disposition et de celle qui a trait aux allocations en vue de la formation dans le nouveau bill sur les terres destinées aux anciens combattants. On pourra exiger des requérants désireux d'acquérir le titre de colon en vertu du nouveau plan d'établissement sur les terres, de suivre des cours de formation sous le régime du décret relatif au rétablissement après le licenciement, et lorsque le cultivateur ancien combattant aura repris son occupation, on pourra lui venir en aide en vertu de cette disposition particulière du décret relatif au rétablissement après le licenciement, jusqu'à ce qu'il ait réussi à écouler sa première récolte. Ce décret et le bill sur les terres destinées aux anciens combattants se compléteront donc parfaitement.

Il serait bon de souligner qu'il s'agit là d'un décret visant le rétablissement, aux termes duquel la période d'éligibilité à l'égard de tous les avantages (sauf les allocations pour fins d'éducation) est limitée à dix-huit mois à compter de la date du licenciement, la durée de toute hospitalisation non comprise. L'ancien combattant qui se lance dans une entreprise privée ne peut donc réclamer de l'aide indéfiniment; le cultivateur, par exemple, pourra réclamer de l'aide jusqu'à l'écoulement de sa première récolte.

(d) Allocations pour invalidité temporaire

Aux termes du décret relatif au rétablissement après le licenciement, le militaire licencié a droit à une allocation lorsque, à cause d'une invalidité ne lui donnant pas droit à pension, il lui est temporairement impossible d'accepter

d'emploi ou de suivre des cours de formation. Ainsi que nous l'avons déjà expliqué sous la rubrique "Traitement", la personne licenciée peut, dans les douze mois qui suivent la date de son licenciement, soumettre une demande de traitement pour une invalidité ne donnant droit à aucune pension; l'extension de ces avantages a pour objet d'encourager la réhabilitation physique des militaires licenciés au cours de la période de rétablissement afin que l'on puisse remédier rapidement aux désavantages physiques constituant une entrave à un rétablissement efficace, et pourvoir, entre temps, aux besoins de la famille de l'ancien combattant. Le mot "temporaire" est le plus important de toute cette disposition, car s'il est clairement établi que la personne licenciée est définitivement incapable de travailler ou de suivre des cours, on ne saurait invoquer, pour lui venir en aide, les dispositions de la présente ordonnance relative au rétablissement civil des militaires. Mais la Commission canadienne des pensions aura déjà étudié la plupart de ces cas au point de vue du droit à la pension. Il se peut que l'invalidité totale d'un ancien combattant résulte d'un désavantage physique non attribuable au service militaire; or, ces cas chroniques, ainsi que nous l'avons indiqué au chapitre relatif au traitement, sont du ressort des institutions provinciales.

La présente ordonnance vise uniquement à réintégrer les hommes dans les divers domaines d'emploi, tout en assurant, au moyen de certains avantages ou allocations, un classement efficace des divers cas, afin que l'administration puisse s'intéresser à des cas de caractère bien défini. Vouloir considérer comme susceptibles de réhabilitation et aptes au rétablissement, les hommes licenciés qui, par suite d'une invalidité pour laquelle ils n'ont pas droit à une pension, sont nettement et irrémédiablement inaptes à travailler ou à suivre des cours, ne mènerait qu'à la confusion. Dans le cas de toute invalidité donnant droit à une pension, les règlements édictés par le ministère des Pensions et de la Santé nationale sur le traitement régulier, la formation et les pensions, s'appliquent comme auparavant.

(e) *Indemnités versées en attendant un emploi*

Etant donné que l'on doit verser des subventions pour venir en aide aux personnes licenciées qui ont besoin d'une certaine formation pour se procurer un emploi ou en attendant de savoir où ont abouti les entreprises lancées pour leur propre compte, il est évident que l'on doit verser des allocations de subsistance, c'est-à-dire des indemnités de chômage, suivant les dispositions du décret, aux personnes qui n'ont pas besoin de formation et qui attendent simplement l'occasion de reprendre l'emploi qu'elles ont quitté ou une autre occupation convenable. Aux termes de la Loi d'assurance-chômage et du décret relatif au rétablissement après le licenciement, les versements en question ne peuvent se faire qu'aux personnes capables et désireuses de travailler mais qui n'ont pu obtenir un emploi convenable. Si on le juge à propos, on peut forcer ces personnes à suivre certains cours d'instruction et de formation en vue de les rendre ou de les maintenir aptes au travail.

Il est probable que durant la période d'après-guerre, bon nombre de personnes qui détiennent des emplois assurés pourront faire valoir leur droit aux prestations d'assurance-chômage prévues dans la Loi d'assurance-chômage. Il s'ensuit donc logiquement que le soldat licencié qui a servi dans nos forces armées pendant la guerre et qui est apte et prêt à travailler mais incapable de se procurer un emploi convenable, doit bénéficier d'indemnités de chômage calculées sur sa période de service. De là aussi le bien-fondé des subventions en vue de la formation, etc., car en l'absence de tels octrois, il faudrait inévitablement verser, et à des fins moins utiles, des indemnités de chômage.

Dans le calcul de ces indemnités, on doit tenir compte du droit qu'a la personne licenciée aux prestations prévues par la Loi d'assurance-chômage de 1940. Il devra donc exister une concordance raisonnable entre le taux des

indemnités de chômage et des différentes allocations et celui des prestations dont bénéficient les contributeurs sous le régime de la Loi d'assurance-chômage. On ne doit pas perdre de vue que ces allocations, qu'il s'agisse d'indemnités de chômage ou de subventions à la formation, sont des allocations de subsistance versées en vue de surmonter certaines difficultés d'ordre temporaire relatives au rétablissement. Les bénéficiaires de ces allocations ne sont pas des producteurs au sens ordinaire du mot. Ce sont plutôt des étudiants, des hommes à l'entraînement, des apprentis, qui, à ce titre, voient solder par l'Etat le coût de l'instruction ou de l'entraînement qu'ils reçoivent. Il est généralement reconnu comme sage du point de vue économique, que l'étudiant ou apprenti qui suit un cours d'enseignement en vue d'obtenir un emploi plus rémunérateur doive, dans l'intervalle, toucher un revenu raisonnable mais qui n'est pas de nature à encourager une prolongation indue de la période d'enseignements. Le but visé est l'emploi; l'objet de tout entraînement est l'acquisition d'une compétence aussi rapidement que possible, et le règlement par la société et l'Etat du coût de cet entraînement n'est justifié que si l'étudiant ou l'apprenti fait preuve de diligence et de persévérance.

La plupart des intéressés seront des jeunes gens, célibataires sans grandes responsabilités de famille et, ainsi qu'on l'a indiqué, ayant des économies. On peut objecter qu'il y aura parmi eux des chefs de familles nombreuses, mais ces derniers dépasseront en majorité la trentaine et il est probable que leurs responsabilités de famille seront telles qu'on devra les encourager à reprendre l'emploi qu'ils occupaient avant l'enrôlement.

Au cas où ces hommes seraient frappés d'invalidité, il est pourvu à leur entretien, tel qu'indiqué précédemment, sous le régime du décret C.P. 91. Le taux des subventions à l'entraînement ou des indemnités de chômage, fixé par le décret C.P. 7633, est le suivant: \$9.00 par semaine pour un célibataire et \$13.00 par semaine si le sujet est marié. Ce taux est conforme à celui des allocations versées actuellement en vertu du Programme de formation professionnelle en temps de guerre, et moins élevé que le taux de prestation dans la plus haute catégorie établie par la Loi d'assurance-chômage. Les simples soldats reçoivent actuellement à peu près \$9.00 par semaine. Cette source de revenus sera donc moins attrayante que les salaires, ce qui empêchera de s'attendre à des allocations trop élevées à la fin de l'instruction et pourrait limiter les postulants à ceux qui ont réellement le désir d'accroître leur adresse. On sera moins porté ainsi à surcharger les endroits de formation par l'exploitation des sentiments en faveur de sujets inaptes. Les allocations et les indemnités relatives à l'interruption des cours d'études tiennent compte des revenus les plus divers, y compris la pension. Ce serait bien mal comprendre le sens des allocations de subsistance versées au militaire licencié à la formation ou dans l'attente d'un emploi que de les considérer comme des salaires ou des gages rémunérant leurs aptitudes de production.

Il est maintenant nécessaire d'expliquer brièvement les dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage qui, à compter du 1er juillet 1941, placent les militaires licenciés sur un pied d'égalité avec les ouvriers civils. En conformité de l'ordonnance, l'Etat versera à la caisse de l'assurance-chômage les contributions de l'employeur et les cotisations de l'employé nécessaires pour que le militaire licencié qui occupe un emploi assurable dans les douze mois qui suivent son licenciement puisse, après avoir rempli cet emploi pendant quinze semaines, faire compter sa période de service actif comme une période d'emploi assuré. Il se présenterait des anomalies graves si le service de guerre postérieur au 1er juillet 1941 ne pouvait compter comme période d'emploi assurable au bénéfice de ceux qui reprennent ou acceptent un emploi assurable après le conflit. Le Gouvernement a cru désirable de faire compter le service de guerre postérieur au 1er juillet 1941 comme période d'emploi assurable en faveur de ceux qui, dans leur période d'emploi après le licenciement, sont

devenus des cotisants réguliers. L'ordonnance signifie donc que la personne licenciée ne sera pas sensée jouir des droits des emplois assurables tant qu'elle n'aura, dans les limites d'une période de douze mois, occupé pendant au moins quinze semaines un emploi assurable; il serait en effet inutile de faire compter comme période d'emploi assurable le service de guerre d'une personne licenciée, s'il n'y avait pas raisonnablement lieu de croire qu'elle est effectivement installée avec quelque chance de permanence dans un emploi assurable. Aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage, la personne assurée doit verser des cotisations pendant au moins quinze semaines par année pour que l'emploi qu'elle occupe soit toujours considéré comme partie de la liste des emplois assurables. C'est ce qui explique que le décret ait établi à ce minimum la période d'emploi assurable en ce qui se rapporte à l'inclusion de la période de service de guerre. Tant que la période de quinze semaines ne sera pas complétée, la personne licenciée pourra bénéficier des indemnités de chômage prévues par l'ordonnance.

Lorsqu'une personne licenciée s'installe dans un emploi assurable et établit ses droits aux bénéfices de l'assurance, et que les bénéfices ainsi obtenus s'avèrent inférieurs à ceux qu'elle pourrait obtenir autrement si elle était sans travail, elle peut toucher la différence à titre d'indemnité de chômage. Sans cette disposition, la supériorité des indemnités de chômage provenant du chômage pour emplois *non assurables*, porterait à éviter de remplir des emplois *assurables* mais à faible rémunération.

Dans le calcul de la période de service dont bénéficiera en vertu des dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage le cotisant qui est ancien combattant, déduction est faite, avec certaines modifications, de la période pendant laquelle la personne licenciée a pu recevoir des indemnités ou allocations de chômage sous l'empire de l'ordonnance. Relativement aux indemnités ou allocations de chômage payables en vertu des dispositions de l'ordonnance relative au rétablissement après le licenciement, la période est limitée à celle du service dans les armées, mais sans dépasser un total de cinquante-deux semaines, et la totalité des paiements doit être effectuée dans les dix-huit mois qui suivent le licenciement, compte non tenu des séjours dans les hôpitaux. Il y a cependant une exception, celle des allocations payables aux étudiants complétant leurs études universitaires.

Les femmes licenciées du Corps auxiliaire féminin de l'armée canadienne ou du Corps d'aviation royal canadien (division féminine), étant membres de nos armées, ont droit à tous les avantages accordés aux autres licenciés de l'armée canadienne par les mesures relatives au rétablissement civil. Toutefois, il a été nécessaire de modifier quelque peu l'éligibilité des femmes aux allocations de chômage. A cette fin, le décret ministériel C.P. 2602, du 1er avril 1942, stipule que les allocations de chômage versées aux femmes licenciées de l'armée ne devront pas être supérieures à la solde qu'elles recevaient avant leur licenciement; de plus, une épouse à la charge d'un soldat et une veuve bénéficiant d'une pension n'auront pas droit aux allocations de chômage; cependant, elles sont pleinement protégées dans tous les cas où une gratification de rétablissement s'impose.

(8) Rétablissement sur des terres

On se souviendra que, dans le témoignage que j'ai eu l'honneur de soumettre au comité parlementaire des pensions, l'an dernier, j'ai fait allusion à la probabilité que "nous soyons obligés de pourvoir à l'établissement dans la vie urbaine, d'un plus grand nombre d'anciens combattants que par le passé, sans tenir compte des doutes que nous puissions entretenir concernant l'augmentation de la centralisation et du déplacement vers les villes". Le programme qu'on a tracé indique bien que le comité consultatif général ait en grande mesure partagé cette opinion au sujet de l'avenir. D'autre part,

on a aussi mentionné le nombre imposant de soldats provenant de centres ruraux et à qui il faudra assurer les moyens d'y retourner.

On pourra se rendre compte des principes dont s'est inspiré le sous-comité de l'établissement sur les terres en consultant les pages 278 et 312 à 314 des Procès-verbaux et témoignages (fascicule n° 10, version anglaise) du 4 avril 1941 et la page 751 des Procès-verbaux et témoignages (fascicule n° 20, version anglaise) du 30 mai 1941.

De temps à autre, une voix s'est élevée pour condamner tous les projets d'établissement des soldats sur les terres, car on croyait, sans raison, que tout projet dont le Parlement pourrait être saisi devrait nécessairement se fonder sur les dispositions de la Loi d'établissement de soldats de 1918. On ne pourrait être plus loin de la vérité. En effet, le projet de loi sur les terres destinées aux anciens combattants est le résultat de plusieurs mois d'étude par un sous-comité composé des meilleurs spécialistes dans ce domaine, dont les recommandations indiquent que la question a été abordée sous un nouvel angle; on y préconise un programme d'achat de propriétés rurales plutôt que la promotion d'un programme d'établissement lié à la fluctuation des valeurs foncières.

Puisque ce projet de loi doit être soumis à l'étude d'un autre comité de la Chambre, il n'y a lieu d'en parler ici qu'en tant qu'il se rapporte au programme d'ensemble. Qu'il suffise de mentionner qu'il facilitera le retour à la terre d'anciens soldats choisis et compétents de la guerre actuelle à des conditions qui leur permettront d'acquérir une propriété rurale et la compétence voulue pour l'exploiter avec profit. L'occasion ne sera offerte qu'à ceux qui possèdent les qualités requises; on évitera les lourdes charges financières et les intérêts trop élevés. L'octroi conditionnel diminuera la dette; le programme s'inspirera du principe des versements sous forme de loyer et on assistera le petit propriétaire qui possède un emploi, mais désire établir sa famille à la campagne. Des dispositions verront à alléger les dettes qui grèvent les propriétés dont les anciens combattants déjà propriétaires de fermes tirent leur subsistance.

Cette mesure prévoit le choix et la formation des colons, le recours à l'étude du sol pour découvrir les propriétés s'adaptant à la culture; le rejet des prix trop élevés. La collaboration sollicitée des gouvernements provinciaux sera gracieusement accordée, nous en sommes convaincus.

Quand le programme a suscité des critiques, l'exposé des détails devrait dissiper les malentendus, puisque la mesure tend à assurer aux anciens combattants de ce conflit la possibilité de s'établir sur les terres, s'ils le désirent. Elle facilite simplement l'acquisition d'un titre de propriété par les anciens soldats. Il ne doit donc exister aucun malentendu en ce qui regarde l'autorité provinciale, puisqu'un gouvernement provincial a toujours la faculté de détourner les anciens combattants de profiter de la mesure, si la chose lui semble d'intérêt public.

J'espère qu'au cours de la discussion il sera possible de maintenir ce projet d'établissement agricole dans sa juste proportion par rapport aux autres parties du programme que nous avons indiquées. Il existe une tendance naturelle à mettre en relief une certaine mesure en oubliant les autres formes d'assistance en matière de réintégration dans la vie civile. Il importe donc de se rappeler que le bill concernant l'établissement des anciens combattants sur les terres dont la Chambre a été saisie, et d'autres projets de loi à l'étude au Parlement, constituent des éléments capitaux du programme, mais non le programme entier.

A cet endroit du résumé, on demandera peut-être quelle est actuellement l'ampleur du problème de réintégrer dans la vie civile les soldats licenciés. Du début de la guerre en 1939 jusqu'à la fin de décembre 1941, il y a eu 41,370 licenciements, abstraction faite des désertions, des décès, des transferts à d'autres corps armés ou des promotions aux grades d'officiers. Le chiffre global comprend 35,776 membres de l'armée canadienne (active), 4,057 de l'aviation royale canadienne et 1,537 de nos services navals.

En ce qui regarde le grand nombre de soldats licenciés de l'armée canadienne (active), 93 p. 100 ont servi au Canada seulement, et 56 p. 100 ont servi moins de six mois dans l'armée, tandis que 7 pour cent seulement, soit 2,687 ont été outre-mer. Soixante-trois hommes de l'aviation canadienne ont servi outre-mer. Cela signifie que les soldats licenciés de l'armée canadienne (active) n'ont pas fait face à l'ennemi sur le champ de bataille, mais tous étaient résolus à servir leur pays, quel que fût le danger à courir, et s'il leur a été impossible de demeurer dans l'armée, on ne doit rien négliger pour faciliter leur réintégration dans la vie civile. La plupart de ces hommes ont trouvé immédiatement du travail et se sont mis à l'œuvre pour servir en qualité de civils, en cette période difficile. Il y a tout lieu de croire qu'ils manifesteront dans la vie civile l'ardeur à servir qui a motivé leur enrôlement.

La plupart des mesures discutées sont déjà en vigueur, et nous avons renforcé et renforçons encore le service administratif pour mettre à exécution la résolution déclarée du gouvernement de ne rien épargner pour assurer la réalisation harmonieuse du programme. Des fonctionnaires du ministère des Pensions et de la Santé nationale ont conféré avec les gouvernements provinciaux pour obtenir leur collaboration et, dans tout le pays, les associations d'anciens combattants et des comités locaux s'intéressent profondément à la question. La Légion canadienne, surtout, collabore étroitement avec la division de l'assistance aux anciens combattants du ministère des Pensions et de la Santé nationale.

Une brève remarque en passant. A leur retour, les anciens combattants reprennent leur rang de citoyen dans la localité et la province où ils demeurent. Il s'ensuit donc que les anciens combattants, dont les droits sont aussi impérieux que ceux des civils, ne doivent pas être privés des avantages de l'assistance sociale ou des allocations de chômage offerts aux non-combattants. Le Gouvernement fédéral, il est vrai, a assumé de grandes responsabilités relativement au rétablissement des anciens combattants dans la vie civile, mais cela ne justifie aucun désavantage, implicite ou explicite, à l'égard du vétéran qui, pour avoir servi dans les forces armées, n'en est pas moins resté citoyen de sa province et de sa municipalité. Nous espérons aussi que chaque citoyen canadien trouvera moyen de venir en aide aux hommes qui ont servi leur pays durant la présente guerre.

Un coup d'œil jeté sur le programme élaboré jusqu'ici permet de constater que ses grandes lignes commencent à se dessiner. Le comité consultatif inter-départemental de la réintégration a constitué environ douze sous-comités dont cinq ont terminé leur travail. Il reste à régler des questions telles que les méthodes d'orientation professionnelle, les méthodes de formation professionnelle et les occasions de les appliquer, l'assurance des anciens combattants, le placement dans des emplois spéciaux des hommes désavantagés, l'analyse statistique des occupations antérieures à l'enrôlement, la coordination des arrangements faits lors du licenciement, ainsi que les problèmes de la démobilisation (préférences et méthodes). Peut-être faudra-t-il que quelques-unes des mesures prises jusqu'ici au moyen de décrets du conseil fassent aussi l'objet de lois permanentes. Cela se fera en temps et lieu.

Il est peut-être opportun de dissiper la confusion qui a pu exister dans le public au sujet des fonctions respectives du comité consultatif général de la démobilisation et de la réintégration et du comité de la reconstruction. Le comité consultatif général de la démobilisation et de la réintégration est régi par le décret C.P. 5421 du 8 octobre 1940, et son mandat ne l'autorise qu'à étudier les problèmes relatifs au licenciement durant la guerre ou à la démobilisation générale des membres des forces armées. Les licenciements particuliers survenant au cours de la guerre et au cours de la démobilisation générale à la fin des hostilités sont compris dans le cadre des pouvoirs conférés par la Loi des mesures de guerre. La guerre ne finit en réalité qu'après la démobilisation générale. Les mesures concernant le rétablissement des anciens soldats dans la vie civile ne peuvent

pas être retardées jusqu'à la démobilisation générale, et toutes celles que nous adoptons à l'égard des soldats qui sont licenciés au cours de la guerre doivent être raisonnablement compatibles avec celles que nous adopterons à l'égard de ceux qui seront licenciés lors de la démobilisation générale. Par conséquent, le problème du rétablissement des anciens soldats dans la vie civile ne peut, dans son ensemble, être dissocié de l'effort général de guerre et de l'administration des choses de la guerre.

A la fin de la dernière guerre, les arrangements concernant la formation professionnelle des soldats invalides ayant droit à une pension furent adoptés et appliqués conformément à des décrets du conseil découlant de la Loi des mesures de guerre de l'époque. Etant donné que plusieurs fonctionnaires de l'administration avaient acquis de l'expérience relativement au traitement des anciens combattants, nous ne pouvions mieux faire que d'utiliser l'expérience et les connaissances ainsi acquises dans les divers ministères de l'Etat. C'est pourquoi le comité consultatif général se compose de fonctionnaires, mais les sous-comités ont utilisé les services de tous les experts, fonctionnaires ou non, qui pouvaient aider à élaborer le programme nécessaire, et nous sommes reconnaissants à ces hommes imbus de civisme qui ont ainsi sacrifié gracieusement à cette tâche une partie de leur temps.

Le comité a surtout limité ses efforts à élaborer des mesures propres à fournir des occasions d'emploi aux anciens combattants sans égard à toute forme de système économique que le Canada pourrait adopter après la guerre. En somme, il a reconnu que la connaissance d'un métier est à la base du rétablissement des vétérans dans la vie civile. Le comité du cabinet qui s'occupe de la réintégration a toutefois reconnu qu'à la fin des hostilités le gouvernement aura à étudier un grand nombre de questions en tenant compte de l'économie nationale tout entière. C'est pourquoi le gouvernement a donné à ce comité, par le décret du conseil C.P. 1218 du 17 février 1941, le mandat supplémentaire d'examiner la question générale de la reconstruction d'après-guerre et des organismes fédéraux à établir. Comme il était manifeste que ce problème devait être abordé d'une façon quelque peu différente, un comité composé de six membres seulement a été chargé d'étudier cette question. Il était préférable, croyait-on, que les membres de ce comité ne fussent pas des fonctionnaires; de ce fait, la direction, les travaux, les méthodes et les objectifs de ce comité diffèrent à plusieurs égards de ceux du comité de la réintégration des anciens combattants. Les programmes des deux comités ne sont nullement synchronisés, attendu que le travail du comité de la réintégration doit porter sur les mesures de réintégration déjà en vigueur, tandis que les plans dressés par le comité de la reconstruction visent la période postérieure à la démobilisation. Il y a une autre considération et c'est que les projets de restauration et de réforme sociales et économiques doivent normalement être estimés à leur propre valeur, sans que les mesures proposées soient dictées par le souci d'assurer le bien-être des anciens combattants. Toutefois, depuis la formation du comité de la reconstruction, on a, pour plus de commodité, mis le secrétariat du comité de la réintégration à la disposition du comité de la reconstruction pour des fins d'organisation, mais il est maintenant devenu possible d'établir un secrétariat distinct et d'orienter les travaux du comité de la reconstruction vers la solution des grands problèmes sociaux et économiques qui se poseront après la guerre. Comme je l'ai déjà dit, le comité parlementaire spécial des pensions s'est occupé très attentivement, l'an dernier, des travaux du comité de la réintégration, et une bonne partie de ce qu'a accompli ce dernier comité dans l'élaboration des mesures propres à assurer le bien-être des soldats licenciés est due à l'encouragement accordé par le comité parlementaire ainsi qu'au rapport qu'il a soumis.

2. Reconstruction d'après-guerre

J'ai cru bon de donner des précisions sur les mesures relatives à la réintégration avant de parler du programme fort chargé dont le comité de la reconstruction doit s'occuper conformément à son mandat. Je devrai me contenter d'indiquer les diverses mesures que le gouvernement a prises à ce sujet et d'exposer la situation dans son ensemble tout en signalant les facteurs essentiels dont il faut tenir compte. Je rappellerai tout d'abord la déclaration fort importante que le premier ministre a faite à ce propos: "Il faut gagner la guerre avant de songer à la reconstruction, et si la victoire doit inclure, comme nous l'espérons, le rétablissement de la liberté dans les régions où les pays agresseurs la foulent aux pieds, une besogne énorme attend les nations libres du monde. J'insiste sur ce point pour dissiper l'impression que, si nous établissons un comité de la reconstruction, c'est que le Gouvernement ou quelque député de notre parti,—ou à cet égard aucun membre de la Chambre des communes,—s' imagine que nous entrevoyons la fin du conflit ou sommes le moins assurés de la tournure des événements, du moins pour le présent immédiat." (Compte rendu des débats du 25 mars 1942, page 1834).

Il est extrêmement difficile dans les conditions présentes de former des plans pour l'avenir. Le temps dans sa marche fait naître de nouvelles hypothèses, offre de nouvelles solutions, suscite des tendances et des méthodes nouvelles. Même les doctrines politiques et les programmes de partis ne sont pas à l'abri des changements. Que le combat et les bombardements nous apportent la destruction de l'ordre matériel, les moyens de reconstruction proposés devront nécessairement se limiter au champ des possibilités techniques. Mais quand il s'agit de l'ordre social, les théories diffèrent et la controverse devient inévitable. Aussi d'aucuns opinent que discuter prématurément ces problèmes, en divisant les forces dont nous disposons dans cette lutte à mort, nous expose au risque de voir s'effondrer notre effort de guerre. D'autres, par ailleurs, réclament un exposé d'une forme idéale de reconstruction. Pour certains, il s'agit là du stimulant, du réconfort indispensable au milieu des difficultés de la guerre, la vision d'un monde nouveau leur faisant oublier les horreurs du présent. N'est-ce pas en effet au temps des persécutions que la vision apocalyptique d'une Jérusalem nouvelle s'est surtout avivée dans l'esprit des Chrétiens? Bien rares sont ceux qui, aujourd'hui, consentent à voir dans la guerre une aventure. La guerre moderne n'est possible que sous la forme d'une croisade pour la conquête d'une réforme sociale et économique. On s'accorde à reconnaître que nos soldats et nos ouvriers puisent leur force et leur courage dans l'espoir de temps meilleurs. Nos ennemis combattent pour un ordre nouveau, tandis que la lutte menée par les nations unies tend à la conservation des libertés exposées dans la déclaration de l'Atlantique et dans les discours historiques du président des Etats-Unis. On ne trouve là cependant aucun plan concret, uniquement des buts d'ordre général qui, espère-t-on, fourniront à nos soldats des cris de ralliement. Cependant, à mesure que s'est précisée la menace de la destruction finale des nations démocratiques, nous sommes devenus plus hésitants et moins catégoriques sur la forme du monde qui doit résulter du conflit. En Russie, par exemple, le plan quinquennal a fait place à la nécessité d'aller rencontrer et de vaincre l'ennemi, au besoin d'une action offensive. Chacun a le sentiment que son salut ne peut dépendre que d'un sacrifice total. Le jeune homme sans les armes ne peut s'arrêter à sa carrière d'après-guerre ou cultiver ses aptitudes du temps de paix, pas plus que l'industriel s'inquiéter de la surindustrialisation, ou l'ouvrier se récrier contre la perte passagère de privilèges si chèrement acquis. Cependant, puisque le jeune homme, exposé à la mort, nous renouvelle de temps à autre le don de sa carrière d'après-guerre comme gage de notre sécurité, il en résulte en quelque sorte un fidéicommiss qui nous impose la stricte obligation à la fois de l'appuyer sans calculs intéressés et de songer, sans pour cela réduire ou retarder notre effort de guerre, aux conséquences lointaines et à la portée du présent conflit.

Partant de là, il faut rejeter certaines théories qu'il suffit d'exposer pour en démontrer la faiblesse. Le conflit qui fait rage n'est pas le fruit des lacunes de notre système social. Même sous un régime économique en tous points parfait, la guerre en eut pas moins eu lieu. Les pays agresseurs enviaient ce qu'ils considéraient les richesses des voisins et ils se sont rués sur ceux-ci sans égard à leur développement social ou économique. Egalement fausse est la théorie de ceux qui voient dans cette guerre un facteur de progrès et en attendant quelque bienfait pour l'humanité. D'autres attendent du conflit actuel qu'il nous forcera à tourner une nouvelle page et à tout recommencer à neuf. Autant vaudrait dire qu'une page blanche est tournée quand se déclare un conflit.

La restauration d'après-guerre se poursuivra sans doute dans des conditions extrêmement difficiles du fait de la guerre, et l'instauration d'un nouvel ordre quelconque ne compensera pas nécessairement les sacrifices auxquels il nous faudra peut-être consentir. Le conflit aura apporté des changements radicaux.

Nous avons été contraints, avant la guerre, de réaliser des économies dans le domaine de la défense, consacrant nos revenus à divers services et ouvrages qui, aujourd'hui, nous paraissent moins essentiels. On ne saurait prévoir exactement pendant combien de temps nous devons sacrifier le droit de choisir nos denrées de consommation et consacrer nos ressources à la défense du pays, pas plus qu'on ne saurait déterminer maintenant si cet état de choses devra subsister après la guerre. Mais plus la guerre sera longue, plus notre régime de vie sera modifié et plus le problème de la restauration s'imposera à notre attention. L'ordre nouveau est établi chez nous pour un certain temps. La guerre est une expérience au point de vue organisation administrative et sociale. Peut-être serons-nous appelés à décider, après le conflit, quelle partie du nouveau régime devra subsister; or, nous ne savons pas si nous pourrions alors juger la question quant au fond. Peut-être les exigences d'une économie de défense nous obligeront-elles à en conserver une bonne partie. La restauration ne veut pas dire que nous ferons table rase; il s'agira de décider lesquelles des régies devront être maintenues et lesquelles devront être abolies.

Sous le régime actuel, par exemple, il y a très peu de chômeurs; or, cet état de choses est attribuable, dans une certaine mesure, à l'abaissement du niveau de vie et à l'abandon du droit de choisir librement. Cependant, ainsi que l'a prétendu le professeur D. H. MacGregor, "nous vivons encore passablement bien, assez bien pour démontrer que, sans trop abaisser le niveau d'existence, nous aurions pu, en temps ordinaire, créer une certaine somme d'emploi sans souci de bénéfiques." (Le professeur MacGregor emploie ici l'expression "sans souci de bénéfiques" au sens économique et fait allusion aux bénéfiques réalisés sur le capital utilisé). Je poursuis ma citation... "Il existe toujours de nombreuses industries dont la production matérielle est beaucoup moins importante, au point de vue contribution efficace au bien-être et au progrès de la nation, que la somme de travail qu'elles créent. S'il fallait, en effet, classer les industries de la nation, en temps ordinaire, suivant ce qu'ajoute effectivement au bien-être national la production de chacune, les industries neutres, celles qui, sans être nuisibles, ne font aucun bien particulier, pourraient occuper un rang assez élevé. La guerre jette sur ce problème une lumière qui nous permet de constater jusqu'à quel point nous pourrions sacrifier les choses matérielles à l'avantage, immatériel si l'on veut mais fort important, que constitue un bon marché de la main-d'œuvre." On discute ces théories à droite et à gauche, mais quiconque cherche à les rattacher au problème de notre économie se trouve en face d'un échafaudage économique et social fort vulnérable aux attaques de l'extérieur. Nous maintenons dans notre constitution fédérale un régime délicat de contrôles et de balances; nos zones économiques sont plutôt mal agencées; notre vie culturelle suit divers cours; nos étroites bandes de colonisation allant du nord au sud semblent irrégulières, et nos marchés extérieurs quelque peu incertains. Nous avons beaucoup à gagner à l'établissement d'un meilleur ordre mondial et à la

réorganisation du commerce international. Depuis le début du présent conflit, le Gouvernement s'est rendu compte des répercussions que pourront avoir l'interruption du commerce mondial par suite du blocus, la désorganisation de l'industrie, l'affectation de nos ressources à la production de matériel de guerre, ainsi que la modification radicale de l'économie de notre continent et du monde entier. On n'a cessé de nous prévenir sur tous les tons contre les risques que comportent des changements aussi radicaux et les effets qui pourront en découler. Par conséquent, il serait peut-être utile de définir les principales mesures que pourra envisager votre comité au cours de son étude du problème tout entier.

(1) Notre entrée dans le conflit, en 1939, nous a permis d'établir graduellement un régime économique de temps de guerre, et il est important de noter que le Dominion a joué le rôle d'intermédiaire entre l'économie de son important client, la Grande-Bretagne, et celle de son éminent voisin, les Etats-Unis. La mise en œuvre, par les Etats-Unis, du programme de prêt-location, le mode de financement des achats effectués au Canada par la Grande-Bretagne, et le don d'un milliard à la Grande-Bretagne sont autant de facteurs qui nous permettront d'éviter certains malentendus nés de l'autre guerre. L'annulation de dettes contractées par certaines nations à des fins de guerre permettra aux Nations Unies d'instaurer un régime de commerce international beaucoup plus stable. L'accord de Hyde Park conclu entre le président des Etats-Unis et le premier ministre du Canada (le 20 avril 1941) a eu pour effet de réduire les difficultés découlant de notre balance de commerce et de la pénurie de devises.

L'importance de cet accord provient de ce que (2) le Canada a souscrit à la Déclaration de l'Atlantique, en plus d'être l'un des signataires d'une entente conclue entre les Nations Unies et visant à l'instauration d'un ordre pacifique dans le monde. On se rappellera que dans la Déclaration de l'Atlantique, le président des Etats-Unis et le premier ministre de Grande-Bretagne ont convenu que leurs pays respectifs "s'efforceront, en tenant compte des obligations existantes, de faciliter à tous les Etats, petits et grands, vainqueurs et vaincus, le libre accès aux marchés et aux matières premières du monde entier qui sont indispensables à leur prospérité économique. Ils désirent assurer une collaboration plus étroite entre les nations, dans le domaine économique, afin que tous puissent aspirer à de meilleures conditions de travail, au progrès économique et à une plus large mesure de bien-être."

(3) Le Canada s'est maintenu en relations avec la Société des Nations et l'Office international du Travail, et nous avons augmenté le nombre de nos représentants diplomatiques à l'étranger. L'hospitalité accordée par le Dominion du Canada aux troupes et aux représentants distingués des nations conquises, de même que l'aggravation de ses responsabilités dans le Pacifique, font prévoir que notre pays et les autres dominions joueront un rôle important dans le monde d'après-guerre. L'Office international du travail a pour l'instant son siège principal à l'université McGill. Dans son rapport de l'an dernier, présenté au Congrès de l'organisation internationale du travail en octobre, le directeur intérimaire de l'Office a traité la question de reconstruction durant l'après-guerre. On est à prendre les arrangements voulus pour que l'Office soit en mesure de pousser plus avant ses études sur ce sujet. La section d'économie de la Société des Nations, à l'université Princeton, poursuit également une étude de la question.

(4) Des conférences internationales sur la situation alimentaire d'après-guerre ont déjà eu lieu et, à Washington, la Conférence internationale du blé à laquelle prennent part des représentants du Canada, de l'Argentine, de l'Australie, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, explore la question des secours alimentaires à octroyer aux pays indigents en attendant leur réhabilitation et la stabilisation du commerce mondial du blé. Le premier commissaire de la Commission canadienne du blé a assisté à cette conférence qui intéresse si vivement le Canada.

(5) Etant donné les relations intimes qui unissent notre pays aux Etats-Unis relativement à l'avancement de nos intérêts mutuels en tant qu'alliés dans cette guerre, on a constitué un certain nombre de comités chargés d'effectuer la collaboration et la coordination nécessaires en ce qui a trait à la production et à l'effort de guerre des deux pays. Les gouvernements américain et canadien ont constitué des Comités économiques conjoints chargés de faire rapport à leurs gouvernements respectifs sur la possibilité d'accroître la présente collaboration économique des deux pays, et, comme seconde attribution, ces comités ont reçu ordre de faire rapport sur "L'Atténuation de la dislocation économique à prévoir durant l'après-guerre à la suite des modifications que subit, à l'heure actuelle l'économie de chacun de ces pays."

La section canadienne de ces comités, sous la direction du Dr W. A. Mackintosh, après avoir consulté celle de Washington, a rédigé un agenda traitant des problèmes de reconstruction d'après-guerre intéressant particulièrement notre hémisphère. En outre, des vœux signés par le Dr W. A. Mackintosh, président de la section canadienne, et par le Dr Alvin H. Hanson, chef du groupe américain, relativement au besoin de collaboration qu'entraîne notre effort de guerre dans le domaine de la production agricole, et concernant l'utilisation de main-d'œuvre et de machines agricoles outre-frontière, ont été agréés. Ces dispositions favoriseront la récolte grâce à l'utilisation de main-d'œuvre et de machines qui autrement chômeraient, et tireront parti de la variation saisonnière de la période des récoltes. Il y est pourvu à l'accroissement de la production de plantes oléagineuses aux Etats-Unis, et d'avoine, d'orge et de lin au Canada. Cet accord, conclu à la suite des travaux des Comités économiques conjoints, découle de la guerre, mais on aurait profit à en mesurer la portée.

(6) Revenant au domaine national, il y a lieu de noter que l'augmentation du nombre d'industries se rapportant à l'effort de guerre, l'allocation de matières premières aux industries essentielles, et le financement par l'Etat dans une très large mesure de la fabrication des munitions requises, influenceront sensiblement sur l'armature industrielle du Canada. On pourra peut-être tirer un certain profit de l'expérience administrative acquise pendant la guerre, des progrès techniques réalisés, et, dans certains cas, les nouvelles industries pourront s'adapter à nos besoins d'après-guerre. D'autres industries encore pourront être converties après la guerre en entreprises de temps de paix.

Au ministère des Munitions et approvisionnements, on a beaucoup médité la Question de l'organisation industrielle, et il y aurait peut-être profit à en faire une étude plus poussée. On a également remis à plus tard les programmes de travaux publics, de sorte qu'il s'accumule de jour en jour une foule de projets de ce genre. Depuis le début des hostilités, ont eu lieu l'inscription nationale, le recensement décennal en 1941, et l'enregistrement effectué sous les auspices de la Commission d'assurance-chômage. Les renseignements obtenus de ces sources sont très précieux pour la direction du service sélectif national et pour les ministères de l'administration; ils permettent un contrôle statistique plus rigoureux du déplacement de la main-d'œuvre, de l'embauchage et du développement industriels. On se souviendra qu'après la guerre, de 1918 à 1923, les données du recensement de 1911 étaient devenues désuètes, et que toute l'économie et les renseignements statistiques disponibles sur le fonctionnement de l'économie laissaient quelque peu à désirer. Aujourd'hui les documents sur le processus de notre économie ont une plus grande valeur, et des indices font prévoir l'application des nouvelles réglementations financières et administratives à une utilisation plus économique de notre outillage et de nos ressources industriels.

(7) A l'ouverture des hostilités, le Gouvernement a tout de suite compris que la mobilisation du capital humain et de l'industrie poserait des problèmes économiques exigeant de la part de l'Etat un contrôle rigoureux, et des citoyens une attention sérieuse. Il en est résulté l'institution d'un comité de politique économique, et peu après l'ouverture des hostilités la création de la commission

des prix et du commerce en temps de guerre. La réglementation des prix et la prévention de l'inflation désordonnée sont des points vitaux de l'effort total de guerre. Il a fallu promulguer des règlements rigides non seulement sur le plafonnement des prix mais encore sur les augmentations des salaires, régularisés par des indemnités de vie chère. Ces mesures ont raisonnablement raffermi l'impulsion croissante de nos forces armées et celle de l'industrie de guerre à l'appui de nos troupes. Ceux qui se rappellent les dérèglements survenus dans les bénéfiques, les salaires et les indemnités lors de la dernière guerre, condition qui s'est accompagnée d'un relèvement en spirale des prix pendant toute la durée des hostilités, comprendront les avantages bien supérieurs de ce contrôle économique et la signification qu'il prendra dans la stabilité de l'économie que nous réservent les années futures. Les impôts plus élevés, les épargnes de guerre, les accords fiscaux conclus avec les provinces, les méthodes de réglementation des devises étrangères, sont autant de points capitaux de la mobilisation financière nécessaire à la poursuite d'un effort de guerre croissant et bien équilibré. Ces mesures enravent l'inflation. L'agencement de notre programme financier la méthode qui nous a permis d'assister la Grande-Bretagne, le rapatriement des valeurs canadiennes détenues à l'étranger, auraient été d'une réalisation difficile sans un système de banque centrale, sans la Banque du Canada, institution que nous n'avions pas à la dernière guerre. L'inflation désordonnée non seulement détruirait notre effort de guerre, mais nous enlèverait tout espoir d'une économie saine après la victoire. Ainsi les mesures financières, importantes pendant le conflit, le sont aussi après la guerre.

(8) Le 3 mai 1940 nous était soumis le rapport de la commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces. C'est la revue la plus complète qui soit des arrangements fiscaux entre le Dominion et les provinces, des services et des pouvoirs de nos unités administratives. On peut y étudier les questions du revenu national, de la législation ouvrière, des services sociaux, de la santé publique, du logement, des finances municipales, de la politique monétaire, du régime des subsides, et des pouvoirs respectifs, dont le rapport présente la revue. Nul examen de restauration d'après guerre entrepris actuellement ne pourrait omettre de tenir compte de la documentation que ce rapport nous procure. Le résumé suivant, paru dans la conclusion, place en relief accentué le grand problème qui se pose pour le comité ainsi que pour la population canadienne dans tout programme concernant la direction de l'avenir du Canada:

"L'économie canadienne est de celles qui, dans quelque circonstance que ce soit, présentent des signes de faiblesse et d'impuissance: dépendance inéluctable d'exportations spécialisées qui exposent les revenus à toutes sortes de fluctuations, proportion considérable des régions improductives, difficultés saisonnières qui haussent les frais généraux, rigidité des cadres où évoluent les prix de revient. A tous ces inconvénients, qui appartiennent à leur nature comme à la répartition des ressources canadiennes, il faut ajouter les charges additionnelles qui viennent de considérations d'ordre politique et national et augmentent d'autant la rigidité et la vulnérabilité de notre économie.

Notre enquête sur l'économie des diverses régions géographiques révèle un écart marqué dans les revenus régionaux per capita. Cette situation, comme le démontre notre enquête historique relatée dans les chapitres précédents, a été plus ou moins constante, mais en temps de crise elle tend à s'intensifier considérablement au moins entre certaines régions; elle provoque de graves problèmes financiers, provinciaux et municipaux; elle milite contre la parité de résistance des gouvernements provinciaux dans les crises économiques et la parité de qualité des services provinciaux, surtout avec le régime actuel de partage des revenus et des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Certains facteurs favorisent à n'en pas douter l'harmonie, comme l'interdépendance nationale; certains autres la division des intérêts et les frictions. Une fois terminée la période d'expansion sur laquelle les programmes traditionnels ont exercé une si profonde influence il sera peut-être nécessaire, tant pour maintenir l'unité nationale que pour préserver le bien-être général, de demander à de nouveaux programmes appropriés de stimuler à leur tour une nouvelle expansion et de la faire surgir de force pour ainsi dire, bien qu'avec des méthodes différentes sans doute et dans tout autre domaine. Maints autres programmes politiques retiennent l'attention. Dans le domaine vital de ses relations économiques extérieures, le Canada pourrait se rapprocher plus étroitement des Etats-Unis ou des pays britanniques, ou encore viser à une autarcie plus complète; dans l'ordre domestique, il pourrait laisser les coudées plus franches au libre jeu du régime capitaliste et assumer moins de responsabilités pour ses conséquences, ou encore tendre à une économie plus strictement dirigée. L'économie dirigée risquerait d'augmenter ou de diminuer le revenu national, suivant l'à-propos des initiatives prises et suivant l'habileté dans leur exécution, et aussi d'accentuer ou d'atténuer l'inégale répartition actuelle du même revenu, suivant les principes directeurs adoptés à l'égard de l'accomplissement des nouvelles fonctions de l'Etat. (Rapport de la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces, Vol. 1, page 219.)

Il n'est pas nécessaire de rappeler l'échec de la Conférence du Dominion et des provinces qui, l'an dernier, avait été convoquée pour étudier les recommandations du rapport Rowell-Sirois. Des adversaires du rapport ont été d'avis qu'il ne convenait pas de donner suite aux recommandations en temps de guerre, et dans certains cas ils ont poussé l'illogisme jusqu'à préconiser de vastes mesures de restauration pendant comme après la guerre. Les opinions peuvent être partagées sur les mérites de cette étude fouillée sur la charpente politique et économique du Canada, mais les renseignements qu'a colligés la Commission sont fondamentaux dans toute étude de restauration canadienne.

(9) Le 7 août 1940, la Loi sur l'assurance-chômage recevait la sanction royale. Cette loi, qui fonde les droits aux indemnités de l'assurance-chômage sur les contributions déjà versées, est maintenant en vigueur, et sous l'empire de ses dispositions a été établi le service de placement du Canada, qui procurera un service national de placement dans tout le Dominion. L'inclusion, dans ces mesures législatives, des mesures que nous avons déjà discutées relativement au rétablissement des soldats licenciés, constitue une partie importante du travail préparé par le comité de rétablissement économique et, pour la période d'après-guerre, le lien établi entre les services intéressant les anciens combattants et les organismes de placement et d'assurance-chômage est significatif.

(10) La loi sur l'assurance-chômage stipule que l'assuré a droit aux prestations dès qu'il a rempli certaines conditions statutaires dont la suivante: que le cotisant n'ait pas refusé de suivre un cours d'instruction lorsqu'il a été prié de le faire. Cette condition pourra devenir très importante à l'avenir et le Gouvernement présentera un projet de loi sur la coordination de la formation professionnelle, destiné à maintenir et compléter le programme de formation professionnelle de la jeunesse et les accords avec les provinces, en vigueur jusqu'au mois de mars dernier. On a déjà mentionné le programme de formation en temps de guerre et on comprend de plus en plus le rapport qui existe entre la formation professionnelle et les emplois industriels, la valeur des méthodes d'enseignement professionnel dans les institutions et les industries elles-mêmes, les horizons qu'elles ouvrent et les fonctions qu'elles remplissent.

Cette mesure relative à la formation professionnelle est liée aux cours de formation agricole et d'arts domestiques donnés dans les diverses provinces et prévoit une certaine aide aux étudiants des universités. Le vaste programme de formation projeté pour l'avantage des anciens combattants licenciés ou démo-

bilisés doit être coordonné à la nouvelle politique, au programme et à l'administration de l'enseignement professionnel du ministère du Travail.

(11) Dans le domaine de l'agriculture, la guerre a provoqué la formation de l'Office du ravitaillement en produits agricoles; de plus, on a adopté une politique d'encouragement à la production du bacon et des denrées laitières et d'abandon graduel de la culture des céréales en faveur d'un régime agricole plus varié. Les résultats des mesures de rétablissement adoptées sous l'empire de la Loi d'assistance à l'agriculture des Prairies de 1939 se font sentir. Je ne doute pas que tout le domaine du rétablissement agricole fasse le sujet d'une enquête. À ce sujet, il faut noter que de grands progrès ont été réalisés dans les recherches sur les propriétés du régime alimentaire et que l'importance de l'alimentation au point de vue de l'hygiène nationale est à l'étude par la division de la nutrition du ministère des Pensions et de la Santé nationale; toutefois, il ne faut pas perdre de vue l'aspect économique des avantages que l'agriculture tirerait de la consommation des aliments protecteurs de la santé, en étudiant le problème du maintien de collectivités agricoles prospères.

(12) Le ministère des Pensions et de la Santé nationale s'intéresse sans cesse à l'hygiène nationale et il a réalisé des progrès sensibles dans le développement d'un programme de collaboration avec les provinces afin de sauvegarder l'hygiène publique et d'appliquer les méthodes les mieux appropriées à prévenir la maladie et à en restreindre les ravages. Depuis quelques années, on s'intéresse vivement, par tout le Canada, à l'assurance d'invalidité à cause du coût élevé des traitements médicaux et chirurgicaux. Nous avons donc nommé un comité (C.P. n° 836 du 5 février 1942), sous la présidence du Directeur des services d'hygiène publique, pour étudier la question de l'assurance-santé et pour préparer un programme d'assurance-santé. Ce comité a déjà commencé son travail.

(13) Comme nous l'avons déjà dit, il est devenu nécessaire de s'efforcer de grouper les diverses idées, propositions et projets relatifs à la période d'après-guerre et le Gouvernement a donc établi un comité consultatif faisant rapport au comité ministériel sur la démobilisation et le rétablissement. Cet organisme porte le nom de comité de restauration et son ordre de renvoi est le même que celui du comité ministériel. Le voici: "examiner et discuter la question générale de la restauration d'après-guerre et faire des recommandations au sujet des services d'Etat qu'il y a lieu d'établir pour régler cette question". L'autorisation de cet ordre de renvoi a été donnée, en ce qui concerne le comité ministériel, le 17 février 1941 et la portée de l'enquête proposée a été discutée dans le témoignage que j'ai rendu devant le comité parlementaire spécial des pensions, le 4 avril 1941, et qu'on trouvera à la page 282 (version anglaise) des Procès-verbaux et témoignages de ce comité.

Le Comité s'est réuni en mars et s'est mis à l'œuvre, et il fonctionne sous l'empire des dispositions du décret du conseil, C.P. 6874 rendu le 2 septembre 1941. On a pris des mesures pour que le président et le vice-président du comité consultatif général concernant la démobilisation et le rétablissement dans la vie civile, et aussi le président de la section canadienne des Comités économiques mixtes, assistent aux séances du Comité de restauration et lui accordent leur pleine collaboration. Il a semblé opportun que les membres du Comité de la restauration ne soient pas des fonctionnaires, mais des hommes abordant leur tâche avec des connaissances et une expérience étendues et capables d'envisager les problèmes au point de vue général du Canada, plutôt qu'au point particulier de voir de l'administration. On a cru aussi que le comité devrait se composer de peu de membres et qu'au bout d'un certain temps ils devraient avoir l'habitude du travail en commun, et qu'il fallait choisir des hommes distingués dans leur profession et au courant des grands problèmes nationaux.

Le président est M. F. Cyril James, principal de l'Université McGill, ancien professeur des questions financières à l'Université de Pennsylvanie et ensuite

professeur d'économie politique et directeur de l'école du commerce à l'Université McGill, un spécialiste des questions de commerce international. Voici la liste des autres membres:

M. D. G. McKenzie, président actuel de la Commission des grains, ancien ministre des mines et des ressources naturelles et ancien ministre de l'agriculture dans le gouvernement du Manitoba, membre de la commission consultative en matière de tarif et de taxation, 1926-1928, président de la Canadian Chamber of Commerce, ancien président des United Grain Growers;

M. J. S. McLean, ancien président de la Canadian Chamber of Commerce; conseiller en matière d'alimentation auprès du ministère anglais des vivres à Washington, D.C., président de la Canada Packers, Limited;

M. Edouard Montpetit, c.r., secrétaire général de l'Université de Montréal et directeur de l'École des Sciences sociales, politiques et économiques, et l'un des délégués du Canada à la Société des nations à Genève;

M. Tom Moore, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, ancien directeur des Chemins de fer Nationaux, membre du conseil exécutif de l'Office international du Travail, membre de la Commission nationale de placement, 1936-1938, et président du comité national de placement établi en vertu des dispositions de la Loi de l'assurance-chômage;

M. R. C. Wallace, principal de l'Université Queen's, ancien professeur de géologie à l'Université du Manitoba, commissaire des mines et des ressources naturelles pour le Manitoba et ensuite président de l'université de l'Alberta.

Les services de ces messieurs ne sont pas rémunérés. Nous pensons que les dirigeants d'écoles et d'universités auront les yeux grands ouverts sur nos ressources dans le domaine de la technique, des sciences et des recherches, tout en connaissant les exigences des jeunes esprits en voie de formation pour servir le pays, et que des méditations de longue portée et réalistes sur l'avenir du Canada résulteront du contact entre ces chefs de l'enseignement et les membres du comité qui ont été des dirigeants de l'organisation syndicale, de l'industrie et de l'agriculture.

Il n'est pas nécessaire que j'expose dans ses détails l'œuvre accomplie par ce comité, car j'imagine que vous pourrez entendre les témoignages du président du comité et des membres de ce dernier qui sont présidents des sous-comités. Il peut toutefois être très utile d'indiquer sommairement les démarches que ce comité a faites pour entreprendre ses recherches.

(1) Le comité a préparé un mémoire initial qui constitue son agenda. Ce mémoire est constamment sujet à révision et il porte sur les principaux aspects de l'économie canadienne que le comité devra étudier. Des copies de cet agenda ont été mises à la disposition de votre Comité.

(2) Le secrétariat comprend un conseiller en matière de recherches. Il a réuni la documentation se rattachant aux problèmes en discussion. Tous les renseignements, suggestions, projets et publications se rapportant à la question de la reconstruction d'après guerre sont soigneusement comparés, indexés et mis à la disposition du comité.

(3) Le comité s'est mis en contact avec la section économique de la Société des Nations à l'Université de Princeton et avec l'Office international du Travail à l'Université McGill, ainsi qu'avec les organismes officiels et semi-officiels de Grande-Bretagne qui s'occupent du même problème. A la suite de démarches officielles ou non et par divers autres moyens, il reçoit des renseignements des gouvernements des États-Unis et de la Grande-Bretagne sur le rétablissement d'après guerre, renseignements qui sont étudiés par le comité et par ses sous-comités.

(4) Afin de se mettre en contact avec les ministres de Grande-Bretagne chargés de préparer les mesures de reconstruction d'après guerre, le président du comité de la reconstruction est allé en Angleterre et s'y est procuré une foule de renseignements précieux qui aideront le comité dans l'étude de cette question.

Durant l'automne de 1941, j'ai eu l'avantage de rencontrer plusieurs membres du gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne et j'ai rapporté une documentation préliminaire dont les membres du comité de la reconstruction ont pris connaissance.

(5) Au début de son travail, le comité a décidé de faire préparer sur divers sujets quelques études destinées à faire la lumière sur quelques-uns des aspects importants du problème. Il a chargé des spécialistes de préparer des rapports. Ceux qui ont été préparés jusqu'ici pourront, si votre comité le désire, être analysés par le président du comité de la reconstruction. Ces rapports portent entre autres sur les sujets suivants:

(a) *La succession des évènements économiques de 1914 à 1923.*

Nous espérons que ceci pourra guider les intéressés sur les tendances auxquelles on pourra s'attendre après la guerre.

(b) *Les tendances démographiques contemporaines en rapport avec le développement agricole.*

(c) *Les effets de la Guerre sur la répartition géographique et l'expansion de l'industrie canadienne.*

On est à préparer des cartes de base indiquant les régions où vit la population salariée du Canada, et l'on étudiera à plusieurs points de vue la répartition géographique de l'expansion industrielle au Canada.

(d) *L'effet des mesures de contrôle en temps de guerre sur (i) l'industrie de la reconstruction et sur (ii) l'industrie des salaisons.*

On a jusqu'ici examiné les effets des mesures de contrôle sur deux industries. Les industries ainsi examinées ont été celle de la construction et celle des salaisons. Il a été constaté que, dans le cas de l'industrie de la construction, il n'existait pour ainsi dire aucun contrôle en temps de paix, tandis qu'au contraire de nombreuses mesures de contrôle étaient appliquées dans le cas de l'industrie des salaisons, tant pour les matières premières que pour le produit fini.

Ces études, espère-t-on, susciteront des méthodes d'enquête dans les autres industries et, afin de faciliter la comparaison, pour chaque enquêteur a été préparée d'après un plan uniforme une liste des sujets d'étude.

(e) *Etude de l'organisme de réglementation économique établi aux termes de la Loi des mesures de guerre, dans ses relations avec les exigences administratives d'après-guerre.*

(f) *Réglementation des loyers dans ses relations avec les disponibilités de logements.*

(g) *Répercussions de la guerre sur le niveau de vie dans les campagnes du Québec.*

Ajoutons à ceci, diverses études entreprises par des organismes locaux,—sur le logement par une association de Montréal, et sur une forme de conservation régionale par l'Ontario Conservation Association.

On s'est mis en relation avec les chercheurs et les économistes experts des divers services administratifs, tels que la division des recherches de la Banque du Canada, le bureau des conseillers économiques du ministère des Finances, la Commission du commerce et des prix en temps de guerre, le bureau des études économiques du ministère des Munitions et approvisionnements, le ministère du Travail, le Bureau fédéral de la statistique ainsi que les services des marchés et des études économiques du ministère de l'Agriculture.

Le comité de restauration s'étant ainsi assuré des services de recherches et de renseignements, vient de former les quatre sous-comités suivants:

1. *Politique agricole*

Président: M. D. G. McKenzie.

Fonctions: Faire du problème agricole canadien une étude portant surtout sur (a) l'opportunité de relever le niveau de la vie de tous les Canadiens de façon à assurer à chacun une alimentation convenable, et (b) l'évolution probable dans l'exportation de produits agricoles canadiens; soumettre au comité de restauration un vaste programme de rétablissement agricole canadien pour l'après-guerre.

On accorde une attention toute spéciale aux mesures susceptibles d'accroître, tant pour le présent que pour l'avenir, la consommation domestique de denrées alimentaires, de façon à améliorer la santé de la population canadienne. Le sous-comité cherche encore à prévoir les changements possibles ou probables dans la demande étrangère des principaux produits agricoles canadiens, afin que ses recommandations puissent assurer à l'agriculteur canadien une plus grande prospérité et plus de stabilité dans sa culture.

2. *Embauchage de la main-d'œuvre après la guerre.*

Président: M. Tom Moore (membre du comité principal).

Fonctions: Chercher les moyens les plus efficaces de coordonner la demande sur le marché de la main-d'œuvre au cours de la période d'après-guerre. Ce travail doit porter surtout sur (a) l'utilisation rationnelle des ouvriers disponibles, (b) les mesures ou les coutumes touchant la durée du travail, et (c) les autres questions connexes exposées dans le mémoire imprimé en appendice au compte rendu de la séance du 3 mai 1941. Enfin, soumettre au comité de restauration des plans précis touchant les mesures législatives et les coutumes établies dans le domaine de la main-d'œuvre.

3. *Conservation et exploitation des ressources naturelles.*

Président: M. R. C. Wallace (membre du comité principal).

Fonctions: Préparer et soumettre au comité de restauration un programme susceptible d'assurer un maximum de conservation en même temps que d'exploitation des ressources naturelles du Dominion du Canada, tenant compte de l'importance nationale de ces ressources et soulignant l'importance des méthodes proposées comme moyens de fournir de l'emploi à la fin des présentes hostilités.

4. *Projets de construction.*

Président: M. K. M. Cameron (Ingénieur en chef, ministère des Travaux publics).

Mandat: Déterminer jusqu'à quel point un programme soigneusement élaboré de projets de construction pourra contribuer au bien-être national dans le dominion du Canada et créer de l'emploi pour l'après-guerre. Faire rapport au comité de la reconstruction quant à la façon dont un tel programme pourra être le plus efficacement élaboré avant la fin des hostilités.

D'après ce mandat, l'ensemble des projets de construction sommairement indiqués dans le mémoire initial devra faire l'objet d'une étude, mais il importe de signaler tout particulièrement quatre aspects du problème qui devront certainement être soigneusement examinés dès le début des délibérations des sous-comités:

1. Quels rouages y aura-t-il lieu d'établir en vue de la coordination des entreprises de construction du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des municipalités et de l'initiative privée afin qu'un programme général puisse facilement être mis à exécution au moment opportun?

2. D'après quelles normes devra-t-on faire l'étude de certains projets particuliers, en vue de déterminer leur importance dans le programme? Comment les devis devront-ils être préparés et comment l'élaboration des plans préliminaires devra-t-elle se faire?

3. Quelles catégories de projets de construction devra-t-on établir?
- Des projets fédéraux seulement?
 - Des projets à la fois fédéraux et provinciaux?
 - Des projets comportant la participation des municipalités?
 - Des projets comportant la participation de l'initiative privée?

4. A l'égard des catégories B, C et D que je viens d'indiquer, dans quelle mesure et à quelles conditions le gouvernement fédéral devra-t-il fournir des fonds pour le financement de ces entreprises de construction?

Il ne faut pas oublier que ces sous-comités n'en sont encore qu'au stade préliminaire de leur besogne, mais si la chose est jugée désirable votre comité pourra sans doute obtenir d'eux une somme considérable de renseignements précieux quant à ce qui a déjà été accompli et aux perspectives de succès des travaux en cours.

Les sous-comités ont pris pour principe de rechercher la collaboration des experts et des spécialistes qui sont en mesure de leur aider, et les propositions reçues du public au sujet de la reconstruction d'après-guerre ont été soigneusement examinées par le comité de la reconstruction et son secrétariat.

Au sujet des travaux du comité nous croyons opportun que le président du comité et les présidents des sous-comités discutent avec vous l'agenda et les détails de leurs travaux. Je n'insisterai pas sur ce point, afin de ne pas m'immiscer dans les sujets qu'ils auront à traiter.

Avant de terminer, je tiens à faire quelques remarques au sujet du rapport qui existe entre ces questions et notre effort de guerre. J'ai voulu indiquer brièvement les changements considérables qui sont survenus depuis deux ans dans l'objectif visé, dans l'orientation générale de notre économie, dans l'administration, dans la célérité des mesures exécutives et législatives, et dans l'élaboration de projets. Aux yeux d'un ardent protagoniste de réformes sociales ces changements radicaux peuvent sembler insuffisants, et d'autre part, les réactionnaires peuvent les considérer comme trop révolutionnaires. Ces changements ne dénotent certainement aucun inertie, et à n'en pas douter, si la guerre doit durer longtemps encore le mode d'existence des Canadiens subira une profonde modification. Nous sommes aujourd'hui dans une situation difficile, attendu que toutes les mesures relatives à la guerre et à l'après-guerre doivent être envisagées en tant que facteurs susceptibles de contribuer à la victoire. Les loisirs, le confort, les récréations, les voyages d'agrément, le repos, le plaisir, la sécurité physique ou sociale, le logement, la variété dans l'alimentation, le vêtement, les sports, la culture et les perfectionnements de la civilisation, voilà des choses désirables dont nous devons nous priver dans une certaine mesure jusqu'à ce que notre existence, nos foyers, et nos enfants soient protégés contre le meurtre, le pillage, l'esclavage et d'autres maux encore pires. Tout Canadien qui jouit aujourd'hui de ces avantages plus qu'il ne le faisait avant la guerre, devrait se demander si les services qu'il rend à son pays sont bien suffisants, et tout programme administratif qui nous ferait entrevoir la possibilité de jouir davantage de ces bienfaits en ce moment de grave péril devrait être soigneusement scruté par les représentants du peuple canadien, auxquels incombe la lourde responsabilité de conjurer le désastre qui nous menace.

Je vois dans la formation de ce comité la preuve que notre dominion a foi en la victoire. Cette initiative constitue un premier pas vers la réalisation de la promesse que nous avons faite à nos soldats de trouver après la guerre et à la suite de la démobilisation le moyen de leur éviter le chômage forcé et l'abaissement du niveau d'existence et de leur assurer la chance de gagner leur vie.

Le premier ministre du Canada, dans son ouvrage *Industrie et Humanité*, a cité les quatre principaux sujets de craintes qui hantent l'humanité: "Quand, malgré le désir de travailler, l'on ne peut trouver d'emploi". "Quand, à cause de maladie ou d'invalidité, la capacité de gain est disparue". "Quand, dans la

vieillesse, on se trouve acculé à la pauvreté ou à la dépendance". "Quand les privations causées par une période de chômage involontaire sont aggravées par la nécessité de dépenses imprévues".

Il est remarquable que ces quatre sujets de craintes, énumérées il y a vingt-cinq ans, se retrouvent à la base des quatre libertés mentionnées il y a un an par le Président des Etats-Unis. Si nous voulons que tous les citoyens de notre pays puissent jouir de ces quatre libertés, nous devons éliminer, dans la mesure du possible, les causes de ces craintes séculaires. Pour atteindre ce but, il nous faut d'abord gagner le droit de décider de notre propre avenir. Cela signifie que tous les plans concernant l'après-guerre doivent être étudiés en fonction de leur apport à l'issue victorieuse de la guerre.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous avez entendu le très intéressant exposé du ministre des Pensions et de la Santé nationale. Que désirez-vous faire maintenant?

M. MATTHEWS: Monsieur le président, je suis certain de me faire le porte-parole de toutes les personnes présentes, notamment des membres du Comité, en exprimant notre haute appréciation de la courtoisie du ministre, qui assiste ce matin à la réunion inaugurale de notre Comité. L'exposé, pour moi-même et pour plusieurs d'entre nous, est une véritable révélation. J'ignorais pour ma part que tant de travail avait déjà été accompli. L'activité apportée à l'élaboration de la deuxième partie est immense. Elle doit être pour nous un stimulant dans la part que nous devons y apporter si nous voulons jouer notre rôle et accomplir notre mission de membres de cet important comité. Ce que nous a exposé le ministre embrasse tous les domaines. Il a apporté de la lumière dans nos esprits et nous a fait mieux comprendre l'immense tâche qui se dresse devant nous. Je n'essaierai pas d'analyser le mémoire. Le temps est trop précieux pour cela. Mais j'estime que chacun de nous devrait exprimer son appréciation de la courtoisie et de la collaboration du ministre par sa présence au milieu de nous et formuler l'espoir qui lui sera possible d'assister fréquemment à nos délibérations.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous avez entendu la proposition. Je sais que vous êtes prêts à l'adopter. Je connais votre sentiment. C'est pourquoi je prends la liberté de demander au ministre d'interpréter l'attention apportée par les membres du Comité à son exposé ainsi que les remarques formulées par M. Matthews comme l'expression de leur appréciation de sa présence au milieu de nous.

Quelle est votre bon plaisir, messieurs, pour ce qui est du travail général du Comité? Le ministre signale que peut-être après avoir relu son exposé les membres du Comité ou quelques-uns d'entre nous pourraient désirer lui poser des questions. J'avais l'intention de proposer qu'à la prochaine séance, si la chose était possible, nous invitions le Dr James, président du Comité de la restauration qui a exécuté une partie de ce travail, à venir rendre témoignage. Nous pourrions l'inviter ou prier le ministre de venir à une prochaine séance. Le Dr James pourrait être présent; le ministre le sera lui-même, nous dit-il; il est membre du Comité. Si quelqu'un de nous désire poser des questions au ministre il lui sera évidemment loisible de le faire, et ce sera probablement le moment opportun.

Il a été question au début de la séance de changer le quorum du Comité. Le Comité compte 35 membres. Le quorum est donc de 18, à moins que le Comité n'en décide autrement. Je crois que M. MacNicol avait l'intention de faire une motion à ce sujet. Généralement, quand un comité modifie son quorum, il le réduit à un tiers au lieu d'une demie, si je ne fais erreur.

M. MACNICOL: Monsieur le président, j'ai constaté que plusieurs comités spéciaux siègent en même temps que d'autres et que, pour une raison ou une autre, plusieurs membres ne peuvent assister aux séances. Il est d'importance capitale que le travail du Comité soit exécuté. J'ai si souvent constaté que quelques membres du comité se soient réunis et qu'après quinze ou vingt minutes seulement des retardataires venaient former le quorum. Nous voulons éviter

cela. Le Comité a une énorme tâche à accomplir et je crois que chacun de ses membres devrait arriver de bonne heure aux séances. Mais il est des occasions qui les empêchent de le faire. Je propose donc, afin que le Comité puisse poursuivre son travail ponctuellement que le quorum soit réduit à douze membres.

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres propositions, messieurs.

M. MACNICOL: Que le Dr James soit invité à la prochaine séance.

M. QUELCH: Je présume que des mesures seront prises pour que les comités ne siègent pas en même temps.

Le PRÉSIDENT: Les présidents doivent se réunir aujourd'hui et prendre des mesures pour que les séances se tiennent des jours différents.

M. MARTIN: A la dernière séance nous avons discuté l'organisation du programme du Comité. Est-ce l'intention du Comité d'ajourner l'élaboration d'un plan de travail jusqu'à ce que nous ayons disposé de l'exposé principal ou de décider immédiatement de notre programme futur?

Le PRÉSIDENT: Il appartient au Comité d'en décider. J'estime que nous devrions disposer des questions principales et décider ensuite de notre programme. Voilà mon opinion. Je suis naturellement le serviteur du Comité.

M. MACNICOL: Je crois que nous devrions procéder comme vous le proposez.

Le PRÉSIDENT: Cela vous va-t-il, monsieur Martin?

M. MARTIN: Je crois que cela est satisfaisant. Je n'ai pas l'intention de faire de commentaires ce matin sur l'exposé du ministre, mais je dirais que nous pouvons consacrer beaucoup de temps à entendre un exposé. Nous aurons celui du Dr James et d'autres personnes peut-être. Tout ce qu'il nous dira se rattache au travail que nous avons à accomplir. Je ne m'oppose certainement pas à ce que nous entendions le Dr James, mais j'estime que nous devons nous mettre au travail. Nous sommes au milieu de la session et, si le Comité doit abattre de la besogne, il doit envisager ce qu'il doit faire. Tout en convenant que nous devons entendre le Dr James, j'espère qu'après l'avoir entendu le président prendra les mesures voulues pour préparer le programme du Comité. Son travail n'est pas celui d'une seule session; c'est une immense tâche qui se dresse devant nous et la seule préparation du programme devra accaparer plus d'une séance.

L'hon. M. MACKENZIE: L'idée d'inviter le Dr James c'est de vous faire connaître exactement ce qui a déjà été accompli.

Le PRÉSIDENT: Nous ne devons pas oublier que l'étude constitue une part importante du travail du Comité et nous pourrions peut-être avec avantage consacrer quelque temps au résultat des études déjà réalisées. Nous pourrions ensuite examiner ce qui restera à faire. Avez-vous d'autres questions à poser?

M. QUELCH: Le Comité a-t-il l'intention de permettre à d'autres organismes de venir nous faire des représentations?

Le PRÉSIDENT: Le Comité devra en décider. J'estime qu'il serait sage que le Comité soit saisi des études déjà accomplies. Mais il appartient au Comité d'en décider.

M. BERTRAND: Ne pourrions-nous pas obtenir un exposé général du problème et de ce qu'il comporte? Nous pourrions ensuite décider du programme.

Le PRÉSIDENT: C'est mon avis personnel, mais, je le répète, il appartient au Comité d'en décider.

M. BERTRAND: Si nous examinons ce que nous a exposé le ministre ce matin, nous constaterons qu'il faut diviser notre travail en différentes parties, et si nous obtenons des représentations que doivent nous faire ces personnes avant les séances délibérantes, nous aurons l'occasion de les étudier, d'en apprécier l'importance et d'en comprendre la portée générale.

M. MARTIN: Je suis entièrement de l'avis de M. Bertrand. Je veux éviter la perte de temps. Puis-je demander si le Dr James a l'intention de nous présenter un exposé écrit? S'il en est ainsi, je ne vois pas pourquoi cet exposé ne pourrait pas être communiqué aux membres du Comité afin que nous puissions en prendre connaissance. L'exposé du ministre est de caractère différent. Il est le chef d'un ministère. Mais je crois que si le Dr James pouvait nous communiquer son exposé nous aurions l'occasion de l'analyser et nous serions mieux préparés à le discuter avec lui que si nous devons passer deux heures à en entendre la lecture sans en saisir toute la portée. Je ne veux pas dire que nous ne devons pas consacrer quelque temps à poser des questions au ministre.

Le PRÉSIDENT: Je crois que le Dr James se présentera sans exposé écrit. Nous pourrions donc lui poser des questions comme à tout autre témoin.

M. MACNICOL: Je ne sais pas si c'est là la meilleure manière de procéder. Je suis persuadé que le travail du Comité est si vaste et varié qu'il sera nécessaire de commencer par la base. Comment peut-on établir une base sans remonter au travail de détail qu'ont accompli les personnes qui y ont consacré beaucoup de temps? Je partage dans une certaine mesure l'opinion de M. Martin. Je ne crois pas nécessaire d'entendre d'autres longs exposés. Je ne fais aucune allusion à l'exposé du ministre. Nous sommes tous d'avis qu'il devait nous le présenter. Mais les autres pourraient peut-être nous communiquer leurs exposés à l'avance, afin de nous permettre d'en examiner la teneur. Nous pourrions ne pas tenir compte des principes. Nous pourrions adopter les nôtres. Mais nous devrions connaître le travail déjà accompli. Ces gens ont accompli une grande somme de travail dont nous pouvons bénéficier.

Le PRÉSIDENT: Je crois que chaque membre du Comité a reçu un résumé du travail accompli par les deux Comités mentionnés dans le mémoire. En avez-vous reçu un exemplaire, monsieur MacNicol?

M. MACNICOL: Oui.

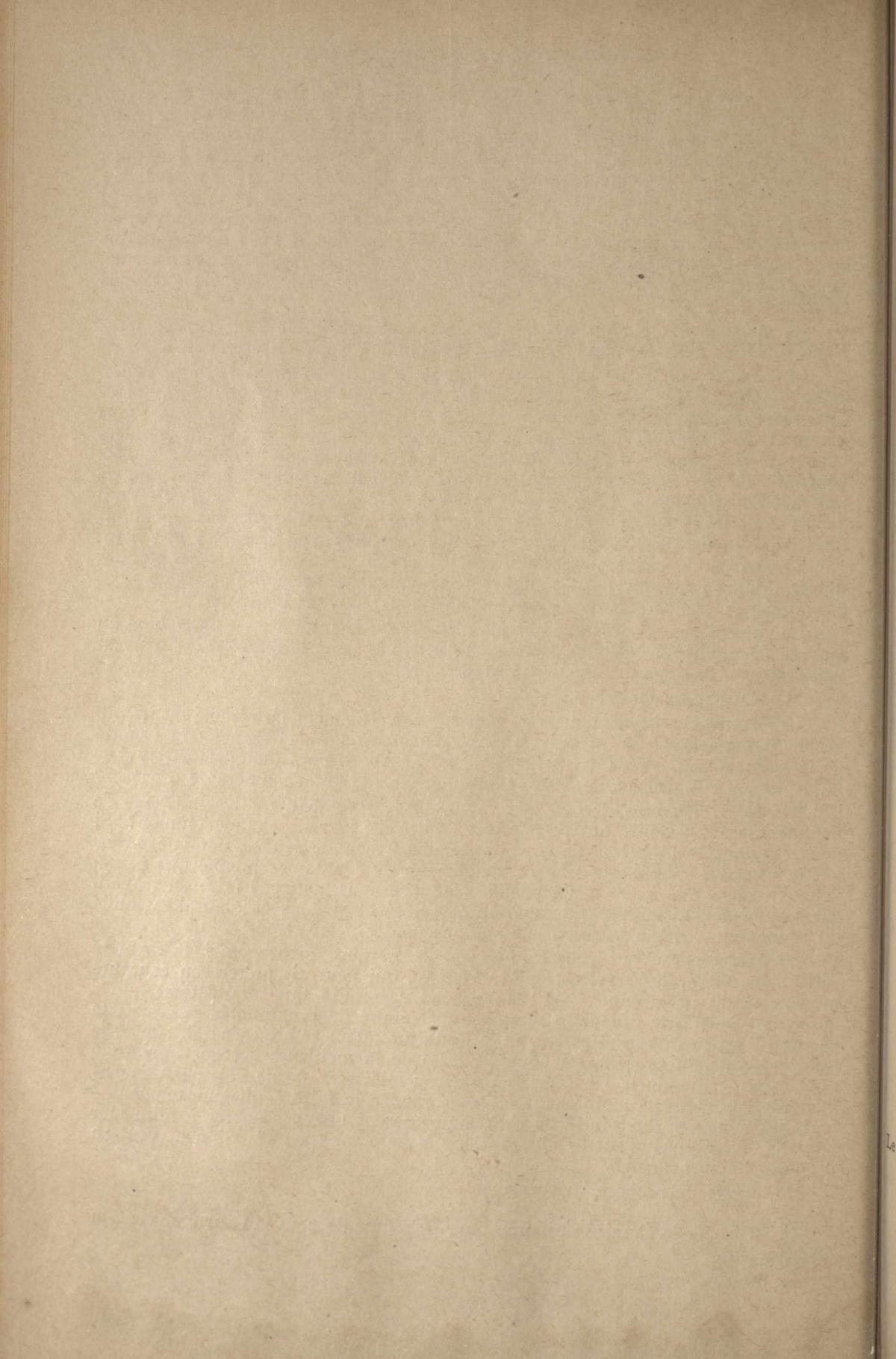
Le PRÉSIDENT: Le document ne contient pas seulement un résumé du travail accompli mais aussi les procès-verbaux de douze ou treize séances du Comité de la restauration. Voilà un point de départ. Allons-nous quand même inviter le Dr James à la prochaine séance et décider ensuite de la manière de procéder?

M. JEAN: Ne croyez-vous pas, monsieur le président, qu'il serait sage de nommer un sous-comité qui préparerait l'ordre du jour de chaque réunion? Si nous étudions le problème dans son ensemble à chaque séance, nous ne ferons aucun progrès. Supposons que le témoignage du Dr James prenne une heure, il nous restera une autre heure pendant laquelle nous pourrions faire du travail. Mais si nous n'avons pas de programme arrêté et si nous étudions l'ensemble du problème à chaque réunion, nous allons perdre notre temps.

Le PRÉSIDENT: Vous vous rappelez peut-être que j'ai proposé à la dernière séance de retenir les services de M. McKay, qui pourrait prêter son concours au comité du programme. M. McKay est secrétaire du Comité dont le Dr James est président. Si nous nommons un comité du programme, je crois que M. McKay pourrait lui être très utile de même qu'au comité général. Je crois que le comité du programme pourrait faire de la meilleure besogne après que nous aurons entendu le Dr James en plus du ministre. Je ne vois pas d'inconvénient à le nommer maintenant—il nous faudra le faire à quelque moment—mais les membres du comité du programme seront mieux préparés à faire leur travail. Avez-vous d'autres observations à faire, messieurs? Si non, veut-on proposer l'ajournement?

M. JEAN: Je propose l'ajournement.

A 12 h. 55, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.



SESSION DE 1942
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

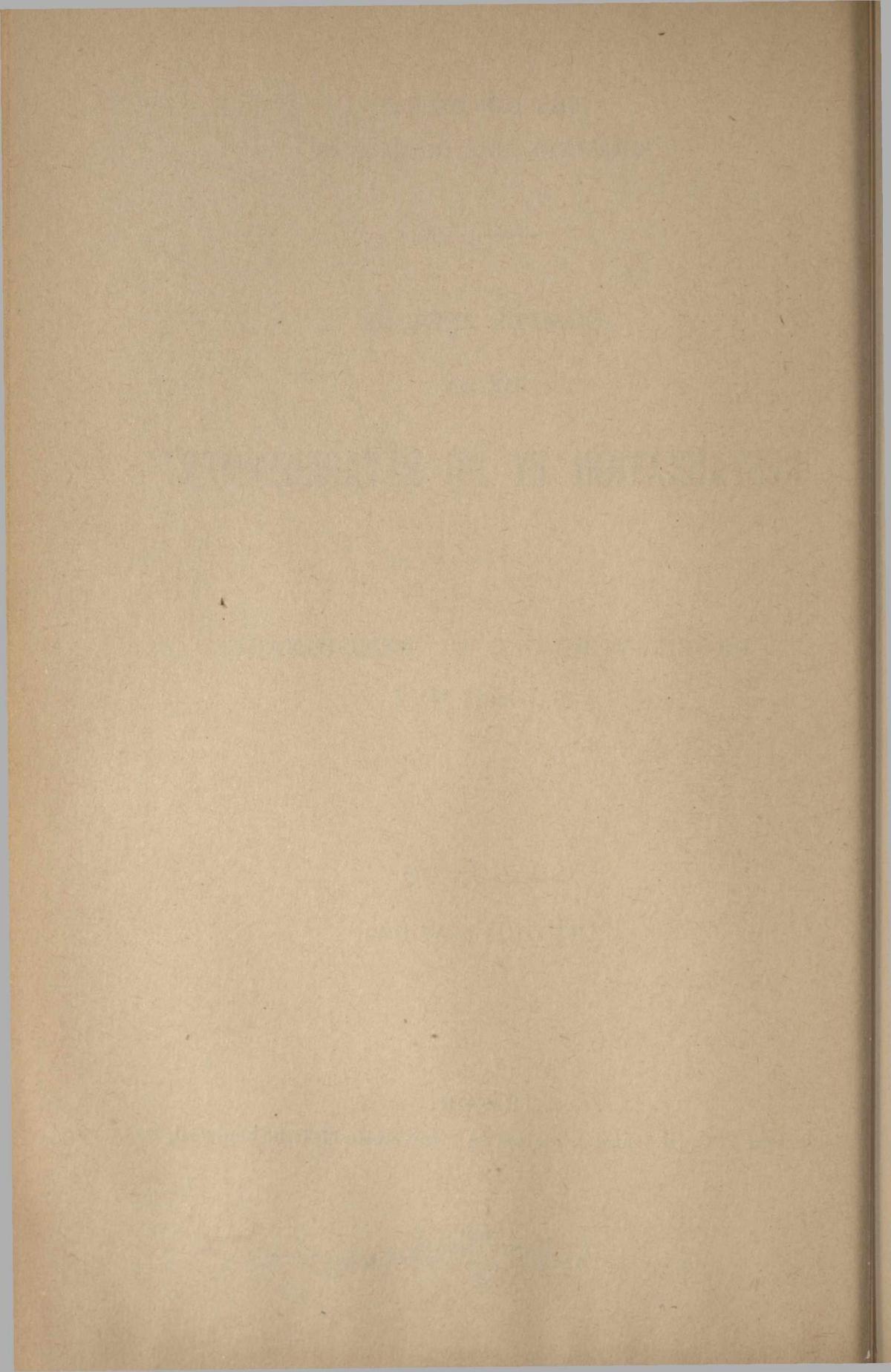
Fascicule N° 2

SÉANCE DU

JEUDI 14 MAI 1942

TÉMOIN:

Le docteur F. Cyril James, principal de l'Université McGill, Montréal, P.Q.



PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 14 mai 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit aujourd'hui à 11 heures, sous la présidence effective de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Castleden, Gershaw, Gillis, Harris (*Danforth*), Hill, Jean, Mackenzie (*Vancouver-centre*), Macmillan, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Purdy, Quelch, Ross (*Middlesex-est*), Sanderson, Stirling, Turgeon, Tustin et White. — 24.

Sont aussi présents:

M. J. E. Mackay, secrétaire du comité de restauration;
Le docteur James;
Le docteur L. C. Marsh, directeur des recherches;
M. Robert England, secrétaire exécutif du comité de réorganisation.

L'honorable Cyrus Macmillan, au nom de l'honorable Ian Mackenzie, propose:

“ Que le Comité envoie à la famille de M. Tom Moore l'expression de sa profonde sympathie et de son espoir sincère de voir M. Moore recouvrer bientôt sa santé et sa vigueur ”.

Adopté à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Bertrand (*Prescott*), on autorise le président à nommer un sous-comité du programme.

Conformément à cette proposition, le président nomme un sous-comité du programme, formé des membres suivants: l'honorable Cyrus Macmillan (président), MM. Gillis, Jean, MacNicol, Marshall et McNiven.

Le docteur F. Cyril James, principal de l'Université McGill, est convoqué, interrogé et se retire.

Sur la proposition de M. Jean, le Comité s'ajourne à une heure, pour se réunir de nouveau le mardi 19 mai, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Salle 497, 14 mai 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures, sous la présidence de M. James Gray Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre, la séance est ouverte. Je demanderais à M. James et à M. Mackay de bien vouloir prendre place ici.

Les témoins sont:

Le Dr Cyril F. James, président du comité de la restauration;
M. J. E. Mackay, secrétaire du même comité.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le premier article du programme de cette réunion va être très réconfortant; vous serez sans doute heureux d'apprendre que nous allons entendre le Dr James. Je me suis permis, en tant que président du Comité, de causer avec le Dr James du sujet dont il va nous entretenir aujourd'hui. On avait suggéré, à notre dernière réunion, d'interroger le Dr James aujourd'hui. Le Dr James veut nous parler d'abondance au lieu de nous lire un mémoire. Son exposé consistera surtout à présenter plusieurs aspects des problèmes généraux de restauration économique qui surgiront après la guerre et qui ont été étudiés par le Comité de la restauration économique, dont le Dr James est le président. Les membres du Comité seront heureux, je crois, de poser quelques questions au Dr James à la fin de son exposé sur chaque point. Je demanderais donc que l'on écoute le Dr James jusqu'à la fin de chaque partie de son exposé. Je suppose qu'il faudra environ vingt minutes pour chacune. Avant qu'il aborde la partie suivante, si l'on a des questions à lui poser, on sera absolument libre de le faire. Si le Comité trouve que c'est la bonne manière de procéder, je vais maintenant demander au Dr James de bien vouloir entrer en matière.

Le Dr F. CYRIL JAMES est appelé.

L'hon. M. MAC KINNON: Avant de commencer, monsieur le président, je proposerais que l'on donne des tables aux membres du Comité pour que nous ayons une place où mettre notre correspondance et prendre des notes.

M. MARTIN: N'a-t-il pas été entendu à notre dernière réunion que nous aurions dorénavant des tables?

Le PRÉSIDENT: Le secrétaire du Comité, M. Doyle, qui est ici actuellement, s'est occupé de cela et a essayé d'obtenir des tables; mais il faut tenir compte des difficultés des secrétaires de comités; il y a tant de comités—celui-ci est le deuxième à siéger dans cette salle ce matin. S'il était possible d'installer des tables dans cette salle, cela rendrait service aux membres du Comité. Nous allons tâcher d'y voir pour notre prochaine réunion.

M. SANDERSON: Je ne pense pas qu'il soit bien difficile d'installer assez de tables pour un comité aussi peu nombreux dans une salle comme celle-ci.

Le PRÉSIDENT: Si le Comité est prêt, je vais demander au Dr James de bien vouloir nous exposer ses vues.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, comme l'a dit le président, je n'ai pas préparé de déclaration écrite. J'ai ici une collection de notes assez impressionnante, mais je ne les ai apportées qu'à titre de renseignements et d'indications.

A une réunion antérieure de votre Comité, le ministre a rappelé l'origine du comité de restauration et ses relations avec le comité de démobilisation et de réorganisation. Après cet excellent exposé, il me semble inutile de revenir sur ces points. Vous les connaissez déjà très bien. J'aime mieux indiquer, aussi simplement et aussi brièvement que possible, le problème de la restauration tel que l'a envisagé mon comité au cours des quinze derniers mois, en soulignant de mon mieux la suite logique des idées.

Je vais d'abord formuler les principes jugés essentiels. Ces principes, évidemment, sont intangibles; mais il faut avoir une claire vision des événements qui sont censés se produire, pour résoudre le problème peut-être le plus complexe auquel ait jamais eu à faire face un comité parlementaire ou un comité consultatif. Le problème de la restauration économique embrasse tous les aspects de la vie canadienne.

En deuxième lieu, j'aimerais vous donner une rapide vue d'ensemble de la suite probable des événements après la cessation des hostilités (bien entendu, c'est une supposition et non pas une prophétie). En troisième lieu, je diviserai le problème en neuf parties, comme l'a déjà fait le comité de restauration, pour être sûr de n'en rien oublier et de bien saisir tous les rapports qui relient les divers éléments du problème.

Je crois que vous avez tous reçu, avec les procès-verbaux du Comité de restauration, un exemplaire du mémoire fondamental, mais j'en ai d'autres exemplaires, si vous en désirez. Ce mémoire n'a rien de définitif. L'exemplaire que vous avez est marqué "quatrième jet", et ce que je dis ce matin constituera le commencement d'un cinquième. Au point où nous en sommes, mon comité ne saurait faire de prophéties ni dresser un plan détaillé du problème général. Le travail que nous exécutons, celui que nous avons accompli, et l'exposé que je suis en train de faire ce matin, tout cela constitue un effort pour améliorer, à chaque nouveau pas de notre analyse, un plan partiellement fondé sur des hypothèses, afin de pouvoir l'adapter, par une refonte du mémoire et du programme, aux événements qui se produisent soit au Canada soit dans l'univers.

Principes généraux acceptés par le Comité de restauration

Voyons maintenant les principes généraux qui, jusqu'à présent, ont orienté le travail du Comité de restauration économique. Nous avons pensé que, pour éclairer les nombreux aspects du problème de la restauration, il fallait une idée centrale à laquelle tout le reste se rapporterait; et, aux yeux de notre comité, cette idée centrale est de donner du travail à tous ceux qui peuvent travailler. La condition essentielle de la prospérité et du progrès du pays après la guerre, c'est que tous ceux qui seront capables et désireux de travailler aient une chance raisonnable de le faire. Tous nos plans financiers, fiscaux, politiques, économiques, agricoles et autres devraient tendre à ce but ultime et pouvoir résoudre le problème de la démobilisation. Le travail pour tous résout en effet le problème des combattants qui démobiliseront, des ouvriers d'usine de munitions qui, sans doute, seront congédiés à la fin de la guerre, et de tous les autres membres de la collectivité à qui notre organisation économique et sociale devrait permettre de trouver de l'emploi. J'ajouterai qu'aux yeux de bien des gens il faut non seulement procurer du travail à tous les citoyens, mais aussi hausser le niveau de vie. Voilà les idées sur lesquelles porte l'étude du problème de la restauration tel que l'a compris le Comité.

Deuxièmement, nous concevons très bien que la restauration ne commencera pas dès le dernier coup de feu de la guerre. C'est un problème qui se rattache non seulement à l'avenir mais aussi au présent et au passé. Je remarque que M. Mackenzie (l'honorable Ian Mackenzie), dans l'exposé qu'il nous a fait, a rappelé que nous ne sortirions pas de cette guerre indemnes, ni dans une meilleure

situation qu'auparavant, et qu'il est parfaitement inutile de penser que la guerre nous amènera automatiquement plus près du Paradis terrestre; à la fin de la guerre, nous ne serons pas en mesure de recommencer en neuf, d'après un plan entièrement nouveau, ni d'atteindre les idéaux déjà rêvés. Non, les circonstances de l'après-guerre seront le fruit des traditions durables de notre Dominion. Tous les événements qui se sont produits dans notre pays où qui se produiront pendant la guerre laisseront leur empreinte sur cette époque. Par exemple, si le Canada augmente considérablement sa production agricole primaire pour nourrir la Grande-Bretagne et les autres pays alliés, le problème du rajustement de l'économie agricole après la guerre sera d'autant plus difficile. Si le Canada se spécialise dans la production de certaines pièces de matériel militaire, par exemple, les fuselages d'avions, et importe de Grande-Bretagne ou des Etats-Unis les moteurs ou autres parties du produit complet, il crée un problème particulier de rajustement industriel pour après la guerre. Si le Canada impose (il le fait déjà) une régie minutieuse et nécessaire sur plusieurs parties de notre économie, depuis la répartition des matières premières jusqu'au prix des denrées, cette régie donnera à la consommation et à toute l'économie canadienne une façon qui subsistera à la fin de la guerre. Il faut donc penser à la restauration économique longtemps à l'avance, d'abord pour modifier le travail de guerre, autant que possible, d'après nos idées sur la situation de l'après-guerre; et aussi afin de connaître exactement l'effet que produiront sur la vie canadienne de cette période chaque industrie de guerre, chaque régie et chaque règlement.

Dès à présent, dans l'esprit de plusieurs, l'importance de la restauration domine ce problème. De plus en plus, comme vous le savez encore mieux que moi, messieurs, les gens s'intéressent aux problèmes de la restauration économique. Ce n'est pas qu'ils soient indifférents à la guerre, ni qu'à leurs yeux l'après-guerre dépasse en importance les événements historiques qui se succèdent actuellement; mais la vision de l'avenir qu'ils espèrent pour le Canada les porte à accroître leur activité. Leurs rêves d'avenir les encouragent à concentrer leurs efforts sur l'action que demande la guerre. Ils commencent à voir la possibilité d'accomplir plusieurs des choses dont ils ont rêvé autrefois.

Cet état d'esprit n'est pas particulier au Canada; on le trouve aux Etats-Unis, et il est très répandu en Grande-Bretagne. Par conséquent, votre Comité et le mien doivent se rappeler que notre manière de considérer ce problème peut, par son effet psychologique, contribuer à l'effort de guerre aussi directement que l'élaboration précise et méthodique d'une politique de restauration contribuera à résoudre les problèmes découlant immédiatement de la guerre.

Voici maintenant notre troisième idée essentielle: le Comité de restauration est d'avis que nous devrions préserver, dans la mesure du possible, tout en fournissant du travail à tous, la tradition fondamentale de la liberté d'initiative personnelle dans le domaine politique et économique. Nous ne cherchons pas à créer une société entièrement nouvelle; nous ne dressons pas non plus le plan utopique d'une société sans tradition. Nous essayons de préparer une situation où seront respectées toutes les traditions canadiennes fondamentales que nous extrayons par les mots "liberté personnelle" et "institutions démocratiques".

Du travail pour tous; la restauration économique considérée comme le but à poursuivre; le maintien, dans la mesure du possible, des traditions canadiennes en politique et en économie, voilà les trois idées fondamentales dont s'est inspiré le comité consultatif de restauration économique, dans son travail des quinze derniers mois.

Suite probable des événements après la guerre

En outre, il faut se représenter les événements probables de l'après-guerre. Encore une fois, je n'en suis pas prophète; et je ne veux pas dogmatiser. Sur ce qui arrivera à la fin de la guerre, je ne sais rien de plus précis que n'importe lequel d'entre vous; mais nous nous en formons tous une certaine idée qui, si

claire soit-elle, peut toujours varier, car notre connaissance n'avance qu'en trébuchant.

Après la dernière guerre, en 1919 et 1920, il y eut un vif essor économique. Si vous étudiez l'histoire de cette époque—et j'espère pouvoir bientôt distribuer aux membres du comité un rapport sur la situation canadienne d'alors—vous constaterez que durant les deux années allant de l'armistice à l'automne de 1920, l'économie du pays se désorganisa et l'inflation fut plus prononcée que pendant la guerre. Nous connûmes une certaine désorganisation durant la guerre, mais durant la prospérité d'après-guerre il y eut une grande pénurie d'articles manufacturés et de matériel de transport. A peu près les mêmes événements s'étaient produits aux Etats-Unis après la guerre de Sécession, et en Grande-Bretagne après les guerres napoléoniennes, ce qui semble indiquer le phénomène constant d'une prospérité d'après-guerre suivie d'une dépression.

Si vous examinez de plus près la situation qui suivit l'armistice de 1918, vous trouverez trois facteurs qui furent importants, mais qui ne le seront pas autant à la fin de cette guerre-ci. C'était d'abord la grande puissance d'achat des consommateurs. Certaines industries avaient réalisé des profits considérables, et plusieurs catégories d'ouvriers, dans les industries de guerre, avaient touché des salaires très élevés. On n'avait pu dépenser cet argent pendant la guerre à cause du manque de marchandises, et nous arrivions à la fin de la guerre avec cette puissance d'achat accumulée qui ne demandait qu'à être dépensée. En second lieu, et en Grande-Bretagne plus qu'au Canada, les soldats démobilisés recevaient des gratifications substantielles, en argent comptant, qu'ils s'empresaient souvent de dépenser en se payant des vacances, ou un nouveau mobilier, ou quelque autre extravagance. En troisième lieu, il régnait un désir général de reprendre les affaires comme en temps normal, un besoin de secouer toute restriction maintenant que la guerre était finie et que le monde allait pouvoir revenir aux beaux jours de 1914.

Aucun de ces facteurs ne sera aussi important à la fin de la présente guerre. Nos impôts sont déjà beaucoup plus lourds que durant l'autre guerre. Nous avons créé une régie des prix et des salaires, ainsi que d'autres réglementations, qui visent—avec grand succès, je crois—à empêcher les profits excessifs dans les industries de guerre et les fortes hausses de salaires. Nous avons réglé les prix de la consommation. Pour toutes ces raisons, je crois qu'à la fin de la guerre aucun groupe ne disposera d'une puissance d'achat accumulée vraiment considérable, en sorte que les seules sommes substantielles que l'on pourra dépenser immédiatement après la guerre seront les fonds aujourd'hui placés en certificats d'épargne de guerre, qui seront retirables et sans doute retirés au moins pour une part dans cette période de l'après-guerre immédiat, ainsi que toute épargne obligatoire qui aura été accumulée en vertu des plans que le Gouvernement adoptera peut-être dans ses budgets ultérieurs, sur le modèle de ce qui se fait déjà en Grande-Bretagne. Les fonds de l'une et l'autre de ces deux catégories seront probablement plus faibles et plus faciles à contrôler que les sommes qui furent disponibles en 1918 et 1919. Quant aux soldats démobilisés, le plan que vous a exposé le ministre à la dernière réunion du Comité et que maintenant vous connaissez tous bien, j'en suis sûr, nous laisse prévoir qu'en dépit du paiement de quelques petites gratifications en argent comptant, la désorganisation économique qui s'ensuivra ne sera pas très sérieuse, car ces gratifications seront distribuées en paiements périodiques durant la rééducation, la réadaptation, le chômage ou les arrêts d'éducation. Il est très improbable, pour la même raison, qu'un pareil déluge de dépenses de consommation soit alors possible. Quant au troisième point, bien qu'il s'agisse ici de quelque chose de moins tangible, je crois que l'homme moyen d'aujourd'hui est moins pressé de revenir au rythme normal des affaires que ne l'était l'homme moyen de 1918. Qu'on me comprenne bien: je ne dis pas que les gens sont heureux d'être en guerre et tiennent à ce que l'on conserve les restrictions du temps de guerre; je veux dire

qu'hommes et femmes reconnaissent que la guerre a modifié fondamentalement notre structure économique. Ils comprennent qu'il faudra laisser libre cours à certains développements, à certains changements, à certains plans, et l'expérience de la crise économique de 1921 (puis celle de la crise de 1929 à 1934) les a rendus plutôt prudents quant à l'abolition instantanée de toute restriction et quant au retour à l'ancienne manière de conduire les affaires. Pour toutes ces raisons, je pense qu'à la fin de cette guerre-ci la prospérité immédiate sera moins forte que la dernière fois, bien qu'une telle prospérité soit quand même probable. Je dois cependant ajouter que le comité consultatif n'a rien accepté définitivement de tout cela, qui fait encore l'objet de grandes discussions; je veux revenir sur ce que j'ai dit: ces prévisions n'ont rien d'une prophétie dogmatique.

Si maintenant il se produit une telle prospérité, l'avantage évident qu'en tirera le Canada, c'est d'avoir un moment pour respirer. Durant cette courte période, nous devons être prêts à hâter le plus possible le rajustement de l'industrie, de l'agriculture et du commerce. Nous devrions pouvoir alors hâter le passage des usines de la production de guerre à la production normale, à la fois pour absorber la foule des chômeurs, soldats ou autres, et pour mettre sur le marché un approvisionnement maximum des biens de consommation dont auront besoin les populations du pays et de l'étranger. Nous devrions peut-être, durant cette période, relâcher un peu les réglementations; c'est là un problème très complexe, auquel je reviendrai plus loin. En résumé, j'envisage donc cette période de prospérité d'après la guerre comme une période où les entreprises privées auront la chance, avec le plus d'aide possible de la part de l'Etat, de reconstruire le système économique du Canada du mieux qu'elles le pourront, et jusqu'au point où cette courte période de prospérité le leur permettra; sans oublier que l'on maintiendrait certaines limites dans chaque cas où le trop grand développement de certaines entreprises particulières menacerait de détruire l'équilibre économique général.

De toute façon, cette période de prospérité aura un terme, et elle peut ne pas se produire du tout. Il nous faut donc nous attendre inévitablement à une dépression économique semblable après la guerre, soit immédiatement à la fin des hostilités, soit après une brève période de prospérité. Pour faire face à cette dépression, qui se manifesterait d'abord par le chômage dans certaines régions où les entreprises privées n'auront pu s'adapter de manière satisfaisante aux besoins de la situation, nous devons tenir prêt un programme supplémentaire quelconque d'intervention de l'Etat. Ce programme consistera probablement en l'exécution de travaux publics payés par l'autorité publique. J'emploie à dessein les mots "payés par l'autorité publique", car je ne prétends pas savoir déjà si ces travaux seront d'initiative fédérale, provinciale ou municipale. Mais ils seront payés et dirigés par un organisme public et auront pour objet de résoudre tout le problème de la résorption du chômage et de la réorganisation générale.

Vous avez là un court exposé de la suite probable des événements après la guerre et de l'importance qu'y auront les divers facteurs dont j'ai parlé. Comme je l'ai dit tantôt, le Comité de restauration économique a confié à Mlle Alice Turner l'étude de l'histoire exacte des faits économiques de 1914 à 1923 au Canada, afin que nous puissions disposer d'un tableau détaillé du mouvement des prix et des industries pendant la guerre précédente. Pour compléter cette étude, il se publie actuellement, bien qu'elles ne soient pas encore à la disposition du public, des études correspondantes sur ce qui a eu lieu aux Etats-Unis, entreprises par la division économique et financière de la Société des Nations, ainsi qu'une étude similaire sur ce qui a eu lieu en Grande-Bretagne, faite par le groupe Nuffield pour le ministre sans portefeuille, en Grande-Bretagne.

M. Martin:

D. La première de ces études se fait-elle sous la direction de M. Loveday?—

R. Oui. Ces trois études seront mises à la disposition du Comité, du moins je

l'espère, d'ici quelques semaines. Le manuscrit de l'étude canadienne est à peu près terminé, mais nous n'avons pu encore en faire reproduire les graphiques. C'est un travail difficile, car les graphiques sont très nombreux. Les deux autres études sont encore à l'état de brouillons, et j'espère que nous pourrons les recevoir durant l'été, ce qui fait que nous aurons des renseignements pratiques très exacts au sujet des trois pays qu'il faudra étudier le plus pour toute révision ultérieure de notre hypothèse concernant la suite probable des événements d'après-guerre. Je ne sais pas si vous aimeriez poser quelques questions avant que je passe au corps du problème?

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des membres du Comité qui aimeraient questionner le Dr James au sujet des considérations qu'il vient de nous exposer?

M. Ross (Middlesex):

D. Vous avez parlé d'études qui sont en cours aux Etats-Unis. Y en a-t-il eu de faites, ou s'en fait-il actuellement sur l'Amérique du Sud?—R. Je ne puis malheureusement vous répondre avec certitude. Je sais que la Société des Nations étudie la possibilité de faire une étude semblable sur l'Europe continentale et une autre sur l'Amérique du Sud. La grande difficulté, c'est qu'une étude de ce genre exige des données statistiques sur le mouvement hebdomadaire des prix, parfois même sur leur mouvement quotidien, et que durant la dernière guerre les statistiques de cette sorte négligeaient de nombreux aspects de l'économie sud-américaine; je ne puis donc pas dire s'il se fera une telle étude, du moins pas avant que la Société des Nations n'ait fait rapport sur sa possibilité.

D. Vous ne savez pas s'il n'y aurait pas déjà eu quelque chose de fait?—R. Non. Je ne sais pas qu'il y ait eu autre chose de fait qu'une exploration, en quelque sorte, de la possibilité d'une telle étude.

M. MacNicol:

D. J'aimerais savoir si le comité dont le Dr James est le président, en étudiant la liberté d'initiative, que j'approuve, a considéré la possibilité que se répande ce que l'on pourrait appeler l'idée socialiste de l'exploitation des grandes entreprises par le public. Je pense, par exemple, à la production d'énergie électrique. Il y a encore de nombreuses et très importantes sources d'énergie potentielle qui appartiennent aux pouvoirs publics, provinciaux ou fédéral. Dans les régions où ce trouvent ces grandes sources d'énergie inutilisée, le développement économique est encore peu avancé; l'énergie est pourtant, jusqu'à un certain point, en demande, et le sera de plus en plus. Je crois, moi pour un, que l'Etat devrait se charger de l'exploitation de ces grandes ressources et vendre l'électricité directement aux consommateurs, car l'Etat pourra peut-être produire et vendre l'électricité à plus bas prix que ne le feraient des intérêts privés. Le coût plus bas de l'énergie encouragerait l'établissement d'industries ainsi que de colons. C'est en considération de cela que je me suis demandé si le Comité a songé à dresser les plans de ces installations hydroélectriques avant qu'il soit temps de les construire afin de produire plus d'électricité encore que pour nos besoins actuels; car, si les plans étaient déjà faits, on aurait là de quoi faire travailler tout de suite une main-d'œuvre très nombreuse, et cela diminuerait d'autant le chômage chez les démobilisés. La production de l'électricité appellerait des industries où les hommes libérés par l'achèvement des travaux trouveraient de l'emploi; l'électricité permettrait encore de creuser et d'exploiter des mines; elle encouragerait l'établissement de cultivateurs aux alentours, ce qui emploierait des hommes à la construction de maisons, de granges, etc. Aussi, tout en approuvant vigoureusement la liberté d'initiative, je pense qu'il y a des aspects de notre activité économique dont l'Etat devrait avoir le monopole. En Ontario, il existe la commission de l'énergie hydroélectrique, l'un des facteurs principaux du grand progrès industriel de l'Ontario, qui a donné du travail à des centaines de milliers d'hommes. J'espère que le Comité prendra cela en considé-

ration. Bien que nous soyons peut-être pour la plupart en faveur de la liberté initiative, et désireux de l'encourager—et c'est là ma position très ferme—je pense qu'il y a des aspects de la vie économique (la production de l'énergie en est un) dont ce Comité, ou ceux qui feront partie du ministère après la guerre, devraient s'emparer. Ils pourraient de la sorte produire de l'énergie, donner du travail à un très grand nombre d'hommes, et par là encourager l'établissement des colons et la marche des affaires.—R. A ce sujet, monsieur le président, je puis dire que le Comité a pleine connaissance de ce qui peut se faire. Pour le moment, il n'a encore conclu ni dans un sens ni dans l'autre. Rappelez-vous ce que j'ai dit en commençant: nous avons pour principe de sauvegarder l'initiative privée et les institutions libres autant qu'il est possible de le faire sans nuire au principe du travail pour tous; cela équivaut exactement à ce que vous suggérez. L'énergie hydroélectrique est l'un des aspects de la question qui demandent encore le plus d'études.

M. Quelch:

Le Dr James a dit que notre principal objectif serait le travail pour tous. Je n'aime pas, quant à moi, cette expression. Le travail pour tous est un moyen plutôt qu'une fin, n'est-ce pas? L'objectif véritable devrait être la meilleure production possible de biens et de services. En obtenant cela, on obtient par le fait même du travail pour tous. D'autre part, vous pourriez donner du travail à tous sans arriver à une production maximum ni à la meilleure production possible de biens et de services, et je pense que nous devrions rendre bien clair le fait que notre objectif est d'arriver à la meilleure production possible de biens et de services à mettre à la disposition de tous, plutôt que d'arriver à donner du travail à tous. Nous savons qu'il nous est parfois arrivé, dans le passé, de distribuer ce que l'on pourrait appeler "du travail en désespoir de cause", pour le simple but de donner du travail plutôt que pour accomplir quelque chose de précis. Un autre point dont a parlé le Dr James, c'est le fait qu'après la guerre notre situation générale sera pire qu'elle n'était avant la guerre, si j'ai bien compris ce qu'il a dit. Hors le cas d'une invasion, je ne puis comprendre cela. Notre situation sera certainement pire si nous sommes envahis et si nos villes, nos bourgs, nos établissements sont ravagés. Mais sans cela, je dirais qu'au contraire nous serons en meilleure situation, et de beaucoup, car nos moyens de production seront beaucoup plus efficaces qu'ils n'auront jamais été. Nous aurons beaucoup plus d'ouvriers expérimentés. Le problème ne consistera qu'à faire exploiter nos ressources naturelles par cette main-d'œuvre expérimentée, afin de donner à la population de notre pays le plus haut niveau de vie qu'elle ait jamais eu. J'ai remarqué que le Dr James a parlé de l'endettement financier. D'un autre côté, je ne sais pas si le Dr James accepterait cette opinion de M. Graham Ford Towers qu'une dette nationale est un actif national et par conséquent ne devrait pas causer de soucis. Notre dette extérieure sera plus grande après la guerre. Si nous acceptons de considérer les dettes nationales comme un actif national, nous devons compter être plus prospères, financièrement, après la guerre qu'avant. C'est ce qu'a dit en toutes lettres M. Towers. En guise d'exemple, il nous a dit: "Regardez l'Afrique centrale—pas de dettes, pas de prospérité." Puis vient la question de sauvegarder les libertés individuelles. Je me demande si le Dr James approuverait certaines personnes qui préféreraient une liberté complète, avec le moins possible d'enrégimentation, même si cela doit apporter quelque pauvreté, à une enrégimentation qui apporterait la sécurité. Je ne sais pas si je puis tirer cela de ses considérations, mais je ne serais certes pas de son avis, alors. J'estime que la pire forme d'enrégimentation qui se puisse imaginer est la pauvreté. Le pauvre ne peut pas faire faire d'études supérieures à ses enfants, ne peut pas assurer de soins médicaux à sa famille. Il souffre de toutes sortes de restrictions. Je dirais que la pauvreté constitue la pire forme d'enrégimentation. Ce sont là trois

questions dont j'aimerais que le Dr James s'occupe avant de passer à autre chose. —R. Ce sont d'assez grandes questions. Je vais les prendre l'une après l'autre. Nous donnons à l'expression "du travail pour tous" à peu près le même sens que vous avez donné à l'expression "la meilleure production possible". J'ai employé l'expression "du travail pour tous" parce que, comme vous le savez, il s'est déjà écrit beaucoup de choses là-dessus, et c'est là l'expression que l'on emploie d'ordinaire dans notre pays, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne (NDTrad.: en anglais "full employment") pour désigner un système qui ne consistera pas seulement à employer les gens à creuser des tranchées pour les remplir aussitôt après, mais qui consistera à leur donner du travail productif qui leur permettra d'exercer leur habileté au profit de la société et pour la prospérité et le bien-être général de la population. Si vous voulez appeler cela du nom de "production la meilleure qui soit possible", libre à vous, car mon expression "du travail pour tous" a exactement le même sens; je l'emploie parce qu'elle est entrée dans le langage courant (sans être nécessairement tout à fait exacte) pour désigner certains systèmes, de la même manière que l'expression "laissez faire" a pour nous un sens bien précis, quoique personne n'imagine une situation où chacun serait parfaitement libre de faire tout ce qui lui plairait.

J'ai dit que notre situation serait moins bonne après qu'avant la guerre parce qu'à mon avis la plus grande perte que cause la guerre est la perte de vies humaines parmi les meilleurs hommes de la société. Je n'estime pas qu'un pays puisse devenir plus fort en perdant les meilleurs éléments de sa population virile, comme cela se produit inévitablement dans une guerre où l'armée n'est constituée que des vaillants qui se présentent volontairement. Je sais très bien que notre outillage industriel sera plus grand, mais je ne suis pas sûr que ce soit exactement la sorte d'outillage industriel dont nous ayons besoin. Il sera plutôt adapté à la production très spécialisée d'articles comme les fusils et les munitions; il y en a une grande partie qui consistera en tours à fonction unique et en outils à fonction unique. Mais certes, si, avec notre main-d'œuvre diminuée—pas trop diminuée, je l'espère,—nous entreprenons de mettre à bon usage cet outillage industriel augmenté, nous pourrions faire du Canada un pays plus prospère et dont la population connaîtra un plus grand bien-être que jamais auparavant. Mais il faudra quand même, pour atteindre ce but, créer du neuf, car une grande partie de notre main-d'œuvre sera désadaptée, ce qui compliquera les problèmes nés d'un outillage industriel lui-même non adapté à la production de temps normal.

En troisième lieu, je suis heureux que vous ayez parlé de la pauvreté comme d'une enrégimentation, car c'est bien la dernière chose à quoi j'aurais songé, que d'arriver à une liberté absolue d'initiative au prix du chômage et de la pauvreté. N'oubliez pas que je n'essaie pas présentement d'exprimer mes propres idées, mais de condenser, ce qui est très difficile, les idées des différents membres du Comité de manière à rendre justice à toutes leurs opinions diverses. Voici les termes que j'ai employés: sauvegarde de nos traditions et de notre liberté économiques et politiques pour autant qu'elles ne nuisent pas à l'idéal du travail pour tous. Un membre de votre Comité a déjà émis l'opinion qu'il sera peut-être nécessaire d'en venir à un monopole d'Etat sur la production de l'énergie électrique. Il pourra être nécessaire de restreindre ailleurs aussi la liberté. Mais en général il faudra conserver la liberté aussi grande, aussi étendue que possible, pourvu que cela n'empêche pas d'arriver à l'idéal du travail pour tous (ou de la meilleure production possible) et d'arriver à ce que chaque membre de la société puisse jouir en sécurité d'un niveau de vie convenable. Je crois qu'en dépit des expressions différentes dont nous nous sommes servis nous ne sommes guère éloignés l'un de l'autre quant aux idées fondamentales.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. McNiven:

D. Vous avez employé l'expression "outillage industriel non adapté". Auriez-vous l'obligeance de développer un peu ce point?—R. Permettez-moi de ne le faire que dans quelques instants. J'ai précisément à revenir sur ce problème au cours de mon rapport.

M. Quelch:

D. Le Dr James parlera-t-il du point de vue financier?—R. Oui.

M. Stirling:

D. Je demanderais au Dr James s'il va aussi parler de ce qui me paraît être la plus grave difficulté de tout ce problème formidable, c'est-à-dire l'état probable du marché mondial après la guerre. Depuis une génération ou deux, le Canada a été dans une large proportion un pays exportateur. Durant la période de la guerre, il est devenu exportateur à un degré extrême, non seulement en matières premières mais en produits industriels complets. Il me semble que la difficulté de prévoir l'état des marchés après la guerre restera l'un des pires obstacles à la solution de ce problème.—R. Je suis tout à fait de votre avis, monsieur. J'aimerais à ne parler de cela que tout à l'heure, car il y a une section complète de mon rapport qui portera là-dessus.

M. Castleden:

D. J'ai été très heureux d'entendre le Dr James nous dire, ce matin, qu'il va chercher le moyen de fournir du travail à tout le monde, et cela tout en respectant le plus possible les traditions canadiennes et la liberté d'initiative. Y a-t-il eu quelque étude de faite sur les manquements à la tradition de la liberté d'initiative avant la guerre, sur les cas où cette liberté ne suffit pas à donner du travail à tous, et sur la possibilité pour nous de parer à cela après la guerre? Pourrons-nous ou non prendre connaissance de ces faits, afin de savoir combien la liberté d'initiative devra céder de ses droits pour que tout le monde puisse obtenir du travail et une rémunération pour ce travail?—R. Voilà encore une question assez vaste, mais je vais y répondre tout de suite, brièvement, si vous me le permettez. J'y reviendrai de nouveau par la suite. Il s'est fait toute une série d'études, et il s'en fait encore. La division économique et financière de la Société des Nations en 1936, je crois (peut-être en 1935, en tout cas à peu près à cette époque) a créé ce que l'on vint à appeler "le comité des crises économiques". Il consiste en un groupe de personnes venant de tous les pays, personnes très compétentes à qui on a précisément confié l'étude de la question que vous soulevez. Il s'agissait de savoir quelles faiblesses du libre capitalisme et de la liberté d'initiative avaient amené la situation épouvantable où se débattait alors le monde. Il se publia une série de rapports. Le premier fut une étude du Dr Condellif sur "Le cours général et les phases de la grande crise". Il y eut ensuite trois études très techniques d'économistes renommés analysant soigneusement le développement rationnel de certaines phases de la crise; puis vint un rapport très complet du Dr Haberler, de Harvard, sur l'ensemble les connaissances théoriques que l'on a pu acquérir à ce sujet. On a maintenant dressé un rapport, basé sur ces études, et que l'on garde secret à l'heure actuelle, des leçons à tirer de cette expérience mondiale—c'est-à-dire des recommandations sur la politique que devraient suivre les divers Etats pour empêcher le retour d'une crise semblable. Je crois pouvoir espérer que ce rapport sera publié l'automne prochain et qu'on pourra se le procurer. Cela répond à une partie de la question; j'aimerais à n'en venir que tout à l'heure à la discussion théorique sur ce sujet.

M. Martin:

D. Il y a deux questions que j'aimerais poser au Dr James. Je crois comprendre que le comité économique conjoint du Canada et des Etats-Unis, tout en

ayant été constitué—a-t-on prétendu—pour s'occuper des problèmes courants qui naissent de la collaboration des deux pays, particulièrement en matière de production, s'est cependant occupé d'une manière assez étendue de la question de l'après-guerre. J'aimerais savoir si votre comité a pris connaissance des conclusions et des discussions de cet autre comité. Voici ma seconde question. Vous avez dit qu'il nous faudrait nous préparer à relâcher un peu les réglementations. Je n'ai pas compris au juste si vous préconisez cela pour avant ou après la période probable de prospérité qui suivra la guerre. A moins que vous n'ayez l'intention d'en parler plus loin, j'aimerais savoir ce que vous voulez dire lorsque vous nous demandez de nous préparer à relâcher les réglementations.—R. Puis-je remettre à plus loin la seconde question? Il y a toute une section de la discussion suivante qui portera sur le relâchement des réglementations. Pour ce qui est du comité économique conjoint, le fait même que j'ai déjà souligné, à savoir que la restauration économique est inséparable de l'effort de guerre, que ces deux choses sont connexes, implique que le comité économique conjoint a déjà accordé quelque attention—encore assez peu—à ce qui se fera après la guerre. (Il n'a pas fait plus parce qu'il a été constamment occupé à des mesures immédiates de temps de guerre). Le comité de restauration économique est en relations constantes avec lui. Le Dr Mackintosh, président de la section canadienne de ce comité, est membre "ex officio" de notre comité de restauration économique. Nous sommes plusieurs membres de notre comité à recevoir les rapports du comité économique conjoint, et les études des deux comités sont soigneusement modifiées en regard les unes des autres, ce qui fait qu'il n'y a aucune opposition de pensée entre ces deux comités dont les études portent sur le même problème.

M. Ross (Middlesex):

D. Existe-t-il vraiment un organisme international, ou les comités se contentent-ils de travailler chacun de son côté en collaborant l'un avec l'autre? Y a-t-il un comité de coordination comme il en existe entre la Grande-Bretagne, le Canada, les Etats-Unis et l'Amérique du Sud?—R. Il n'y a pas de comité unique de coordination.

D. Pas encore?—R. Je vais parler un peu plus loin de la collaboration des divers organismes constitués.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser? Si non, j'aimerais en poser une moi-même.

Le président:

D. Vous avez dit que l'un des problèmes qu'on examine actuellement est celui qui nous confrontera à la fin de la guerre quand les industries aujourd'hui occupées à fabriquer des munitions et des fournitures militaires devront être transformées en industries civiles à production normale de temps de paix. Votre comité s'est-il occupé du développement industriel des parties du pays que la guerre n'aura pas développées industriellement?—R. Oui, monsieur le président. Nous avons étudié cette question; j'aimerais en parler un peu plus loin, car elle entre dans l'étude d'autres aspects du problème.

D. Merci, docteur James.—Alors vous pouvez poursuivre votre rapport.

Corps du problème

R. Sur ces fondations, j'aimerais envisager maintenant le corps même du problème. Pour être sûr d'avancer au même rythme sur tous les fronts, le comité a consacré plusieurs de ses premières réunions à essayer de se faire un tableau général de ce que signifiera exactement la restauration économique dans plusieurs domaines différents, et nous avons pour cela divisé le problème en trois aspects principaux: d'abord les problèmes purement particuliers au Canada, problèmes auxquels le Canada pourra apporter les solutions qui lui plairont, sans

avoir à consulter qui que ce soit; deuxièmement, les problèmes qui sont particuliers au Canada en ce sens que c'est le Gouvernement du Canada qui devra leur apporter une solution, mais dans la solution desquels la liberté d'action du Gouvernement du pays (ou du moins l'obtention de résultats satisfaisants par une politique particulière au pays) est conditionnée par les événements et par ce qui se fait dans d'autres parties du monde; troisièmement, les problèmes qui sont d'importance vitale pour le Canada, comme il a déjà été indiqué, mais pour la solution desquels le Canada tout seul ne peut rien parce que leur solution est d'ordre international.

LES GRANDES LIGNES DU PROBLÈME DE LA RESTAURATION

- I. Problèmes purement intérieurs en ce sens que le Canada peut agir entièrement de sa propre initiative:
 1. Possibilités de placement dans le Dominion.
 2. La préservation et exploitation de nos ressources naturelles.
 3. Préparation de plans de construction financés par l'Etat.
- II. Problèmes appartenant au champ d'action domestique, mais dont les solutions dépendront des événements mondiaux:
 4. Relâchement des réglementations du temps de guerre.
 5. Rajustement de l'agriculture.
 6. Rajustement de l'industrie.
- III. Problèmes touchant d'une manière vitale la prospérité du Canada, mais dont la solution dépendra en grande partie d'études et de collaborations internationales:
 7. La structure de l'économie mondiale.
 8. Systèmes monétaires et financiers.
 9. Commerce extérieur du Canada.

Possibilités de placement

J'aimerais à étudier ces trois parties à la suite, chacune d'elles se subdivise aussi en trois sections. D'abord, les problèmes entièrement intérieurs au Dominion du Canada et qui tombent dans le champ d'action des gouvernements provinciaux et fédéral. Le Comité a compris clairement que la première chose à faire, c'était de trouver si dans le Dominion du Canada un organisme existait déjà ou si on pouvait en créer un qui s'occuperait de trouver aux chômeurs les places vacantes requérant leur spécialité particulière n'importe où dans le pays. Comme vous le savez, le progrès actuel est énorme dans cette voie, à cause des échanges d'emploi, des bureaux de placement et des lois adoptées l'année passée. Ceci toutefois ne forme qu'un aspect du problème, puisqu'on y considère seulement la question des machines et leur maniement efficace.

Il y a encore la question touchant à la masse de la main-d'œuvre contrôlée (j'emploie le terme "contrôlée" non pas dans le sens d'un contrôle ou d'un enrégimentement, mais simplement pour décrire les facteurs en jeu dans une certaine situation) des deux côtés, les départs et les arrivées sur le marché de la main-d'œuvre. La prévision du moment où l'homme cesse de travailler et de gagner fait surgir la question des pensions de vieillesse, des allocations de retraite, des secours de chômage, de la compensation pour maladie et le reste. Cette situation demande aussi une étude très sérieuse, pour trouver ce qu'elle est vraiment et combien elle est générale par tout le Dominion, si les différences qu'on y rencontre correspondent aux différences du domaine économique et aux différents niveaux de vie des provinces où il y a encore du progrès à faire, et dans quelle mesure nous pouvons fournir le nécessaire et le confort à ces gens qui sans que

ce soit de leur faute, ne peuvent offrir de concurrence active dans l'obtention des places disponibles. A l'autre bout du tableau, les arrivées sur le marché de la main-d'œuvre varient selon deux facteurs généraux, abstraction faite du chiffre de la population, que je laisse de côté pour le moment. Le premier facteur est l'âge normal de sortie de l'école, déterminé par l'opinion des gens sur ce qui constitue le minimum d'instruction que devraient recevoir tous les enfants avant de travailler à salaire en dehors de la terre ou l'entreprise familiale. L'autre facteur est l'éducation spécialisée, pour les professions, métiers et genres de travail où il faut une préparation spéciale. Vous pouvez trouver un grand nombre d'illustrations de ce dernier problème: l'avocat qui doit faire quatre années d'université, puis trois années de Droit; le médecin, dont la période d'études professionnelles est encore plus longue, et est suivie de l'internat à l'hôpital; l'ouvrier des métiers de la construction, qui doit faire un apprentissage d'une durée déterminée; le technicien de certaines industries, à qui il faut une formation à l'école technique ainsi qu'une certaine expérience pratique.

Le problème complet de l'organisation du marché de la main-d'œuvre, avec le problème des possibilités de placement, est antérieur, évidemment, à tous les autres aspects de la restauration économique; il ne nous a pas semblé que la méthode logique de le résoudre fût de faire une série d'études. Il s'est déjà fait des douzaines, sinon des centaines d'études. Le bureau des statistiques du travail, aux Etats-Unis, en a fait beaucoup sur le continent tout entier. Le Bureau international du Travail a compilé une série d'études très importantes que l'on peut se procurer. Le Comité de restauration économique a donc pensé qu'il n'y avait pas lieu de faire écrire de nouvelles monographies par quelques spécialistes, mais de former un comité représentant plusieurs opinions et beaucoup d'expérience technique, lequel pourrait se mettre à l'étude du problème actuel et chercher les moyens de le résoudre. Je ne sais pas, monsieur le président, si vous aimeriez que je lise les noms des membres de ces comités?

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez en déposer la liste plus tard. Cela nous permettrait d'épargner du temps, aujourd'hui.

Le TÉMOIN: Ce comité, dont je vais donner au secrétaire la liste des membres pour qu'il en prenne acte, travaille sous la présidence de M. Tom Moore, que connaissent la plupart d'entre vous.

Voici la liste des membres du sous-comité des Possibilités de placement après la guerre.

Le président: M. Tom Moore

M. Moore, charpentier de son métier, s'identifie depuis longtemps avec le mouvement syndical canadien. Il est le président du Congrès des Métiers et du Travail, il a été l'un des membres de la Commission du placement et des assurances sociales, et l'un des membres de la Commission nationale du placement.

Membres

- M. J. H. Brace, vice-président de la Bell Telephone Company of Canada.
- M. John W. Bruce, représentant au Canada de la United Association of Plumbers and Steamfitters.
- M. Pat Conroy, secrétaire du Congrès canadien des Métiers et du Travail, Ottawa.
- M. Willis George, surveillant des lois fédérales pour l'Association des manufacturiers canadiens.
- M. Frank H. Hall, vice-président canadien de la Fraternité des commis de chemins de fer et de navires, Montréal.
- M. Alfred Marois, président de la A. E. Marois Company, Québec.
- M. Emile Tellier, Fédération des ouvriers catholiques, Montréal.

M. J. Clark Reilly, secrétaire de l'Association canadienne de la construction.
M. Ivor Lewis, surintendant du personnel, T. Eaton Company, Toronto.
Le colonel Walter S. Woods (*ex officio*), ministère des Pensions et de la Santé, Ottawa.

Ce sous-comité se compose d'hommes qui participent à la direction des affaires, ainsi que d'hommes qui participent aux mouvements ouvriers. Je me hâterai d'ajouter qu'il n'est pas composé de représentants d'organisations particulières. Nous ne sommes pas allés demander aux syndicats ouvriers, à la fédération des patrons et à l'association des manufacturiers canadiens de nommer les membres de ce comité; nous n'avons fait qu'essayer, après avoir soigneusement étudié la situation et causé avec les gens qui nous semblaient renseignés sur la question, de réunir un groupe d'une douzaine de personnes de chacune des deux catégories—c'est-à-dire dont les intérêts professionnels les plaçaient dans l'une de ces deux catégories—et qui paraissaient les plus capables de fournir au comité des renseignements et des opinions sur les problèmes qui l'intéressent. Ce sous-comité a travaillé d'une manière très ardue. Il a reçu un grand nombre de dépositions sur des matières techniques, de diverses personnes travaillant au gouvernement fédéral ainsi qu'à l'extérieur, et j'attends pour bientôt quelques rapports préliminaires que l'on pourra mettre à votre disposition. Vous pouvez naturellement, si vous le désirez, convoquer ici quelques-uns des membres du comité; je regrette profondément et je suis sûr que vous le regrettez aussi, qu'il soit impossible d'appeler le président qui a été pris de maladie la semaine dernière et est encore à l'hôpital.

Pour ce qui est des départs, sur le marché de la main-d'œuvre, le ministère des Pensions et de la Santé accomplit actuellement un travail considérable, et nous permet d'en bénéficier. Le conseil des agences sociales fait actuellement certaines études pour des fins privées, et l'on est à relever des données statistiques à propos des plans de retraite des affaires. Cela est encore en cours d'accumulation.

Education

Le domaine de l'éducation, qui est intimement lié aux facilités de placement, présente un problème très difficile, car il relève entièrement de la juridiction provinciale et le gouvernement fédéral, en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, n'a rien à y voir directement. Le comité de restauration économique a pensé qu'en ce domaine la meilleure manière d'agir était de s'en tenir à une exploration préliminaire de la situation. On est à former un petit groupe, qui n'a rien d'une constitution formelle, composé d'éducateurs connus de plusieurs provinces qui étudieront les aspects généraux du problème à la fois pour ce qui est de l'éducation primaire, de l'éducation technique et de l'éducation supérieure. L'on s'attend à ce qu'il émerge de ces études en commun un comité où les provinces, évidemment, nommeront leurs propres représentants, et qui jouira ainsi de la confiance de toutes les provinces et de tous les groupes d'éducateurs, en sorte qu'il pourra faire des recommandations qui ne négligeront rien et seront vraiment constructives. On n'a avancé que lentement, dans ce domaine, et cela de propos délibéré, car presser les choses conduirait à coup sûr à des malentendus nombreux alors que l'on cherche au contraire à rassembler l'élite des professeurs d'universités et d'écoles libres qui peuvent participer efficacement à l'amélioration de l'éducation au Canada; et cela, en particulier, par rapport au problème dont je parle, le problème de l'arrivée de gens dûment qualifiés sur le marché du travail, ce qui nous permettra non seulement de donner du travail à tous au sens le plus strict, mais de leur donner du travail qui les rendra prospères et permettre à chacun de jouir des raffinements de la vie tout aussi bien que de se rendre capable d'occuper une bonne position et de gagner assez pour mener une vie d'un niveau plus haut.

Préservation et sage exploitation des ressources naturelles

En second lieu, à la suite de ces problèmes purement intérieurs, vient celui de la préservation et de l'exploitation des ressources naturelles. C'est une vérité, qui n'a pas besoin de ma confirmation pour être admise, que les ressources naturelles du Canada en constituent l'une des plus grandes richesses. Les forêts, les pêcheries, les mines n'ont pas seulement fourni une large proportion des matières premières dont ont besoin nos industries; elles ont aussi constitué l'un des plus grands charmes du continent. Elles ont eu leur part dans le développement de notre vie artistique. Elles ont attiré des touristes de tous les coins du globe. Elles auront un rôle très important à jouer dans tout programme de restauration, à la fois parce qu'il faudra les préserver et parce que l'application des mesures de protection ainsi que l'exploitation de ces richesses seront de nature à procurer du travail à un nombre d'hommes considérable durant la période qui suivra immédiatement la guerre.

Dans ce domaine aussi, et au point où en est notre travail, confier des études spéciales à des experts pourrait sembler une perte de temps. Il existe déjà une masse de renseignements aux différents ministères du gouvernement fédéral. Il en existe encore davantage dans les ministères des gouvernements provinciaux à qui est confiée l'administration de ces ressources naturelles. Une série d'études a été faite en collaboration par des experts; et il y a évidemment beaucoup de renseignements à obtenir des entreprises qui exploitent les mines, ou le bois de pulpe ou les autres richesses naturelles de notre pays. Nous avons suivi dans le domaine de la préservation la même méthode que j'ai déjà décrite au sujet des possibilités de placement. Il y a eu un sous-comité de constitué sous la présidence du Dr R. C. Wallace, qui est actuellement, comme vous le savez, principal de l'Université Queen's. C'est un géologue éminent, qui a déjà été commissaire des mines et ressources du Manitoba. Le comité se compose de représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux ainsi que d'entreprises privées exploitant les diverses catégories importantes de richesses naturelles.

Le sous-comité de la préservation et de l'exploitation des ressources naturelles est constitué comme suit:

Président: M. R. C. Wallace, principal de l'Université Queen's.

M. Wallace, géologue et minéralogiste, est ancien commissaire des mines et ressources du Manitoba, ancien président de la Société royale du Canada, et c'est un savant qui a toujours accordé le plus profond intérêt aux ressources naturelles du Dominion.

Membres

M. D. Roy Cameron, sylviculteur fédéral, ministère des Mines et ressources nationales, Ottawa.

M. E. J. Carlyle, de l'Institut canadien d'exploitation minière et de métallurgie.

M. J. B. Challies, gérant général de la Shawinigan Water and Power Company.

Le Dr A. G. Huntsman, du département de la Zoologie, Université de Toronto.

M. le professeur Esdras Minville, Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Montréal.

Le Dr J. G. O'Neill, doyen de la faculté des études et recherches avancées, à l'Université McGill.

M. John McLeish, Ottawa.

Le Dr A. F. Coventry, ministère des Terres et Forêts, Toronto.

Ce sous-comité s'occupe à l'heure actuelle (et a eu la chance de recevoir pour cela la collaboration volontaire de la Société Royale du Canada) d'accu-

muler et de classer les renseignements selon leurs relations entre eux, et de les soumettre à divers experts du gouvernement fédéral afin d'en obtenir une sûre interprétation. Nous espérons faire dans un avenir prochain des études d'un ou deux types, l'une en Ontario, l'autre dans l'Ouest, sur une exploitation coordonnée de l'énergie hydraulique, des forêts, des cultures et peut-être des mines, là où ces diverses exploitations se font dans un même district. En Ontario, l'on a constitué un comité local, avec l'approbation du gouvernement provincial, et j'espère qu'il pourra, l'été prochain, mener à bonne fin l'étude d'un district particulier de l'Ontario, en se servant de toutes les ressources que mettent à notre usage le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, afin que nous puissions disposer d'un rapport fait à titre d'expérience et montrant ce qui peut être accompli dans ce domaine très important par un travail fait en commun et coordonné.

Projets de constructions financés par l'Etat

En troisième lieu, dans le champ des problèmes purement intérieurs au Canada, il y a le problème de la préparation d'un programme de construction financé par l'Etat. Comme je l'ai déjà dit, il sera probablement nécessaire, à un moment quelconque de la période d'après-guerre, que les gouvernements—aussi bien municipaux, provinciaux ou fédéral—interviennent, afin surtout de fournir de l'emploi dans certaines régions où la vie économique se sera trop ralentie. A cette fin il est indispensable de disposer longtemps à l'avance de plans tout prêts; et plusieurs pays qui ont eu recours, depuis dix ans, aux constructions financées par l'Etat pour porter remède au chômage, se sont aperçus que les plus grands obstacles ne surviennent pas au moment d'engager les hommes ou d'acheter les matériaux pour construire un pont, un barrage ou une nouvelle bibliothèque publique. Les plus grandes difficultés surviennent au tout début, quand il est nécessaire de dresser des plans minutieux, de fixer la quantité de matériaux à employer, de déterminer la catégorie d'ouvriers dont on a besoin, d'estimer le coût, et surtout de décider ce que l'on veut faire au juste et choisir l'emplacement. Dans ce domaine, il faut nécessairement se subordonner aux conditions de lieu. S'il survient du chômage en Colombie-Britannique, il faudra faire les travaux en Colombie-Britannique, et non pas en Ontario ou en Nouvelle-Ecosse. De même, s'il y a du chômage en n'importe quel autre endroit, c'est à cet endroit (ou tout près de là) qu'il faudra faire des travaux, sinon vous pourriez vous trouver obligés de transporter un nombre important d'ouvriers d'une partie à l'autre du pays, ce qui est très difficile, comme on s'en est aperçu en Grande-Bretagne lorsque l'on tenta de transporter les habitants de régions dévastées du pays de Galles en d'autres régions où surgissaient de nouvelles industries. Il faudra donc une collaboration étroite entre tout organisme fédéral et les organismes provinciaux et municipaux chargés de ces travaux, et il faudra tâcher sérieusement, longtemps avant la fin de la guerre, de dresser des plans complets pour un bon nombre de travaux publics possibles.

A cette fin, le comité de restauration économique a formé un sous-comité, sous la présidence de M. Cameron, ingénieur en chef de la division des travaux et de la construction, et dont font partie des représentants de divers organismes, dont vous trouverez les noms au compte rendu.

Le sous-comité des projets de construction financés par l'Etat est constitué comme suit:

Président: M. K. M. Cameron, ingénieur en chef du ministère des Travaux publics, à Ottawa, et depuis des années l'un des fonctionnaires principaux de ce ministère.

Membres

M. de Gaspé Beaubien, citoyen éminent de Montréal.

M. C. B. Jackson, régisseur de la Construction, ministère des Munitions et Approvisionnements, Ottawa.

- M. A. MacNamara, président suppléant de la Commission de l'Assurance-chômage, Ottawa.
- M. G. S. Mooney, Bureau économique et industriel, immeuble Dominion Square, Montréal.
- M. F. W. Nicholls, administrateur de la Loi des logements du Dominion, ministère des Finances.

Ce sous-comité s'emploie, à l'heure actuelle, à deux choses. D'abord, il se prépare par des études préliminaires à recommander la création au Canada de quelque chose qui correspondrait à la réserve des travaux publics des Etats-Unis. Cette réserve de travaux publics, comme le savent la plupart d'entre vous, est un organisme fédéral, à personnel technique nombreux, qui est actuellement en pourparlers avec plusieurs Etats de l'Union et les encourage à préparer des plans précis pour des constructions de cette sorte après la guerre. Il n'est aucunement question, dans ces conversations, d'engagements financiers. Les Etats qui entreprendront ces travaux les financent eux-mêmes, semble-t-il, bien qu'une intervention du gouvernement fédéral soit possible pour plus tard. Notre projet pour le Canada est semblable: remettre à plus tard la discussion des engagements financiers eux-mêmes des autorités fédérales, provinciales ou municipales, et nous occuper seulement de nous faire une idée précise de ce qu'il faudrait faire dans des provinces comme l'Ontario ou le Québec (ou même simplement dans des villes comme Montréal, Toronto ou toute autre localité où les autorités consentiront à se préparer de la sorte). Quels sont les travaux qui serviront le mieux le bien-être social du pays? Quels matériaux et quelle main-d'œuvre demanderont-ils? Combien de temps faudra-t-il pour les achever? Si nous pouvons dresser une liste complète de travaux à faire dans chaque région, et si cette liste fait ensuite l'objet de discussions financières entre les municipalités et les gouvernements provinciaux, ou entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, nous aurons fait beaucoup pour résoudre notre problème. Même si le Canada a le bonheur de n'avoir jamais à recourir aux grands travaux publics pour remédier au chômage, il aura quand même employé utilement son temps en se donnant une telle assurance contre le risque d'une situation de chômage tout à fait possible.

Deuxièmement, en plus de préparer des plans pour l'institution d'une réserve canadienne de travaux publics, le sous-comité, sous la présidence de M. Cameron, essaie de déterminer des critères ou des normes, pour juger de la valeur de ces projets de construction. Il est nécessaire de posséder des méthodes bien déterminées de tenir la comptabilité et de se documenter et de suivre certaines normes pour dresser les plans et préparer les devis. C'est peut-être là un sujet très aride, qui offre peu d'intérêt professionnel à d'autres que des ingénieurs et des architectes. Mais cela est essentiel à l'établissement de tout grand ensemble de projets de constructions et, ce qui est beaucoup plus important, c'est essentiel à la réalisation de ces projets au moment où elle devient opportune. Ces trois questions — facilités de placement, préservation des richesses naturelles, et projets de constructions financés par l'Etat — représentent, monsieur le président, ce qu'il y a à faire dans le domaine de ce qui est purement intérieur au Canada. Je ne sais pas si vous préféreriez que je m'arrête ici pour répondre à vos questions...

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il poser des questions?

M. MacNicol:

D. Oui, moi. J'aimerais poser au docteur James quelques brèves questions auxquelles il pourra, je crois, répondre brièvement lui aussi. Il a parlé de ce que font les Etats-Unis pour préparer la restauration économique d'après-guerre. J'ai appris qu'il y a plusieurs des Etats qui se constituent déjà une réserve d'un montant annuel fixe pour se préparer à financer ces travaux. Voici la première question que je poserais à M. James. Son comité a-t-il songé à demander aux

provinces du Canada d'en faire autant, de mettre de côté — prenons n'importe quel chiffre — \$100,000 par année, ou plus, selon la province dont il s'agit? Aux Etats-Unis, il y a des Etats qui mettent de côté plusieurs millions par année pour se préparer aux travaux d'après-guerre. Voici maintenant ma seconde question. Il a parlé de plans et de la préparation de plans longtemps à l'avance, et cætera, de façon à pouvoir commencer les travaux aussitôt qu'il deviendra opportun de le faire. Par exemple, le docteur James connaît bien les travaux de régularisation de la Grande Rivière. Le Comité a-t-il songé à préparer des travaux pour la vallée ou le bassin de la rivière Thames, pour qu'après la guerre les plans soient déjà faits et que toutes les municipalités intéressées aient pris leurs engagements? Voilà ma seconde question. Et voici la troisième. Il a dit quelque chose de la préservation des forêts. Je pense qu'en Ontario le meilleur exemple consiste en ce qui se fait dans le canton de King, comté d'York. Le comité aurait-il songé à faire imiter cela par tout le Canada? De nombreux cantons sont aujourd'hui presque dénudés parce que leurs eaux sont toutes descendues à la rivière, tandis qu'on aurait dû les retenir. J'ai une quatrième question à poser. J'ai trouvé — et le Comité trouvera aussi — que beaucoup de grandes richesses naturelles appartenant soit à des familles soit à d'autres intérêts privés, restent improductives après avoir, il y a quelques années, passé en la possession de corporations ou d'intérêts financiers qui ne les ont pas exploitées. Voici la question que je pose à ce propos: le comité a-t-il songé à remettre à la disposition du public ces biens qui sont restés inutiles peut-être quinze ou vingt ans? Ma dernière question porte sur la dernière remarque du docteur James. Il a parlé de la question du placement. Je ne me rappelle pas ses propres termes, mais voici la question qui m'est venue à l'esprit pendant qu'il en parlait. Je me rappelle très bien qu'après l'arrivée au pouvoir de sir Wilfrid Laurier, le Canada reçut une très forte immigration de Grande-Bretagne. Il n'existait cependant aucun plan pour recevoir et absorber les immigrants, mais ceux-ci semblaient s'incorporer tout de suite au pays et amenaient avec eux des milliers de compagnons. Leur arrivée donna du travail à tout le monde et stimula les affaires. Existe-t-il un plan quelconque d'appel à l'immigration après la guerre, du genre de ce qui s'est fait sous sir Wilfrid Laurier?—R. Puis-je d'abord vous dire, monsieur, que vous anticipez sur plusieurs points que je veux développer plus loin. Le comité en est encore, naturellement, au tout début de son travail. Il n'a encore fait au cabinet aucune recommandation sur l'un quelconque de ces problèmes. Pour répondre à la première question, je dirai que notre travail, au point où nous en sommes, consiste à tâcher d'établir un système pour la constitution d'une réserve de travaux publics, et qu'une fois cela fait, quand le système sera en fonctionnement, je suppose que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux étudieront la question de constituer des fonds spéciaux comme cela se fait déjà aux Etats-Unis. Dans ce pays, cela fut à l'origine un moyen de remédier à la crise économique, ce qui explique la grande avance qu'on y a pris sur nous.

Quant à la seconde question, qui se rapporte à l'endiguement de la rivière Thames et à d'autres questions semblables, le programme du comité comporte clairement la création de comités locaux et régionaux qui s'occuperont de ces projets de préservation.

D. A l'avance?—R. A l'avance. Dans certaines parties du pays, cela se fera sans doute durant l'été prochain, mais je ne puis promettre que cela se fera dans tout le Canada dans le même temps. Il est très difficile de trouver les gens qui ont la compétence voulue et s'intéressent à ce travail, tout en disposant du temps nécessaire pour s'en occuper.

Troisièmement, je connais en effet le relevé qu'on a fait du canton de King et qui est magnifique; les recherches qui se font actuellement en Ontario suivent précisément la même méthode plus en grand. Comme je l'ai dit, c'est une

expérience; nous verrons la valeur de cette technique et pourrons alors l'appliquer à d'autres parties du Canada.

Pour ce qui est des richesses naturelles appartenant à des intérêts privés, nous ne nous en sommes pas occupés encore. Avant de songer à les exproprier ou à les faire passer en d'autres mains, il nous a semblé nécessaire d'élaborer un plan constructif. Si le plan est, de toute évidence, constructif et bienfaisant, bon nombre des possesseurs privés se feront un plaisir de collaborer avec le gouvernement provincial, qui sera le possesseur public de ces richesses. S'il est difficile de s'entendre avec ces intérêts privés et qu'ils refusent leur collaboration, le Gouvernement sera toujours capable d'y voir à ce moment-là.

La question de l'immigration viendra un peu plus loin dans mon exposé. Nous n'avons pas élaboré de plans véritables au sujet de l'immigration, mais j'aurai à parler de ce problème un peu plus loin, parce qu'il fait partie du tableau d'ensemble.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. Quelch:

D. Oui, sur un point dont a parlé le Dr James. Je crois qu'il a dit que là où l'activité industrielle ou la marche des affaires se ralentiraient, il faudrait entreprendre divers travaux publics. Supposons que dans tout le pays l'on a recours à cela pour remédier au chômage. Supposons que cela ne suffise pas encore à élever le niveau de la demande jusqu'à celui de la production des biens de consommation, dans le pays. Il me semble que nous n'aurons alors que trois choses à faire. Ou bien détourner une partie de la main-d'œuvre travaillant à la production de biens de consommation vers la production de biens d'exploitation, en donnant le sens le plus général à ce terme afin qu'il comprenne les travaux publics de construction. Ou bien essayer d'augmenter la balance favorable de notre commerce, ce que je n'approuverai jamais. Ou bien encore nous pourrons appliquer un système analogue à celui du rationnement alimentaire. J'ai remarqué qu'il n'est nulle part fait mention de cela dans votre exposé. Allez-vous en parler plus loin?—R. Oui.

M. Bertrand:

D. Je remarque que dans les subdivisions des trois problèmes vous avez accordé une place à l'agriculture. Vous êtes-vous occupé de la production agricole actuelle pour le marché intérieur et pour les marchés extérieurs, et de la manière dont il faudra diriger cette production, après la guerre, quand il sera temps de résoudre ce problème?—R. Si vous le permettez, monsieur Bertrand, je vais remettre cela à la partie suivante de mon exposé, où j'ai à en parler.

D. Merci.

M. McNiven:

D. Vous doutez qu'il soit sage de transporter de la main-d'œuvre d'une région en marasme à d'autres régions canadiennes où l'industrie prospère encore. Vous êtes-vous demandé s'il ne serait pas préférable, soit maintenant, soit plus tard, d'établir des industries dans ces régions en marasme—ce qui est à peu près l'inverse de ce dont vous parlez, le mouvement de la main-d'œuvre vers l'industrie. Je proposerais, pour ma part, le mouvement de l'industrie vers la main-d'œuvre.—R. Je vais parler de cela un peu plus loin; permettez-moi de le remettre jusqu'au moment où je traiterai de réadaptation industrielle.

D. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser au Dr James sur les points où il en est? Sinon, je vais lui demander de poursuivre son exposé. Nous vous causons beaucoup de peine, docteur James.

Relâchement des réglementations du temps de guerre

Le TÉMOIN: Je suis très heureux de me donner de la peine. Le travail de votre Comité m'intéresse beaucoup et je ne demande qu'à vous aider quand cela m'est possible.

La deuxième grande catégorie de problèmes comprend, comme je l'ai dit, ceux dont la solution dépend du Gouvernement canadien en ce sens qu'il peut leur appliquer telle méthode de solution qui lui plaira, mais avec un succès qui dépendra de ce qui sera fait en même temps dans d'autres parties du monde. Le premier de ces problèmes est celui du relâchement des réglementations du temps de guerre. J'ai déjà dit—je n'ajouterai rien à cela, puisque vous êtes aussi renseignés que moi sur ce point—que durant la présente guerre le Canada s'est imposé une série très complexe de réglementations qui visent à peu près tous les aspects de sa vie économique, et dont la plus récente est le plafonnement des prix et des salaires, tandis que les premières de toutes furent celles de priorités, du change étranger, et de l'emploi des matières premières dans l'industrie. Nous avons réglementé le placement et la répartition de la main-d'œuvre spécialisée; les journaux laissent entendre qu'il y aura peut-être bientôt rationnement de diverses marchandises.

Si après la guerre nous voulons revenir à une économie moins réglementée ou à une économie libre, quelque expression que l'on préfère, il est évident qu'il faudra relâcher graduellement et sagement ces réglementations. Si au lendemain de l'armistice on abandonnait brusquement toutes les réglementations, il en résulterait un véritable chaos, qui s'étendrait non seulement au Canada mais à plusieurs autres pays, car nos réglementations actuelles sont adaptées à l'activité économique d'autres pays. Je n'ai qu'à parler du bacon et des autres produits du porc pour faire voir combien sont étroites les relations qui existent entre les réglementations canadiennes et celles de Grande-Bretagne. Dans le cas du contrôle du change étranger, les réglementations et les opérations au Canada, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne sont engrenées ou engagées étroitement les unes dans les autres. Dans le cas de la production des munitions, ainsi que des réglementations qui correspondent à cette forme d'activité économique, l'ensemble des Nations-Unies, et particulièrement les trois pays que j'ai mentionnés, parviendront bientôt à travailler selon un plan coordonné.

Nous devons en outre faire face à un sérieux problème psychologique. Rappelez-vous qu'en vertu des termes de la Charte de l'Atlantique nous devons tâcher de construire, à la fin de la guerre, un monde où il y aura pour tous une prospérité raisonnable, de la liberté individuelle et du travail. Nous nous trouverons cependant, sur notre continent, dans des conditions entièrement différentes—et c'est là un problème—de celles qui régneront en Grande-Bretagne. Au point de vue des réserves alimentaires, par exemple: le Canada et les Etats-Unis auront un surplus dépassant de beaucoup tout ce qu'ils pourraient consommer, et dépassant aussi de beaucoup tout ce qu'ils pourraient expédier en Europe par les cales dont ils disposeront. L'Angleterre, au contraire, n'aura à consommer que les matières alimentaires apportées par les navires disponibles et celles qui proviendront de sa propre production nationale, ce qui ne saurait évidemment suffire au maximum imaginaire de la demande. Il faudra, en chargeant les navires, s'occuper aussi d'approvisionner l'Europe continentale—ce dont je parlerai plus loin un peu en détail—en sorte que durant la période qui suivra immédiatement l'arrêt des hostilités il sera plus facile ici qu'en Grande-Bretagne de relâcher les réglementations qui pèsent sur la consommation. On se demandera, naturellement, s'il ne devrait pas y avoir une entente pour coordonner le relâchement progressif des réglementations de chaque côté de l'Atlantique, ou si chaque pays devra agir indépendamment. Toujours au sujet de ce problème, nous devons nous demander si l'on pourvoira à la demande de produits alimentaires et de matières premières en Europe (ce mot comprenant à la fois la

Grande-Bretagne et nos alliés du continent) au moyen d'achats centralisés de l'Etat, comme cela se fait présentement, ou si l'on relâchera quelque peu cette méthode pour revenir à celle des achats de concurrence.

Il est évident, pour qui considère ces faits, que le problème général du relâchement des réglementations est l'un des plus ardues auquel notre pays aura à faire face après la guerre. Nous pouvons nous attendre à ce que chacun cherche à se débarrasser des restrictions qui l'ennuient personnellement, tandis que plusieurs personnes voudront que le Canada maintienne toutes les restrictions qui ne les atteignent pas sérieusement elles-mêmes. C'est une manière très commune et très pratique d'envisager la question, mais dans le malaise général, chacun des divers ensembles de réglementations subira l'assaut de quelque groupe de la société. Il est pourtant assez évident que nous ne pourrions pas relâcher toutes les restrictions; la bonne manière de s'y prendre serait donc de chercher dès maintenant (et nous le rappeller constamment par la suite) comment les diverses réglementations peuvent être modifiées, pas à pas, d'une façon raisonnable et coordonnée. Nous pourrions alors aller de l'avant sans que le relâchement crée un nouveau problème, celui de l'anarchie, comme l'a fait en 1919, en Grande-Bretagne, l'abolition des restrictions sur le bacon; les conséquences de cette abolition furent si désastreuses qu'il fallut, au grand dégoût de tout le monde, remettre en vigueur les restrictions, quelque neuf mois plus tard.

Pour étudier le problème du relâchement des restrictions du temps de guerre, le comité de restauration économique n'a trouvé ni désirable ni approprié de constituer un sous-comité général. Ce n'est pas un problème auquel un groupe d'hommes bien intentionnés réuni autour d'une table peut trouver une solution définitive. Car on ne peut disposer encore d'une quantité suffisante de renseignements détaillés et exacts. Nous avons donc décidé qu'il vaudrait mieux faire une étude minutieuse des effets précis de la réglementation, et des effets du relâchement des réglementations qui lui étaient comparables, durant et après la dernière guerre, dans tels et tels cas d'industries particulières. En nous basant sur ces deux ensembles de données, nous pourrions essayer d'élaborer un programme de relâchement progressif des réglementations, pour autant que cela sera faisable, après la guerre.

Pour arriver à cela, il y a eu diverses études de faites, que je compte pouvoir mettre à la disposition de votre Comité, comme les autres études, dans un avenir rapproché. Il y a d'abord une étude, que fait M. Cohen, sur l'organisation complète des réglementations économiques qui ont été imposées en vertu de la Loi des mesures de guerre du Canada. Bien que cela puisse sembler étrange, notre comité a eu de la peine à se procurer à une source unique un exposé commode de la nature exacte de toutes les réglementations qui ont été établies au Canada depuis 1939, mais ces recherches sont à peu près terminées maintenant, et j'espère que vous pourrez en recevoir le rapport d'ici quelques jours. D'autre part, le docteur Marsh et le personnel du comité ont entrepris une étude générale des changements de situation et d'importance des industries canadiennes depuis le début de la guerre. Quelles sont les nouvelles usines? Quels ont été les déplacements de la population industrielle? Comment l'état de choses actuel se compare-t-il à celui d'août 1939, et en quoi l'état des choses après la guerre sera-t-il différent de ce qu'il était alors, au point de vue de la distribution et de la concentration des industries?

Ce sont là deux études générales, auxquelles nous avons ajouté trois études spéciales constituant chacune une analyse, faite selon une méthode fixe, de la nature des réglementations établies pour chaque industrie. Ces études détaillées ont pour but de montrer exactement les résultats des réglementations sur la normalisation ou la diversité des produits, sur l'importance des profits, sur le chômage, sur l'organisation du marché et sur divers autres aspects de la vie industrielle. L'une de ces études spéciales, qui a été confiée au professeur Drummond du Collège d'Agriculture d'Ontario, porte sur l'industrie de la mise en conserve

de la viande; une autre, confiée au professeur Coote, porte sur l'industrie de la construction. Ces deux études expérimentales, nous l'espérons, ne seront que les premières d'une série. Comme vous l'avez sans doute remarqué, le comité a choisi deux industries très disparates: l'industrie de la construction, dispersée dans tout le pays et exercée par des milliers d'entreprises différentes de toutes proportions et de toutes spécialités, de divers degrés de rendement et avec divers modes d'organisation; l'industrie de la mise en conserve de la viande, assez concentrée, employant un grand capital immobilisé, difficile à déplacer, possédée par quelques grands organismes peu nombreux. Nous connaissons donc deux industries entièrement différentes et pourrons sans doute, par l'étude de ces deux rapports, trouver une méthode unique d'étudier les autres industries.

Il y a encore une autre étude, confiée à M. C. A. Curtiss, de l'Université Queen's, et qui porte sur la réglementation des loyers et son effet sur la situation générale du logement. La réglementation des loyers diffère des autres réglementations que j'ai mentionnées en ce qu'elle est une réglementation des prix de consommation. Nous espérons que cette étude nous apprendra de quelle manière la réglementation des loyers a conduit à la construction de nouveaux logements et à l'utilisation des logements existants, et quels ont été les effets de l'abandon de cette réglementation dans certains pays, ainsi que du maintien de cette réglementation dans d'autres pays, à la fin de la dernière guerre. C'est là un problème d'une importance énorme pour le bien-être général et les bonnes conditions de vie de la population, mais un problème que personne n'a étudié suffisamment dans le passé. Le comité de restauration économique, ainsi que votre propre Comité, disposeront donc d'un grand nombre de rapports très minutieux sur le problème difficile du relâchement des réglementations. J'espère qu'après les avoir étudiés nous pourrons arriver à présenter des recommandations très précises sur chaque genre d'industrie.

Rajustement de l'agriculture

Le second problème intérieur dont les affaires internationales modifieront en partie la solution est celui du rajustement de l'agriculture canadienne. Tout d'abord, il est probable — bien que nous n'en soyons pas sûrs — qu'à la fin de la guerre notre agriculture fera face à de grandes difficultés à cause de la concurrence que nous feront d'autres pays sur les marchés de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. La très forte demande actuelle de certains produits, qui résulte de la guerre, décroîtra beaucoup et le besoin d'un rajustement se fera sentir, bien qu'une telle opération soit toujours difficile en agriculture, à cause des saisons, de la nécessité de préparer la terre et de la lenteur de l'augmentation des troupeaux. Pour rendre le problème encore plus difficile, il y a toute la question de l'établissement sur des terres, puisqu'il semble qu'un bon nombre de soldats revenus de la guerre voudront, comme le leur facilitera la mesure récemment étudiée par un autre Comité, s'établir sur des terres.

La solution du problème agricole ne sera pas facile et nous savons tous que dans presque tous les pays agricoles importants on a étudié ce problème durant les vingt-cinq dernières années. L'agriculture dépend en partie, comme on l'a déjà dit, du commerce extérieur du Canada, mais j'aimerais remettre à plus loin cet aspect de la question, car j'aurai à parler plus loin de l'ensemble du problème du commerce extérieur.

L'agriculture dépend aussi d'un fait économique nouveau et très intéressant: l'alimentation rationnelle. Notre génération est devenue exigeante pour son alimentation et nous avons appris — par "nous" je n'entends pas seulement le Canada, mais plusieurs autres pays aussi — nous avons appris que la santé physique de la population, qui est chose très précieuse, dépend dans une très grande mesure de la bonne alimentation des enfants, absolument indispensable, et de la

bonne alimentation des adultes, très désirable. Je veux vous dire, entre parenthèses, que l'une des plus intéressantes expériences sociales que j'aie vues durant mon voyage en Angleterre est la suivante, dont ont bénéficié des écoliers vivant dans un quartier de taudis de l'East-End, à Londres. J'avais quelque peu connu, avant la guerre, ce quartier de Bethnal Green, parce que c'était un coin de taudis qui avait sans cesse besoin d'obtenir de l'aide de l'extérieur. L'une des choses que l'Etat y a faites, en vertu de son programme de guerre, a été de donner à chaque écolier, aux frais de l'Etat, un repas du midi, chaud et de la meilleure qualité, composé de ce que les diététiciens et les médecins appellent des aliments préservatifs—c'est-à-dire des aliments qui empêchent les maladies provenant de l'insuffisance de quelque élément nécessaire et qui augmentent la force de résistance aux maladies. On m'a dit que ces enfants, à l'âge de treize ans, ont en moyenne ajouté un pouce et trois quarts de taille de plus que n'avaient les autres enfants de leur âge avant la guerre. Et cela, permettez-moi de vous le rappeler, dans un faubourg de Londres qui a souffert grièvement des attaques de l'ennemi, où les enfants sont descendus aux abris toutes les nuits durant six mois, c'est-à-dire dans un endroit qui n'était pas précisément un laboratoire parfait pour cette sorte d'expérience. Ils sont plus grands d'un pouce et trois quarts et plus lourds de huit livres que n'étaient leurs prédécesseurs en 1937 et 1938. Cela vous indique quelle sorte de succès l'on peut obtenir en attaquant de la bonne manière le problème de l'alimentation. Je puis dire aussi que ces repas du midi reviennent à un peu moins de 10 sous chacun, ce qui veut dire que cette entreprise n'est pas absolument extravagante.

J'ai intercalé cet exemple dans mon exposé à cause de ce que m'a dit—je n'en ai cependant pas de confirmation—une personne qui a étudié cette question. Si, m'a-t-elle dit, dans le monde occidental, y compris la Grande-Bretagne, le Canada et les Etats-Unis nous arrivions, soit en éduquant les gens, soit au moyen de l'assistance publique, à faire nourrir convenablement tous les enfants de moins de vingt ans, nous y ferions passer toute la production agricole du continent, y compris l'Argentine. Je ne suis pas un connaisseur en questions agricoles, et je ne vous rapporte cette prétention que pour faire voir que le problème de notre agriculture ne dépend pas seulement du commerce extérieur, si important soit-il, mais aussi de la manière dont nous nous occuperons d'améliorer tant en qualité qu'en quantité le niveau moyen de l'alimentation au Canada. Ces deux sortes d'améliorations auront un effet immédiat sur la possibilité de procurer du travail à tous et de donner à la population canadienne un niveau convenable de vie.

Il y a cependant, en agriculture, un autre problème encore plus fondamental que tous les autres et qui cause des soucis aussi bien à l'étranger qu'au Canada. L'agriculture, au cours des cinquante dernières années, est devenue très mécanisée. J'ai déjà dit que je connais peu de choses en agriculture, mais même un profane peut voir qu'un cultivateur disposant d'un tracteur et d'un outillage perfectionné peut exploiter beaucoup plus d'acres de terre que son prédécesseur qui ne disposait que d'une charrue et de deux chevaux. Avec une population agricole qui diminue régulièrement, le Canada, les Etats-Unis, l'Argentine, la Grande-Bretagne et la plupart des autres pays peuvent quand même produire une plus grande quantité de produits agricoles; nous devons donc tâcher de savoir assez exactement quelle population agricole il nous faut pour suffire à nos besoins, et combien de gens peuvent, au moyen de l'agriculture, atteindre à un niveau de vie convenable et à une certaine aisance. Le comité de restauration économique a fait une étude assez complète de cet aspect du problème, sous le titre impressionnant de "Contemporary Demographic Trends in Relation to the Agricultural Development of Canada", par le professeur W. D. Hurd. Le but de cette étude est de connaître la distribution exacte de la population urbaine et de la population rurale, la production moyenne par personne de ces populations ainsi que leur consommation, et d'essayer d'estimer, ce qui est très difficile, quelle serait la

meilleure production possible d'un cultivateur, la meilleure grandeur pour une terre et la proportion la plus sensée de population agricole dont a besoin le Canada. Le premier jet de cette étude est à peu près terminé et le Comité en recevra des exemplaires dès que les graphiques et les autres pièces semblables auront été reproduites. Je parle au nom de tous les membres de mon comité quand je vous dis que nous attendons avec impatience vos commentaires et vos conseils constructifs. Nous n'en sommes qu'au premier pas d'une analyse qui fait elle-même partie d'un examen encore plus vaste, car la division économique et financière de la Société des Nations a entrepris une étude comparable à la nôtre sur l'Europe occidentale, tandis que le ministère de l'Agriculture, à Washington, songe présentement à entreprendre une étude détaillée du même genre sur les Etats-Unis. Nous allons derechef disposer de trois ensembles d'études qui nous permettront d'étudier ce problème plus en détail et plus exactement que jamais auparavant, avec des faits et non pas selon des théories traditionnelles.

Pour examiner tous ces problèmes, nous avons établi un sous-comité des mesures agricoles, sous la présidence de l'honorable M. Donald McKenzie.

Le sous-comité des mesures agricoles est constitué comme suit:

Président: L'honorable D. G. McKenzie.

M. McKenzie est à la tête de la United Grain Growers, Ltd, Winnipeg; il a été ministre de l'Agriculture et de l'Immigration au Manitoba. Lui-même cultivateur durant plusieurs années, il a servi activement la cause du mouvement des Fermiers de l'Ouest. Il a été également ministre des Mines et des Ressources naturelle du Manitoba, ainsi que Secrétaire provincial.

Membres

Le docteur J. F. Booth, directeur associé de l'organisation des marchés, au ministère de l'Agriculture, Ottawa.

M. W. E. Haskings, secrétaire de la Fédération canadienne d'agriculture.

L'honorable sénateur Norman Lambert, Ottawa.

Le docteur W. D. McFarlane, Comité de génie chimique, Chambre de commerce de Winnipeg; professeur de chimie au collège Macdonald.

M. Stanley McLean, président de la *Canada Packers, Ltd.*, Toronto.

Le docteur L. B. Pett, directeur du Service de l'alimentation, ministère des Pensions et de la Santé nationale, Ottawa.

M. F. E. M. Robinson, cultivateur, de Richmond, Québec.

Le docteur C. F. Wilson, chef de la Division des statistiques agricoles, Ottawa.

M. Paul Farnalls, Halkirk, Alberta.

Le colonel Walter S. Woods (d'office), ministère des Pensions et de la Santé, Ottawa.

Ce comité, qui représente des fonctionnaires du ministère de l'agriculture, des fonctionnaires provinciaux, des cultivateurs, des représentants d'associations de cultivateurs, s'est mis à l'étude des grandes questions que sont la réadaptation de l'agriculture, l'alimentation, l'établissement sur des terres, ainsi que la question, déjà mentionnée, de la possibilité d'établir des industries dans les districts ruraux du Canada. Ces fondations d'industries auraient d'abord pour but d'employer la population agricole qui actuellement ne gagne pas assez pour vivre convenablement, et aurait aussi pour but, secondairement, de voir s'il est possible de maintenir une classe de la société qui serait à la fois industrielle et agricole, une classe saisonnière dont les gens travailleraient sur la terre en été et à la fabrique en hiver. Ce système a eu du succès en certains cas et a fait faillite en d'autres; il faut donc l'étudier encore minutieusement.

Réadaptation industrielle

La troisième division générale de problèmes intérieurs qui dépendent pour une part des affaires internationales est celle de la réadaptation de l'industrie canadienne. Nous avons déjà souligné le fait que le Canada est aujourd'hui plus industrialisé qu'à aucune autre époque de son histoire. Il y a probablement plus d'ouvriers dans les usines, par rapport à la population totale, que jamais auparavant. La fabrication totale de produits industriels est plus grande. Le nombre d'usines et le nombre de machines qu'elles contiennent sont sans doute plus grands, bien que le ministère des Munitions et des Approvisionnements, très sagement, n'ait pas publié de statistiques détaillées. Cet outillage industriel est affecté—nécessairement—à la production d'un grand nombre d'articles qui auront peu d'utilité en temps de paix. On peut facilement passer de la production des appareils de radio pour avions militaires à celle des appareils de radio d'usage domestique; on peut réussir à passer de la production des fusils d'infanterie à celle des fusils de chasse, bien que je doute fort que la demande soit aussi forte pour ces derniers qu'elle l'est actuellement pour les autres. Mais il ne sera pas facile de réadapter une usine d'obus, dont la plus grande partie de l'outillage est à fonction unique, ni de réadapter une usine qui fabrique des balles de fusil. Une grande partie de l'outillage des usines de chars d'assaut ne pourrait pas servir à la fabrication des automobiles, et il est probable que nous serons en mesure de construire plus de navires rudimentaires du type cargo qu'il ne nous en faudra, et que nous ne serons pas outillés pour construire assez de paquebots luxueux. Et je ne fais que donner quelques exemples, sur les milliers que pourrait apporter n'importe lequel d'entre vous.

À la fin de la guerre, le Canada se trouvera donc devant deux graves problèmes. Nous devons d'abord décider, à coup sûr, quelles usines il faudra démolir complètement. On reconnaît généralement, aujourd'hui, qu'à la fin de la dernière guerre nous nous sommes causé beaucoup de difficultés (et la Grande-Bretagne encore plus que nous) en essayant de garder en service des usines qui n'étaient ni nécessaires ni même utiles à la vie économique du temps de paix, ce qui ne fit qu'aggraver la dépression générale. Deuxièmement, comme il ne faut démolir aucune usine qui pourrait rendre des services au pays, nous devons aussi préparer des plans précis pour la réadaptation de toutes les usines de ce genre, en sorte qu'elles puissent commencer bientôt et avec succès à fabriquer des produits d'usage civil d'une espèce pour laquelle il y aura un marché. Je ne parle pas, évidemment, des usines de munitions, qui continueront peut-être de produire des munitions après la guerre, si nous décidons de maintenir des forces armées plus considérables qu'avant la guerre, ou s'il faut approvisionner des forces d'occupation à l'étranger. Mais de toute façon le problème de la réadaptation, de la transformation des usines, de l'installation de nouvelles machines lorsqu'il le faudra, de l'embauchage de nouvelles catégories d'ouvriers spécialisés lorsqu'il le faudra, de la redistribution des lignes d'assemblage, devra être réglé en peu de temps, sans quoi il se produira beaucoup de chômage, de même qu'une grande pénurie de plusieurs articles que les acheteurs réclameront et qu'ils s'attendent à bon droit à trouver sur le marché.

Pour étudier ce problème, il est douteux qu'un sous-comité largement représentatif puisse être d'une grande utilité. Nous pourrions facilement réunir des représentants de diverses industries pour étudier ensemble la question, mais il existe tant de différences entre les industries et même entre chacune des entreprises, à l'intérieur d'une seule industrie, que nous perdrons beaucoup de temps. Par ailleurs, les études que feraient des économistes ou des théoriciens risqueraient de ne pas tenir compte de nombreux problèmes d'ordre pratique. La première chose que devra faire le comité, par conséquent, en entreprenant l'analyse de cette question, ce sera de faire appel à la collaboration de quelques-unes des plus importantes industries du Canada en leur demandant de créer

leurs propres comités d'étude. Dans le cas de l'association des producteurs de pulpe et de papier, par exemple, on propose l'institution d'un comité qui examinera minutieusement les usines de cette industrie, leurs possibilités de production, leur rendement, ce qu'elles pourront faire après la guerre, de quelles nouvelles machines et de quelle réadaptation elles auront besoin. Il faudrait faire une étude semblable de chaque industrie; nous recevrons alors le rapport de chacune, et, s'appuyant sur les recommandations de ces rapports, le comité de restauration économique et votre propre Comité pourraient étudier en connaissance de cause la question toute entière, puis élaborer, du moins je l'espère, un programme réalisable de réadaptation de chacune des plus importantes industries du Canada. Cela termine la deuxième partie, monsieur le président. Désirez-vous que je m'arrête ici pour répondre aux questions?

M. Macmillan:

D. J'aimerais poser une question au Dr James. A la réunion du Comité d'établissement agricole des anciens combattants, ce matin, on a discuté un peu sur les besoins respectifs de main-d'œuvre de l'agriculture et de l'industrie dans la période de construction d'après la guerre. Quelques-uns des membres du Comité désiraient savoir si le comité consultatif avait songé à faire ou avait commencé à faire une étude là-dessus. Le Dr James me dirait-il si l'étude du professeur Hurd porte aussi sur cette question?—R. Au stage où elle en est, monsieur Macmillan, elle ne porte pas encore sur toute cette question. L'étude qui se fait actuellement constitue le premier stage de la préparation d'une réponse, et quand le mémoire préliminaire en aura été lu et discuté, le professeur Hurd se remettra au travail, et je crois que vers la fin de l'été nous aurons une réponse aussi exacte que possible d'après les statistiques disponibles.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. Martin:

D. Oui. Il y a deux choses qui me sont venues à l'esprit, docteur James, au sujet de ce que vous avez dit du relâchement des réglementations. Ce sont deux choses sur lesquelles portent sans aucun doute les études dont vous avez parlé, mais que vous n'avez pas fait ressortir. D'abord, si l'on trouvait bon de relâcher les réglementations, ne croyez-vous pas qu'il faudrait en remplacer plusieurs par autre chose? Il y aurait relâchement ou abolition complète des réglementations à l'intérieur du pays, mais il faudrait les remplacer par des réglementations internationales, c'est-à-dire acceptées par deux pays ou plus. Deuxièmement, en étudiant le relâchement de ces réglementations, ou plutôt en étudiant leur maintien en ce qui touche à leur application dans l'économie intérieure, il ne faut pas négliger le problème qui surgira après la guerre, et qui n'existe pas actuellement à cause de la situation d'urgence où nous sommes, je veux dire le problème des obstacles constitutionnels et légaux—par exemple pour la réglementation des loyers. S'il paraît bon de maintenir cela après la guerre, on ne pourra le faire qu'en vertu d'une entente avec les provinces, car il s'agit là, rigoureusement, de propriété et de droit civil.—R. Oui. Vous soulevez là une question dont j'ai parlé très brièvement parce qu'elle ne peut être examinée en détail autrement qu'en faisant un discours assez long. Le système tout entier des réglementations, après la guerre, dépendra pour beaucoup des deux points difficiles dont vous parlez—l'un est la coordination des réglementations du Canada et d'autres pays, qui pourrait nécessiter soit l'abandon de toute réglementation intérieure et l'imposition par le Canada seul de réglementations extérieures, soit l'imposition de quelque nouvelle forme de réglementation intérieure acceptée de concert par deux pays ou plus. De la même manière, dans les cas comme celui de la réglementation des loyers, il faudra en venir soit à une collaboration du Gouvernement fédéral et des provinces, soit à quelque arrangement grâce auquel les provinces se chargeront volontairement d'appliquer un

ensemble de mesures préparées par un organisme fédéral. Pour le premier de ces points, je reviendrai au problème en étudiant les facteurs extérieurs, les problèmes mondiaux, qui ont une répercussion sur le Canada. Nous n'avons pas encore touché au second, qui est celui des relations du pouvoir fédéral avec les pouvoirs provinciaux. Nous connaissons comme tout le monde les problèmes qui découlent de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, mais il a semblé bon au comité de chercher d'abord quelles mesures sont nécessaires et, après entente entre les membres, de recommander des négociations avec les provinces sur les moyens d'obtenir l'application de ces mesures.

D. M. Cohen a fait quelque chose au sujet de ce dernier point?—R. Oui.

M. Quelch:

D. Depuis le début de la guerre, le Gouvernement a déclaré plusieurs fois qu'il ne permettrait à aucune considération d'ordre financier d'empêcher le pays de fournir un effort de guerre maximum. Je me suis demandé si votre comité fait reposer son travail sur un principe semblable, soit qu'après la guerre on ne permettra à aucune considération d'ordre financier d'empêcher le succès d'un effort de restauration économique?—R. Je ne sais pas que nous ayons fait aucune déclaration de ce genre. Mais nous travaillons avec la conviction qu'aucun plan de restauration économique mondiale ne sera rejeté pour des considérations d'ordre financier. Les mesures financières qui conviendront à la restauration économique—je ne veux en parler que plus loin, soit à la séance d'aujourd'hui, soit à une séance ultérieure—n'empêcheront d'aucune manière l'adoption d'autres mesures que nous étudions; mais je ne suis pas sûr qu'il soit sage de trop répéter que l'on ne permettra jamais à des considérations financières d'influencer les décisions du Gouvernement, car il est possible qu'une déclaration semblable soit mal comprise.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. Gershaw:

D. M. James a relevé le fait que le Canada commence à connaître l'importance de l'alimentation rationnelle, et il nous a donné quelques exemples splendides des bienfaits des aliments préservatifs. Il y a deux aspects à cela: les bienfaits qu'en reçoit la génération montante et le profit que retire l'agriculture de la production accrue de ces aliments. Je suis sûr que les gens sont bien de cette opinion, mais il est très difficile de trouver des renseignements précis sur les résultats qui peuvent s'obtenir, comme par exemple ceux que l'on a obtenus dans l'école de l'East-End de Londres, dont il a parlé. Je me demandais si le comité avait songé à réunir ces informations pour les mettre dès maintenant à la disposition du public?—R. Pour parler tout à fait franchement, monsieur le président, nous avons songé à cela et nous aurions aimé à le faire; mais c'est un travail très difficile à entreprendre à l'heure actuelle, car le nombre des spécialistes en cette matière est assez restreint, et la plupart d'entre eux sont très occupés; nous n'avons donc pu encore trouver le moyen de réunir ces renseignements et de les publier. Mais le comité reste convaincu qu'il serait très utile de le faire le plus tôt possible.

M. Quelch:

D. En cas de malentendu sur ce qu'a dit le docteur James, j'aimerais à lui demander ceci. Il a dit qu'aucune restriction d'ordre financier n'empêcherait la réalisation d'un programme quelconque du Comité. Mais inversement ne se peut-il pas que le Comité s'abstienne de proposer une mesure à cause de considérations d'ordre financier?—R. Je me demande si nous ne discutons pas là-dessus d'une manière jésuitique.

D. Il y a là une différence.—R. Oui. Permettez-moi d'énoncer autrement ce que j'ai dit, afin qu'il ne reste aucune possibilité de malentendu. Nous partons de l'ambition de donner à tous du travail et un niveau convenable de vie,

ce que vous appelez l'exploitation la meilleure possible des ressources naturelles. Pour en arriver à ce but, le Canada doit élaborer une série de programmes collatéraux, soigneusement pesés et coordonnés, et le comité de restauration économique croit fermement qu'aucune considération d'ordre financier ou monétaire ne devrait constituer un obstacle à la réalisation d'un programme motivé par des considérations d'ordre économique ou social. Est-ce là une réponse catégorique?

Le PRÉSIDENT: A-t-on encore des questions à poser au docteur James? Si non, je crois pouvoir dire que tous les membres du Comité et toutes les autres personnes présentes ont trouvé à l'exposé du docteur James un intérêt extrême et lui en sont très reconnaissants.

M. MARTIN: Il n'a pas fini.

Le PRÉSIDENT: Non. Je veux dire pour aujourd'hui. Nous espérons le revoir encore. Cela me rappelle quelque chose. J'allais vous proposer d'étudier la constitution d'un comité de régie, mais avant de nous occuper de cela, je crois que le docteur Macmillan a quelque chose à proposer.

M. MACMILLAN: Avant d'ajourner, et de la part du ministre, qui a dû nous quitter pour se rendre au conseil, je propose, appuyé par M. MacNicol, que notre Comité exprime sa profonde sympathie envers la famille de M. Tom Moore, qui est aujourd'hui dans l'angoisse, et que nous lui disions notre espoir sincère de voir M. Moore recouvrer sa santé et sa vigueur.

Quelques DÉPUTÉS: Adopté.

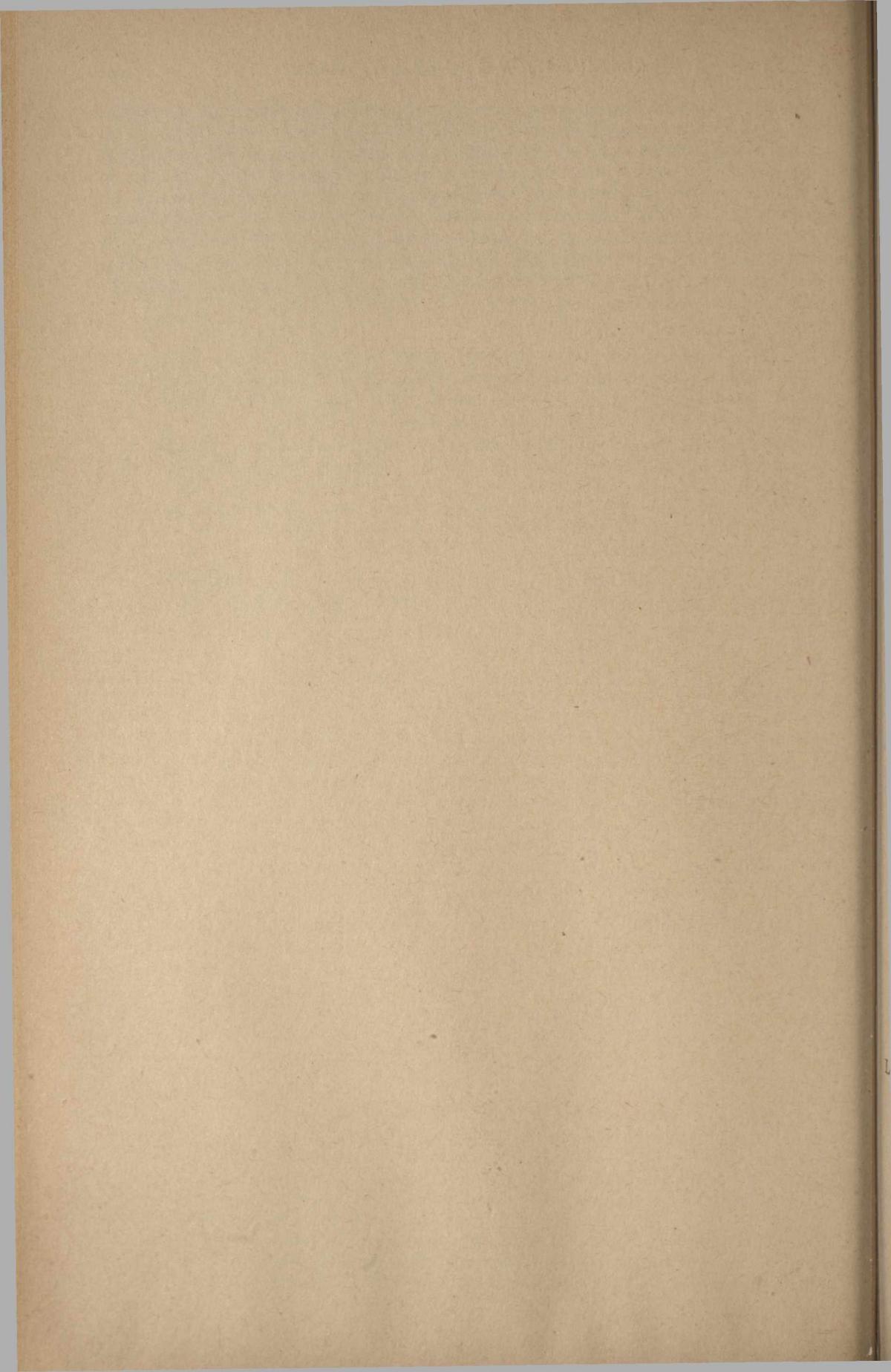
Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que le Comité, par ses dignitaires, enverra ce témoignage de sympathie à Mme Moore. Que voulez-vous que nous fassions au sujet du comité de régie?

M. MACNICOL: Je vais seconder cela.

Le PRÉSIDENT: Alors je vais le constituer immédiatement, s'il m'est permis de le faire. Pour représenter les provinces Maritimes, je nommerais le docteur Macmillan et M. Gillis, et je conseillerais de nommer le docteur Macmillan, président du comité; pour représenter les régions industrielles, je proposerais M. Jean et M. MacNicol; et pour l'Ouest M. Marshall et M. McNiven — si ces messieurs consentent à faire partie du comité. Le comité de régie nous dira si nous devons demander immédiatement au docteur James de nous revenir à la prochaine séance. Nous pourrions alors faire des arrangements au sujet du travail qui nous reste à faire. Il serait temps maintenant de proposer l'ajournement.

M. JEAN: Je propose l'ajournement.

Le Comité s'ajourne à une heure pour se réunir de nouveau mardi le 19 mai, à 11 heures.



SESSION DE 1942
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

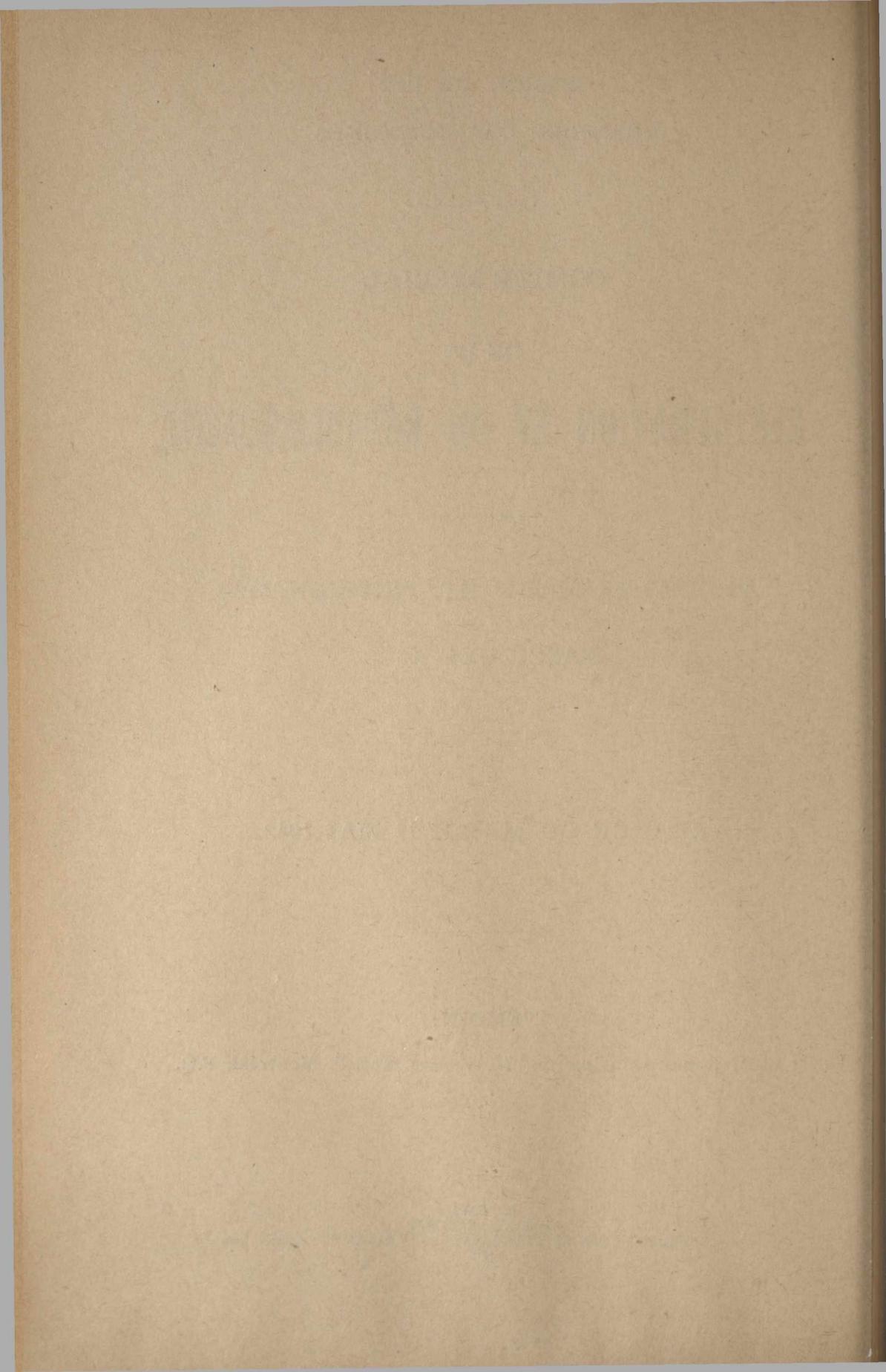
FASCICULE N° 3

SÉANCE DU MARDI 19 MAI 1942

TÉMOIN:

Le Dr Cyril James, principal de l'Université McGill, Montréal, P.Q.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942



PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 19 mai 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence effective de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Dupuis, Eudes, Gershaw, Gillis, Harris (*Danforth*), Hill, Jean, MacMillan, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), McNiven, Marshall, Matthews, Maybank, Quelch, Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon et Tustin.—23.

Sont aussi présents:

M. J. E. Mackay, secrétaire du Dr James au Comité de la restauration;
M. Robert Engranl, secrétaire de l'exécutif du Comité de la restauration.

Le Dr F. Cyril James, principal de l'Université McGill, est rappelé, il est interrogé et se retire.

M. Jean propose un vote de remerciement à l'adresse du Dr James pour l'exposé intéressant, utile et détaillé qu'il a donné au Comité.

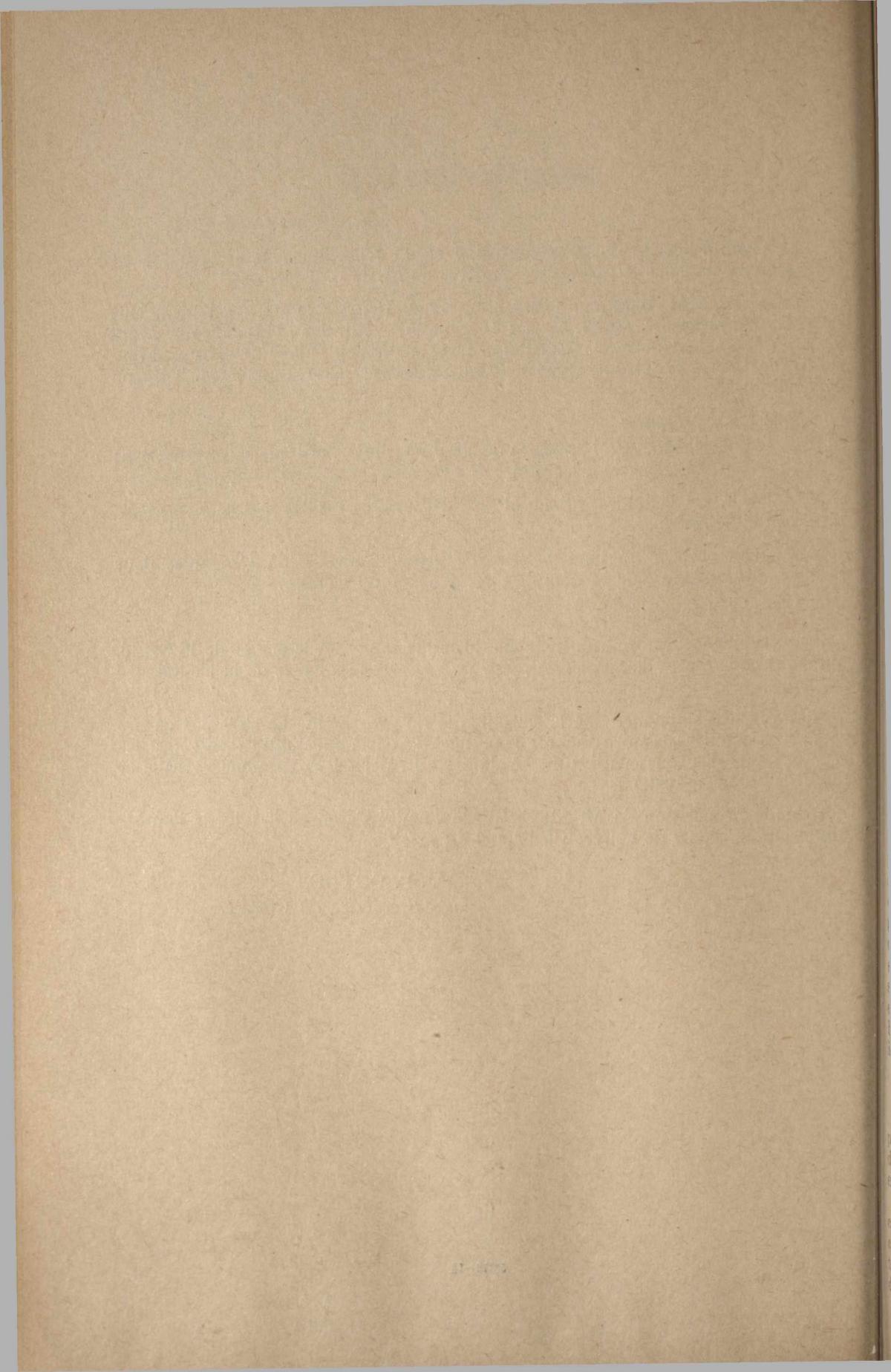
Adopté à l'unanimité.

Le président transmet un message du ministre des Pensions et de la Santé, qui exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance à cause de la Conférence aérienne.

Le président annonce que le sous-comité du programme ne s'est pas encore réuni mais qu'il se réunira bientôt pour décider de l'opportunité d'entendre les représentants des sous-comités du Dr James au sujet du Programme agricole et du Programme industriel.

Sur la proposition de M. Maybank, le Comité s'ajourne à 1 h. de l'après-midi pour se réunir de nouveau à l'appel du président.

J. P. DOYLE,
Secrétaire du Comité.



TÉMOIGNAGES

SALLE 497, CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 19 mai 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence effective de M. James Gray Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum et nous allons commencer. Plusieurs parmi vous étaient absents à la dernière séance du Comité. Permettez-moi de sacrifier quelques instants pour les mettre au courant du programme que nous avons arrêté à notre séance. M. James, principal de l'Université McGill, va encore témoigner et il a réparti son exposé de plusieurs chapitres. À la fin de chacun, la question traitée est soumise à la discussion et aux interrogations des membres du Comité. Je demande au docteur James de bien vouloir procéder ainsi ce matin et, à la fin de chacun des chapitres, les membres seront libres de questionner.

Le docteur CYRIL JAMES, principal de l'Université McGill, témoin.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je désire ce matin compléter mon exposé de l'aspect général du problème de la restauration esquissé par le Comité de la restauration et, dans l'intérêt des membres qui n'étaient pas présents à la dernière séance, je vais résumer brièvement en disant que le Comité de la restauration a divisé la question en trois points: premièrement, le groupe des problèmes qui relèvent entièrement des gouvernements fédéral et provinciaux; deuxièmement, le groupe des problèmes soumis à la politique des gouvernements fédéral et provinciaux mais qui sont essentiellement régis par des conditions étrangères; et, troisièmement, les problèmes dont la solution dépend du concours international. Au cours de la dernière réunion, j'ai discuté de ces deux genres de problèmes. J'ai examiné l'organisation du marché de la main-d'œuvre, la préservation des ressources naturelles, et la mise en œuvre d'un programme de projets de construction financé par les fonds publics, comme étant les problèmes importants du premier groupe; ainsi que le relâchement des réglementations, le rajustement de l'agriculture et de l'industrie au Canada, qui sont également importants dans le second groupe. Je parviens aujourd'hui au point le plus contradictoire dans tout le champ de nos activités; c'est-à-dire à l'étude d'une politique internationale, qui s'annonce pour l'après-guerre. Monsieur le président, permettez-moi de faire une suggestion. Je désire offrir un bref exposé de la façon générale dont le Comité envisage la restauration, et je répondrai ensuite aux questions que vous voudrez bien me poser concernant la politique adoptée par le Comité, ou mes propres vues à ce sujet.

L'économie mondiale

L'aspect international de notre problème peut se diviser en trois parties: premièrement, une étude de l'économie mondiale probable; deuxièmement, l'étude d'un programme fiscal et monétaire; et, troisièmement, une étude du commerce extérieur du Canada.

Le plan général de l'économie mondiale n'est évidemment pas un problème canadien au sens exact du mot, et il peut sembler étrange qu'un simple comité consultatif canadien s'en préoccupe; mais le Comité de la restauration a constaté au début de ses pourparlers que ce qui se passe en dehors des frontières du Canada est d'une importance capitale dans ce que nous faisons. L'ensemble

du système monétaire mondial et son influence sur le commerce extérieur et sur le mouvement des capitaux, la façon dont notre pays et les autres envisagent le problème de l'immigration, les moyens adoptés pour maintenir la paix dans le monde, voilà autant de questions d'une extrême importance dans toute politique adoptée au Canada. Et peu importe le degré d'idéal de la politique canadienne intérieure; cette politique peut être annihilée par les événements malheureux qui surviennent hors de nos frontières.

D'une façon générale, il a semblé au Comité de la restauration que deux genres seulement d'organisation pouvaient se concevoir pour le monde d'après-guerre: ou le monde essayera d'organiser un système économique global; ou il se divisera par régions qui se suffiront à elles-mêmes et qui seront protégées des autres parties du monde par des barrières douanières. Je ne parle pas d'organisation politique, je m'en tiens exclusivement à l'aspect économique, car la situation économique aura un caractère global ou elle sera le fait d'une série de régions fonctionnant isolément, qui se feront une concurrence active.

Si vous acceptez l'idée du régionalisme économique, les possibilités sont nombreuses. On a supposé que le Canada deviendrait peut-être partie intégrante d'un ensemble économique comprenant la Grande-Bretagne et les autres dominions, espèce de fédération économique de l'Empire, beaucoup plus solidaire qu'à présent, dans le genre prévu par les accords d'Ottawa. D'autres ont prétendu que le Canada, vu sa situation économique, devrait s'intégrer à une région pan-américaine environnant les Etats-Unis. Je n'offrirai pas de raisonnements détaillés en faveur de ces deux idées, parce qu'elles ont déjà été longuement discutées; mais si on les soulève au cours de la discussion, je serai très heureux de les expliquer. Pour le moment je désire souligner qu'un régionalisme économique de ce genre s'étendrait nécessairement au reste du monde. Des régions seraient organisées dans l'extrême Orient, sous l'hégémonie de la Chine (ou plus tard du Japon); il y aurait sûrement des régions formées dans l'est de l'Europe, sous le contrôle général de la Russie; de plus, si le Canada, et très probablement l'Australie, se placent dans l'orbite des Etats-Unis, formant partie de l'hémisphère occidental, la situation de la Grande-Bretagne deviendra telle, qu'elle sera forcée de s'unir aux pays de l'Europe occidentale: Scandinavie, Hollande, Belgique, et peut-être la France et la Péninsule ibérique.

Ces hypothèses sont faites au hasard et quiconque consulte une carte et les statistiques des ressources mondiales peut, sans difficulté, imaginer des régions hypothétiques. Malheureusement, tout agencement de régions dans le monde suscite en même temps des perspectives multiples de guerre, personne n'ayant encore découvert une région affranchie et toujours capable de prévenir les hostilités. Pour cette raison, le Comité a conclu à titre d'expérience que le plan idéal de la future organisation du monde doit prendre une envergure mondiale; ou parce que le monde forme un ensemble, ou parce que des dispositions sont prises pour assurer l'étroite coordination de plusieurs régions. Le centre ou noyau d'une organisation de ce genre serait établi par une vaste affiliation économique entre les sujets du Commonwealth britannique et les Etats-Unis; un noyau autour duquel les autres pays seraient amenés à grouper leur système économique, plutôt que de former des régions rivales isolées.

Le Comité de la restauration n'a pas jusqu'à présent pris l'initiative d'études spécialisées dans ce domaine et il n'a pas constitué de sous-comité spécial. Il est évident que dans ce domaine il n'est pas possible à un petit groupe d'experts de trouver immédiatement des solutions utiles, parce que le problème n'est pas théorique. Nul ne peut régler cette question à l'aide d'une carte et de chiffres; le résultat ne peut être utile que s'il tient compte de la psychologie des foules, de la politique et de l'ambition collective des peuples collaborateurs. Dans ces conditions, un comité ou sous-comité ne peut, au point où nous en sommes, contribuer sérieusement à la solution du problème qui exige une discussion très

approfondie, par des gens sérieux, dans des réunions suivies et organisées avec soin. Cependant, deux sociétés étudient l'aspect international de la question. La section économique et financière de la Société des Nations poursuit une série d'études très étendues dans le domaine de l'économie et le Bureau international du travail poursuit une autre série d'études dans le domaine très vaste des relations ouvrières. Ces études sont à la veille d'être publiées et quand elles seront terminées, j'espère que nous pourrons entreprendre des études additionnelles du point de vue purement canadien. Beaucoup de ces renseignements sont recueillis par le Comité mixte d'économie concernant l'action des Etats-Unis et, au cours de mon voyage en Grande-Bretagne, j'ai essayé de résumer l'attitude générale de ce pays envers ce problème. Nous en sommes encore à découvrir ce que pensent les autres, nous efforçant dans l'intervalle de recueillir toutes les informations possibles au sujet de l'état actuel des esprits et les événements écoulés, afin de soumettre plus tard des suggestions heureuses.

PROGRAMMES MONÉTAIRES ET FISCAUX

La situation est la même pour les programmes monétaires et fiscaux. Là non plus, nous n'avons pas constitué de sous-comité et nous n'avons pas entrepris d'études spéciales du problème au point de vue purement canadien. Nous avons cependant discuté ce problème à plusieurs reprises, aux séances du Comité, et nous sommes arrivés à certaines conclusions. Il semble essentiel au Comité, si nous voulons établir une économie mondiale, de parvenir à la coordination des systèmes monétaires dans l'ensemble du plan d'économie mondiale; ce qui ne suppose pas le rétablissement de l'étalon or d'avant 1939 et encore moins d'avant 1914. Un des événements les plus extraordinaires dans le domaine des théories économiques depuis vingt-cinq ans, concerne l'évolution des idées au sujet des questions monétaires et la place occupée par la politique monétaire dans les affaires mondiales. Un grand nombre de théoriciens des problèmes monétaires admettent que le système monétaire est l'agent du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, et non le facteur qui doit régler ces activités économiques fondamentales. On reconnaît assez généralement au Canada, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne (je les cite parce que je connais mieux leur situation que celle des autres pays), que le but d'après-guerre d'une politique monétaire doit être de réaliser la situation dont j'ai parlé à la dernière réunion, où il y aurait de l'ouvrage pour tout le monde. Les hommes reconnaissent la nécessité d'un idéal appliqué au programme monétaire de la période de restauration, pour assurer la parfaite mise en valeur des ressources naturelles, la parfaite mise en œuvre des moyens de production et l'emploi complet de la main-d'œuvre, afin que le niveau de vie soit aussi élevé que possible.

En théorie, si l'on appliquait une politique capable de donner de l'ouvrage à tout le monde dans chacun des pays collaborateurs, le monde pourrait probablement se passer d'accords monétaires internationaux. En pratique, nous avons de la difficulté à réaliser cet idéal, à cause surtout des différences qui existent dans le rythme d'augmentation de la production de chaque pays. Ces différences dans le rythme offrent des chances aux personnes qui manquent de sens social et les incitent à placer leurs capitaux à l'étranger, au détriment du pays où vont ces capitaux et de celui dont ils sortent. Le Comité de la restauration est convaincu que l'établissement d'un programme monétaire impose une double action durant la période d'après-guerre. Premièrement, il est convenu de maintenir le contrôle du change étranger sous sa forme actuelle au cours de la période d'après-guerre, afin d'empêcher le mouvement inopportun des capitaux durant la période critique de la restauration. Le contrôle devra s'exercer le plus discrètement possible pour ne pas nuire aux opérations ordinaires du commerce et de l'industrie, dans le domaine international. Deuxièmement, il sera indispensable d'entretenir des

relations entre les commissions monétaires et les grandes puissances économiques. Il a été question dans des cercles intimes, au Canada, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne d'établir une commission monétaire supranationale capable de coordonner les programmes des commissions monétaires nationales et de les rendre efficaces. Nous étudions le problème en ce moment; mais le Comité de la restauration ne se livre encore à aucune initiative parce que nous ne possédons pas d'informations suffisantes pour arriver à une conclusion.

Si l'idéal du programme monétaire exposé plus haut est adopté au Canada, il est certain que le programme fiscal concernant les impôts et les emprunts sera beaucoup plus étroitement lié au programme monétaire que par le passé. Pour donner de l'ouvrage à tout le monde il faut parfois déséquilibrer le budget. Cela signifie qu'au cours de la mise en œuvre d'un programme de projets de construction financé par les fonds publics, l'Etat subira des dépenses plus considérables que ses revenus d'impôts. Le programme de la restauration suppose également que les taxes de guerre continueront d'être très élevées durant plusieurs années. Les dépenses de l'Etat seront sans doute plus élevées qu'avant la guerre parce que l'idéal que nous nous proposons et les multiples problèmes qui l'accompagnent obligeront l'Etat à de fortes dépenses. L'Etat devra prendre des dispositions raisonnables pour maintenir son revenu à peu près au même niveau que celui de ses dépenses de guerre.

En prévision de ces événements dans le domaine monétaire et fiscal, il est évident que le comité parlementaire et le Comité de la restauration et autres organismes responsables, doivent étudier le critère par lequel sera évalué le programme monétaire. Les programmes monétaires destinés à donner assez de travail sont d'une inspiration assez nouvelle et les seuls du genre connus dans l'histoire et qui n'aient pas échoué dans une inflation chaotique sont ceux qui ont été ébauchés dans certains pays au cours de ces dix dernières années. Tout programme de ce genre dépend de l'initiative et du jugement humains beaucoup plus que l'étalon-or au dix-neuvième siècle; et nous devons nous efforcer de donner au programme des formes fixes assez objectives et convaincre le peuple de les accepter. Je n'ai pas besoin de m'attarder sur le danger d'une expansion monétaire excessive; mais chacun de nous sait combien il est difficile, dans une société démocratique, de convaincre cette société des raisons qui défendent l'expansion en dehors d'une certaine mesure. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour sauvegarder le prestige de l'autorité et participer à la tâche en acceptant volontiers les mesures qui règlent ce programme.

Commerce extérieur du Canada

Considérons en dernier lieu le commerce extérieur du Canada qui se rapporte à plusieurs des points que j'ai déjà soulevés mais qui mérite une mention spéciale, parce que notre prospérité a beaucoup dépendu de l'exportation des produits alimentaires et des matières brutes. Les Canadiens n'ont vraiment été heureux que lorsque le marché des exportations était solide et que les exportateurs de produits canadiens jouissaient de profits raisonnables. Il est possible que cet état général ne soit plus le même après la guerre. L'expansion de l'industrie canadienne, souvent rappelée au cours de nos discussions, et l'amélioration des standards de nutrition, que nous avons soulignés, signifient au Canada une augmentation de la demande des produits alimentaires et des matières brutes et une diminution proportionnelle des demandes de produits étrangers. En dépit de ces changements, le Canada devra compter sur le commerce international pour répondre aux besoins du niveau plus élevé de la vie qu'il voudra maintenir et pour les matières brutes de certaines industries essentielles.

L'exposé est banal, mais permettez-moi d'insister et de dire que l'exportation est possible seulement dans la mesure où le Canada est disposé à un échange de marchandises ou de services avec l'étranger, ou dans la mesure où le pays

est disposé à écouler ses capitaux à l'étranger, soit en achetant des obligations, à l'ancienne manière, soit par l'application du principe des prêts-locations après la guerre. Pour vendre des marchandises à l'étranger, le Canada doit accepter en échange les marchandises et les services de ces pays, ou il doit s'engager à fournir les marchandises contre placements à longs termes de capitaux qui seront payés, selon la coutume, en capital et intérêts ou d'une façon intangible par des relations meilleures dans un monde mieux ordonné. Je suppose que ce sont les conditions qui règlent le programme des prêts-locations adopté par les Etats-Unis pendant la présente guerre. Si nous voulons que le commerce extérieur du Canada soit florissant, il est indispensable d'étudier attentivement dans quelle mesure il est disposé à exporter suivant le système d'une économie mondiale ou dans les limites d'une économie dont il ferait partie. Cette étude fondamentale sur laquelle doit reposer toute discussion concernant le commerce extérieur du Canada, ne peut être entreprise avant de déterminer la nature probable de l'économie mondiale; mais nous ne saurions trop insister sur la nécessité pour nous d'admettre que nous avons besoin des produits des autres pays, plutôt que de croire que les autres pays doivent acheter nos marchandises.

Vous constatez que je n'ai pas mentionné les marchés d'exportation qui ont été si populaires durant les vingt-cinq dernières années. J'ai également laissé de côté la question des impôts. Ces deux questions sont importantes et je serais le dernier à soutenir le contraire; mais les discussions poursuivies jusqu'à présent au Comité de la restauration portent à croire qu'elles ne sont pas aussi importantes que les points que j'ai déjà discutés. Les tarifs et les marchés d'exportation dépendent surtout du plan mondial, formant un ensemble ou divisé par régions, et de l'importance des prêts ou des achats du Canada. Nous avons conclu que si nous trouvons une solution satisfaisante aux données élémentaires du problème, nous pourrions plus facilement entreprendre une étude des tarifs et des avantages du marché. Dans ce cas comme dans celui des deux autres questions d'ordre international, le Comité de la restauration n'a pas entrepris d'études spéciales ni constitué un sous-comité. Nous avons consacré notre attention à l'exploration et à la coordination dans ce domaine des informations dont nous pouvions disposer; nous en avons aussi étudié soigneusement la marche en préparation à des études détaillées que nous ferons plus tard au cours de nos travaux.

Monsieur le président, voilà le cadre du problème de la restauration. Je serai heureux de répondre aux questions et d'expliquer les points qui ne sont pas clairs.

Le PRÉSIDENT: La discussion est ouverte et par considération pour tous les membres du Comité, je demanderai aux membres qui désirent interroger de poser le moins de questions possible ou pas plus d'une à la fois, afin de permettre à tous les membres du Comité de poser les questions qui se présentent à leur esprit. La discussion est maintenant ouverte.

M. MacNicol:

D. Puis-je demander au Dr James si le Comité a considéré au cours de ses études la revalorisation de l'or qui a été, un peu dans ce sens, l'objet d'une conférence à Washington en 1931 ou 1932 et d'une seconde conférence à Londres, alors que sa valeur a été portée de \$21 à \$35 l'once, environ. Je crois que cette revalorisation faisait suite à des commentaires d'un M. Peter Robertson, de Milton, Ontario, qui en a exposé les grandes lignes dans son livre intitulé: "The Remedy". A ce moment-là, le monde traversait une crise pénible et la revalorisation de l'or a grandement amélioré le commerce. Comme résultat, un certain nombre de mines ont été réouvertes et elles ne seraient pas exploitées sans cette augmentation de la valeur de l'or. Je ne me rappelle plus très bien; mais je crois que M. Robertson proposait de fixer la valeur de l'or à \$40 l'once

pour le change, et à \$100 l'once pour fins gouvernementales, la différence en argent devant servir au gouvernement pour fins de stabilisation internationale. Je soulève cette question, imaginant que le Comité s'intéressera plus tard à l'acquittement de la dette internationale. Dites-moi si le Comité a tenu compte de l'effet produit par les propositions de M. Robertson. Je suis moi-même fort ignorant de la question et j'avoue ne pouvoir très bien l'expliquer; mais le Comité a-t-il songé au règlement de la dette internationale par la revalorisation de l'or?—R. Monsieur le président, la question de M. McNicol exige une assez longue réponse. Monsieur McNicol, la situation, de 1931 à 1934, n'était pas absolument comme vous l'avez décrite quand on la considère du point de vue mondial plutôt que d'un point de vue canadien. L'Angleterre a abandonné l'or en 1931 sans opérer de revalorisation légale. L'or de la Banque d'Angleterre figurait encore dans les livres au prix fixé par la loi et la revalorisation de l'or n'a joué aucun rôle dans l'amélioration du commerce britannique en 1931 et 1932. Cette amélioration provenait surtout de l'augmentation de la circulation fiduciaire par suite d'une politique d'inflation visant à l'emploi complet de la main-d'œuvre. Nous devons attribuer l'amélioration du commerce dans la zone sterling à la politique intérieure monétaire et économique de la Grande-Bretagne. M. Roosevelt, en 1933, a abandonné officiellement l'ancien étalon-or en appliquant le système de revalorisation Warren et Pearson exposé plus tard dans un volume. La proposition de Ward et Pearson consistait, en définitive, à doubler le prix de l'or en le portant d'environ \$20 l'once à un peu plus de \$40. Le Congrès adopta un bill stipulant que le Président pouvait fixer par proclamation le prix de l'or, dans des limites assez étendues. Il le fixa à \$35, mais les statuts lui confèrent le pouvoir d'en élever le prix. Même aux Etats-Unis, on semble être d'avis que l'unique résultat de la revalorisation de l'or a été d'accorder un avantage aux Etats-Unis dans le commerce d'exportation. Elle a aidé à l'exportation et ralenti l'importation aux Etats-Unis; mais la prospérité est revenue au sein du pays surtout par l'augmentation de la circulation fiduciaire, résultant de...

D. De la revalorisation?—R. Non. Davantage à cause de la P.W.A., de la C.C.C. et de la T.V.A. et de toutes les opérations intérieures exécutées par la *Reconstruction Finance Corporation* et autres agences du gouvernement, utilisant des fonds empruntés.

D. Mais n'a-t-on pas obtenu ce surplus de circulation fiduciaire par la revalorisation de l'or?—R. Non. Au meilleur de ma connaissance, les Etats-Unis ont fait un profit de \$2,000,000,000 environ, et cette somme a été presque complètement employée au contrôle du change étranger...

D. Permettez que je vous interrompe tandis que vous en êtes là. Est-ce que le gouvernement n'a pas réduit la valeur d'or du dollar canadien et du dollar américain et mis de cette façon plus de dollars en circulation?—R. La plupart des pays n'ont pas effectué une dépréciation légale de la monnaie. Tandis que certains pays ont suivi l'exemple des Etats-Unis et changé le poids de l'unité monétaire par législation ou par augmentation du papier-monnaie, d'autres pays (y compris le Canada) ont adopté la pratique du Royaume-Uni et n'ont pas fixé un nouveau poids pour l'unité monétaire en renonçant au système antérieurement établi de l'étalon-or. Mais cela n'est pas très important. L'essentiel, c'est qu'à mon avis la suspension de l'étalon-or n'a pas amené automatiquement l'augmentation de la circulation fiduciaire. En résumé, nous pouvons dire que la revalorisation de l'or comme telle n'intéresse pas sérieusement le programme monétaire au point de vue de l'emploi complet de la main-d'œuvre. Quant à l'étalon-or aux Etats-Unis, il n'est pas probable qu'il retourne aux conditions d'avant 1933 et l'or est maintenant conservé pour fins de stabilisation internationale plutôt qu'à cause de son influence sur les activités économiques. Je rappellerai toutefois que ces impressions sont personnelles et qu'elles ne doivent pas être attribuées au Comité de la restauration.

M. Quelch:

D. Docteur James, vous avez dit que la finance n'était pas un facteur restrictif mais plutôt un serviteur du commerce et de l'industrie. C'est, si je puis dire, l'expression d'un désir. Le Dr James n'ignore pas que la question se pose au Canada et que durant la période de 1935 à 1939 par exemple, le chômage s'élevait à un degré extraordinaire et que l'industrie ne produisait pas à plus de 50 pour cent de sa capacité. A cette époque, on a demandé maintes fois en Chambre d'employer un certain nombre de chômeurs à la réalisation de programmes nationaux, afin que l'argent de leurs salaires stimule la demande des produits de l'industrie. A cette époque, on se le rappellera, la balance du commerce nous était fortement défavorable, mais le ministre des finances répondit que c'était impossible, parce que nous ne disposions pas des fonds nécessaires. N'est-il pas vrai qu'avant la guerre, au Canada, la monnaie a été un facteur restrictif?—R. Monsieur Quelch, j'admets cela. J'ai essayé de démontrer que les théories monétaires s'étaient remarquablement développées, ces derniers temps. Il y a trois ans à peine, une violente polémique sur les fins d'une politique monétaire battait son plein aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada. J'ai été étonné au cours des six derniers mois de découvrir à quel point elle avait cessé. Un groupe important d'économistes de ces trois pays reconnaissent aujourd'hui que les expériences poursuivies avant la guerre au Canada, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, sont d'un grand bienfait pour l'humanité. Certains détails se discutent encore et il est admis que le dernier mot n'a pas été dit au sujet de certaines théories; néanmoins, les programmes qui étaient considérés comme de simples expériences avant 1939 sont ceux que nous devons faire valoir après la présente guerre.

D. Permettez-moi de soumettre une question qui s'y rapporte. Je doute, malgré toutes nos connaissances, que nous puissions effectuer un changement parce que le ministre des Finances a déclaré en Chambre, au sujet d'un don de deux milliards de dollars à l'Angleterre, que ce don était préférable, et pour le pays débiteur et pour le pays crédeur, parce que le paiement d'un prêt en marchandises embarasse le pays crédeur auquel ces marchandises sont envoyées et y cause du chômage en nuisant à la vente des produits domestiques, et qu'il en résulte de l'embaras pour les deux pays. Si nous adoptions une politique financière qui nous permit de maintenir une production de marchandises que nous pourrions échanger contre des marchandises qui nous seraient utiles, cela voudrait dire simplement que nous recevriions en plus de la production provenant de ce don de deux milliards de dollars, des marchandises utilisables. La question est de savoir comment nous pourrions distribuer ces marchandises. Si nous changeons notre programme monétaire, je comprends que nos marchandises deviendront très encombrantes; c'est pourquoi je me demande si le gouvernement se rend compte de ce changement total.—R. Monsieur le président, je ne puis répondre pour le ministre des Finances mais il y a deux choses à considérer dans ma réponse. Premièrement, à l'heure actuelle, les ministres des pays belligérants s'intéressent intensément aux problèmes suscités par la guerre et il est probable qu'ils trouvent plus facile pour des comités du genre des nôtres de s'occuper des détails d'une politique d'après-guerre, que pour les ministres du cabinet qui sont soumis à la tâche pressante de la conduite de la guerre. Deuxièmement, bien que j'admets vos principes de politique monétaire et que je me sois prononcé en faveur de leur adoption, je saisis la logique du point de vue du ministre des Finances. Songeant à la tâche extrêmement ardue à laquelle nous aurons à faire face à l'issue de la guerre: le placement des démobilisés et des employés des industries de guerre, et le rétablissement des industries de paix, il est évident qu'une affluence des marchandises du pays débiteur peut causer un réel encombrement durant la période initiale de la restauration, même si cette affluence devait être plus tard très avantageuse.

M. Castleden:

D. Le Dr James nous a exposé les conclusions du Comité quant au domaine international. Pourrait-il nous expliquer de la même façon quelles sont les conclusions de son Comité au sujet d'une politique monétaire à l'intérieur, en ce qui concerne les dettes privées, municipales, provinciales et fédérales? Ces dernières intéressent certainement tous les membres ici présents.—R. Monsieur le président, permettez-moi de demander à M. Castleden de bien vouloir me dire ce qu'il désire savoir au sujet des dettes. Je ne saisis pas nettement la question.

D. Je veux dire, par dettes privées, les dettes hypothécaires des particuliers au Canada, les dettes sur lesquelles on paye en ce moment des intérêts qui s'élèvent, dans certaines provinces, à près de 40 pour cent du revenu annuel. Quelles sont les possibilités de payer les intérêts annuels de notre dette de capital-intérêts, qui exigeaient avant la guerre environ 30 pour cent du revenu annuel des contributions indirectes prélevées par le gouvernement fédéral?—R. Monsieur le président, je dois vous prévenir, avant de répondre à cette question, qu'elle déborde les cadres de nos discussions et que le Comité de la restauration ne s'est pas intéressé à ce problème. J'espère qu'on acceptera ma réponse comme l'expression d'une opinion personnelle qui résume la manière de voir du Comité. En réponse à la deuxième question, nous n'avons pas eu de discussions officielles jusqu'à présent; mais une supposition fonde toute considération dans ce domaine: nous ne pouvons connaître le taux de la dette avant de pouvoir déterminer le revenu national d'après-guerre et la façon dont il sera distribué. Il est évident que si nous pouvons augmenter le revenu national et le partager dans de justes proportions, le taux de la dette accumulée sera beaucoup moindre qu'avant la guerre. Si le poids de la dette demeure un problème dont la solution soit compliquée, nous devons le considérer d'une façon toute spéciale; mais j'expose l'idée fondamentale d'un programme monétaire et fiscal qui permette au Canada d'augmenter son revenu et de favoriser la mise en œuvre de tous nos moyens de production et l'emploi de toute la main-d'œuvre disponible. Le revenu global d'après guerre ne doit pas être moindre que durant la guerre mais il peut être plus considérable. Si nous parvenons à ce résultat à l'aide de ces divers programmes, le poids de la dette sera beaucoup moins lourd.

M. McDonald (Pontiac):

D. Je désire poser une question au Dr James au sujet des déclarations qu'il a faites concernant l'emploi de l'or pour fins de stabilisation internationale et de la production de l'or au Canada et de son transfert aux Etats-Unis. Nous extrayons l'or du sol canadien et nous l'expéditions aux Etats-Unis où il est enfoui de nouveau sous forme de lingots d'or. Le Dr James pense-t-il qu'après la guerre la valeur de l'or diminuera au lieu d'augmenter?—R. Monsieur le président, il n'est pas non plus facile de répondre à cette question. J'ai eu l'impression, dans la situation présente, que les Etats-Unis avaient acheté de l'or depuis le début des hostilités en 1939 et avant leur entrée en guerre, dans le but d'aider aux dominions britanniques et surtout au Canada en achetant une valeur active sous l'autorité de la loi et en nous offrant en échange des dollars américains que nous pouvions employer à l'achat d'armements. A la fin de la guerre, pour répondre d'une façon personnelle, il est évident qu'en l'absence d'une autorité monétaire super-nationale ou de toute tentative d'économie mondiale, la valeur de l'or dépendra uniquement d'un décret des Etats-Unis. Les Etats-Unis peuvent se fatiguer d'accumuler de l'or, et le prix de l'or peut tomber comme celui de l'argent en 1893. Si d'autre part nous pouvons développer l'économie mondiale au point d'établir des relations entre les autorités monétaires et de prévenir le mouvement désavantageux des capitaux et de stimuler le progrès économique des régions mal situées—je pense par exemple à la Chine et aux régions intérieures de l'Asie—j'imagine que les Etats-Unis contribueront à la prospérité mondiale en maintenant la stabilisation du prix de l'or afin qu'il y

ait un moyen commode de solder les balances internationales. Cette appréciation est absolument personnelle et vous constaterez que dans les deux cas la valeur de l'or dépendrait de la politique des Etats-Unis, qui possèdent environ les trois quarts de l'or disponible.

M. MACNICOL: Monsieur le président, je le regrette mais je dois partir. Je désirais demander au Dr James de nouvelles explications sur le point que j'ai soulevé au début et qui semble aussi, d'après sa question, intéresser M. McDonald. Je veux cependant demander au Dr James, avant de partir, s'il a eu l'occasion de voir ce livre intitulé: "The Remedy", écrit par M. Robertson?

Le TÉMOIN: Non.

M. MACNICOL: Monsieur le président, je crois qu'il serait bon d'appeler M. Robertson en témoignage, car cet homme est vraiment extraordinaire. Je pense que les Etats-Unis ont systématiquement accumulé l'or jusqu'à posséder plus de la moitié—je ne sais pas exactement combien—de la quantité d'or disponible dans le monde, afin de rétablir l'étalon-or dans le monde après la guerre. Ils pourraient donner de l'or aux pays appauvris pour une valeur d'un, deux ou trois billions de dollars et ainsi le rétablir. Ils pourraient alors fonder les règlements internationaux sur l'étalon-or.

Un DÉPUTÉ: Voulez-vous dire qu'ils joueraient le rôle de Santa-Claus dans le monde?

M. MACNICOL: Oui, ils joueraient au Santa-Claus avec cet or. Il faudrait un Santa-Claus pour rétablir dans le monde un système monétaire basé sur l'étalon-or. Mais je désire demander au Dr James si le Comité a songé à une unité d'or nationale qui pourrait circuler dans le monde entier; appelons-la par exemple un rex, pièce de monnaie d'usage universel, qui serait un étalon-or véritable et uniforme?

Le TÉMOIN: Le Comité ne peut pas ignorer cette idée; il l'a discutée à plusieurs reprises. Cependant elle n'a pas été discutée d'une manière précise parce qu'il est évident que l'élaboration d'un programme monétaire convenable est beaucoup plus compliqué que le simple choix d'une unité monétaire. Cela s'imposerait si nous avions une monnaie internationale. Mais cette unité pourrait difficilement s'appeler "rex" si les peuples des petits Etats devaient l'adopter.

M. MACNICOL: La rose, sous n'importe quel nom, garde son parfum.

Le TÉMOIN: Il faudrait créer une commission monétaire nationale et accorder à cette commission les pouvoirs nécessaires pour qu'elle dirige la politique monétaire dans chaque pays du monde.

M. MACNICOL: Est-ce que ce système ne correspond pas à l'économie mondiale dont vous parliez?

Le TÉMOIN: Peut-être, mais c'est le dernier stage du progrès de l'économie mondiale plutôt que le pas initial. Je pense que le Comité de la restauration a jugé impossible d'atteindre à cet idéal tant que nous ne serons pas avancés dans l'organisation d'une économie mondiale. Je crois que c'est l'opinion du Comité de la restauration, et beaucoup de choses témoignent en faveur de cette opinion, si le monde progresse dans la bonne voie; mais nous ne pouvons considérer le contrôle monétaire comme une mesure immédiate d'après-guerre.

M. MACNICOL: Avez-vous lu le livre de M. Robertson, "The Remedy"?

Le TÉMOIN: Je ne veux pas dire que je l'ai lu; mais j'en ai entendu parler il y a plusieurs années en même temps que d'autres publications qui traitaient de la même question. Je ne me rappelle pas très nettement ce que suggérait le Dr Robertson.

M. Quelch:

D. Toute proposition de ce genre aboutit à une dictature financière, n'est-ce pas? J'ai remarqué une déclaration faite à la presse durant la conférence pan-américaine et disant que les dominions britanniques et d'autres nations étaient

en faveur de cette idée d'une monnaie internationale basée sur l'or et que la monnaie domestique devrait être reliée à la monnaie internationale basée sur l'or. Le Dr James semble opposé à cela à cause de la difficulté de relier la monnaie nationale à la monnaie internationale.—R. Il est difficile de savoir si nous parlons de la même chose quand nous employons les mêmes mots dans cette discussion. Si je comprends bien, M. MacNicol a proposé une monnaie internationale basée sur une seule unité monétaire, ce qui supposerait, comme je le disais tantôt, une autorité monétaire universelle. S'il y avait une autorité monétaire mondiale jouissant des pouvoirs nécessaires, il serait possible de formuler et d'exécuter un programme d'emploi complet de la main-d'œuvre. Bien que cet idéal soit hors d'atteinte, j'admets qu'il est bon de le désirer; mais si, par système monétaire international, nous voulons dire une unité monétaire particulière à chaque pays, comme l'étalon-or d'avant 1914, je trouve l'idée inacceptable et indésirable.

M. Hill:

D. N'est-il pas vrai, docteur James, que durant la guerre les dettes d'un pays s'accroissent et qu'en temps de paix elles tendent à disparaître? Prenez, par exemple, la dette de l'Angleterre après la formation du gouvernement responsable. L'Angleterre a traversé une période d'années de paix et une période d'années de guerre et au cours de chaque période de guerre elle a accumulé des dettes; et au cours des années de paix, elle a réduit ses dettes à environ quatre milliards, ce qui prouve que si elle avait toujours été en paix elle n'aurait pas eu quatre milliards de dollars de dettes.—R. Je crois que c'est vrai. Un siècle de paix et l'emploi complet de nos ressources et de la main-d'œuvre feraient de notre dette un problème insignifiant.

M. Quelch:

D. Je me demande si le Dr James admet qu'il n'est pas toujours nécessaire de maintenir de fortes balances favorables comme par le passé; et je me demande s'il est au courant des déclarations du président de la Chambre de commerce de Londres et des paroles de M. Vere de Leigh, dans son dernier volume où il prend une attitude bien tranchée et prétend que le change étranger est en relation directe avec l'échange de marchandises entre les pays, et que si un pays refuse des marchandises en paiement de ses propres marchandises, la dette peut être annulée après un certain temps. Je me demande si le Dr James nous parlerait de la Clause 4 de la Charte de l'Atlantique? Il y a eu quelques réactions à la Chambre des communes d'Angleterre, au sujet de la restriction contenue dans cette clause:

Quatre: Ils s'efforceront, tout en respectant leurs engagements, de procurer à tous les Etats, grands ou petits, vainqueurs ou vaincus, le libre accès, sur un pied d'égalité, au commerce mondial et aux matières premières du globe, qui sont nécessaires à leur prospérité économique.

Il me semble que nous nous aventurons déjà en essayant de signer des traités de préférence tarifaire qui seront reconnus après la guerre comme des engagements juridiques. Si nous signons des traités en faveur de nations favorisées, nous déprécions dans une certaine mesure la valeur de la Clause 4; à quoi bon cette charte, si nous ne sommes pas prêts à annuler ces accords à la fin de la guerre?—R. En réponse à la première question: je n'ai pas lu ce livre dont parle M. Quelch; mais je connais très bien la théorie de l'échange des marchandises et, lorsque la dette s'accumule, l'annulation du solde au bout d'un certain temps. C'est une espèce de prêt-location. Un système de ce genre a son mérite et peut servir à la prospérité de pays arriérés comme la Chine (ce qui serait utile au Canada et à toutes les autres parties du monde); mais le système doit être établi par un concours international. Autrement, il devient une concurrence qui oppose tous les pays.

En second lieu, je n'ai pas entendu en Chambre les discours dont vous parlez, monsieur Quelch, et je ne sais pas exactement à quoi on s'oppose. Mon avis personnel est qu'en ce moment du moins nous ne devons pas multiplier les engagements qui peuvent nous empêcher d'atteindre à une économie mondiale fonctionnant librement à la fin de la guerre.

M. Maybank:

D. A ce propos, je voudrais savoir ceci: vous partez de l'idée d'une annulation sabbatique des dettes—ou qui, en tout cas, pourrait être sabbatique—ou, cela présuppose, n'est-ce pas, que les dettes seront dues par un pays à un pays, plutôt que par John Brown de notre pays à Richard Doe d'Angleterre. Quelle est la méthode qu'on suggère pour ce genre d'annulation que M. Quelch a mentionné et sur lequel vous avez exprimé votre avis?—R. Si je comprends bien la situation, monsieur le président, lorsque John Brown, du Canada, vend des marchandises à Richard Doe, en Angleterre, il reçoit un billet fondé sur la monnaie sterling, et ce billet sterling se vend à la Banque de Montréal ou à toute autre banque, en échange de dollars canadiens. On peut très facilement obliger la Banque de Montréal (et en effet on l'oblige actuellement au moyen de la Commission de contrôle du change étranger) à remettre immédiatement lesdites balances étrangères à la Banque du Canada, pour que les balances étrangères appartiennent, pour une part, au gouvernement, par l'entremise de la Banque du Canada ou de tout autre organisme qu'il établit pour accomplir ce travail. A la fin d'une période donnée, le gouvernement canadien pourrait annuler la dette de tout autre pays avec lequel nous aurions une telle convention.

D. L'affaire se résume à ceci que si l'on devait effectuer l'annulation de toutes les dettes qui nous seraient dues parce que nous n'aurions pas accepté le paiement en marchandise, c'est le peuple du Canada qui fournirait l'argent aux divers John Brown du pays pour toute somme nette qui resterait à payer?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Avant que le Dr James finisse son exposé, a-t-on d'autres questions à lui poser?

Le TÉMOIN: J'ai fini mon exposé, monsieur le président.

M. Maybank:

D. Aimerez-vous définir l'attitude de votre Comité comme ceci: vous avez déjà traité des choses que vous...

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous parler plus fort, s'il vous plaît, monsieur Maybank, pour que les membres du Comité puissent vous entendre?

M. MAYBANK: Je ne crois pas que ce que je dis soit très important pour les autres; cependant, je veux bien hausser la voix. Je conçois que vous avez examiné la question du domaine domestique, et bien que je n'aie pas eu l'avantage de vous entendre à ce moment-là, je vois par ce que vous avez dit aujourd'hui que, d'après vous, ce que nous pouvons faire aura très peu d'effet, à moins que nous nous trouvions dans telle ou telle situation mondiale. Je vois par ce que vous dites que nous sommes sous la griffe de certaines forces internationales et que, à moins que ces forces ne soient sympathiques, tout ce que nous pourrions faire au dedans du Canada sera de peu de valeur; et que jusqu'ici le Comité a simplement tracé certaines lignes pour montrer la nature de ce tableau international, mais il n'a pas encore atteint le point de décider ce que, d'après lui, nous devrions faire. Est-ce là un bon résumé de la part d'étude que le Comité a faite?—R. Non, monsieur, je ne dirais pas que c'est un bon résumé. Le Comité a décidé qu'une économie mondiale était une chose souhaitable. Je ne veux pas dire par là l'organisation formelle de chaque pays à un moment donné, mais, pour commencer, une entente effective entre l'Empire britannique et les Etats-Unis, entente à laquelle d'autres nations adhéreraient. Nous reconnaissons que cela

peut être impossible à atteindre, et que le Canada pourrait être obligé de faire partie d'une région embrassant un plus petit groupe de pays. Voilà un problème que nous sommes encore à élaborer, mais nous faisons aussi plusieurs autres choses. Le Comité examine activement ce qu'il faudrait accomplir dans l'une ou l'autre de ces circonstances pour relever l'agriculture et l'industrie au pays.

D. Dans l'une ou l'autre de ces circonstances?—R. Dans l'une ou l'autre de ces circonstances.

D. C'est-à-dire que vous supposez cela?—R. Oui, et pour relâcher les contrôles de guerre à la fin des hostilités. Nous étudions activement ces trois choses, et en outre nous travaillons sur d'autres problèmes qui sont entièrement à la portée des autorités canadiennes, quoi qu'il arrive en dehors: premièrement, l'amélioration de notre mécanisme de placement et de nos chances d'emploi (y compris d'une part l'établissement de pensions suffisantes, d'allocations de retraite et de maladie, et d'autre part un système d'enseignement plus efficace pour rendre les gens capables de jouer leur rôle dans la vie canadienne); deuxièmement, la bonne conservation et l'utilisation des ressources naturelles non seulement pour donner de l'emploi mais aussi pour améliorer la beauté de la vie canadienne; troisièmement, le développement d'un vaste programme d'entreprises de construction financée par l'Etat qui, à son tour, donnerait de l'emploi pendant la période d'après-guerre et fournirait au pays les facilités qui enrichiraient sa vie et procureraient de l'agrément à son peuple.

M. MAYBANK: Je tiens à dire, monsieur James, qu'en posant mes questions je ne cherchais qu'à obtenir des précisions, sans nullement vouloir critiquer. Parfois, quand nous cherchons à obtenir des détails, nous avons l'air de critiquer, mais dans l'espèce je n'ai pas cette intention.

Le TÉMOIN: J'apprécie cela beaucoup.

M. Ross:

D. J'aimerais obtenir de M. James quelques renseignements sur la situation d'ensemble en ce qui concerne nos relations non seulement avec les Etats-Unis, mais aussi avec les pays latins de l'Amérique du Sud et aussi relativement à l'économie et au mécanisme qui, selon lui, faciliterait ces relations. J'ai déjà dit que notre mécanisme de restauration économique devrait pouvoir s'harmoniser avec le travail d'un comité général préposé aux relations avec l'Amérique latine. Je crois savoir qu'il y en a un. S'il n'y en a pas actuellement, je dois dire que j'ai hâte qu'on en établisse un, peut-être sous la forme d'un comité consultatif, pour que le travail qui s'accomplira sur notre continent soit coordonné. Je crois que nos pays devraient travailler ensemble sur ces matières.—R. Je ne veux sûrement pas donner l'impression qu'il ne se fait rien. Parmi les choses qui se sont réalisées dans ce sens jusqu'à présent, j'indiquerai les suivantes: tout d'abord, il y a actuellement un rapport très étroit entre notre comité de la restauration et les autorités de la Grande-Bretagne, en ce sens que nous échangeons des idées et que l'un sait ce que l'autre pense. En second lieu, il y a déjà un organisme régulier de coordination entre le Canada et les Etats-Unis dans le Comité économique conjoint qui traite de ce problème; mais comme je l'ai déjà fait remarquer, le Comité économique conjoint se rattache au comité de la restauration par le fait que le président du Comité économique conjoint se trouve *ex-officio* membre de mon comité. Troisièmement, les sections économique et financière de la Société des Nations, avec la pleine autorisation et la collaboration de tous les gouvernements que j'ai mentionnés, s'occupent continuellement d'étudier les problèmes mondiaux pour fournir des renseignements capables d'orienter les décisions. Quatrièmement, l'Organisation internationale du Travail poursuit des études du même genre dans le domaine du travail et de la sécurité sociale. Cinquièmement, l'Union panaméricaine, sous la direction du Dr Leo S. Rowe, de Washington, et la Division du département d'Etat, dirigée par M. A. A. Berle,

sont à étudier la situation sud-américaine quant à ses rapports économiques avec l'Amérique du Nord et le reste du monde. Je devrais peut-être mentionner également le travail que le Conseil des Relations étrangères de New-York est en train d'accomplir à la demande spéciale du département d'Etat des Etats-Unis. Il étudie les divers problèmes qui ont été mentionnés ici.

De même, il y a à Londres le Royal Institute of International Affairs, qui élabore des analyses semblables, au point de vue européen. Enfin, je devrais probablement mentionner le Conseil Interallié qui siège de temps à autre à Londres et où sont représentés les gouvernements de toutes les nations unies. Nous pouvons donc dire que parmi les nations que vous avez mentionnées on accomplit beaucoup de travail quant aux échanges de vues préliminaires et même à l'étude approfondie de certains problèmes. Avant longtemps peut-être, je l'espère, nous pourrions former un comité du genre que vous avez indiqué pour entamer des pourparlers préparatoires et pour prendre des décisions efficaces. J'ai l'impression que tous les pays du monde ont un peu peur de convoquer une grande conférence internationale (qui réunirait nécessairement des centaines de personnes) tant que le terrain n'aura pas été très bien préparé. Le fiasco complet de la conférence économique internationale à Londres, en 1933, provenait, pour une large part du fait qu'on l'avait convoquée avant d'avoir bien préparé le terrain, et qu'il devint tout à fait impossible de conclure des ententes efficaces. En réponse à votre question, je dirais donc que nous nous acheminons justement vers ce que vous voulez, c'est-à-dire une étude internationale efficace des problèmes de la restauration.

D. Je voudrais savoir s'il existe quelque comité de coordination en ce qui concerne l'Amérique en général?—R. Il n'y a pas de comité spécial, que je sache, mais les organisations que je viens de mentionner exécutent du travail dans ce sens.

M. Gershaw:

D. Dans cet ordre d'idées, il y a la question de la transition entre le régime de guerre et l'économie de la paix. M. James a mentionné le relèvement de l'agriculture. Pourrait-il nous en dire un peu plus sur ce que le Comité a en vue? Par exemple, médite-t-il de proposer des projets de construction et d'autres projets de ce genre?—R. Je dois faire la même réserve que j'ai déjà faite. Le Comité est encore au stade de l'étude; il n'a fait aucune recommandation, de sorte que je ne puis dire ce qu'il recommandera en définitive. Dans le domaine agricole, il travaille dans plusieurs sens. Premièrement, en collaboration avec le comité qui étudie la préservation des ressources naturelles, il envisage une série d'études sur les bassins de divers cours d'eau. (L'excellente étude accomplie dans le comté de King montre bien ce que l'on peut accomplir pour améliorer l'agriculture et accroître le rendement des récoltes par de bonnes mesures de préservation qui, en haussant le niveau d'eau dans la terre, augmente la fertilité du sol). Deuxièmement, le travail du Comité dans le domaine de la nutrition aura pour effet, entre autres, un accroissement de la demande des produits agricoles. Troisièmement, il doit étudier la possibilité de combiner l'agriculture et l'industrie et de décentraliser celle-ci, projet qu'on a mentionné plusieurs fois au présent comité. Il attaque le problème par une étude visant à révéler ce que serait la population agricole la plus dense. Cette étude devrait présenter un excellent tableau de la sorte de communauté agricole dont nous avons besoin pour produire tous les comestibles, toutes les matières brutes et autres choses de ce genre dont le pays a besoin. Ce sont là, je crois, les principales initiatives préliminaires. Nous ne sommes pas encore entrés dans le domaine technique de l'agriculture, car ce travail s'accomplit admirablement d'un côté par le gouvernement fédéral, au moyen de ses organismes spécialisés, et d'autre part par les divers ministères d'agriculture provinciaux.

M. Hill:

D. Un des membres du Comité disait l'autre jour que si le monde ne réussissait pas à établir une fédération des nations, il ne serait pas très difficile d'étudier la restauration du Canada comme unité distincte. Or, le Comité ne croit-il pas qu'il soit essentiel d'étudier la restauration du Canada comme unité, vu qu'après la guerre il nous faudra prendre des mesures immédiates pour remettre le pays en état? Il faudra du temps, même si les Nations Unies réussissent à établir un meilleur type de civilisation. En attendant, le Canada devrait se préparer à exercer une certaine action sur ses propres problèmes économiques.—R. Je suis tout à fait de cet avis, monsieur. C'est pour cela que, dans mon exposé, j'ai examiné d'abord les initiatives entièrement canadiennes que nous pourrions prendre, sans nous occuper des autres; deuxièmement celles que nous pouvons prendre mais que nous ne pouvons pas réussir complètement sans savoir ce qui se fera ailleurs. Ce n'est qu'à la fin de mon exposé que j'ai traité des entreprises que nous ne pouvons pas réaliser seuls. Nous commençons chez nous.

D. Ne vous semble-t-il pas que le présent comité parlementaire devrait concentrer la plus grande partie de ses activités sur les problèmes canadiens, quitte à traiter des autres problèmes plus tard?—R. Je ne crois pas qu'il m'appartienne de conseiller le comité du parlement, mais j'approuve tout à fait ce que vous dites. Comme je l'ai signalé, ce qu'il importe le plus au début de ces délibérations, c'est d'être bien sûrs que les gouvernements fédéral et provinciaux soient en mesure d'agir promptement en ce qui concerne le placement, les travaux publics, le relevé des ressources et les autres problèmes domestiques d'importance capitale. Il en est de même des autres questions, comme celle de l'alimentation, que nous avons discutée à la dernière réunion et qui, encore une fois, est une question purement domestique, au sujet de laquelle on peut prendre d'utiles initiatives. Bien que le Comité de la restauration sache bien que les développements internationaux exerceront une profonde influence sur la prospérité future du pays, il est unanime à penser que notre première tâche est d'adopter des lignes de conduite pour mettre de l'ordre dans notre propre maison. Voilà pourquoi nous avons surtout concentré notre attention sur les problèmes domestiques, comme je l'ai expliqué à la dernière réunion.

Le président:

D. Où en est rendu votre sous-comité d'orientation agricole dans ses délibérations?—R. Il est assez difficile de répondre à cela, car je ne sais pas comment définir une étape que l'on franchit. Il explore encore le terrain et dans le moment je crois qu'il s'occupe beaucoup de la question de l'alimentation. C'est une des premières choses dont il veut s'occuper, et lorsque le professeur Hurd comparaitra devant lui, il s'attend de s'intéresser à l'organisation maximum de la population agricole. Il n'a pas encore commencé son étude sur la combinaison de l'industrie et de l'agriculture.

M. Castleden:

D. D'après ce que vous avez dit, dois-je comprendre qu'à votre avis une sorte de commission ordonnatrice régularisera la production au Canada? Tout d'abord, pour pourvoir aux besoins domestiques de la population du pays et pourvoir à l'approvisionnement en matières premières nécessaires afin de répondre aux besoins du monde extérieur; et pour pourvoir, dans une certaine mesure, parer à l'effet des circonstances sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle, comme l'étalon-or et la proportion dans laquelle les autres nations échangent des marchandises; et plus particulièrement pour protéger notre économie interne contre le danger d'être gravement atteinte ou entravée et pour empêcher qu'une situation existant à l'étranger entrave notre activité sociale. Ne devrions-nous pas avoir une sorte de commission d'orientation qui s'occuperait d'abord des besoins sociaux de notre peuple, tels que vous nous les avez indiqués, et qui don-

nerait à tous de l'ouvrage et de l'aide? Ne pensez-vous pas que nous devrions avoir une commission d'orientation?—R. J'ai une sainte peur de la création de nouvelles commissions, surtout quelque chose d'aussi vaste qu'une commission d'orientation. Après tout, la restauration affecte tous les détails de la vie canadienne. Elle concerne chaque homme, chaque femme et chaque enfant depuis le temps où ils vont à l'école jusqu'à celui où ils prennent leur retraite ou jusqu'au moment de leur décès. Elle concerne toutes les phases de notre industrie et de notre agriculture. Si vous établissez une commission d'orientation, sa juridiction sera parallèle à celle du Cabinet et du Parlement. En réalité, il faudrait qu'elle fût plus grande que celle du cabinet ou du parlement, car une commission d'orientation efficace aurait besoin de posséder des pouvoirs dépassant ceux du gouvernement fédéral et de comprendre bien des questions qui sont actuellement du ressort des provinces. A mon avis, le cabinet lui-même et le parlement tels qu'ils sont actuellement constitués, forment une commission d'orientation. D'après l'armature constitutionnelle actuelle, il existe un ministère qui est particulièrement responsable de chacun des plans de restauration que nous discutons. Au cabinet et au conseil, tous les éléments sont rassemblés et analysés avec toute la science que peuvent fournir les divers ministères. Au parlement, les mêmes problèmes s'étudient non seulement à l'aide des connaissances que possèdent les députés au point de vue technique, mais aussi avec la science spéciale qu'ils possèdent à cause de leurs relations avec leurs circonscriptions respectives. Lorsque la guerre sera finie, je crois que le vrai conseil d'orientation devrait consister du cabinet et du parlement, et le succès de la restauration dépendra entièrement de l'efficacité et de la détermination avec lesquelles le Cabinet et le Parlement entreprendront cette tâche et en assumeront la responsabilité. A l'heure actuelle, l'utilité de votre comité et du mien provient du fait que le travail de guerre direct occupe nécessairement tout le temps du Cabinet et une forte partie du temps du Parlement. Pour cette raison, les deux comités devraient tâcher, à la lumière de la situation qui se développe dans le pays, de formuler une politique de restauration qui puisse contribuer constamment à l'effort de guerre dans ses effets immédiats et qui puisse offrir au Gouvernement et au Parlement, à la fin de la guerre, un programme précis sur lequel ils pourront se guider. Je m'opposerais toutefois à l'établissement actuel d'un comité d'orientation additionnel, et avec votre permission, j'ajouterais une déclaration à l'effet que, de l'avis du gouvernement de la Grande-Bretagne, qu'il nous est utile de prendre comme exemple, même un ministère de restauration serait extrêmement dangereux. Un tel ministère, après la guerre, aurait la responsabilité de l'exécution des lignes de conduite affectant tous les aspects de la vie dans le Royaume-Uni, mais il ne pourrait remplir sa mission sans compter sur tous les autres ministères. Lorsque l'on nommera un ministre de la restauration, si l'on en nomme un, il est à supposer qu'il devra être simplement un agent de coordination travaillant ou agissant par l'entremise des autres ministères et non pas comme organisme indépendant.

M. Quelch:

D. Monsieur le président, justement sur cette question, j'ai une déclaration provenant du "Post-War Planning", livraison de janvier 1942, qui se lit comme ceci:

Si le pouvoir d'achat se maintient à un haut niveau, nous n'avons pas besoin de craindre que les manufacturiers, les détaillants, les grossistes et les cultivateurs ne viennent pas approvisionner le marché des marchandises demandées par le public et n'en fournissent pas une riche variété à des prix raisonnables. Les entreprises privées peuvent accomplir la tâche de produire et elles le feront. Le gouvernement a pour mission d'accomplir sa part pour assurer une demande soutenue. D'après l'expérience du

passé, nous savons que l'initiative privée n'a fait cela que pendant des périodes restreintes. Elle n'a pas pu assurer une demande continuelle et soutenue.

Je voulais poser une question à M. James. Il admet sans doute que la monnaie fiduciaire pour circulation à l'intérieur n'a pas besoin d'être garantie par un gage solide. Il serait peut-être impossible de faire fonctionner une telle commission en voulant gager notre monnaie sur de l'or. Ce serait peut-être possible au Canada si nous pouvions continuer à produire de fortes quantités d'or, mais ce serait décidément un facteur limitatif des prix.—R. J'admettrai, monsieur, qu'en théorie les réserves d'or ne sont pas essentielles. La suppression de la garantie-or serait-elle nuisible ou non? Cela dépendrait de la législation du pays concernant de telles réserves. Si la loi décrétait que la quantité totale de monnaie doit être réglée d'après une proportion de la réserve d'or, j'estimerais la situation dangereuse. Mais si l'on suppose des conditions comme celles qui ont existé aux Etats-Unis pendant les dix dernières années, où les réserves étaient excessives et où les prescriptions concernant la réserve pouvaient être changées, je dirais qu'alors la réserve d'or n'a pas d'importance relativement à la détermination de la quantité de monnaie. Cela pourrait être considéré comme un luxe coûteux mais non pas comme un danger.

D. Vous ne dites pas pourquoi il faudrait cette réserve d'or pour appuyer la circulation interne, sauf peut-être la croyance chez certaines gens, qu'il existe une garantie-or et que tant qu'ils en auront une, cette monnaie vaudra quelque chose. C'est simplement une concession à leur amour-propre?—R. Je le crois. En 1930, j'ai fait remarquer qu'à part son usage dans les opérations internationales, l'or ne servait comme réserve que pour deux raisons: D'abord parce que c'est une tradition, et ensuite parce qu'on le considère parfois comme un moyen d'inspirer confiance lorsque les gens le savent à la banque centrale.

M. MAYBANK: J'allais faire remarquer à MM. Castleden et James que s'ils s'intéressent tant à cette commission d'orientation ils peuvent obtenir un grand nombre d'orientateurs parmi les hommes d'un dollar par année.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. McNIVEN: Je voudrais demander à M. James ce qu'il pense de la proposition, dont il a été question, de transporter une partie de la population dans d'autres parties du pays pour corriger certaines déficiences qui s'y trouvent; je voudrais aussi lui demander ce qu'il pense de la présente politique de développer les industries de guerre dans les provinces de l'est du Canada. N'est-ce pas créer pour l'époque de l'après-guerre un problème qui présentera de grandes difficultés? Dans ma province, en Saskatchewan, ces cinq dernières années, nous avons perdu près d'un quart de million de population qui a gagné l'Ontario et la province de Québec pour travailler dans les industries; ce fut pour une large part à l'avantage de la vie industrielle de l'est, mais ce déplacement nous a suscité un véritable problème qui deviendra encore beaucoup plus grave après la guerre. Et ce problème ne se limite pas à la Saskatchewan; d'après les opinions que j'ai recueillies sur le parquet de la Chambre, il en est de même de la Nouvelle-Ecosse et peut-être des autres provinces maritimes.

R. En envisageant ce problème, il faut bien distinguer deux types d'industries. Il ne serait évidemment pas économique d'établir de grandes usines sidérurgiques en Saskatchewan où il faudrait transporter de fortes quantités de minéral de fer, de pierre à chaux et de charbon, pour ensuite reprendre les produits et les transporter en dehors de la province. Nos industries lourdes où le transport est un élément essentiel doivent être placées aux endroits où nous pouvons commodément rassembler les matières premières dont nous avons besoin. Prenez par exemple l'expérience de la Grande-Bretagne, où le problème s'est discuté beaucoup plus à fond qu'ici. On a constaté qu'on ne pouvait pas déplacer nos industries lourdes, sauf d'un charbonnage à l'autre. Il y a cependant un

nombre croissant d'industries qui ne dépendent pas de matières brutes encombrantes. L'industrie de la radio en est un exemple tout comme l'industrie électrique dans son ensemble et l'industrie cinématographique. Il y a plusieurs industries produisant des articles de luxe ou de confort qui pourraient se répartir dans le pays. Le Comité de la restauration, bien qu'il soit aux premiers stades de l'étude des données, s'est occupé d'un problème qui me paraît se rapporter à votre question, celui de savoir dans quelle mesure il est possible et souhaitable d'établir une population purement industrielle dans des provinces non industrielles. Dans quelle mesure serait-il bon d'essayer de placer une industrie d'électricité ou de radio à Winnipeg? Voilà un genre de problème. Le deuxième concerne la mesure dans laquelle il serait possible de combiner l'agriculture et l'industrie en établissant dans les villages ou les petites villes des fabriques dont le fonctionnement serait saisonnier, de sorte que les cultivateurs pourraient travailler sur leurs fermes l'été et dans les fabriques l'hiver. Aux Etats-Unis on a tenté avec succès des expériences de ce genre dans l'industrie des conserves.

D. Et chez Henry Ford.—R. Et chez Henry Ford. Plusieurs idées ont été suggérées au sujet de ces deux problèmes et nous savons que jusqu'ici on a fait plusieurs expériences.

M. Castleden:

D. A propos de ce qui s'est dit concernant une commission, et de ma question sur l'opportunité d'une commission, vous avez répondu, si j'ai bien compris, qu'il fallait un organisme de ce genre mais non pas une commission, et que c'était plutôt l'affaire du gouvernement d'organiser les ressources du Dominion par rapport aux besoins de l'univers et aux besoins sociaux de la population du pays. A votre avis, il faudrait accomplir cette tâche, mais elle incombe au Cabinet?—R. A votre question, j'ai répondu qu'une autre commission n'était pas nécessaire.

M. Quelch:

D. A notre dernière réunion, vous avez dit, je crois, qu'on était à exécuter un relevé du développement des ressources du Canada et que ce relevé, une fois fini, pourrait indiquer qu'il est opportun d'enlever à l'agriculture une certaine partie de sa main-d'œuvre en faveur d'autres industries. Je vous pose cette question parce que nous avons un autre comité, celui de l'établissement agricole, qui étudie actuellement les moyens d'établir une autre colonie de 30,000 soldats sur des terres. Si votre relevé démontre qu'il peut être nécessaire de détourner une certaine population de la ferme vers l'industrie, je crois que ce comité devrait avoir le renseignement le plus tôt possible, car il ne serait pas avantageux de placer plus de monde sur les terres, si vous pensez qu'il peut être nécessaire d'enlever de la population à l'agriculture.—R. Je ne saurais prédire ce que démontrera ce relevé. Il n'a pas pour but de suggérer que l'on enlève des gens à la terre, mais plutôt de trouver le nombre de gens qui peuvent vivre dans le confort et la prospérité sur des terres, et dans cette mesure nous espérons qu'il pourra servir de guide à la politique d'immigration. Il est assez bien établi que dans tout stade de civilisation il y a un nombre maximum de gens qui peuvent cultiver des terres et y vivre dans l'aisance. Nous devrions avoir une idée de ce chiffre maximum. Le rapport du professeur Hurd sera déposé au Comité tout prochainement. La première partie en est déjà miméographiée, sauf les graphiques, et j'imagine que le tout sera prêt dans quelques semaines. Après avoir examiné le premier jet, j'ai l'impression que les conclusions ne nuiront pas beaucoup à l'idée d'établir 30,000 soldats sur des terres à l'époque que vous suggérez, bien qu'elles puissent indiquer que dans certaines parties du pays la colonisation est moins avantageuse que dans d'autres.

Le PRÉSIDENT: Je tiens à faire savoir au Comité que j'ai reçu de l'honorable ministre des Pensions et de la Santé une lettre dans laquelle il se dit incapable

d'assister à nos séances aujourd'hui, parce qu'il doit prendre part à la conférence de l'aviation.

M. Hill:

D. Il y a un point sur lequel j'aimerais interroger M. James. Il s'agit de l'établissement des 30,000 soldats sur des fermes. A mon sens, à moins de pouvoir les établir de telle manière qu'ils puissent vivre eux-mêmes sur leurs terres, surtout dans l'est du Canada, et je dirais aussi aux confins de l'Ouest canadien, à moins que nous puissions garantir à ces vétérans quelque chose de plus attrayant que n'est actuellement l'établissement sur des terres, l'entreprise ne réussira pas. Il nous faut faire quelque chose pour qu'à la campagne la vie soit presque aussi attrayante que dans les villes. Il faut donner aux ruraux plus de désennuis qu'ils n'en ont aujourd'hui, sans quoi ils ne constitueront pas un actif. Je voudrais demander à M. James si l'on est à étudier des moyens de rendre la vie rurale plus attrayante?—R. Directement, pas du tout. Il me semble que la seule manière de rendre la vie rurale attrayante c'est de faire en sorte qu'il y ait une demande assez forte des produits agricoles à des prix raisonnables. Cela dépend aussi premièrement du pouvoir d'achat de la collectivité en général, de la population industrielle dont j'ai déjà parlé; deuxièmement, du nombre de gens occupés à la culture et de l'importance de leur production. Le comité étudie ces problèmes et par suite de l'étude que j'ai mentionnée et d'autres études, nous pourrons, me semble-t-il, faire des suggestions concernant la deuxième partie de votre question: le niveau de vie réelle du cultivateur. (Cette opinion, encore une fois, m'est personnelle, car je n'ai pas qualité pour répondre au nom du Comité.)

D. C'est peut-être vrai, mais il est très difficile pour le cultivateur d'établir des prix de vente qui puissent lui assurer un bon niveau de vie. Les cultivateurs sont obligés de payer de hauts prix pour ce qu'ils achètent et de vendre sur un marché restreint.—R. Cela revient à ce que j'ai dit à propos de l'économie mondiale et aussi...

D. Non, non; il s'agit de notre économie interne.—R. Eh! bien, un marché protégé est une affaire d'économie universelle, tandis que le volume total de la consommation agricole dépend également des importations des autres pays. J'admets que le problème est très compliqué, mais à mon sens il dépend surtout de deux facteurs: le pouvoir d'achat du reste de la population et le degré d'organisation de la production agricole. Voilà les éléments qui constitueront inévitablement le niveau de la vie rurale.

M. McKinnon:

D. Vous avez parlé des unités économiques mondiales. N'est-ce pas à peu près dans le genre de ce que Briand, en France, préconisa si fortement en 1928 et 1929? J'ai pris beaucoup d'intérêt l'autre jour à la première partie de votre exposé concernant notre situation domestique et la position que doit occuper le Canada parmi les autres pays, après la guerre. J'y ai repensé cependant et je ne sais si j'ai tort ou raison, mais il m'a semblé que nous étions probablement dans une situation particulièrement enviable en comparaison de tout autre pays. Vous avez aussi déclaré qu'après la guerre nous aurions en toute probabilité un essor économique suivi d'une dépression, mais que l'essor ne serait sûrement pas aussi prononcé que le précédent par suite de conditions dépendant d'une série de circonstances qui se développent actuellement et qui en arrêteront l'élan. Mais j'aime à croire que nous verrons la prospérité après la guerre, parce que, si la guerre ne dure pas trop longtemps, le pays en sortira dans une situation financière assez bonne. Il se peut qu'une certaine partie de la population européenne s'en vienne au Canada et que s'établissent chez nous les industries que nous n'avons pas encore. Il se peut aussi, comme je l'espère, que le prochain traité de paix se rédige un peu moins à des points de vue nationalistes que le traité précédent qui occasionna la hausse des barrières tarifaires et obligea dans une large mesure

chaque pays à s'arranger seul. D'après l'ensemble des indications, nous devons avoir une véritable période de prospérité au Canada. Voilà quelques idées qui me sont venues à ce sujet et j'ai de la difficulté à me concentrer l'esprit sur les affaires internationales. J'aime mieux porter mon attention sur les affaires internes pour le moment. Voilà mes idées concernant la situation où se trouvera le Canada immédiatement après la guerre. Je me demande si vous trouvez que j'ai raison.—R. Je ne puis vous répondre que par un "si". Tout ce que vous entrevoyez me semble possible si nous travaillons avec persistance à atteindre notre but. La question des tarifs et du commerce, de la réorganisation du monde et du maintien de la paix, se rapporte à des choses qui ne se produiront pas d'elles-mêmes. J'admets avec vous que le Canada comporte des avantages importants et par conséquent d'importantes responsabilités. Il nous faut penser d'une manière pratique aux occasions qui surgiront à la fin de la guerre, et si nous le faisons comme il faut nous pourrons obtenir une assez bonne mesure de prospérité (au point que le Canada pourra incidemment offrir une assistance spéciale à d'autres pays). J'insiste cependant sur le fait que nous ne parviendrons à cette situation que si nous y travaillons dans un esprit constructif. Si nous manquons nos chances à présent, nous pourrons nous trouver dans le cas des Etats-Unis qui ont certainement fini la dernière guerre dans une situation aussi favorable que notre pays finira la présente. Les Etats-Unis jouissent d'une bonne mesure de prospérité, mais depuis 1929 ce pays a eu à subir la grande épreuve de la dépression par suite d'une politique économique mal inspirée.

M. Maybank:

D. J'ai l'impression que les conditions de paix, si elles sont dictées dans un esprit de revanche, de ressentiment, de haine et ainsi de suite, nous feront manquer complètement notre but. Voyez-vous quelques gages d'espérance dans l'apaisement des haines parmi nos alliés ou dans les autres pays? Y a-t-il quelque chose, d'après-vous, que nous pourrions faire au Canada à cet égard?—R. Il est assez difficile d'apaiser la haine. Après tout, nous sommes dans une situation tout à fait différente de celle des Polonais, même des Belges ou des Hollandais. Il leur est difficile d'aimer leurs ennemis après les souffrances qu'ils ont endurées. Il y a toutefois, d'après ma manière de penser, une série de développements très constructifs qui me permettent d'espérer en l'avenir. L'un de ces développements consiste dans la série des événements qui se sont succédé, en commençant par la Charte de l'Atlantique, confirmée par le Pacte du prêt-bail passé il y a cinq ou six semaines et renouvelé dans les déclarations des gouvernements de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Canada. Nous énonçons déjà des principes de justice et de solidarité. Il y a aussi en second lieu les plans que l'on développe en Grande-Bretagne sur l'avis et avec le consentement de toutes les autres nations unies, pour la restauration et la récupération de l'Europe à la fin de la guerre. (J'imagine que ces plans s'étendront au Japon dévasté à la fin de la guerre.) Nous reconnaissons tous que nous ne pouvons édifier la société mondiale prospère dont nous parlons s'il y a des régions où les gens souffrent d'épidémies ou de famine. D'après ces deux éléments de preuve, il y a même à présent un signe de l'admission que, pour être efficace, l'organisation du monde après la guerre doit se modeler sur des concepts que nous préconisons. Il y aura sans doute des haines dans les pays qui auront le plus souffert, mais il est important que les populations du Canada, de l'Australie, de l'Amérique du Sud, des Etats-Unis et même de la Grande-Bretagne conservent la volonté de mener à bonne fin le plan de vie que nous essayons de tracer.

M. McDonald:

Je voudrais savoir, monsieur James, si vous avez examiné la question au point de vue financier ou économique? Prenons comme exemple les conditions du traité de paix qui suivit la dernière guerre et d'après lesquelles l'Allemagne était

obligée de payer comme réparation en or tant de millions de dollars par année à telle et telle nation. Or, il était bien connu à l'époque et il a été clairement prouvé depuis qu'une telle somme en or n'était pas disponible dans le monde à cette époque et qu'ainsi l'Allemagne ne pouvait pas effectuer ces paiements de réparations; et d'après les termes de ce traité les nations créditrices n'étaient pas obligées d'accepter des marchandises à la place de ces paiements. A mon avis, on semait là les germes de la présente guerre. Et vous voyez que la raison remonta à la surface. Par exemple, le Japon, qui se plaignait du contrôle exercé par les nations, surtout par les Etats-Unis, sur les matières premières, ambitionna de se tailler "une place au soleil"; et alors il combat pour ce qu'il appelle la liberté financière et économique; pour le droit de vivre comme nous vivons ici. Il y a peut-être là quelque chose que nous devons condérer dans l'avenir; et il importe, à mon sens, que nous y songions si nous devons être victorieux dans cette guerre.—R. J'admets avec vous que les clauses des réparations étaient vilaines et ont fortement contribué à la guerre actuelle. En ce qui concerne les matières brutes, il faut distinguer entre le contrôle légal et le contrôle économique. Légalement, je suppose que la Grande-Bretagne contrôle les matières brutes de l'Afrique occidentale britannique. Légalement, les Etats-Unis contrôlent l'huile dans la plus grande partie du monde. Mais lorsque vous prétendez que le contrôle des matières brutes par les pays riches a causé la présente guerre (question qui semble très éloignée du mandat du Comité de la restauration) je ne puis que signaler le fait que les importations de ces matières brutes en Allemagne ont été plus considérables en 1937 et en 1938 qu'en tout temps avant la dernière guerre, alors que l'Allemagne était censée exercer sur les ressources un contrôle politique plus puissant que pendant les années en question. Le contrôle politique n'est pas la même chose que le contrôle économique. Bien que les Etats-Unis aient exercé un contrôle politique sur une forte quantité d'huile, cette denrée se vendait volontiers à quiconque voulait en acheter. Quant au Japon, non seulement il acheta de très fortes quantités de marchandises américaines et britanniques, mais dans les dix dernières années il avait le contrôle politique du Manchukuo et de diverses autres régions produisant des matières premières où il avait même érigé de plus hautes barrières contre l'exportation que tout autre pays. Quoique je reconnaisse que le système d'avant-guerre d'exploiter les ressources naturelles n'était pas idéal et que j'en espère l'amélioration dans l'avenir, je ne crois pas qu'on puisse y trouver la cause du présent conflit.

M. JEAN: Monsieur le président, M. James nous a fait un exposé très instructif, et je crois exprimer le sentiment de tout le Comité en lui offrant nos remerciements pour ses explications très intéressantes et très utiles. J'ose exprimer l'espoir qu'il reviendra au Comité pour nous faire bénéficier de ses opinions et du résultat des études que feront son comité et ses sous-comités. Je présente une motion à cet effet.

M. GILLIS: J'appuie cette motion avec grand plaisir. Le Comité et la population du Canada sont très heureux d'avoir un homme de la valeur de M. James à la tête de cet important comité. Il a fait des déclarations très utiles et de grande portée, sur cette question de restauration, et j'ai eu grand plaisir à les entendre.

Quelques DÉPUTÉS: Très bien, très bien.

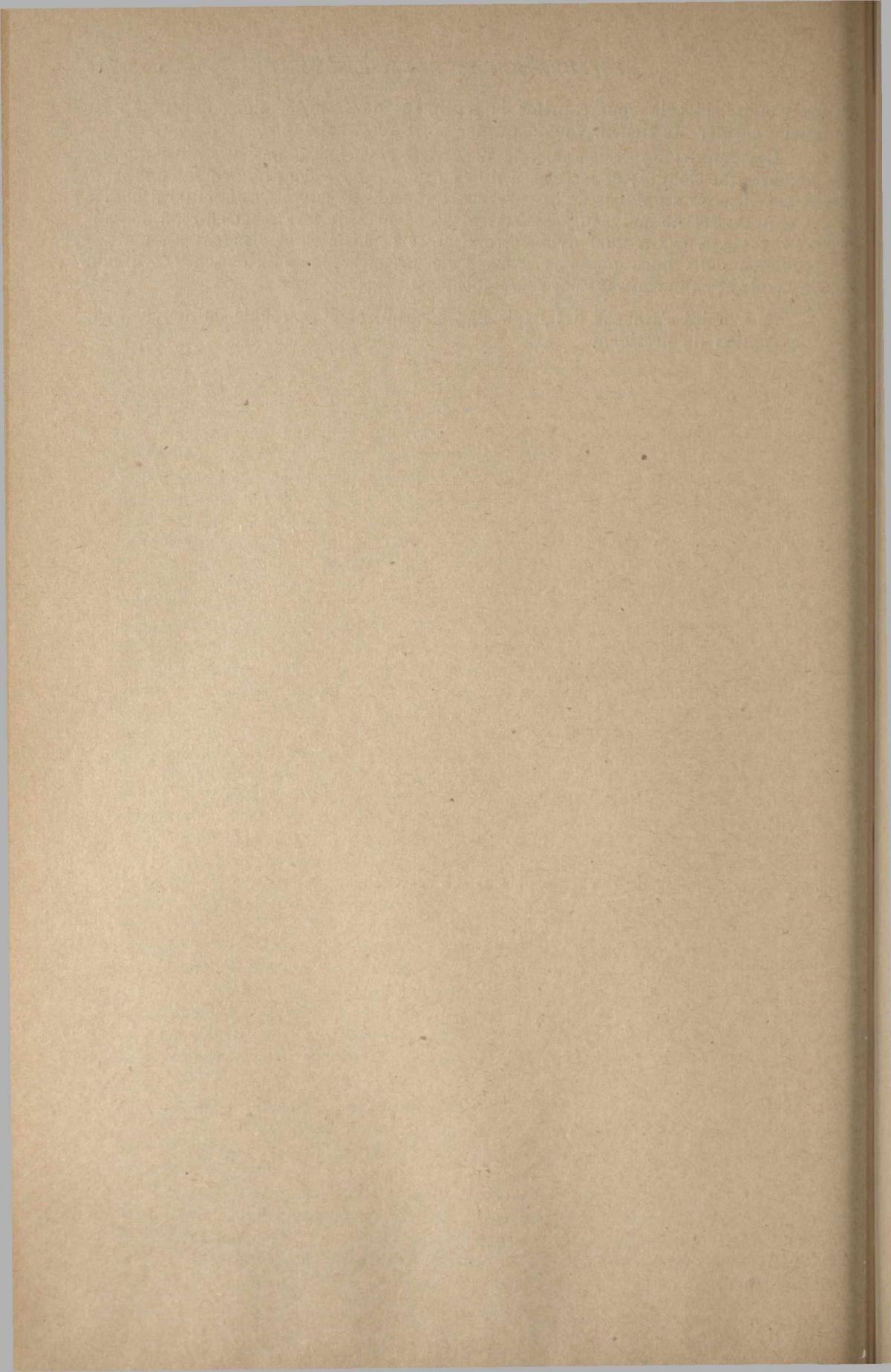
M. GILLIS: J'espère que, pendant les délibérations de notre Comité, M. James pourra venir de temps à autre siéger avec nous. J'appuie cette motion avec grand plaisir.

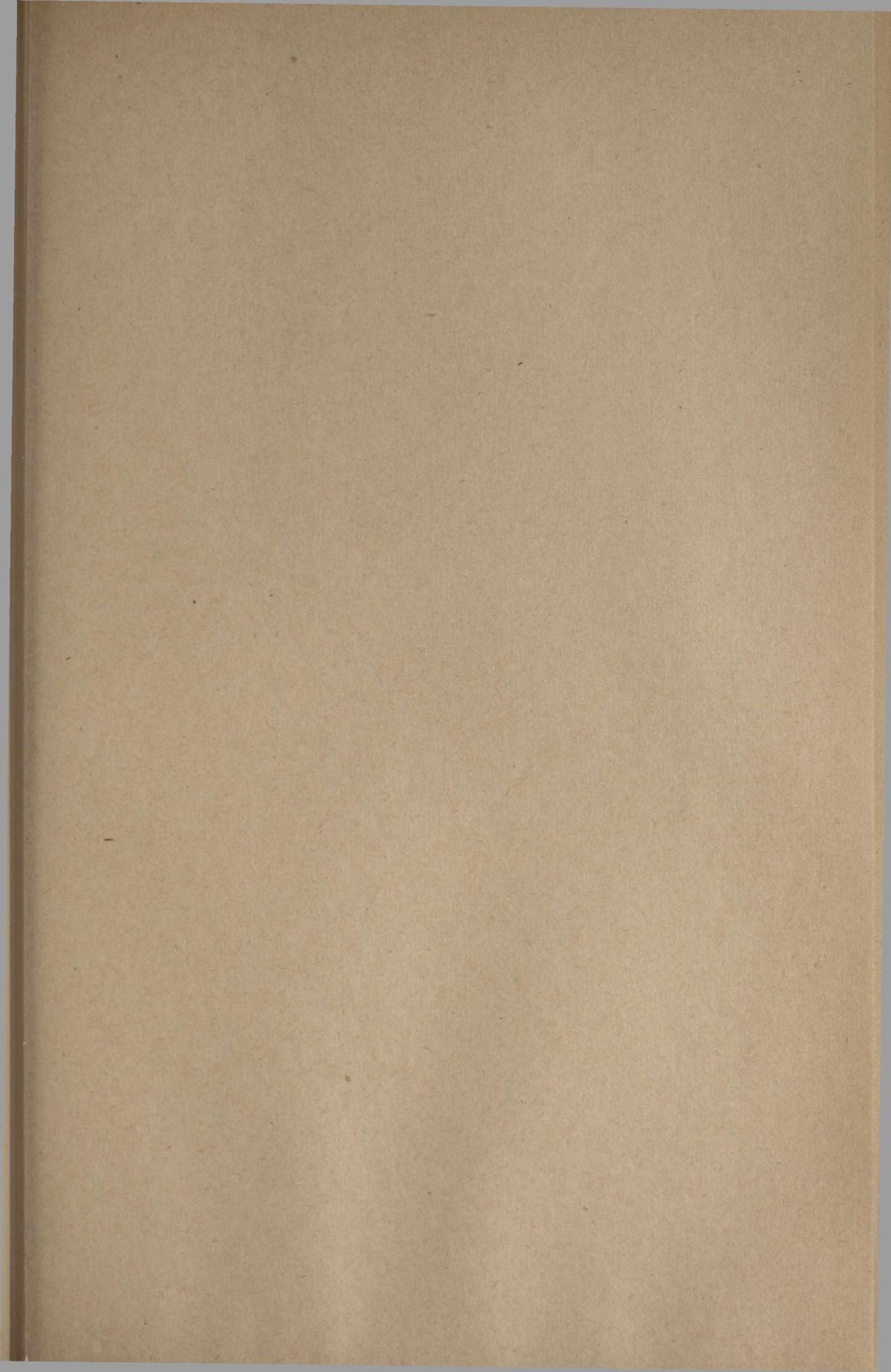
Le PRÉSIDENT: Monsieur James, j'allais mettre la motion aux voix, mais devant les applaudissements qui ont accompagné la présentation et l'appui de cette motion, le vote me semble peu nécessaire. Vous avez sans doute remarqué l'attention soutenue avec laquelle vos remarques ont été reçues par les membres

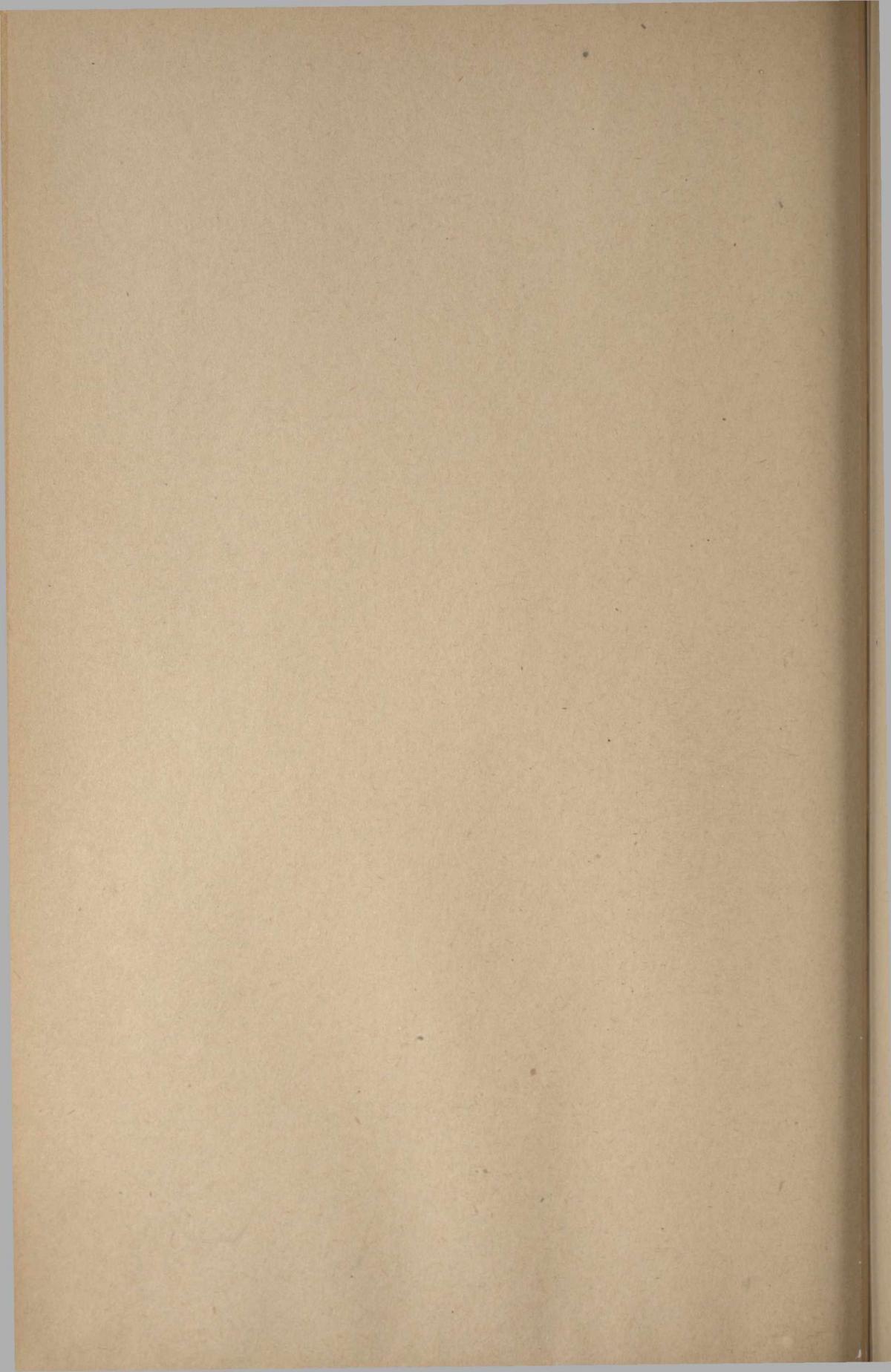
du Comité, et cela vous exprime le sentiment du Comité mieux que n'importe quelle parole. Je tiens à vous exprimer notre reconnaissance.

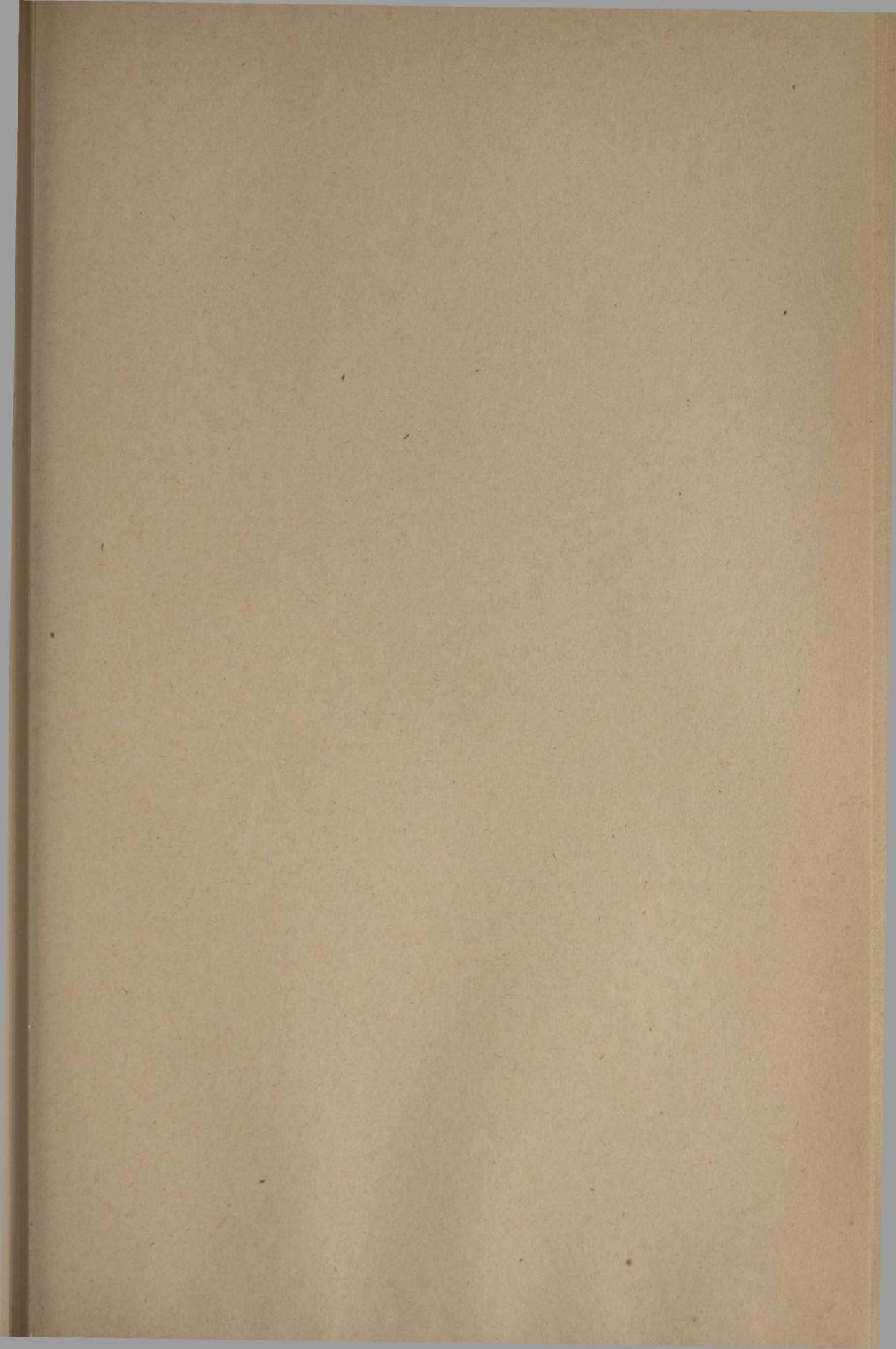
Le TÉMOIN: Je vous remercie beaucoup vraiment, monsieur, ainsi que les membres du Comité; et je tiens à dire en mon propre nom que ce fut pour moi un privilège et un plaisir de discuter ces questions avec vous. J'ajouterai que, si vous m'invitez de nouveau à assister à vos séances, je ferai tout en mon pouvoir pour y venir, car à mon avis votre Comité et le mien envisagent un maître-problème dont nous pouvons essayer de préparer la solution en travaillant ensemble et en partageant nos renseignements.

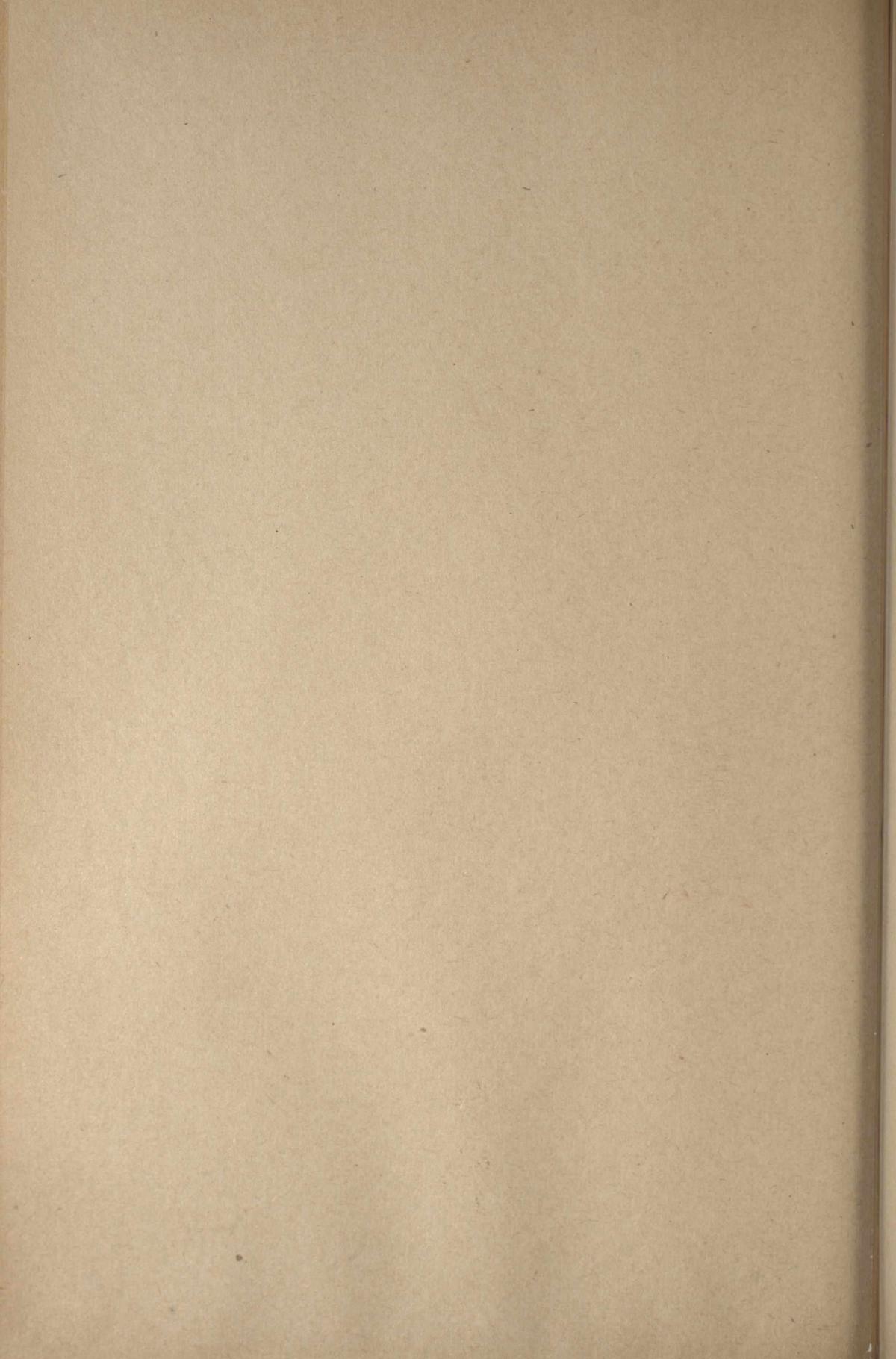
Le Comité s'ajourne à 1 h. de l'après-midi, pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

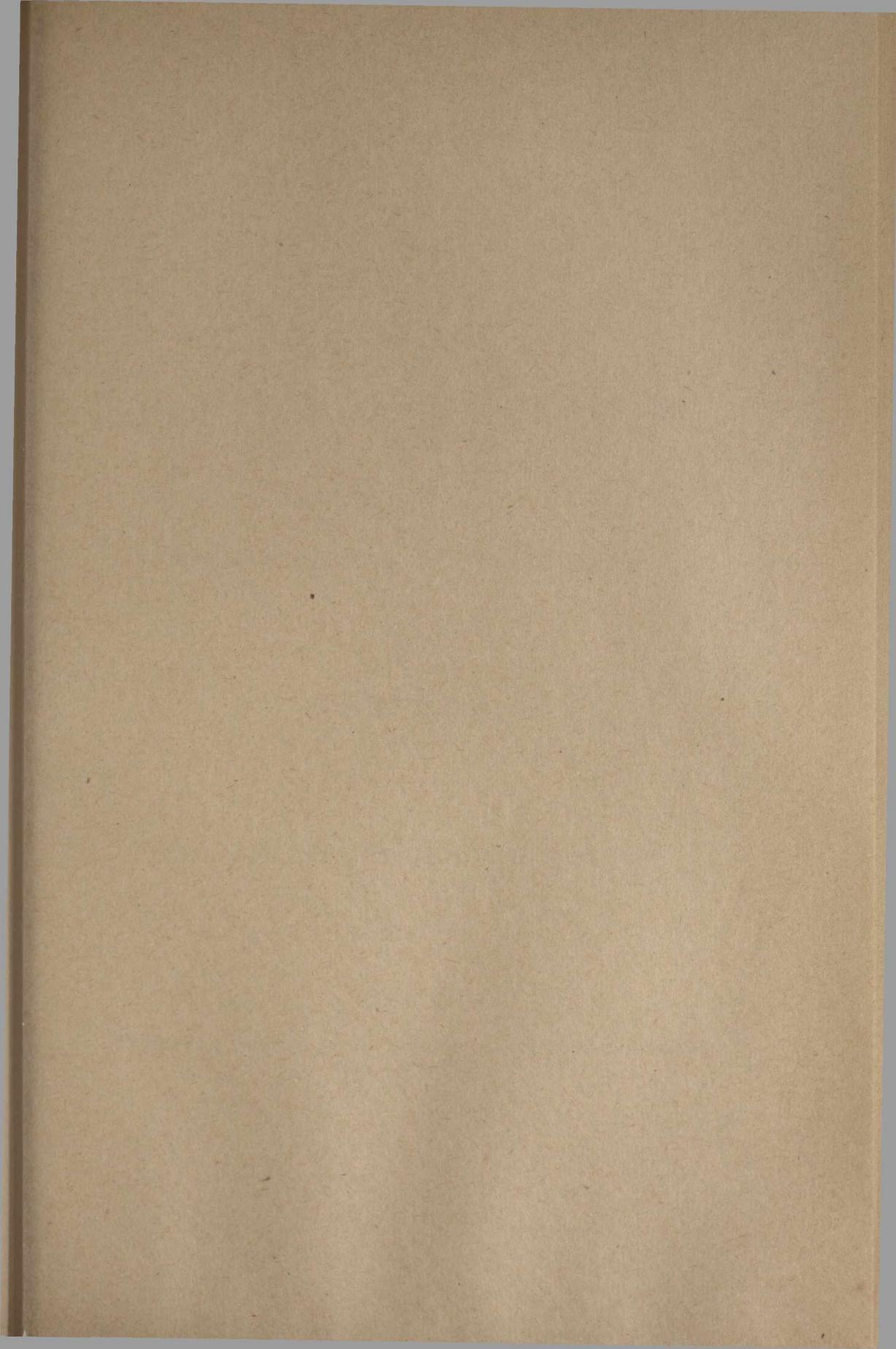


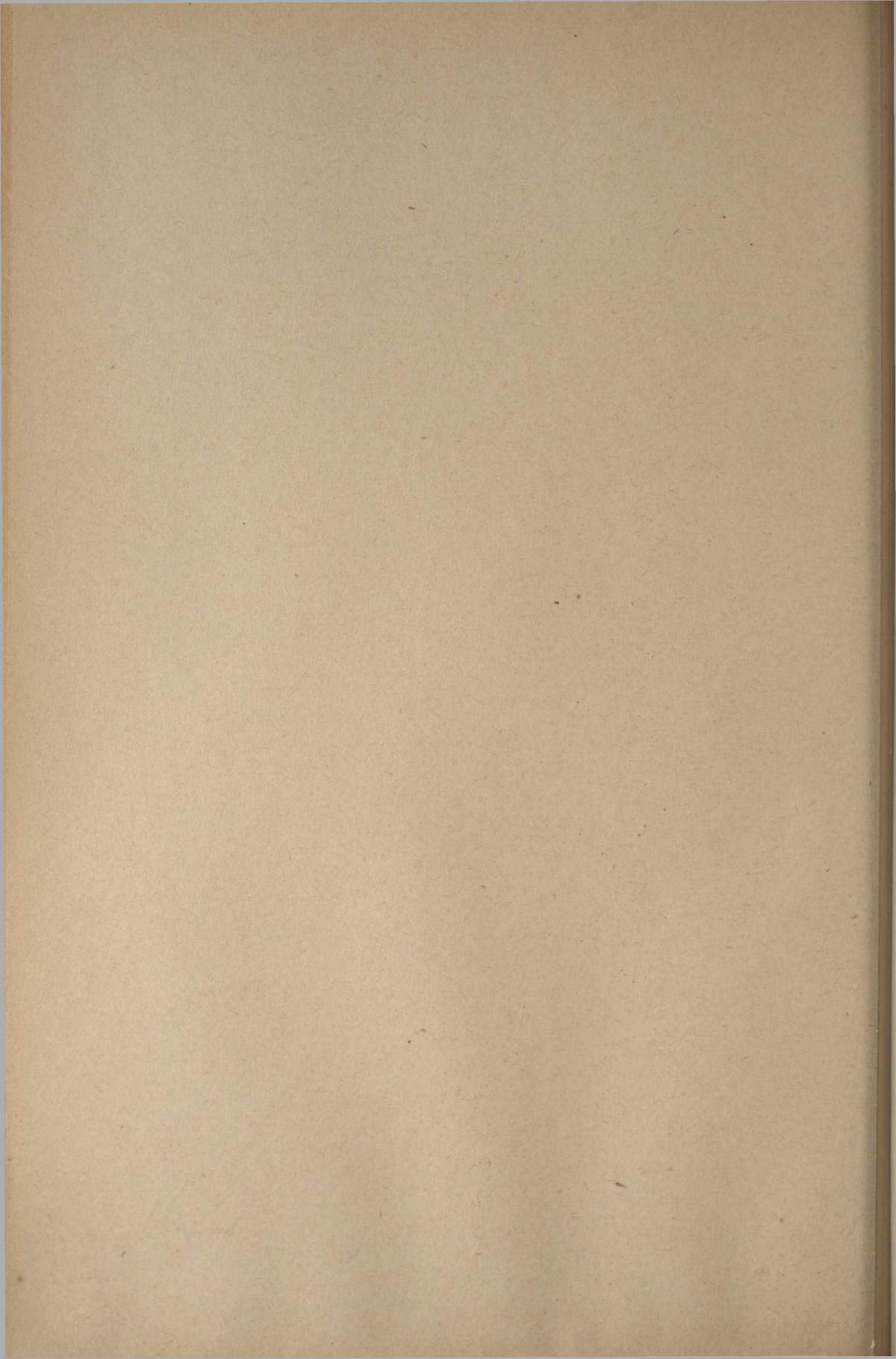












SESSION DE 1942
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

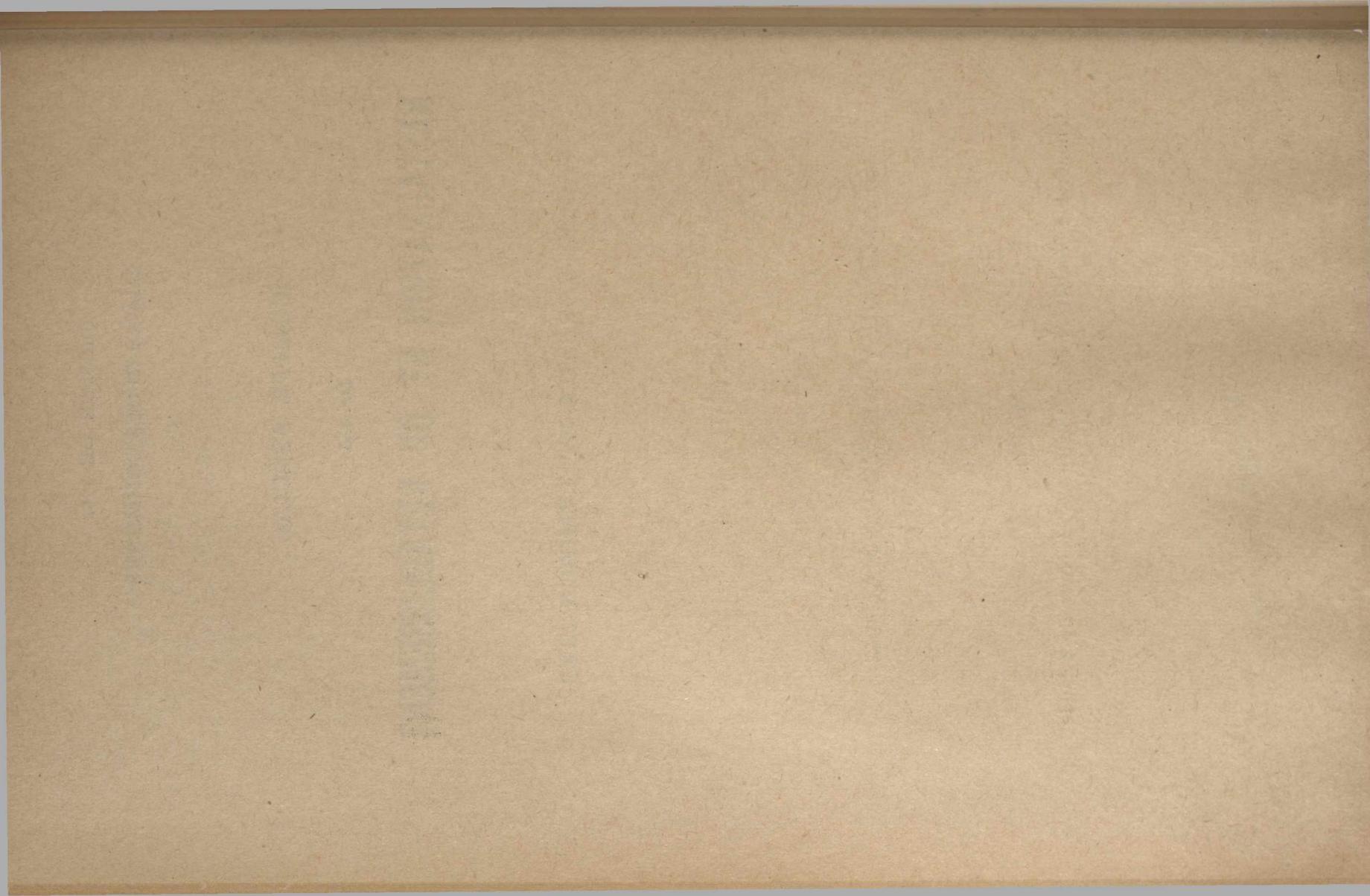
PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 4

SÉANCE DU VENDREDI 22 MAI 1942

TÉMOIN :

L'honorable Walter Nash, Ministre de la Nouvelle-Zélande
aux États Unis



PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 22 mai 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit ce jour à 3 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Castleden, Gershaw, Gillis, Mackenzie (Vancouver-centre), McKinnon (Kenora-Rivière-à-la-Pluie), McNiven, Marshall, Matthews, Maybank, Mitchell, Quelch, Sanderson et Turgeon.—13.

Sont aussi présents un grand nombre de députés et de visiteurs, de même que:

M. J. E. Mackay, secrétaire du comité de la restauration, présidé par M. James;

M. Robert England, secrétaire exécutif du comité de la réadaptation; et

Le brigadier-général H. F. McDonald, président de la Commission des Pensions.

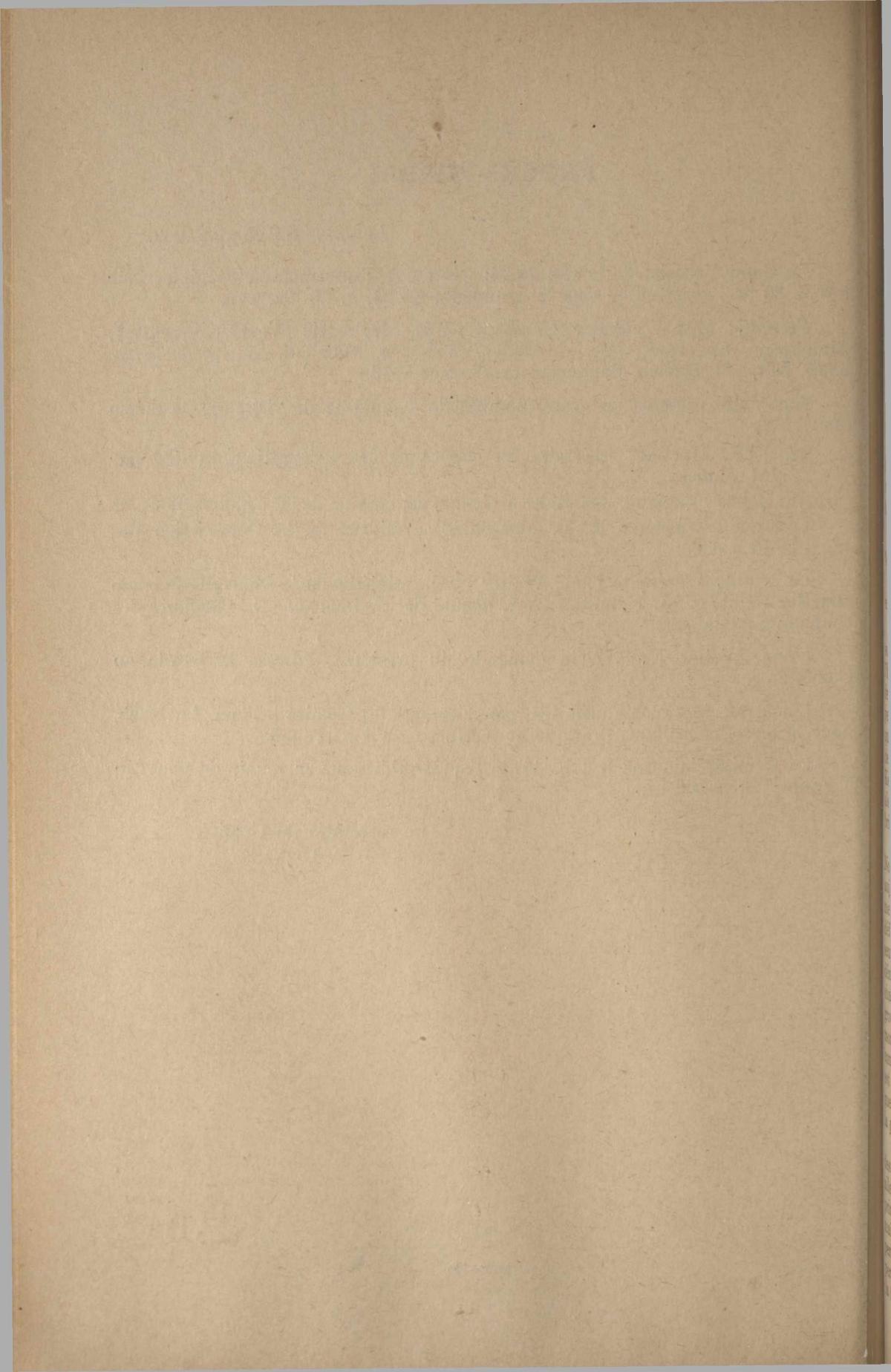
Le président présente l'hon. Walter Nash, ministre de la Nouvelle-Zélande aux Etats-Unis et M. Hamilton Kerr, député de Cheltenham à la Chambre des communes anglaises.

L'hon. Walter Nash, à la demande du président, adresse la parole au Comité.

L'hon. M. Mackenzie offre les remerciements du Comité à l'hon. M. Nash, pour le discours brillant, pratique et instructif qu'il a prononcé.

Le Comité s'ajourne à 4 h. 45 de l'après-midi pour se réunir de nouveau à l'appel du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 497,

le 22 mai 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 3 h. 30, sous la présidence de M. James Gray Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, à titre de président du Comité de la restauration et du rétablissement, je suis heureux de souhaiter la bienvenue à nos nombreux visiteurs. Je vais hâter les présentations. Vous avez tous entendu parler de l'honorable M. Nash et du rôle extraordinaire qu'il a joué dans l'établissement du système de sécurité sociale qui fonctionne aujourd'hui en Nouvelle-Zélande.

Nous avons aussi parmi nous M. Hamilton Kerr, député à la Chambre des communes britanniques. Il représente le comté d'Oldham qui fut la première circonscription représentée à Westminster par le Très Honorable Winston Churchill.

Honorable M. Nash, sans plus de représentation, voulez-vous nous dire quelques mots au sujet de la question qui, je le sais, vous tient beaucoup à cœur?

L'honorable WALTER NASH, ministre de la Nouvelle-Zélande aux Etats-Unis, est appelé:

L'hon. M. NASH: Monsieur le président, mesdames et messieurs, quand je suis venu hier pour adresser la parole après dîner, je ne m'attendais pas d'avoir l'honneur de revenir pour parler à un groupe important de membres de la Chambre des communes du Canada. Cette occasion m'offre un nouveau privilège en me permettant de faire plus ample connaissance avec l'honorable M. Mackenzie, que j'ai rencontré à une mémorable occasion antérieure: la conférence impériale de Londres en 1937. Elle me donne aussi le plaisir de retrouver M. Hamilton Kerr, que j'ai eu l'avantage de rencontrer lorsque je vins ici au Canada en 1933, alors qu'il s'agissait de discuter les problèmes du Pacifique et du Commonwealth britannique des Nations.

J'ai eu hier le privilège de causer quelque temps de l'effort de guerre de la Nouvelle-Zélande et de ses points d'appui. Je crois qu'on m'a demandé de parler aujourd'hui à cause du lien qui existe entre les deux. La politique du gouvernement de la Nouvelle-Zélande—gouvernement travailliste—en ce qui concerne sa défense aussi bien que ses moyens de combat, signifie que nous sommes prêts non seulement à parler mais à nous battre en y mettant toute notre énergie, pour les démocraties et pour la liberté qui nous semble être le droit et l'héritage de chacun, et contre ceux qui veulent détruire cette liberté. Et si nous sommes un groupe doux, tranquille et modeste dans notre petit pays, les annales du Commonwealth britannique démontrent que nous pouvons nous battre lorsque le combat est nécessaire et que nous pouvons aider à construire lorsque le temps en est venu. L'association de ces deux préoccupations dans notre politique de guerre et de paix me porte à croire que nous poursuivons un objectif qui en vaut la peine.

En terminant mon discours hier, j'ai souligné trois choses qui ont entre elles des rapports étroits: la première c'est qu'un homme qui sort de son pays pour aller combattre ne devrait pas être plus mal partagé pour cela. Et le même principe s'applique aux femmes. Une femme qui s'en va au loin pour prêter main forte ne devrait pas être plus mal partagée à cause de cela. Deuxièmement, personne ne devrait être mieux du fait d'être resté au pays. Troisièmement, personne dans la situation mondiale actuelle ne devrait s'attendre de profiter de la fourniture des choses qui servent à la guerre ou qui s'y rapportent.

Comme je l'ai dit hier, il est facile de formuler des idéaux de ce genre, mais il est beaucoup plus difficile de les atteindre; et je crois que tout homme et toute femme ayant pour mission d'étudier le programme législatif et le progrès politique de son pays admettra qu'on doit appliquer ces principes dans toute la mesure possible.

A côté de notre politique de guerre, nous avons édifié, en Nouvelle-Zélande, un système de sécurité sociale. L'idée fondamentale de ce système, c'est que lorsqu'une personne est incapable de vivre par elle-même, il appartient à la collectivité de veiller à ce que les choses nécessaires à son bien-être physique et culturel ne lui manquent pas. Et nous avons exprimé cette idée en disant ceci: La première obligation résultant de la richesse créée doit être le soin des vieillards, des enfants et des invalides et de ceux qui travaillent à la production des denrées essentielles. Le soin des vieillards, parce que le niveau de vie dont nous jouissons aujourd'hui n'aurait pas été possible sans le travail qu'ils ont accompli dans le passé. Le soin des enfants, parce que nous devons pourvoir à l'avenir. Nous devons faire en sorte que le milieu et les influences qui contribuent à modeler le caractère de ceux qui grandissent puissent les rendre capables, par la science et l'expérience qu'ils acquerront, de rendre le monde meilleur qu'ils ne l'ont trouvé. Le soin des invalides, parce qu'ils ne peuvent pas vivre par eux-mêmes. Et parce qu'il convient, humainement parlant, qu'ils partagent avec nous-mêmes et avec les autres les bonnes choses qui sont disponibles.

Voilà la très simple philosophie sur laquelle s'appuie la politique de guerre du gouvernement de la Nouvelle-Zélande. On m'a demandé de dire un mot de notre effort de guerre, avant d'aborder la question de la restauration et de ses difficultés, de la réadaptation et de ses anomalies. Notre petit pays a une population de 1,641,000. Nous avons 147,964 hommes dans les services de guerre, dans les camps, soit outre-mer, soit en Nouvelle-Zélande. Nous avons envoyé 63,000 hommes outre-mer, dont 5,600 étaient des aviateurs ayant beaucoup d'habileté et de savoir par suite de la formation qu'ils avaient reçue en vertu du magnifique Plan de formation des aviateurs de l'Empire que vous mettez à exécution ici au Canada. Serait-ce là la seule contribution du Canada à la présente guerre, vous auriez encore lieu d'en être fiers. La manière dont vous avez traité nos jeunes gens et la formation que vous leur avez donnée se constatent par le magnifique travail qu'ils accomplissent en Grande-Bretagne. Il y en a encore 18,000 qui subissent actuellement leur entraînement ici au Canada. Les aviateurs de la Nouvelle-Zélande, avec ceux du Canada, de l'Australie, du Sud-Africain et de la mère patrie prennent tous une part importante à la solution du présent conflit dans le bon sens.

Dans la marine, nous avons 5,100 hommes, soit sur les côtes de la Nouvelle-Zélande, soit en mer; 364 d'entre eux sont des marins impériaux; les 4,700 autres sont dans la marine néo-zélandaise.

A part les 147,000 hommes de l'active, nous avons, dans notre garde territoriale, environ 61,000 hommes qui travaillent de longues heures dans le jour, à leurs emplois ordinaires, et qui vont aux exercices le soir, le samedi et le dimanche pour accomplir la tâche qui leur est assignée, de garder et de défendre un endroit particulier de la côte; ou de retarder l'ennemi dans ses avances sur notre sol, s'il réussissait à y débarquer. Les hommes de la garde territoriale doivent rester aux endroits qui leur sont assignés, mais ils doivent travailler pendant la semaine et créer les denrées et les matériaux nécessaires à nos soldats ou au maintien de la vie des civils. Un autre contingent de 25,000 hommes va faire de l'entraînement à pleine journée pendant le présent mois. Alors nous aurons en tout dans les armées 240,000 hommes, sur une population totale de 1,640,000. Pour donner une meilleure idée de l'effort de la Nouvelle-Zélande, je dirai que tout homme, entre 18 ans et 41, qui n'est pas marié et qui est jugé physiquement apte au service militaire, est maintenant dans les camps, à moins qu'on ne lui ait ordonné d'exécuter quelque autre travail essentiel. Il n'y a pas d'exemption pour les

hommes physiquement valides. Chaque homme, entre 18 et 31 ans, s'il est marié, quel que soit le nombre de ses enfants, est inscrit, et si l'examen médical constate son aptitude physique, il doit aller dans les camps. Tous les hommes entre 18 et 66 ans doivent s'inscrire pour le service, et s'ils ne sont pas qualifiés pour des devoirs militaires à pleine journée, ni pour la garde territoriale, ils doivent être examinés pour qu'on détermine quels autres services ils peuvent rendre par rapport à la guerre.

En outre, il y a 60,000 femmes qui sont organisées dans le service auxiliaire féminin de guerre, dont 1,700 dans le service de l'aviation. Tout comme vos femmes, elles accomplissent un magnifique travail dans l'aviation et dans les camps. Lorsque j'ai quitté la Nouvelle-Zélande, on était à faire des arrangements pour étendre le champ du service féminin de guerre en y ajoutant le travail dans les camps de l'armée, dans la mesure où ce travail pouvait se faire par les femmes, afin qu'un plus grand nombre d'hommes pût être affecté aux devoirs militaires.

Mais, en outre, nous avons envoyé un certain nombre de nos femmes en Egypte et dans d'autres endroits où nos soldats combattent. Nous les avons envoyées là avec une certaine inquiétude, mais après y avoir bien pensé nous nous sommes convaincus que c'était la meilleure chose que nous puissions faire. Nos garçons sont jeunes et virils et, en partant pour l'Egypte, ils s'en allaient vers une atmosphère différente de leur vie domestique normale. Ils avaient l'impression de voyager sur une route rocailleuse. On fit remarquer qu'il n'était pas juste d'envoyer un choix de jeunes filles vers des pays éloignés où leurs coutumes normales n'existaient pas. On répondit à cet argument en disant: Très bien, ce qu'il faut, c'est justement ces influences et ce milieu que seules les meilleures de nos femmes peuvent assurer. On fit valoir que les jeunes filles choisies pour ce travail seraient un exemple pour nos jeunes gens là-bas et une influence auprès d'eux. C'était le meilleur choix qu'on avait pu faire au point de vue physique, mental et culturel, comme aussi au point de vue de l'intégrité du caractère; et le temps venu on les envoya. Lady Freyberg, l'épouse du général commandant les forces néo-zélandaises, fut l'organisatrice du travail, qu'il ne faut pas confondre avec le service des infirmières. Ces jeunes filles font partie du Service auxiliaire de guerre féminin; en Egypte, elles font le travail des camps militaires et les autres travaux auxquels elles sont aptes, et elles ont eu, comme nous le pensions, une magnifique influence sur nos jeunes gens qui sont là-bas pour combattre. Si elles se marient, elles peuvent rester là, mais si elles ont un enfant elles doivent retourner en Nouvelle-Zélande. C'est la seule restriction. Leur présence a eu et continuera à avoir, je l'espère, un effet magnifique sur la vie, l'activité et les habitudes des Néo-Zélandais qui sont allés combattre.

Je ne veux pas recourir de nouveau aux chiffres pour illustrer nos travaux de guerre. Nous avons plus de littoral à défendre que la Grande-Bretagne et nous avons une population totale de 1,641,000 seulement; mais chacun est disposé à faire tout ce qu'il peut pour défendre son pays, et il en est de même des jeunes filles, et qui plus est, chacun doit faire sa part. Mais dans 99 p. 100 des cas, il n'est pas nécessaire de les obliger. Il y a un élément de justice dans le principe d'obliger chacun à faire sa part, même ceux qui ne tiennent pas à obéir à la loi établie.

Sans doute, je ne vous ai donné là qu'un aperçu, mais je voulais que vous voyiez cette situation comme le fond de tableau de notre programme de sécurité sociale. Je vais maintenant, avec votre permission, aborder d'autres questions qui peuvent vous intéresser.

J'ai expliqué le but de ce programme. La loi de sécurité sociale prévoit déjà plusieurs genres d'indemnités. Nous donnons à tous les vieillards ayant soixante ans, hommes ou femmes, 30 shillings par semaine; s'ils sont mariés et s'ils ont plus de 60 ans tous les deux, ils reçoivent £3 par semaine pour les deux. Si la maison qu'ils occupent leur appartient, cela ne réduit pas leur indemnité.

Ils peuvent avoir jusqu'à £500 à la Banque d'épargne postale ou dans tout autre genre de valeur. Ils peuvent avoir en outre un revenu de £1 par semaine, sans que cela nuise à leur pension de vieillesse.

La deuxième allocation est pour les veuves. La veuve reçoit 25 shillings par semaine pour elle-même et 10 shillings par semaine pour chaque enfant de moins de 16 ans. Et cela se continue jusqu'à l'âge de 18 ans si la mère tient, comme la plupart des mères de cette qualité, à garder ses enfants à l'école.

La troisième indemnité est pour les invalides. Chaque invalide incapable de garder un emploi permanent reçoit automatiquement 30 shillings par semaine pour lui-même, 10 shillings pour sa femme, et 10 shillings pour chaque enfant à charge jusqu'à l'âge de 18 ans.

Une autre indemnité qui, à mon avis, est la plus utile de toutes, c'est ce que nous appelons l'allocation familiale. L'allocation familiale est une indemnité versée à la mère pour chaque enfant, lorsque le revenu de la maison ne dépasse pas £5/5/-, par semaine. C'était £5, mais la somme a été augmentée. Si le revenu de la maison ne dépasse pas cinq guinées par semaine, alors nous versons à la mère pour chaque enfant 6 shillings par semaine. Si le revenu de la maison dépasse £5/5/-, l'allocation totale payable pour toute famille se réduit de la somme de l'excédent. Quelques-uns d'entre vous qui connaissent les vieux pays, où la situation s'est pourtant améliorée mais sans être encore aussi bonne que nous l'aimerions parfois, et ceux qui connaissent d'autres pays, savent que c'est souvent une vive inquiétude pour une mère qui attend un enfant de se demander comment elle pourra nourrir cette bouche additionnelle. Souvent ce n'était pas possible, lorsqu'elle avait déjà de la difficulté à rejoindre les deux bouts. Cette crainte n'est pas complètement disparue de l'esprit des mères, mais elle a été réduite par ce paiement, de droit, à la mère, de 6 shillings par semaine. L'argent n'est pas versé au père mais à la mère. En outre, tous les frais de maternité sont payés par l'Etat. Le médecin reçoit 5 guinées pour chaque enfant qu'il accouche. L'infirmière est payée pour deux semaines pour prendre soin de la mère pendant la période des couches, ou bien la mère a le droit d'être admise gratuitement à un hôpital de maternité. Si elle veut aller à un hôpital spécial et privé, nous payons aux propriétaires de l'hôpital six shillings par jour. Si elle va à ce que nous appelons l'hôpital St. Helens, tout le service est gratuit, y compris les soins médicaux. Voilà pour les indemnités se rapportant à la vie maternelle. Ce système se rattache à l'économie de la paix et se rattachera à l'économie de l'après-guerre. Pendant quinze ans, monsieur le président, jusqu'en 1935 inclusivement, le taux des naissances en Nouvelle-Zélande baissait chaque année, jusqu'à ce qu'il atteignit l'étiage de 16.17 en 1935. Chaque année, depuis 1935 —c'est-à-dire en 1936, 1937, 1938, 1940 et 1941—le taux des naissances a remonté et il est maintenant de 22.97. Le taux des naissances, l'an dernier, fut le plus haut des 20 dernières années et nous nous attendons qu'il remonte encore. Je ne veux pas prétendre qu'une femme ou une mère aura des enfants pour des raisons d'ordre économique. Ce souci est entièrement étranger aux idées de l'amour maternel et de la période conceptionnelle. Mais je dis que ces avantages ont un effet sur la mère puisqu'elle se sent dégagée du souci de payer la note du médecin ou les frais additionnels résultant de l'arrivée à la maison d'une nouvelle bouche qu'il faut nourrir.

Tous nos hôpitaux, à part les hôpitaux privés, sont entièrement gratuits. Les médicaments sont fournis gratis à tous ceux qui en ont besoin, excepté certains médicaments de fantaisie qui coûtent au grand public à peu près trois fois ce qu'ils valent. Ceux-là, on ne peut les avoir gratuitement; il faut les payer, si l'on tient à les avoir malgré ce qu'ils coûtent d'annonce. Mais si le remède prescrit figure dans la liste de la pharmacopée britannique, alors il est gratuit. Nous avons eu de longues discussions avec les médecins eux-mêmes concernant le service de médecine gratuite, et nous en sommes venus à des arrangements satis-

faisants qui fonctionnent maintenant, sauf que nous ne recevons pas encore toute la collaboration que nous voulons. Toute personne peut s'inscrire chez n'importe quel médecin, et l'Etat versera à ce médecin 15 shillings par année pour ce patient. Si le médecin ne s'inscrit pas sous le régime d'une compensation de tant par personne, il peut recevoir de l'Etat 7 shillings et 6 pence pour chaque visite faite au médecin par le patient ou au patient par le médecin. Dans bien des régions isolées, où un médecin ne pourrait normalement gagner sa vie, l'Etat nomme un médecin et lui verse un traitement pour qu'il donne ses soins à toute la population de cette région. Ces arrangements pivotent autour de l'idée que nous devons collectivement à ceux qui ne peuvent pas prendre soin d'eux-mêmes une part des choses qui sont nécessaires à une vie saine et pleine. Si je participais à une campagne électorale, j'insisterais nettement sur le fait que les soins qu'une personne doit recevoir d'un médecin ou les médicaments qu'il lui faut, ne devraient pas dépendre de ses ressources ou des honoraires qu'elle aura à payer. Il ne devrait pas en être ainsi. Je ne veux pas critiquer les médecins. Ils comptent parmi les hommes les plus éminents que nous ayons eus au pays. La moitié d'entre eux servent dans les forces armées—soit outre-mer, soit en Nouvelle-Zélande où ils travaillent à pleine journée. On ne peut donc pas mettre en doute leur patriotisme. Ils ont accompli une tâche magnifique. Je regrette pourtant que leur coopération ne soit pas entière; ils collaborent, mais pas autant que nous l'eussions voulu.

Notre niveau de vie est très élevé. Je crois qu'il est dans l'ensemble le plus favorable de n'importe quel pays. Il n'est pas ultra élevé, mais en ce qui concerne ce qui est indispensable au mode de vie ordinaire—l'alimentation, le vêtement et une vie familiale convenable—je ne crois pas qu'on ait mieux assuré ailleurs le niveau de vie de la population en général qu'en Nouvelle-Zélande. C'est là ce que nous défendons. Notre gouvernement travailliste estime que dans cette guerre tout est en jeu dans ce domaine aussi bien que dans tout autre. Permettez-moi de vous dire, avec toutes les excuses que je vous dois, messieurs, en votre qualité de législateurs compétents, qu'on ne se rend pas compte, au Canada ni aux Etats-Unis, de la pleine signification de la guerre actuelle. Je ne crois pas que l'on comprenne tout à fait ni qu'on se rende compte que nous allons reculer d'un siècle à moins de gagner la guerre—et nous *pouvons* la perdre. La victoire ne nous est pas assurée. Au cours du conflit actuel, nous nous serions trouvés dans une situation très dangereuse, sans les erreurs de l'ennemi. Si, au lieu de se jeter sur la Russie, l'Allemagne et Hitler s'étaient dirigés vers le sud et le canal de Suez, j'ignore ce qui se serait produit. Je crois que nos buts de guerre sont si justes et si bien inspirés que nous aurions fini par l'emporter, mais cela nous aurait pris dix ans ou plus et nous aurions pu nous trouver dans une situation réellement difficile dans l'intervalle. Nous voulons faire comprendre à nos gens les enjeux véritables du présent conflit.

Un mot de la guerre et de notre population. La Nouvelle-Zélande est un petit pays isolé, à 1,240 milles de la terre la plus rapprochée à l'ouest, à 6,000 milles de la terre ferme la plus voisine à l'est. Il n'y a que de l'eau entre notre pays et le pôle antarctique du côté sud, entre notre pays et la Sibérie du côté nord. Consultez une carte et vous constaterez combien la Nouvelle-Zélande est isolée. C'est dans cette petite étendue de 103,000 milles carrés que nos hommes et nos femmes s'entraînent et travaillent. Malgré le grand nombre de mains qui ont été enlevées à l'industrie, notre production manufacturière, la première année de la guerre, a haussé de 9 p. 100 en volume (de 13 p. 100 en valeur). Pour vous donner une juste idée de nos relations avec la Grande-Bretagne, je dirai que l'an dernier nous lui avons expédié 751 millions de livres de viande, 253 millions de livres de beurre et 265 millions de livres de fromage. J'espère que vous ne direz pas que nous vous avons enlevé le marché d'outre-mer. Notre petit pays est extrêmement productif et fertile. Nous nous rendons compte, de ce chef, de la grande respon-

sabilité qui nous incombe d'essayer de l'organiser et de l'ordonner de façon à favoriser son plein effort dans le conflit actuel et de faire notre possible pour sauver cette petite île qu'on appelle la Grande-Bretagne. Lorsque nous étudions ce qu'elle a accompli—il est vrai qu'elle a commis bien des erreurs—mais lorsque nous nous rendons pleinement compte de sa contribution à l'essor des nations libres, alors nous trouvons tant de choses à son actif que nous n'hésitons pas à l'aider à remporter la victoire. Nous le ferons parce que nous voulons l'aider à être victorieuse, mais aussi parce qu'à moins qu'elle ne le soit tout ce que nous estimons disparaîtra.

J'aborde maintenant la restauration, monsieur le président, laquelle doit être étudiée sous deux aspects: l'un, la restauration au point de vue économique, l'autre, la rééducation des soldats. Je suis sûr qu'à moins d'établir des bases fermes et solides pendant la période intérimaire—soit pendant la guerre—pour y construire, lorsque le conflit aura pris fin, nous tomberons dans un chaos plus prononcé au point de vue économique qu'on n'a jamais constaté ou envisagé dans le passé. Les principes et les procédés qui régissent d'habitude la production et l'offre pour les denrées évoluent. Aujourd'hui l'offre et la demande et le facteur du profit ne fonctionnent pas et ne peuvent fonctionner entièrement en vue de déterminer si une denrée sera produite et en quelles quantités. Non, il faut déterminer ce qu'il faut pour nourrir les combattants, pour défendre notre ordre social, pour vêtir les combattants afin de leur permettre de vaincre l'ennemi. Que cela soit profitable ou non, cela n'a rien à voir à la question. Les denrées sont nécessaires. Nous n'habitons pas un monde financier. Sauf le respect que je dois à M. Ilsley en sa qualité de ministre des Finances, ou que je me dois à moi-même au même titre, nous n'habitons pas un monde financier, mais un monde matériel de denrées, de canons, d'avions et de chars d'assaut. Les canons, les avions, les chars d'assaut, les vêtements et les aliments dont ont besoin nos combattants doivent être fabriqués tant que nous aurons les moyens physiques de le faire—sans égard à leur coût parce que sans eux nous pouvons perdre la guerre et si nous la perdons, nous perdons tout. Et si vous considérez l'importance du rajustement qui sera encore nécessaire—de la fabrication des canons à celle d'autres articles pour faire face aux besoins journaliers, vous commencez à vous rendre compte des difficultés qui nous assailleront.

En sus, lorsque le présent conflit se terminera, les gens qui auront le plus pressant besoin des marchandises que vous fabriquez et qu'on nous demande de fabriquer n'auront rien pour les payer. Prenez l'Europe. Elle n'aura rien pour nous payer en retour des denrées qu'il lui faudra. Ainsi donc, tel que j'envisage la question, nous devons, en dehors des changements diplomatiques et politiques, trouver un moyen d'entreposer et de conserver les denrées dont nous n'avons pas besoin présentement pour gagner la guerre, de façon que lorsque celle-ci aura pris fin, elles seront mises immédiatement à la disposition des nations de l'Europe et d'ailleurs qui en auront besoin, même si elles ne peuvent payer les aliments et les autres denrées qu'elles auront reçus. Il est probable que des millions de personnes en Europe et ailleurs seront dans la famine à la fin de la guerre et il est essentiel, si nous devons trouver un moyen d'édifier un monde nouveau, que nous commençons par nourrir l'humanité affamée.

Nous, de la Nouvelle-Zélande, sommes à discuter avec les gens du Royaume-Uni, et j'espère que nous discuterons en dernier ressort avec le Canada et les autres pays, la possibilité de trouver comment disposer de ce que nous appelons les surplus. Nous avons en entrepôts d'assez grandes quantités de viande, de fromage et de beurre et nous entreposerons d'autres articles. Nous devons trouver un moyen au cours de la guerre de les mettre à la disposition de la population des pays où régnera la famine, à la fin du conflit. C'est là une très grande généralisation concernant cette question, mais je crois que pendant longtemps—j'ignore pendant combien d'années—après la guerre, nous travaillerons encore à ce qu'on peut définir raisonnablement un échange de produits et

non pas à un échange financier. Je ne suis pas un adepte de la théorie d'après laquelle on peut résoudre tous les problèmes de la production, de la distribution et de l'échange sans argent. Je ne puis prôner cela, sachant la contribution étonnante de l'argent au progrès du monde comme mesure de la valeur d'échange d'une denrée contre l'autre. Mais ce ne sera pas une économie monétaire. La Grande-Bretagne est entrée dans la guerre comme grande nation créditriche; elle sera une nation débitrice à la fin de la guerre. Il se peut que le Canada soit entré dans la guerre comme nation débitrice, je l'ignore; il se peut très bien qu'il soit une nation créditriche à la fin de la guerre. Nous aurons payé certaines de nos dettes, mais nous en devons encore beaucoup. Le premier ministre de la Nouvelle-Zélande m'a câblé qu'il avait soumis au Parlement la semaine dernière un projet de loi pourvoyant à la dépense cette année de 138 millions de livres comme contribution de la Nouvelle-Zélande à la guerre, sur un revenu total global de 220 millions de livres. Cela fait environ 60 p. 100 pour la guerre. Il y a aussi le coût du plan de sécurité sociale dont j'ai déjà parlé. Je devrais vous expliquer maintenant que tout le monde en Nouvelle-Zélande, excepté les enrôlés, est lourdement taxé, le combattant étant assimilé à un contribuable lorsqu'il part pour le combat. Nous qui restons à la maison devrions assurément trouver l'argent pour lui permettre de se battre; nous ne devrions pas lui demander de payer et de se battre. Le soldat se bat et les non-combattants paient. Tout le monde en Nouvelle-Zélande paie d'abord 12½ p. 100 sur son revenu, 7½ p. 100 pour défrayer les frais de la guerre et 5 p. 100 pour défrayer le coût de la sécurité sociale. En sus, les célibataires paient l'impôt sur le revenu au-dessus de £200. Sur le premier excédent de £100 ils paient une demi-couronne à la livre—12½ p. 100—et ce chiffre s'accroît de 1¼ p. 100 sur chaque cent livres de plus de revenu imposable. Cet impôt s'accroît jusqu'à un maximum de 90 p. 100 (18 schellings à la livre) pour le revenu gagné en excédent de £3,700. C'est-à-dire que sur chaque £100 en excédent de £3,700 ils doivent payer 90 p. 100 en impôts, soit pour la sécurité sociale ou pour défrayer la guerre. L'idée est que nous devons payer la proportion maximum des frais de la guerre au fur et à mesure. Plus tard, il nous faudra acquitter notre part des frais de la restauration.

Le deuxième sujet que je veux discuter est celui de la rééducation. Vous vous souvenez que j'ai dit qu'aucun soldat ne devrait être désavantagé parce qu'il est allé se battre. C'est là un objectif et un idéal vers lesquels il vaut la peine de tendre, mais il est presque impossible d'y arriver entièrement. Prenez le cas d'un jeune homme âgé de dix-huit ans lors de son enrôlement en Nouvelle-Zélande; il aura vingt et un ans à la fin de son service militaire. Il interrompt alors ses études universitaires pour l'obtention d'un diplôme. Si ces jeunes gens sont absents pendant cinq ans, c'est impossible pour eux dans sept ans sur dix de reprendre le temps perdu. Par conséquent, bon nombre de ceux qui s'absentent ne peuvent jamais être dédommagés complètement. Mais nous avons une procédure sous la direction de ce qu'on appelle le conseil de réadaptation. Avant mon départ de la Nouvelle-Zélande, il m'a été donné de soumettre au Parlement un projet de loi concernant la réadaptation. Ce projet peut être assimilé au débiteur de mille livres ou mille dollars, comme vous voulez, qui en donnant un billet à ordre à son créancier pour la somme due, lui dit: "Dieu merci, je vous ai payé." C'est tout ce que le bill fait, il traduit en mots ce que nous voulons faire et la procédure que l'on devrait suivre, à notre avis. Il pourvoit à l'établissement d'un conseil de réadaptation de vingt membres représentant dans la mesure du possible les divers groupes de la collectivité: les anciens combattants, les cultivateurs, les chambres de commerce, les manufacturiers, les travailleurs industriels, les femmes. Tous sont représentés au conseil. A même ce conseil de vingt membres, on a établi un bureau de sept membres. Le Conseil, comme vous et moi qui sommes députés, délibère, et le bureau accomplit le travail ou plutôt il pousse quelqu'un d'autre à le faire. D'abord, le Conseil détermine ce qu'il faut faire et recommande au gouvernement la ligne de conduite qui devrait être suivie, et le gouvernement doit alors étudier comment trouver l'argent. L'administration

de la loi relève du ministre du Service national, duquel dépendent les travaux de rééducation. Cependant, le bureau est autorisé, sans autre crédit voté par le Parlement, à prêter de l'argent aux soldats, pour l'achat de meubles, d'outils, de commerces, de terres, de livres, et aussi s'il le faut, pour faire face aux frais de leur instruction et de leur subsistance alors qu'ils complètent un cours d'étude interrompu lors du départ pour la guerre. Ce conseil doit vaquer à tous ces travaux et en sus, sous réserve des recommandations antérieures du conseil au gouvernement—à l'établissement d'industries nouvelles dans le Dominion afin d'absorber la main-d'œuvre nouvelle et d'assurer des chances d'emplois aux démobilisés. Ainsi donc, les soldats qui reviennent de la guerre peuvent être rééduqués. S'ils ont été blessés, ils sont soignés, et des pensions assez généreuses sont prévues pour ceux qui sont frappés d'invalidité totale ou partielle. Dans l'ensemble, ceux d'entre nous qui avons appuyé le projet d'une pension libérale voulons faire sentir encore aux soldats qu'ils ne dépendent pas de l'Etat, parce qu'il y a en jeu autre chose que l'argent. Le gouvernement doit voir à ce que tout soit mis en œuvre pour faire face à leur invalidité, mais aussi pour remettre l'ancien combattant en mesure de gagner sa vie et de se suffire à lui-même. De sorte que des centres d'instruction pour la réintégration civile des soldats sont en construction afin de rééduquer ceux qui ont perdu quelque peu de leur vitalité et de leur application, pour les réadapter à l'industrie. Le gouvernement a acheté des fermes et des terres afin de rééduquer les soldats licenciés aux méthodes de culture. Un très grand nombre de personnes, comme le Canada l'a constaté peut-être plus que tout autre pays au monde, croient qu'elles n'ont qu'à s'établir sur une terre et que celle-ci leur rapportera automatiquement de beaux bénéfices et en définitive la richesse. Cependant, les choses ne se passent pas ainsi.

Au cours de la dernière guerre, nous avons commis bien des erreurs en Nouvelle-Zélande parce que nous avons payé des prix très élevés pour les terres pour l'établissement des soldats licenciés et ceux-ci ont dû acquitter les intérêts sur leurs avances de fonds sans égard aux prix des denrées agricoles. Nous avons commis ces erreurs, et nous ne prétendons pas que nous allons réussir à les éviter tout à fait cette fois-ci. Mais nous avons des hommes compétents, au courant des erreurs commises après la dernière guerre, qui sont maintenant prêts à préparer les soldats pour l'agriculture. J'espère que vous ne m'imputerez pas cela au bout de cinq ans lorsque nous aurons commis certaines des erreurs que nous allons nous efforcer de ne pas commettre. Nous allons éviter l'erreur de la dernière guerre d'établir un fonds considérable en vue de permettre aux soldats d'acheter des terres, d'où une demande pour ces terres, qui a pour effet d'en faire monter les prix avant que nous sachions à quoi nous en tenir. J'ignore si vous comprenez ces prix ou non. Mais en Nouvelle-Zélande nous achetions, après la dernière guerre, des terres à £100 l'acre pour des pâturages. En définitive, nous les avons perdues, parce que les prix des denrées étaient insuffisants pour faire face aux prix payés pour les terres. Je connais un cas où un bloc de terre a changé de propriétaires six fois en deux ans et il avait fallu payer quelque 20 livres en commissions et timbres sur les six opérations. Ces dépenses de £20 l'acre ne donnèrent aucune herbe. En définitive, ce bloc fut vendu £94 10 schellings l'acre.

Lors du fléchissement des prix du beurre, du fromage, de la viande et de la laine, la valeur de la terre retomba à £35 l'acre et l'on dit alors que la propriété ne pouvait même pas rapporter assez pour payer l'intérêt sur les £35 l'acre.

Cependant, monsieur le président, nous pouvons tous nous appuyer sur l'expérience de la dernière guerre. Je ne saurais dire si nous pourrions en retirer tous les avantages. Mais la fin vers laquelle nous tendons—la tâche dont ont été chargés les membres du Conseil, quant à la réadaptation, est de nous assurer que les soldats sont placés, autant que la chose est humainement possible, dans une situation aussi avantageuse qu'à leur départ pour la guerre.

Il y a encore une conclusion sur laquelle il pourrait y avoir lieu d'insister. J'ai dit que c'était une obligation de rendre leurs emplois à tous les anciens

combattants à leur retour du front, si leurs emplois existent encore. Sans doute, ils pourraient ne plus exister. Mais en supposant leur maintien, même s'ils étaient remplis par d'autres, ceux-ci devraient leur céder la place. Mais en sus, des dispositions spéciales ont été prises concernant le service civil—et le service civil est considérable en Nouvelle-Zélande. L'Etat y exploite les chemins de fer—il ne s'agit pas du Pacifique-Canadien ni du Canadien-National—l'Etat possède et exploite les réseaux téléphoniques et télégraphiques, de même que toutes les stations d'énergie hydroélectrique. Il exploite les houillères, des bureaux d'état d'assurances-incendie et vie. Il exerce entièrement la haute main sur le système de la monnaie et du crédit, grâce à sa propriété de ce que nous appelons la banque de réserve. De ce fait, il nous faut démontrer que l'étatisation peut produire de bien meilleurs résultats que l'initiative privée. Mais pour ce qui est du service civil, chaque fonctionnaire qui s'inscrit retrouvera automatiquement son emploi à la fin de la guerre. Il retournera à la classe—je sais les difficultés que cela comportera—dans laquelle il se serait trouvé du fait de sa promotion et de son augmentation de traitement s'il eût gardé son emploi au lieu de partir pour la guerre. Supposons qu'il est âgé de 21 ans lorsqu'il s'inscrit et qu'il est dans la classe 7, et qu'il aurait été placé dans la classe 6 ou 5 au bout de cinq ans, il serait automatiquement promu pendant son absence à la classe la plus élevée qu'il aurait atteinte normalement. De plus, l'Etat acquitte sa contribution au fonds de pension lors de son stage à l'armée et aussi, comme je vous l'ai dit, sa contribution à la sécurité sociale. Nous sommes à mettre au point un plan en vue d'assurer l'existence des anciens combattants démobilisés. Je connais certaines des difficultés que rencontreront ceux qui seront chargés de son administration, mais si je pouvais accomplir une chose plutôt qu'une autre, à cause de son importance—et je sais en partie ce que vous avez accompli, monsieur le président, en vue d'élucider ce problème—j'insisterais auprès de vous avec toute la vigueur dont je suis capable pour que ce travail de réadaptation et de restauration soit mis en train sur-le-champ. Nos meilleures intelligences devraient s'attaquer à ce problème maintenant, parce que si on n'en dispose pas avant la fin de la guerre, cela pourrait être impossible plus tard.

Mais si nous commençons et que nous posons solidement les bases, non pas en remontant dans le passé, mais en prenant les choses telles qu'elles sont et en découvrant ce qui est le plus avantageux pour la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Canada, je suis sûr alors qu'en dépit de toutes les difficultés, et elles seront très grandes, nous l'emporterons. Je crois que les années nécessaires pour gagner la paix, entre 1944 et 1950, seront encore plus ardues que celles de la guerre. Elles n'entraîneront peut-être pas autant de souffrances physiques, mais les organisateurs, les administrateurs et les dirigeants auront constamment de nombreux problèmes à résoudre. Les hommes d'Etat que nous croyions éminents s'effaceront sans bruit à cause de leur imprévoyance et seront remplacés par d'autres qui nous paraissaient quelconques.

Je me demande si je pourrais terminer mon témoignage en disant que nous faisons comme vous, nous tentons d'établir les bases de notre ligne de conduite future après la guerre. Le chaos économique et politique sera considérable. Nous devons déterminer ce que nous ferons des possessions françaises, parce qu'on dit que la France conservera toutes ses colonies. Nous devons entrevoir ce que sera la Chine. Il nous faudra penser au Japon pour les Japonais, à l'Inde nouvelle, à l'Allemagne complètement bouleversée au point de vue industriel. Nous devons envisager le rétablissement de la Russie. Nous aurons assez de problèmes pour nous causer bien des soucis. Mais nous devrions être disposés, si nous voulons prévoir ce que sera le monde plus étendu et supérieur de demain, à faire face à quelques soucis pour nous les éviter plus tard, parce que nous n'aurions pas accompli notre tâche comme elle aurait dû l'être.

J'aimerais, monsieur le président, si cela ne requiert pas trop de temps, et si je n'ai pas parlé trop longtemps, répondre à toutes questions qu'on voudra bien me poser sur mon pays.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, il ne reste que quelques instants à M. Nash. J'ai vu son horaire hier tel qu'il a été préparé pour lui aujourd'hui. Il fait preuve d'une grande courtoisie en nous adressant la parole, mais si vous avez deux ou trois questions à lui poser, que vous apparteniez au Comité ou non, je vais demander à M. Nash d'avoir la bonté d'y répondre.

M. QUELCH: Monsieur le président, je me demande si M. Nash nous dirait quelle méthode de financement est employée lorsque les impôts et les emprunts publics sont insuffisants pour faire face aux dépenses de l'Etat?

L'hon. M. NASH: Ma foi, la réponse tient dans une simple déclaration que j'ai déjà faite en présentant le budget. Si en ce qui concerne la production des denrées indispensables au bien-être humain ordinaire les moyens monétaires ne sont pas disponibles afin de lier les ressources non utilisées à la main-d'œuvre inemployée, nous, du gouvernement, trouverons les fonds. Nous y arriverons parce que nous avons la haute main sur la banque de réserve, nous pouvons frapper notre propre numéraire.

Voici le deuxième point: si la poursuite de la guerre comporte quelque travail utile qui pourrait être exécuté, nous ne permettrons pas que la pénurie d'argent en empêche l'exécution. Mais à cela s'ajoute l'autre facteur qu'on ne peut ignorer: aucun gouvernement de qui dépendent le bien-être et l'avenir de ses administrés ne fera simplement fi de la quantité de numéraire mise en circulation dans sa relation à la quantité des denrées de consommation, parce qu'il est physiquement impossible, à cause de toutes les excellentes dispositions prises par le Canada pour les plafonds des prix et vu tout ce qui a été accompli aux Etats-Unis, de maintenir les prix à un certain niveau, si la pression qu'on exerce sur eux devrait être de 20 alors qu'on les soumet à une pression de 40. De sorte que si l'on met en circulation le double de l'argent, au point de vue achat, que la quantité des denrées de consommation disponibles le justifie, on se trouvera dans une situation difficile. S'il y a des ressources non utilisées et des chances d'emplois dont n'a pas profité la main-d'œuvre, nous trouverons les fonds, tous ceux qui pourront être trouvés, et nous prendrons les chômeurs pour l'utilisation de ces ressources non entamées. Sans doute, personne de sensé ne penserait à supprimer toute activité militaire, comme la fabrication des canons, des munitions de guerre et des articles de ce genre, simplement à cause de la pénurie d'argent; ce serait une pure imbécilité.

M. McCann:

D. J'aimerais interroger M. Nash sur le plan de sécurité sociale, plus particulièrement concernant les services médicaux. Vous avez dit que d'abord vous n'avez pas obtenu la coopération des médecins mais que vous l'obtenez peu à peu maintenant. Veuillez nous dire un mot des points de vue des médecins, de leurs objections—quels étaient-ils, craignaient-ils l'enrégimentation, on qu'on leur ravirait leurs malades? Quelles étaient surtout leurs objections?—R. Les médecins, au cours des négociations que j'ai eues avec eux concernant la question monétaire, m'ont dit qu'il n'était pas sage de faire obstacle aux relations personnelles entre le médecin et ses malades, et que l'intervention de l'Etat nuisait à ces relations, ce qu'ils estimaient indésirable. Je ne discuterai pas l'attitude des médecins—certains de mes amis intimes en Nouvelle-Zélande s'opposent à la nationalisation complète des services médicaux. Mais pour vous faire voir jusqu'où nous sommes allés, puis-je parler des trois étapes par lesquelles sont passées nos négociations avec les médecins? En causant avec le Dr Jamieson, le représentant de la B.M.A. en Nouvelle-Zélande—la succursale néo-zélandaise de la British Medical Association, je lui ai dit: "Docteur, je vous donnerai", et je suis convaincu que le gouvernement m'appuiera, "tout l'argent qui figure dans les déclarations d'impôt sur le revenu de l'an dernier des médecins de ce Dominion, plus 10 p. 100; cet argent sera remis à la B.M.A., qui pourra déterminer comment le répartir entre les médecins néo-zélandais. Nous ne vous ferons pas obstacle quant aux domaines technique et professionnel; vous entrez, bien entendu, en

contact avec les directeurs de l'hygiène, etc., mais nous ne nous immiscerons pas dans les relations entre les médecins et leurs malades." Vous savez que neuf médecins sur dix peuvent différer d'opinions concernant le traitement d'un malade, cependant un médecin donnant le même traitement qu'un autre pourrait obtenir des résultats des plus intéressants et importants. Nous avons discuté la question pendant quelque temps et il m'a dit: "Non! Nous consentons à soigner ceux qui ne peuvent nous payer, et ceux qui peuvent nous payer un peu; nous croyons que d'autres malades devraient être assurés" (vous connaissez la procédure en matière d'assurance) "et quant au reliquat, nous croyons que nous devrions leur demander ce que nous voulons." Voici ce qui s'est passé à propos de la coopération: d'abord, ils ont refusé complètement de s'occuper de l'assistance maternelle. Ensuite, certains médecins décidèrent de s'en occuper. Ceux qui se tinrent à l'écart perdirent leurs clientes, pour les accouchements. Maintenant, sauf une ou deux exceptions, les médecins exploitent l'assistance maternelle en accord complet avec l'Etat. Cependant, certains d'entre eux n'ont pas adhéré au plan du praticien médical, mais nous espérons qu'ils s'y rallieront ultérieurement. Pour ce plan, nous avons adopté une base de paiement de capitation au médecin de quinze schellings par personnes—ce qui est beaucoup trop élevé. Nous avons obtenu l'adhésion de quelques médecins. Leur nombre s'accroissait, mais pas assez vite. Il me paraît exact de dire que quinze schellings par tête pour le travail général du praticien médical est beaucoup trop élevé. Nous voulions encore obtenir la pleine coopération de ces médecins et nous leur demandâmes s'ils accepteraient le paiement sur la base d'honoraires pour services rendus. Le Dr Jamieson était le chef de l'opposition au gouvernement; c'est un Ecossais obstiné. Un câblogramme reçu il y a près de trois semaines m'a appris qu'il avait dit que les médecins établiraient une échelle d'honoraires pour le plan de sécurité sociale, mais qu'ils n'accepteraient pas de paiement du gouvernement. Cela signifie un lourd accroissement du travail administratif, les malades devant payer aux médecins les sept schellings et six deniers pour chaque visite qu'ils réclament ensuite de l'Etat. Tandis que si les médecins faisaient simplement ce que nous leur demandons de faire, nous les paierions directement et ils nous adresseraient leurs réclamations. Mais j'ai appris en dernier lieu que le Dr Jamieson a manifesté son plein consentement à se rallier au plan ci-dessus, mais que les malades devaient payer les médecins. Une chose qui présente certaines difficultés relativement à ces dispositions c'est que nous avons établi par une loi des honoraires de sept schellings et six deniers, et les médecins doivent les demander. Ils peuvent recevoir davantage mais ne peuvent réclamer plus. Aucun malade n'est forcé de leur remettre plus. La coopération que nous obtenons l'emporte sur celle d'il y a deux ans, et nous discutons encore la situation avec un certain nombre de médecins au front. Je ne puis voir de différence essentielle au point de vue du médecin en ce qui concerne le traitement des soldats, alors que l'Etat paie les médecins directement et leur prodigue les mêmes soins qu'aux malades civils ordinaires chez eux. Je ne veux pas être un tenant de mesures politiques, mais si je devais révéler ma pensée sur cette question, je dirais qu'il n'y a pas de solution au problème médical et au problème de l'hygiène autre qu'un service médical d'Etat, rétribué, ayant des médecins à sa tête pour le diriger.

M. McCANN: Pourquoi seulement pour la médecine?

L'hon. M. NASH: Parce qu'elle est plus importante que tout le reste. Les mêmes raisons valent que pour l'éducation.

M. McCANN: Il n'en est pas ainsi pour les ingénieurs ou les autres professions.

L'hon. M. NASH: Nous ne requérons pas les ingénieurs pour les mêmes raisons que les médecins. Il nous faut ceux-ci pour les mêmes raisons que les professeurs. Je ne crois pas que je devrais commencer une controverse, bien que j'aimerais vous en parler, étant certain d'avoir raison.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, M. Gladstone Murray, le directeur général de Radio-Canada me dit que notre ami M. Nash parlera à la radio, de

Toronto, dimanche prochain de 9 h. à 9h. 30 du soir. Je sais que tous ceux qui sont ici seront heureux de l'entendre.

Je vais demander à l'honorable Ian Mackenzie, ministre des Pensions et de la Santé nationale, de dire un mot.

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur le président, mesdames et messieurs, je sais que j'exprime le sentiment non seulement de tous les membres du Comité de la restauration, mais de nos collègues de la Chambre et des visiteurs présents, en profitant du privilège de transmettre à mon bon ami M. Nash, notre distingué visiteur, nos remerciements particuliers et collectifs pour son exposé brillant, constructif et très savant.

Dans l'ensemble, notre hôte distingué a divisé son thème en trois points: le premier ayant trait à l'effort de guerre de ce magnifique petit dominion de la Nouvelle-Zélande qui est dans cette lutte—notre lutte commune, celle de l'Empire et de toutes les nations unies—jusqu'au bout. En deuxième lieu, il nous a donné une description brillante du système de sécurité sociale dans le Dominion de la Nouvelle-Zélande dont il est juste de dire qu'elle a frayé la voie à toutes les démocraties du monde. Et en troisième lieu, notre distingué visiteur nous a fait connaître les sentiments de la Nouvelle-Zélande concernant les problèmes du rétablissement et de la restauration qui intéressent au premier chef le Comité.

Je crois pouvoir vous dire, monsieur Nash, que les problèmes que vous nous avez esquissés sont ceux qui nous préoccupent. Comme vous le savez, certaines des solutions que vous nous avez mentionnées ont été adoptées au Canada. Ensemble nous préparons l'avenir comme doivent le faire toutes les démocraties du monde concernant les grands problèmes de la paix et si nous pouvons mettre la même détermination et la même obstination à y faire face que nous mettons ensemble pour remporter la victoire dans cette guerre, alors je suis tout à fait convaincu que nous trouverons des solutions vraies et heureuses.

Monsieur Nash, en renouvelant aujourd'hui les liens de camaraderie dont nous avons profité dans la capitale de l'Empire en 1937, et de la part de mes collègues du Parlement canadien, je vous remercie très sincèrement de votre exposé très intéressant, instructif et brillant.

L'hon. M. NASH: Merci, monsieur Mackenzie. Mesdames et messieurs, c'est agréable de venir d'un petit pays reculé dans le premier Dominion du Commonwealth britannique. Lorsque le ministre a parlé de la Nouvelle-Zélande comme ayant frayé la voie aux autres démocraties, il avait tout à fait raison. Voyez-vous, l'heure est en avance de onze heures et demie en Nouvelle-Zélande sur celle du Canada. Une autre journée est maintenant commencée là-bas. C'est la raison pour laquelle nous sommes si en progrès. J'ai estimé un privilège et un plaisir de venir au Canada. Ce n'est pas la première fois que j'y viens; j'y ai toujours été bien traité et je veux vous remercier de vos paroles, monsieur le ministre, et remercier encore le Canada. Le Canada a beaucoup fait pour nos gars dans l'aviation et nous a rendu de grands services en nous fournissant les produits qui nous sont nécessaires pour nous permettre de défendre ce petit pays de la Nouvelle-Zélande.

Je vous remercie encore une fois de l'adoption de la résolution susmentionnée et j'apprécie les paroles de M. Mackenzie. En terminant, j'exprime l'espoir que mes observations vous ont autant intéressés que j'ai goûté cette réunion et cette discussion.

M. MAYBANK: Pour plus de sûreté, monsieur le président, puis-je vous proposer que nos sténographes retranchent les chiffres du compte rendu pour s'assurer qu'aucun ne soit divulgué?

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous allons ajourner la séance. Si nous avons eu plus de temps nous aurions demandé à M. Kerr de nous dire un mot au nom de la Nouvelle-Zélande, mais vu que l'heure s'écoule et que les députés veulent retourner à la Chambre, je sais que M. Kerr nous excusera.

Le Comité s'ajourne.

SESSION DE 1942
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
FASCICULE N° 5

SÉANCE DU JEUDI 28 MAI 1942

TÉMOINS:

Le Dr D. L. Thomson, professeur de biochimie à l'Université McGill,
Montréal.

Le Dr D. L. Pett, directeur des services de l'alimentation, du ministère des
Pensions et de la Santé; secrétaire du Conseil canadien de l'alimen-
tation et membre du sous-comité de l'alimentation et de l'industrie
aux Etats-Unis.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 28 mai 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 h. du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Membres présents: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Dupuis, Ferron, Gershaw, Gillis, Hill, Jean, Mackenzie (*Vancouver-Centre*), Macmillan, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rivière-la-Pluie*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Quelch, Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Stirling, Turgeon, Tustin et White—25.

Sont aussi présents:

M. J. E. Mackay, secrétaire du Dr James, du Comité de la restauration.

Le Dr D. L. Thomson, professeur de biochimie à l'Université McGill, de Montréal, est appelé et interrogé.

Le Dr L. B. Pett, directeur des services de l'alimentation, du ministère des Pensions et de la Santé, secrétaire du Conseil canadien de l'alimentation et membre d'un sous-comité sur l'alimentation et l'industrie aux États-Unis, est appelé et interrogé.

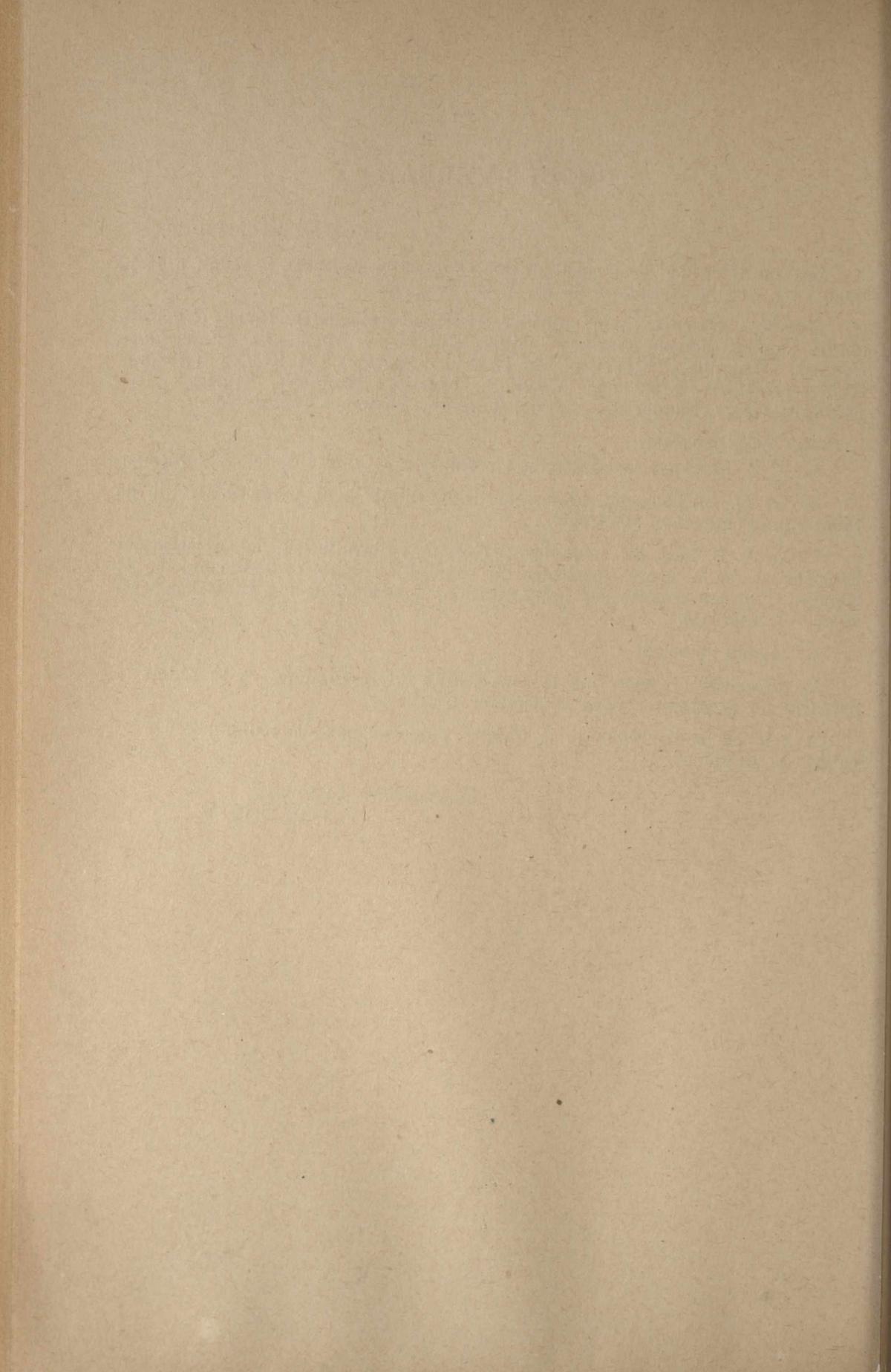
Le témoin se retire.

Le président annonce que le sous-comité du programme va se réunir et préparer un programme pour la semaine prochaine.

A 1 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

SALLE 497, CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 28 mai 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 h. du matin, sous la présidence de M. James Gray Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous voulez faire silence, la séance va s'ouvrir. Nous sommes en nombre. J'ai pris sur moi d'inviter le Dr Thomson, professeur de biochimie à l'Université McGill, à nous parler aujourd'hui et il est disposé à répondre à nos questions, surtout en ce qui concerne l'alimentation, laquelle se rapporte naturellement à l'agriculture et à ses progrès, et au bon emploi de nos ressources naturelles. Le Dr Thomson n'a pas eu le temps de préparer un exposé spécial pour le Comité. Il nous parlera de mémoire. Je vais lui proposer de parler à sa fantaisie. Il me dit qu'il voudrait ne faire qu'un très bref exposé et puis être interrogé. Peut-être qu'avec des questions et des réponses le Comité serait-il plus au courant de ses intentions que s'il faisait un long exposé. Ainsi donc, docteur Thomson, si vous êtes prêt à faire votre exposé, je vous demanderai d'y aller à votre fantaisie.

Le Dr D. L. THOMPSON, professeur de biochimie à l'Université McGill, est appelé.

Le TÉMOIN: Je crois pouvoir entrer le mieux en matière en vous lisant, si vous me le permettez, monsieur, un court exposé que je vous ai communiqué sur mon attitude. Il y a quelques jours, la Société royale du Canada a publié ce mémoire sur l'utilisation rationnelle de nos ressources, auquel l'on m'a invité d'ajouter un paragraphe, qui résume très brièvement mon attitude. Si vous voulez me le permettre, je vous le lirai, et nous pourrions peut-être le prendre comme base des explications et de la discussion. Voici ce que je dis:

Je crois que les plans pour l'avenir de notre pays devraient tenir compte des progrès dans notre connaissance de l'alimentation. Des études récentes ont démontré qu'au Canada, comme ailleurs, une partie importante de la population subsiste avec des régimes qui lui fournissent moins que les quantités optima communément acceptées de certains minéraux et de certaines vitamines et d'autres composants des aliments, souvent à un degré capable de désavantager les consommateurs dans leur lutte pour la santé et l'efficacité. Les régimes se sont améliorés à plusieurs égards au cours de la dernière génération, et le public s'est révélé plus susceptible d'éducation qu'on ne l'avait souvent supposé. Toutefois, à d'autres égards, l'alimentation a perdu de sa valeur au cours du siècle dernier, surtout parce que les grandes collectivités urbaines ont amené le développement de méthodes de préparation et de fabrication des aliments, dont les produits se gardent longtemps en entrepôt et se transportent commodément, mais n'ont pas une forte teneur en vitamines ni en minéraux.

Je crois qu'il est urgent pour notre pays, entre autres, de trouver des mesures correctives. On peut certainement mettre au point et préconiser des moyens plus économiques de préparer les aliments. On a fait peu jusqu'ici pour produire des aliments riches en vitamines soit par des essais sélectifs, soit par des adaptations de la technique agricole. Surtout, me semble-t-il, il est désirable d'encourager de diverses façons la production des genres d'aliments dont ont besoin les consommateurs (au pays

et en dehors) pour leur santé et dont la demande est susceptible de s'accroître. Par exemple, la production du lait et du fromage au Canada à l'heure actuelle est insuffisante pour fournir à la population le calcium et la riboflavine dont elle a besoin, et à cause des prix de ces produits, il est difficile pour les classes pauvres d'en obtenir leur part. Ainsi que l'a dit sir John Russell le 28 février 1942, "avant d'établir un projet, nous devons déterminer les produits qu'il nous faut et puis garantir au cultivateur un marché pour cette récolte". La façon bilatérale d'aborder le problème a aussi été résumée dans l'expression "le mariage de l'agriculture avec la santé".

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu un résumé en peu de mots mais très mûri de la pensée du Dr Thomson. Si certains députés veulent lui poser des questions, il serait peut-être préférable d'y venir immédiatement. Le Dr Thomson pourra ajouter à ses observations plus tard, s'il le veut.

M. MacNicol:

D. Pour commencer, puis-je demander au Dr Thomson de quelle façon exactement l'application de ses idées vont donner de l'emploi? Après la guerre, nous devons fournir des emplois par centaines de mille, et je commence à me demander à quel point les plans dont nous avons entendu parler vont en fournir. Le gouvernement a pour fin de fournir du travail. Après la guerre ce sera une fonction très importante pour le gouvernement d'alors. J'aimerais savoir, docteur Thomson, comment ce programme d'alimentation ou d'enquête sur l'alimentation donnera des emplois après la guerre?—R. J'envisage la question de cette façon fondamentale: s'il existe une alternative entre le développement d'une branche de la production des aliments, la culture plus intensive d'une céréale ou d'une autre, une méthode ou une autre de préparation des aliments, le nombre des hommes que nous emploierons pourra être le même. En décidant la culture de l'une ou l'autre récolte ou les méthodes qui devraient être encouragées et appuyées, s'il le faut, au moyen de subsides ou de différences dans les impôts ou de toute autre façon, il faudrait tenir compte de la question de savoir quels produits favorisent davantage la santé du public consommateur.

M. Gershaw:

D. J'aimerais développer ce sujet davantage. Le Dr Thomson connaît sans doute la situation alimentaire en Grande-Bretagne où le rationnement est plutôt rigoureux. Au lieu de faire attendre les gens pour les approvisionner, on leur donne des carnets de rationnement, de sorte que les débardeurs qui sont exposés au froid et aux intempéries, obtiennent plus de matières grasses. Les travailleurs de l'industrie lourde obtiennent en plus grande quantité du fromage, aliment qui contient du calcium, et des aliments analogues. On a dit que la santé de la population était meilleure qu'avant le rationnement, qu'il y avait une distribution plus uniforme des aliments et qu'on s'était efforcé de fournir les aliments désirés, comme par exemple l'huile de foie de morue, le lait et les jus de fruits fournis aux enfants, aux femmes enceintes, etc. On a fait des expériences en vue d'estimer les besoins et les approvisionnements du pays. Même en temps de paix, la santé de la population pourrait être améliorée. Je me demande si le Dr Thomson pourrait nous dire un mot des résultats obtenus jusqu'ici de ces expériences sur la quantité et la qualité des aliments disponibles dans certains groupes à faibles revenus, au Canada?—R. Pendant l'hiver de 1938-1939, on a fait une enquête alimentaire à Toronto, au moyen de fonds fournis par des associations philanthropiques, en vue d'étudier les régimes d'une certaine de familles à faibles revenus—environ \$1,000, ce qui représente une forte proportion de la population urbaine. L'année suivante, en 1939-1940, on a fait des enquêtes analogues, sous les auspices du Conseil canadien de l'alimentation, avec des fonds fournis par l'entremise du ministère des Pensions et de la Santé, à Halifax, Québec, Edmonton et aussi à Toronto, dans un groupe à

revenus légèrement plus élevés, d'une moyenne de \$2,000 par année. Ces enquêtes ont porté sur des périodes d'environ une semaine dans chaque famille. Chaque article alimentaire consommé par chaque membre de la famille fut estimé quant au volume, à la quantité, à la qualité, et des calculs furent basés sur ces données concernant les différents aliments consommés, afin de réduire les livres de viande et de pain, etc., selon des termes scientifiques et chimiques.

J'ai ici un très bref résumé en ces termes: il nous a fallu adopter une norme arbitraire de ce qui était considéré comme la quantité optimum ou appropriée de chaque vitamine, minéral et autre composant alimentaire accessible à l'étude. La première fonction du Conseil canadien de l'alimentation fut de constituer une série de normes, d'établir d'après les meilleurs renseignements disponibles les quantités de chaque vitamine et de chaque minéral dont une personne a besoin pour être en excellente santé. Je puis ajouter que ces normes, bien qu'arbitraires, concordent très bien avec celles établies plusieurs années plus tard et bien plus élaborées, par le Conseil national de recherches des Etats-Unis, et publiées l'an dernier. Essentiellement, ces deux normes sont les mêmes — au point que nous sommes en train d'adopter la leur.

Nous avons constaté que dans ces groupes à faibles ressources la proportion de la population qui consommait des aliments lui fournissant des rations normales de vitamines et de minéraux importants était plutôt faible. N'étant pas très bien fixés sur les niveaux auxquels nous avons établi ces normes, nous avons décidé de considérer comme souffrant de carence, seulement les individus qui obtenaient moins de 70 p. 100 de la quantité de chaque vitamine, minéral, etc., que nous considérons optimum. Nous avons cru que si nous avions une marge de 30 p. 100, celle-ci tiendrait compte des erreurs ou des exagérations dans nos normes. D'après cette base, nous disons que les personnes dont le régime est de 70 p. 100 inférieur au régime type canadien dans chaque composant alimentaire indiqué souffrent de carence. En prenant les quatre enquêtes dans les quatre villes ayant porté sur les groupes à faibles ressources de \$1,000 par année, nous avons constaté que 15 p. 100 des personnes étudiées accusaient une carence de calories, soit une insuffisante ration totale, dans l'absorption d'aliments producteurs d'énergie.

Le président:

D. Avez-vous dit 15 ou 50 p. 100, docteur?—R. 15 p. 100. 17 p. 100 des personnes étudiées accusaient une carence quant à la ration de protéine; 47 p. 100, quant à la ration de calcium; 36 p. 100, quant à celle du fer; 40 p. 100 manquaient de vitamine A; 87 p. 100 de vitamine B, et 46 p. 100 de vitamine C. Ce furent les seuls composants que nous avons eu les moyens et l'occasion d'étudier. Naturellement, nous n'avons aucun motif de supposer que cette situation serait meilleure quant à tout autre minéral ou vitamine dont nous n'avons pas tenu compte pour des motifs d'ordre technique. Bien entendu, je puis donner des détails là-dessus.

M. GERSHAW: Pour faire suite à cet exposé, je me demande si vous nous parleriez des effets physiques résultant du fait que l'alimentation était insuffisante sous tant de rapports? Par exemple, vous avez constaté une déficience de 87 p. 100 dans la vitamine B1. C'est un chiffre plutôt stupéfiant. Une telle déficience aurait naturellement une profonde répercussion sur le développement, la croissance et la résistance à la maladie des personnes qui vivent selon un niveau de vie si inférieur même au 70 p. 100. Pourriez-vous ensuite nous donner certaines suggestions susceptibles d'application en vue de supprimer cette déficience ou de répondre aux besoins des personnes dans ces groupes à faibles ressources? Pourriez-vous nous suggérer quelque moyen de leur fournir les composants alimentaires nécessaires?

M. McNiven:

D. Pour la gouverne de ceux d'entre nous qui ne sont pas au fait de votre sphère d'études, docteur, pourriez-vous nous dire ce que sont les vitamines A,

B1 et C?—R. Je vais essayer de vous répondre avec toute la clarté possible. Je commence par la première question. Elle se résout en réalité à une enquête sur la façon dont ces quantités types sont obtenues—comment établit-on qu'un adulte requiert, disons, 5,000 unités de vitamine A, ce qui est la quantité optimum normale—qui sert de base au calcul des déficiences ci-dessus. Il faut comprendre que s'il manque longtemps, ou pendant plusieurs mois à une personne et de façon prononcée l'un ou l'autre de ces minéraux ou vitamines—si elle reçoit, disons, une moyenne d'un tiers au moins de ces quantités types indiquées—il se produira chez elle avec le temps des troubles et maladies spécifiques dépendant purement et uniquement de l'absence de ces composants de son régime, les prétendues maladies de carence. Le scorbut est produit ou prolongé par le manque à peu près complet de la vitamine C dans le régime. Pour diverses raisons sur lesquelles il me fera plaisir de m'étendre, si elles présentent quelque intérêt, les diététiciens du monde entier s'entendent pour admettre qu'entre la quantité d'une vitamine ou d'un minéral suffisante pour empêcher les maladies de carence spécifiques et la quantité qui assure la contribution optimum à la santé complète des individus en général, il y a une marge assez forte, un écart de 50 p. 100 ou même plus. Quant aux personnes, comme la vaste majorité de celles dont j'ai parlé et dont le niveau de vie est intermédiaire à celui où éclatent des maladies de carence spécifiques comme le scorbut, la pellagre et le bérubéri—toutes relativement rares au Canada—et celui que les diététiciens estiment suffisant, nous préférons croire que ces personnes sont désavantagées par leur déficience. Les personnes dont les niveaux de vie sont intermédiaires ne figurent pas parmi les patients des hôpitaux. Un diagnostic ne fait pas découvrir chez elles une déficience d'une certaine vitamine ou d'un minéral qu'on recherche chez elles. Elles sont retardées dans leur lutte pour la santé et pour l'efficacité physique; les enfants le sont dans leur croissance. Ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs, elles sont, quant à l'alimentation, dans un état intermédiaire; elles n'ont pas un régime suffisant pour obtenir la contribution optimum à la santé et elles ne sont pas atteintes d'une maladie de carence ou sous-alimentation nettement diagnosticable. Les diététiciens estiment que la grande majorité des personnes ci-dessus sont désavantagées par leur régime au point qu'elles sont plus qu'il ne le faut enclines à la fatigue, aux maladies infectieuses, aux retards de croissance et à divers autres troubles analogues. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Quant à la source de ces substances, malheureusement il faut prendre chaque composant alimentaire comme constituant un problème séparé, à cause de leur distribution très inégale dans les aliments. Par exemple, le calcium; les seules sources abondantes de calcium dans un régime—qui est l'une des carences d'occurrence la plus fréquente—sont le lait et le fromage. A moins que nous ne puissions obtenir que les groupes à faibles ressources consomment plus de lait et de fromage, nous ne pouvons espérer accroître fortement leur ration de calcium. Semblablement, la vitamine C se trouve surtout dans les fruits et légumes frais. Ici encore, si nous pouvons obtenir et maintenir l'augmentation de la consommation des fruits et légumes frais, ainsi que nous l'avons obtenue au cours des cinquante dernières années, nous pouvons améliorer de beaucoup la situation, qui, encore une fois, est plutôt sérieuse et urgente concernant la vitamine C. Par ailleurs, la vitamine B1 est dans un domaine différent. C'est une substance qui n'est pas très concentrée dans n'importe quel aliment, mais qui est très fortement répandue dans la grande majorité des aliments naturels que nous consommons. La raison pour laquelle la carence de la vitamine B1, dans le sens où je l'ai définie, est d'occurrence si fréquente—chez 80 p. 100 des personnes ayant fait l'objet de ces enquêtes—est que nous consommons de plus en plus, surtout dans les villes, des aliments comme le pain fait de farine blanche et de sucre blanc, dont le procédé de fabrication a enlevé toute la teneur en vitamine que contenait d'abord l'aliment naturel. Afin d'accroître la teneur en

vitamine B1 dans un régime, et sa ration pour la population, il ne s'agit pas tant d'incorporer des substances spécifiques au régime que d'essayer de remplacer ces aliments trop raffinés par d'autres plus naturels. A ce point de vue, moi-même, et je le présume tous les diététiciens, envisageons le rationnement actuel du sucre, si cette denrée est remplacée dans notre régime par des quantités équivalentes d'autres aliments moins raffinés, comme un bienfait assuré. Cela est des plus évidents pour les diététiciens. Il n'est pas douteux que les Américains du Nord consomment trop de sucre. Il n'est pas nuisible en soi mais il remplace dans leur régime des aliments bien plus avantageux. Pour ce qui est de la farine, vous connaissez tous les mesures qui ont été prises au Canada afin d'assurer des farines blanches à teneur plus forte en vitamine. Au point de vue du diététicien, il serait encore préférable que le public pût surmonter sa répugnance à la consommation des pains bruns qui ont une teneur en vitamine plus élevée ou qui peuvent l'avoir.

M. Jean:

D. J'aimerais poser une ou deux questions au Dr Thomson. Je vais essayer d'être aussi bref que possible. Avez-vous étudié si un programme d'alimentation plus rationnelle augmenterait en général la consommation des aliments au pays? En deuxième lieu, ce programme comporterait-il la production de certains aliments spécialisés que nous ne produisons pas actuellement?—R. Je ne crois pas qu'une augmentation de la production totale d'aliments soit probable. Une très faible proportion de notre population est insuffisamment nourrie. Je crois vraiment que ce qu'il faut est d'insister sur la consommation de certains aliments. Les enquêtes précitées ont fait constater que ce qui semble le plus important c'est une plus forte consommation de produits laitiers, surtout le lait et le fromage—la consommation de fromage au Canada est relativement faible comparée à la majorité des autres pays civilisés—et une autre augmentation de la consommation et de la production des fruits frais. L'accroissement de leur consommation amènera naturellement une consommation moins forte des aliments qui, bien qu'également satisfaisants, ont une valeur nutritive moindre. On ne peut s'attendre—et on n'encouragerait pas les gens à ajouter à un régime qui les porte déjà à engraisser plus qu'ils ne le voudraient—ajouter un autre quart de livre par jour. Ils ne le peuvent ni ne le veulent et il est probable qu'ils devraient s'en abstenir. Il s'agit de remplacer des aliments par d'autres. Je crois qu'il nous faut consommer surtout moins de sucre et de certains aliments plutôt raffinés et les remplacer par plus de produits laitiers et de fruits et légumes frais. C'est malheureusement le cas—je fais une très grande généralisation—que ces aliments de plus grande teneur minérale et en vitamines sont très périssables, et ils se vendent, particulièrement dans les villes, à des prix plutôt élevés en comparaison des aliments moins périssables comme la farine, le sucre et autres. Par conséquent, la consommation par personne de ces aliments particulièrement nourrissants ou soi-disant protecteurs comme les fruits, les légumes, le lait et le fromage s'accroît de façon très marquée avec la hausse du revenu, alors que celle d'un aliment tel que la farine est très sensiblement la même chez tous les groupes. C'est là une situation malheureuse qui constitue réellement le nœud du problème. Les aliments les plus nutritifs tendent à devenir des aliments de luxe et les groupes à faibles revenus ne peuvent les acheter maintenant en quantités suffisantes. C'est particulièrement grave du fait que les enfants en ont surtout besoin, et je n'ai pas besoin de signaler que les familles nombreuses se rencontrent dans ces groupes.

M. Dupuis:

D. Pouvez-vous dire au Comité si la population jouit d'une meilleure santé et si elle est plus efficiente qu'ici dans les pays méridionaux où les fruits et les légumes croissent toute l'année? Je pense, par exemple, à l'Italie, au sud de la France, etc.—R. Pour ce qui est de la vitamine qui nous occupe ils sont plus

avancés que nous. Mais par ailleurs, comme vous le savez, dans l'ensemble le niveau de la vie dans ces pays n'est pas très élevé; et à bien des égards leurs régimes tendent à être gravement déficients. Il faut essayer de ne pas exagérer d'un côté en se négligeant par ailleurs. Les régimes, dans ces pays, sont satisfaisants à un ou plusieurs égards, mais très inférieurs aux nôtres sous plusieurs aspects.

M. Gershaw:

D. J'ai encore une question à poser. Je me demande si le Dr Thomson pourrait nous exprimer son opinion sur ceci: la consommation insuffisante de ces aliments essentiels par les groupes à faibles revenus dépend-elle de leur ignorance sur la façon de les acheter et de les apprêter ou en très grande partie de l'absence de fonds? Il est très difficile d'obtenir des données exacts sur ce point. Je me demande si le Dr Thomson pourrait nous dire, par exemple, combien de lait un enfant ou un adulte doit boire par jour afin d'avoir un régime équilibré?—R. Lors des enquêtes alimentaires tenues au Canada on a débattu au long jusqu'à quel point cette ignorance et l'insuffisance des fonds entrent dans le problème. Il est arrivé, particulièrement à Toronto, que dans l'ensemble des familles sur lesquelles l'enquête avait porté un certain nombre avaient reçu des conseils, en matière d'alimentation, de diverses agences sociales à Toronto et qu'on pouvait les considérer comme renseignées à ce point de vue. Il fut donc possible d'établir une comparaison entre les familles à ressources égales et ayant le même nombre de membres—c'est-à-dire, dont le chef avait le même revenu—de comparer les familles dont l'éducation avait été faite en ces matières et ayant bénéficié de conseils et qui en avaient apparemment profité et faisaient de sages dépenses, à celles à qui ces avantages avaient été refusés. Il fut clairement établi que l'éducation et l'instruction peuvent accomplir beaucoup. Le sage emploi de l'argent réservé pour l'alimentation fait toute la différence du monde. Par ailleurs, des calculs faits lors des enquêtes sur le coût minimum, en profitant de toutes les aubaines, d'un régime complètement suffisant ont fait voir qu'une grande partie de ces populations urbaines, même si elles eussent possédé la science de tous les diététiciens du Canada, n'auraient pu s'assurer un régime complètement suffisant avec leurs revenus. Je me rappelle le chiffre que nous avons calculé en 1938 pour Toronto—le coût minimum de la nourriture hebdomadaire tout à fait suffisante quant à la norme alimentaire canadienne—était de \$7.50, à quelques cents près. Il y avait alors de nombreuses familles, y compris toutes celles secourues, qui n'avaient pas \$7.50 à dépenser pour nourrir leurs cinq membres. Si j'avais à faire une vaste généralisation, je dirais qu'environ le quart de la population urbaine canadienne n'a pas les revenus suffisants pour se payer des régimes complètement suffisants, malgré qu'elles sachent à quoi s'en tenir là-dessus. Un autre quart de ces familles possède des revenus suffisants mais non pas les connaissances pour en tirer le meilleur parti. Par conséquent, à peu près la moitié de la population—c'est-à-dire, la population urbaine—subsiste en réalité avec des régimes déficients sous un rapport ou l'autre, mais non pas nécessairement entièrement.

M. McKinnon (Kenora-Rivière-la-Pluie):

D. Docteur Thomson, nul doute que vous n'avez préparé un tableau de ce que vous estimez un bon régime pour la population canadienne, embrassant les enfants d'âges divers, y compris les adolescents, ainsi que les hommes et les femmes. Je vous pose cette question—elle résulte de celle posée par M. Gershaw—parce que je puis entrevoir que si nous avions à l'étudier, elle susciterait de nombreuses explications ou aiderait à obtenir des réponses à un grand nombre de questions auxquelles nous devons essayer de répondre un peu plus tard. Avez-vous ce tableau?—R. Naturellement, la préparation d'un tel tableau concernant les aliments qu'on trouve au marché serait une tâche des plus compliquées, parce qu'il faut prévoir la variété et l'on veut y pourvoir. Par exemple, même

les rations pour les soldats sont compliquées relativement parlant. Chaque article de la ration principale en comporte un autre. Il y a du bœuf ou une quantité égale de porc ou de mouton, et le reste. Pour la population civile il faudrait prévoir une série interminable de régimes variés dans l'établissement de ce graphique. Il y a tant de moyens différents d'établir un régime suffisant, surtout lorsque l'argent n'est pas une considération, que ce tableau serait encyclopédique. Il se vend au-delà de cinquante genres différents de céréales en boîtes; elles sont généralement et dans l'ensemble plus ou moins interchangeables. Mais on peut sans doute poser quelques principes généraux.

D. C'est ce que j'entends.—R. Nous savons que la plupart des enquêtes alimentaires ont démontré qu'en ce qui concerne les composants alimentaires étudiés, carences les plus répandues et les plus graves sont celles du calcium, de la vitamine B1 et de la vitamine C. Nous savons qu'il n'y a virtuellement aucun moyen d'augmenter la ration de calcium sauf par une plus forte consommation de lait ou de fromage. Peu importe la forme qu'elle revêt. En ce qui concerne la ration de la vitamine C, il n'existe virtuellement aucun moyen de l'accroître autre que d'augmenter la consommation des fruits et légumes et de populariser et encourager celle des fruits et légumes crus, la cuisson détruisant presque entièrement cette vitamine. C'est là affaire d'éducation. Au Canada nous en sommes arrivés à compter pour trouver la vitamine C surtout sur les fruits importés du genre citrus et leurs jus, mais nous pouvons produire des tomates, des choux et plusieurs autres légumes susceptibles de nous la donner. Si on les prépare et les traite convenablement, ils nous en donneront en abondance. Nous pouvons encourager la production de ces aliments et en encourager la consommation. Comme je l'ai déjà dit, pour ce qui est de la vitamine B1, il s'agit ici plutôt d'exclure les aliments indésirables trop raffinés que d'en «djoindre de précis au régime.

D. Je vous ai posé ma question—croyant, bien entendu, que vous ne pouviez qu'en faire l'objet de généralisations—parce que parfois surtout lors de la crise, alors que comme vous l'avez dit, tant de familles n'obtenaient pas le régime qu'il leur fallait pour être en bonne santé, nous lisions des exposés stupéfiants rédigés par des particuliers sur ce que devrait être la consommation au pays si la population obtenait le régime nécessaire. Je vous ai posé cette question afin que nous puissions avoir au cours de la discussion une faible idée de la production qui devrait exister au pays pour que sa population obtienne le régime qu'il lui faudrait.—R. Je me souviens qu'à l'époque où notre comité a préparé les régimes-types pour le Canada, établissant les quantités de chaque composant nécessaire pour les différents âges et groupes de personnes, nous avons calculé une norme pour le calcium et aussi nous l'avons adaptée au lait comme étant la principale source du calcium. Nous avons donc prévu pour les enfants d'âges différents des quantités différentes de lait. La quantité que nous voulions proposer à titre de comité sur l'alimentation, alors que nous l'aurions multipliée par les facteurs appropriés pour la population entière du Canada, aurait entraîné une consommation du lait et du fromage au Canada d'environ le double de la quantité qui y est produite. Nous avons cru que cette aspiration était plutôt visionnaire et nous avons dû en rabattre quelque peu, de sorte que nous avons légèrement diminué notre recommandation relative à la consommation du lait à celle que nous avons cru peut-être possible en pratique.

D. Le comité en question doit, par sa nature, avoir des aspirations visionnaires.—R. Oui. C'est pourquoi j'ose vous en entretenir, alors que dans un comité bien moins représentatif nous avons dû y renoncer.

M. McNiven:

D. Quand avez-vous préparé cette estimation sur la quantité de lait qui devrait être produite?—R. Vers 1937 ou 1938. Le comité consultatif scientifique du Conseil canadien de l'alimentation a travaillé à ces régimes-types pour le Canada au cours de ses séances de 1937 et de 1938.

D. Si cette augmentation de la consommation du lait se réalisait, ainsi que l'a demandé M. MacNicol, l'élevage, le soin du bétail et la traite des vaches susciterait de nombreux emplois?—R. Oui, certainement. Sans doute, il faut supposer que des hommes seraient déplacés de la production d'un certain aliment moins important—disons pour les fins de la discussion, le blé—à l'industrie laitière. Il faut un plus grand nombre d'hommes pour cultiver une certaine étendue ou pour produire un poids donné de lait que pour fournir le même poids de blé. Il en résulte donc plus d'emplois.

D. Le Dr James a laissé entendre ici l'autre jour que si nous devons produire les denrées de consommation qui nous seraient nécessaires pour nous maintenir en santé, il ne nous en resterait pas pour l'exportation. J'ai vu un exposé par sir John Orr dans un récent article de magazine par Eric Knight, à l'effet que le Canada et l'Amérique devraient augmenter sans cesse leur production de produits alimentaires, parce qu'ils ne pourraient en produire suffisamment pour répondre à la demande en Grande-Bretagne et en Europe. Si c'est vrai, n'en résulterait-il pas plus d'emplois pour un grand nombre de personnes comme l'a dit M. MacNicol?—R. Bien entendu, je comparais ici à titre d'expert en diététique et non pas en agriculture. Vous me demandez de me prononcer sur une question légèrement étrangère à mon domaine. Mais je dirais qu'en général, la production d'aliments protecteurs tels que les légumes, les fruits, les produits laitiers et la viande exige un plus fort personnel que celle du même volume de produits du blé. Le blé est pour ainsi dire une moisson de production massive qui n'exige que le concours de quelques hommes. En ce sens, je dirais qu'une faible diminution de notre rendement en blé—qui se vend actuellement sur des marchés qui lui seront probablement fermés après la stabilisation des affaires—ou une légère réduction dans nos efforts vers la production spécialisée du blé et d'autres articles semblables, l'abandon partiel d'une production pour une autre plus intensive et l'utilisation de la terre là où elle est propice, à la production des produits laitiers, fruits et légumes, devrait, je crois, absorber plus d'hommes.

M. Dupuis:

D. Veuillez dire au Comité la différence qui existe entre le lait nature et le lait pasteurisé tel que consommé aujourd'hui dans les grands centres.—R. Au point de vue nutritif, la pasteurisation étant bien exécutée, je crois qu'il n'y a réellement aucune différence; seulement le lait pasteurisé est plus sûr.

D. Le pourcentage du calcium est le même?—R. Oui. La seule modification est une légère diminution des vitamines C. Mais en tout état de cause le lait n'en produit pas beaucoup, de sorte que cette perte est insignifiante comme partie de la ration journalière de la vitamine C. Les méthodes les plus modernes de pasteurisation sont conçues pour conserver les qualités nutritives du lait et le rendre plus sûr.

D. Pourriez-vous nous donner une liste de tous ces produits alimentaires—fruits et légumes frais et viandes fraîches—et mettre en regard de chacun les quantités de vitamines qu'ils contiennent afin d'éclairer le Comité?—R. On pourrait sans doute la préparer. Mais il s'agirait d'établir sa longueur. L'une des tâches du comité consultatif scientifique du Conseil de l'alimentation dont j'ai l'honneur d'être membre, est d'obtenir des données sur la teneur en vitamines des aliments consommés au Canada. Nous, les membres du Comité, travaillons à l'heure actuelle avec les données déjà recueillies. Elles constituent déjà un registre polycopié, ayant environ cette épaisseur. Ces données sont loin d'être complètes. Dans l'enseignement de la diététique élémentaire, nous disposons d'habitude les aliments en ordre approximatif de mérite, pour ainsi dire, au point de vue de leur teneur d'ensemble en minéraux et en vitamines. Nous considérons comme les aliments les plus précieux, les plus protecteurs—qui protègent contre la fatigue, la maladie, etc., d'abord: le lait, le fromage, les fruits et légumes frais, le foie et un ou deux aliments très fortement spécialisés.

D. Pardonnez-moi de vous arrêter ici, docteur.—R. Oui?

D. Pourvu que le sujet soit en bonne santé et ne souffre pas de maladie organique?—R. Oui, certainement.

D. Car le docteur déconseille à certaines personnes de manger du fromage?—R. C'est le cas, bien entendu.

D. Plusieurs éléments peuvent nuire chez l'individu à l'assimilation des vitamines contenues par exemple dans la chaux et les autres éléments nutritifs?—R. Oui, sans aucun doute. Je parle de la façon la plus générale, au point de vue de l'homme moyen.

D. La manière de vivre peut nuire à l'absorption et à l'assimilation des vitamines?—R. Certaines personnes digèrent mal ou absorbent difficilement certains aliments, qui leur causent du tort, et elles peuvent absorber une part insuffisante de vitamines. Il est difficile de procurer aux personnes atteintes de maladies chroniques une quantité suffisante de vitamines et de minéraux et nous devons employer des préparations spéciales, vitamines concentrées et autres. La chose est souvent nécessaire dans les hôpitaux. Mais de l'avis de la plupart des diététiciens, du moins ceux du Canada, l'homme en santé, qui ne souffre d'aucune maladie organique peut obtenir une quantité suffisante d'éléments nutritifs des aliments naturels, sans avoir recours à l'emploi médical des minéraux et des vitamines. Parmi les meilleurs préservatifs, nous comptons le lait, le fromage, les légumes et le foie. En second lieu, les viandes et le poisson, les pommes de terre, les céréales, les pois et les fèves. Et en troisième lieu, et de beaucoup inférieurs à ceux-ci, et de peu de valeur comme préservatifs, nous avons le sucre pur raffiné et la farine de blé d'après le procédé employé à date.

M. Hill:

D. Le lait pasteurisé se digère-t-il aussi facilement que le lait non-pasteurisé?—R. Je le crois, monsieur.

D. Si nous pouvions obtenir une source pure de lait non-pasteurisé, serait-il préférable au lait pasteurisé? Je parle du cas où nous serions certains que la source est pure. Je crois naturellement à la pasteurisation du lait.—R. Il me semble plus facile d'imposer la pasteurisation que de poursuivre l'inspection de la source.

D. C'est vrai; mais si nous possédions une source attestée de lait pur, est-ce que ce ne serait pas préférable?—R. Au point de vue nutritif, c'est une question de goût. Au point de vue de la qualité nutritive, je ne crois pas que la pasteurisation nuise sensiblement à la qualité nutritive du lait. Certaines personnes s'aperçoivent d'une différence de goût qu'elles n'aiment pas; mais c'est une question de goût uniquement.

D. C'est vrai.—R. D'autres personnes se sont habituées au goût du lait évaporé et le préfèrent au lait frais. Il y a toutes sortes de goûts. Dans la ville de New-York, les œufs foncés se vendent plus cher que les œufs blancs et à Boston c'est le contraire.

D. La pasteurisation se fait peut-être avec plus de soin dans certains endroits que dans d'autres.—R. Il est certain que les usines plus considérables et plus modernes font un meilleur travail et altèrent moins le lait et ses qualités nutritives.

M. Quelch:

D. De quelle manière l'écémage du lait nuit-il à sa qualité? On avait l'habitude dans certaines fermes de mettre le lait écrémé avec l'autre, pour augmenter le chèque. Quel effet produit l'emploi du lait écrémé?—R. En général, le lait écrémé contient la plus grande partie des éléments nutritifs du lait. La crème et le beurre fournissent surtout le gras, c'est-à-dire l'énergie. Ils fournissent les vitamines A mais les principaux éléments fournis à notre régime par le lait et le fromage consistent en chaux et en *riboflavine*, qui se trouvent dans le lait écrémé et non dans la crème. Jusqu'à ces derniers temps, les hygiénistes alimentaires ont constamment cherché un mode d'emploi des quantités énormes

de lait écrémé produit sur le continent. D'après les derniers chiffres consultés, on écrème environ la moitié du lait produit en Amérique du Nord pour obtenir la crème de table, la crème glacée et surtout le beurre. Il reste une quantité considérable de lait écrémé que la population n'accepte pas facilement comme breuvage; et, comme chacun le sait, une grande quantité de ce lait se donne aux pourceaux, sert à la production de la caséine ou se jette au ruisseau. Cette constatation a été très pénible aux hygiénistes alimentaires qui, encore récemment, voyaient se perdre un des aliments les plus riches tandis qu'une quantité minime parvenait au consommateur, qui en avait tant besoin. Aujourd'hui, grâce aux demandes d'outre-mer et d'ailleurs, il y a disette de lait écrémé et la question ne se pose pas, mais la chose se reproduira. Le Canada consomme par tête la plus grande quantité de beurre au monde et produit naturellement une quantité considérable de lait écrémé, sans doute beaucoup plus que pour les besoins de la population. Il y a ici, semble-t-il, une impasse économique. Nous pouvons calculer la différence entre le lait écrémé et le lait entier en nous basant sur la valeur nutritive du lait entier; et nous devons considérer que l'achat du lait écrémé est profitable seulement s'il se vend à la pinte quatre ou cinq cents de moins que le lait entier. Cet écart dans le prix ne peut être proposé sur le marché parce que le coût de l'exploitation et du chargement entre dans le prix de détail et il est à peu près le même pour le lait écrémé et le lait entier. Il est à peu près impossible de maintenir cet écart de quatre ou cinq cents entre les deux sur un marché économique stable. Le seul espoir qui nous reste est de transformer le lait écrémé en poudre de lait et de la faire entrer dans la composition du pain et autres aliments. Les dispositions approuvant au Canada la fabrication du pain blanc stipulent l'emploi d'une quantité nette de 4 pour cent ou plus de poudre de lait. A cause de la disette actuelle, il est impossible d'imposer le règlement. Nous ne pouvons nous procurer la poudre de lait. Nous ne possédons pas assez de lait écrémé pour enrichir la qualité du pain; mais cela peut se faire, c'est une possibilité économique et, au point de vue nutritif, une manière excellente d'en nourrir le peuple, parce que le pain est consommé en quantités à peu près égales dans tous les milieux.

D. En est-il ainsi du lait de beurre?—R. Le lait de beurre et le lait écrémé sont assez semblables en composition et en qualité.

M. MacNicol:

D. J'ai trois questions à poser. Il y a un instant vous avez parlé du pain blanc et du pain bis ou pain de blé entier. Lequel des deux est le plus fortifiant? Deuxièmement, au sujet du lait de beurre: quelle est sa qualité? De quelle qualité particulière le corps bénéficie-t-il lorsqu'on absorbe du lait de beurre, aliment toujours considéré comme salubre? Quelle différence existe-t-il entre le véritable lait de beurre et le lait de culture qui est composé, je crois, d'une culture mêlée au lait écrémé? Et quelle qualité rend le fromage traité supérieur au fromage frais, s'il est vraiment supérieur? Ou le fromage frais en comparaison avec le fromage traité?—R. En ce qui concerne la question du pain bis et du pain blanc, nous pouvons dire qu'il entre dans la fabrication du pain blanc la moitié environ seulement des vitamines contenues dans le véritable pain de blé. Alors, pour bénéficier de toutes les vitamines contenues dans le blé, il est nécessaire d'employer un pain plus ou moins brun. D'autre part, il est possible et la chose se pratique, de fabriquer du pain brun qui ne possède pas une très grande valeur nutritive. Certains pains bruns sont composés de farine blanche qui est ensuite brunie.

M. Dupuis:

D. C'est permis au Canada?—R. C'est permis. Il n'y a pas de définition du mot "pain" dans la Loi des aliments et drogues et par conséquent ce terme peut s'appliquer à n'importe quel produit.

D. Je propose que la Loi soit modifiée pour interdire ce genre de pratiques.—R. Elles reçoivent aujourd'hui un encouragement plutôt qu'une interdiction. Lorsque des dispositions ont été prises pour la fabrication du pain blanc au Canada, il y en a eu également de prises pour la fabrication du pain bis, et si les règlements sont observés nous ne pourrions obtenir de cette façon que le pain possède une valeur nutritive garantie.

M. MacNicol:

D. Le pain de blé entier contient toutes les vitamines voulues, n'est-ce pas?—R. Le pain de blé pur est plutôt un mythe; il suppose que cent livres de blé ont produit cent livres de farine qui ont donné cent livres de pain.

M. Dupuis:

D. Y compris le son?—R. Tout compris. En pratique cela ne se fait pas, excepté sur une petite échelle pour les maniaques de la nutrition. Ce que nous appelons le pain de blé pur est un mélange de blé pur et d'une grande proportion de farine blanche. Je ne pense pas que les hygiénistes alimentaires recommandent l'emploi général du pain de farine pure de 100 pour cent. Le son dérangerait le système digestif chez certaines personnes. D'après l'analyse chimique, une forte partie du son ne profite pas au consommateur parce qu'elle sert peu, se digère mal et passe dans le canal digestif sans être assimilée. La plupart des hygiénistes alimentaires considèrent qu'il est préférable de produire une farine bise comportant un rendement de 85 à 90 livres de farine par 100 livres de blé. Aujourd'hui, dans les Iles Britanniques, l'extraction de 85 pour cent de farine, selon l'expression technique, est obligatoire. Le pain bis se vend sur le marché canadien et le pain de farine bise approuvée au Canada est une farine de ce genre, d'environ 85 livres par 100 livres de blé, tandis que la farine blanche ordinaire est à peu près de 73 livres par 100 livres de blé.

Au sujet du lait de beurre ou lait sur, des éléments minéraux et des vitamines qu'il contient, le lait de beurre ou lait caillé et le lait écrémé possèdent les mêmes qualités nutritives. Depuis le début du siècle, on a voué une espèce de culture aux laits surs, envahis d'une façon naturelle par les microbes qui s'y introduisent ou plus souvent livrés exprès à l'action de microbes d'une race particulière, jugés salutaires. Beaucoup de personnes, je n'en doute pas, croient que ce lait offre un soulagement au système digestif. Les espoirs fondés il y a quarante ou cinquante ans, lorsque Metchnikoff a proposé l'emploi de laits acidifiés et de culture comme panacée, n'ont pas été réalisés. Ces préparations font cependant du bien à certaines personnes et très certainement aux enfants. Le problème est médical plutôt que nutritif. La question se rapporte à la réaction de l'intestin plutôt qu'à la qualité nutritive des éléments que le lait fournit.

M. MacNicol:

D. Que dites-vous de la dernière question au sujet de la valeur du fromage traité en comparaison avec les autres?—R. Le fromage traité ne subit pas un changement chimique nuisible à ses propriétés nutritives mais l'apparence et la digestibilité sont changées. N'oublions pas que l'appétit influence beaucoup la bonne alimentation et il est inutile d'offrir des aliments que les gens acceptent avec répugnance et mangent sans enthousiasme. A moins de rendre les aliments appétissants et agréables, nous n'obtiendrons certainement aucun résultat.

M. McKinnon (Kenora-Rivière-à-la-Pluie):

D. Quelle est la différence de qualité nutritive entre le lait évaporé ou lait concentré et le lait frais?—R. Nous devons distinguer entre le lait évaporé et le lait concentré, que nous appelons aussi lait concentré sucré. Le lait évaporé est celui dont on a retiré une grande quantité d'eau et qui est réduit à moins de la moitié de son volume primitif. Le lait concentré se prépare de la même manière mais sans employer la chaleur, et on y ajoute une grande quantité de

sucre, qui représente plus de 50 pour cent de son poids. Le lait évaporé conserve toutes les propriétés minérales du lait frais; il perd légèrement en vitamines.

M. Dupuis:

D. Est-ce la même chose que la poudre de lait?—R. Non. Si vous le permettez, je parlerai de la poudre de lait dans un instant.

D. Oui.—R. Il y a perte légère de vitamines, mais il demeure un excellent préservatif et je le place au premier rang.

M. McNiven:

D. Vous parlez du lait évaporé?—R. Oui. Dans le lait concentré sucré, la partie lait demeure la même mais le désavantage est qu'il introduit dans notre régime des quantités supplémentaires de sucre raffiné qui sont déjà trop considérables parce qu'il ruine notre appétit pour des aliments plus utiles. Au point de vue nutritif, le lait évaporé est préférable au lait concentré sucré.

Permettez-moi maintenant de parler de la poudre de lait pur. Il est difficile de préparer et de conserver la poudre de lait pur. Elle devient vite rance. Des recherches intenses se poursuivent au Canada dans l'espoir de trouver une méthode de stabilisation de la poudre de lait. Elle coûte très cher en ce moment à cause des pertes d'emmagasinage et des difficultés de la préparation. Elle coûte beaucoup plus cher que le lait évaporé ou le lait frais. Le lait évaporé coûte un peu moins cher que le lait frais, mais la poudre de lait coûte beaucoup plus cher que l'un et l'autre; et à moins de surmonter cette difficulté, je ne vois pas d'avenir pour la poudre de lait. Elle sert naturellement à l'approvisionnement des régions isolées, des navires, des trappeurs du Nord, pour qui la question du volume est très importante.

M. Dupuis:

D. Mise en boîte, elle ne conserve pas ses propriétés?—R. Elle rancit, ce qui ne nuirait pas beaucoup à ses qualités nutritives, mais elle perd une partie de sa valeur en vitamines et d'ailleurs elle devient inutilisable.

D. Puisqu'il est vrai que le gras contient plus de calories, est-ce que le lait pur n'est pas préférable au lait écrémé? J'ai cru comprendre que le lait écrémé et le lait pur contenaient la même quantité de vitamines.—R. C'est exact. C'est pour cela que j'ai dit qu'il devrait y avoir un écart entre le prix du lait pur et le prix du lait écrémé. Le supplément de gras est une source de calories et de vitamines A et vaut au consommateur quatre ou cinq cents de plus la pinte.

D. Dr Thomson, est-il bon de conseiller aux gens d'employer du lait écrémé plutôt que du lait pur, même s'il coûte moins cher?—R. Il est préférable de boire du lait écrémé que de n'en avoir du tout.

D. Je vois.—R. La masse des gens reçoivent la partie supérieure. Ils ne reçoivent pas le lait pur; ils reçoivent le beurre. Le lait écrémé n'est pas un succédané du lait complet, mais un complément du beurre. Une forte partie de la production laitière se consomme sous forme de beurre, et le reste du lait se jette. Nous désirons obtenir ce qui se rapproche le plus de la consommation du lait pur en amenant une consommation égale de beurre et de lait écrémé. La production du lait écrémé est plus facile et moins coûteuse que celle du lait pur, parce que le premier ne contient pas de gras et ne rancit pas.

M. Macmillan:

D. Me permettez-vous de poser quelques questions? Le but du Comité et du Comité consultatif du Dr James est d'indiquer des moyens pour améliorer la situation au Canada après la guerre; en d'autres termes, de rendre la vie plus facile au Canada. On a parlé d'emplois. J'imagine que cela fait partie de nos fonctions. Je ne crois pas que nous puissions parvenir à l'emploi général de la main-d'œuvre sans assurer la santé générale par une nutrition convenable. Nous

avons entendu en Chambre récemment des discours fort intéressants qui traitaient de cette question. Un de ces discours a été prononcé par le docteur Bruce, député de Parkdale, sur la nutrition et les forces armées. Un autre a été donné par Mme Nielsen, députée de North Battleford, qui nous a montré des statistiques intéressantes concernant la baisse de la production dans les industries de guerre, à cause de la sous-alimentation. Pouvez-vous d'abord établir un rapport entre la main-d'œuvre, la production et la nutrition? Deuxièmement, pouvez-vous suggérer au Comité un moyen de procurer une nourriture suffisante aux personnes qui n'auront pas le moyen après la guerre de se la procurer à eux-mêmes et à leurs enfants? Excusez-moi d'accumuler les questions; mais, troisièmement, dites-nous, s'il vous plaît, par quels moyens le Comité peut communiquer au public les informations que vous nous avez données au sujet des aliments nécessaires à la nutrition? Je pense en particulier au travail remarquable accompli par les infirmières de la Croix-Rouge dans les écoles de ma province au point de vue hygiène et autre. Conseillez-vous de faire cette propagande par l'intermédiaire de l'école? Quatrièmement, croyez-vous que le Canada doive se livrer à la production ou encourager la production de produits nouveaux intéressant directement la nutrition?—R. Permettez-moi d'abord de dire combien je suis heureux de vous voir soulever une question qui est la base du problème. Je n'ai pas la compétence nécessaire pour discuter l'effet d'un programme alimentaire sur la main-d'œuvre ou toute situation économique. Le point capital est d'améliorer la santé et par conséquent d'accroître le bonheur du peuple. Voilà le nœud de la question. Nous nous rendons parfaitement compte qu'une grande majorité de la population urbaine et peut-être de la population rurale, même dans les régions florissantes du Canada, des Etats-Unis et du Royaume-Uni, a souffert de maladies qui pouvaient être évitées, d'un ralentissement de la croissance, d'une diminution de la vigueur et des forces, et qu'un système d'alimentation peut corriger cet état de chose. Nous voyons dans les livres de périculture le mouvement de la croissance et la moyenne des poids et des âges des garçons et des filles. Nous devons admettre que ces moyennes s'appliquent à une population qui comprend un grand nombre d'enfants dont la croissance a été retardée jusqu'à un certain point par une mauvaise alimentation. Il est notoire que si nous comparons le taux de croissance des enfants d'une classe privilégiée—prenons par exemple le cas étudié des enfants des professeurs d'université—il est beaucoup plus rapide que celui de la population en général, parce que les enfants dont la croissance est retardée ne figurent pas dans ces groupes spécialisés. Il me semble que l'essentiel, dans les projets à longue portée, est d'établir une espèce de mécanisme afin que chaque fois qu'il surviendra une hausse ou une baisse quelconque dans tel produit de l'agriculture ou produit alimentaire, une personne renseignée se présente et nous parle de façon intelligible des questions d'alimentation. Nous ne devrions jamais encourager ni défendre la production de produits alimentaires à moins que quelqu'un dise: "C'est une excellente chose", ou: "C'est une mauvaise chose" au point de vue de la nutrition. Nous en trouvons un excellent exemple dans l'immense somme de près de \$350 millions, je crois, que le gouvernement du Royaume-Uni a dépensée en subsides pour la betterave à sucre durant plusieurs années, avant la guerre. Ces subsides ont apporté du travail à un grand nombre dans le pays, la culture de la betterave à sucre exigeant un travail assez ardu, et ils ont sans doute apporté la prospérité à un nombre considérable de cultivateurs. Le procédé n'a pas été économique pour le pays d'une façon générale, en temps de paix, parce qu'on n'a pas pu produire en Angleterre du sucre de betterave à un prix comparable à celui du sucre de canne. Au point de vue nutritif la pratique était déplorable dès le début; l'Angleterre consomme déjà trop de sucre. Je ne crois pas qu'on ait jamais soulevé la question de l'opportunité, au point de vue alimentaire, d'un subside pour la culture de la betterave à sucre. J'aimerais que chaque fois qu'on songe à augmenter ou à diminuer le nombre

d'acres consacrées à telle ou telle culture, on prenne cinq minutes pour consulter une personne compétente sur l'effet que peut produire sur la santé de la population l'augmentation de cette production et la réduction de tel autre produit. Voilà le point que je veux éclaircir aujourd'hui. Il ne m'appartient pas de dire de quelle façon nous pouvons établir ce mécanisme.

Quant à communiquer les renseignements au public, les agences sociales ont déjà accompli beaucoup de travail dans ce domaine. Je ne crois pas que les classes privilégiées se rendent compte en grande majorité du travail immense d'éducation accompli dans ce domaine. Je constate sans cesse dans mon entourage que des médecins découvrent avec une pénible surprise qu'ils sont moins au courant des principes de l'alimentation s'ils en connaissent mieux les théories— que beaucoup de leurs patients, et de leurs patients les plus pauvres. La Croix-Rouge, ainsi que vous le disiez, a accompli de grands efforts dans le sens de l'éducation, surtout dans les écoles; et c'est le meilleur endroit parce que les enfants retiennent volontiers ces renseignements. On peut leur demander de modifier leur régime d'une manière qui semblerait difficile à un adulte. Je sais par ma propre expérience que les enfants s'intéressent beaucoup à savoir si tel ou tel aliment leur convient; on peut les habituer dans un sens ou dans l'autre et ils conserveront dans l'âge adulte les informations ou les préjugés. L'adulte acquiert un goût plus difficilement parce qu'on lui dit que telle chose lui convient. La réaction de la plupart d'entre nous est négative quand on nous suggère qu'un aliment est bon pour nous. Lorsque je donne des conférences à des sociétés féminines, je reçois d'habitude au cours des jours suivants des téléphones de protestation de la part des maris, parce que leurs femmes s'obstinent à leur faire absorber des choses désagréables.

Des groupes de volontaires travaillent et doivent continuer de travailler à favoriser les initiatives dans le domaine de l'éducation. Dans la ville de Montréal, au mois de janvier, on a fait un effort vigoureux et donné quatre conférences sur les principes de l'alimentation, à 10,000 maîtresses de maison qui s'étaient inscrites librement pour suivre ces cours. Plusieurs autres villes canadiennes ont donné des conseils semblables sur les principes élémentaires de l'alimentation. Il y a quelques années, la Canadian Medical Association a répandu abondamment une excellente petite brochure qui n'a peut-être pas été lue autant qu'elle le devait, parce qu'elle était distribuée gratuitement. On a eu recours à d'autres méthodes qui n'approchent pas encore de la somme de travail exigé mais qui indiquent un effort louable dans le domaine de l'éducation alimentaire. Cet aspect de la question est très important. En plus de travailler au sommet à améliorer la qualité des produits alimentaires offerts sur le marché, il me semble indispensable de travailler, sur un plan parallèle, à l'écoulement des marchandises par un procédé d'éducation. L'éducation alimentaire mérite l'encouragement officiel dont elle jouit déjà dans une certaine mesure.

Je ne vois pas, monsieur, la nécessité de l'introduction de nouveaux produits au pays. Il est probable qu'on découvrira de nouvelles cultures ayant des propriétés nutritives et que nous pourrions implanter au Canada. Je ne puis citer d'exemple particulier en ce moment. Nous devrions encourager les travaux de recherche concernant l'amélioration des cultures dont nous disposons déjà. J'anticipe, dans une espèce de vision, le jour où le titre de roi du blé sera donné non à l'homme qui produit le blé le plus lourd, mais à celui dont le blé contient le plus de vitamines et autres propriétés. On a fait jusqu'à présent bien peu de recherches sur la culture des diverses plantes alimentaires, spécialement au point de vue de leurs propriétés nutritives. On les a cultivées pour augmenter leur rendement, ou leur résistance au froid ou à la maladie. Des progrès énormes ont été faits au Canada dans la production de nouvelles variétés de blé, progrès qui sont d'une immense valeur dans le sens du rendement et de l'étendue des régions cultivées. Si nous pouvions consacrer quelques-uns de ces efforts ou les augmenter pour la production des pommes de terre, de tomates ou de laits

plus riches en vitamines, minéraux et qualités nutritives générales, nous serions vite payés de retour en dividendes de santé; le procédé augmenterait d'une façon sensible notre approvisionnement de vitamines, sans qu'il en coûte plus que la somme minime dépensée pour les recherches initiales. C'est de ce côté que nous devons chercher de nouveaux produits; c'est-à-dire dans l'amélioration des produits alimentaires par des cultures spéciales et la sélection des produits ordinaires actuellement offerts au public.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous interrompre un instant. Le directeur du service de l'alimentation du ministère des Pensions et de la santé, le Dr Pett, est présent. Le témoin a dit qu'il n'avait pas la compétence voulue pour répondre à certaines de vos questions, monsieur Macmillan.

M. MACMILLAN: Je m'en rends compte.

Le PRÉSIDENT: Oui, je crois. Nous pouvons peut-être appeler le Dr Pett. Je pense que le Dr Thomson voudra bien nous excuser un instant et qu'il ne s'opposera pas à ce que nous demandions au Dr Pett de répondre à ces questions. J'ai remarqué que le Dr Thompson parlait de ces aliments comme s'ils étaient dans une certaine mesure des aliments de luxe. Par la question du Dr Macmillan, je crois comprendre qu'il est possible qu'au cours de la période d'après-guerre des groupes nombreux d'hommes, de femmes et d'enfants ne puissent continuer d'acheter ces aliments, à cause de la baisse de production dans l'industrie et de leur situation pécuniaire. Dr Pett, pouvez-vous nous renseigner sur cette question et le travail que votre service a déjà entrepris?

Dr L. B. PETT: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, j'accepte avec hésitation de participer à la discussion et d'essayer de vous offrir un exposé vraiment utile. Je partage entièrement l'avis du Dr Thompson dans tout ce qu'il a dit et je crois que cette déclaration signifie beaucoup dans le domaine de l'alimentation, où les spécialistes eux-mêmes se contredisent parfois.

Permettez-moi, monsieur, de consacrer un moment ou deux au service d'alimentation récemment établi par le ministère des Pensions et de la santé nationale et dont je suis le directeur, et du Canadian Council of Nutrition dont le Dr Thompson a parlé et dont je suis le secrétaire. Les services d'alimentation ont été créés pour répondre aux mesures de guerre, pour quatre fins différentes qui n'ont peut-être pas été assignées d'une manière officielle mais qui étaient mentionnées dans la correspondance échangée lorsque j'ai quitté l'Ouest pour venir assumer ces fonctions l'automne dernier. Ces quatre fonctions diverses se rapportent aux délibérations entendues et je désire vous les exposer brièvement.

Premièrement, il a été question de la relation entre l'alimentation et l'industrie et la première fonction assignée au service de l'alimentation est précisément l'étude des possibilités de l'industrie quant à savoir si les employés ont l'avantage d'une nourriture suffisante, s'ils prennent leurs repas au restaurant ou s'ils emportent un lunch ou ont recours à d'autres moyens, surtout en ce qui concerne les industries de guerre et notre effort de guerre, car l'extrême importance de l'alimentation ne laisse aucun doute dans ce domaine. Je suis heureux de dire que je pourrais parler longuement de cette question si le moment était favorable. Je suis membre d'un sous-comité de l'alimentation dans l'industrie, qui a étudié le problème aux Etats-Unis, et durant nos cinq mois de recherches dans ce domaine, la plupart de nos efforts ont été consacrés à cette question particulière, à l'étude des facilités offertes au Canada et des moyens de les améliorer. Il n'y a pas de doute que la surveillance de l'alimentation dans l'industrie peut réduire la maladie, les interruptions dans le travail, l'incompétence et autres conditions.

Voilà une des fonctions pour lesquelles les services d'alimentation ont été créés. Il y en a trois autres, dont deux progressent lentement. Nous devons organiser un personnel dont je ferais partie, capable de conseiller ou d'accorder

des consultations sur l'alimentation et d'obtenir, le cas échéant, l'avis des hygiénistes alimentaires canadiens et du Canadian Council on Nutrition, et de guider tout autre ministère du Gouvernement. Notre service est pour le moment un produit de la guerre. On a mentionné spécialement le Bureau public d'informations pour vérifier les directives à donner au sujet de l'alimentation et pour inciter les départements à fournir sur la question alimentaire des renseignements plus amples et plus avantageux pour le public, à l'heure actuelle; pour la vérification au point de vue alimentation plutôt qu'à un autre point de vue destiné à les influencer. Je tiens toutefois à dire que notre service de consultation est, en théorie, comme on l'a requis, à la disposition des autres ministères et il deviendra peut-être utile quand il sera mieux connu.

Troisièmement, nous devons coordonner toutes les recherches qui se poursuivent plus ou moins activement à travers le Canada, dans les collèges, les universités et les laboratoires, sans qu'on les remarque beaucoup; coordonner ces recherches dans les organisations les plus utiles à l'effort de guerre, par une simple collaboration de bonnes volontés. Nous essayons de le faire en ce moment. La première sera une collaboration industrielle; la seconde, une collaboration quant aux consultations; la troisième, une collaboration dans des recherches; et la quatrième, une collaboration pour renseigner le public canadien d'une façon générale sur la valeur des aliments, sur l'achat et la préparation de la nourriture, afin de maintenir une meilleure alimentation. Notre projet s'applique à toute la population du Canada; en d'autres termes, il s'agit d'esquisser un programme canadien d'alimentation, et cela répond directement à la question soulevée il y a un moment au sujet de la Coordination des travaux.

A la fin de novembre dernier, le Canadian Council on Nutrition s'est réuni et a proposé un programme pour nos six premiers mois d'activité demandant que la plus grande importance soit accordée aux industries de guerre parce que ce travail peut amener des résultats rapides et qu'il peut de plus, j'en étais convaincu et je le suis encore, avoir un effet salutaire sur une catégorie intéressante de gens qui se préoccupent d'alimentation à travers le Canada. A mon avis, il y a au Canada trois causes de sous-alimentation que nous devons admettre. Premièrement, la situation économique dont on a parlé. Il n'y a pas de doute qu'un certain nombre de familles n'ont pas les moyens de suivre un régime convenable. J'ignore dans quelles proportions; et je ne crois pas qu'on le sache d'une façon précise. Mais nous devons admettre que cela existe. Deuxièmement, il y a le problème de l'éducation. Certaines personnes ne sont pas renseignées sur ce qu'elles doivent manger ou même sur la façon de se procurer les informations; ceci est peut-être la plus grande cause de sous-alimentation. Troisièmement, il y a l'indifférence; c'est-à-dire que certaines personnes ne veulent pas savoir ce qu'elles doivent manger et ne sont pas intéressées et ne tiennent pas à connaître l'effet de l'alimentation dans l'industrie ou ailleurs. L'indifférence m'apparaît beaucoup plus répandue qu'autrefois. Cette question me semble plus importante que je l'avais cru d'abord. Si nous pouvons offrir un exemple du besoin d'alimentation dans l'industrie grâce au travail accompli récemment—et je prépare en ce moment un rapport sur ce travail pour le Council on Nutrition qui doit se réunir à Ottawa la semaine prochaine—cet exemple de l'importance d'intéresser l'industrie à l'alimentation servira à convaincre bon nombre de personnes aujourd'hui assez indifférentes à ce sujet et nous sera de cette façon d'un bon secours. Tandis qu'il y a un an six villes environ au Canada élaboraient un programme d'alimentation, comme le Dr Thomson le mentionnait au sujet de Montréal, nous comptons maintenant au Canada soixante villes environ, ou exactement dix fois autant qui poursuivent le même objectif sous l'influence directe de notre service. Nous sommes encore aux abords du problème; mais c'est quelque chose.

Le PRÉSIDENT: Le Gouvernement fournit-il les fonds nécessaires pour procurer la nourriture aux pauvres gens, ou la question a-t-elle été débattue?

Dr PETT: Notre service n'a rien entrepris dans ce sens, bien que ce soit très souhaitable. Si nous revenons à la question du programme d'alimentation et de sa direction, je crois qu'un excellent moyen serait de procéder par les écoles. A mon avis, et comme je le disais en novembre dernier, l'école est un des intermédiaires les plus importants. Mais je suis de l'avis du Dr Thomson qui propose que nous ayons recours à d'autres moyens. Nous devons encourager l'emploi des aliments ayant une valeur nutritive et contre-indiquer l'emploi de nourritures peut-être moins bonnes, moins avantageuses au point de vue nutritif, afin de parvenir à un meilleur équilibre dans notre régime, si je puis m'exprimer ainsi.

M. DUPUIS: Avez-vous découvert au cours de vos recherches un groupe quelconque d'aliments à des prix plus bas donnant les mêmes résultats en vitamines et en minéraux, et que les gens moins fortunés peuvent obtenir à meilleur marché?

Dr PETT: Il n'importe pas tant de découvrir un nouveau produit pour remplacer l'ancien auquel on est habitué; un nouveau produit dans le sens d'un aliment entièrement neuf; mais je crois comme le Dr Thomson que nous devons encourager l'emploi et l'emploi avantageux des produits ordinaires et encourager la production des aliments qui contiennent le plus de vitamines et de minéraux. Voilà le grand moyen. Il y a en plus des considérations économiques qui ne relèvent pas précisément de ma compétence. Je parle en ma qualité d'hygiéniste alimentaire. Ma compétence s'étend naturellement à la médecine et à la chimie. Les considérations économiques entrent dans la question d'encourager et de guider l'emploi des aliments nutritifs. Il y a sans doute des moyens qu'on pourrait prendre, comme par exemple des subventions. Mais cette question déborde un peu le champ de mes activités.

M. DUPUIS: Je pensais, en posant la question, au mode de vie de nos pères. Les générations qui nous ont précédés vivaient autrement que nous et elles vivaient beaucoup plus longtemps que nous vivons aujourd'hui. Leur santé était beaucoup meilleure que la nôtre. Leur régime consistait en porc salé, lait et légumes. Les gens vivaient vieux. A quatre-vingts ans ils mangeaient du porc trois fois par jour.

M. MACMILLAN: N'oubliez pas le gruau d'avoine.

M. DUPUIS: Oui, et le gruau d'avoine. Et il est à bon marché même aujourd'hui.

Dr PETT: Au cours des trente dernières années de recherche, des termes plus compliqués ont été appliqués à ces aliments. Nous parlons de l'effet salubre des vitamines et des céréales pures. Le gruau d'avoine répond à cela.

M. DUPUIS: Nous avons aussi le sarrasin.

Dr PETT: Nous avons découvert ces trois dernières années que le porc—et je ne parle pas spécifiquement du porc salé—contient plus de *thiamin* ou vitamine B-1 que n'importe quelle autre viande. Nous avons découvert la raison de certaines de ces coutumes. Nous sommes même allés plus loin. Nous sommes convaincus, et je tiens à la souligner si vous voulez bien m'accorder encore un moment, qu'il y a deux éléments à considérer dans l'alimentation, spécialement pour l'après-guerre. Il n'est pas seulement question d'obtenir une nourriture suffisante. Nous pouvons indiquer des moyens d'y réussir. Mais les recherches de laboratoire n'offrent aucune preuve démontrant que de manger plus de vitamines et de minéraux que nos besoins en exigent va prolonger la vie, réduire les menaces de maladies, et produire un effet sur des impondérables qu'en ma qualité d'homme de science et de médecin j'hésite à indiquer. Par contre, nous avons la preuve de l'effet d'une bonne alimentation sur les impondérables que nous pouvons appeler le moral, le courage, la vigueur et l'aptitude à envisager les situations pénibles. Il est prouvé que ces états peuvent être influencés par le régime. Nous pouvons comme le Dr Thomson

décrire ces choses en termes d'aliments préservatifs. Le Dr Thomson vous en a déjà soumis une liste de diverses catégories. Il n'y a pas de doute au sujet de l'importance de l'alimentation pour obtenir un degré de santé que nous n'avons pas connu et que des milliers de personnes au pays ne connaissent pas aujourd'hui, d'après les études faites sur l'alimentation au Canada. L'importance de l'alimentation pour la santé ne fait aucun doute.

M. GERSHAW: Dr Pett, je désire poser une question à ce sujet. Il y a quelques jours, le Dr James nous a montré au cours d'une discussion générale comment les enfants étaient examinés à l'âge de treize ans, dans certains taudis de Londres. Ils avaient subi un examen chaque année et on a découvert que l'enfant ordinaire de treize ans mesurait trois-quarts de pouce de plus et pesait huit livres de plus que son prédécesseur de 1937 et 1938. On a aussi appris que chaque enfant dans le district recevait tous les jours un repas chaud d'aliments préservatifs. En votre qualité d'hygiéniste alimentaire, pouvez-vous attribuer entièrement un tel changement à l'alimentation. Ces enfants ne vivaient pas, en dehors de cela, dans des conditions très favorables. Ils habitaient une partie de Londres qui a été ravagée par l'ennemi. Ils semblaient pourtant admirablement bien développés. Est-ce que cet exemple démontre bien ce que peut accomplir chez les enfants un régime bien équilibré et régularisé?

Dr PETT: Nous n'en pouvons pas douter, Dr Gershaw. Si vous me le permettez, j'irai plus loin. On a publié récemment dans le *Medical Officer* d'Angleterre, une série d'articles comportant une étude statistique détaillée des effets produits par les diverses phases de la guerre et par le régime alimentaire sur la grandeur, le poids et autres particularités physiques chez l'enfant. Je ne peux de mémoire résumer ces statistiques d'une manière satisfaisante pour le Comité; mais je souligne que ces enfants vivaient dans les mêmes conditions et que la seule différence se trouvait dans le régime, comprenant chaque jour un repas d'aliments préservatifs. C'était toute la différence, et pourtant il y avait un changement dans la taille, le poids, et les autres caractéristiques que nous avons étudiées. Ce n'est qu'une preuve, à n'en pas douter; c'est une des choses que nous pouvons influencer.

Le PRÉSIDENT: En quoi consistait le repas fourni?

Dr PETT: Le repas variait suivant les localités. C'était un résumé de l'ensemble; mais la méthode la plus communément employée consistait à servir un lunch dans les écoles.

Le PRÉSIDENT: Qui fournissait le lunch?

Dr PETT: Il était fourni par les autorités locales, avec l'assistance spéciale du ministère de l'Alimentation. Il n'y a pas de doute que le niveau d'alimentation de milliers de familles dans le Royaume-Uni est aujourd'hui supérieur à ce qu'il était avant la guerre, parce qu'on a adopté une politique de subventions pour la nourriture, qu'on a même distribuée gratuitement à certaines classes de gens.

Le PRÉSIDENT: Par autorisation du gouvernement?

Dr PETT: Oui.

M. HILL: On a souvent répété au Comité que beaucoup des vitamines contenues dans des aliments dispendieux étaient nécessaires, comme le disait Dr Thomson. Nous avons l'expérience de nos ancêtres, il y a deux générations passées. Ils trouvaient ces vitamines dans une nourriture très simple. Ils n'avaient pas de sucre blanc. Ils avaient du sucre brun et de la mélasse. Ils ne voyaient jamais le fruit du citronnier. Les citrons et les oranges étaient inconnus. Cependant, ils semblaient avoir meilleure santé et vivaient plus longtemps. Il y avait plus de victimes chez les enfants, depuis la naissance jusqu'à l'âge d'un an; mais c'était dû au manque de soins et non à la nourriture. Ne devons-nous

pas ramener nos études aux mets plus simples et écarter les aliments de luxe qui coûtent si cher et nourrir le peuple avec des aliments plus simples et moins coûteux?

Le TÉMOIN: Puisque cette question découle de mes remarques, peut-être me permettrez-vous de succéder au Dr Pett. Je suis convaincu que sa réponse serait exactement comme la mienne. Il y a plusieurs réponses à cette suggestion faite à maintes reprises, à moi-même et à tous ceux qui ont parlé d'alimentation. Il est vrai que plusieurs de nos ancêtres ont vécu jusqu'à un âge très avancé; Cependant, la moyenne d'âge prévue pour un enfant nouveau-né est de plusieurs années plus longue que ce qu'elle était il y a même cinquante ans.

M. HILL: C'est une donnée trompeuse et due aux soins médicaux plus nombreux.

M. MACNICOL: Et aux soins médicaux gratuits.

M. HILL: Et aux soins médicaux donnés gratuitement depuis l'enfance jusqu'à un ou deux ans. Si vous vous basez sur la longueur de la vie, sur la moyenne d'âge prévue après que l'enfant a atteint sa dixième année, vous constaterez qu'elle était beaucoup plus élevée dans le passé.

Le TÉMOIN: En ce moment—je suis très au courant des statistiques du Royaume-Uni—la moyenne de vie prévue à la naissance est de vingt années supérieure à celle du demi-siècle passé; mais la moyenne de vie prévue à l'âge de quarante ans est demeurée stationnaire, sans progrès ou récul sensible. Mais le point important à souligner dans une réponse à ce genre de critique, c'est que nous devons nous rendre compte que depuis deux ou trois générations le Canada a vu grandir des villes considérables, ce qui introduit de nouveaux problèmes dans la question de l'alimentation. Comme je le disais au début, un des principaux problèmes aujourd'hui c'est qu'à cause de leur emmagasinage facile, des facilités de transport et de la possibilité de les vendre à bas prix dans les grands centres peuplés, nous comptons beaucoup sur les aliments raffinés qui ne faisaient pas partie du régime de nos ancêtres; et par conséquent, si nous continuons à employer ces aliments raffinés, nous devons établir un équilibre en employant une plus grande quantité d'aliments préservatifs. Par exemple, la consommation annuelle de sucre, par tête, a été portée de 5 livres à beaucoup plus de 100 livres par tête, par année. Le sucre est dépourvue de minéraux et de vitamines.

M. Hill:

D. Cela s'applique aux populations urbaines?—R. Nos populations urbaines forment une grande proportion de la population du pays.

M. Dupuis:

D. Qu'est-ce que vous appelez des aliments préservatifs?—R. J'ai donné une liste tantôt: produits laitiers, foie, lait, et le reste.

M. MacNicol:

D. J'aimerais parler des aliments nutritifs dont deux médecins ont fait mention ce matin au sujet d'une partie nombreuse de l'humanité, avec laquelle j'ai été en constantes relations; c'est-à-dire les ouvriers des manufactures. Je songe à 1,000 hommes employés dans une usine. Le Dr Pett a dit, je crois, que son service s'intéressait aux moyens offerts pour l'alimentation des ouvriers dans l'industrie. On a parlé des universités et autres; je voudrais relier cela directement au foyer de l'ouvrier. Le travailleur ordinaire qui reçoit un salaire raisonnable mange bien et dépense bien et sa femme est généralement bonne pourvoyeuse. L'ouvrier ordinaire qui travaille aujourd'hui dans les grandes usines doit avoir de la résistance et de la force. Son déjeuner se compose à peu près des aliments suivants: sauce aux pommes, pruneaux ou figues, une bonne assiettée de gruau, du bacon et des œufs, du pain, du beurre, de la confiture, du

thé et du café. Puis il emporte un lunch au travail et au son du sifflet, vers 12 h. ou 12.30 h., il prend son lunch. J'ai souvent regardé dans leurs boîtes parce que je m'intéresse aux hommes, et nous y trouvons quoi? La plupart ont, pour commencer, une pomme, une banane ou une orange et des viandes froides, à moins d'aller au restaurant et de prendre quelque chose de chaud; mais les usines n'ont pas toutes un restaurant—plusieurs usines du Gouvernement ont un restaurant parce qu'elles disposent de moyens considérables; mais la moyenne des usines commencent à rien et ne sont équipées pour installer un restaurant, bien qu'elles devraient en avoir et finiront par en avoir—et en plus des viandes froides, ils ont parfois un morceau de fromage, du pain et du beurre, et souvent un morceau de tarte. Le lunch n'est chaud que si l'ouvrier le place sur le radiateur. Les uns emportent du thé ou du café, ou une bouteille de lait. L'ouvrier prend son meilleur repas chez lui, le soir, à son retour du travail. Il mange d'abord de la soupe—la soupe est toujours bonne—et la viande ou le poisson est toujours chaud; il mange ensuite des légumes: carottes ou choux avec des pommes de terre, du pain, des confitures et du beurre, et il complète son repas avec du pouding au riz ou au pain ou un autre dessert quelconque et du thé, du café ou du lait. Dans la moyenne des maisons d'ouvriers, on est si éloigné de ces belles idées diététiques que je me demande si le régime que j'ai décrit est un régime bien équilibré. C'est sans doute que j'ai observé que de mon temps dans une usine comptant, 1,000 ouvriers un bien petit nombre d'hommes étaient malades; la moyenne en était très petite. Ils travaillaient fort comme mouleurs, machinistes, forgerons, ajusteurs et autres. J'aimerais savoir si ce régime est parfaitement équilibré. Un autre point n'a pas été mentionné ce matin en dehors de la nourriture—un médecin en a peut-être parlé—et c'est celui des mauvaises dents. J'ai observé que des hommes employés dans les industries ont été malades et sont morts à cause de mauvaises dents. Les dents secrètent souvent du pus à leur base et les dentistes disent que ce pus renferme des poisons qui se répandent dans le système. J'ai vu des hommes mourir subitement, et on a découvert ensuite que leurs dents en étaient surtout la cause. Nous devons, je crois, en ce qui concerne les projets et les décisions ou règlements que nous pouvons offrir comme résultat des excellents témoignages entendus ce matin—et ces témoignages sont vraiment splendides—lier à ces décisions le bien-être de l'ouvrier en établissant un service gratuit d'examen des dents, afin de surveiller l'état des dents du travailleur.

J'ai constaté un fait samedi soir, en visitant un de mes voisins, et il est possible que la chose se fasse déjà; la province de l'Ontario a accompli certaines choses récemment. Les vieillards reçoivent seulement \$20 par mois de pension; mais j'ai entendu parler d'une lettre reçue samedi ou peut-être un peu avant, du gouvernement de l'Ontario, et annonçant à certaines personnes trois choses que j'approuve entièrement. Tous les vieillards, les aveugles, et les mères nécessiteuses qui reçoivent une pension auront maintenant droit à des soins dentaires gratuits.

Le PRÉSIDENT: On ne parle pas des vétérans pensionnés?

M. MACNICOL: Non, je parle des mères nécessiteuses, des vieillards et des aveugles qui ne peuvent avoir soin d'eux-mêmes. Monsieur le président, nous progressons dans de bonnes voies et cela va permettre à ces vieux et aux personnes pauvres de vivre un peu selon les informations excellentes qui nous ont été données ce matin, et le progrès sera considérable.

Pour revenir à ma question: ce régime est-il bien équilibré?

Dr PERR: D'une façon générale, dans l'ensemble, la nourriture que vous avez mentionnée au sujet de l'employé des usines n'est pas mauvaise. Lorsque nous avons entrepris notre travail de recherche dans les industries du Canada, il y a cinq mois, nous ne nous faisons aucune idée de ce que pouvait être le régime de l'ouvrier, et je regrette de dire que ce que nous avons trouvé n'était pas tout à

fait aussi bon que ce que vous décrivez. Et même si c'était aussi bien que vous le dites, ce n'est pas absolument idéal; mais il ne faut pas s'inquiéter de la situation au Canada. Au point où nous en sommes dans notre étude des moyens offerts—et je me rends parfaitement compte de son importance non seulement au point de vue du lunch que l'ouvrier emporte à l'usine, mais aussi de la nourriture qu'il prend chez lui—nous cherchons à obtenir des renseignements à ce sujet, et je puis dire que 35 p. 100 des 300,000 ouvriers dont nous avons étudié le cas à date—ces moyennes sont approximatives, je n'ai pas les chiffres en main...

M. DUPUIS: Depuis le début de la guerre?

Dr PETT: Au cours des derniers cinq mois. Depuis le moment où mon service a été établi, 35 p. 100 des 300,000 ouvriers avaient ce que nous appelons un bon lunch, qui correspond à peu près à ce que vous décrivez. De plus, une grande majorité des ouvriers doivent partir si tôt pour se rendre aux usines d'armements à 50, 60 et 70 milles de distance, qu'ils sont obligés de prendre leur déjeuner à 5 heures du matin et ils ne remangent pas avant midi ou midi et demie et cette situation est très grave.

M. MACNICOL: Je parlais d'une usine que je connais et qui emploie 800 à 900 hommes qui habitent près de l'usine.

Dr PETT: Ces conditions sont idéales; mais nous rencontrons peu de cas de ce genre et ils ne sont pas la moyenne. Permettez-moi de dire que nous ne connaissons pas encore l'influence de l'alimentation sur les dents et je préfère ne pas discuter la question à présent.

M. MCKINNON: Il me semble que les conditions actuelles vous offrent une excellente occasion non pas de voir la situation pour vous-mêmes mais de la démontrer au public avec ces usines de guerre. Il est maintenant possible de surveiller les restaurants exploités d'après les projets d'alimentation, comme vous l'a conseillé votre ministère. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'en occupent? Pouvez-vous d'ici un certain temps préparer un rapport sur la santé des personnes employées dans ces usines en comparaison avec les personnes qui sont employées dans d'autres usines, le temps perdu et autres considérations en cause; un rapport que vous pourriez soumettre au public canadien en disant: voici le résultat d'une étude faite par nous au Canada; et si l'étude a été faite au pays, elle signifie beaucoup plus que si les résultats nous étaient apportés d'ailleurs.

Dr PETT: Nous avons voulu le faire depuis le début. Vous tiendrez compte de cela comme dans tous les autres services de la santé; mais vous ne pouvez espérer, en un mois ou deux ou même en six mois, constater un changement radical capable de convaincre le public que cela est dû à un changement de régime. Toutefois, nous sommes en relation avec des usines qui exploitent d'excellents restaurants et je puis dire en passant que ces usines sont satisfaites de nos relations et trouvent des moyens—je dispose d'un personnel composé de diététiciens qui peuvent conseiller et vérifier ces menus—elles trouvent des moyens pour nous de les aider parfois dans l'amélioration de leur travail et nous en profitons pour recueillir autant que possible des statistiques pouvant établir le rapport qui existe entre le régime, les pertes de temps et les autres considérations communes à ces industries. Je me tiens au courant des expériences qui se font actuellement aux Etats-Unis. La période d'observation est de six mois au moins et il est question de l'étendre à un an. J'ai assisté récemment à une réunion du comité qui étudiait le progrès accompli après deux mois d'activité; et bien qu'il ait été prévu qu'il faudrait au moins six mois pour commencer, ils ont remarqué après deux mois une différence sensible dans certains cas comme l'amélioration de la production, constatable par les bordereaux de paye, etc., et le nombre de rapports des postes de premiers soins.

Il faut du temps pour accomplir ce travail et nous faisons tout en notre pouvoir.

M. McKINNON: Pourrez-vous convaincre les gens de manger la nourriture qui leur convient, quand ils ont ces silhouettes élégantes et qu'ils trouvent impossible d'absorber des aliments sains et de rester sveltes en même temps?

Dr PETT: Nous sommes convaincus qu'il est possible de conserver une taille assez élégante tout en mangeant certains des aliments que nous recommandons.

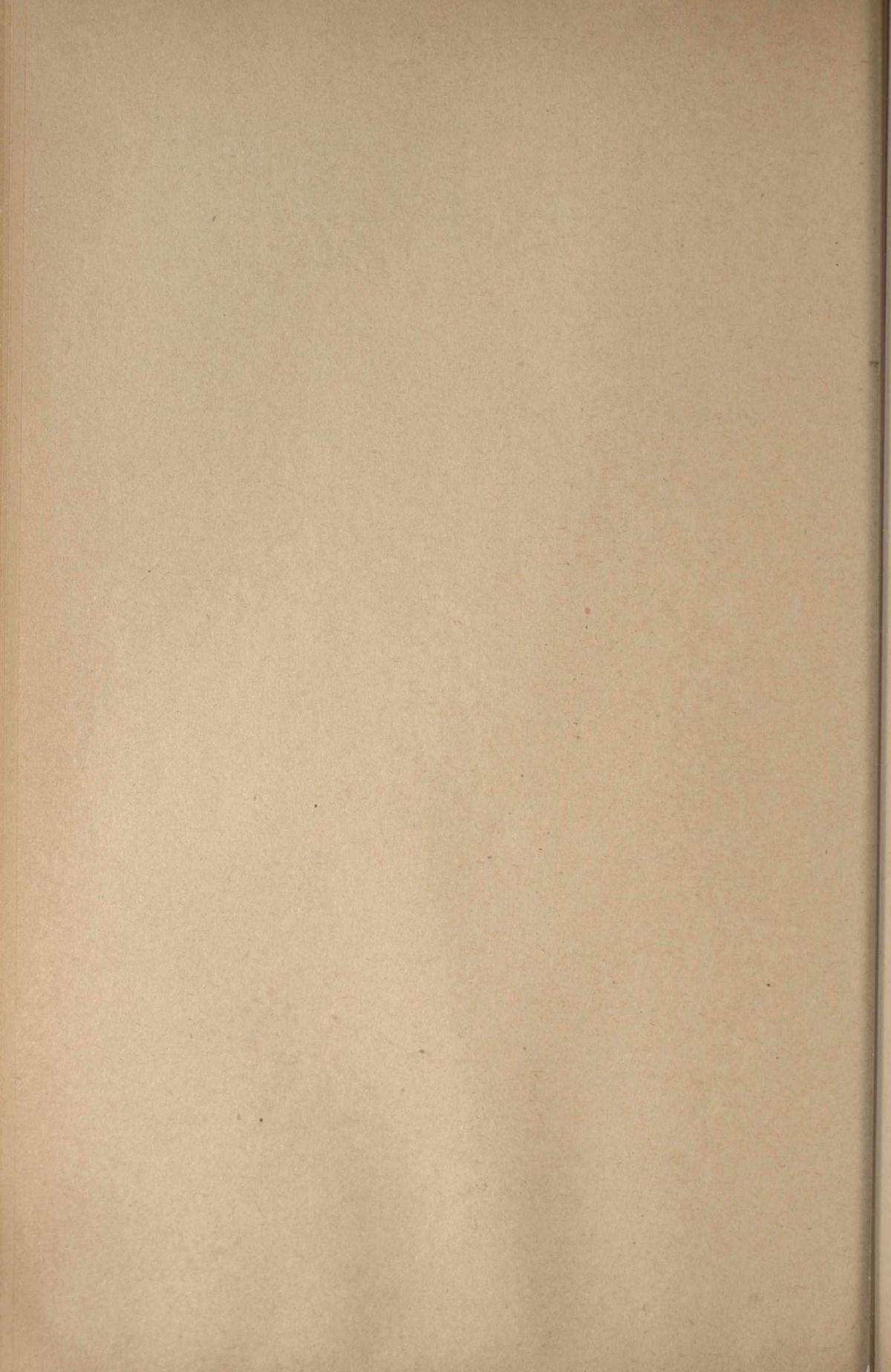
M. DUPUIS: Est-ce que les restaurants exploités par les usines du gouvernement sont sous votre contrôle?

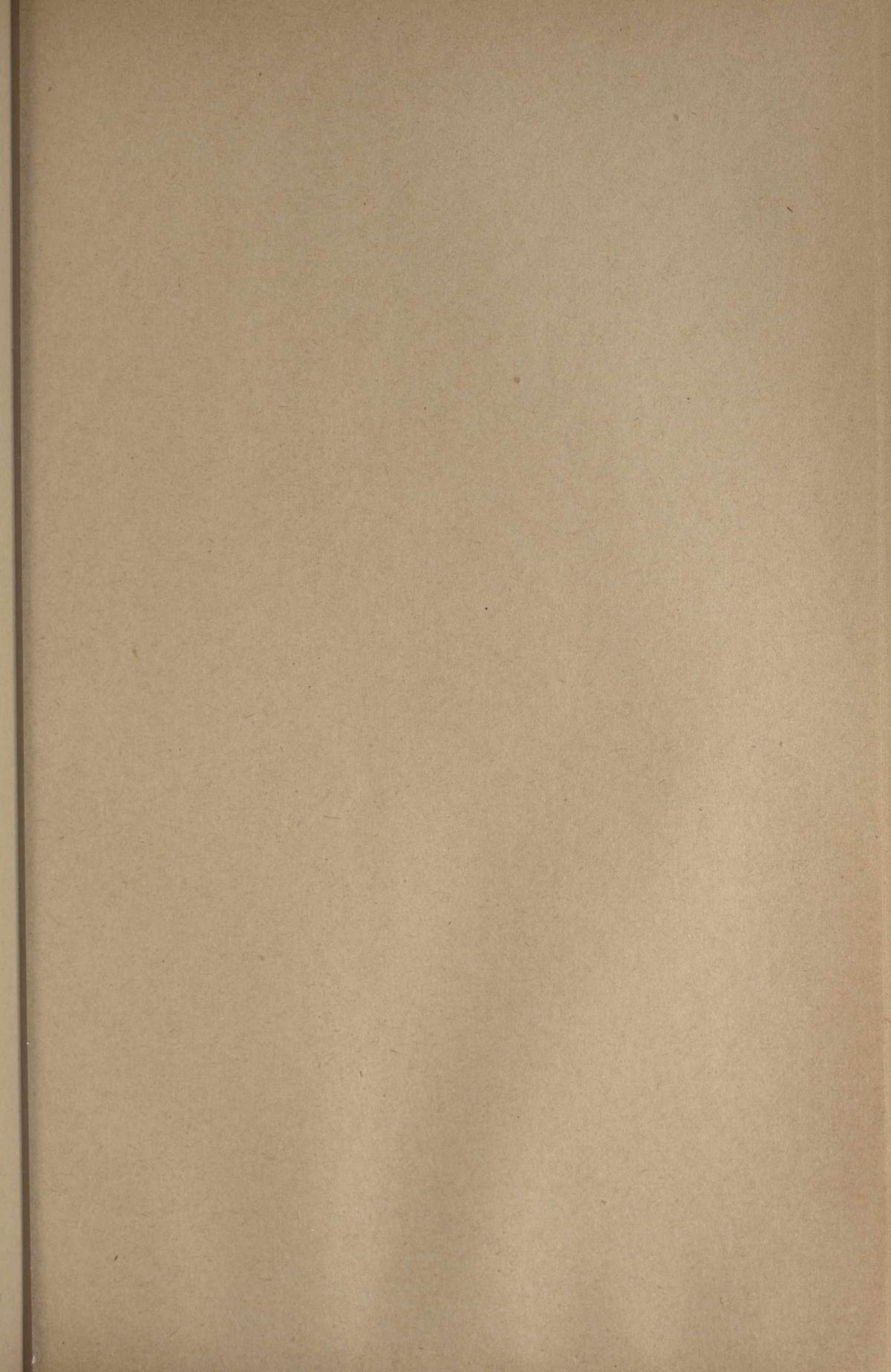
Dr PETT: Nous sommes en relations avec eux par l'entremise de la société qui les exploite; jusqu'à présent nous avons travaillé en parfaite harmonie.

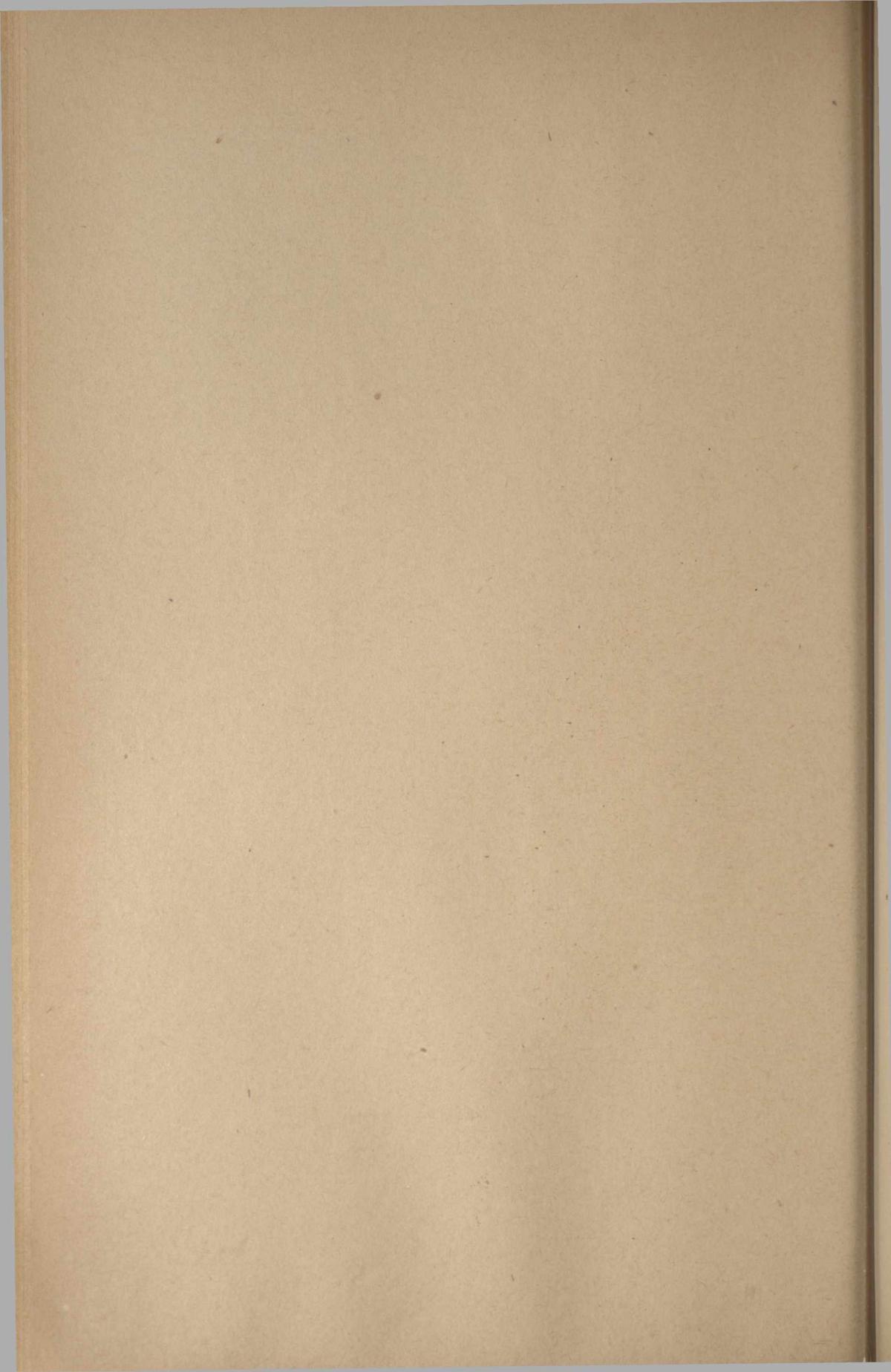
Le PRÉSIDENT: Il est maintenant une heure de l'après-midi et je désire remercier au nom du Comité le Dr Thomson et le Dr Pett, qui nous ont offert aujourd'hui un excellent exposé.

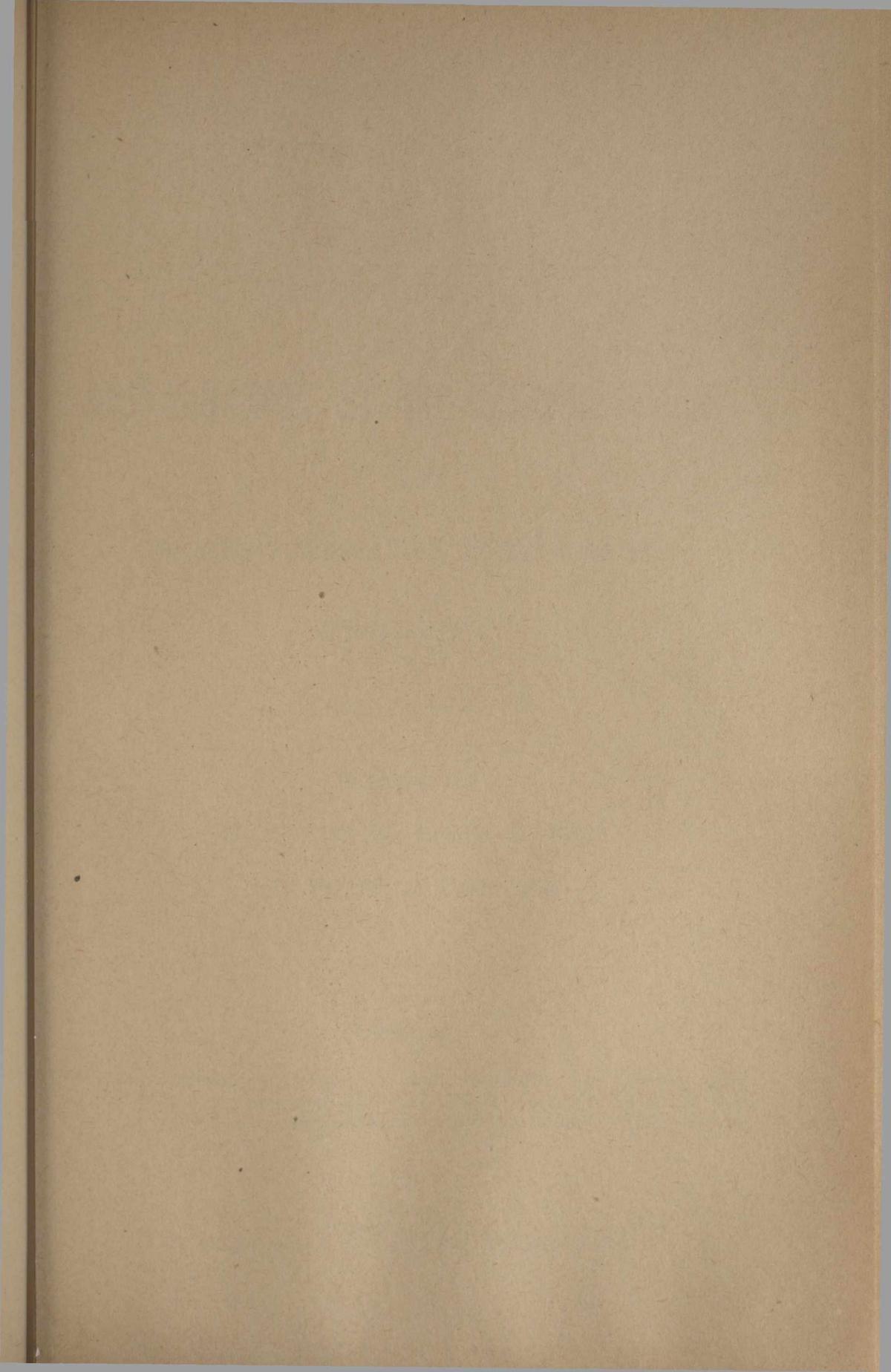
Le Comité s'ajourne à une heure de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

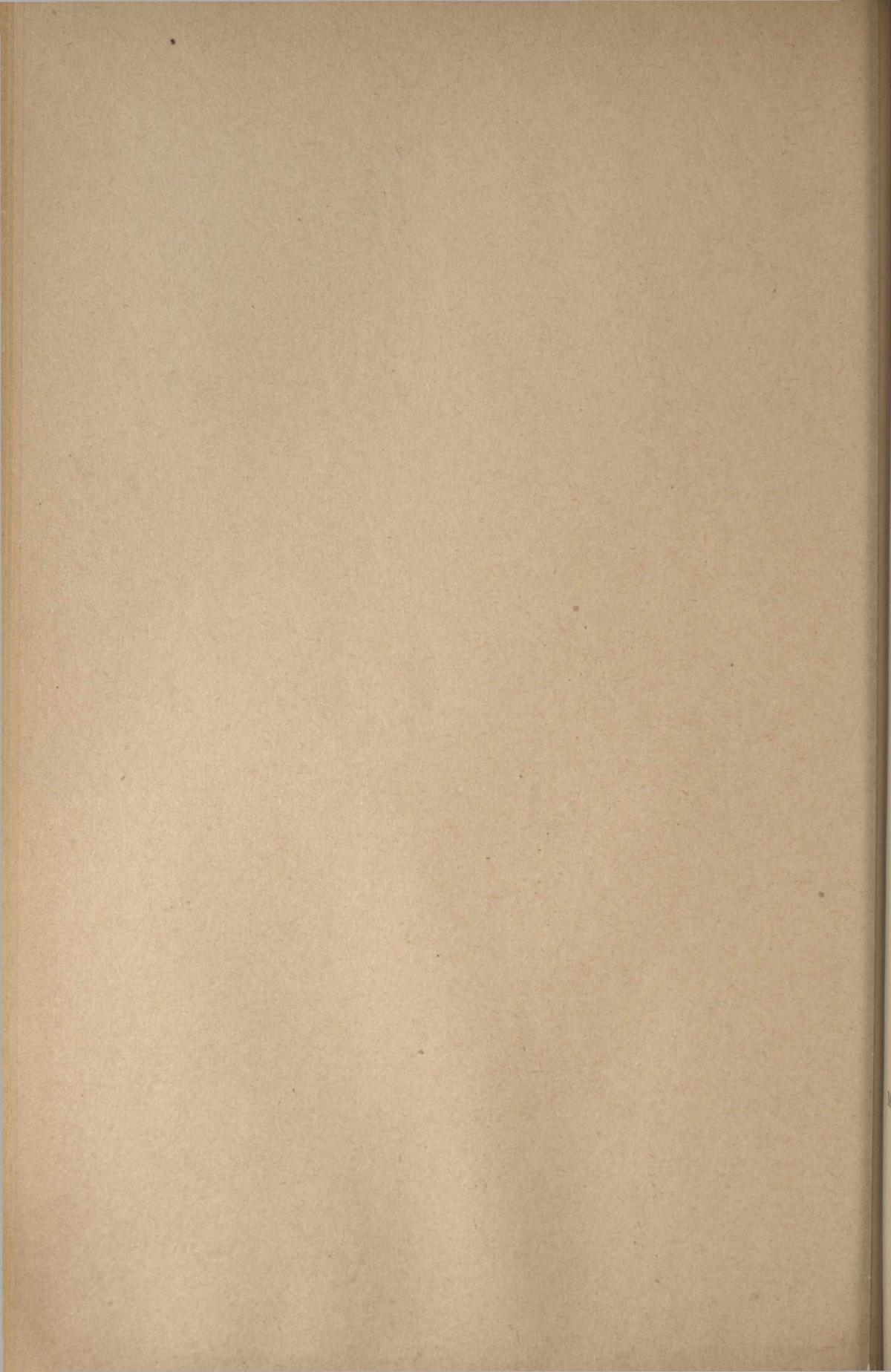
e
t
e
t
e
t
I











SESSION DE 1942

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 6

Séances des

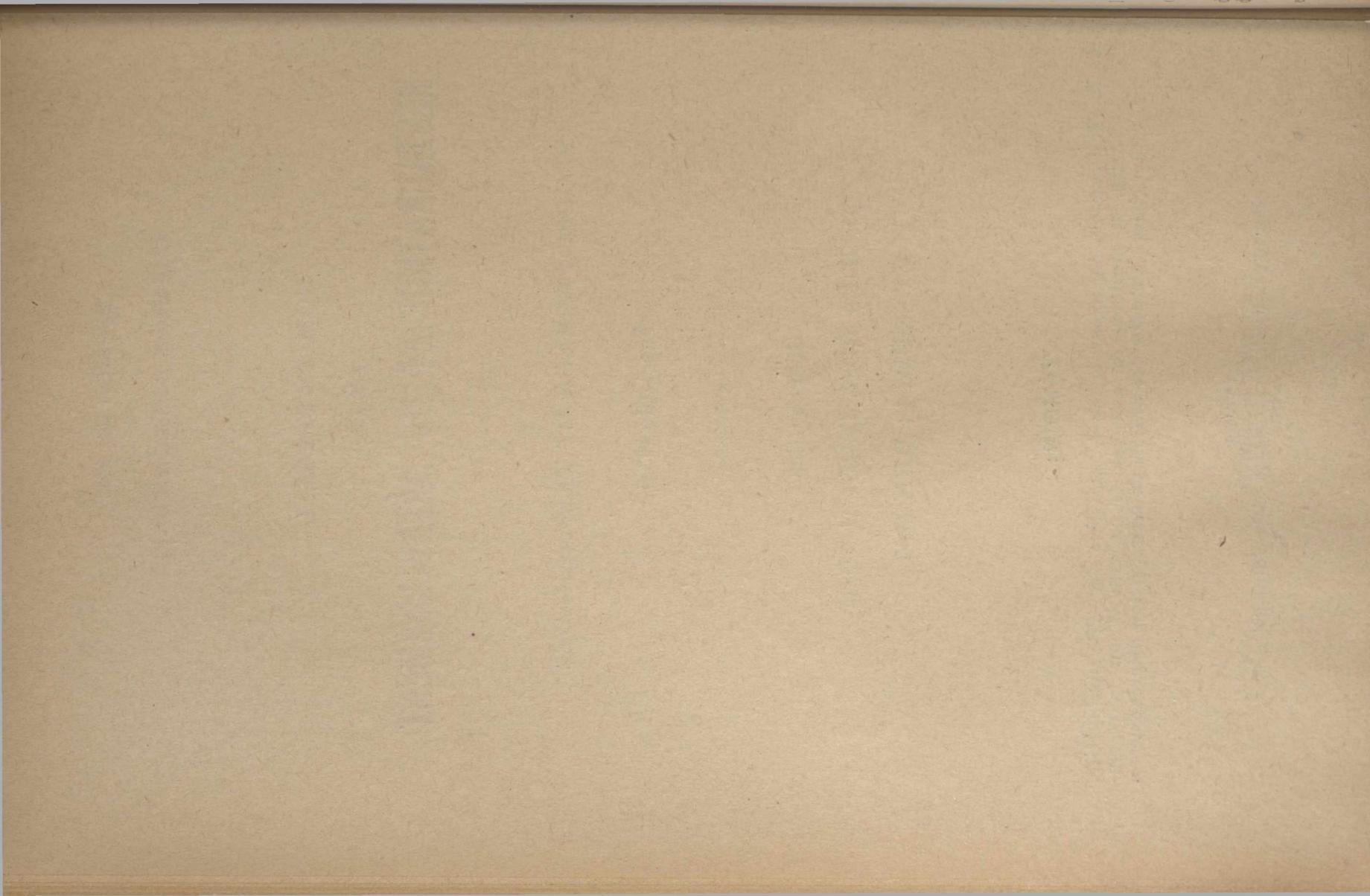
JEUDI 4 JUIN, JEUDI 11 JUIN

ET JEUDI 18 JUIN 1942

TÉMOIN:

M. K. M. Cameron, ingénieur en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa, et président du sous-comité consultatif sur la restauration chargé d'étudier les projets de construction d'après-guerre.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942



PROCÈS-VERBAUX

Le jeudi 4 juin 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit ce jour à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Brunelle, Castleden, Ferron, Gershaw, Gillis, Hill, Jean, Macmillan MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rivière-à-la-Pluie*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Maybank, Purdy, Quelch, Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Stirling, Turgeon, Tustin et White—26.

Etait aussi présent: M. J. E. Mackay, secrétaire du comité de la restauration présidé par M. James.

L'honorable Cyrus Macmillan, président du comité de régie, recommande au nom dudit comité que le présent Comité examine à la présente séance le témoignage de M. James en ce qui concerne les questions d'ordre domestique seulement, et que les sténographes officiels soient remerciés pour le reste de la séance. La motion est adoptée.

M. Castleden propose:

Que le Comité examine le premier groupe de problèmes mentionné dans le témoignage de M. James, page . . . , probablement d'un caractère purement domestique en ce sens que le Canada peut s'en occuper de sa propre initiative.

La motion est adoptée après discussion.

Le Comité s'ajourne à 1 h. de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le jeudi 11 juin 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit ce jour à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon au début et de M. D. A. McNiven à la fin.

Présents: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Castleden, Ferron, Gershaw, Gillis, Hill, Jean, Macmillan, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rivière-à-la-Pluie*), McNiven, Matthews, Purdy, Quelch, Stirling, Turgeon, Tustin et White—20.

Etait aussi présent: M. J. E. Mackay, secrétaire du comité de la restauration présidé par M. James.

Le président lit une lettre de l'honorable Walter Nash qui se dit heureux d'avoir eu occasion d'adresser la parole au Comité.

On remercie les sténographes du Comité pour la présente séance. On convient de convoquer pour la prochaine réunion un représentant de l'un des sous-comités du comité James (restauration), de préférence M. Wallace, s'il est disponible.

Le Comité s'ajourne à 1 h. de l'après-midi, pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le jeudi 18 juin 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit ce jour à 11 h. du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Brunelle, Castleden, Ferron, Gershaw, Gillis, Gray, Hill, Jean, Macmillan MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Matthews, Purdy, Quelch, Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Stirling et Turgeon —20.

Etait aussi présent: M. J. E. Mackay, président du comité consultatif de la restauration.

M. Jean propose:

Que soient payés les frais de M. D. L. Thomson qui a comparu devant le Comité le 28 mai dernier.

La motion est adoptée.

Le président présente M. K. M. Cameron, ingénieur en chef du ministère des Travaux publics, et président du sous-comité du comité consultatif de la restauration chargé d'étudier les projets de construction d'après-guerre. M. Cameron aborde son exposé.

Comme M. Turgeon doit s'absenter, l'honorable Cyrus Macmillan, vice-président, le remplace au fauteuil.

Le témoin se retire.

Le Comité s'ajourne à 12 h. 35 de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 497,

le 4 juin 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. James Gray Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum et je vous prie de faire silence. Vous savez tous ce que nous nous proposons de discuter ce matin, du moins vous savez ce que propose le comité de régie car je l'ai indiqué par une note adressée à chaque membre du Comité. Je prie le président du comité de régie, M. Macmillan, de bien vouloir lire le rapport de ce comité.

M. MACMILLAN: Je dois dire, monsieur, que le comité de régie a recommandé au président que nous procédions ce matin à la discussion du mémoire ou de témoignage présenté par M. James, président du comité de la restauration, et que nous nous occupions des questions d'intérêt domestique en laissant de côté, pour le moment, tout ce qui concerne les relations internationales. Je propose donc de renvoyer les sténographes.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la motion de M. Macmillan, de la part du comité de régie. Etes-vous prêts pour une décision? Il s'agit de renvoyer les sténographes pour ce matin. D'accord?

La motion est adoptée.

M. McNIVEN: Je présume que la motion ne s'applique qu'aux sténographes officiels et non pas aux journalistes.

Le PRÉSIDENT: Oh! non.

Le Comité aborde la discussion.

Le 18 juin 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 h. du matin, sous la présidence de M. James Gray Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum et je vous prie de faire silence. Notre témoin aujourd'hui est M. Cameron, qui est l'ingénieur en chef du ministère des Travaux publics. Il va nous expliquer le travail du comité James sur les entreprises à financer par le Trésor public. M. Cameron était le président du sous-comité de ce comité général. Avant que j'appelle M. Cameron, je crois que vous avez une motion à proposer, monsieur Jean.

M. JEAN: Oui, monsieur le président. Nous avons le droit de citer des témoins ici, mais ils font des frais pour venir. Le 28 mai, nous avons entendu M. Thomson, de l'université McGill. Il a une note de \$16.28. Je propose que nous en recommandions le paiement.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la motion de M. Jean, de recommander le paiement de \$16.28, somme représentant les frais de M. Thomson qui a rendu témoignage il y a deux ou trois semaines. Que vous en semble?

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Cameron, je dois partir tantôt et M. Macmillan, vice président du Comité, prendra le fauteuil. Vous comprendrez, je le sais, que

si je pars, ce n'est pas parce que je le veux, mais malgré mon désir d'être ici pendant que vous nous adressez la parole.

M. Cameron va diviser son exposé en trois parties. Je regrette qu'il n'ait pas assez de copies pour tout le monde. Il n'en a que trois: une pour moi et en voici deux autres. Il va parler des différents aspects du travail accompli par ce comité et j'aimerais qu'on lui permette de terminer chaque partie de son exposé avant de l'interroger. Il y a trois parties. A en juger par ce que j'ai ici, ce ne sera pas excessivement long, à moins que vous ne le retardiez par des questions, comme vous le ferez sans doute. J'invite maintenant M. Cameron.

M. K. M. CAMERON, président du sous-comité des projets de construction d'après-guerre, est appelé.

Mémoire de M. K. M. Cameron, ingénieur en chef du ministre des Travaux publics, membre du comité consultatif de la restauration et président du sous-comité des projets de construction d'après-guerre.

LA PLACE D'UN PROGRAMME D'ENTREPRISES DE CONSTRUCTION DANS UN PLAN DE RESTAURATION D'APRÈS-GUERRE

1. *Place des Entreprises de Travaux publics dans le Problème de la Restauration totale*—

a. Dès ses premières réunions, le comité de la restauration a reconnu l'importance d'avoir une série de projets d'entreprises publiques en réserve à titre de précaution contre la possibilité de chômage et de désorganisation, après la guerre. A la réunion du 3 mai 1941, on a rassemblé un certain nombre de suggestions assez importantes sur les points qui doivent être considérés dans un plan de restauration; et la partie qui traite des travaux publics est la disposition des membres du Comité qui peuvent désirer en avoir une copie supplémentaire. Elle est d'ailleurs annexée au compte rendu de la troisième réunion, qu'on a déjà distribué aux membres du Comité.

b. Il importe de bien se rappeler que les travaux publics ou un programme public de projets de travaux ne doivent être qu'une partie de la préparation totale en vue de la période de restauration. On est porté à penser que c'est là le seul article du programme de la restauration. Cela ne cadre pas du tout avec l'intention du Comité de la restauration.

Comme on le verra en consultant le Mémoire fondamental (pp. 11-16), le comité a esquissé les grandes lignes du problème. Chacune des grandes divisions est importante, et nous ne pourrions résoudre les immenses problèmes de l'après-guerre qu'en nous occupant de chacun d'eux. Mais une réserve de travaux publics est un des importants préparatifs sur lesquels tout le monde est d'accord.

Les entreprises de travaux publics offrent un autre important aspect. Ils forment partie d'un plan de restauration que nous pouvons commencer à élaborer dès à présent et qui est en grande partie à notre portée. Comme l'a fait remarquer M. James dans son classement des éléments du problème de la restauration, classement qui figure dans le mémoire qu'il a présenté au Comité (fascicule 2, pp. 44-47), c'est là une des initiatives que nous pouvons prendre indépendamment de toute considération internationale.

(Cela ne veut pas dire qu'un programme de travaux publics soit *entièrement* d'ordre domestique. On reconnaît généralement qu'un programme de travaux publics, comme mesure préventive en cas de dépression, ne peut atteindre son maximum d'efficacité que si un certain nombre de pays travaillent ensemble. Le Congrès international du Travail s'occupe de ce projet depuis un bon nombre d'années. Sans aucun doute, les Etats-Unis, qui se sont fortement prononcés en faveur de l'établissement d'un programme de travaux publics, inviteront et accueilleront avec plaisir notre collaboration dans une entreprise de ce genre, de sorte que les deux pays s'entr'aideront.)

2. Synchronisation des travaux.

Une autre question qu'il sera bon d'élucider avant d'aborder les détails administratifs, c'est celle de la synchronisation, c'est-à-dire de la place où un programme de travaux pourra être nécessaire dans la suite des événements d'après-guerre. Certaines gens se demanderont peut-être encore si un programme de travaux publics est bien nécessaire. La réponse la plus généralement admise, c'est qu'il y a deux périodes dans lesquelles un tel programme sera une utile sauvegarde et une mesure préventive.

(a) Certains travaux publics pourront être nécessaires immédiatement après la guerre, si à cette époque la désorganisation du travail est très grande.

(b) Même en supposant qu'il y ait une reprise très sensible après la guerre et que la désorganisation qui suivra immédiatement l'armistice ne soit pas très grande, il y a le réel danger que cette reprise ne dure pas et qu'elle soit suivie d'une dépression.

Le Comité n'accomplirait pas son devoir s'il ne tenait pas compte de cette possibilité. Comme l'a signalé M. James, dans son exposé sur ce point, une dépression secondaire s'est toujours fait sentir après chaque guerre importante.

Renvoi: Exposé de M. James, pp. 36-39, en particulier le troisième paragraphe de la page 39: "Il nous faut donc attendre inévitablement à une dépression économique semblable, après la guerre, soit immédiatement à la fin des hostilités, soit après une brève période de prospérité. Pour faire face à cette dépression, qui se manifestera d'abord par du chômage dans certaines régions où les entreprises privées n'auront pu s'adapter d'une manière satisfaisante aux besoins de la situation, nous devons tenir prêt un programme supplémentaire d'entreprises d'Etat."

3. Mécanisme administratif pour préparer une réserve de travaux.

En conséquence, dans l'élaboration plus complète d'un tel programme, travail confié à un sous-comité spécial, on peut négliger la théorie économique des programmes de travaux publics, l'"amorçage", et le reste, pour s'occuper du mécanisme réel qui convient le mieux à la situation canadienne "quant à l'organisation efficace d'un tel programme avant la fin des hostilités".

Le sous-comité est encore à préparer les détails du mécanisme de la réserve de travaux publics. Dans le moment, nous ne pouvons mentionner que quelques-unes des grandes lignes et quelques-uns des principes sur lesquels le sous-comité est complètement d'accord.

Il est d'accord pour admettre qu'il doit y avoir un organisme central de coordination qui fera dresser un inventaire complet et moderne des projets recommandables. En second lieu, il a fortement approuvé l'idée de comités régionaux convenablement constitués. Ceux-ci sont de grande importance, vu qu'un grand nombre de projets de travaux ne peuvent s'évaluer convenablement qu'à la lumière des circonstances locales; et vu qu'il doit y avoir un moyen efficace d'obtenir la coopération des administrations provinciales et municipales et du public en général dans les diverses régions du Canada. L'idée de l'organisation régionale de toutes les mesures de restauration a reçu l'approbation du Comité plus d'une fois, mais il reste à élaborer les détails.

4. Genres d'entreprises qui devraient faire partie de la réserve de travaux publics.

Il faut bien comprendre que le sous-comité (de même que le comité principal) ne se considère pas comme une agence chargée de choisir parmi les projets locaux et nationaux; il ne se considère pas non plus comme l'organisme qui, à un certain stade, approuvera ces projets. Il a pour fonction de recommander au gouvernement (a) le meilleur genre de mécanisme administratif général, (b) les normes ou critères auxquels on doit se rapporter dans les entreprises faisant partie du programme canadien.

(a) *Critère général.* Le Comité principal et le sous-comité admettent que les considérations fondamentales qui doivent servir à déterminer l'inclusion des travaux dans un programme de réserve sont l'efficacité économique et l'utilité sociale. Le Comité rejette tout programme servant simplement à donner de l'ouvrage ou à remuer de la terre et tout retour aux pires formes des programmes de travaux publics que les années de dépression de la troisième décennie nous ont rendus familiers. Les travaux proposés ou acceptés par les corps publics doivent se justifier par leur propre valeur. Pour citer un passage d'un des mémoires acceptés pendant les délibérations du Comité: "Dans un programme de réserve visant à une restauration industrielle et économique, les projets de travaux doivent s'harmoniser avec les tâches spéciales de la restauration considérée dans son ensemble. Ils ne doivent pas servir simplement de bouche-trou. Une forte proportion de l'économie canadienne, après la guerre, doit être réadaptée aux fins de la paix, et les projets doivent être agencés, partout où cela sera possible, de manière à faciliter les tâches visant à la réorganisation et au rajustement."

(Cela ne veut pas nécessairement dire que tous les projets de travaux doivent s'amortir automatiquement au sens usuel du mot. Il peut y avoir encore place pour certains genres de dépenses qui donnent un rendement plutôt d'ordre social que d'ordre économique, comme, par exemple, les placements dans le domaine de l'éducation et de l'hygiène publique. Mais le sous-comité n'est pas encore prêt à présenter ses recommandations sur tous les aspects du financement des travaux de réserve.)

(b) *Catégories.* On peut suggérer divers classements pour distinguer les catégories d'entreprises dans le programme total. Ces classements dépendent du point de vue que l'on adopte. Par exemple, on peut avoir besoin de considérer (a) les projets à court terme ou petits projets, (b) les projets à long terme ou grands projets. Il en faudra des deux sortes pour convenir aux diverses demandes qui pourront surgir à telle ou telle époque, dans tout le pays.

Voici le classement qui a paru au sous-comité comme étant le plus utile pour l'examen des groupes considérables de projets, dont chacun donne lieu à diverses considérations administratives:

A. Construction et travaux connexes entrepris par l'industrie ou par d'autres initiatives privées comme partie de leur travail de réadaptation aux conditions de paix ou comme reprise des travaux normaux d'entretien ou d'expansion.

B. Entreprises des ministères fédéraux et des agences de l'État comme Radio-Canada, les chemins de fer Nationaux du Canada, etc.; qui seraient toutes financées entièrement par le Trésor fédéral.

C. Les projets des gouvernements provinciaux, entièrement financés par les fonds provinciaux.

D. Les projets municipaux entièrement financés par les fonds locaux.

E. Les projets provinciaux, municipaux ou autres auxquels une certaine aide fédérale faciliterait le paiement du total des dépenses.

Le sous-comité s'occupe d'abord des catégories B, C et D, qui comprennent des projets plus simples sur lesquels il est plus facile de formuler des recommandations; ces catégories, toutefois, couvrent des domaines très vastes et variés dans lesquels il y a beaucoup à faire.

Les projets financés conjointement, surtout avec l'aide du fédéral comportant des problèmes spéciaux de ligne de conduite. La catégorie E est réservée pour étude spéciale à effectuer lorsque le sous-comité aura fait rapport sur les principaux rouages du mécanisme nécessaire.

La catégorie A—travaux de construction concourant à la réorganisation industrielle et autres travaux de construction financés au moyen de fonds privés—soulève des problèmes spéciaux sur lesquels nous aimerions connaître les vues du Comité parlementaire. Le comité étudie encore les aspects les plus importants de la restauration industrielle à divers points de vue et il n'a pas encore pu

formuler de recommandations ni un programme de coordination. On peut mentionner, toutefois, que si l'on peut établir un mécanisme satisfaisant pour les réserves de travaux publics, on espère pouvoir prévoir des dépenses privées appropriées aux besoins en faisant appel à la collaboration volontaire de l'industrie, de manière à favoriser la stabilisation dans l'après-guerre. Voilà un domaine très considérable, mais important, et sur lequel le gouvernement n'a pas de contrôle direct de la manière ordinaire; mais c'est une chose qui mérite beaucoup d'attention de la part du public.

5. *Construction d'Habitations et Urbanisme.*

Importance spéciale de ce domaine. Etude sur la construction des maisons et l'urbanisme, confiée à un groupe qui fait rapport au sous-comité.

Ce groupe est encore à l'œuvre. Sur une question, cependant, ses membres sont déjà parfaitement d'accord. C'est qu'il est absolument essentiel d'avoir des plans d'ensemble suffisants comme base d'un programme efficace de construction dans une ville ou une région. Nous comprenons toutefois que dans les villes il est impossible d'établir un plan d'ensemble du jour au lendemain. "Dans les petites villes ou les régions, on devrait élaborer des plans d'ensemble avec soin et les adopter avant que soient approuvés les projets de construction d'après-guerre. Dans les grandes villes, il faudrait plus de temps que nous n'en avons pour compléter de tels plans. Dans ces cas, toutefois, on devrait commencer ou continuer immédiatement l'élaboration des plans généraux, et au moins le quartier où l'on projette des développements pour l'après-guerre devrait faire l'objet d'un plan capable de s'harmoniser, une fois terminé, avec le plan général de la ville. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine au Canada avant que nous puissions nous considérer suffisamment prêts pour un vaste programme de construction à exécuter après la guerre.

6. *Programme de conservation et mesures pour mieux développer les ressources naturelles du Canada.*

Voici un domaine très vaste et extrêmement important où il y a lieu de prévoir une série d'entreprises, bien que la plupart ne soient pas des entreprises de construction. Les plans étudiés par le comité de la restauration tiennent sérieusement compte de ces questions, mais le sous-comité des entreprises de construction se guidera sur les opinions mûries du sous-comité de la conservation quant à cette partie du programme de restauration.

7. *Normes.*

Toute la question des genres de plans et de projets qui doivent faire partie d'un programme est de grande importance. Le sous-comité a été chargé de donner une attention spéciale à cette question. Voir le texte du renvoi (Procès-verbal n° 1, p. 29, paragraphe 2). "D'après quelles normes devra-t-on faire l'étude de certains projets particuliers, en vue de déterminer leur importance dans le programme? Comment les devis devront-ils être préparés et comment l'élaboration des plans préliminaires devra-t-elle se faire?"

Les normes considérées par le sous-comité comme utiles à l'évaluation des projets et des propositions, ont été formulées dans un projet de déclaration. Ce document est susceptible de modification, mais il est utile comme base de consultation avec les pouvoirs publics et les groupes de particuliers dans tout le pays. Des copies de cette déclaration sont à la disposition du comité. Les discussions et les observations sont bienvenues.

8. *Principes généraux et problèmes impliqués dans l'organisation d'une réserve de travaux.*

Nous pourrions peut-être étudier ce qui a été fait aux Etats-Unis.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, je veux tout d'abord dire un mot de l'attitude des membres du sous-comité que j'ai l'honneur de présider. Nous sommes tous portés à un certain degré de jalousie soit dans le domaine

professionnel—génie civil, architecture, construction,—soit dans la vie civile. Mais dès notre première réunion, nous avons constaté que ce sentiment avait été totalement mis de côté, et en abordant ce problème nous nous sommes efforcés de le traiter à titre de Canadiens, au profit des Canadiens. A mon avis, nous y avons réussi et nous continuerons dans ce sens.

Place des projets de travaux publics.

Comme l'a dit le président, j'aimerais avoir occasion d'entendre vos questions et vos critiques sur tous les points que vous jugerez à propos de soulever concernant ce mémoire. Je me propose de diviser la manière en trois parties. Dans la première, je traiterai de la place des projets de travaux publics dans le problème total de la restauration, du temps ou de l'incidence de ces travaux dans l'ensemble du problème, et du mécanisme administratif nécessaire pour développer une réserve de travaux publics. Dans la deuxième partie, je traiterai des genres de projets qui devraient faire partie de la réserve de travaux publics, laquelle peut prendre assez d'ampleur, et de leurs rapports avec le problème de la construction des habitations et de l'urbanisme. Nous pourrions considérer séparément la place qu'occuperont les travaux publics et la réserve de travaux publics dans les autres parties, d'ordre plutôt domestique, du programme total du comité, lequel, comme l'a exposé M. James, couvre aussi le domaine de l'agriculture et des ressources naturelles. Puis il y a incidemment la question des normes d'après lesquelles les divers projets seront comparés les uns aux autres pour être inclus dans la liste des travaux devant constituer la partie essentielle de la réserve de travaux publics.

Dès ses premières réunions, le comité de la restauration reconnut l'importance d'avoir en disponibilité une série de projets de travaux publics à titre de réserve contre la possibilité de chômage et de désorganisation après la guerre. A sa réunion du 3 mai 1941 il a rassemblé un certain nombre de suggestions de grande portée qui doivent être considérées dans un plan de restauration; et la partie qui concerne les travaux publics est à la disposition des membres du Comité qui désirent des copies supplémentaires. Elle est aussi annexée au procès-verbal de la troisième réunion du comité de la restauration et vous avez déjà ce procès-verbal. Mais nous en avons des exemplaires additionnels, si vous en voulez.

Il importe, je crois, de déclarer clairement dès aujourd'hui que les travaux publics ou les projets de travaux publics ne sont envisagés qu'en fonction de la préparation totale à la période de restauration. On est porté à y voir le seul genre d'initiative que comporte la restauration. Cette manière de voir est très loin de l'intention ou de la manière de voir du comité de la restauration. Vous avez devant vous, et j'espère que vous l'avez trouvé aussi intéressant que je l'ai trouvé moi-même, le mémoire fondamental rédigé pour la gouverne du Comité principal. Il résume les principaux aspects du problème d'ensemble. Chacun de ces aspects est important et nous ne pouvons résoudre les immenses problèmes de l'après-guerre qu'en nous occupant de chacun d'eux. Mais préparer la construction de travaux publics est une des choses sur lesquelles tout le monde est actuellement d'accord.

Il y a un autre aspect important des projets de travaux publics. Ils font partie d'un programme dont nous pouvons commencer l'exécution n'importe quand. C'est-à-dire que nous pouvons en commencer la préparation à présent, pour qu'ils soient prêts à être mis à exécution en temps utile. Cela dépend naturellement de nous dans une grande mesure. M. James l'a suggéré dans son classement des éléments du problème de restauration dans l'exposé qu'il a présenté au Comité, comme vous le verrez au deuxième volume des comptes rendus de vos délibérations, pages 45 à 49. Voilà une des initiatives que nous pouvons prendre, indépendamment des considérations internationales. Cela ne veut pas dire, toutefois, qu'un programme de travaux publics soit entièrement d'ordre

domestique. Il est assez généralement admis aujourd'hui que l'utilité d'un programme de travaux publics comme moyen de parer à la dépression ne peut atteindre son maximum que si un certain nombre de pays travaillent ensemble. L'organisation internationale du travail élabore ce projet depuis un bon nombre d'années. Les Etats-Unis, comme vous le savez, ont mis sur le métier un programme pour donner de l'ouvrage ou pour constituer une réserve de travaux de construction pour l'après-guerre; et ils redoubleront probablement leurs efforts dans ce sens. Ainsi je crois que les Etats-Unis et probablement notre pays pourront trouver un champ très utile où ils pourront coopérer à la solution de ce problème d'une réserve de travaux de construction pour l'après-guerre. Dans ce sens, nous pourrions beaucoup nous entraider.

Synchronisation des travaux.

Vient ensuite la question de ce qu'on appelle généralement la synchronisation des travaux, c'est-à-dire le temps ou la place dans la série des événements d'après-guerre ou un programme de travaux publics ou d'autres travaux peut être nécessaire. On peut se demander si un programme de travaux est bien nécessaire. Vous avez probablement vu des remarques à ce sujet. Mais la réponse la plus généralement acceptée c'est qu'il y a deux périodes où un tel programme sera une utile sauvegarde et une mesure de prévention.

Tout d'abord, certains travaux publics pourront être nécessaires dès la fin de la guerre si la désorganisation est grande à l'époque. Mais, même en supposant qu'il y ait une reprise importante après la guerre et que la désorganisation suivant immédiatement l'armistice ne soit pas très grande, il y a grand danger que la récupération ne dure pas et soit suivie d'une dépression. De nombreux facteurs rendent évidemment les pronostics difficiles. Le Comité n'accomplirait pas son devoir s'il ne tenait pas compte de ces possibilités. Comme M. James l'a signalé à votre Comité, l'expérience de toutes les grandes guerres démontre qu'il survient ensuite une dépression d'ordre secondaire.

Je voudrais citer une phrase de M. James, que vous trouverez à la page 39, troisième paragraphe, du compte rendu de la deuxième réunion de votre Comité. Il a dit:

Il nous faut donc nous attendre inévitablement à une dépression économique semblable après la guerre soit immédiatement à la fin des hostilités, soit après une brève période de prospérité.

Si vous vous en rappelez, il prévoyait la possibilité que le public essaye de dépenser immédiatement l'argent qu'il économise en ce moment pendant qu'il est incapable d'acheter tout ce dont il a besoin. Il continue:

Pour faire face à cette dépression, qui se manifestera d'abord par le chômage en certaines régions où les entreprises privées n'auront pu s'adapter de manière satisfaisante aux besoins de la situation, nous devons tenir prêt un programme supplémentaire quelconque d'intervention de l'Etat.

Cela souligne l'importance d'organiser la synchronisation de ces travaux pour prévenir le chômage.

Nous en arrivons à la question du rouage administratif pour préparer une réserve de travaux. Je ferai remarquer que dans l'élaboration d'une politique à cet égard, le sous-comité se soucie peu de la théorie économique de la stratégie des travaux comme l'amorçage et les procédés de ce genre. Mais il s'intéresse au rouage qui doit convenir le mieux à la situation canadienne, et comme le dit le texte du renvoi: "Pour l'organisation efficace d'un tel programme avant la fin des hostilités".

Rouage administratif.

Notre sous-comité travaille encore aux détails du mécanisme de la réserve de travaux publics. Actuellement je ne puis mentionner que quelques-uns des

principes sur lesquels le sous-comité est à peu près d'accord. A son avis il doit y avoir un organisme central de coordination qui fera dresser un inventaire complet et moderne des projets jugés utiles. Il est aussi d'accord sur l'opportunité d'établir des comités régionaux bien constitués. Ces comités sont de grande importance car il y a tant de projets de travaux qui ne peuvent s'évaluer convenablement qu'à la lumière des circonstances locales; et parce qu'il doit y avoir un moyen efficace d'obtenir la coopération des autorités provinciales et municipales et des services publics en général dans les diverses régions du Canada. L'idée d'effectuer par région les plans d'ensemble de toutes les entreprises de construction a été approuvée par le comité. Il faudra nécessairement examiner et élaborer avec soin tous les détails.

Le PRÉSIDENT: Je regrette d'avoir à m'absenter. Je prie M. Macmillan de prendre le fauteuil.

M. Cyrus Macmillan prend le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Avant que nous abordions l'article 4, M. Cameron va répondre aux questions qu'on voudra poser sur les trois premières sections.

M. Quelch:

D. Je ne sais si M. Cameron peut répondre à ceci ou non. Il a dit que d'après le comité une dépression est à peu près inévitable soit immédiatement après la guerre, soit à la suite d'une courte période de prospérité. Pouvez-vous expliquer pourquoi vous jugez une dépression nécessaire ou probable?—R. Surtout à cause de l'expérience du passé, monsieur Quelch. Nous voudrions qu'il n'y en ait pas. C'est évidemment l'espoir de tout le monde. Chacun espère qu'il ne sera même pas nécessaire d'avoir une réserve de travaux de construction pour l'après-guerre, si d'autres moyens peuvent produire une prospérité générale et croissante après la guerre. Cela me fournit l'occasion de dire qu'au moins je crois que si d'autres moyens pris de bonne foi par le gouvernement ou par le pays et les gouvernements n'obtiennent pas ce résultat, il peut y avoir une dépression. Tout dépendra de ce que le Canada pourra faire pour assurer le bien-être de sa population en lui fournissant du travail. Voilà mon opinion personnelle sur la question.

M. Castleden:

D. Le programme de travaux publics que vous projetez comprend-il les travaux pour le développement de nos ressources naturelles?—R. Je devais traiter ce point plus tard.

D. Merci. J'attendrai.—Il y a d'autres sous-comités qui s'occupent des ressources naturelles. Nous pourrions aussi bien aborder cela à présent.

D. Je veux bien attendre que ce point vienne à son tour.—R. Très bien.

M. McNiven:

D. Vous vous êtes servi tantôt du mot "amorçage", qui s'est employé couramment aux Etats-Unis à propos du New Deal.—R. Oui.

D. Comment le mot s'applique-t-il ici? Vous voulez dire, je suppose, que vous songez à des travaux utiles qui ne serviront pas seulement à faire dépenser de l'argent?—R. Oui. Je mentionne cela très clairement dans la section suivante.

M. Ross:

D. Je crois moi-même beaucoup à la collaboration internationale. En fait de restauration, je ne crois pas que nous puissions aller bien loin—du moins quant au Canada—s'il n'existe pas une grande coopération internationale. Vous avez dit que pour obtenir un maximum de résultat de nos travaux publics il nous faudrait une collaboration internationale. Pouvez-vous expliquer cela un peu pour donner un peu plus de détails à ce sujet?—R. Ce qu'on veut dire là, je crois, c'est que nous sommes un jeune associé dans la partie anglophone du continent nord-américain. J'ai l'impression que nous dépendions beaucoup plus de la

prospérité des Etats-Unis que de notre propre prospérité; et en ce qui concerne les travaux publics, si les Etats-Unis sont prospères nous sommes presque inévitablement entraînés vers la prospérité. Ce qui leur profite nous profite. Voilà une affirmation plutôt générale en réponse au colonel Ross.

D. Elle se fonde sur la situation financière?—R. Oui.

D. C'est ce que vous voulez dire?—R. Oui.

M. Quelch:

D. Vous avez dit, monsieur Cameron, qu'on prévoyait une dépression à la lumière de l'expérience. Diriez-vous que s'il y a eu de fortes dépressions dans le passé c'est parce que dès l'apparition des premiers signes de crise, les gouvernements tendaient à réduire les dépenses juste au moment où il aurait fallu les augmenter pour accroître la demande des marchandises en exécutant des travaux publics?—R. Vous m'amenez sur le terrain de l'économie politique où je ne prétends pas être un expert.

M. MacNicol:

D. Je voudrais vous poser une question, monsieur Cameron. Dans la liste des travaux publics qui figure dans votre mémoire, je ne vois rien au sujet du contrôle des inondations. Voilà un domaine très important où des travaux donneraient de l'emploi à la main-d'œuvre exercée ou non soit sur place, soit dans les fabriques. Vous êtes au courant, j'en suis sûr, de l'immense programme de contrôle des inondations qu'on a exécuté aux Etats-Unis, par exemple, dans la vallée de l'Ohio où l'on a endigué ses affluents. Il y a aussi de vastes programmes exécutés dans les états de l'Ouest et il y a celui qu'on élabore actuellement. En Ontario—et dans d'autres provinces, peut-être surtout dans le Québec—nous avons eu plusieurs inondations désastreuses. Par exemple, dans la vallée de la Grande Rivière et dans celle de la Thames. Actuellement, vous savez que la vallée de la Grande Rivière a été protégée, du moins dans une certaine mesure par la construction d'une digue de trois milles de long au nord de la ville de Fergus—la Digue Shand. Je ne suis pas sûr que cela suffise. Je ne l'ai pas cru en étudiant les plans, mais si les ingénieurs sont satisfaits, ils ont peut-être raison. J'étais plutôt en faveur des plans qu'on a employés pour protéger la rivière Ohio. Mais il y a la rivière Thames. La vallée de la Thames est exposée continuellement à des inondations très destructives. Il y en a eu deux ou trois de ce genre. Il peut en survenir une de formidable. Ainsi il y a une rivière, la Thames, dont il faudrait s'ossuper. Ce placement s'amortirait tout seul. Je ne vois rien ici à propos de protection contre la crue des eaux. Votre comité a-t-il fait un relevé dans toutes les provinces, des avantages réels quant au travail et autrement qui résulterait de la protection contre les inondations?—R. Pour répondre à la dernière question tout d'abord, monsieur MacNicol, je dirai que le sous-comité n'a pas à s'occuper lui-même des projets mêmes, pas plus que le Comité principal. Nous devons conseiller le gouvernement sur le mécanisme propre à établir une telle réserve. A votre deuxième question ou question intermédiaire, je répondrai, avec votre permission, comme ceci. Il y a d'autres sous-comités, surtout à propos de la question que vous avez soulevée: celle de la conservation des ressources naturelles. Il s'agit d'abord de savoir si cette question du contrôle des inondations se rapporte à la conservation, vu qu'elle concerne la préservation des terres cultivées, des forêts, et le reste, et se cette question doit être confiée à cette division. A la suite de toute étude de ce genre comme celle de la rivière Thames et de plusieurs autres que nous connaissons, il y aurait probablement des travaux à exécuter: construction de barrages, et ouvrages de contrôle des eaux d'une manière ou d'une autre; mais ces travaux font partie du plan de conservation générale pour le bassin du cours d'eau en question. Quant au problème général du contrôle des inondations, je puis dire que nous sommes chanceux sous le rapport du climat si nous nous comparons aux Etats-Unis où les

difficultés de ce genre sont bien plus graves que chez nous. Nos voisins ont à envisager de graves problèmes auxquels les nôtres ne sauraient se comparer. Sans doute, dans le plan de restauration la question des ouvrages de contrôle des inondations aurait sa place. Cela répond-il à votre question?

D. Ma foi, je ne songe qu'aux emplois à donner après la guerre.—R. Oui.

D. A la question de donner immédiatement de l'emploi à un grand nombre de gens. Je ne sais pas si la question du contrôle des inondations relève de votre division ou non. Je présume que le comité de la restauration l'étudie et, selon moi, il devrait préparer pour l'après-guerre un plan complet comme on en a élaboré un dans la vallée de la Grande Rivière, entre les municipalités, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, pour que, une fois la guerre finie, il suffise d'un signal pour que des milliers d'hommes soient mis à l'ouvrage immédiatement. Des travaux de ce genre s'amortissent automatiquement. On ne peut pas se soulever par ses propres tirants de bottes. J'admets cela. On ne peut faire de l'argent avec de l'air. Mais des travaux de ce genre ne constituent pas un passif. Ils sont plutôt un actif. Ils donneraient de l'emploi immédiat à tout le monde. Mon honorable ami d'en face sait que ces dernières années la rivière Thames a débordé; il connaît la situation peut-être bien mieux que moi. Les deux honorables députés qui siègent en face de moi, M. Ross et M. Sanderson, connaissent la situation. J'en ai fait un relevé moi-même. Les eaux de la Thames montent jusqu'à soixante pieds et même soixante-dix en aval de London. Elles inondent toute la région, y compris les chemins, et elles ont déjà causé bien des pertes de vie. On peut faire cesser tout cela par un bon système de contrôle. Les municipalités sont toutes prêtes pour l'entreprise. J'aimerais que le présent Comité ou tout autre prépare un projet de protection de ces rivières contre les inondations. N'y a-t-il pas eu récemment un débordement de la rivière Chaudière, près de Québec? Je crois que oui et qu'il y a eu plusieurs pertes de vie. Il y a là des rivières qui débordent chaque année. Elles sont toutes exposées à de fortes inondations en cas d'orages ou de grosses pluies comme nous en avons eus ces deux ou trois derniers jours, parce que les bassins ne sont pas organisés pour loger l'eau; parce que, comme vous l'avez mentionné tantôt, le pays est déboisé et que le cours des rivières a été redressé. Elles n'ont plus les méandres qu'elles avaient à l'état naturel. Il y a là, je crois, une belle occasion de donner beaucoup d'ouvrage qui ne coûterait rien au pays.

Le PRÉSIDENT: Suggérez-vous que le sous-comité de M. Cameron fasse ce relevé?

M. MACNICOL: Oui, je le suggère.

Le TÉMOIN: Je dois dire, monsieur le président et monsieur MacNicol, que par suite du travail de ce sous-comité, nous espérons qu'avant longtemps un mécanisme approprié sera établi pour mettre ces études en marche.

M. MACNICOL: J'ai dans ma chambre des chiffres indiquant ce que la protection des rivières contre les inondations peut donner de travail. Mais je n'ai pas ces chiffres à la mémoire. Notre premier but, notre principal but, c'est de donner de l'ouvrage. Lorsque la guerre sera finie il s'agit d'avoir des plans et des devis tout prêts pour pouvoir employer 250,000 hommes, 350,000, 400,000 et même 500,000. J'ai vu la situation qui suivi la dernière guerre et je suis parfaitement convaincu que les hommes qui reviendront de cette guerre ne toléreront pas ce que leurs pères ont enduré après la dernière guerre. Il n'est pas nécessaire qu'ils aient à le tolérer. Ces plans devraient être prêts pour qu'on puisse placer au travail des centaines de milliers d'hommes. Le genre de travail dont je parle se paierait automatiquement et en coûterait presque rien au pays dans l'ensemble.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que M. Cameron prendra note de votre suggestion.

Le TÉMOIN: Je suis vraiment content que cette idée ait été exprimée avec autant d'énergie, car les membres du sous-comité disent que je les ai trop poussés

à avancer ce programme vers le stade où nous pourrions établir le mécanisme nécessaire.

M. McNiven:

D. Pour faire suite au plaidoyer de M. MacNicol en faveur d'une distribution d'emploi, je voudrais poser une question. Y a-t-il un ministère ou un service administratif qui prépare les plans ou les détails techniques du canal du Saint-Laurent?—R. Je crois que les plans de l'entreprise du Saint-Laurent sont pas mal avancés. Il ne faudrait pas grand temps pour les finir. C'est ce que je crois comprendre, bien que je n'aie pas tous les détails. Dès qu'on s'entendra, l'entreprise pourra être vite lancée.

D. Si les optimistes ont raison et si la présente guerre est terminée à la fin de 1942, alors il nous faudra immédiatement des milliers d'emplois?—R. Oui.

M. Gershaw:

D. À propos de la suggestion de M. MacNicol, j'aimerais savoir si l'on a songé à un autre moyen que le contrôle des inondations. Je veux parler de l'irrigation. Là aussi nous avons un problème qui a occasionné beaucoup de recherches, de relevés et de travaux d'expérimentation. Dans les régions sèches, on devrait conserver l'eau pour l'usage du peuple. Il y aurait sans doute pour le gouvernement des dépenses initiales, mais il y a le grand avantage de fertiliser des terres au moyen de l'irrigation et de les rendre colonisables. On en fait des relevés très étendus, de sorte que le problème en est au point d'être presque prêt pour des entreprises de grande envergure. Si l'on considérait l'irrigation comme une des entreprises de travaux publics pouvant servir aux fins que l'on se propose pour parer à la dépression après la guerre, j'en serais très heureux, monsieur le président. Sous la rubrique "Aéroport" je vois ici qu'on dit: "Le Canada étant un pays très vaste, on devrait y faciliter la construction des aéroports et l'aménagement de toutes les installations nécessaires." N'est-il pas vrai que nous avons au pays un très grand nombre d'écoles d'aviation de différents genres, une centaine? Ne serait-il pas raisonnable de récupérer ces écoles et de les employer comme aéroports?—R. Monsieur Gershaw, je me propose d'esquisser les divers genres de projets dans la partie suivante de mon mémoire. J'étais plutôt en train de traiter de la synchronisation des travaux et du rouage administratif. J'en arrive à énumérer les différents titres.

Le PRÉSIDENT: Ils sont tous indiqués dans la section 4 de M. Gershaw.

M. GERSHAW: Nous n'avons pas de mémoire.

M. McNIVEN: La section 4 de quoi, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: De ce mémoire que M. Cameron nous lit. Il n'y en a pas assez de copies pour en passer. Nous y viendrons dans l'instant.

M. Quelch:

D. On a employé un mot que je trouve plutôt équivoque. On y reviendra sans doute plusieurs fois, de sorte que j'aimerais qu'on en précise l'exemple. C'est l'expression "amortissement automatique". Voulons-nous dire par là que par suite de ces entreprises, le revenu général du pays augmentera assez pour dire que le coût en est payé? Ou bien voulons-nous employer l'expression dans le sens qu'on lui a donné dans le passé comme, par exemple, à propos des entreprises d'irrigation dans l'Ouest, entreprises que l'on a lancées en présumant qu'elles s'amortiraient toutes seules, c'est-à-dire que les cultivateurs en paieraient le prix au gouvernement en payant leurs terres? Les choses ont tourné autrement, car il ne fut pas possible d'inclure les frais d'irrigation dans le prix des terres. Si nous voulons parler d'"amortissement automatique" dans ce sens, je ne crois pas qu'on puisse appliquer l'expression à ces projets. Mais si nous voulons dire que par suite de ces projets le revenu général du pays va augmenter au point que les frais

d'irrigation vont être compensés, même si le gouvernement ne rentrerait pas directement ces dépenses, sauf peut-être par l'accroissement du revenu des impôts, c'est une chose possible.—R. Cela se rapporte à la question des genres de projets que j'allais aborder.

D. Alors voulez-vous définir l'expression "amortissement automatique"?—R. Pour le moment nous laissons cette question de côté, car elle présente probablement un des aspects les plus embarrassants que nous ayons rencontrés. Nous voulions mettre l'entreprise en marche d'abord et aborder ces problèmes un peu plus tard. Mais je n'ai pas oublié ce point de vue.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous nous exposer les principes généraux de ce mécanisme?

M. STIRLING: Malheureusement, je suis arrivé un peu en retard et j'ai manqué les premières phrases de l'exposé de M. Cameron. Mais j'ai cru comprendre—et j'aimerais savoir si j'ai raison—que dans le moment nous ne songeons pas tant à traiter de chaque projet qu'à chercher à comprendre quel genre de rouage administratif on pourra employer en temps et lieu. Est-ce bien cela?

Le TÉMOIN: C'est exactement cela.

M. STIRLING: La difficulté qui se présente immédiatement à mes yeux, c'est de savoir dans quelle mesure il peut y avoir collaboration entre le fédéral, les provinces et les municipalités, abstraction faite pour le moment de la question internationale, non seulement dans l'exécution des travaux, mais dans l'agencement des procédés d'après lesquels certains travaux peuvent être entrepris. Le gouvernement fédéral doit se former une opinion et se prononcer sur la quantité d'argent qu'il est prêt à fournir à cette fin. Mais je ne sais pas qu'on ait suggéré des arrangements pour établir une coopération directe entre les trois autorités que j'ai mentionnées et à défaut de cela, nous ne pouvons songer qu'à entreprendre les travaux d'après les instructions du gouvernement fédéral. Mais je n'imagine pas que ce soit ce que préconise le sous-comité de M. Cameron.

Le TÉMOIN: Eh! bien, monsieur Stirling, nous espérons qu'on établira un comité central de coordination sous l'égide du gouvernement fédéral. Alors nous espérons que pour collaborer avec ce comité on établira des comités régionaux. Voilà ce qui nous semblerait être une bonne méthode. Par ces comités régionaux les programmes des travaux provinciaux et municipaux pourraient être réunis ainsi que les projets du fédéral pour former un tout qu'on améliorerait au fur et à mesure des changements. L'étendue des possibilités de travail—résultant des travaux recommandés—serait toujours connue et là où la dépression commencerait à se faire sentir il y aurait du travail tout préparé. Si la dépression paraît devoir être de courte durée, les travaux propres à combler la lacune pourraient être commencés immédiatement. Il s'agit de constituer une réserve à long terme et alors les projets les plus amples pourraient être entrepris à leur tour. Mais il y a lieu d'espérer que par la coopération des trois catégories d'administration publique, le programme entier serait là et autant que possible les plans seraient prêts.

M. STIRLING: Cela me semble un moyen admirable d'établir un programme de travaux en inscrivant même les plus petits détails s'y rapportant. Mais cela ne résout pas la question de l'administration ni de la manière dont ces travaux seront entrepris. Supposons qu'il se produise un désastre d'aviation dans une province. L'administration centrale aura une excellente liste des travaux à exécuter dans le voisinage pour porter remède à la situation et l'on pourra peut-être dès lors mettre à l'ouvrage les hommes disponibles. Mais je ne sais pas qu'on ait arrêté une méthode pour décider d'un arrangement concernant les finances et l'exécution réelle des travaux. J'admets bien que le temps n'est peut-être pas encore venu d'aborder cette question difficile. Le sous-comité a peut-être décidé que cette question devait se remettre à plus tard et que nous devons

travailler ensemble et établir la liste des travaux à exécuter en premier lieu. C'est peut-être cela.

Le TÉMOIN: Je crois que c'est justement le cas. Nous nous sommes à peine rendus à ce point. Je crois que M. James en a parlé dans son exposé et qu'il a suggéré que le fédéral, les provinces et les municipalités s'entendent pour décider dans quelle mesure chaque administration contribuerait au financement des travaux jugés nécessaires.

Vais-je continuer mon exposé?

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser? Sinon, je vais demander à M. Cameron de continuer.

Genres de projets.

Le TÉMOIN: Je tiens à faire remarquer, bien que ce soit pour la deuxième fois, que le sous-comité et le comité principal ne se considèrent pas comme une agence chargée de choisir les projets des travaux locaux ou nationaux ni comme l'organisme qui doit, à un certain stade, approuver ces projets. Il a premièrement pour fonction de recommander au gouvernement le meilleur genre de rouage administratif comme je l'ai indiqué dans la première partie du présent mémoire; deuxièmement, d'établir les normes ou les critères d'après lesquels on devrait inclure les projets dans le programme canadien.

Le comité principal, de même que le sous-comité, admet que l'efficacité sociale, économique et l'utilité sociale sont les considérations fondamentales qui doivent déterminer l'inclusion des travaux dans le programme de réserve. Le Comité rejette tout programme de projets consistant simplement à donner de l'ouvrage ou à remuer la terre ou le retour à quelques-uns des pires éléments des programmes de travaux publics qui ont été exécutés au cours de la dépression précédente. Les travaux projetés ou acceptés par les corps publics doivent se justifier par leur utilité. Je citerai un passage d'un des mémoires acceptés par le Comité principal. Le voici:

Dans un programme de réserve de restauration les projets de travaux doivent s'harmoniser avec les tâches spéciales de la restauration économique et industrielle considérée dans son ensemble. Ils ne doivent pas servir simplement de bouche-trous. Une forte proportion de l'économie canadienne, après la guerre, doit être réadaptée aux fins de la paix, et les projets doivent être agencés, partout où cela sera possible, de manière à faciliter les tâches visant au remplacement et au rajustement.

On a soulevé la question des projets automatiquement amortissables; on ne songeait sûrement pas que tous les travaux devaient être automatiquement amortissables dans le sens ordinaire du mot. Il peut y avoir place pour certains genres de dépenses qui donneront un rendement social plutôt qu'économique. Nous pourrions citer des exemples comme les placements d'instruction publique, d'hygiène publique et certains autres placements qu'on a mentionnés dans la discussion de ce matin. A propos de la récupération des terres et de l'irrigation, j'ai à la mémoire un cas qui répond en quelque sorte à deux ou trois questions. Il y a le projet des rivières Milk et St. Mary, parfois désigné comme le problème de l'approvisionnement d'eau de l'Ouest. En Alberta où les rivières Milk et St. Mary traversent la frontière internationale deux ou trois fois, le partage de l'eau s'accomplit en vertu d'une entente internationale. Mais les Etats situés du côté américain ont pris presque toute leur part de l'eau, et à moins que le Canada ne prenne la sienne, les Etats-Unis s'en serviront. On a élaboré, je crois, d'une manière très complète, un plan pour l'utilisation de ce projet au Canada, en Alberta. Voilà une chose qui, à mon avis, répond à deux ou trois desiderata. Je la cite comme exemple.

L'hon. M. Stirling:

D. Je voudrais vous poser une question sur ce point. Il y a vingt ans, dans le sud de l'Alberta, on tenait exactement le même langage au sujet de l'emploi de cette eau. Le Canada a-t-il appris que les Etats-Unis étaient plus décidés aujourd'hui à faire usage de cette eau qui est attribuée au Canada mais qui n'est pas utilisée?—R. Je ne le crois pas, monsieur Stirling. Les conditions sont telles que, selon moi, il va y avoir une entente. On dit que les Etats-Unis et le Canada concluront un accord d'après lequel l'usage de cette eau par les Etats-Unis sera ajournée jusqu'à ce que le Canada ait une chance de mettre ce projet à exécution. On en exprime du moins l'espoir.

Catégories.

Quant aux catégories de travaux, on peut suggérer divers classements pour distinguer les différentes sortes de projets figurant au programme. Ces classements dépendent du but qu'on se propose. Il y a, par exemple, la nécessité d'examiner les projets à courte échéance et les petits projets, ainsi que des projets à long terme ou grands projets. Il en faudrait des deux sortes pour répondre aux diverses demandes qui peuvent surgir avec le temps dans toute l'étendue du pays. Quant à la description des travaux eux-mêmes, le groupement qui s'est imposé aux yeux du sous-comité comme étant le plus utile dans la discussion des groupes importants de projets, dont chacun soulève des considérations administratives différentes, est le suivant:

1. Construction et travaux connexes entrepris par l'industrie ou par d'autres compagnies privées comme partie de leur travail de réadaptation aux conditions de paix ou reprise des travaux d'entretien ou d'expansion.
2. Entreprises des ministères fédéraux et des agences de l'Etat comme les chemins de fer Nationaux du Canada, Radio-Canada—et nous pourrions, je suppose, inclure la Trans-Canada Airways—qui seraient toutes financées entièrement par le Trésor fédéral.
3. Les projets des gouvernements provinciaux entièrement financés par les fonds provinciaux.
4. Les projets municipaux entièrement financés par les fonds locaux.
5. Les projets provinciaux, municipaux ou autres auxquels une certaine aide fédérale faciliterait le paiement du total des dépenses.

Cela donne cinq groupes importants dans lesquels, croit-on, la plupart des projets peuvent se ranger. Le Comité s'occupe d'abord des trois catégories intermédiaires: les projets exclusivement fédéraux, exclusivement provinciaux ou exclusivement municipaux. Ces projets sont naturellement plus simples et il est plus facile de formuler des recommandations à leur sujet actuellement, quoique ces catégories comprennent des sphères très vaste et très variées dans lesquelles il y a beaucoup à faire.

Les projets financés en commun, surtout à l'aide de subventions fédérales comportent des problèmes spéciaux de ligne de conduite. Ils forment la cinquième catégorie. Ils seront étudiés spécialement lorsque le sous-comité aura fait rapport sur les principaux éléments du mécanisme nécessaire.

Les travaux de construction en vue de la récupération industrielle et les autres travaux de construction provenant de l'initiative privée soulèvent naturellement des problèmes spéciaux sur lesquels nous serions heureux d'entendre les opinions des membres de votre Comité. Le comité examine également les principaux aspects de la restauration industrielle; il n'a pas encore pu formuler de recommandations ni un plan d'ensemble. Il est à espérer, toutefois, que si l'on peut trouver un mécanisme satisfaisant pour la mise en œuvre des réserves des travaux publics on pourra aussi organiser des déboursés privés appropriés en faisant appel à la coopération volontaire des industriels pour qu'ils aident à

stabiliser la situation dans l'après-guerre. Voilà un champ aussi vaste qu'important. C'est aussi un champ sur lequel le gouvernement n'a pas de contrôle direct de la manière ordinaire; mais la question mérite d'être bien étudiée un peu partout dans le pays.

Urbanisme et construction de logements.

A propos de ces projets je voudrais parler tout spécialement de la construction des maisons et de l'urbanisme. Partout où l'on va on entend parler de construction et d'urbanisme. Le sous-comité estime que la construction et l'urbanisme ont leur place toute naturelle dans un programme de travaux de réserve, mais il croit que c'est là un domaine qu'il serait bon de faire étudier spécialement dans ses grandes lignes par un groupe de spécialistes chargés de comparer les projets de construction présentés aux comités régionaux, au comité central ou à tout autre organisme pour voir s'ils répondent aux conditions nécessaires. Dans notre sous-comité nous avons M. Nicholls, qui est directeur ou administrateur de la loi fédérale sur le logement, et M. Mooney, qui est gérant ou directeur de l'Association des Maires des municipalités canadiennes. Ces deux messieurs ont comme associés M. Ralph Ham, de Winnipeg, le professeur Eric Arthur, de Toronto, M. Humphrey Carver, de Toronto, le professeur Curtis, de l'Université Queen's, de Kingston, M. Marcel Parizeau, architecte et urbaniste consultant, de Montréal, et le Dr Price, d'Halifax, qui est président de la Commission du logement de la Nouvelle-Ecosse, et constituent le groupe de spécialiste qui a été nommé et qui s'est déjà réuni une fois pour échanger des opinions sur le problème général de l'urbanisme et de la construction des logements.

M. McNiven:

D. Me serait-il permis de demander s'il ne serait pas opportun d'inclure dans ce groupe un représentant de l'Ouest?—R. Nous avons M. Ham de Winnipeg. Sans doute si l'on s'étend trop loin on soulève la difficulté du long trajet qu'il faut faire pour venir de l'Ouest jusqu'ici et de la possibilité pour l'intéressé d'en trouver le temps. Naturellement chacun travaille sans autre rémunération que le remboursement de ses frais. Si quelqu'un pouvait donner ainsi son temps, ce serait très beau.

D. Il y a beaucoup de gens dévoués au bien public là-bas.—R. Je le sais. Si vous avez quelqu'un que vous aimeriez suggérer, j'aimerais à le savoir.

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez peut-être, monsieur McNiven, donner le nom privément à M. Cameron.

M. Ross: Faites-le venir par Trans-Canada.

Le TÉMOIN: Je tiens à signaler un point sur lequel les membres de ce groupe sont d'accord. C'est un plan suffisamment complet de l'aménagement d'une ville ou d'une région et absolument essentiel comme base de toutes entreprises efficaces de construction de logements. Ils comprennent que l'aménagement d'une ville ne peut se préparer du jour au lendemain. Voici ce qu'ils disent:

"Dans le cas des petites villes ou des régions, il ne faudrait pas approuver définitivement un projet de construction d'habitation pour l'après-guerre sans que des plans d'aménagement bien préparés soient mis au point et adoptés." Quelques-uns d'entre vous ont peut-être vu des situations comme celles que je vais indiquer. Je n'en ai pas été témoin mais j'en ai entendu parler. Une ville adopte un plan d'aménagement. Elle use de son autorité législative ou de l'autorité que lui accorde la législature pour établir un plan d'aménagement jusqu'en dehors de ses limites du moment. Puis il surgit un développement en dehors des limites. La ville à son tour a débordé le plan primitif et se voit alors entourée de vieilles bicoques. Voilà un cas qui démontre la nécessité d'élaborer longtemps d'avance des plans d'ensemble. Ils disent encore:

"Dans le cas des grandes villes, il faudrait plus de temps que nous n'en avons pour compléter ces plans. Mais alors on devrait se mettre à l'œuvre im-

médiatement pour étendre les plans généraux de la ville et au moins on devrait faire le plan de la localité et de la région où l'on projette un développement pour l'après-guerre de manière qu'il s'harmonise, une fois terminé, avec le plan général de la ville." Il y a beaucoup à faire dans ce domaine au Canada avant que nous puissions considérer comme suffisamment préparés à exécuter un grand programme de construction de logement après la guerre. Voilà pourquoi nous avons hâte de voir choisir ce groupe de spécialistes et d'obtenir les résultats de leurs délibérations.

A présent, je suis prêt à répondre aux questions sur ce deuxième point: les genres de projets.

Le PRÉSIDENT: Et sur la construction des logements?

Le TÉMOIN: Sur la construction des logements et l'urbanisme.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. MACNICOL: A-t-il oublié la réorganisation de l'industrie?

Le TÉMOIN: Sans doute, dans le sous-comité, en ce qui concerne la question de constituer une réserve de projets de construction, nous ne sommes pas portés à croire que la réorganisation de l'industrie fait partie de ce programme. Mais la réorganisation de l'industrie peut faire naître la possibilité de certains travaux de construction.

M. MACNICOL: L'industrie de la construction est une des grandes industries qui se rattache de près à toutes les industries de fabrications.

Le TÉMOIN: Et à toute réserve de travaux.

M. MACNICOL: Je puis vous donner un exemple des difficultés qui se présenteront. Dans la première semaine de novembre 1918—et je m'en souviens très bien—un établissement que je connaissais bien produisait à peu près 1,800,000 livres de fer par semaine, soit 900 tonnes. Ce n'était pas un établissement exceptionnellement grand, mais sa production était assez bonne—environ 150 tonnes par semaines. A la fin de novembre, elle avait baissé à moins de 50 tonnes par semaine. Voilà la difficulté que vous rencontrerez. Nous assisterons à l'arrêt complet sinon à la fermeture des industries. Celles-ci doivent marcher sur un pied commercial. On ne peut continuer à verser de fortes sommes d'argent pour faire marcher une industrie sans avoir de débouchés pour la production. Elles ne sauraient pas où expédier leurs produits. L'industrie de la construction se rattache évidemment de très près au cas que je vous ai cité. Si l'industrie de la construction se trouvait prête à marcher et si le gouvernement était prêt à dire, dans tout le Canada, de concert avec les provinces et les municipalités: "Nous voulons 1,000 maisons dans cette ville et 1,000 dans telle autre; nous en voulons 15 dans celle-là"—il y aura beaucoup d'occasions de ce genre—alors l'industrie que j'ai en vue n'aurait pas besoin de ralentir ses affaires au point de diminuer sa production de 900 tonnes de fer par semaine à 50. Elle diminuerait à un rythme beaucoup plus raisonnable. Je me rappelle très bien la situation. Je vois l'énorme problème qui surgit dans l'industrie car celle-ci doit marcher sur un pied commercial. Les gouvernements n'ont pas à en faire autant.

M. Castleden:

D. Je ferai remarquer que les statistiques et les observations révèlent une situation lamentable en ce qui concerne l'habitation rurale. Je tiens à suggérer que le comité du logement—je puis dire en passant que certains membres de ce comité, y compris M. Prince, ont accompli un travail magnifique—inscrive sur la liste de ses sujets de recherche, le problème de l'habitation rurale au Canada.—R. Merci. Je ferai certainement en sorte qu'ils s'en occupent.

M. MACNICOL: Je suis heureux d'appuyer cela. Je crois que c'est une bonne idée. Il n'y a pas de raison pour que dans tout le pays l'habitation rurale ne se modernise pas au point d'être véritablement à la mode. Chacun de nous déplore amèrement les ennuis que ces excellentes gens—les cultivateurs, leurs

femmes et leurs enfants ont à endurer aujourd'hui en comparaison de ce qu'endure l'habitant de la ville. Voilà une occasion splendide que nous signale M. Castleden. La production des matériaux pour la modernisation des habitations rurales fournirait, je crois, des milliers d'emplois. J'ai une maison à la campagne et dans le moment, il est impossible d'avoir des matériaux. Nous aurions voulu faire installer une nouvelle tuyauterie et un nouveau calorifère qui coûteraient peut-être \$1,500. Il est impossible de les obtenir. Ce sera du travail pour après la guerre. Il y a des milliers et des milliers d'endroits comme cela. M. Casselden a certainement une bonne idée si son plan comporte la modernisation des habitations actuelles.

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien, M. Castleden suggère l'étude de tout le problème.

M. CASTLEDEN: Oui, par ce comité.

M. Castleden:

D. Vous avez un comité du logement déjà constitué?—R. Oui. Sans doute voilà une question qui intéresse naturellement beaucoup le sous-comité agricole.

M. QUELCH: On pourrait envisager ce problème du point de vue des gens qui, pour la plupart, n'ont pas les moyens de construire des maisons ni même de payer un bon loyer.

Le TÉMOIN: Les sous-comités communiquent entre eux. Si un problème qui s'étudie dans l'un d'eux semble se rapporter aux autres, nous attirons leur attention. Je serai heureux de faire en sorte que le sous-comité de l'agriculture en soit saisi.

M. ROSS: Vous incluez les villages, les petites villes et les paroisses, n'est-ce pas?

M. CASTLEDEN: Ils ont déjà abordé la question de l'urbanisme.

M. ROSS: Ces collectivités sont comprises dans votre suggestion?

M. CASTLEDEN: Oui. La question de l'habitation rurale et des plans.

M. Matthews:

D. J'aimerais savoir quelle forme cette idée d'habitation est censée prendre. Le gouvernement assumera-t-il la responsabilité financière de ces travaux à l'époque même et dans la suite, ou les cultivateurs feront-ils eux-mêmes ces travaux avec l'aide de l'Etat?—R. Je ne me crois pas en mesure de répondre à cette question. On discute beaucoup actuellement la question d'étendre l'application de la loi fédérale sur le logement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gershaw, vous avez posé une question à propos des aéroports. Désirez-vous que nous en parlions dans ce chapitre?

M. GERSHAW: Je présume que cela viendra plus tard dans la discussion.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser? Sinon, voulez-vous aborder la section 6, monsieur Cameron?

Conservation des ressources naturelles

Le TÉMOIN: Merci. J'ai déjà mentionné qu'il y avait d'autres sous-comités: celui de l'agriculture et ainsi de suite. Je voudrais mentionner tout particulièrement le comité dirigé par M. Wallace, principal de l'Université Queen's, qui s'occupe de la conservation, de la récupération et du développement des ressources naturelles. C'est un champ très vaste et extrêmement important d'où peuvent surgir de nombreux projets de travaux, bien que tous ni même la plupart d'entre eux ne se rapportent pas à la construction. Les plans étudiés par le comité de la restauration, mais le sous-comité de la construction sera guidé dans ces projets par les opinions du sous-comité de conservation dans cette partie du programme de restauration. Cela soulève des questions comme celles qui ont été soulevées par MM. MacNicol et Gershaw à propos du contrôle des inonda-

tions et des travaux nécessités par ce contrôle; à propos de l'irrigation et des travaux. Il y a corrélation entre les deux, et pour que l'entreprise fonctionne il faut que les deux projets soient organisés solidairement. Le comité de conservation s'occupe, je crois, des grandes lignes, et les autorités compétentes exécuteront les travaux nécessaires.

Normes

La dernière question que je tiens à soulever c'est que le choix des genres de projets à mettre au programme est de grande importance. Le sous-comité a été chargé de donner une attention spéciale à cette question. L'ordre de renvoi que vous avez devant vous demande au sous-comité, entre autres choses, "Quelles normes spéciales faudrait-il appliquer dans l'étude des projets spéciaux pour déterminer la place de ces projets dans le programme? Comment doit-on dresser les devis et esquisser les plans préliminaires?" A propos de la première partie où il s'agit "des normes spéciales à appliquer à l'étude des projets spéciaux pour déterminer la place de ces projets dans le programme", le sous-comité a rédigé un texte provisoire dont nous avons copie et qui a circulé, je crois, sous le titre de "Considérations pour l'estimation des projets". Nous avons lu beaucoup de choses sur le sujet et nous nous sommes efforcés de recueillir dans ces brochures les différents points et les questions que d'autres gens écrivant sur la question et possédant une expérience spéciale considéraient comme importants et comme exigeant une réponse à ce sujet. C'est un brouillon. Nous avons profité de l'occasion pour faire circuler quelques centaines de copies de ce texte parmi les particuliers et les organisations dont les fonctions ont quelque rapport avec le travail de construction. Il y a peut-être six semaines de cela et toutes ces personnes sont invitées à répondre et à nous faire des observations utiles sur ce texte. Comme vous le verrez, il y a cinq subdivisions principales. La première est d'ordre général. Il y a six questions secondaires. Elles sont mentionnées dans les considérations générales. Dans la partie B, travail et placement, il y a quatre questions. Dans la partie C, qui est marquée G ici mais qui devait être marquée C, question financière, nous nous sommes efforcés d'obtenir une idée du coût des travaux et de la manière de les financer, c'est-à-dire de l'organisation qui s'en chargerait, gouvernementale ou autre. Puis l'article D traite des particularités techniques ou du plan de l'entreprise; la partie E examine le point de vue juridique. Cela provient pour une large part de mon expérience dans les travaux publics et de la difficulté, une fois l'argent voté par le parlement, d'obtenir les titres de la propriété sur laquelle il s'agit de construire les ouvrages. Il survient des retards. Cela figure sous la rubrique générale de titre légal. Puis dans F, nous traitons la question générale des subventions.

Si l'on a des questions à poser à ce sujet, je serai heureux d'essayer d'y répondre. C'est une question d'un grand intérêt pour le sous-comité. Je vous saurai gré de toutes vos questions à ce sujet. Vous pouvez les poser à présent ou plus tard. Si un député avait dans la suite quelques suggestions à faire, et s'il était assez bon de nous les adresser, nous en serions vraiment très heureux.

M. MacNicol:

D. Parlez-vous de la partie F?—R. En partie.

D. C'est la rubrique "subventions". A propos du contrôle des inondations, ne vous rappelez-vous pas le plan qui a été suivi relativement à la Grande Rivière?—R. Oui.

D. Les autres ne pourraient-elles pas être arpentées et ne pourrait-on pas faire tous les préparatifs du travail?—R. Dans le cas de la Grande Rivière, les municipalités versaient 25 p. 100, la province 37½ p. 100 et le fédéral 37½ p. 100.

D. Oui. Le même plan devrait fonctionner n'importe où. Si la rivière Thames était protégée contre les inondations comme elle devrait l'être, il vous faudrait traiter avec les municipalités et les cantons riverains au moins depuis les environs de Woodstock jusqu'à Chatham?—R. Oui.

D. On a évalué les frais, je suppose.—R. Je crois avoir vu un rapport préliminaire sur la situation relative à la rivière Thames. Elle débordait tandis que la Grande Rivière grâce au contrôle installé logeait son surplus dans le réservoir de la rivière Shand mais elle n'a jamais été aussi destructive que les inondations de la Grande Rivière.

M. MacNICOL: Il y a quelques années la ville fut presque emportée par les eaux. Cette année il n'y a pas eu d'inondations graves de la Grande Rivière, mais un de ces jours il s'en produira une qui emportera la ville.

M. Ross: Je sais qu'il y a eu une grosse inondation à London surtout dans la partie suburbaine, et le gouvernement doit des grâces aux gens qui ont prêté aide. Sans cela les pertes de vie auraient été énormes. Je crois qu'il n'y en a eu qu'une. En examinant la situation on s'étonne qu'il n'y ait pas eu des centaines de noyades. La question est d'importance.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. Gershaw:

D. A propos d'irrigation, il y a une organisation qui existe déjà, qui possède un personnel d'ingénieurs et des hommes de grande expérience. Je veux parler du Prairie Farm Rehabilitation Group. A propos de ces problèmes, je voudrais savoir si le comité régional a été établi pour s'occuper de ces problèmes? L'organisme que vous projetez serait-il un groupe de ce genre ayant déjà fait du travail préliminaire, ayant le personnel, l'expérience et une connaissance toute particulière des projets?—R. Je pense que ces gens seraient représentés dans le comité régional. Assurément le comité régional serait là pour recevoir les vues des intéressés, et le personnel qui connaît ce travail aurait sans doute son mot à dire dans l'exécution des travaux quel que moyen que l'on choisisse de les exécuter.

M. Matthews:

D. Pouvez-vous nous dire à peu près combien il y a de comités régionaux d'un bout à l'autre du Canada?—R. La discussion s'est concentrée sur deux aspects de la question. Le premier point, c'est que les problèmes de travaux des ressources naturelles et l'agriculture devraient autant que possible se renfermer dans les mêmes cadres régionaux. Cette considération a prêté à croire que le Canada semble se diviser logiquement en cinq régions: l'une, celle des provinces Maritimes qui, organisée sous l'autorité d'un comité régional pourrait alors sous cette égide avoir des comités sous-régionaux, même plus petits que le comité provincial, au besoin; la deuxième région serait le Québec; la troisième, l'Ontario; la quatrième, les provinces des Prairies avec leurs aspects communs; la cinquième, la Colombie-Britannique. Voilà l'idée générale jusqu'à présent.

D. Cela semble très logique.—R. Oui. Et alors, sans doute, sous l'autorité de ces comités régionaux on pourrait très bien faire fonctionner des comités sous-régionaux qui se réuniraient pour s'occuper de tel problème particulier ou de tel district.

M. McDonald:

D. Je voudrais poser une question au sujet du contrôle des inondations. C'est à propos de ce que M. MacNicol a dit concernant la rivière Thames. A-t-on signalé le fait au comité ou a-t-on jugé que le contrôle des inondations dans la province de Québec se rapporte tout particulièrement à ce qui a eu lieu cette semaine? Il y a eu une inondation grave dans le voisinage de Sherbrooke, dans les cantons de l'Est, de la rivière St-François et aussi encore dans le comté de Beauce, de la rivière Chaudière. Je crois savoir qu'il y a eu beaucoup de dommage aux propriétés, aux animaux, aux récoltes et à tout le reste. Je me demande si le comité a obtenu un rapport ou s'il a fait des enquêtes sur les circonstances des inondations, dans cette région, surtout en ce qui concerne la rivière Chaudière. Presque tous les printemps elle cause de graves inondations. Une forte

pluie a causé l'inondation dans les bassins de la Saint-François et de la Chaudière. Avez-vous des renseignements au sujet de ces régions?—R. Comme je l'ai dit, monsieur McDonald, notre comité ne traite pas des travaux particuliers à la Chaudière ou à la St-François. Je connais les deux. La rivière St-François, naturellement, est traversée par plusieurs barrages, et il y en a un ou deux au lac St-François. Ses eaux sont sous le contrôle de la commission des eaux courantes du Québec et il y a un barrage à la décharge du lac Mégantic qui constitue la source de la rivière Chaudière, mais ce sont là apparemment des ouvrages interprovinciaux qui relèvent de la Commission des eaux courantes du Québec. Si nous avons des projets pour améliorer ces cours d'eau, ils figureront dans le programme comme faisant partie du plan provincial ou du groupe bénéficiant de l'aide fédérale et de tout autre plan qu'on pourra décider. La province a accompli beaucoup de travaux de drainage dans la province de Québec avec l'aide du fédéral, de concert avec les municipalités et avec l'aide fédérale pour débarrasser les terres des inondations trop prolongées du printemps. Nous en avons eu plusieurs dans mon département. Dans le Québec, on a progressé assez rapidement pour rattraper l'Ontario où il existe actuellement une loi du drainage, qui constitue une véritable amélioration. Voilà la situation actuelle.

M. Castleden:

D. Je me demande si le comité avait examiné la question de traiter avec les personnes qui ont des propriétés ou avec les gens qui ont le contrôle des fournitures et des choses nécessaires, l'outillage requis pour la construction des ouvrages publics. Il me semble qu'un comité en exécutant les travaux qui sont dans l'intérêt public devrait avoir le pouvoir d'exproprier les matériaux ou l'outillage que certains privilégiés peuvent avoir lorsque ces gens essayent d'accaparer les fournitures qui sont nécessaires à ces projets—que le comité ou le groupe chargé de cette construction devrait avoir le droit de pouvoir saisir ces choses, s'il jugeait que c'est dans l'intérêt public, et ainsi d'empêcher l'exploitation. Je songe au cas de certaines gens qui, sachant que certains terrains vont être nécessaires pour un aménagement de ville, cherchent à prendre des mesures pour s'en emparer. En étudiant les projets on devrait songer au moyen d'empêcher que de pareils abus se répètent.—R. Tout ce que je sais, c'est que dans le domaine fédéral on peut exercer le pouvoir d'expropriation en vertu de la Loi de l'expropriation. Je présume que les commissions provinciales ou municipales ont des pouvoirs correspondants dans le ressort de leur autorité. A mon avis, il s'agit de savoir non pas si le pouvoir existe mais si l'occasion se présente et si l'autorité exercera son pouvoir ou non.

M. ROSS: Le plafond des prix règle une partie de la question en tout cas.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Castleden a en vue le cas où l'on refuserait de céder certains propriétés nécessaires à un projet.

M. CASTLEDEN: Oui, si on avait besoin de certains matériaux ou de certains outillages appartenant à des particuliers.

Le PRÉSIDENT: C'est une question qui relève d'un autre comité. A-t-on d'autres questions à poser? L'exposé de M. Cameron sera imprimé dans le compte rendu de la séance, et lorsque le comité aura étudié cet exposé je suis sûr qu'on aura d'autres questions à poser à M. Cameron et qu'il sera prêt à répondre à d'autres questions au besoin.

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur, au nom du Comité, de votre présence et votre excellent exposé.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

SESSION DE 1942
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

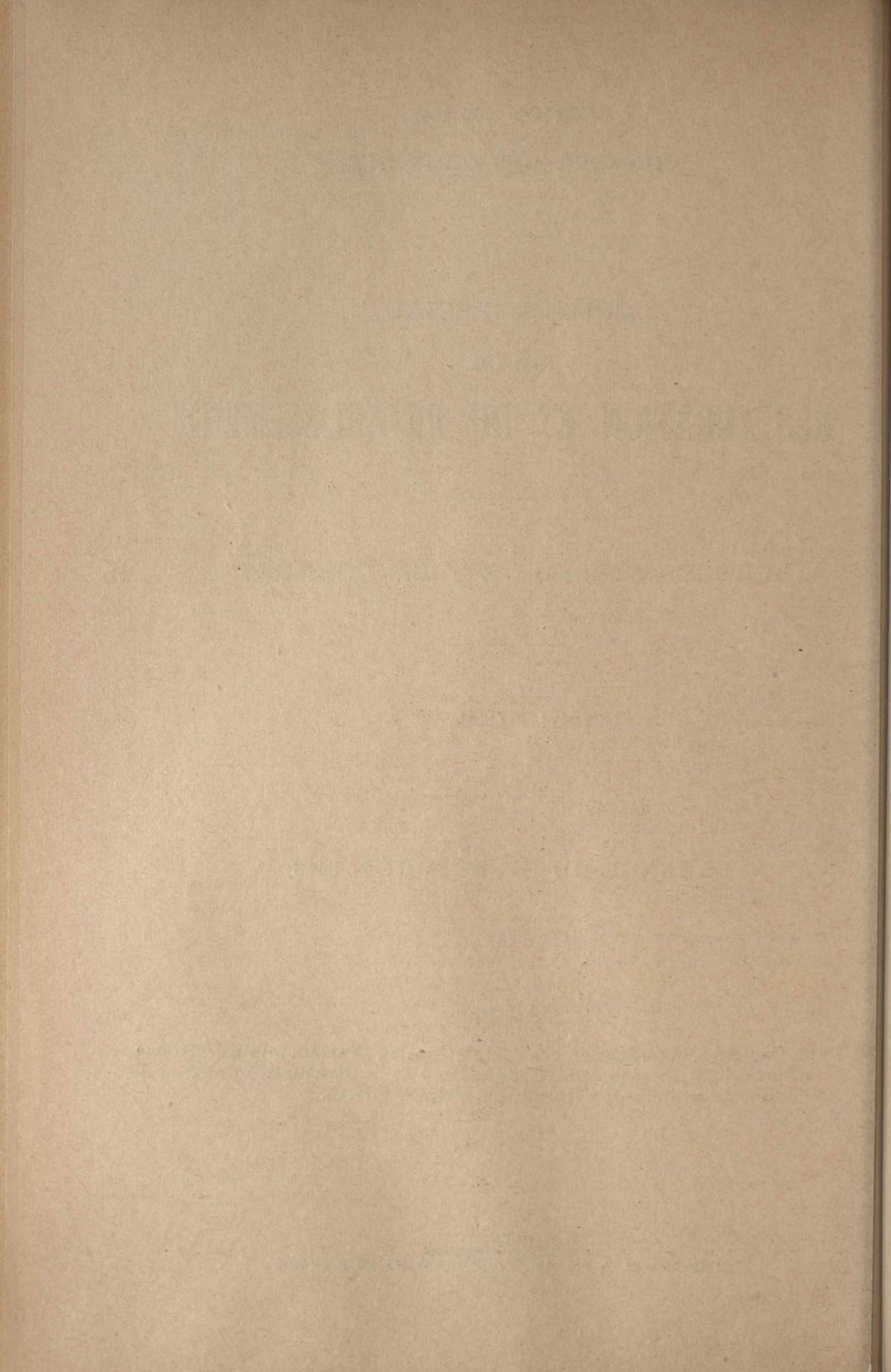
PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 7

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 1942

TÉMOIN :

M. K. M. Cameron, ingénieur en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa,
et président du sous-comité consultatif de la Restauration chargé de
l'étude de projets de restauration d'après-guerre.



PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 25 juin 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Castleden, Ferron, Gershaw, Gillis, Hill, MacKenzie (*Vancouver-Centre*), Macmillan, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Matthews, Purdy, Quelch, Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Stirling, Turgeon et Tustin—19.

Est également présent: M. J. E. Mackay, secrétaire du comité consultatif de la restauration.

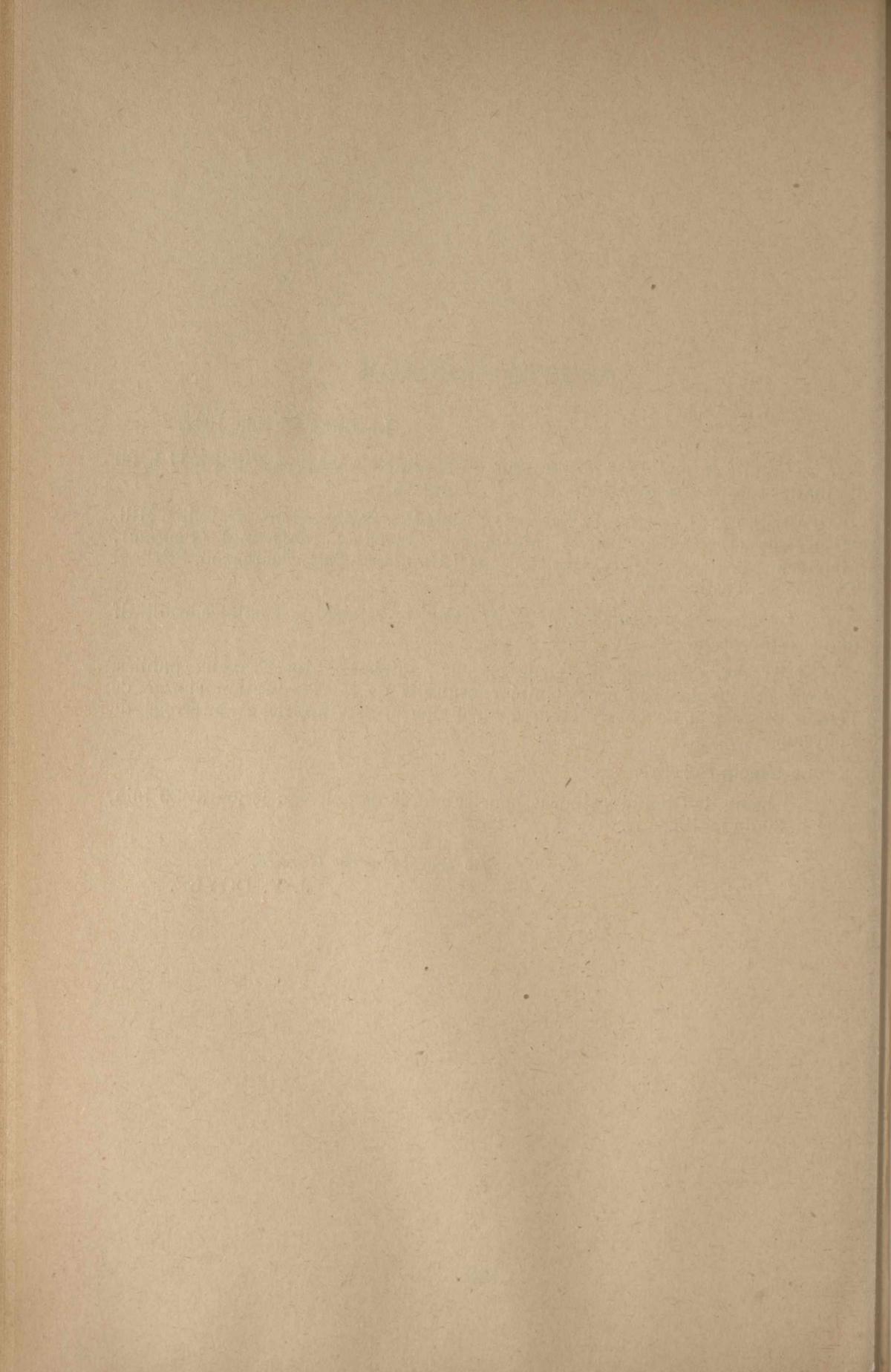
M. K. M. Cameron, ingénieur en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa, et président du sous-comité consultatif de la restauration chargé de l'étude de projets de construction d'après-guerre, est rappelé et interrogé de nouveau.

Le témoin se retire.

A 1 heure, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mardi 30 juin, à 11 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,

J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

SALLE 497, CHAMBRE DES COMMUNES,

le 25 juin 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Cameron est revenu témoigner aujourd'hui. Je n'ai pu assister à la dernière séance, mais une lecture du compte rendu n'a pas laissé que de me convaincre combien intéressant a été le témoignage de M. Cameron pour le Comité. M. Cameron a quelques lettres qu'il voudrait consigner au procès-verbal, puis il sera à la disposition de ceux qui voudront l'interroger sur le témoignage qu'il a rendu à notre dernière séance ou sur d'autres sujets dont les membres du Comité pensent qu'il a connaissance.

M. McNIVEN: Je constate, monsieur le président, dans l'édition du *Citizen* de ce matin que la convention nationale des Rotariens siégeant à Toronto a étudié cette question même dont nous sommes saisis, et je me demandais si le secrétaire pourrait communiquer avec le secrétaire de cette convention et obtenir des détails de ses conclusions relativement à la restauration et au rétablissement.

L'hon. M. MACKENZIE: J'ai reçu hier du secrétaire de la Fédération des industries britanniques un rapport très complet sur la restauration que je me ferai un plaisir de faire tenir au Comité.

M. McNIVEN: L'Association de manufacturiers canadiens a tenu une réunion il y a une dizaine de jours, et un de ses comités étudiait cette même question. Je me demande si nous pourrions communiquer avec cet organisme et prendre connaissance de ses vues sur ce sujet. On m'apprend également que le bureau montréalais de l'Office international du travail a une brochure traitant du même sujet. J'ai demandé un exemplaire de cette publication, mais je n'ai pas reçu de réponse.

L'hon. M. MACKENZIE: Nous avons cette brochure. Je me ferai un plaisir de la mettre à la disposition du Comité.

M. McNIVEN: Je pensais qu'elle servirait aux fins de ce Comité, monsieur Mackenzie.

L'hon. M. MACKENZIE: Oui, je serai heureux de la remettre au président.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant appeler M. Cameron.

M. K. M. CAMERON, ingénieur en chef, ministère des Travaux publics, est rappelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, à la dernière séance à laquelle j'ai assisté en qualité de témoin j'ai signalé à votre attention ce projet de mémoire ou questionnaire que notre sous-comité avait préparé et qui comportait des considérations sur l'estimation de projets. Le document a été circulé assez largement et nous comptons que les questions figurant à ce document feraient le sujet de critiques. Nous n'avons pas reçu beaucoup de réponses écrites depuis que le questionnaire a été distribué, mais nous avons trois réponses qui, je crois, intéresseraient votre Comité, monsieur le président. Une réponse de M. Eric Cross, de Simcoe, Ontario, qui me semble refléter l'opinion de l'administrateur qui ne s'occupe pas de la construction. Une autre réponse vient de l'ingénieur de la cité de Stratford, Ontario, et donne l'opinion de l'ingénieur de la cité sur ce sujet. Nous avons obtenu cette réponse à la suite de la demande de renseignements que nous avons distribuée par l'entremise de l'association des maires des municipalités canadiennes. L'association s'est chargée de distribuer

ce questionnaire aux maires de la plupart des municipalités et leur a demandé de faire étudier le sujet à leurs fonctionnaires. La troisième réponse est de M. E. A. Cleveland, de Vancouver.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est l'ingénieur de l'aqueduc du district métropolitain de Vancouver.

Le TÉMOIN: Les trois lettres reflètent leurs points de vue respectifs. Je vais lire la lettre de M. Cleveland. Elle est datée du 16 juin 1942:

J'ai étudié quelque peu la formule intitulée "Considérations sur l'estimation de projets" relativement aux projets de construction d'après-guerre, qui accompagnait votre lettre du 28 mai dernier.

Les formules d'un genre ou d'un autre sont si nombreuses aujourd'hui et quelques-unes d'entre elles sont si difficiles à interpréter, qu'il fait bon d'en trouver une qui semble si bien agencée pour faire ressortir les renseignements essentiels relatifs à presque tous les projets susceptibles d'être soumis.

La formule a pour principal objet de permettre au comité de dégager des projets soumis ceux dont l'exécution suppléera au ralentissement possible de l'activité de la main-d'œuvre après la cessation des hostilités. Je suppose que les renseignements donnés en réponse aux questions devront être évalués et un certain nombre de "points" alloués pour les avantages apparents ou les valeurs que comporte chaque facteur tel que, par exemple, le chiffre de la main-d'œuvre,—spécialisée et non spécialisée,—prévue pour chaque montant de \$1,000 ou tout autre montant du total des déboursés. Puis on mettra en regard de ce total des déboursés certaines valeurs sous forme de revenus directs ou indirects ou autres contributions au bien-être général de la collectivité résultant de l'exécution de l'entreprise.

Si, toutefois, la provision de la main-d'œuvre occupe la première place, l'évaluation devra comporter des données estimatives aussi exactes que possible des frais de la main-d'œuvre et du coût total.

Et il faudra également tenir compte de la vieille question de la mesure dans laquelle les machines et l'outillage seront utilisés au lieu de beaucoup de main-d'œuvre ordinaire, ainsi que de la réduction du temps requis pour l'exécution du projet et l'effet sur le coût total.

Il semble que la formule pourrait être améliorée sous ce rapport. Le tableau à l'article B. 13 laisse l'impression qu'on l'utilisera seulement dans le cas de projets pour l'exécution desquels on aura besoin de fonds pour plus d'une année financière, alors que l'on propose sans doute, comme son importance l'exige, qu'elle soit remplie pour tous les projets. On pourrait préciser aussi que l'article 13 (4) "administration" devra comprendre les frais du contentieux et du génie, à moins qu'ils ne soient spécifiés ailleurs. Il semblerait également sage de modifier l'article B. 7 à 10 de manière à faire ressortir l'influence des machines et de l'outillage de la main-d'œuvre, les frais et la durée de l'ouvrage.

En supposant que l'on réponde correctement à la question de la main-d'œuvre et des installations mécaniques et qu'on estime les revenus directs, il reste à se procurer les renseignements qui permettront l'estimation des revenus indirects et des valeurs intangibles du projet.

On propose apparemment de mettre la méthode de financement des projets à l'étude après l'application de ce procédé de sélection. J'ignore la situation dans les autres provinces, mais pour ce qui concerne la Colombie-Britannique je crois que l'exécution de la plupart des projets dépend de subventions ou de quelque autre mode de financement fondé sur l'obtention de fonds à un faible intérêt.

Si cette situation ou attitude s'applique au reste du Canada, alors l'emploi des formules constituera en quelque sorte un élément de confiance et les "avantages" pour la collectivité seront exagérés.

Je suis porté à croire que l'appréciation de cet aspect du problème doit reposer non seulement sur les données fournies par le requérant mais exigera probablement le jugement réfléchi de sous-comités ou d'autres organismes locaux choisis avec soin.

Si ces dernières suppositions sont exactes, il semblerait que les articles 1 à 6 de l'article "A" du projet de mémoire devraient produire de la part du requérant toutes les données désirées sous ce rapport.

La lettre suivante vient de M. Eric Cross, et est datée Simcoe, Ontario, le 8 mai 1942. Elle dit:

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 courant contenant un projet de mémoire "Considérations sur l'évaluation de projets" que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt.

Ce mémoire semble impliquer que l'on projette un système de subventions par le gouvernement fédéral et que ce système s'appliquera non seulement aux programmes de travaux provinciaux et municipaux mais peut-être aussi aux entreprises dont le financement dépend de particuliers. Je ne saisis pas ce que comporte la dernière catégorie qui est mentionnée à l'article 15.

Il me semble qu'un programme de travaux publics devrait être divisé en deux classes distinctes et que des modalités différentes de classement et de préparation de projets devraient être établies pour chaque classe.

La classe "Un" comprendrait les travaux, provinciaux et fédéraux, qui sont nécessaires et justifiables, tout à fait indépendamment de la nécessité de procurer du travail, et qui dans les circonstances ordinaires seraient financés entièrement et dirigés par le gouvernement fédéral, par les organismes provinciaux ou municipaux, suivant le cas. Cette classe comprendrait plusieurs travaux dont l'exécution a été ajournée parce que l'on a reconnu depuis le début de la guerre la priorité du gouvernement fédéral dans les domaines du financement et de la main-d'œuvre. Cette classe comprendrait en général des ouvrages tels que les grandes routes, les chemins de comtés et de municipalités, les ponts, les rues, les services d'égouts et d'aqueducs municipaux, les parcs, les centres d'amusement et ainsi de suite.

La classe "Deux" comprendrait les ouvrages qui ne tombent pas dans la catégorie "Un", et qui, sans être immédiatement nécessaires, sont justifiables en raison de leur utilité subséquente et dont l'exécution dans l'intervalle procure de l'emploi dans certaines zones. Je suppose que le système des subventions s'appliquera à cette dernière classe de travaux en vue d'encourager des déboursés de cette nature. Il me semble que votre évaluation confond les deux classes mais je dois convenir qu'il existe une faible ligne de démarcation entre les deux. Toutefois, il me semble que dans la préparation de plans il importe d'adopter une règle de conduite différente pour chacune, et qu'il importe de consulter en premier lieu le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités au sujet de la catégorie "Un" et de fixer définitivement la liste, le plan et la date d'exécution des ouvrages de cette classe.

Je crois que vous pouvez compter sur la coopération des provinces pour déterminer la durée de ces travaux afin d'empêcher le chevauchement des projets fédéraux, provinciaux ou municipaux. Je suggère que les projets de la Classe "Deux" soient élaborés après exécution de ce programme et qu'aucun des travaux du premier groupe ne soit accepté dans le second. Si vous n'avez pas recours à ce moyen, je pense que les pro-

vinces et les municipalités chercheront à ramener les travaux de la Classe "Un" dans la Classe "Deux", dans le but d'obtenir des subsides. J'ai vu des cas de ce genre en ma qualité de ministre des Affaires municipales et du bien-être public. J'ai aussi été président en 1935-1937 de la Commission municipale de l'Ontario, qui contrôle toutes les dépenses des municipalités de l'Ontario, au moment où la province essayait de compléter l'exécution des travaux de chômage entrepris au cours des deux ou trois années précédentes. J'ai constaté alors que beaucoup de ces travaux avaient été entrepris dans le but d'obtenir des subsides, qu'ils n'étaient pas autrement justifiés et que, deuxièmement, les municipalités étaient exclusivement responsables de plusieurs des travaux commencés mais qu'ils avaient été entrepris sous le régime des subsides, sous prétexte de fournir de l'emploi. Quelques-uns de ces projets devaient s'amortir automatiquement et malgré cela ils étaient subventionnés.

De nombreuses objections s'opposent à l'adoption d'un système de subsides, dans n'importe quelles circonstances; mais le régime constitutionnel le rend plus ou moins inévitable; particulièrement dans le cas de certaines provinces de l'Ouest et plusieurs de leurs municipalités, sinon toutes. Je pense toutefois que certains abus peuvent être évités si les deux classes sont divisées et que le programme qui s'applique à l'une est étudié à fond avant de mentionner même la possibilité de la seconde.

Telle est ma première impression en réponse au mémoire que vous avez présenté et je serai très heureux si mes réflexions peuvent vous être utiles. Si je puis vous aider de toute autre façon, n'hésitez pas à m'écrire.

La troisième lettre vient de l'ingénieur de la ville de Stratford, Ontario, et elle est datée du 15 juin 1942:

J'imagine que le questionnaire a été préparé afin de permettre au Comité de découvrir s'il est utile et urgent d'entreprendre les travaux et quelles sont les possibilités de les commencer maintenant.

Je propose que les travaux à faire soient classés sous ces diverses rubriques: CONSTRUCTION DE: systèmes de tout à l'égout, bouches d'égout ou drainage; trottoirs et chaussées; promenades; aqueducs, tuyaux à gaz; fils électriques; parcs; terrains de sport et de jeu; préservation et reboisement; ponts et tunnels; édifices; usines de filtration; châteaux d'eau; usines électriques; usines à gaz et autres.

On peut rediviser ce travail sous six autres rubriques pour répondre aux nécessités du travail.

Col. A: Travaux pressants qui doivent être achevés dans l'espace de cinq ans, indépendamment de la durée de la guerre.

Col. B: Les travaux pressants qui doivent être achevés dans l'espace de dix ans, indépendamment de la durée de la guerre.

Col. C: Les travaux renvoyés jusqu'à l'après-guerre.

Col. D: Les travaux projetés par les municipalités pour réduire le chômage après la guerre.

Col. E: Les travaux qui seraient sans doute entrepris par les municipalités si elles recevaient un octroi de 50 pour cent environ du coût des travaux.

Col. F: Les travaux qui ne seraient effectués que dans des circonstances absolument pressantes pour soulager le chômage; par exemple sans subsides fédéraux excepté en cas de travaux ou de travaux de luxe.

Ce classement donnera au Comité une idée plus exacte des travaux à faire et permettra aux municipalités de mieux comprendre.

On devrait demander aux conseils municipaux d'élaborer immédiatement leurs projets. Un ingénieur peut avoir beaucoup de travail à faire; mais si le conseil n'a pas approuvé ces travaux, ils peuvent beau-

coup tarder à se faire. Les changements de conseil chaque année contribuent également à retarder les projets mais cela ne peut s'éviter.

Avant d'élaborer des projets, nous devons établir des suppositions. Le Gouvernement devrait s'en charger. Avant de projeter un programme d'après-guerre, je désire savoir sur quoi je puis me baser.

1. Est-ce que le travail se fera avec un maximum ou un minimum d'outillage? Je suis d'avis que les hommes refuseront absolument de retourner aux programmes "de travail inutile" des années de dépression.

2. Le coût de la main-d'œuvre et des matériaux et de l'outillage sera-t-il beaucoup changé? Pour éliminer les suppositions, il serait bon de faire un estimé d'après les prix de 1939 et de calculer le travail par nombre d'heures aussi bien qu'en dollars.

Le Gouvernement ne peut offrir de réponse complète au problème suivant:

La population de notre ville sera-t-elle augmentée ou diminuée? Les taxes seront-elles plus faciles à prélever? Est-ce que le poids de nombreuses dépenses sera rejeté sur les biens immobiliers qui n'y sont pas intéressés et combien d'argent y aura-t-il en circulation?

Nous pourrions faire des plans après avoir trouvé une réponse à ces questions. Si je reçois un questionnaire maintenant, il faudra plusieurs mois pour y répondre.

Je propose qu'on s'informe des besoins d'outillage dans les municipalités. Notre municipalité aurait de fortes dépenses d'outillage à faire si elle disposait de fonds. Nous reconnaissons facilement la difficulté d'obtenir l'autorisation pour acheter de l'outillage quand le public voit tant de personnes inoccupées; mais c'est indispensable, que cela plaise ou non. En d'autres termes, je suggère que le Gouvernement réduise le chômage en établissant des manufactures d'outillage.

Certaines des questions du mémoire m'apparaissent inutiles; mais il se peut que je ne voie pas toute la portée du problème. Cependant, moins nombreuses seront les questions, plus complètes seront les réponses.

C'est tout ce que j'ai à dire en réponse à votre lettre mais, si cela vous intéresse, certains aspects dépassent le questionnaire. Je ne puis résister au désir de les exposer.

Je souhaite sincèrement qu'on n'entreprennent pas un nouveau programme "de travail inutile" qui gaspille la main-d'œuvre pendant que la machinerie ne fait rien. C'est démoralisant pour les hommes qui y sont soumis et cela leur donne du travail une mauvaise impression qui se communique aux autres. Le public est rassasié de ce genre de travail autant que ceux qui sont forcés de l'imposer.

A mon point de vue, le but du travail est de produire des marchandises ou des choses utiles ou qui donnent du plaisir. Ces choses doivent être produites le plus facilement possible afin d'en produire beaucoup et d'augmenter notre richesse actuelle.

Si à mesure que les marchandises augmentent en quantité elles diminuent en valeur par comparaison avec l'or comme dans le passé, de sorte que nous ne pouvons pas payer nos dettes en augmentant la production des marchandises, il est temps de chercher une solution.

Il me semble qu'en 1930-1937 nous avons mis tout le monde au travail manuel plutôt qu'à la machine, afin de réduire la production tout en essayant de maintenir tout le monde au travail et d'empêcher que le surplus de marchandises perde sans cesse de sa valeur par comparaison avec l'or. Nous pouvons accomplir le même résultat la prochaine fois en laissant la population inoccupée, afin de réduire le surplus de marchandises, ou nous pouvons "influencer" les pouvoirs et les amener à faire quelque chose au sujet de l'or en relation avec les marchandises.

La seule pensée de retourner aux conditions de 1930-1937 fait dresser les cheveux sur la tête parce que le mot "influence" mentionné plus haut a un sens si étendu. Il en aura pour les personnes qui retourneront aux conditions d'avant-guerre.

Je vous prie de faire jouer quelque douce influence afin que nous puissions produire beaucoup de marchandises et payer nos dettes et que nous ayons une "vie abondante".

J'ai pensé à omettre la dernière partie de cette lettre mais en dépit de mon désir je considère comme un devoir de ne pas le faire, même si elle a exigé beaucoup de courage.

Si vous désirez de plus amples commentaires au sujet du questionnaire, je serai très heureux de collaborer dans la mesure possible.

Voici selon moi les trois lettres qui représentent les diverses opinions. Au sujet de la proposition de M. Cross, qui veut que les travaux de secours soient séparés des dépenses directes des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, je répète comme à la dernière réunion que notre sous-comité s'occupe en ce moment directement des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, remettant à plus tard l'étude du problème des subsides de secours. Nous n'avons pas eu le temps de nous en occuper beaucoup encore.

Un autre point a été soulevé dans une de ces lettres au sujet du financement municipal. J'étais le seul membre du Comité du Dr James qui se trouvait libre à ce moment-là et je me suis présenté devant l'association des maires des municipalités et je leur ai proposé d'envisager la possibilité, entre autres choses, de demander aux municipalités si elles pouvaient établir un fond de réserve pour les travaux d'après-guerre et subvenir à ces besoins dans les municipalités. Je n'ai pas reçu une réponse très favorable. Ils m'ont indiqué qu'ils étaient si limités dans le domaine des taxes qu'ils ne savaient comment prélever un surplus d'argent sans s'enfoncer davantage dans la dette. Peu de temps après, j'ai vu dans une des brochures publiées par les banques qu'on suggérait précisément la même chose aux municipalités. Je ne sais pas si les banques avaient un plan à ce sujet; mais nous avons inscrit au programme de la prochaine réunion de notre sous-comité la possibilité d'obtenir les services d'une personne capable de nous renseigner dans ce domaine.

Il y a également la question de l'emploi de la machinerie pour les projets d'entreprises. Aux Etats-Unis on a fait une étude très étendue, je crois, du degré de participation de la main-d'œuvre dans le travail de construction proprement dit et, avant cela, dans la production proprement dite des marchandises employées à ce travail. Il n'y a pas eu d'étude de ce genre faite au pays; mais je suis convaincu que nous disposons de nombreuses informations qui peuvent être utilisées pour une étude qui nous fournirait des informations concernant la proportion de la main-d'œuvre, et peut-être des métiers spécialisés de différentes catégories, que nous pouvons employer dans l'exécution de ces divers projets: ponts, chemins et autres. Si nous pouvions obtenir ces renseignements, tout organisme intéressé aux affaires provinciales, municipales ou fédérales, trouverait précieuses ces informations et je propose que nous en parlions à la prochaine séance du sous-comité.

LE PRÉSIDENT: Vous avez entendu les remarques que M. Cameron a ajoutées à celles de la dernière réunion et vous pouvez faire des questions se rapportant au témoignage rendu par M. Cameron en notre présence.

M. Bertrand:

D. En réponse aux remarques de M. Cameron, un point m'a frappé: j'ignore jusqu'où le Comité consultatif de la restauration présidé par M. Cameron a poussé l'étude de ce que M. Cross appelle les projets qui diffèrent de la production exclusive du travail. M. Cameron peut-il exprimer un avis ou faire des suggestions concernant ces projets financés par le public que nous prévoyons tous,

non seulement dans le but de fournir du travail mais en vue d'un progrès futur de la production de richesses destinées au bien-être des masses populaires. Nous avons par exemple la préservation, le reboisement, l'irrigation, le contrôle des eaux, le barrage des rivières pour la production de l'énergie électrique. Je me demande si le Comité a songé à cela. Vous avez parlé, il y a un moment, des finances municipales; avez-vous une suggestion à faire sur la façon de financer publiquement ces projets pour la production des richesses?—R. Monsieur Bertrand, je crains de dire que nous ne l'avons pas encore approfondi. Vous comprendrez sans doute que les questions de développement et d'utilisation des ressources naturelles au Canada sont mises à l'étude par le sous-comité, sous la direction du professeur Wallace de l'université Queens et qu'ils s'intéressent aux aspects généraux de l'industrie minière, de l'industrie forestière, et en quelque sorte du rétablissement des terrains qui ont perdu de leur première valeur à cause des inondations dont nous avions parlé à notre dernière réunion. Ma position ne me permet pas de dire de quelle façon ces projets peuvent être financés. Il faudrait d'abord savoir exactement en quoi consistent ces projets. La première chose serait de connaître l'étendue du projet dans les diverses catégories, provinciales et municipales directes comme le dit M. Cross, et de savoir ce qui se trouve dans l'autre domaine et ce qu'il y a à faire.

M. Ross:

D. Pouvez-vous exprimer un avis personnel au sujet du développement de nos ressources naturelles en dehors de ce qui se rapporte à nos vétérans; un avis personnel sur le développement général de nos ressources naturelles?—R. Ma compétence en cette matière ne me permet pas, je le crains, de risquer même une opinion à ce sujet. Vous n'ignorez pas que ma position est celle d'ingénieur en chef du ministère des Travaux publics et depuis des années je me consacre entièrement à des travaux de construction, aux projets d'entreprise en construction. En dehors, par exemple, de la question forestière, et parce que nous avons été chargés du transport des produits forestiers, j'ignore tout du développement des produits forestiers. C'est un vaste domaine. La même chose s'applique à la question minière. Le travail accompli par notre ministère a été plus d'une fois la cause du développement de régions minières. Je puis citer l'exemple d'une situation assez peu commune. Il était impossible, avant le passage du transcontinental dans le nord de l'Ontario et du Québec, d'amener économiquement tout le bois du versant septentrional au delà de la ligne de crête. Le transcontinental traversait cette région sur le versant septentrional; il coupait les rivières qui coulent vers le nord, atteignait enfin à la Baie d'Hudson et offrait sur ce versant un débouché pour notre bois. C'est-à-dire que le bois était retiré du bassin et livré au courant dans la direction du chemin de fer; il était scié ou expédié en billots ou bois de pulpe. Quelques rivières n'étaient pas très favorables au transport des approvisionnements et des matériaux dans les chantiers et nous avons installé un petit pont sur une rivière appelée Harricanaw, il y a vingt ans. Nous avons travaillé durant trois ans et ouvert une voie très appréciée des bûcherons. La première chose que nous avons constatée, c'est que le prospecteur prenait la même route, dans cette région—M. McDonald connaît bien l'histoire et elle m'intéresse aussi beaucoup—et maintenant des chemins de fer et des chemins sont construits et les mines ont été découvertes grâce à cette route navigable. Les voies ferrées ont pénétré ces régions, on a construit de nombreux chemins; aujourd'hui l'industrie du bois est réduite à rien, mais l'industrie minière est florissante. Nous ne faisons plus de dépenses pour cette rivière. Le revenu que le gouvernement provincial et les chemins de fer retirent de l'industrie est suffisant pour subvenir à toutes les nécessités du transport. Ceci indique de quelle façon le travail accompli par notre ministère durant un grand nombre d'années a aidé au développement des ressources naturelles, et c'est tout ce que je sais au sujet du développement des ressources naturelles.

Il y a en plus la question de la pêche du littoral de l'est et de l'ouest, et non seulement de la côte de l'ouest mais aussi des Grands Lacs et des Prairies. C'est une source d'immense richesse qui ne peut s'épuiser. Nous sommes demeurés en relation avec le ministère des Pêcheries non pas dans le but de connaître le revenu rapporté directement au gouvernement mais dans le but de savoir quel travail a été fourni et les sommes rapportées aux gens qui s'intéressent à la pêche, par la construction de digues et la distribution de moteurs de roulage pour remorquer les bateaux en cas de tempête; ma connaissance des ressources naturelles ne s'étend pas plus loin dans ces trois domaines de l'industrie minière, forestière, et de la pêche.

M. Hill.

D. J'ai remarqué que dans une des lettres un ingénieur souligne que nous devons employer la machinerie parce que les ouvriers ne tiennent pas à retourner aux méthodes de travail manuel. En ma qualité d'ingénieur, je sais par expérience que dans certains cas—dans une très petite moyenne—les machines font vraiment le travail à meilleur marché mais le but principal de l'emploi de la machinerie est de faire le travail plus rapidement et non pas à meilleur marché; le coût de l'unité n'est pas très réduit quand la machinerie remplace les anciennes méthodes qui assuraient du travail à un grand nombre de travailleurs. C'est peut-être vrai des municipalités où la plupart des jeunes gens sont des garçons de collège qui n'aiment pas le travail manuel; mais dans certains endroits le travail manuel dans les travaux de construction est aussi acceptable aux hommes que dans n'importe quel autre travail, comme dans celui des cultivateurs de la région; un genre de travail manuel leur convient autant qu'un autre. Est-ce qu'il ne serait pas préférable de ralentir le travail dans ces régions afin de consacrer une plus grande proportion d'argent aux salaires plutôt qu'à la machinerie qui, somme toute, n'emploie pas beaucoup de monde?—R. Votre remarque au sujet des prix relatifs me rappelle un ingénieur de mes amis; il était, je crois, vice-président de la Link Belt Engineering Company. C'était un Canadien qui avait fait la traversée et il me disait un jour, parlant de cette question des prix: "Un tel m'a demandé de lui indiquer la méthode la moins coûteuse pour la manipulation du charbon." Et mon ami, Arthur Johnston, a répondu: "Cela dépendra du travail que vous aurez à faire, de la quantité de charbon que vous aurez à manipuler; nous ne pouvons trouver une méthode qui coûte meilleur marché que l'ancienne qui consistait à pelleter le charbon dans un seau et à le faire monter par un cheval attaché au bout d'une corde; mais vous ne pouvez de cette façon manipuler 50,000 tonnes de charbon par mois." Tout dépend de la somme de travail à accomplir.

D. Ce que j'ai dit reste vrai. C'est très bien lorsqu'il s'agit de faire un travail rapide; mais durant la période de la restauration à laquelle nous songeons, la rapidité ne sera peut-être pas le point important. Si des travaux sont organisés pour fournir du travail aux hommes, la rapidité ne sera peut-être pas exigée dans ce genre particulier de travail, bien qu'elle puisse l'être dans une certaine moyenne?—R. Monsieur Hill, il y a un autre point que nous ne devons pas oublier, il me semble. A l'issue de cette guerre beaucoup d'hommes posséderont un métier mécanique et nous reviendront de l'armée, où ils s'exercent maintenant, dans la vie civile à un métier qu'ils n'apprendraient pas en temps ordinaire et je suppose que l'ingénieur a pensé que ces hommes aimeraient diriger des machines plutôt que d'employer la pelle.

D. Le grand problème est que vous pourriez ainsi dépenser rapidement votre argent sans améliorer la situation?—R. Je ne suis pas sûr de partager votre avis. Il est sans doute possible de réaliser plus avec le même montant.

D. Mais avec la machinerie vous pouvez en bien peu de temps dépenser de fortes sommes d'argent sans soulager les familles qui chôment?—R. Nous cons-

truisons un petit débarcadère dans le comté de Charlotte. Nous n'employons pas beaucoup de machinerie.

D. Je l'admets avec vous. Cette situation s'applique aux municipalités où les jeunes gens sont plus instruits et ne veulent pas faire un travail manuel mais préfèrent travailler à la machine. Cela est exact, je pense. Un autre point me préoccupe. Ne croyez-vous pas que nous devons encourager les travaux qui donnent beaucoup d'emploi et qui occupent bon nombre de chefs de famille et qui, sans s'amortir automatiquement, représentent un actif. Il me semble tout simple d'élaborer un projet pour endiguer les eaux; les statistiques des ravages causés par les inondations en prouvent la valeur. Nous pouvons, en calculant les ravages causés le long d'un cours d'eau durant plusieurs années, établir une moyenne assez exacte. Je pense aux inondations dans la région basse de la rivière Saint-Jean, qui détruisent les champs de foin et rejettent des débris sur des acres de terrain déblayé et occasionnent de grandes dépenses. On peut les contrôler?—R. J'ai toujours pensé que c'était un avantage.

D. Il y a un certain avantage; mais il y a aussi grande destruction qui fait contrepoids à l'avantage, et je n'admets pas que le profit est dû à l'inondation des terres. Il est probable que la récolte de foin serait plus considérable si la terre n'était pas inondée?—R. Est-ce que les conditions n'ont pas été améliorées par la construction du barrage de la Grande Décharge et du barrage de la Matapédia?

D. Oui. Un autre aspect intéresse le contrôle des eaux dans les endroits où le courant alimente l'énergie électrique. Le Comité admettra sans doute qu'il va égaliser l'écoulement dans la production de l'énergie, et nous pourrions plus facilement établir une moyenne entre l'écoulement le plus faible et le plus considérable, qu'il sera très précieux et peut être considéré comme un élément actif que le Comité peut facilement capitaliser. La même chose s'applique aux projets de reboisement. Nous pouvons choisir des terrains favorables à la production du bois qui peuvent, dans un certain nombre d'années, produire du bois bon pour le commerce, dont on peut calculer le rendement et capitaliser, et savoir si le projet vaut les dépenses. Nous pouvons d'une façon certaine le recommander comme un actif et il est facile de prouver sa valeur. Il me semble que ces choses peuvent se faire facilement?—R. A la dernière réunion, j'ai proposé d'employer le bassin de la rivière Saint-Jean; c'est une question de préservation générale de tout le bassin.

D. Reboisement et emmagasinage.—R. . . . comme résultat de cette étude de tout ce qui est jugé recommandable—par exemple, travaux de construction considérés comme possibles dans cette région; mais le but principal est la préservation des terres et forêts et des terres cultivables dans le bassin.

D. On peut prouver qu'un projet est judicieux ou non au point de vue économique. On ne doit pas accorder trop de considération à la machinerie dans des projets de ce genre. Beaucoup d'hommes désirent s'occuper à ces travaux. Il est vrai que d'énormes machines patrouillent les routes et les aplanissent pour la circulation des automobiles à la grande satisfaction de l'automobiliste; mais il est également vrai que cela coûte plus cher que l'autre méthode de l'attelage des chevaux dans les régions rurales.

M. Quelch:

D. Il est dangereux de proposer de fournir du travail plutôt que d'augmenter la production des richesses, parce que plus les richesses se produisent rapidement, plus le niveau de la vie s'élève. Si vous cherchez de l'ouvrage et que vous négligez le taux de la production, vous rendez tout simplement la pauvreté plus générale?—R. Vous parlez de la lettré de l'ingénieur de la ville?

D. Vous ne pouvez pas ignorer le taux de production de la richesse parce que le niveau de vie du peuple dépend de la rapidité avec laquelle vous pouvez produire la richesse.

M. McDONALD: Produire la richesse pour quelques rares personnes...

M. QUELCH: La richesse produite est distribuée aussi équitablement que possible parmi le peuple. J'admets qu'avec le système actuel certains entrepreneurs importants qui peuvent, à cause de la machinerie, se passer à peu près de la main-d'œuvre, font de gros profits et les gardent; mais c'est un mauvais système de distribution. Le Gouvernement peut assurer la distribution équitable de ces richesses en réglant les impôts.

M. GERSHAW: Je trouve qu'il est très difficile au Comité d'arriver au fond de la question. Je suppose que notre travail spécial consiste à préparer un rapport concernant les problèmes du rétablissement d'après-guerre et que ces lettres se rapportent aux problèmes à étudier immédiatement. Je suppose également que ces problèmes ne sont pas de notre ressort. Cependant nous devons présenter un rapport disant que tel projet doit être entrepris et que sa réalisation exige tant d'argent et tant de main-d'œuvre et promet des résultats certains. Naturellement, nous ne savons pas quand la guerre finira et ces projets présentent de nombreuses difficultés; mais je me demande si M. Cameron est disposé à nous dire, pendant qu'il est ici, à quels projets particuliers le ministère songe dans le domaine des travaux publics fédéraux de construction ou projets fédéraux simplement. Nous pourrions nous aboucher avec les provinces et les municipalités et dresser une liste. Je me demande si M. Cameron peut nous donner des renseignements à ce sujet afin que nous sachions du moins si nous devons envisager une vague de prospérité après la guerre, ou une période de prospérité suivie d'une dépression. Nous pourrions déclarer au moment de la dépression que le Gouvernement réclame certains travaux de construction.

Le TÉMOIN: Docteur, votre question est liée en quelque sorte à une question qui a été posée à la dernière réunion et à laquelle j'ai négligé de répondre. Un député a demandé: Est-ce que certains ministères du gouvernement s'occupent d'élaborer des projets d'entreprises qui seront financés après la guerre? Je puis surtout vous renseigner en ce qui concerne mon ministère et vous dire que nous avons toujours sur la planche une foule de demandes de travaux. Vous savez qu'avant la guerre nous étions très occupés à faire, dans la zone de sécheresse, des travaux assignés par le Parlement. Après la guerre on a suspendu les travaux publics. Nous constatons que le public en a été profondément affecté et a remarqué d'une façon surprenante qu'il n'y a pas eu de tentatives d'entreprendre de nouveaux travaux; c'est très encourageant. Comme il nous arrive parfois de recevoir d'outre-mer des soldats libérés, nous jugeons prudent d'élaborer des projets, au cas où on ne leur offrirait pas de travail, et tous nos hommes d'action — nous agissons beaucoup par l'entremise des ingénieurs de district des diverses provinces — ont été avertis de préparer tous les projets et d'obtenir toutes les informations à leur sujet et d'entreprendre, autant que les circonstances le permettent, la mise à exécution des projets, devis et exposé général. Nous n'avons pas pu accomplir beaucoup à cause de circonstances imprévues. Notre personnel n'a pas été le moindrement augmenté; d'autre part, bon nombre de nos jeunes ingénieurs se sont enrôlés, d'autres sont morts ou tombés malades. Encore une fois, nous avons accompli beaucoup de travail sur les côtes pour le ministère de la Défense nationale. Il nous fournit les fonds et nous dressons les plans et les mettons à exécution. En ce moment, nous avons des hommes de Terre-Neuve au Yukon.

M. Castleden:

D. Vous faites le travail et vous le donnez à forfait?—R. Nous demandons des soumissions.

Le PRÉSIDENT: Sous votre direction?

Le TÉMOIN: Oui. Nous faisons l'inspection initiale, nous étudions ce qu'il faut à la marine, dressons plans et devis, demandons les soumissions, accordons les contrats et veillons à leur mise à exécution.

M. CASTLEDEN: Les entrepreneurs ne font aucune dépense pour le service du génie?

Le TÉMOIN: Non.

M. McNiver:

D. Est-ce qu'il serait prudent de donner des directives semblables aux architectes résidents de votre district?—R. Je crois qu'ils en ont reçu.

D. Est-ce que cela va susciter des requêtes pour bureaux de poste, etc.?—R. Je le crains.

D. C'est pourquoi je vous demande si cela est prudent.—R. Les édifices départementaux ne rapportent pas beaucoup de revenus.

M. HILL: Plusieurs édifices ne sont même pas un actif; ils sont un gaspillage d'argent.

M. MacMillan:

D. A part des entreprises suspendues par les Travaux publics dont vous avez parlé, vous avez été obligé de sacrifier bon nombre de travaux utiles. La somme de ces travaux ne sera-t-elle pas considérable à la fin de la suspension? Je parle des quais et des travaux de réparations aux édifices et autres, en songeant à mon propre district?—R. J'imagine que leur entretien aura été beaucoup retardé. Nous essayons de maintenir les services établis et nous sommes très sévères au sujet des nouvelles dépenses; elles doivent être parfaitement justifiées.

D. Le travail sera complété après la guerre?—R. Oui, nous possédons la liste de tous les projets d'entreprises. Nous gardons une liste courante et toute demande est ajoutée à la liste et satisfaite dans la mesure où le personnel du moment le permet.

M. McNiven:

D. M. Cameron peut-il passer cette liste d'information au Comité, comme l'a suggéré le Dr Gershaw?—R. Je vous passerai une liste des demandes.

D. Vous pouvez même donner libre cours à votre imagination et suggérer quelque chose d'acceptable?—R. J'ai discuté les choses de ce genre avec les ingénieurs de notre district et je puis vous expliquer un des points. Plusieurs d'entre nous se sont réunis à Toronto—M. MacNicol doit connaître là-bas l'ingénieur de district Wilson—et à l'intérieur de la province de l'Ontario, il y a la région de Muskoka, Rice Lake et Lake of Bays, et ce district se trouve situé tout près d'une région très populeuse des Etats-Unis qui lui est accessible et depuis quelques années les gens des Etats-Unis sont fort attirés de ce côté et ils transportent presque toute leur famille et vont y passer l'été; cette région a rapporté une grande majorité des dollars de touristes américains, une somme assez imposante. On a dit, je crois, que la route nationale N° 8, qui traverse Hamilton et se dirige vers Callander, demeure des quintuplettes Dionne, est le chemin le plus parcouru par les automobiles, du moins du Canada. Nous avons donc conclu à cette réunion, tenue dans le bureau de M. Wilson, que notre ministère pouvait s'intéresser à un projet du genre par l'amélioration des artères et la construction de petits débarcadères propices à l'industrie du tourisme et l'ingénieur du district, profitant de la circonstance, a voulu saisir ce qui pour lui représente un nouvel attrait dans la région. Une autre région du tourisme se nomme Lake of the Woods et s'étend entre le Lac Supérieur, disons, et Winnipeg. Je les cite comme exemples. Les conditions de la navigation en eaux profondes sont excellentes. Prenons, par exemple, les Grands Lacs. Au point de vue navigation, il n'y a pas d'inconvénients qui ne puissent être aussitôt corrigés. Nous devons parfois faire un peu d'entretien, draguer; mais la plupart

des travaux dans les ports sont maintenant permanents et ne nécessiteront pas beaucoup de changements. Nous ne pouvons, par conséquent, prévoir la somme de travail à faire.

Le PRÉSIDENT: Je conclus d'après ce que vous dites et d'après ma propre petite expérience que jusqu'à présent pas une seule autorité gouvernementale—je parle naturellement du gouvernement fédéral—n'a considéré la question du développement des ressources naturelles au point de vue de la production des richesses et de la hausse du niveau de la vie qu'entraînera l'industrialisation et pourvoira à la fois aux besoins de travail qui se feront bientôt sentir, du moins aussitôt que la guerre finira? En ce qui concerne votre expérience plus particulièrement au sujet des travaux publics, où vous êtes obligé de considérer certaines demandes, conseillez-vous au Comité d'adopter cette autorité plus ou moins absolue. Je ne dis pas absolue dans le sens de l'autorité mais de l'étude des projets, pour traiter d'une manière conjointe de la question des besoins d'emploi et de faire participer les chômeurs au développement de nos ressources naturelles? Ces mesures seraient utiles au pays tout en donnant du travail. Serait-il profitable d'établir cette autorité?

Le TÉMOIN: Permettez-moi de m'écarter un peu de la question? C'est une question assez compliquée. Je fais partie du ministère des Travaux publics. Nous nous occupons de construction. Le ministère de l'Agriculture s'intéresse aux questions qui concernent le développement de l'agriculture; le ministère des Mines et des ressources s'occupe des mines et des forêts, et bien qu'ils n'aient pas de revenus ils existent et travaillent en coopération avec les provinces, je crois, au développement de ces ressources. Je ne dois pas oublier le ministère des Transports. Son domaine considérable comprend l'administration et la construction. Le ministère des Travaux publics ne s'occupe pas précisément d'administration; il s'occupe à peu près exclusivement de construction. D'autres ministères ont ajouté des bureaux de construction à leurs bureaux d'administration. Chacune de ces fonctions ne semble représenter une somme absolue de travail pour un homme compétent. Les Travaux publics, l'Agriculture, les Transports et les Ressources naturelles, et chacun d'entre eux. Pouvez-vous maintenant concevoir une seule administration pour tout cela? Moi je ne peux pas. Il me semble avoir entendu dire—je ne me souviens plus si c'était par M. James à la seconde réunion—qu'en Angleterre on a voulu les réunir sous une seule direction et que cela n'a pas marché. C'était trop pour un seul homme. Je crois qu'on a décidé de charger un homme de la coordination; un ministre pour coordonner l'ensemble.

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons rien de ce genre au Canada?

Le TÉMOIN: Non, rien en dehors de la coordination effectuée par le Cabinet.

Le PRÉSIDENT: Mais il n'existe pas d'agence de coordination en ce moment et aucune agence n'est instituée en dehors des divers ministères du Travail et des Pensions dans le but de veiller au sort des hommes qui reviennent du front ou qui abandonnent les industries de guerre, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oh! oui, le ministère des Pensions et de la Santé nationale, je crois.

Le PRÉSIDENT: Oui, ces deux ministères.

Le TÉMOIN: En ce qui concerne le soldat libéré, celui qui sort de l'armée cesse d'intéresser le ministère de la Défense nationale et est confié à la sollicitude du ministère des Pensions et de la Santé nationale.

Le PRÉSIDENT: Ils ne sont pas en mesure de fournir du travail?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, ce mécanisme est déjà mis en opération par le bureau de l'Assurance-chômage.

M. MATTHEWS: Ceci ramène une de mes préoccupations. Il nous reste à présent vingt minutes ce matin, nous avons eu de nombreuses réunions et reçu de nombreuses informations. Les témoins ont été très généreux dans leurs témoi-

gnages au sujet des renseignements. Ne croyez-vous pas qu'il serait temps d'en venir à des questions plus précises? Il me semble que le Comité n'a pas dressé un plan d'étude de projets fixes? Est-ce exact?

Le PRÉSIDENT: Non, pas encore.

M. MATTHEWS: J'allais le proposer.

Le PRÉSIDENT: C'est à quoi je pensais en posant cette question.

M. MATTHEWS: Il me semble en effet. Si on pouvait nous soumettre une liste de projets à étudier—la question, par exemple, d'irrigation ou de reboisement—nous saurions sur quoi nous baser. On nous a dit aujourd'hui qu'un comité rotatif a étudié quelques-uns de ces problèmes ainsi qu'un comité de la C.M.A., et nous savons qu'il y en a plusieurs autres. Prenons maintenant la question du reboisement. Ne pouvons-nous instituer un comité composé d'hommes qui possèdent une certaine expérience de ces questions et quelque connaissance du sujet, entreprendre le travail spécial et chercher à coordonner les idées des autres comités qui ont déjà longuement considéré ces problèmes, afin d'être en mesure de rédiger un rapport sur le sujet et que le travail dévolu au Comité se termine. Nous passerions ensuite à un autre sujet d'étude. Je pense que c'est ce que nous devons faire, et sans tarder, si nous voulons vraiment nous rendre utiles.

M. HILL: C'est très bien.

M. Quelch:

D. En votre qualité d'ingénieur, quel est selon vous le principal obstacle qui s'oppose à l'emploi complet de la main-d'œuvre après la guerre? Croyez-vous que le principal obstacle réside dans la difficulté d'obtenir l'argent nécessaire pour financer les projets ou à trouver des projets intéressants?—R. Je ne doute pas qu'il y ait d'immenses chances de progrès au Canada. J'en suis même convaincu. J'ignore ce que nous réserve l'avenir; mais à un moment donné, dans le passé, il a fallu envisager combien pourrait coûter tel projet et d'où viendrait l'argent. Vous dressez un plan et vous le faites approuver et quand il est approuvé, vous avez la question du coût et des moyens dont vous disposez.

D. Vous dites que vous ignorez quelle sera la main-d'œuvre exigée pour la production et l'argent que nous pourrions disposer pour l'exécution des projets d'immobilisation?—R. Il est généralement admis que la main-d'œuvre est la véritable productrice de la richesse. Elle produit les marchandises par l'extraction des minerais; par l'aciérie elle produit l'acier qui entre dans la construction des ponts. Si vous considérez un certain travail comme un travail nouveau et vous le divisez en main-d'œuvre et matériaux, vous ne faites pas beaucoup erreur quand vous appliquez 40 pour cent à la main-d'œuvre et 60 pour cent aux matériaux utilisés.

M. HILL: En ce qui concerne la machinerie, comme agent producteur de la richesse, la machinerie peut produire des matériaux inutilisables. Le blé a été produit en si grande abondance, grâce à la machinerie, qu'il n'a plus de valeur pour nous. Je connais au sujet de la production du blé une petite histoire qui peut intéresser le Comité. C'est l'histoire d'une famille qui habitait dans l'est du pays il y a vingt-deux ans et qui est allée s'établir dans la Saskatchewan. Elle a vendu sa ferme à mon voisin, un cousin qui est devenu un riche cultivateur dans l'est, et la famille s'est transportée dans l'Ouest. Un membre de la famille est venu dans l'est l'an dernier à la Noël et il a dit que le père et ses fils ont produit du blé; ils ont consacré beaucoup de terrain à la culture du blé, utilisant chevaux et machinerie, et ils ont fait beaucoup d'argent. Les fils ont voulu produire sur une plus haute échelle, ils ont uni leurs forces, les tracteurs, la machinerie, et ils ont cultivé quatre fois plus de terre que le vieux; mais au cours des six dernières années ils ont dû emprunter pour maintenir la production. Cet homme disait: "Nous avons continué; il ne produisait qu'un tiers autant

mais il le produisait de 15 à 20 cents meilleur marché le boisseau avec ses chevaux que nous avec nos combinaisons et nos machines. Comme résultat, depuis cinq ans que le blé se maintient à bas prix, nous avons dû emprunter de l'argent du père et lui fait encore de l'argent". Cela me semble vrai et prouve qu'on peut abuser de la machine dans la production.

M. MacNICOL: Je trouve que nous sarclons les mêmes herbes à chaque réunion. M. Matthews a fait une suggestion pratique. J'ai aussi fait des suggestions aux réunions antérieures au sujet du travail que nous devons fournir à des milliers d'hommes après la guerre. Aussi nous devons d'abord nous préoccuper de considérer des projets, des projets fédéraux qui leur assureraient immédiatement un emploi. Ce matin M. Cameron a effleuré un point capital du programme: les travaux municipaux. Nous devons dans toutes nos considérations nous assurer si ces projets vont fournir immédiatement du travail ou si les travaux peuvent être retardés. La construction des édifices, qui forme une partie importante du programme, ne donne pas par exemple autant de travail que les grandes entreprises publiques. Nous ferons bien de nous en tenir à la méthode indiquée par M. Matthews, adopter un projet et l'étudier à fond et en disposer afin de pouvoir rédiger un rapport utile sur un projet qui fournira du travail. M. Matthews a parlé d'irrigation et de reboisement; un autre a mentionné les travaux publics. Il y a une circonscription qui peut servir d'exemple pour l'exécution de travaux publics qui fourniront immédiatement de nombreux emplois proportionnés au nombre d'ouvriers de métier et de journaliers—les hommes qui reviendront du front seront pour la plupart sans métier. Ce qu'ils ont appris à la guerre leur sera utile sans doute mais ne les prépare pas précisément aux travaux techniques. Quelques-uns d'entre eux seront des techniciens. Etudions une circonscription comme exemple des emplois qui peuvent exister en rapport avec la suggestion de M. Matthews. Prenons, par exemple, la circonscription de notre président. Elle s'étend très loin. Elle est riche en ressources uniques dont plusieurs nous sont aujourd'hui plus ou moins inaccessibles. Ne croyez-vous pas qu'il serait sensé de rendre ces ressources accessibles dans le nord de la circonscription de notre président. On est à ouvrir une région dans le nord de la Rivière à la Paix; dans la circonscription de notre président et dans la région de la Rivière à la Paix, dans l'est, du côté nord et sud de la rivière, il y a environ 10,000 colons. A l'extrémité est de Caribou, la circonscription du président ne communique avec aucune voie de l'extrémité ouest de la circonscription, ni par chemin de fer ni autrement. Il devrait y avoir communication, n'est-ce pas? Ce sont des travaux importants, il est économiquement justifiable d'établir une communication entre la région est et la région ouest de la montagne. On a récemment passé un bill en chambre pour autoriser la construction d'une route indispensable entre Prince-Rupert et Cedarvale. De Cedarvale au sud, la route est à peu près complétée jusqu'à Vancouver par la voie qui traverse Vanderhoof. Une route va au nord, de Vanderhoof à Manson Creek. A l'est de cette route se trouvent deux défilés, le Pine Pass et un autre à l'endroit où la Rivière à la Paix passe dans la montagne.

Si nous devons considérer des projets spéciaux de construction, je crois que nous devons commencer par un projet qui intéresse ce que nous appelons ordinairement la main-d'œuvre, c'est-à-dire les journaliers; un projet qui donnera immédiatement des chances de travail. Ce projet consisterait à percer une route à travers la montagne, de Manson Creek à Fort St. John, Hines Creek et la Rivière à la Paix. Cette route exigerait le travail de nombreux journaliers et emploierait les métiers spécialisés dans les manufactures pour fournir la machinerie, et assurerait aussi du travail aux techniciens. Nous devrions appeler ici quelqu'un qui peut nous dire combien cela peut coûter. M. Cameron peut peut-être nous le dire. J'en suis certain. A combien s'estimerait le coût d'une route allant de St. John à travers la montagne et se reliant à Manson Creek pour aboutir à Prince-Rupert; et comme alternative, de Dawson Creek par

Pine Pass pour se relier à la route Manson Creek-Vanderhoof. Supposons que cela coûte \$10,000,000 pour compléter les deux routes à travers la montagne au nord et au sud de la Rivière à la Paix et les relier à la route Manson Creek-Vanderhoof, cela assurerait du travail à peu près immédiatement à 3,000 hommes si l'on estime que \$3,000 suffiront à payer les matériaux et le travail d'un homme pour une année. On pourrait occuper ces hommes à un projet de ce genre immédiatement après la guerre. Voyez les résultats économiques qui en résulteraient. A l'heure actuelle, dix mille personnes n'ont aucun accès à la mer et ce serait ouvrir une voie de communication avec la mer. Il y a communication avec le sud et cette communication avec la mer ne nuirait pas au commerce avec le sud. Elle offrirait un débouché aux gens qui désirent s'installer à l'extrémité nord de votre circonscription, monsieur le président; ils ne l'obtiendront jamais de notre vivant à moins que nous recommandions le projet pour le rétablissement d'après-guerre. Alors, commençons par un projet bien précis. M. Matthews a parlé de reboisement et quand nous aurons terminé, nous pourrions adopter un autre projet, celui de l'irrigation, et régler cette question.

Monsieur le président, je suggère la construction d'une route, peut-être d'une voie ferrée, de l'est de votre propre circonscription et du territoire contigu et de là au nord de la Rivière à la Paix, de Hines Creek par Fort St. John jusqu'à Manson Creek et Prince-Rupert. Nous devrions nous assurer du coût de l'entreprise, de la somme de travail qu'elle fournira, de la main-d'œuvre nécessaire à la production, dans les manufactures, des matériaux employés à la construction des ponts et autres et à la construction des habitations destinées aux ouvriers. Nous pouvons considérer un projet de ce genre et le recommander ensuite. Le Gouvernement aurait en main une proposition pratique: une route de la Rivière à la Paix via Fort St. John, Manson Creek et Vanderhoof. Monsieur le président, vous connaissez cette route mieux que tout autre ici présent. C'est un travail précis qui dans l'ensemble ne coûtera rien parce qu'il va s'amortir automatiquement. On en tirera profit par le débouché qu'il offre aux cultivateurs de la région nord de votre circonscription et de la circonscription de la Rivière à la Paix du côté est.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas retenir le Comité mais à notre prochaine réunion, avec la permission des membres du Comité, j'aimerais dire quelques mots au sujet de ce que M. MacNicol nous a dit. Ce dont il nous a parlé ne consiste pas seulement dans la construction des routes et l'emploi des matériaux qu'il a mentionnés; c'est l'essor de l'empire possible de développement dans le nord-ouest du pays encore inexploité. Je rappelle l'opportunité d'établir une autorité absolue qui s'intéressera non seulement aux possibilités offertes au génie mais à toutes les possibilités qui s'appliquent à une forme particulière de développement, y compris la question d'emploi qui est essentielle. Un empire existe dans cette région septentrionale qui peut subvenir aux besoins de milliers et de milliers de vétérans. J'hésitais à en parler parce que presque toute la région se trouve dans ma circonscription. Je n'ai pas voulu donner l'impression de profiter de mes fonctions de président pour imposer ma propre circonscription.

M. McNIVEN: Vous pensez aux hommes déjà établis là-bas.

Le PRÉSIDENT: Oh! oui. Les avantages de colonisation sont illimités.

M. McNIVEN: Le but n'est pas uniquement de donner du travail.

Le PRÉSIDENT: Non. En plus des avantages agricoles, on estime qu'il y a environ 600,000,000 de tonnes de charbon dont la moitié est, paraît-il, du semi-anthracite. Et en plus du charbon il y a de l'or et on prétend qu'il y a—je ne le sais pas d'une façon certaine—du minerai de fer près du charbon. Je ne suis pas en mesure de dire si c'est exact; mais je mentionne simplement ces choses. Non seulement ces développements aideraient au progrès de ma circonscription mais ils fourniraient des établissements et du travail à une grande majorité d'habitants au Canada et augmenteraient la population sans surpeuple-

ment. J'aimerais ajouter quelques mots à ce sujet au cours de notre prochaine réunion. Je désire remercier au nom du Comité M. Cameron qui a témoigné à deux reprises. Pour ma part, en ma qualité de membre du Comité, j'ai appris beaucoup en lisant les témoignages de la dernière séance et en écoutant les témoignages de ce matin.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

SESSION DE 1942

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 8

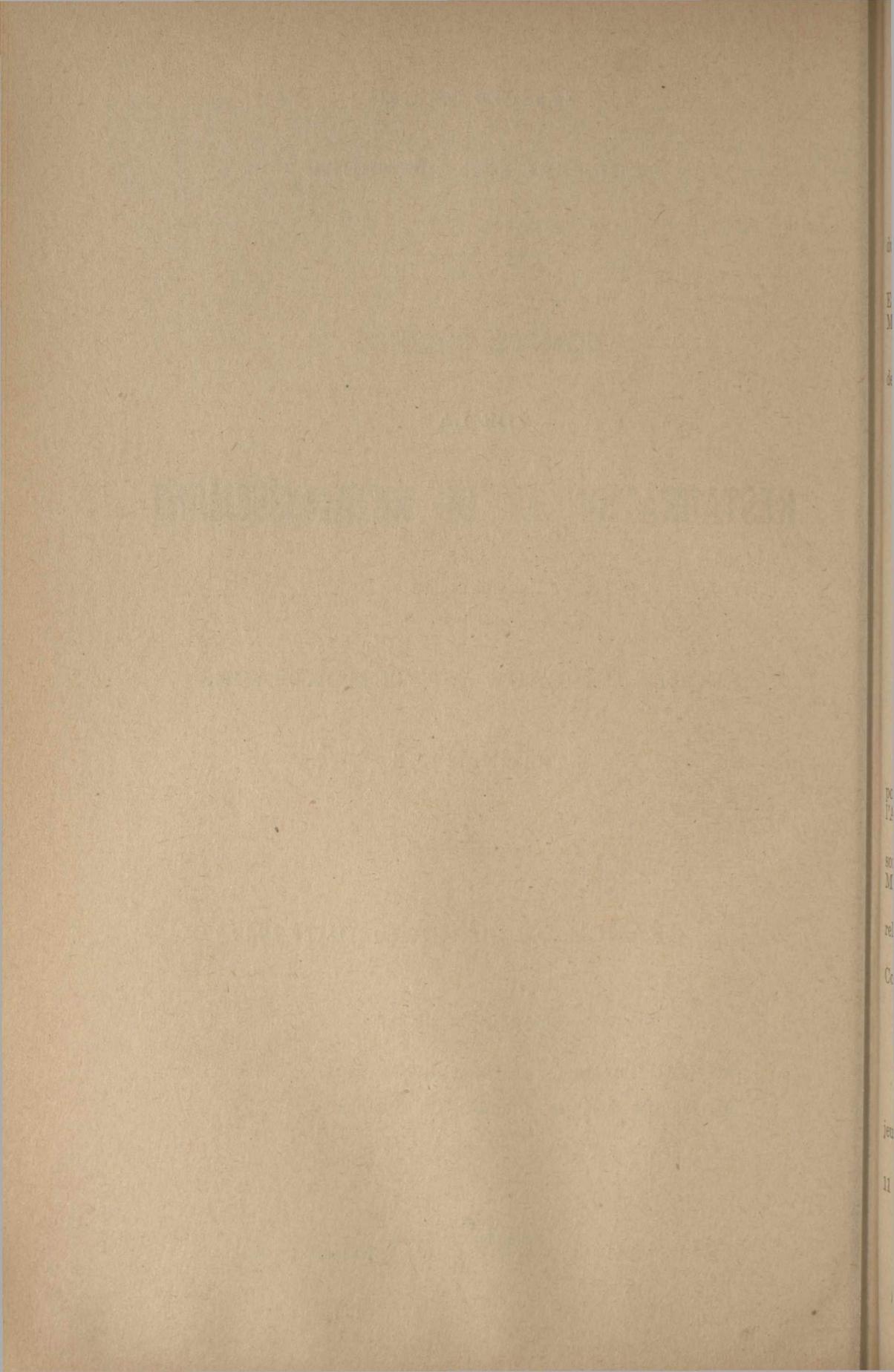
SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 1942

EXPOSÉS PAR:

M. J. C. Turgeon, président du Comité.

M. Hector Authier, membre du Comité.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942



PROCÈS-VERBAUX

Le mardi 30 juin 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11h. 30 du matin. M. D. A. McNiven préside, sur la demande du président.

Sont présents: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Brunelle, Castleden, Eudes, Ferron, Gershaw, Hill, Jean, Macmillan, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Quelch, Sanderson et Turgeon—16.

Est également présent: M. J. E. Mackey secrétaire du Comité consultatif de la restauration.

M. Turgeon propose:

Attendu que le problème le plus pressant de la restauration envisagé aujourd'hui par le Canada consiste dans la création d'emplois pour l'établissement des vétérans et employés des industries de guerre, et

Attendu que le développement normal de nos ressources naturelles peut fournir des occasions de travail et d'établissement, par l'irrigation, le contrôle des eaux, le reboisement, le développement de l'énergie pour fins industrielles et autres, l'exploration des gisements de minerais et d'huiles, et fournir les moyens de transport nécessaires aux colons et à l'industrie.

Par conséquent, il est résolu que le présent Comité de la restauration et du rétablissement mette à l'étude les meilleurs moyens d'assurer l'emploi convenable des ressources naturelles du Canada de façon à permettre au gouvernement du Canada, en coopération avec les provinces et les municipalités, de créer en toutes occasions des emplois pour l'établissement des hommes et femmes sortant de l'armée et de la marine et des ouvriers congédiés par l'industrie.

A la suite d'une discussion, M. Turgeon parle au Comité du développement possible des ressources naturelles dans le nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

M. Macmillan, président du comité de direction, annonce qu'il n'a pu réunir son comité mais qu'il le fera aussitôt que possible. Il a cependant discuté avec M. Turgeon la méthode à suivre par le Comité.

Sur demande, M. Authier présente un exposé traitant des ressources naturelles dans le nord-ouest du Québec.

M. McNiven remercie M. Turgeon et M. Authier de leur exposé, au nom du Comité.

M. MacNicol propose:

Que la motion présentée par M. Turgeon soit soumise au comité de direction qui fera rapport à son sujet; que le prochain avis de réunion mentionne le sujet à l'étude. La motion est adoptée.

M. Turgeon annonce que le Dr Wallace sera à la disposition du Comité le jeudi suivant et il est convenu d'entendre son témoignage le même jour.

Le Comité s'ajourne à 1 heure de l'après-midi jusqu'au jeudi 2 juillet, à 11 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

SALLE 497, CHAMBRE DES COMMUNES,

le 30 juin 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. J. C. Turgeon, président.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum. A la clôture de notre dernière réunion, la semaine dernière, M. John MacNicol a parlé des régions septentrionales de la Colombie-Britannique et de l'Alberta et il a proposé qu'en ma qualité de représentant de Caribou je dise, à la présente réunion, quelques mots au sujet des ressources des pays du nord relativement au plan général de la restauration. Je me suis permis, après avoir consulté le président du comité de direction, d'inviter un autre membre du Comité, M. Authier, à parler des ressources de sa région du Québec relativement à la restauration et au rétablissement.

Pour amener les membres du Comité à bien saisir l'aspect concret des problèmes de la restauration et de la tâche qui nous a été assignée, j'ai décidé de soumettre une proposition à l'approbation du Comité. Il appartient au Comité de décider si cette motion doit être acceptée sous sa forme présente ou modifiée; mais j'ai cru sage de rédiger une motion pour la discussion d'aujourd'hui plutôt qu'un débat général sur des questions qui peuvent ou non être intéressantes, bien que rattachées aux sujets qui se rapportent particulièrement au Comité de la restauration et du rétablissement. Puisque je dois présenter une motion, il conviendrait qu'un autre me remplace au fauteuil de la présidence et en l'absence du vice-président, le Dr Macmillan, je demanderai à M. McNiven, de Regina, de présider aux témoignages, ou du moins à une partie des témoignages qui seront entendus ce matin.

M. DONALD McNIVEN (président suppléant): Monsieur Turgeon, vous avez la parole.

M. TURGEON: Monsieur le président, M. Authier et moi-même devons parler des possibilités offertes par le développement des ressources naturelles et, en conséquence, je présente la motion suivante:

Attendu que le problème le plus pressant de la restauration envisagé aujourd'hui par le Canada consiste dans la création d'emplois pour l'établissement des vétérans et employés des industries de guerre, et

Attendu que le développement normal de nos ressources naturelles peut fournir des occasions de travail et d'établissement par l'irrigation, le contrôle des eaux, le reboisement, le développement de l'énergie pour fins industrielles et autres, l'exploration des gisements de minerais et d'huiles, et fournir les moyens de transport nécessaires aux colons et à l'industrie.

Par conséquent, il est résolu que le présent Comité de la restauration et du rétablissement mette à l'étude les meilleurs moyens d'assurer l'emploi convenable des ressources naturelles du Canada de façon à permettre au gouvernement du Canada, en coopération avec les provinces et les municipalités, de créer en toutes occasions des emplois pour l'établissement des hommes et femmes sortant de l'armée et de la marine et des ouvriers congédiés par l'industrie.

Monsieur le président, me permettez-vous maintenant de dire comme préliminaire...

M. MACNICOL: La motion a-t-elle été secondée?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je ne crois pas que le Comité exige d'appui à la proposition. En tout cas, seriez-vous disposé à seconder la motion?

M. MACNICOL: Je désire savoir si le comité de direction a approuvé la motion?

M. TURGEON: Non. J'ai soumis la question au président du comité de direction et il a essayé de réunir le comité de direction avant notre assemblée; mais il n'a pas réussi. C'est une des raisons pour lesquelles je vais aujourd'hui présenter une motion comme base de la discussion et je la retirerai volontiers ensuite si le Comité le désire; mais le comité de direction n'a pas discuté la question.

M. MACNICOL: Monsieur le président, j'approuve l'objet de la motion, mais si nous voulons procéder avec ordre, la question doit d'abord être soumise au comité de direction et le comité de direction doit ensuite recommander la motion à l'approbation du Comité ou autrement. J'approuve absolument l'étude de sujets particuliers dans le but d'arriver à des résultats précis dans un sujet particulier; mais je me demande si nous procédons dans l'ordre.

M. QUELCH: Je partage l'opinion de M. MacNicol. Nous patageons misérablement. Si je me souviens bien, le professeur Plumtre a dit à une assemblée de la Canadian Political Science Association que nous ne pouvions espérer de directive de la part du présent Comité. Notre façon de procéder justifie cette attitude. Nous avons entendu deux exposés par le Dr James, deux exposés excellents, et nous aurions dû avoir plusieurs réunions dans le but d'analyser à fond ces exposés avec l'assistance du Dr James pour répondre aux questions; nous avons entendu ensuite le Dr Thomson et nous avons découvert par son témoignage que la consommation des produits agricoles pouvait être doublée; M. Cameron a décrit certains projets; mais nous savions avant la guerre que nous pouvions augmenter la consommation des produits agricoles et nous ne l'avons pas fait; nous savions avant la guerre que nous avions besoin, et un besoin pressant, de projets nationaux comme celui que M. Turgeon va soumettre à la discussion, pourquoi ne les avons-nous pas exécutés? Ce n'est pas parce que nous n'en avions pas besoin; nous en avions besoin, nous le savions; mais on nous disait qu'à cause de la dernière guerre nous avions contracté une dette si formidable qu'il fallait réduire les dépenses. Puisque la dernière guerre nous a laissé une telle dette qu'il est devenu impossible de financer des projets nationaux, je suppose que la dette sera encore plus forte après cette guerre; et alors à quoi bon discuter des projets nationaux à moins de savoir comment les financer. M. Jean, au cours d'une de nos premières réunions, a suggéré que nous déterminions d'abord l'objet et le but de nos activités et nous aurions dû dès le commencement—et il n'est pas trop tard même en ce moment—adopter une sorte de règlement militaire. Déterminons d'abord le but; établissons notre but dans tous ses détails; puis une fois le but bien déterminé, voyons les principaux obstacles qui nous empêchent de parvenir à notre but. Et après avoir décidé quels sont les principaux obstacles, nous devons trouver des moyens de les surmonter. Nous pourrions de cette façon obtenir des résultats. Mais si le Comité se détériore en Comité où chacun entreprend de parler de projets qui concernent sa propre circonscription, nous n'irons pas très loin. Je pourrais parler longuement de l'entreprise William Pierce, au sujet du système d'irrigation le plus considérable qui ait été proposé au pays. Des ingénieurs ont déclaré l'entreprise absolument saine; le coût serait de \$105,000,000. Mais nous n'arriverons à rien avec des discours de ce genre. Nous connaissions ces projets, et nous les connaissions avant la guerre; nous ne les avons pas mis à exécution parce qu'on nous a dit que nous ne pouvions pas les financer. A quoi bon discuter si nous ne sommes pas certains de pouvoir financer ces entreprises? Si nous nous intéressons à des projets de ce genre, pourquoi ne pas appeler en témoignage M. Ilsley, ministre des Finances, et lui demander si la politique financière restera la même, une politique qui affirme qu'on ne permettra

aucune restriction financière pouvant nuire à notre effort de guerre; c'est-à-dire qu'on ne permettra aucune restriction financière pouvant nuire à notre effort de restauration.

M. TURGEON: Je ne partage pas du tout l'avis de M. Quelch qui veut que notre Comité parlementaire remette toute action jusqu'à ce qu'on détermine une politique financière pour l'après-guerre et qu'on appelle le ministre des Finances en témoignage...

M. QUELCH: Je n'ai pas dit cela; j'ai dit simplement que nous devons nous assurer si nous pourrions disposer des finances nécessaires à l'exécution de ces projets. Je dis: à quoi bon discuter ces projets si nous ne pouvons pas les mettre à exécution.

M. TURGEON: M. Ilsley ne sera peut-être plus ministre des Finances quand la guerre finira; mais nous vivons pendant l'époque de la restauration et nous pouvons recueillir de la part de M. Ilsley quelques bons conseils qui nous seront peut-être utiles, mais il ne peut pas nous assurer quelle sera la politique du Dominion au point de vue financier.

M. QUELCH: Nous aurons le même sous-ministre des Finances, le Dr Clark. Les libéraux et les conservateurs peuvent se succéder, mais le sous-ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada resteront; et ce sont eux qui peuvent régler notre politique financière.

M. TURGEON: Un des objectifs du Comité, s'il peut y parvenir—et il ne peut y parvenir immédiatement—est de décider, en sa qualité de Comité parlementaire, de la marche à suivre...

M. QUELCH: Quel est l'objectif?

M. TURGEON: ...et de décider alors de quelle façon nous nous procurerons les fonds nécessaires pour atteindre cet objectif.

M. QUELCH: Nous n'avons pas décidé quel est l'objectif.

M. TURGEON: Nous ne pouvons pas décider de l'objectif en trouvant simplement combien d'argent nous pouvons nous procurer; nous devons aborder la question de l'autre côté. Nous devons d'abord savoir dans quelle voie nous désirons nous engager et, ensuite, si nous pouvons ou non nous procurer l'argent. C'est une autre question. Nous aurons peut-être à faire—je ne dis pas que nous aurons à le faire—mais nous aurons peut-être à faire des représentations et des recommandations énergiques pour obtenir de l'argent. Cela me dépasse, mais en ma qualité de membre du Comité je dis que nous aurons peut-être à le faire. Toutefois, avant de parler de promesses d'argent ou des moyens d'obtenir de l'argent, nous devons décider dans quelle direction nous désirons nous engager, afin de savoir combien d'argent il nous faudra.

Quant à savoir si le Comité patauge, permettez-moi de dire que tout comité patauge qui s'occupe aujourd'hui de restauration, dans n'importe quelle partie du monde. Notre Comité compte trente-cinq membres et je suis porté à croire que nous avons trente-cinq opinions sur chacune des questions à l'étude.

L'objection de M. MacNicol s'appuie sur des raisons sérieuses—l'expression: objection est peut-être un peu forte—en ce qui concerne la motion que j'ai présentée simplement comme base de discussion aujourd'hui. Je vois que le Dr Macmillan, notre vice-président, est ici. Je ne l'avais pas aperçu tantôt quand j'ai demandé à M. McNiven de présider. Le vice-président est également président du comité de direction et nous avons essayé de réunir le comité de direction entre deux séances. La fin de semaine nous en a empêchés. J'ai présenté cette motion et suggéré en même temps qu'il importait peu qu'elle soit acceptée ou non et je le dis en ma qualité de parrain de la motion. Je désirais donner une base à la discussion d'aujourd'hui. Avant de poursuivre la discussion du sujet que je veux soumettre, avec la permission du Comité, je désire savoir si l'objection à la manière dont la motion a été présentée est retirée.

M. JEAN: Monsieur le président, on semble croire au Comité que le Gouvernement fera tout en faveur de la restauration. Je ne partage pas cette impression. Je crois que si nous étudions quelques-uns des projets auxquels nous songeons, nous trouverons des moyens de créer de l'emploi en suscitant les initiatives. Indiquons seulement aux gens qu'il y a quelque chose à faire et nous verrons les particuliers se lancer dans de nouvelles entreprises. Voici une des raisons qui rendent utile la discussion de ces projets; la discussion fait connaître les divers projets, ce qui en fin de compte est le principal but du Comité. Il est utile d'étudier ces projets et de faire savoir au public qu'il y a au pays des choses à accomplir. Nous découvrirons peut-être ainsi des énergies privées qui créeront de l'emploi et aideront à la restauration à l'issue de la guerre.

M. GERSHAW: Je remarque que l'ordre de renvoi permet au Comité de faire un rapport sur des projets réalisables qui élimineront le chômage au cours de la période de démobilisation. J'admets très bien que notre peuple ne se soumettra plus au chômage que nous avons connu durant la dépression, avec tous ses effets démoralisants, et nous devons commencer à former des projets précis capables de donner de l'emploi.

Nous devons considérer un projet à la fois. A la dernière réunion j'ai essayé d'obtenir de M. Cameron une idée des projets envisagés par son ministère et pouvant contribuer à fournir de l'emploi et triompher d'une crise quelconque. En ma qualité de membre du Comité, je suis très disposé à entendre les représentations que doit nous faire M. Turgeon afin d'avoir au moins un sujet précis d'étude.

M. CASTLEDEN: A mon avis, nos termes de renvoi ne demandent pas nécessairement de rédiger un rapport sur des projets définis; notre devoir est plus grand. Nous avons entendu le Dr James donné un brillant exposé des plus vastes aspects du problème de la restauration. M. Quelch avait raison je pense lorsqu'il a dit que nous devons étudier nos objectifs et décider de la marche à suivre. Le Dr James a souligné ce que nous essayons de faire. Il a dit que nous devions fournir un travail lucratif à tous nos gens. Nous avançons dans la bonne direction en utilisant les ressources naturelles de notre pays et en employant la machinerie de la production domestique et la main-d'œuvre en même temps, afin de distribuer le maximum de marchandises et de services en faveur de tous. En ce qui concerne la motion, je pense que nous sommes tous disposés à étudier les moyens convenables d'utiliser nos ressources naturelles et la machinerie de la production et de distribuer les marchandises et les services entre les mains du peuple de manière que ce travail fournisse un emploi lucratif au plus grand nombre d'ouvriers possible. Des obstacles s'opposent à l'exploitation que nous voulons considérer comme l'emploi utile de nos ressources naturelles. Je vais seconder la motion d'étude de l'emploi utile de nos ressources. Je ne m'opposerai pas à l'étude de ce projet particulier parce que je suis convaincu que par l'étude de ce projet nous découvrirons quelques-unes des choses qui nous arrêtent. Nous découvrirons également, en étudiant ce projet particulier, certains principes fondamentaux et certains aspects de la situation qui nous embarrassent. S'il existe, par exemple, des obstacles financiers, ils surgiront au cours de notre étude du développement de ces projets particuliers. Nous devrions avoir, d'une façon générale, une vue d'ensemble du Dominion, quelque chose dans le genre des U.S. Brookings Institute Reports, où apparaissent les ressources naturelles du Canada, et permettant au Comité d'avoir une vue d'ensemble des ressources naturelles du Canada et de ce qu'il peut accorder de bien-être aux gens du Canada. Nous serons peut-être surpris des richesses que nous possédons et nous serons peut-être également surpris de découvrir ce qui nous empêche d'utiliser nos ressources naturelles. Un des obstacles, c'est que le titre de propriété d'une grande partie de nos ressources naturelles est détenu par un petit nombre qui ne tient pas à renoncer à ce titre. Le contrôle est exercé par un petit nombre. Le titre d'une grande

partie de nos ressources naturelles a été remis à certaines personnes; ces ressources naturelles ont été aliénées, si bien que le peuple ne peut pas les utiliser. Par conséquent, je suis convaincu que si nous étudions ce problème et nous obtenons les renseignements qui intéressent même ce projet particulier d'une région déterminée de la Colombie-Britannique, si nous obtenons tous les faits, nous découvrirons peut-être quelques-uns des obstacles que nous devons envisager. L'idée d'adopter ce projet particulier est excellente; mais je m'oppose à un abus de—disons provincialisme, régionalisme ou localisation de problèmes particuliers qui sont étudiés ici. Les vues du Comité doivent être plus vastes. Par l'étude de ces moindres projets, nous verrons peut-être en petit ce que nous pouvons espérer trouver sur une plus grande échelle à travers tout le Dominion.

M. TURGEON: Monsieur le président, je considère que la voie est maintenant ouverte et que je suis libre de poursuivre la discussion, ayant moi-même présenté la motion, et de décrire en partie, et en partie seulement, ce que quelques-uns d'entre nous pensent utilisable dans la région dont j'ai parlé et qui s'étend au nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. On n'a peut-être pas très bien compris à la dernière réunion que l'invitation qui s'adressait à moi et qui me demandait de parler des régions septentrionales de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, n'avait pas pour but unique d'élaborer un projet particulier et je n'ai pas la moindre intention aujourd'hui de proposer au Comité un projet particulier, et je ne suppose pas que M. Authier songe à le faire. Je désire exposer au meilleur de ma connaissance et en peu de minutes les raisons qui ont empêché jusqu'à présent le développement complet et normal de nos ressources naturelles et souligner ce que nous pouvons faire, dans une certaine mesure, pour redresser les erreurs et triompher des difficultés qui se sont présentées à nous au cours des longues années qui ont précédé la guerre, alors que nous ne pouvions pas procurer une nourriture et un abri convenables à une si grande majorité de notre peuple. Dans un journal d'hier soir, j'ai remarqué une dépêche de Washington qui s'intitule: "Pour financer les mines de cuivre et autres au Canada", et voici l'article:

On apprend aujourd'hui que pour remédier à une grave pénurie de bas métaux dans les industries de guerre américaines, la Reconstruction Finance Corporation a consenti à financer le développement des mines marginales et sous-marginales de cuivre, d'étain, de plomb et de graphite au Canada.

Je ne crois pas dépasser la vérité en disant que bien que le développement de nos ressources naturelles ait été magnifique sous plusieurs rapports depuis la Confédération, il a amené la concentration de la production dans certains milieux et cette concentration a paralysé le développement de certaines régions du Canada.

Il est préférable d'employer ceci comme préambule à l'étude des problèmes qui concernent les régions septentrionales de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. M. Sissons a déclaré il y a quelques jours—et je le mentionne parce qu'il est député de la Rivière-à-la-Paix dans cette région du pays; et une déclaration semblable a été faite par M. MacNicol que je mentionnerai parce qu'il a visité ces régions et qu'il en a parlé à la Chambre des communes—que ces régions offrent des occasions merveilleuses de travail et d'établissement. Je demande au Comité pourquoi le Canada n'a pas profité plutôt de ces occasions et si nous en profiterons après la guerre? Avec tout le respect dû à ceux qui considèrent que le travail du Comité consiste à élaborer des plans plus vastes de restauration, je pense personnellement, en simple qualité de membre du Comité, que notre premier devoir est de faire tout en notre pouvoir pour nous assurer que les conditions qui ont existé au cours des années qui ont précédé la guerre ne se répètent pas quand nos hommes et nos femmes seront libérés de l'armée, de la marine et des industries de guerre.

Il me tarde de voir établi ce que nous appelons l'ordre nouveau. Longtemps avant de siéger à la Chambre des communes, j'ai fait des suggestions au sujet de changements à effectuer dans notre système économique et qui amèneraient, à mon avis, un plus grand bien-être social; mais ce n'est pas, à mon avis, la tâche pressante du Comité.

Dans les régions septentrionales de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, il y a de l'espace pour au moins 50,000 colons qui peuvent vivre dans des conditions normales et jouir des charmes de la vie sociale ou devrais-je dire établis sur une base sociale et dans une ère de contentement plutôt que de mécontentement. Si cela est vrai, cela indique du moins la voie à suivre dans l'étude d'une partie du problème du rétablissement des hommes et des femmes qui chercheront de l'emploi après la guerre actuelle.

Je voudrais attirer votre attention sur une ou deux des possibilités offertes par ce grand pays. Il a été colonisé en général d'après une politique de restauration de la dernière guerre et c'est une des raisons pour lesquelles j'en parlerai aujourd'hui, et non parce qu'il se trouve que c'est mon propre pays. Le Gouvernement canadien d'alors—je ne discute pas le Gouvernement de l'époque; je parle des institutions—le Gouvernement du Canada a fait des arrangements avec les associations de vétérans pour la colonisation de cette région septentrionale; et bien que je ne possède aucun document qui le prouve, je suis convaincu par mes recherches et des conversations qu'on a promis à ces vétérans que s'ils se rendaient là-bas en assez grand nombre, ils ne seraient pas éloignés des habitations ou des marchés pour leurs produits parce qu'on établirait une voie de communication par chemin de fer avec l'océan Pacifique, en dépit de l'obstacle naturel des montagnes. L'entreprise n'a pas été réalisée et nous avons depuis le mécontentement où devrait régner le contentement. Et afin de prouver ce que le Comité peut faire, en 1924 le président du National Canadien de cette époque a dit aux habitants des pays du nord qu'on leur accorderait une voie de communication par chemin de fer avec l'océan Pacifique quand ils auraient produit 10,000,000 de boisseaux de grain ou son équivalent. Ils se sont répandus dans le pays et se sont mis au travail pour produire du grain, et surtout du blé, dans une région idéale pour la culture mixte bien qu'elle ne produise pas un grain fameux. C'est un pays où le cultivateur qui s'occupe de culture mixte peut vivre heureux, du moment qu'on ne l'obligera pas à vivre si loin de ses marchés.

Permettez-moi de dire—et je parle maintenant du district de M. Sissons et non du mien—qu'en 1888 un révérend père de la mission du Fort Chipewyan, dans le nord de l'Alberta, a gagné le prix mondial pour la production du blé. Il y a de cela bien longtemps et je puis dire que ces habitants de la Colombie-Britannique—je ne parle pas pour le moment de l'Alberta—charient le blé 100 milles avant d'arriver au chemin de fer, et cette voie ferrée est très éloignée de Fort William et également très éloignée de Vancouver parce que ce produit doit voyager 500 milles vers l'est et revenir vers l'ouest pour atteindre Vancouver.

J'ai souligné les avantages de la culture dans cette région non seulement du blé mais de la culture mixte et je désire maintenant souligner l'importance des minéraux. Cette région est riche en bas métaux dont les gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont si grand besoin aujourd'hui pour la conduite de la guerre. La distance à parcourir et l'absence de moyens de transport font que le développement des ressources n'offre pas d'avantage et, par conséquent, un immense progrès reste en souffrance. Par exemple, au nord de Finley Forks, sur la rivière Ingénika, cinquante hommes étaient, il y a plusieurs années, employés à extraire les bas métaux. L'exploitation a été suspendue il y a des années parce que le coût des approvisionnements et du transport du produit au marché rendaient impossible l'exploitation avantageuse de cette mine particulière. Les champs de houille de la Rivière à la Paix, dans la zone de la

Colombie-Britannique, renferment 600,000,000 de tonnes de charbon dont la moitié est du semi-anthracite. J'ai eu aujourd'hui le privilège de soumettre quelques essais de cette région houillère à M. Clarence Gillis, expert en matière de houille, et il m'a dit que ces essais prouvaient que le charbon était d'une excellente qualité. Je n'essaierai pas d'inscrire au compte-rendu l'enthousiasme qu'il a manifesté en voyant cet essai. Une autre analyse des conditions de l'exploitation minière lui a prouvé, à lui qui connaît tous les hasards de l'industrie minière, que l'exploitation des mines de charbon dans cette région particulière est à peu près dépourvue des éléments de hasard qui causent les accidents et parfois des pertes de vie.

Dans le sol sont enfouies 600,000,000 de tonnes de charbon qui n'ont jamais été touchées simplement à cause du manque de population et de débouchés. À côté de cette région, la Rivière à la Paix circule dans une gorge profonde de douze milles de longueur et 200 pieds environ de largeur à son embouchure; une gorge dont les parois sont de granit et d'où l'eau tombe d'une hauteur de 270 pieds, sur une longueur de douze milles. On estime qu'elle pourrait produire continuellement au cours de l'année, une force motrice de 150,000 chevaux dans une région riche en minerais de toutes sortes. Il y a de l'or—on peut dire que ça ne vaut pas la peine de l'extraire du sol—mais l'or s'y trouve néanmoins et il y a une grande quantité de bas métaux.

C'est la province de la Colombie-Britannique qui a permis la construction d'une voie ferrée de l'Atlantique au Pacifique et la construction de la route qui a contribué à l'établissement même de la Confédération. La Confédération n'a pas été réalisée par l'existence d'institutions organisées mais par le développement des ressources naturelles par le peuple; tandis que l'on discutait la Confédération, la course à l'or de Caribou s'effectuait en 1858 et au cours des années 1858, 1860 et 1862 des milliers et des milliers de gens se sont précipités vers la province de la Colombie-Britannique qui n'était même pas, avant ce temps, une colonie de la Couronne. Je mentionne le fait afin d'indiquer les résultats que nous pouvons obtenir par le développement bien organisé des ressources naturelles. À partir de ce moment la Colombie-Britannique est devenue une partie habitable de l'Empire britannique et quelques années plus tard elle devait faire partie de la Confédération; mais la Colombie-Britannique, comme conditions d'entrée dans la Confédération, a insisté pour obtenir la construction d'une voie ferrée. Aujourd'hui la Colombie-Britannique compte 750,000 habitants dont une partie dans la région que nous discutons, grâce au développement des ressources naturelles et à la construction du chemin de fer.

À l'heure actuelle le Canada est en guerre. Demain le nord-ouest peut devenir un avant-poste de défense contre le Japon pour le Canada. Je me suis permis d'emporter ici aujourd'hui une carte du monde. J'attire votre attention sur la Sibérie, le Détroit de Bering, et l'Alaska. Entre la Sibérie et l'Alaska le détroit est large de quarante-sept milles seulement. Voici encore le Youkon, et le nord de l'Alberta, et le nord de la Colombie-Britannique. La voie par air de Chicago en Orient serait réduite de milliers de milles si elle traversait ces régions en comparaison avec la voie aérienne actuelle de San-Francisco en Orient—absolument réduite de milliers de milles—et c'est, à l'heure actuelle, le pays survolé par les bombardiers canadiens et américains et la voie par laquelle s'effectue le transport des troupes canadiennes et américaines; et il est possible que bientôt dans cet endroit nos armées creusent des tranchées pour notre défense, s'ils ne prennent pas l'offensive.

Cette région possède en abondance les ressources nécessaires à la solution d'une partie du problème de la restauration et c'est pourquoi j'attire aujourd'hui l'attention du Comité sur cette région. Voyons de nouveau la carte. Les lignes rouges qui partent d'Edmonton et de Vancouver sont les routes aériennes constamment suivies par nos troupes pour aller à la rencontre de la menace japonaise et, au-dessous, tandis que s'accomplit leur vol, les ressources natu-

relles appellent le développement—un vrai développement et non pas une exploitation—pas pour ce genre d'exploitation qui a trop souvent été libre de dominer dans les tentatives d'exploitation de nos ressources naturelles. Ces ressources n'appellent pas ce genre de développement mais elles attendent impatiemment l'expiration, le développement et l'utilisation sous la surveillance du Gouvernement; elles appellent le développement qui permettra à notre Canada de veiller soigneusement sur ses soldats qui reviendront de l'armée, sur les hommes et les femmes sortis des industries et les hommes de la marine et tous les autres qui bientôt, nous l'espérons, seront rejetés sur nous—l'expression est peut-être trop forte—qui seront rejetés vers nous pour en recevoir protection au point de vue du bien-être social et du travail.

J'ai présenté la motion; si le Comité désire la discuter il est libre de le faire ou je puis la retirer; mais le but de cette motion est d'amener le Comité à concentrer son attention et ses travaux sur la question du développement des ressources naturelles, en se rappelant la nécessité de l'utilisation convenable et opportune des ressources naturelles pour fournir de l'emploi à ces hommes et à ces femmes qui demanderont bientôt qu'on s'occupe d'eux, et certainement quand la guerre sera terminée.

Monsieur le président, comme je le disais au début de mes commentaires, je me suis permis à la suite d'une discussion avec le président du comité de direction d'inviter M. Authier à parler au comité des ressources naturelles du nord de la province de Québec, me souvenant d'un besoin semblable à celui que j'ai souligné au sujet de la Colombie-Britannique. Messieurs, je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Merci beaucoup monsieur Turgeon.

M. MACMILLAN: Monsieur le président, avant de poursuivre je dois offrir un mot d'explication en ma qualité de président du comité de direction. Il a été difficile depuis jeudi dernier de réunir notre comité de direction parce que j'ai dû, ainsi que plusieurs autres membres du Comité, m'absenter pour la fin de semaine. J'ai discuté la marche à suivre avec le président du Comité et il m'a dit qu'à défaut d'une réunion du comité de direction, il serait peut-être sage de poursuivre la discussion des questions suggérées par le témoignage de M. Cameron, concernant comme vous le savez les travaux de construction ainsi que la question d'irrigation et autres entreprises du genre. Nous avons conclu que c'était le meilleur procédé à adopter et c'est pourquoi nous avons procédé de cette manière aujourd'hui. Je désire partager le blâme que cette décision peut faire retomber sur le président. Je m'efforcerai de réunir le comité de direction aussitôt que possible; mais tant de comités se réunissent qu'il est parfois difficile de tenir une assemblée, comme vous le savez. Il est aussi difficile au Comité de prendre une décision avant de connaître d'une façon précise ce qui se passe dans l'esprit de ses membres et nous avons appris ce matin, j'en suis sûr, certains objectifs auxquels ils songeaient. Je n'étais pas présent quand le président a soumis sa motion mais je suis peiné d'apprendre que M. Quelch a fait inscrire dans le compte-rendu une prétendue déclaration équivoque de la part d'une personne irresponsable, en ce qui concerne la soi-disant futilité du Comité. Je crois qu'il ne convient pas d'inscrire des commentaires de ce genre dans le compte-rendu.

M. QUELCH: Je tiens à dire que la déclaration n'a pas été faite par une personne irresponsable mais par une personne très responsable qui parlait à Toronto en qualité de membre de la Canadian Political Science Association.

M. MACMILLAN: Peu m'importe qu'elle soit membre d'une douzaine d'associations; cette déclaration révèle une disposition moderne qui tend à discréditer le Parlement et je suis irrité de la voir inscrite dans le compte-rendu.

LE PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Devons-nous maintenant entendre M. Authier?

M. AUTHIER: Monsieur le président, je vous remercie et je remercie le président du comité de direction de l'invitation qui me permet de paraître

devant le Comité et de dire quelques mots au sujet des ressources naturelles du nord-ouest de la province de Québec. Vous savez tous que la province de Québec est la plus vaste province du Canada. Je ne dirai pas qu'elle est la meilleure de crainte de provoquer des discussions, et je ne veux pas retenir le Comité trop longtemps. L'Annuaire du Canada indique que la province de Québec a une superficie de 594,000 milles carrés dont 75,000 milles carrés d'eau douce. Ceci démontre que plusieurs régions de la province de Québec n'ont pas besoin d'irrigation mais plutôt d'assèchement et cela peut suggérer des travaux utiles à exécuter pour le rétablissement ou l'amélioration de l'agriculture dans cette province. L'écoulement des eaux de près de trois cinquièmes de ces 594,000 milles carrés s'effectue par le bassin de la Baie d'Hudson. La carte au mur ne montre pas la province dans toute son étendue. Toute la région du nord de la East Main River était connue autrefois sous le nom d'Ungava et a été annexée à la province de Québec il y a quelques années. Cette section nord, d'après ce que nous savons, convient tout au plus aujourd'hui aux chasseurs, à quelques indiens et prospecteurs de mines. Nous espérons qu'ils rapporteront quelques minéraux précieux et qu'un jour nous aurons là-bas des mines qui rapportent. Il y a aussi dans cette section de l'Ungava, un certain nombre de rivières profondes qui supposent une énergie hydraulique considérable et nous espérons que les ressources minières justifieront un jour le développement de ces forces hydrauliques. Il est notoire que les îles Belcher de la Baie d'Hudson renferment des dépôts considérables de minerai de fer. Dans quelques-unes des rivières qui se jettent dans la baie James, du côté est, il y a des forces hydrauliques merveilleuses et je crois qu'il serait même possible de transmettre l'énergie électrique aux îles Belcher.

Je voudrais dire quelques mots au Comité sur la partie nord-ouest de ce qui était autrefois l'ancienne province de Québec. Comme vous le voyez, elle s'étend sur une superficie de 100,000 milles carrés environ, plus vaste que les Maritimes; mais comme elle se trouve un peu plus au nord, je n'oserais affirmer qu'elle sera développée autant que les provinces maritimes le sont ou le seront dans l'avenir. Toutefois, il y a des ressources connues dans cette région de la province de Québec. Sur les 100,000 milles carrés de 64,000,000 acres de terrain, 10 pour cent au moins des terres sont assez propres à la culture. Les géographes du Canada nous apprennent qu'une bande d'argile encercle la Baie James au sud et le nord de la province de l'Ontario et du Québec. Elle se trouve surtout au nord de l'Ontario—au moins 75 pour cent de cette bande d'argile gît dans le nord de l'Ontario—mais nous devons en avoir 25 pour cent environ dans le nord-ouest du Québec et nous découvrirons peut-être ici quelques millions d'acres de terre cultivable. En réalité, 25 pour cent ou 33 pour cent de ces terres agricoles sont déjà occupées par des colons et ceux qui se trouvent dans le Témiskamingue surtout deviennent rapidement de bons cultivateurs. Il faut beaucoup de temps pour transformer un colon en cultivateur colon; mais ce n'est pas impossible. La vallée du Saint-Laurent a été entièrement colonisée et elle est devenue par ce procédé une région agricole et nous savons que le sud de l'Ontario a été développé de la même façon. Nous songeons aujourd'hui au même genre d'exploitation pour le nord-ouest du Québec. Il reste quelques millions d'acres de terre, principalement dans la vallée de la rivière Harricana et dans la région ouest de la vallée de la rivière Nottaway, certainement deux ou trois millions d'acres de bonne terre à coloniser. On m'accusera peut-être de provincialisme parce que j'ai travaillé plusieurs années pour le gouvernement provincial du Québec et que j'ai plus tard passé quelques années à la législature de Québec. Veuillez croire, monsieur le président, que je ne veux demeurer étranger à rien de ce qui se passe au Canada et quand je préconise le développement de mon district, je suis convaincu de travailler au bien du Canada tout entier. Si chacun accomplit sa part dans sa propre commune, nous pourrons sans doute édifier un grand pays.

J'ai mentionné les avantages agricoles; mais il y a aussi les régions forestières. En réalité le district est couvert de forêts, excepté quelques centaines de milles arpents qui sont cultivés, et au moins un milliard de pieds de bois de construction et 10,000,000 de cordes de bois de pulpe ont été coupés dans le district depuis que ces territoires ont été ouverts. Cependant il y a eu de très graves feux de forêts il y a 20, 30 ou 40 ans; ils ont détruit une grande partie de la richesse forestière du district; mais la nouvelle végétation promet bien et je suis convaincu que nous pourrions puiser dans cette section du Québec de 30 à 50 millions de pieds de bois de construction chaque année et 500,000 pieds de bois de pulpe pour l'approvisionnement des industries importantes de la pulpe et du papier de l'est du Canada.

Lorsque j'ai entendu M. Turgeon parler des difficultés éprouvées par les colons, j'ai pensé à mes propres colons qui rencontrent des difficultés semblables. Vous constatez en jetant un regard sur la carte que le Transcontinental national part de Québec et se rend à Cochrane et de là à Winnipeg. Quand nous vendons nos produits forestiers—ils sont surtout vendus à Cornwall ou Hawkesbury et autres points de l'Ontario—nous devons les expédier par de longs détours, nous écartant de 300 milles vers l'est pour revenir à 300 milles vers l'ouest. Quand le chemin de fer transcontinental a été projeté, on nous a promis un embranchement. C'était à peu près à l'époque de mon départ pour le nord. J'y ai vécu trente ans et si vous voulez bien me permettre une allusion personnelle, je puis dire que j'ai construit la première maison dans la ville d'Amos, maintenant la principale ville du district. Il y aura de cela trente ans cette année. A l'époque, le Transcontinental national était en cours de construction et on nous avait promis qu'un embranchement partirait du voisinage de cette bande d'argile dans la direction d'Ottawa et de Montréal. Le projet n'a jamais été réalisé, et maintenant qu'une grande quantité de bois a été employé dans le district, je ne réclamerai pas la construction d'une voie ferrée. Je dirai cependant que s'il était possible d'effectuer une entente entre le Pacifique canadien et le National canadien, la distance à franchir ne serait pas considérable; elle est de 150 milles environ. Mais le Pacifique-Canadien et le Canadien National ont pour règle de ne pas empiéter sur leurs terrains communs; il n'y a donc personne pour combler la lacune et nous en avons beaucoup souffert. Cependant le Comité ne tient pas à entendre des réeriminations à ce sujet et je ne veux pas insister sur ce point.

Comme vous le voyez, nous sommes dans le bassin de la Baie d'Hudson; les rivières coulent du haut des terres vers le nord de la Baie James et nous ne pouvons pas profiter de toutes les rivières pour effectuer le flottage du bois jusqu'à la voie ferrée; et si nous voulons un jour développer les ressources forestières au nord du chemin de fer, il faudra construire un embranchement à partir d'un point sur le lac Matagami où nous pouvons accumuler les billots provenant d'un immense territoire et les diriger vers l'embouchure des rivières qui se jettent dans la baie James à faible distance l'une de l'autre. Les moulins à papier de la vallée du Saint-Laurent et du sud de l'Ontario se plaignent de la diminution rapide des ressources de bois de pulpe et il n'est peut-être pas trop tôt pour considérer la nécessité de pénétrer plus avant et ouvrir de nouvelles régions fertiles en bois de pulpe. Permettez-moi de dire en passant que le bois de pulpe dans ce district est considéré comme le meilleur au monde. L'épinette noire produit plus de bois de pulpe par corde que n'importe quel autre bois au moude.

M. CASTLEDEN: Pouvez-vous nous dire quel pourcentage de cette région comprennent les concessions de bois et les permis d'exploitation du bois de pulpe?

M. AUTHIER: Il y a seulement une petite section au nord de la voie ferrée. Il y a des limites à bois au sud du chemin de fer transcontinental, et la plupart du territoire qui s'étend au sud du chemin de fer transcontinental est déjà concédé aux fabricants de pulpe et de papier.

M. CASTLEDEN: Est-ce que ces permis sont détenus par une ou deux compagnies importantes ou par des particuliers?

M. AUTHIER: Les concessions à bail appartiennent maintenant à des compagnies de papier. Au commencement, des baux ont été accordés à plusieurs autres personnes.

M. CASTLEDEN: Est-ce que ces compagnies qui détiennent les baux développent leurs ressources?

M. AUTHIER: Oh! oui. Elles sont en exploitation. En ce moment surtout elles travaillent à plein rendement; mais quelques-unes de ces compagnies de pulpe et de papier trouvent que leurs réserves actuelles s'épuisent rapidement et je sais d'une façon certaine qu'elles cherchent à obtenir de nouvelles concessions plus au nord. C'est pourquoi je dis qu'il sera peut-être opportun et nécessaire, dans un avenir rapproché, de considérer la nécessité de pourvoir au transport, sous quelque forme, au nord du chemin de fer transcontinental. La population du district est à l'heure actuelle de 110,000 ou 120,000 âmes. Lorsque je suis allé m'établir dans le nord en 1912 il y avait à peine une demi-douzaine de paroisses sur le bord du lac Témiskamingue, en face de Cobalt, avec une population de 7,000 ou 8,000 âmes. Nous avons amené plus de 100,000 personnes dans le district depuis trente ans. C'est une grosse augmentation de population. Voyons maintenant la position de cette région de colonisation. Elle est située entre la 47ième et la 49ième parallèle de latitude, au sud de la lisière sud du Manitoba qui est le 49ième parallèle. Tous les établissements sont au sud du 49ième parallèle, sauf une couple d'exceptions. Il n'y a pas grande différence dans le climat jusqu'à l'extrémité sud de la Baie James. Il y a un poste d'observation météorologique à Moosonee, à l'embouchure de la rivière Moose et j'ai étudié les rapports et j'ai découvert que le climat n'est pas très différent là-bas en été de ce qu'il est sur le parcours du chemin de fer transcontinental. Nos récoltes sont parfois endommagées par la gelée mais nous apprenons par les journaux que la même chose se produit ailleurs, dans des endroits ouverts au développement agricole.

Vous connaissez tous le développement minier, qui a été considérable dans ce district. La production minière va s'élever cette année à près de \$60,000,000 dont un tiers en cuivre, étain et autres bas métaux, et deux tiers en or. Il y a d'autres possibilités, naturellement. Nous ne pouvons jamais dire d'avance où se trouveront nos prochaines mines d'or mais comme la formation géologique est la même dans plusieurs sections du district, nous entretenons toujours l'espoir que le district restera longtemps un grand pays minier.

Parlons maintenant de la force hydraulique. Ces rivières coulent du haut des terres sur une distance de 300 milles jusqu'à la Baie James. La déclivité est d'environ 1,700 pieds pour la Rupert, de 1,500 pieds pour la Nottaway et de 1,000 pieds pour la Harricana. Je ne puis vous donner d'une façon exacte les possibilités offertes par ces rivières au point de vue de l'énergie hydraulique mais je pense qu'on peut développer une force motrice de plus d'un million et demi chevaux dans cette section du Canada.

M. McDONALD: Avez-vous parlé du développement des régions du sud, le long de la rivière Ottawa et autres rivières contiguës à Ottawa, la Coulonge et la Rivière noire; avez-vous parlé des régions du sud?

M. AUTHIER: Je puis dire à mon excellent voisin de Pontiac que je n'ai pas voulu m'aventurer trop avant dans son territoire et que je n'ai pas étudié cette section. Aux confins supérieurs de la rivière Ottawa, qui est une rivière tortueuse comme vous pouvez le voir sur la carte, puisque sa source se trouve quelque part au centre du Québec et qu'elle vire par ici et que son embouchure est à moins de 200 milles de sa source, sur les confins supérieurs de la rivière Ottawa il y a une énergie potentielle de 400,000 chevaux à développer et dont 150,000 sont en ce moment employés ou le seront bientôt, je crois.

Voici, monsieur le président, le district que le nord-ouest de la province de Québec peut mettre à la disposition des Canadiens qui s'intéressent au développement des ressources naturelles. Nous descendons tous d'une race de pionniers et comme je vous le disais tantôt, nous avons au cours des derniers vingt-cinq ans amené 100,000 personnes dans le district et nous pouvons encore en amener trois fois autant. Ce district finira par avoir une population de 1,000,000 d'âmes. Un travail de cette nature est naturellement lent parce qu'il faut quelques années pour transformer les colons en véritables cultivateurs; mais je pense qu'un grand nombre de Canadiens peuvent se faire là-bas une vie avantageuse et si nous organisons le district convenablement, je pense aussi que les vétérans—je sais que de nombreux vétérans reviendront travailler dans les mines et les chantiers du district après la guerre. . .

M. JEAN: Quelles étaient les conditions dans ce district avant la guerre?

M. AUTHIER: Nous avons eu des temps durs après 1929.

M. JEAN: Est-ce qu'il y avait du chômage?

M. AUTHIER: Oui, il y avait du chômage; mais le gouvernement provincial a fait un effort spécial pour coloniser ce district, pour amener dans ce district des sans-travail venant des divers centres de la province. En réalité la population a doublé au cours des dix dernières années.

M. JEAN: Et la plupart d'entre eux pouvaient réussir. . .

M. AUTHIER: Ils avaient besoin d'aide du gouvernement. Je dois admettre que je crois aux secours du gouvernement en faveur des pauvres gens et quand le Comité aura déterminé le programme des travaux publics, un peu suivant le plan tracé par Dr James, il sera très important de trouver des moyens d'amener le gouvernement à contribuer au rétablissement du peuple canadien après la guerre.

M. BRUNELLE: Y a-t-il des vétérans de la dernière guerre qui se sont établis dans ce district?

M. AUTHIER: Quelques-uns seulement. En 1918 le pays était encore si primitif que les vétérans croyaient mieux faire en allant vers l'Ouest ou en demeurant dans les sections anciennes du Québec et de l'Ontario.

M. BRUNELLE: Pouvez-vous nous dire comment ont réussi ceux qui y sont allés?

M. AUTHIER: Quelques-uns ont réussi et d'autres ont échoué; ils sont comme les autres colons. A ce moment-là les secours organisés par le gouvernement n'étaient pas ce qu'ils sont devenus par la suite. C'est pour cela que j'ai mentionné spécialement et je croyais aux secours du gouvernement dans ces circonstances; il est impossible de compter sur l'effet individuel comme par le passé. Les temps changent et nous devons modifier nos idées.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Messieurs, je suis certain que nous sommes tous reconnaissants à M. Turgeon et à M. Authier de leur discussion instructive et intéressante de ce matin. Leur exposé et la discussion établissent deux choses: la première, c'est que le Canada est un pays très riche, qu'il possède des ressources précieuses séparées par des milliers de milles; la seconde, c'est que nous avons au Comité des sources d'information jointes au talent dont les membres font preuve en présentant leur exposé de façon intéressante et instructive.

Lorsque le Dr James a discuté le problème de la restauration, il s'est appuyé sur une triple base qui était, si je m'en souviens: premièrement, base internationale; deuxièmement, base internationale jointe aux problèmes domestiques; et troisièmement, sur une base domestique et M. Turgeon a pressenti en même temps dans sa motion la volonté et le désir du Comité de maintenir la discussion sur une base concrète, et par sa proposition il a confirmé nos futures discussions ou indiqué le désir de confiner nos futures discussions à la solution du pro-

blème domestique. Et mieux nous comprenons le problème domestique, les ressources de notre pays et notre habileté à poursuivre leur développement et la nécessité de leur développement, mieux on comprendra que nous possédons les aptitudes nécessaires pour contribuer à la solution des problèmes internationaux du continent et du monde entier.

Messieurs, quelle décision prenez-vous au sujet de la motion?

M. MACNICOL: Permettez-moi de poser une question à M. Turgeon. Il a parlé de gisements de houille; parlait-il du Groundhog?

M. TURGEON: Non, de Hudson Hope. Le Groundhog est plus loin au nord-ouest. J'ai parlé des gisements de Hudson Hope parce qu'ils sont plus rapprochés. Ils se trouvent à cinquante milles à peine de Fort St. John qui est le point de départ de la route de l'Alaska. Ils sont à soixante-quinze milles seulement de Findlay Forks et si les autorités militaires des États-Unis construisent au nord de Prince George le chemin de fer qu'elles projettent et étudient en ce moment, cette voie ferrée traversera Findlay Forks qui se trouve à soixante-quinze milles à peine de cet énorme dépôt de houille. Le Groundhog est situé plus au nord et on pourrait l'atteindre plus tard.

M. MACNICOL: Monsieur le président, nous nous écartons du sujet et nous devons revenir à la discussion de sujets particuliers. M. Turgeon a très bien parlé de son coin de pays et M. Authier nous a entraînés dans le nord du Québec. Nous allons et venons sans jamais nous arrêter à un sujet spécifique et sans décider un seul point. Je propose que la question soit soumise au comité de direction et que le comité de direction détermine l'ordre dans lequel chaque sujet sera discuté, et je propose que le prochain avis de réunion adressé aux membres du Comité mentionne le sujet à étudier afin que les membres puissent se préparer à la discussion du sujet offert.

M. TURGEON: Vous voulez dire que la motion que j'ai présentée doit être soumise au comité de direction?

M. MACNICOL: Oui, parce que vous voudrez consacrer à ce sujet plus de temps que vous en avez eu ce matin.

M. CASTLEDEN: Est-ce que cette proposition limite la discussion de ce matin à cette question unique? Ou la proposition demande-t-elle que le Comité entreprenne une discussion sur le développement utile de nos ressources naturelles?

M. TURGEON: C'est le sens que comporte la motion.

M. CASTLEDEN: Elle ne prétendait en aucune façon limiter la discussion?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Elle ne prétendait assurément pas limiter l'étendue de nos attributions; elle prétendait aider aux séances du Comité en résumant les idées exprimées ce matin par M. MacNicol et M. Quelch et en établissant un sujet de discussion. M. MacNicol a proposé que la motion présentée par M. Turgeon soit soumise au comité de direction pour examen et mise à exécution; est-ce l'avis du Comité?

M. MACNICOL: Oui.

M. CASTLEDEN: M. Turgeon sait-il si les 600,000,000 de tonnes de charbon dont il a parlé sont données à bail?

M. TURGEON: Je n'en suis pas sûr en ce moment, si elles le sont; une partie est louée à des personnes qui habitent dans le district. Tout n'est pas loué à de grosses compagnies. Je ne suis pas certain que les grandes compagnies en aient du tout. Une partie appartient à la Couronne.

M. CASTLEDEN: La partie détenue est-elle exploitée?

M. TURGEON: Elle est exploitée à l'heure actuelle. Une partie a été employée l'hiver dernier et le sera encore cet hiver, je l'espère, à l'aéroport de Fort St. John et peut-être à l'aéroport de Fort Nelson. Cela dépendra de nos facilités de transport. Une partie est employée dans le district de Fort St. John et de

Dawson Creek à soixante milles environ au sud de Fort St. John, sur la rive sud de la rivière. Le progrès n'a pas été retardé par un contrôle particulier, mais à cause de l'absence de moyens de transport qui fait que le prix du marché est trop élevé.

M. CASTLEDEN: Savez-vous si le bail renferme des clauses restrictives?

M. TURGEON: Je poursuis une enquête dans la Colombie-Britannique à ce sujet et j'espère obtenir des renseignements complets avant notre prochaine réunion.

Le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 2 juillet, à 11 h. 30 du matin.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

SESSION DE 1942

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

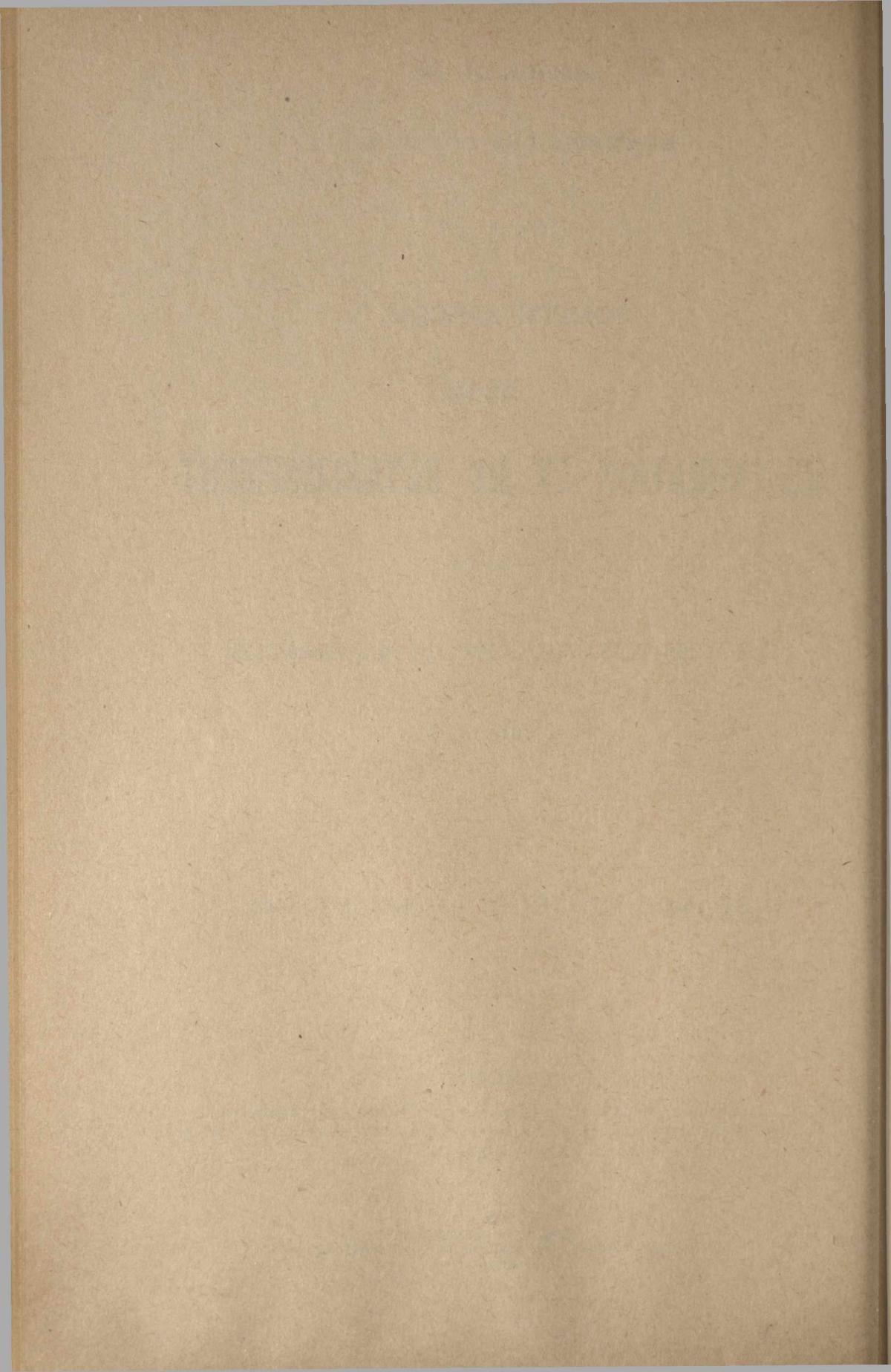
Fascicule n° 9

SÉANCE DU JEUDI 2 JUILLET 1942

TÉMOIN:

Le Dr R. C. Wallace, principal de l'Université Queen's et président du sous-comité d'exploitation et de conservation des ressources naturelles, comité consultatif de la restauration.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942



PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 2 juillet 1942.

Le Comité de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Castleden, Eudes, Gershaw, Gillis, Jean, Macmillan, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Martin, Matthews, Sanderson, Stirling, Turgeon et Tustin—17.

Sont aussi présents:

M. J. E. Mackay, secrétaire du comité consultatif de la restauration; et

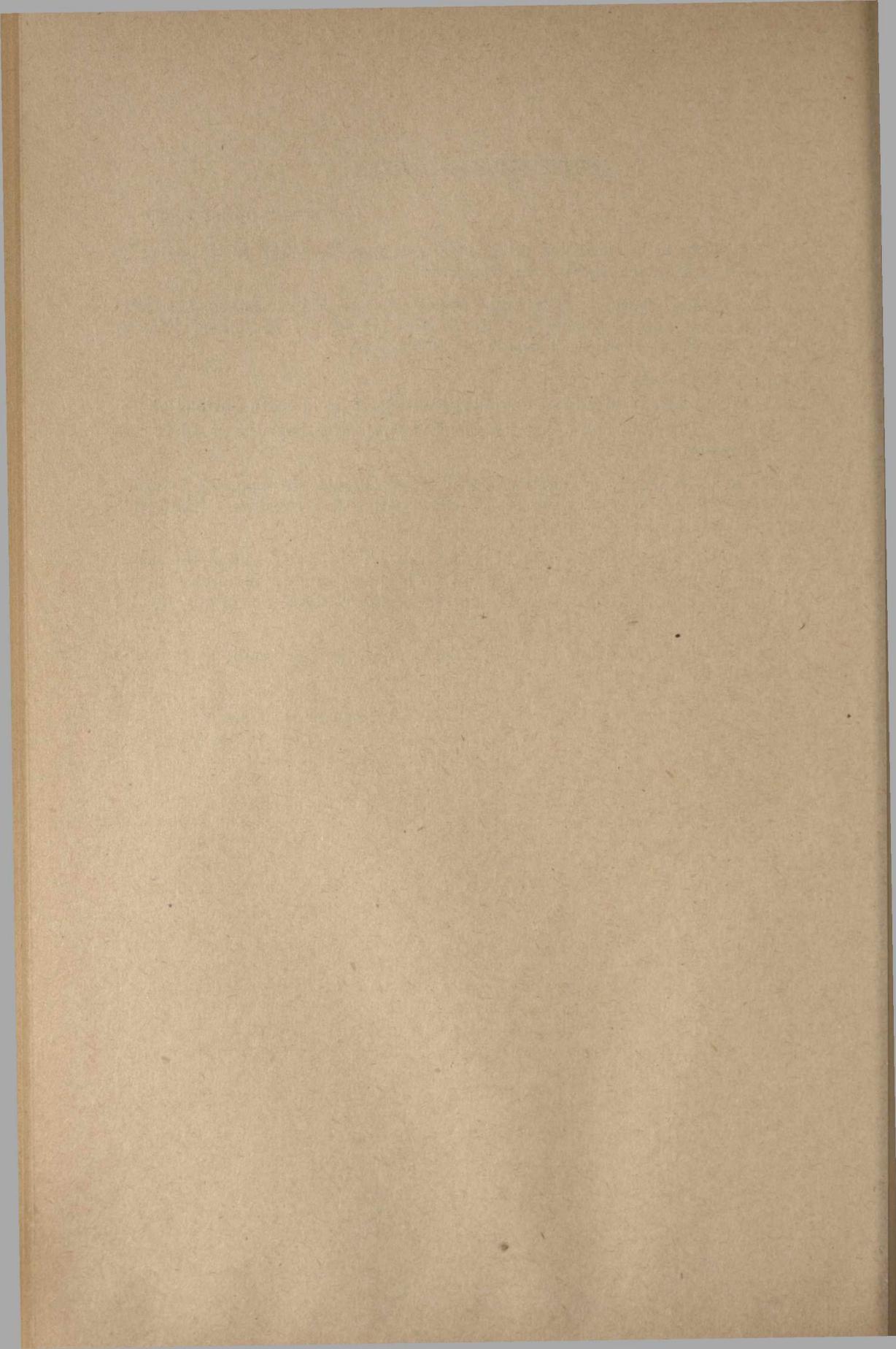
Le Dr L. C. Marsh, conseiller des recherches, comité consultatif de la restauration.

Le Dr R. C. Wallace, principal de l'Université Queen's de Kingston et président du sous-comité d'exploitation et de conservation des ressources naturelles, est appelé et interrogé.

Les réponses aux demandes de M. McNiven au sujet des industries subsidiaires dans l'Ouest, et de M. Quelch au sujet des marchés étrangers et du marché ainsi que de la balance du commerce, sont remises au retour du Dr Wallace devant le Comité, le jeudi 9 juillet.

Le Comité s'ajourne à une heure de l'après-midi, pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

-Le greffier du Comité,
J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

SALLE 407, CHAMBRE DES COMMUNES,

le 2 juillet 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons avec nous ce matin le Dr Wallace. Il nous est si bien connu que je n'ai pas besoin de le présenter. Comme l'ont fait quelques-uns de nos témoins, le Dr Wallace va diviser son exposé en quatre ou cinq parties et répondra aux questions à la fin de chaque partie. Je vous demande de bien vouloir écouter le Dr Wallace jusqu'à ce qu'il ait terminé la première partie de son travail et ensuite de lui poser des questions si vous le désirez. Vous pouvez commencer, docteur Wallace.

Le Dr R. C. WALLACE, président du sous-comité d'exploitation et de conservation des ressources naturelles, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, je n'ai pas préparé par écrit l'exposé que je vais vous présenter, aussi ce que je vais vous dire ne sera-t-il pas parfaitement méthodique; mais cela peut rendre plus facile l'étude du sujet au moyen de questions.

C'est par une considération générale que je crois devoir commencer. Le Comité de la restauration a pensé que l'une des questions de son ressort était celle des ressources naturelles du Canada et de la manière dont il peut être possible de les faire servir à la solution de quelques-uns des problèmes qui surgiront après la guerre. C'est un vaste domaine; et l'une de ses parties, l'agriculture, est tellement importante et a des problèmes qui lui sont tellement particuliers qu'on a cru bon de la détacher du reste et d'en confier l'étude à un sous-comité spécial. Ce que j'ai à dire, par conséquent, ne concerne pas, sauf à l'occasion, l'agriculture, mais concerne les autres ressources permanentes du Canada: la forêt, les mines, l'énergie hydroélectrique, la faune, les attraits touristiques. Il paraît plus naturel de mettre ensemble ces dernières ressources. Le problème tel que nous le voyons peut se diviser en deux: d'abord la nécessité, juste après la guerre, de fournir du travail aussi productif que possible aux hommes libérés des forces militaires ou des industries ou d'ailleurs. C'est le but immédiat de notre étude.

Le second point, pour ce qui est des ressources naturelles, se rapporte à un programme de longue portée—celui d'une meilleure préservation et d'une meilleure exploitation des ressources canadiennes. On ne peut pas s'attendre à ce que tout ce qui se fera dans ce sens ne produise des résultats en quelques années; ces résultats n'auront donc pas grand effet sur l'embauchage dès la fin de la guerre; d'autre part nous espérons que les résultats des deux programmes concorderont suffisamment pour qu'il soit possible, d'abord d'occuper temporairement des hommes à chacun des travaux de l'après-guerre, en particulier à la conservation des ressources naturelles, puis d'employer un nombre considérable d'hommes à la conservation et à l'exploitation rationnelle de ces ressources—surtout à leur conservation.

Nous comprenons tous, je pense, que durant la période de développement très rapide par où est passé le Canada, l'exploitation des ressources naturelles ne s'est pas toujours faite très sagement, bien au contraire. On n'a pensé qu'aux avantages immédiats et l'on ne s'est guère préoccupé d'assurer la permanence de l'exploitation par des mesures à longue portée.

Il y a un mot de plus à dire au sujet de cet aspect particulier de la situation, et c'est que certaines ressources naturelles ne peuvent pas être conservées: les

richesses des mines, y compris tous les combustibles, le charbon, les sables bitumineux, le pétrole et le gaz naturel ne peut être conservés; quand ils ont servi une fois, ils ne peuvent plus servir. La question de la conservation des richesses naturelles ne porte donc pas sur la conservation de ces richesses-là. D'autre part les autres richesses naturelles dont je parle—les forêts, le potentiel d'énergie hydroélectrique, les pêcheries, la faune, appartiennent toutes à une même catégorie et on peut les regarder comme le cultivateur regarde le sol; il devrait être possible de les exploiter sans interruption et indéfiniment, à condition de le faire convenablement; et voilà où commence le rôle des ressources de conservation.

Le Comité, en examinant l'ensemble de la question, s'est efforcé de trouver, d'abord, comment occuper un grand nombre d'hommes à l'exploitation de richesses dont on aura peut-être un plus grand besoin dans l'avenir qu'aujourd'hui; puis le Comité a étudié, peut-être avec plus de précision, les mesures à plus longue portée qui pourront être nécessaires à la protection des ressources naturelles et à leur exploitation au rythme d'une récolte par année.

Je pense, monsieur le président, que j'ai à peu près tout dit sur mon premier point, qui constitue une introduction à l'étude détaillée du sujet; si l'on a des questions à poser, je pourrais m'arrêter un instant.

Le PRÉSIDENT: Il serait peut-être préférable que vous nous donniez tout de suite votre premier point, après quoi nous passerons aux questions.

M. CASTLEDEN: J'aimerais poser la question suivante au Dr Wallace: avez-vous fait une étude ou en êtes-vous arrivé à une conclusion sur les raisons pour lesquelles l'exploitation des ressources canadiennes, jusqu'ici, ne s'est pas faite rationnellement et de manière à conserver les ressources en vue de l'avenir? Je crois que l'exemple le plus criant est le gaspillage du bois.

Le TÉMOIN: Je pense que la réponse qui vient immédiatement à l'esprit—bien qu'elle ne réponde pas parfaitement, je le sais, à la question—c'est que nous n'avons fait avant tout que de l'exploitation privée en vue d'intérêts privés, et aussi en ne songeant qu'aux besoins de la demande immédiate et en profitant du peu d'intérêt qu'accordait le public à ces ressources. Evidemment, cela n'est pas du tout une réponse suffisante, mais je pense que c'est au moins une partie de la réponse. Puis-je le dire autrement: les termes de bail n'ont pas toujours été de nature à encourager les gens qui en bénéficiaient à prendre, d'eux-mêmes, des mesures de conservation des richesses qu'ils exploitaient. Nous reviendrons peut-être là-dessus plus loin.

M. GERSHAW: Puis-je demander au Dr Wallace quelles catégories de richesses naturelles peuvent être conservées et celles qui ne peuvent pas l'être? Par exemple, en quelle catégorie mettrait-on les minerais et le gaz naturel?

Le TÉMOIN: J'ai déjà dit que l'on peut les garder dans le sous-sol et ne pas s'en servir, mais que lorsqu'ils ont servi une fois ils ne peuvent plus jamais servir. En d'autres mots, il y a une certaine quantité bien déterminée de richesses naturelles qui ne peuvent se renouveler en un temps proportionné à la durée de la vie humaine et qui, une fois employées, ne peut pas servir de nouveau. D'autre part, ces richesses peuvent être employées avec une plus grande économie qu'on ne l'a parfois fait. Il est possible, par exemple, d'extraire le pétrole de la vallée Turner sans en obtenir tout à fait autant qu'on en obtiendrait par des méthodes de conservation comme celles que l'on commence à appliquer dans cette région.

M. MACNICOL: Est-ce qu'en réalité les méthodes que l'on suit dans la vallée Turner ne visent pas à faire durer les réserves de pétrole? La quantité en est très limitée. N'y a-t-on pas organisé l'exploitation de manière à la faire durer le plus grand nombre d'années possible?

Le TÉMOIN: Oui. Sans entrer dans le détail de cette question, s'il avait été possible, au début, d'exploiter la vallée Turner comme une richesse à conserver, les choses se seraient passées d'une manière plus satisfaisante qu'elles ne l'ont fait, alors que chaque compagnie s'établissait sur son propre terrain et désirait, comme

de juste, extraire tout le pétrole qu'elle était capable d'extraire; mais ce que l'on a fait là durant ces dernières années a été d'extraire le pétrole de la manière la plus rationnelle possible tout en laissant échapper le moins de gaz possible.

M. QUELCH: Je me demande si le Dr Wallace penserait, comme moi, que notre objectif ne devrait pas tant être de donner du travail à tous que d'arriver le plus tôt possible à exploiter le mieux possible nos richesses pour en mettre la production à la disposition du peuple et ainsi élever le niveau de vie général? Si l'on prend comme objectif le simple fait de donner du travail à tous, nous risquerons toujours d'en revenir à donner du travail simplement pour donner du travail, et nous connaissons tous les conséquences de ce système. Nous avons fait travailler des hommes avec des brouettes et des pelles alors que des machines auraient accompli le même travail beaucoup plus rapidement. Accepteriez-vous cela?

Le TÉMOIN: Je ne suis pas sûr que ce soit une affaire de choix au sens exact du mot. Notre Comité, naturellement, a considéré le problème du point de vue du travail, car c'est là le problème qui surgira après la guerre; c'est donc le travail qui nous intéresse, dans cette étude. En tant qu'êtres humains, après tout, nous sommes les ressources de notre pays, et nous n'avons en valeur productive que dans la mesure où nous travaillons d'une manière utile au genre de travail auquel nous sommes aptes. Personne ne conseillerait, naturellement, un genre de travail qui ne serait pas utile, et quand nous parlons de donner du travail il s'agit de donner autant que possible du travail utile. Il serait à souhaiter qu'en ce faisant l'on réussisse du même coup à assurer la meilleure production possible de richesses. Je ne suis donc pas sûr que les deux problèmes soient distincts, mais j'aimerais souligner le fait que nous devons inévitablement faire face à un problème de chômage et que c'est en prévision de cela que nous étudions la question de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles.

M. MACNICOL: Monsieur le président, le Dr Wallace est le premier des témoins qui, à mon avis, ait touché au problème principal qui nous occupe, ou plutôt au problème principal dont notre Comité doit s'occuper pour la période d'après-guerre, c'est-à-dire celui du travail. J'aime la manière dont le Dr Wallace a envisagé la question, où il a distingué le travail temporaire de l'après-guerre et le travail permanent qui suivra; car le problème qu'il faudra résoudre, juste après la guerre, ce sera de trouver à des milliers d'hommes qui ne seront ni des techniciens, ni des mécaniciens, ni des ouvriers spécialisés, des besognes normales de simples manœuvres; et je crois que le Dr Wallace a trouvé la manière dont j'envisage moi-même le problème. A cet égard, j'aimerais lui poser quelques questions. La plus grande quantité de main-d'œuvre qui puisse être mise immédiatement au travail est celle que l'on emploierait à la construction de routes—cela comprend de simples manœuvres, des techniciens, et enfin, dans les usines qui les servent, des ouvriers industriels. Il y aura des quantités d'hommes qui pourront travailler aux routes. Le Dr Wallace a parlé de ressources naturelles; à mon avis, il est nécessaire de disposer du moyen de parvenir à ces richesses pour les exploiter. C'est par les routes que l'on y parviendra; et en construisant des routes on donnera du travail à un très grand nombre d'hommes. J'accepte cela d'emblée, car cela porte sur notre principal problème. Il nous faut nous occuper du grand nombre d'hommes qui ne sont pas techniciens.

En examinant ce problème, Dr Wallace, avez-vous, vous et votre comité, songé au Nouveau-Brunswick—je vais les considérer tous un par un—comme endroits où il faudrait construire des routes pour rejoindre les régions actuellement sans moyens de communication pour atteindre leurs richesses? C'est une contrée assez peu habitée, mais qui possède beaucoup de richesses. Il en est de même du Nord du Québec. Le Québec du Sud est bien fourni de routes, mais dans la nouvelle partie de la province, à l'est de la baie James, il n'y

a plus aucune route au delà d'un mille des quelques établissements du littoral. Le Manitoba du Nord est en posture un peu meilleure, mais là encore, au-delà de Dauphin, les routes du pays ne sont en rien comparables à celles que nous avons en cette partie-ci du Canada; et, à mon avis, la construction de routes dans cette région y causerait une poussée de colonisation. J'en ai visité, moi-même, une bonne partie et je sais qu'il n'existe aucun moyen d'y pénétrer par route. Il en est de même dans le nord de la Saskatchewan et de l'Alberta. Quelqu'un a dit, à une séance antérieure du Comité—et c'est absolument mon avis—que l'Alberta du Nord et la Colombie britannique du Nord sont des régions où l'on pourrait mettre au travail, immédiatement un grand nombre d'hommes, car ce sont des régions vierges de toute colonisation. Notre président, à la dernière séance, a parlé du Nord de la Colombie britannique, et je suppose qu'il nous en parlera encore. Dans les régions septentrionales de cette province, il y a de nombreuses vallées qui pourraient produire plus que n'importe quelle vallée de la Suisse et qui s'adapteraient merveilleusement à la colonisation; mais il est impossible de les atteindre. Je crois qu'il y existe une route, la route Turgeon, ainsi nommée en l'honneur de notre président. Cette route commençait de pénétrer une contrée fertile et susceptible de colonisation, et j'espère que l'on va en poursuivre la construction jusqu'au bout.

L'Alberta du Nord, au delà de la Rivière-la-Paix, est sans aucun doute la dernière grande région susceptible de colonisation, mais elle aussi manque de routes. Je considère comme un outrage révoltant que, après trente ans, des cultivateurs demeurant aussi loin qu'à cent milles au Nord de la Rivière-la-Paix doivent venir au Sud par des routes absolument médiocres; il leur faut transporter leurs grains durant cent milles ou plus et ils ont peine à atteindre la mauvaise route qui conduit aux établissements. Il y a donc au Nord de cette rivière, à mon avis, une occasion parfaite d'employer des milliers d'hommes à un travail qui précédera la colonisation et la préparera par la construction de routes—de routes comme celles que l'on a promises à ceux qui demeurent là aujourd'hui, mais que l'on n'a jamais construites.

C'est pourquoi je dis que le Dr Wallace a touché un point pratique sur lequel nous devrions réfléchir—donner du travail à des milliers d'hommes immédiatement après la guerre. J'aimerais que le Dr Wallace nous dise ce qu'a trouvé son comité en étudiant ces régions.

M. MATTHEWS: Je propose que nous attendions plutôt la fin de l'exposé du Dr Wallace pour lui soumettre nos questions. Notre temps s'écoule et nous risquons de perdre une partie de son travail.

Le PRÉSIDENT: Je n'avais pas voulu dire que l'on pourrait questionner le Dr Wallace sur son introduction, mais naturellement tous les membres ont le droit de saisir n'importe quelle occasion d'interrompre le témoin et de le questionner. Je préférerais que le Dr Wallace exposât son premier point avant de s'arrêter pour répondre aux questions. Toutefois, le Dr Wallace peut bien prendre le temps de répondre à M. MacNicol avant de passer à son premier point.

Le TÉMOIN: Je pense que la réponse à la question de M. MacNicol pourra entrer dans la partie de mon travail que je veux vous présenter maintenant, car ce que je vais dire portera pour une part sur le même sujet que sa question. Si M. MacNicol me le permet, je vais continuer durant une minute encore ce que j'ai commencé.

La première richesse naturelle à laquelle nous avons pensé, au comité, est celle des forêts, car nous croyons qu'il y a moyen d'y employer un plus grand nombre d'hommes et que la préservation en est plus nécessaire que dans le cas d'aucune autre des richesses naturelles du Canada. Il pourrait être bon que j'explique dès le début la méthode que le comité a cru bon d'adopter.

Prenons le cas des richesses forestières. Nous invitons les ministres et sous-ministres du Dominion et des provinces, les doyens des écoles de génie forestier, les représentants des intérêts de la pulpe et du papier, les représentants

des intérêts de la coupe du bois, et de tous les organismes comme l'Association forestière du Canada et les diverses sociétés canadiennes de protection des forêts, nous les invitons tous à se réunir en conférence. De la sorte nous rendons possibles des conversations directes entre les représentants du pouvoir fédéral et ceux des pouvoirs provinciaux, entre les intérêts financiers et les sociétés de protection des forêts, et nous établissons les contacts qui sont nécessaires, qui sont absolument nécessaires dans un domaine semblable, où toutes les richesses dont nous nous occupons—sauf dans les territoires du Nord-Ouest—appartiennent aux provinces, lesquelles doivent assumer toute la responsabilité des mesures que nous pouvons conseiller de prendre. Il est donc évident que nous ne devons rien faire qu'après des consultations, et jamais autrement, croyons-nous. Nous avons fait cela au sujet des richesses forestières et avons de la sorte obtenu une idée assez précise de ce que pensent de la situation présente ceux que concerne particulièrement la forêt. Les richesses forestières donnent au Canada une balance favorable du commerce très considérable; cette balance favorable que nous donne la seule exploitation des forêts se chiffrait à \$350,000,000 au début de la guerre. Cela fait \$350,000,000 du bon côté du bilan et aide beaucoup à équilibrer le commerce canadien. La forêt couvre environ un tiers de la superficie totale du Canada et environ 58 p. 100 de la superficie des provinces, aussi pouvons-nous dire que la richesse naturelle dont nous nous occupons est extraordinairement répandue par tout le Canada. Contrairement à ce que l'on pense d'ordinaire, le meilleur moyen de reboiser un terrain d'où la forêt est disparue n'est pas la transplantation, mais, selon l'opinion générale de ceux qui s'occupent de génie forestier et qui connaissent la situation, c'est de soigner les jeunes pousses sur les terrains où le bois a été coupé ou brûlé, et cela la plupart du temps. Il est vrai que dans certains endroits il est nécessaire de transplanter de nouveaux arbres, mais cela coûte cher; la sylviculture, elle, c'est-à-dire le traitement convenable des zones en question, selon les meilleures procédés du génie forestier, éliminera par la croissance naturelle des pousses tous les vides qu'auront causés l'exploitation industrielle ou les incendies. On a calculé que s'il poussait 13 pieds cubes par acre de jeune bois dans nos territoires déboisés, tous les vides que nous avons aujourd'hui à la suite de l'exploitation industrielle ou des incendies seraient bientôt comblés; 14 pieds cubes, ce n'est pas une croissance annuelle énorme. C'est la raison que font valoir nos sylviculteurs pour affirmer qu'il est possible d'arriver à un meilleur résultat en prenant soin de nos forêts qu'en faisant de la transplantation. Il est vrai, évidemment, qu'il existe des étendues, et des étendues considérables, où il faudra transplanter. Ce sont des endroits situés plus ou moins à l'intérieur des régions agricoles, là où le sol s'est appauvri et où la seule manière de ramener l'ancienne richesse est de reboiser, mais ces étendues sont relativement limitées.

M. MacNicol a dû sortir, mais je puis dire que l'un des problèmes auxquels doit faire face la réhabilitation forestière est l'insuffisance de l'aide qui lui accordent les divers gouvernements du Canada. Les autres richesses naturelles, en particulier celle des mines, ont reçu l'aide que constitue la construction de routes ou la possibilité d'aménager d'autres constructions, mais il y a eu très peu de constructions pour aider à l'utilisation rationnelle des forêts, sauf ce que le ministère fédéral, pour des fins plus ou moins scientifiques ou administratives, et les ministères provinciaux ont pu faire.

L'industrie forestière dépend de son commerce, dont une grande partie va en dehors du continent. Il est vrai que le commerce de la pulpe et du papier se fait surtout sur notre continent, mais le commerce du bois se fait en dehors; et quelle que soit après la guerre la situation du commerce—nous n'avons pas encore touché à ce problème complexe—il est tout à fait certain que nous conserverons les marchés que nous devrions conserver seulement en ayant recours aux méthodes de production et de préparation du bois les moins dispendieuses et les plus satisfaisantes. Ce sera peut-être très difficile, car les Etats de la Baltique ainsi que la

Russie rentreront en ligne et nous feront de nouveau une très forte concurrence sur le marché de la Grande-Bretagne; ce qu'il nous faudra, de toute façon, c'est une très grande perfection d'exploitation et de production. Bien que nous n'ayons conseillé l'adoption d'aucune méthode particulière à ce sujet, sauf la plus étroite collaboration entre les industries et l'Etat—c'est-à-dire les gouvernements provinciaux et le Gouvernement fédéral—il est assez évident que, dans le cas de la forêt, deux choses sont nécessaires: la première consiste en des travaux publics et des routes pénétrant assez loin dans les terrains concédés à bail, de façon à ce que l'on puisse couper le bois dans les zones où il est de la meilleure qualité et non pas attaquer la forêt à la fauchée, pour ainsi dire. Il nous faudrait des routes qui rendent possible l'abatage selon les meilleurs procédés du métier, et pour cela ces routes devront pénétrer profondément dans les régions à exploiter.

La deuxième chose nécessaire, c'est un corps de jeunes gens formés au génie forestier, à la sylviculture et à l'exploitation rationnelle du bois. Ces deux choses sont importantes. Il ne faut pas seulement des routes, mais encore des barrages dans les eaux navigables, à la fois pour l'avalage des billes et pour l'utilisation de l'énergie; mais d'une façon générale il faut des travaux publics pour organiser en vue de l'avenir l'exploitation des forêts, qui constituera toujours pour le Canada une ressource régulièrement récoltable; cela doit naturellement relever à la fois d'Ottawa et des provinces. Vient ensuite la question de former un corps de jeunes gens revenus de la guerre, il y aura moyen d'y voir bientôt, car un grand nombre de jeunes gens sont déjà revenus—un corps de jeunes gens spécialement entraînés, comme ceux qu'il y a eu dans l'Ouest durant la crise économique—ce qui mettra à notre disposition des hommes capables de répandre l'usage des meilleurs procédés de génie forestier et qui seront aux ordres des sylviculteurs du Dominion et des provinces. Il n'y a pas de meilleure manière de donner du travail en plein air à des hommes, durant un certain nombre d'années—un petit nombre d'années—revenus de la tension de la guerre; dans cette sorte de travail, ils ne seront pas soumis à une discipline sévère, mais seront instruits de la manière qui les rendra le plus compétents en ce genre de travail.

Nous savons maintenant qu'il est possible de former un corps très considérable de ces jeunes gens; quelqu'un a même dit qu'il est possible d'en entraîner dès le début jusqu'à 10,000, et l'on pourra sans doute en entraîner davantage plus tard, dans les régions où l'on en aura particulièrement besoin.

Pour obtenir les renseignements qu'il nous fallait, nous avons communiqué avec les ministres des provinces et leur avons demandé de nous dire quels sont en général les endroits de leurs provinces respectives qui sont particulièrement disponibles, actuellement, à l'exploitation industrielle, et de nous dire ce qu'il faudrait faire dans ces endroits, d'après eux, au point de vue de l'exploitation et de la conservation, et aussi de nous indiquer la méthode qu'adopteraient leurs provinces respectives pour former chacune un groupe de ces jeunes gens. Nous voulons obtenir ces renseignements de la part des ministres afin d'avoir bientôt disponibles dans chaque province des endroits déterminés, précis, et cela non pas dans un avenir hypothétique mais immédiatement, et afin de connaître les mesures spéciales qu'il pourra être nécessaire de prendre pour organiser ces endroits en vue d'une production profitable, et afin de savoir combien de jeunes gens envoyer à chaque endroit et de quelle manière les entraîner. Car nous croyons qu'il faut organiser cela dès avant la fin de la guerre—au moins sur une échelle réduite—de telle sorte qu'après la guerre, quand il nous arrivera un grand nombre d'hommes, nous ayons eu un peu d'expérience pratique sur la manière de mettre ces hommes au travail sans perte de temps et sans dépenses inutiles.

Je pense, monsieur le président, que j'en ai fini avec cette partie de la question.

Le PRÉSIDENT: A-t-on des questions à poser sur ce dont vient de parler le Dr Wallace, c'est-à-dire sur la question des ressources forestières? Je vous prierais de bien vouloir vous en tenir au seul sujet dont il a parlé.

M. QUELCH: Ce que j'ai à dire concerne les forêts et les autres richesses naturelles. Je me demandais sur quoi vous vous basez pour déterminer l'importance et le rythme de l'exploitation qu'il faudrait faire, par exemple, des richesses forestières. Je pense au relevé très important que l'on a fait, il y a quelques années, aux Etats-Unis, et qui est connu sous le nom de relevé national des possibilités de production du pays; ce relevé fit voir deux choses: ce que pouvait être la production du pays et à quelle production il faudrait arriver pour donner à la population du pays un niveau de vie élevé. Après avoir obtenu ces renseignements, on put savoir quelles industries ou ressources naturelles avaient le plus d'importance pour satisfaire les nécessités de la population. Sans quelque indication de cette sorte, je ne vois pas comment vous pouvez savoir jusqu'à quel point exploiter les ressources forestières et autres. On n'augmente jamais la production, dans une ligne, sans savoir si la demande est suffisante pour absorber l'augmentation. Cela s'applique à vos exportations et aux importations nécessaires. Le Dr Wallace admettrait-il que nous avons vraiment besoin, dès maintenant, d'un relevé national qui nous ferait savoir les deux choses suivantes: d'abord ce que devrait être la production, puis ce que devrait être le niveau de vie de la population par suite de cette production?

Le TÉMOIN: Je pense, monsieur le président, que c'est là une question très pertinente; nous y avons déjà pensé. Elle a un aspect dont il faudra s'occuper le plus tôt possible. Nous n'avons encore que des connaissances très limitées sur nos ressources naturelles et en particulier sur nos forêts. Il y a aujourd'hui une manière d'obtenir rapidement d'assez bonnes informations, et c'est de faire des relevés aériens. Nous croyons qu'il est possible de constituer un corps nombreux, pourvu de machines et très bien entraîné à la photographie aérienne, et cela aussitôt que les hommes nécessaires seront libérés de l'armée; ce corps nous permettrait d'acquérir des renseignements non seulement sur nos ressources forestières mais aussi sur nos ressources minérales, et sans doute sur d'autres ressources encore. Ces hommes seraient extrêmement bien entraînés, et nous demandons instamment qu'il soit procédé le plus tôt possible à des relevés exacts de nos richesses forestières, et même de nos autres richesses naturelles, au moyen de l'avion. Il est maintenant possible de calculer d'une manière remarquablement sûre, du haut des airs, la quantité de bois que contient une forêt; on dit que les résultats en sont plus justes que ceux de l'ancienne méthode, qui consistait à faire reconnaître la forêt, en hiver, par des hommes qui s'y enfonçaient chacun de son côté. La nouvelle méthode est rapide, et cela constitue un avantage important. La plupart des gens que cela concerne admettent que nous manquons encore de renseignements suffisants sur nos forêts.

Le second point porte sur la question du meilleur degré d'exploitation d'une richesse naturelle. Nous avons hésité à rien entreprendre de ce côté, pour le moment, à cause du peu que nous savons sur ce que seront les conditions du marché après la guerre, c'est-à-dire du marché extérieur. Nous demandons toutefois aux corporations industrielles qui ont des intérêts dans l'exploitation des forêts de nous donner leur avis à ce sujet. Il existe une société, dans les provinces maritimes—ce qui comprend la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick—une société d'exploitation du bois, qui s'occupe beaucoup du problème des marchés en général. D'autres sociétés coopératives s'en occupent aussi. Nous espérons—je réponds à la question de M. Quelch—arriver à des connaissances un peu plus précises, à ce sujet, que nous n'en avons présentement. Nous saurons, dans une large mesure, ce dont le Canada a besoin en fait de logement, de reconstruction et d'autres choses. Nous aurons ces renseignements quand il nous les faudra, mais il en est autrement du problème des marchés extérieurs, sur lequel nous n'avons que peu de données précises; je dois dire en toute franchise que nous n'avons pas encore attaqué cette question.

M. QUELCH: Pour ce qui est du marché intérieur, admettez-vous la nécessité d'une enquête générale pour savoir combien de bois il faudra couper si l'on veut

donner à toute la population du pays des maisons convenables, et cela non seulement dans les limites restreintes du plan national du logement, mais de façon à donner des maisons à tous les gens?

Le TÉMOIN: Cela est déjà commencé et serait fait. Au moins, c'est là un programme pratique et assez précis; l'autre l'est beaucoup moins, et il faut se rappeler que le principal marché du bois n'était pas notre marché intérieur mais notre marché extérieur.

Le PRÉSIDENT: A-t-on encore des questions à poser?

M. McNIVEN: Est-ce que vos recommandations, docteur Wallace, demanderont le reboisement des terrains contigus aux voies de communication existantes ou autres?

Le TÉMOIN: Nous avons envisagé le problème du reboisement surtout au sujet des terrains envahis par les sables ou lavés par les pluies, qui ne peuvent plus servir à l'agriculture et dont la seule utilité pourrait être de fournir du bois. Il est remarquable combien peu l'on a songé au reboisement dans les régions où il existe déjà des richesses forestières. Nous avons reçu, dans une communication du ministre de la Colombie-Britannique, un relevé détaillé des endroits de cette province où l'on peut commencer immédiatement à faire de ces travaux—c'est-à-dire sur la côte orientale de l'île de Vancouver. Il y a là une grande région où l'on pourrait employer plusieurs milliers d'hommes. Le ministre parle bien d'un certain degré de reboisement pour cette région, mais je pense que je devrais souligner de nouveau le fait que nos experts en génie forestier—je ne prétends point en être un—sont tout à fait convaincus que la meilleure méthode de reboisement est celle de la nature elle-même. La reproduction et la croissance naturelles, si on les facilite par de bonnes méthodes sylvicoles, donneront au Canada des forêts inépuisables.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres considérations à apporter à ce sujet?

M. McDONALD: J'aimerais poser une question au sujet des forêts, et qui se rapporte particulièrement à la province de Québec. Est-ce que ceux que la chose concerne ont pris en considération le déboisement qui s'effectue dans les forêts, surtout par le fait de l'industrie du bois de pulpe? Combien de temps pourront durer les réserves forestières actuelles?

Le TÉMOIN: On considère que les réserves forestières canadiennes pouvant servir à la production de pulpe et de papier sont très amples, mais que l'abatage du bois dans les zones assez limitées que peuvent desservir les moulins se fait à un rythme excessif. En d'autres mots, on n'y observe pas de procédés rationnels, et il en sera ainsi tant que nous n'aurons pas de meilleurs moyens de communication pour atteindre d'autres zones. C'est-à-dire que s'il y avait moyen de mettre de tels moyens de communication à la disposition des compagnies, elles auraient tout intérêt à préserver les richesses forestières en faisant de l'abatage rationnel; elles ont leurs propres sylviculteurs, qui sont très compétents, et elles ont leur propre société de protection. En matière de conservation de la forêt, bien que ce soit l'Etat qui en ait la responsabilité en dernier ressort—les gouvernements, le peuple dans l'ensemble—il est démontré que si l'on donne aux compagnies d'exploitation privée des baux à assez long terme, sous certaines réserves, et sur une zone étendue, elles verront bien à pratiquer les meilleures méthodes de préservation. Cela va sans dire; ce n'est qu'une question de simple bon sens. Me permettra-t-on de parler d'une autre industrie, celle des fourrures? Plusieurs provinces ont adopté la méthode qui consiste à donner une zone déterminée à chaque trappeur: personne d'autre n'a le droit de passer sur sa zone tant qu'il veille à la perpétration des bêtes à fourrures dans sa zone; le trappeur devient immédiatement un fervent des méthodes de conservation. Si au contraire il est permis à d'autres de passer sur sa zone, il tue les jeunes animaux, car il ne reviendra pas lui-même.

Dans les pêcheries aussi, qui, au Canada n'appartiennent guère à des corporations, comme on le sait, il est assez remarquable que les deux endroits où sont appliquées de bonnes méthodes de conservation sont les parcs d'ostréiculture du Nouveau-Brunswick, loués à bail par des corporations privées pour y faire l'exploitation des huîtres avec l'aide scientifique de la Commission des Pêcheries du Canada; et il y a certains territoires où des hommes d'affaires possèdent des camps pour la pêche et ont appliqué d'eux-mêmes d'excellentes méthodes de conservation. Dans cette question de la conservation, l'Etat doit voir en même temps à deux choses: d'une part, fixer les conditions à observer; de l'autre, accorder aux corporations un bail à terme assez long pour qu'il leur soit profitable de prendre des mesures efficaces de conservation.

M. AUTHIER: Avez-vous reçu un rapport de la province de Québec?

Le TÉMOIN: Nous avons reçu d'un des membres de notre propre comité, M. Montpetit, un excellent rapport sur les relations communes de l'exploitation forestière, de l'agriculture et de la pêche, et je devrais peut-être dire un mot là-dessus. Bien que les recommandations portant sur l'agriculture ne nous concernent pas, l'exploitation forestière n'est pas une richesse qui puisse être séparée entièrement des autres; dans une grande partie du pays, il y a des hommes qui sont pêcheurs et travailleurs de la forêt; souvent aussi ils sont en même temps cultivateurs et bûcherons; ils gagnent leur vie par les deux métiers à la fois. Cela n'a pas donné de bons résultats. Des squatteurs se sont établis dans les réserves forestières des compagnies, lesquelles se sont senties lésées par cette atteinte à leurs privilèges. Il y a au Canada, d'autre part, de nombreuses zones où l'agriculture n'est pas l'unique gagne-pain des gens; ceux-ci ne peuvent y vivre seulement d'agriculture, mais le peuvent d'agriculture et de travail en forêt combinés—ils vivent des forêts et du sol.

On a fait en Gaspésie une expérience très intéressante. On a taillé une réserve forestière communale, dépendant du ministère des terres et forêts de la province, où les colons de la localité ont le droit de couper une quantité de bois proportionnée au nombre de membres de leur famille. Le bois est coupé et vendu en coopération par l'ensemble des colons; au cours des quelques années qui ont suivi l'adoption de ce système, la quantité de bois coupé en cet endroit par les familles a représenté une valeur qui a monté de \$25,000 à \$75,000. Cela veut dire que les gens ont compris la nécessité de conserver et la forêt et la terre, dans chacune desquelles ils ont des intérêts; et en exploitant les deux ils peuvent vivre beaucoup mieux qu'auparavant. Cela s'est fait sous les auspices du Gouvernement, sous la direction des forestiers provinciaux, et c'est un organisme coopératif des gens eux-mêmes qui s'est chargé de la vente du bois coupé. Le cas des pêcheurs de la côte gaspésienne est à peu près le même, à un moindre degré. Il existe les mêmes relations entre la pêche et le travail forestier. Cette sorte de réserves communales pour les cultivateurs des abords de la forêt—pour des familles de colons qui, avec des méthodes appropriées de sylviculture, peuvent couper leur bois et le faire vendre par quelque organisme collectif sur une plus grande échelle qu'ils ne seraient capables de le faire individuellement—apportera peut-être une solution à une partie de notre problème, en ce qui concerne la vie des colons. De toute façon, cela donne de bons résultats dans le Québec; cela paraît convenir à cette région particulière.

J'ai cru devoir parler de cela parce que l'un des grands problèmes auxquels s'attaque notre comité est celui du développement régional. Nous nous rendons très bien compte que nos ressources ne sont pas isolables les unes des autres et que nous devrons étudier de nombreux endroits du point de vue de l'ensemble de leurs ressources, et non pas seulement du point de vue d'une seule. La bonne organisation des régions particulières devra tendre au développement du pays au point de vue de ses ressources et cela par l'exploitation simultanée équilibrée de toutes ses ressources. Le meilleur exemple de cette méthode, sur notre continent,

et celui dont nous pouvons tirer le plus d'enseignements, c'est ce qui s'est fait dans la vallée du Tennessee; les autorités de cette région, profitant de travaux d'utilisation de l'énergie hydroélectrique de cette rivière, dont le but était surtout d'empêcher les inondations de l'Ohio et du Mississipi, ont établi l'organisme scientifique remarquablement vigoureux qui exploite maintenant toutes les ressources de ce territoire. Cela doit constituer une leçon pour tout le continent. Pour l'accomplir, on a naturellement disposé d'importants placements de capitaux du Gouvernement des Etats-Unis, mais c'est quand même là un bon exemple de développement régional, qui a stimulé l'agriculture et l'étude des ressources du pays, par suite de l'abondante énergie hydraulique dont celui-ci s'est trouvé enrichi.

M. CASTLEDEN: J'ai trouvé un intérêt particulier à ce que vous avez dit au sujet des baux à long terme à accorder aux corporations comme moyen d'obtenir d'elles l'emploi de bonnes méthodes de conservation forestière. Je me demande si, en regardant ce qui s'est fait au Canada, vous seriez d'avis que notre système de location des forêts aux corporations a vraiment été profitable au pays. Tout d'abord, je pense que nous n'avons pas réussi à donner des maisons convenables à notre population, ce qui devrait être, il me semble, la première ambition d'un pays aussi riche que nous en ressources forestières. Nous avons exporté dans toutes les parties du monde des quantités formidables de bois, et ce commerce extérieur, comme vous l'avez dit, a favorisé notre balance générale du commerce; mais j'ai étudié durant quelque temps ce qui s'est fait en Suède, et je crois que nous trouverons là beaucoup à apprendre. On y a découvert que les réserves forestières étaient dilapidées, sous l'ancien système de location, et depuis trente ans on s'est appliqué à reprendre graduellement possession des zones louées à bail et à constituer des organismes d'Etat pour voir au reboisement et, sous la direction de l'Etat, à l'exploitation de ces richesses. Je crois qu'ils ont mieux réussi qu'aucun autre pays. Aux Etats-Unis, le reboisement accompli comme mesure de prévention des inondations n'est-il pas pour une bonne part le travail des camps de conservation fondés par l'Etat?

Le TÉMOIN: Je pense, monsieur le président, que la Suède nous offre en effet un excellent exemple de ce qui peut se faire dans le domaine de la conservation forestière, mais je trouve toujours un peu de difficulté à fixer les limites de l'intervention de l'Etat. Ou bien l'on met tout entre les seules mains de l'Etat, ou bien on le laisse entre les mains des particuliers, et ce sont là les deux solutions extrêmes entre lesquelles il faut se maintenir. Entre les deux, plus l'Etat pose de conditions à l'exploitation d'une propriété privée, plus on est près de l'exploitation de cette propriété par l'Etat lui-même; et je pense que parfois les deux genres d'exploitation se superposent ou se mêlent très étroitement. Voici à quoi j'ai pensé: un bail à terme suffisamment long pour que la compagnie ait intérêt, malgré la dépense, à faire l'exploitation selon de bonnes méthodes, ce qu'elle ne fera que si elle peut agir en prévision d'un avenir assez éloigné. D'autre part il peut exister des conditions sévères qui, si elles ne sont pas observées, justifieront la résiliation du bail par l'Etat. Il me semble que c'est là une combinaison des deux entreprises, celle de l'Etat et celle des intérêts privés. Vous pouvez faire adopter d'excellentes méthodes de conservation à des gens qui en verront l'utilité, mais, comme en toute chose, il faut compter sur l'intérêt personnel. C'est-à-dire que cela doit leur être utile, à eux, avant de l'être au pays en général. Chacun est plutôt docile à ce qui l'aide lui-même qu'à ce qui aide son voisin. Je pense que la bonne manière de s'y prendre serait de fixer de bonnes conditions, appropriées aux meilleures méthodes de génie forestier, et de voir à les faire observer; et, en même temps, accorder des baux à terme assez long pour justifier les dépenses de conservation que feraient les compagnies. Ce sont d'ordinaire les petites corporations ne disposant que d'un petit domaine qui peuvent le moins facilement adopter les meilleures méthodes de conservation de la

forêt. Je ne fais pas de plaidoyer en faveur des grandes corporations, mais j'essaie de faire ressortir le point qui me semble le plus important.

M. MATTHEWS: Vous avez parlé de reboisement naturel. Je suppose que vous parliez des endroits où la forêt se renouvelle elle-même et de la nécessité de protéger et conserver la forêt dans ces endroits?

Le TÉMOIN: Exactement.

M. MATTHEWS: J'aimerais savoir aussi jusqu'à quel point vous pensiez à ce que l'on pourrait appeler la plantation artificielle de grandes superficies de terrain?

Le TÉMOIN: Cela, c'est le reboisement. Quand j'ai parlé de reboisement, c'est de plantation artificielle qu'il s'agissait.

M. MATTHEWS: C'est ce que vous aviez à l'esprit?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le Dr Wallace va maintenant passer à une autre partie de son exposé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, nous nous sommes occupés, quoique à un moindre degré, des mines et du problème des richesses naturelles. Nous avons réuni de nombreux représentants de l'industrie minière, des ministères provinciaux des mines, de l'industrie minière; et, de cette conférence, deux ou trois choses se sont dégagées assez nettement. Elles sont importantes et très sérieuses. Il paraît probable que l'industrie minière se trouvera dans une situation assez difficile quand la guerre finira. Pour ce qui est de l'or et des bas métaux, il n'y a presque pas de propriétés minières rendues, aujourd'hui, au stade de la production. L'exploitation de ces propriétés avait déjà atteint le stade de la production avant la guerre, dans presque tous les cas. D'autre part, un certain nombre d'entreprises se retirent l'une après l'autre des affaires. A la fin de l'année, au dire de l'un de nos meilleurs experts en affaires minières canadiennes, cinquante-six de nos mines d'or auront été abandonnées, depuis 1939, y compris celles dont il est persuadé qu'elles vont être abandonnées; cela représente une perte de 12,625 tonnes, et le volume total de la production aurifère est d'environ 60,000 tonnes. C'est pourquoi je dis qu'il existe une situation très sérieuse dans la production de nos métaux précieux et de nos autres métaux.

Le désavantage que cela comporte se double du fait qu'il faut beaucoup de temps pour rendre une mine capable de produire. Cela ne se fait pas du jour au lendemain. C'est doublement difficile, car aujourd'hui il n'y a plus de prospecteurs; il n'y a guère de quoi encourager leurs recherches. Voilà un problème que nous ne pourrions résoudre immédiatement après la guerre si nous ne commençons d'y voir dès maintenant; c'est-à-dire si nous ne dépensons pas de l'argent pour trouver des terrains que les capitaux privés pourront exploiter, et pour faire en sorte que le prospecteur trouve un intérêt à reprendre ses recherches. Il ne se fait rien de cela aujourd'hui, absolument rien; et l'avenir de l'industrie minière au Canada n'offre certes pas des perspectives riantes. Il est vrai que certaines des plus puissantes compagnies d'exploitation des bas métaux vont survivre encore durant plusieurs années—Noranda et Flin Flon, et deux ou trois autres, nos plus grandes—mais il n'y a pas de nouvelles compagnies qui se forment et il ne se fait pas d'exploitation de nouveaux terrains aurifères, car aujourd'hui on ne met plus de capitaux dans l'industrie aurifère. Voilà dans ses grandes lignes le problème auquel a dû s'attaquer notre groupe d'étude, au sujet des mines. L'industrie minière est très importante; elle a produit, au Canada, des matériaux d'une valeur de \$560,000,000; c'est l'une des grandes industries primaires et essentielles du Canada. Il semblerait que la méthode de prélèvement de droits sur les mines, par l'Etat, constitue l'un des aspects du problème. Personne ne songe à critiquer ce que les besoins essentiels de la guerre peuvent obliger de faire, mais si l'on maintient la même méthode en temps de paix, il deviendra

impossible de trouver des hommes prêts à avancer de l'argent aux prospecteurs et aussi à prendre part eux-mêmes à l'exploitation de la mine. Nous avons demandé à l'Institut canadien des mines et de la métallurgie—c'est une société de grande valeur qui représente tous ceux qui ont des intérêts dans les mines, au Canada—d'étudier à fond la question des redevances préfoncières et de nous présenter un mémoire sur cette question. On prélève aujourd'hui des redevances qui se montent à un dollar par tonne de minerai; c'est un taux très élevé—du moins il y a présentement des droits qui sont cotés à ce taux. La difficulté que cela pose au sujet des minerais, c'est qu'avec des droits aussi élevés ou simplement avec des droits élevés on écarte toute possibilité d'exploiter une grande quantité de roches que l'on transformerait en minerai s'il en coûtait moins cher. Une fois sorties de la mine, ces roches ont toutes les chances de rester dehors à jamais, car l'exploitation des mines se fait de telle sorte qu'il n'est pas facile de reprendre ces roches après coup. Autrement dit, il y a une partie des richesses du sol qui se perd complètement lorsque l'on ne peut ramener au plus bas niveau possible le coût de l'extraction. Il semble donc qu'il serait à conseiller—c'est du moins ainsi que nous voyons la chose, pour l'instant—que les gouvernements pensent à l'avenir de l'industrie minière, en regard des ressources totales du Canada, ou étendent sur une plus longue période de temps les prélèvements qu'ils peuvent y faire. Il se peut aussi qu'il soit nécessaire—nous étudions simplement ces questions et je ne propose rien, pour l'instant, car notre comité n'est pas assez avancé dans son travail pour apporter des propositions—mais il se peut aussi qu'il soit nécessaire d'accorder pendant quelques années une prime s'ajoutant à la valeur des matières premières ou des métaux extraits, pour le temps que prendra une mine à s'établir solidement, pour revenir ensuite au prix régulier du marché. Il faudra certainement faire des arrangements de façon à aider les prospecteurs le plus possible, par des primes, dans leurs découvertes. Ensuite, pour ce qui est de la formation spéciale à donner aux membres d'un corps de forestiers et de prospecteurs, l'aide qu'a déjà accordée le Gouvernement par arrêtés en conseil ou par appui direct—tant par mois pour les hommes revenus de la guerre—fera beaucoup pour faciliter la formation d'un corps d'entraînement comme celui-là. Je pense qu'après cela les gouvernements seront prêts, sans aucun doute, à les aider dans l'exercice de leurs travaux par une forme ultérieure d'entraînement. Il manque encore le stimulant dont a besoin le prospecteur et qui consiste dans l'espoir d'obtenir un prix raisonnable pour ses découvertes, et je crois que la meilleure manière de lui fournir ce stimulant serait de lui accorder des primes de l'Etat pour chaque découverte. En tout cas, nous allons recevoir un mémoire sur l'ensemble de la question des prospecteurs, un mémoire soigneusement préparé par l'association même des prospecteurs, et il est certain qu'il contiendra des recommandations de ce genre. La situation des mines du Canada, dont nous nous occupons, constitue un problème sérieux et vital. L'industrie minière occupe directement environ 120,000 hommes, et, indirectement, un plus grand nombre encore, c'est évident. Je ne saurais en estimer le nombre total. Ce sont là quelques-unes des questions qui ont surgi au cours de notre étude sur l'industrie minière. Je les ai repassées à la hâte.

M. GILLIS: Et l'industrie de l'extraction de la houille, vous en êtes-vous occupés?

Le TÉMOIN: Nous avons également devant nous la question de l'industrie de l'extraction de la houille; elle varie selon les districts. Nous consommons, au Canada, environ 46,000,000 de tonnes de houille, dont le Canada fournit seulement 25,000,000 de tonnes, cette année—ce qui fait au moins 20,000,000 de tonnes d'importation. Je ne me sers que de chiffres approximatifs, mais il y a environ la moitié de la houille que nous consommons qui est produite au pays, et la moitié qui est importée de l'extérieur. Dans la région de l'Est, pour obtenir des marchés après la guerre, il faudra sans aucun doute accorder de l'aide sous forme de

facilités de transport jusqu'aux marchés. A ce sujet, l'une des meilleures choses qui pourraient arriver au Canada serait l'établissement d'une grande industrie de bas métaux, industrie du fer et fonderie; s'il est possible d'extraire le fer du roc vif de l'Ouest de Port-Arthur, comme on en considère actuellement le projet, et de transporter le minerai par les Grands Lacs jusqu'en bas de Québec, nous pourrions exploiter également une partie des minerais du Labrador et utiliser l'énergie hydroélectrique si abondante du Québec, et il serait possible de trouver aussi un marché pour une proportion considérable de la houille de Nouvelle-Ecosse. Nous avons assez besoin d'industries de bas métaux pour les développer sur une échelle beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. Et cela constitue l'une des choses fondamentales, au point de vue de l'embauchage. Le cas du fer nous donne plus d'espoir maintenant que depuis assez longtemps, et si l'on veut en exploiter de grands dépôts, le meilleur endroit pour le faire sera le bas du Saint-Laurent, où il est possible en même temps d'apporter un abondant approvisionnement de houille.

Quant à l'Ouest, la question varie avec les saisons et, comme d'autres choses dans l'Ouest, dépend de la fondation d'industries secondaires là où il y a de la houille.

Les industries chimiques du Canada ont fait de grands progrès. Le grand accroissement de nos richesses hydroélectriques au cours des dix dernières années —accroissement remarquable—est dû pour une grande part à nos industries chimiques et métallurgiques ainsi qu'à nos industries de la pulpe et du papier. Il est hors de toute que nous sommes très favorisés pour les recherches dans ces domaines. Je crois, pour ce qui est du charbon de l'Ouest, qu'il nous faut établir des industries secondaires employant la houille comme source d'énergie. S'il y a la moindre possibilité de succès, c'est la chose à faire.

En tant qu'homme de science, je pourrais dire que nous devons compter sur la valeur de nos hommes de science en tout ce qui touche aux richesses naturelles du Canada. Nous pouvons prendre exemple sur la manière dont la Russie, au cours des quinze dernières années, a développé les régions du nord de la Sibérie. Ce développement est absolument étonnant, et il résulte de l'emploi des hommes de science sous la direction de l'Etat. Le Canada, au point de vue du développement du Nord, est bien en arrière de la Russie, mais ce qu'on a pu faire en Sibérie, il est possible de le faire ici. Il semble que la Russie a suivi la même méthode en pleine guerre, bien que nous n'en ayons rien su, mais il est certain qu'elle l'a fait en temps de paix, et cela nous le savons. Elle employait ses chimistes, ses métallurgistes et ses forestiers à développer d'une manière étonnante le grand pays qu'est la Sibérie du Nord. Je pense que nous devons faire appel au cerveau de nos hommes de science pour ce problème du développement de nos ressources naturelles. Il y a quantité de choses nouvelles qui se feront durant les jours à venir, et elles se feront par l'effort de recherche de nos cerveaux. Jusqu'à ce que cela soit possible, dans l'Ouest, il restera toujours le problème, aussi loin que je puis voir, d'un marché assez limité pour la houille et d'une distribution de type assez saisonnier. D'autre part, je dirai ceci de l'Alberta: il n'y a nulle part ailleurs au Canada un aussi bon équilibre entre l'énergie hydroélectrique et la houille; il y a là, actuellement une balance, un équilibre remarquable.

M. McNIVEN: Pourriez-vous nous indiquer quelques industries secondaires que l'on pourrait établir dans l'Ouest?

M. GILLIS: Pendant que nous parlons encore des mines—le Dr Wallace, au début de son étude, a parlé de certaines richesses naturelles qui ne peuvent être conservées et a fait entrer celles des mines dans cette catégorie. Cela est vrai jusqu'à un certain point, mais je pense que la plus grave accusation que l'on puisse faire contre les entreprises privées du Canada, c'est d'avoir fait le gaspillage qu'elles ont fait en exploitant, par exemple, nos dépôts de houille. Nous sommes

dans cette situation, au Canada, pour ce qui est de la houille, qu'il existe deux grands monopoles, l'un dans l'Est et l'autre dans l'Ouest, qui possèdent ou tiennent en mains à peu près toutes les mines de houille de l'Est et de l'Ouest du Canada —la Canadian Collieries et la Canadian Iron, Steel and Coal. Je dirai qu'on a gaspillé au moins 50 p. 100 de nos ressources en houille de l'Est, et cela à cause des méthodes d'exploitation dont on s'est servi. On a cherché à obtenir la houille le plus facilement possible et pour cela on perce des trous aux endroits où la houille se tire le plus rapidement. Dans plusieurs entreprises, ce qui compte le plus, c'est le profit. Je sais comment on a extrait la houille au cours des trente dernières années et je dis qu'on en a laissé 50 p. 100 dans le sol. Ce qui me paraît triste—peu importe qu'il s'agisse de l'exploitation d'une mine de métal ou de houille—c'est qu'un village surgisse immédiatement sur les lieux. Il s'y établit des centrales d'énergie et des services publics de toute description. La mine reste en exploitation durant dix ou quinze ans, puis est abandonnée et toute cette richesse que l'on a accumulée pour le bien du village devient entièrement inutile. Les exploitants n'ont rien fait jusqu'ici pour essayer de conserver et d'exploiter les richesses comme elles devraient l'être; tout est gaspillé. Je puis en citer exemple sur exemple dans la province dont je viens. Du fait que les mines appartiennent à des intérêts privés, des localités ont été effacées de la carte quand elles auraient pu exister encore durant des années, une grande quantité de charbon exploitable a été laissée dans la terre, bien que constituant de très riches veines; c'est ainsi que les choses se sont passées jusqu'ici, à cause du manque de marchés. Je connais des localités où les gens ont contribué des capitaux et étaient prêts à faire eux-mêmes l'exploitation, afin de prolonger la vie de l'endroit; mais la Dominion Iron and Steel avait un bail sur les gisements et ne permit de rien faire; en conséquence l'endroit dut bientôt accepter le secours direct. J'ai lu un exposé sommaire de cette situation rédigé par le Dr Wallace lui-même, je crois, il y environ deux ans, et dans lequel il étudiait cela à fond; je pense, quant à moi, qu'il n'est pas vrai, du moins dans l'industrie minière de la houille, que les baux à long terme accordés aux intérêts privés encourage ces derniers à appliquer de bonnes méthodes de conservation. Je pense que nous devons faire au Canada, pour l'industrie de la houille, ce que l'on a fait récemment en Grande-Bretagne: l'exproprier. Nous sommes en pleine crise, nous manquons de combustible, le travail des mines est interrompu et je pense, quant à moi, qu'il serait temps que quelqu'un s'y mette et tente au moins de faire quelque chose. Je pense que ce serait là la solution, pour les industries métalliques. Je pense qu'elle s'appliquera à l'industrie des bas métaux aussi bien qu'à celle de la houille. Ces richesses appartiennent toutes à la population. On en gaspille cinquante pour cent du fait que ceux qui ont un bail pour les exploiter n'ont à l'esprit que la recherche des profits. Les baux ont été accordés il y a des années et des années, alors que les conditions étaient loin d'être ce qu'elles sont aujourd'hui. Si l'on veut trouver une solution à ce problème, je pense que l'Etat devra s'emparer de cette industrie et l'exploiter dans l'intérêt de la population. Il y a là l'une des plus graves accusations que l'on puisse aujourd'hui apporter contre les entreprises privées, au Canada.

Le TÉMOIN: Je ne puis dire grand'chose. Je dirai cependant ceci, que l'industrie privée ne peut travailler que dans la mesure où les compagnies mettent en application les grandes méthodes de conservation fixées par les gouvernements. Voilà la part de responsabilité qui revient au public et qu'il verra sans doute à assumer. Je ne suis pas en mesure de parler de l'industrie extractive de la houille en Nouvelle-Ecosse, car je ne la connais pas; mais je puis dire que dans l'extraction du charbon c'est un principe que de ne pas négliger les méthodes de conservation; il est trop difficile d'extraire de nouveau le minerai si l'on ne tire pas au fur et à mesure tout ce que l'on peut tirer de la terre. Ce qui fait que dans l'extraction des métaux, pour autant que les conditions le permettent, on extrait

le minerai jusqu'à la limite du possible, tout en tenant compte du coût de l'extraction. Cela ne fait aucun doute dans le cas de l'or et dans les autres cas d'extraction de métaux. Je ne puis rien dire du charbon. Mais je sais que dans l'Ouest les méthodes d'exploitation que l'on a suivies n'ont certes pas été des meilleures, loin de là.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McNiven, vous aviez quelque chose à demander, il y a un instant?

M. McNIVEN: Monsieur le président, c'est une question importante, du moins au point de vue de l'Ouest, et je reconnais que le Dr Wallace fait autorité en cette matière, car il a habité l'Ouest du Canada durant très longtemps; mais comme nous manquons un peu de temps, je me demande s'il ne serait pas plus commode que le Dr Wallace nous revienne à une autre séance du Comité? Je pense exprimer l'opinion des autres membres du Comité en disant que nous avons beaucoup aimé son exposé et que nous reconnaissons qu'il fait autorité en la matière; aussi serions-nous heureux de le recevoir une autre fois parmi nous.

Le TÉMOIN: Il me fera plaisir de venir. Cela me donnera le temps de réfléchir un peu sur cette question qui est très difficile.

M. QUELCH: Je me demande si le Dr Wallace serait en mesure de développer un peu la question des marchés, particulièrement au point de vue des marchés domestiques et des marchés extérieurs, et du commerce d'exportation et d'importation. Seriez-vous en mesure de traiter de la question des exportations en ce qui concerne le maintien d'une balance favorable des paiements et aussi quant aux moyens et méthodes de maintenir une demande suffisante, sur le marché intérieur, pour équilibrer la production?

Le TÉMOIN: Pourvu que vous ne me considériez pas comme un économiste ou comme un expert en ces questions, je puis en parler un peu. Je ne suis vraiment, en aucun sens du mot, un expert en ce qui touche la balance du commerce.

M. QUELCH: Vous devrez peut-être vous occuper de cela à propos de l'exploitation des richesses naturelles.

Le TÉMOIN: Je pense que nous nous occupons d'abord de la situation domestique surtout parce qu'elle est plus facile que l'autre à saisir dans son ensemble, et je trouve qu'en commençant par celle-là nous nous sentons les pieds plus fermement appuyés au sol.

M. QUELCH: Vous pourriez nous parler du marché d'exportation?

Le PRÉSIDENT: S'il m'est permis d'apporter une seule suggestion en réponse à M. Quelch, je pense qu'il sera presque impossible au Dr Wallace de nous dire avec certitude ce que seront nos relations commerciales, après la guerre, par rapport à la théorie de la balance du Commerce; il vaudrait peut-être mieux que nous acceptions son conseil et lui demandions de parler davantage des marchés domestiques, plutôt que de lui faire dépenser trop de temps à répondre à cette sorte de questions.

M. QUELCH: Pourrait-il dire de quelle manière nous pourrions agrandir notre marché intérieur?

Le PRÉSIDENT: N'importe quoi, pourvu qu'il s'agisse du marché intérieur.

M. JEAN: Il me semble qu'il y a des choses précieuses que nous essayons de trouver, nous de ce Comité. On les a classées en trois catégories. Quelqu'un a dit que nous allons essayer de trouver une manière de donner du travail à tous les Canadiens, dès la fin de la guerre; quelqu'un a dit que nous visons à la meilleure production possible; quelqu'un a dit enfin que ce que nous cherchons, c'est un bon niveau de vie pour tout le monde, et que nous l'obtiendrons en améliorant les conditions générales d'avant la guerre. Naturellement, peu importe lequel de ces buts chacun de vous préfère, car l'exploitation et la conservation de nos ressources naturelles vise également tous ces buts. En tant que Comité parlementaire, nous

devrions trouver ce que devraient être les mesures du Gouvernement par rapport à ce que nous étudions et les moyens à notre disposition pour arriver à ces objectifs. Je me demande si le Dr Wallace pourrait nous dire aussi précisément que possible ce que le Gouvernement fédéral devrait faire à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire ses propres recommandations sur ce que pourra faire ou ce que devrait faire le Gouvernement?

M. JEAN: Non, non.

Le TÉMOIN: Il est si difficile de parler sans paraître parler au nom de mon comité. Nous n'en sommes pas rendus au point de décider quelles recommandations nous allons faire.

Le PRÉSIDENT: Nous devons donc comprendre que vous parlerez en votre propre nom.

M. JEAN: Oui, sans accepter vos opinions.

Le PRÉSIDENT: Et il sera entendu que ces opinions sont les opinions personnelles du Dr Wallace et non pas celles du comité consultatif.

M. CASTLEDEN: A propos de ce qu'a dit le Dr Wallace du développement de la Russie, je me demande si son comité a étudié la possibilité de faire servir les laboratoires de recherches de l'Etat et les corps de prospecteurs de l'Etat; il s'agirait de faire travailler au service de l'Etat les jeunes gens que nos universités forment dans le domaine de la métallurgie, en vue de conserver les richesses naturelles du pays, et ensuite de nous servir de nos propres laboratoires pour aplanir un bon nombre des difficultés dont a parlé le Dr Wallace à propos des droits que paie l'industrie minière.

Le TÉMOIN: Vous voulez dire que le Gouvernement exploiterait lui-même les propriétés?

M. CASTLEDEN: Oui; il s'agit d'abord de faire de la prospection pour trouver les gisements, puis de trouver dans les laboratoires comment ces gisements pourront être le mieux exploités, et enfin de confier, peut-être, à une compagnie le soin de les exploiter selon un système de gérance. A-t-on étudié quelque projet semblable?

Le TÉMOIN: Nous ne sommes pas entrés dans ces détails.

M. CASTLEDEN: Je pense que notre Comité ferait volontiers une recommandation à cet effet—qu'il faudrait faire une étude de cette sorte—si cela peut aider de quelque manière.

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous devons maintenant nous ajourner, en disant au Dr Wallace que nous apprécions à toute leur valeur sa présence ici, aujourd'hui, et les renseignements qu'il nous a donnés.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

SESSION DE 1942

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

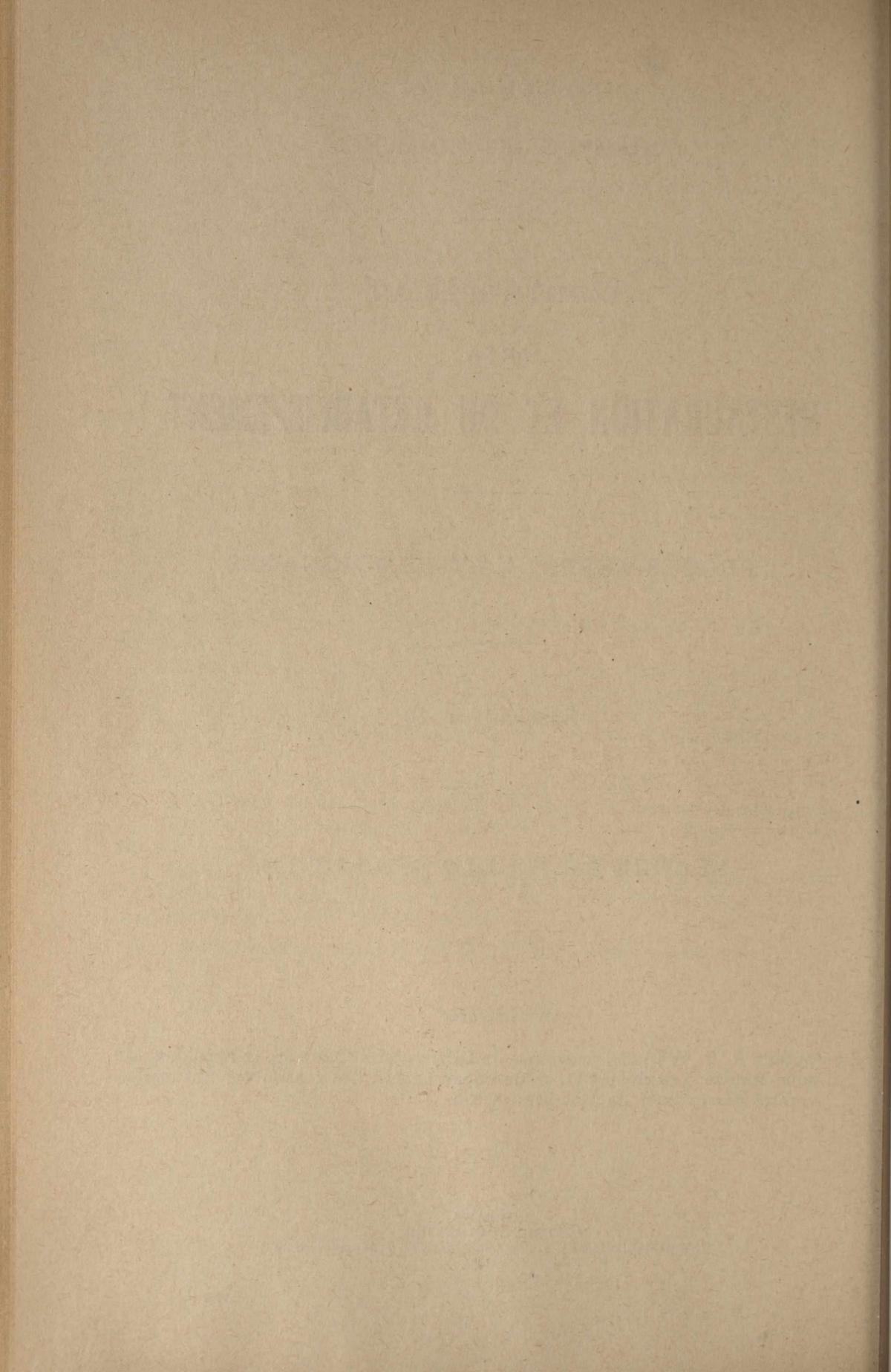
Fascicule n° 10

SÉANCE DU JEUDI 9 JUILLET 1942

TÉMOIN:

Le docteur R. C. Wallace, principal de l'Université Queen's, et président du sous-comité d'exploitation et de conservation des ressources naturelles, comité consultatif de la restauration.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942



PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 9 juillet 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures 30 du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castle-den, Eudes, Gillis, Harris (*Danforth*), Hill, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Matthews, Purdy, Quelch, Ross (*Middlesex-Est*), Turgeon et Tustin — 17.

Sont aussi présents: Le docteur L. C. Marsh, conseiller sur les recherches du comité consultatif de la restauration.

M. J. E. Mackay, secrétaire du comité consultatif de la restauration.

M. McNiven, au nom de M. Macmillan qui a dû s'absenter, présente un rapport du comité de direction exposant le programme qui doit être suivi pour le reste de la session. M. McNiven propose l'adoption du rapport.

Le docteur R. C. Wallace, principal de l'Université Queen's, de Kingston, et président du sous-comité d'exploitation et de conservation des ressources naturelles, est rappelé et interrogé de nouveau. Il se retire.

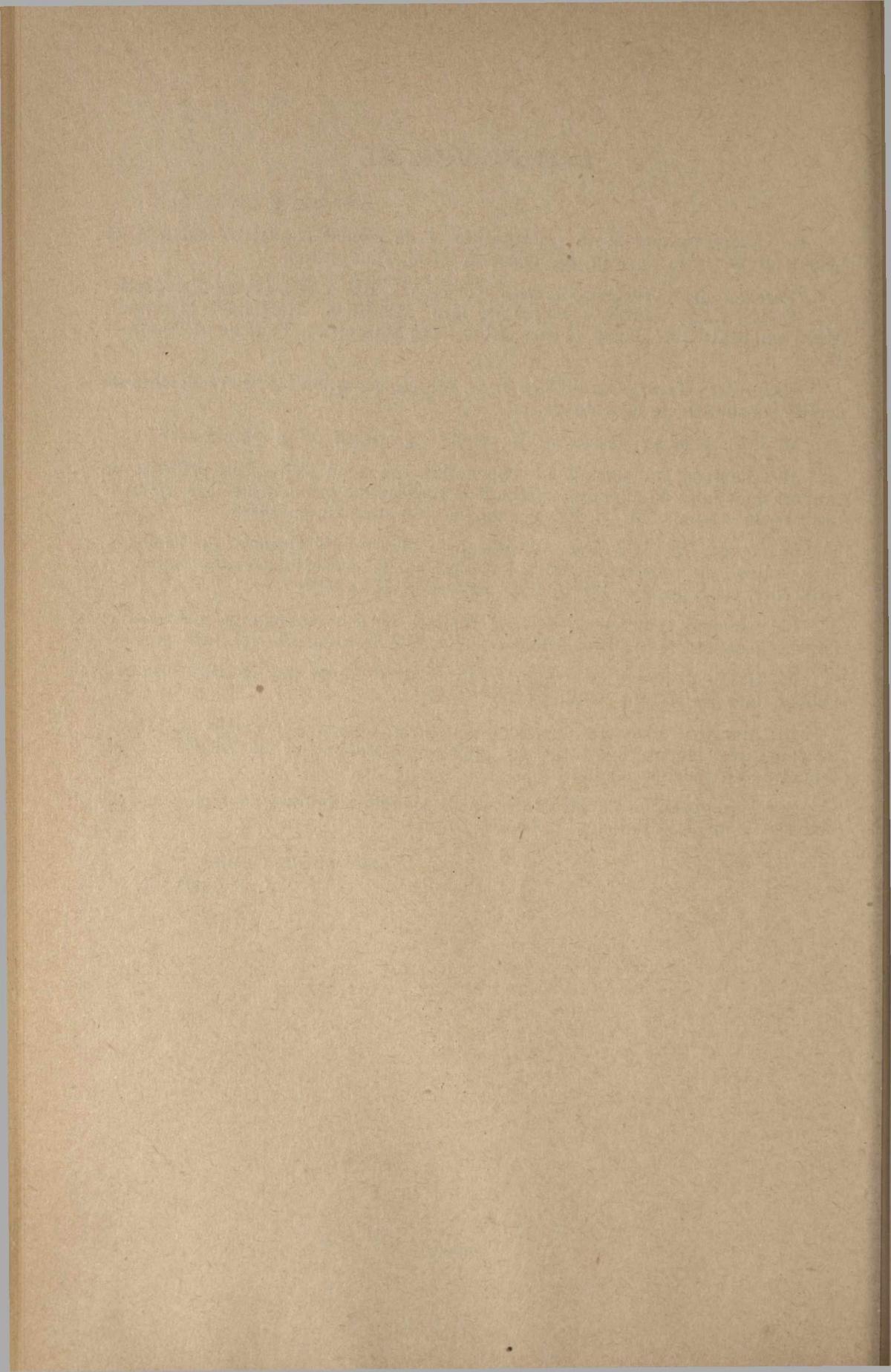
Le président remercie le docteur Wallace de son témoignage instructif et l'invite à assister à d'autres séances du Comité lorsque cela lui sera possible.

M. Harris demande au docteur Wallace de produire une liste des usines à vapeur dans les régions houillères de l'Ouest.

M. MacNicol demande un état des besoins probables d'énergie au Canada au cours des cinq prochaines années approximativement, et du marché possible pour les appareils électriques.

Sur la proposition de M. McNiven, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le lundi 13 juillet, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

SALLE 947, CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 9 juillet 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures 30 du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Le docteur Wallace est encore appelé à témoigner aujourd'hui. Cependant, avant de l'appeler, j'aimerais que M. McNiven présentât le rapport du comité de direction qui s'est réuni hier. Dès que nous en aurons disposé, j'appellerai le docteur Wallace.

M. McNIVEN: Monsieur le président et messieurs, certains membres du comité de direction se réunirent hier après-midi et étudièrent le programme pour le reste de la session. Le docteur MacMillan, président de ce comité, était occupé ailleurs; il est membre d'autres comités, ce qui l'a empêché d'être présent. Il n'est que juste de dire que lors de la convocation de la réunion, M. Jean était introuvable. Les autres membres du comité — MM. MacNicol, Gillis, Quelch — et moi-même — étions présents, avec le président du comité. Le comité m'a demandé de soumettre ce qui suit comme étant sa conclusion.

(Le rapport du comité de direction est lu et adopté).

M. BERTRAND: Avant que nous ne passions à autre chose, puis-je demander, monsieur le président, si le comité de direction a étudié la possibilité de siéger au cours de l'intersession? J'entends le comité de la restauration.

Le PRÉSIDENT: Ce point n'a pas été étudié jusqu'ici. Si vous le désirez, M. McNiven peut en prendre note, et le comité de direction l'étudiera à sa prochaine réunion.

M. BERTRAND: La question est d'une grande importance et comportera probablement beaucoup de travail.

Le PRÉSIDENT: Le comité de direction pourrait étudier cette question.

M. BERTRAND: Et elle pourrait probablement être discutée aussi avec les ministres.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous en prendre note, monsieur McNiven?

M. McNIVEN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Cela vous convient-il?

M. BERTRAND: Oui.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas autre chose sur le tapis, je demande au docteur Wallace de poursuivre l'excellente déposition qu'il nous a donnée à la dernière séance, et puis de nous laisser l'interroger de temps à autre.

Le Dr R. C. WALLACE, président du sous-comité de la mise en valeur et de la conservation des ressources, est rappelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, il y avait une question à la fin de mon témoignage de la semaine dernière que je voudrais exposer davantage si vous voulez bien m'entendre. C'était à propos de l'utilisation de la houille, et tout particulièrement de la houille de l'Ouest. Elle se rapportait à sa plus grande utilisation par l'industrie actuelle et future. Puis-je vous parler de la situation concernant la houille de l'Ouest? Je ne saurais vous donner autant de renseignements utiles sur celle de l'Est.

Ceux qui s'intéressent aux combustibles de notre continent s'entendent généralement pour reconnaître qu'il est sage de consommer autant de houille que possible et de ne pas trop entamer les ressources de pétrole ou de gaz naturel qui sont des plus limitées et dont les emplois sont très particuliers. Il est sage

d'essayer de préparer la houille pour le plus grand nombre de fins possible, et cela dans l'intérêt de la bonne conservation de nos ressources. Au Canada, il nous reste encore de forts dépôts de charbon. Dans l'Ouest il s'est agi principalement d'agrandir le débouché du charbon qui, dans les régions situées à l'est des montagnes, est généralement de qualité inférieure. La question du transport s'est révélée importante à ce propos. Bien entendu, les autorités fédérales l'ont étudiée depuis nombre d'années.

La houille, tout d'abord, est une industrie lourde. Ainsi que les membres du Comité le savent, je crois, la Colombie-Britannique a pris des mesures pour découvrir la production possible de fer et d'acier sur son littoral. Il existe un rapport préparé par un groupe d'ingénieurs très compétents sur le développement possible de l'industrie du fer et de l'acier sur la côte de la Colombie-Britannique en utilisant ses houilles de cokéfaction. Ce rapport démontre qu'une industrie produisant 75,000 tonnes—ce qui n'est pas très considérable—qui utiliserait en partie les magnétites de la côte et d'ailleurs, et en partie la ferraille disponible, pourrait être établie, probablement sur l'île de Vancouver; elle emploierait les houilles de cokéfaction de Comox. Cette mise en valeur ne serait pas importante, mais elle constituerait du moins le début de l'utilisation des houilles de l'Ouest par l'industrie lourde. Pour ce qui est des régions des prairies, elles semblent ne pas être en cause pour l'instant. Il peut y avoir encore des gisements de minerai de fer accessibles dans le nord, mais jusqu'ici rien n'indique que l'on pourrait établir une industrie lourde alimentée par les gisements houillers des prairies de l'Ouest. Pour cette raison, on s'est principalement occupé de la préparation des houilles afin de pouvoir les utiliser dans un état plus compact que présentement. Une méthode de transformation de la houille consiste à en tirer du pétrole par ce que l'on appelle le procédé d'hydrogénation. Non seulement cette méthode s'avère économiquement impraticable non pas uniquement quant aux charbonnages de l'Ouest canadien, mais dans tout notre continent, tant qu'il y aura des ressources de pétrole comme aujourd'hui. Elle est beaucoup trop coûteuse. Elle est applicable sur notre côte de l'Ouest, mais elle n'est pas praticable économiquement, dans les conditions actuelles. Pour cette raison, les principaux travaux de recherches, tant dans les laboratoires fédéraux que dans l'Ouest, en Alberta, ont visé, dans la préparation des houilles, à les rendre plus compactes, soit par la cokéfaction là où elles s'y prêtent, ou la préparation en briquettes, afin d'éviter l'effritement dans le transport et de rendre ce transport plus facile.

On a beaucoup fait jusqu'ici afin de rendre la houille plus compacte. Toutes les houilles ne se prêtent pas bien à la carbonisation. Certaines sont bien cokéfiantes alors que d'autres ne le sont pas. Mais la méthode de carbonisation à basse température qui donne aussi un fort rendement de goudron a été essayée et elle est utilisée actuellement jusqu'à un certain point dans l'Ouest. L'ancienne méthode de cokéfaction était, naturellement, la méthode du four à ruche, laquelle laissait échapper les autres composants qui sont précieux dans la désintégration de la houille. La nouvelle méthode, adoptée dans tous les centres industriels importants, est celle de cokéfaction des sous-produits qui donne le goudron, le gaz et les autres sous-produits. On fabrique actuellement beaucoup de briquettes de houille. Cette fabrication est à son début, mais elle prend de l'ampleur. Les houillères Braziau ont déjà produit une briquette ne contenant presque pas de liens ou pas du tout. L'asphalte et le goudron donnent des liens, et même les produits des céréales dans l'Ouest. Mais on obtient assez bien par la pression des briquettes avec très peu ou même pas du tout de liens. En considérant la situation dans l'Ouest—je parle maintenant surtout de la région à l'est des Rocheuses—il est plus probable que la distribution et l'utilisation de la houille progresseront en préparant toute la houille de façon à ce qu'elle se prête mieux au transport plutôt qu'en établissant des industries diverses à côté des gisements houillers.

Il faut tenir compte d'un autre facteur qui mérite d'être mentionné en rapport avec le développement de l'énergie électrique, et que j'aimerais aborder plus tard, monsieur le président. Voici le facteur dont il s'agit: la houille de l'Ouest joue un rôle important dans ce développement, plus que dans les grandes étendues à forces hydrauliques de l'Est où elle est rare ou absente. Autrement dit, en Alberta, par exemple, une partie considérable de la production houillère sert à la production d'énergie par la vapeur. L'un des développements d'énergie futurs les plus probables et dont une grande réserve sera disponible après la guerre au Canada, sera l'extension de l'électrification rurale par tout le Canada. Une partie seulement de notre population agricole a pu profiter jusqu'ici de l'énergie électrique. Bien que la quantité totale d'énergie qui serait consacrée à notre population agricole ne suffirait pas à absorber les heures creuses, la situation s'améliorera lorsque disparaîtra la demande d'énergie pour les industries de guerre. Les avantages de l'électrification rurale sont doubles. L'un de ces avantages est qu'elle crée une collectivité agricole bien plus stable ou bien plus solide vu que les aménagements nécessaires sont à sa portée. L'autre est qu'elle fait naître sur-le-champ la demande d'une grande variété d'appareils électriques qui surgit dès qu'un centre est électrifié.

Nous avons constaté, en Ontario, que le développement de l'énergie électrique a fait surgir un vaste débouché pour les poêles, chaufferettes, lessiveuses, grille-pain électriques, etc. C'est un facteur très important, pour l'industrie et les marchés locaux qu'elle pourra obtenir après la guerre. On s'attend donc à une plus grande mise en valeur des houillères à cette fin, jointe au développement des forces hydrauliques dans l'Ouest pour une électrification rurale plus étendue qu'il n'a été possible jusqu'ici. Cela ne fait pas encore présager une très grande demande susceptible d'entraîner le développement immédiat de vastes ressources, mais il semble que ce soit un sage procédé à suivre pour la mise en valeur future des types de houille de qualité inférieure, celle-ci étant très abondante dans les prairies de l'Ouest.

Les perspectives sont quelque peu meilleures sur les côtes pour l'établissement de l'industrie lourde dont le développement dépendrait d'une plus grande utilisation des houillères. Celles-ci ne sont guère développées sur notre littoral de l'Ouest. C'est à peu près tout ce que je voulais vous dire touchant la situation houillère. Le temps m'a manqué à la dernière séance. Je voulais réfléchir davantage. Si vous voulez me permettre de vous entretenir de l'énergie hydro-électrique, je le ferai volontiers, monsieur le président. Il conviendrait peut-être d'étudier toute la question.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

Le TÉMOIN: La situation relative à l'énergie au Canada—j'entends l'énergie hydro-électrique—mérite aussi une étude approfondie relativement à l'après-guerre. L'essor de l'énergie hydro-électrique au Canada a été des plus rapides, disons depuis 1904 ou même 1910, principalement à cause de la grande expansion des industries électro-métallurgiques, des industries de la pulpe et du papier, des industries électro-chimiques dans tout le Canada au cours de ces années. L'industrie hydro-électrique dans l'ensemble au Canada produit maintenant presque 9,000,000 de C.V. Il est probable que sa production dépasse même maintenant ce chiffre, vu qu'elle est en plein essor. L'on estime que le tiers de ces 9,000,000 de C.V. est affecté à des industries de guerre. Ce débouché prendra fin après la guerre. On envisage donc un essor de l'exploitation hydro-électrique qui produira pendant quelque temps une grande quantité d'énergie à bon marché, pour laquelle il faudra trouver un emploi productif au Canada. Certains modes d'emploi surgiront assez rapidement. Je crois que les pulperies et les papeteries emploient l'énergie électrique dans une grande mesure pour certains procédés—par exemple, pour la production de la vapeur. Puis, la demande d'énergie est si grande depuis peu, surtout dans l'industrie de l'aluminium, que les industries sont revenues à la houille pour la production de la

vapeur; l'énergie disponible est maintenant nécessaire pour les industries de guerre du Canada, en sus des fins domestiques ordinaires.

M. McNiven:

D. Où emploie-t-on la houille dans l'industrie de l'aluminium?—R. La houille dans l'industrie de l'aluminium?

D. Oui.—R. On ne l'emploie pas. D'après ce que j'en sais, cette industrie fonctionne presque entièrement par l'énergie hydraulique. Je disais que l'industrie de la pulpe et du papier, qui produisait anciennement de la vapeur au moyen de la houille et qui avait adopté ensuite l'énergie hydro-électrique, est revenue maintenant à la houille, vu les autres besoins d'énergie.

D. En effet.—R. Par exemple, la General Electric aux Etats-Unis a établi de vastes laboratoires de recherches pour les appareils dont aura besoin l'industrie électrique après la guerre et qu'elle pourra lui fournir. Elle croit que c'est un domaine très important auquel il faut penser dès maintenant et auquel il faut ouvrir une voie. Ce marché sera tellement modifié après la guerre que cette industrie doit être prête à fabriquer des appareils susceptibles de se vendre alors. Bien qu'il soit vrai qu'au Canada—en tenant compte de la situation pendant une période de trente ans—l'excédent d'énergie ne soit disponible que depuis tout récemment, il y aura un excédent dès la fin de la guerre et, jusqu'à ce qu'il soit absorbé par l'emploi industriel, il sera nécessaire de résoudre ce problème.

Puis-je revenir un instant à l'électrification rurale? Il me semble—et nous sommes tous d'avis je crois—que c'est une très bonne chose d'accorder à la population agricole les commodités dont jouit la population urbaine.

M. Ross: Ce n'est que juste.

Le TÉMOIN: Oui, c'est mon avis. Une électrification rurale aussi étendue que possible devrait être entreprise dès la fin de la guerre. Des experts en énergie électrique me disent que l'énergie nécessaire ne sera pas aussi considérable qu'on le croit, s'il s'agit simplement de la ferme et des fins domestiques. Mais il y a un autre facteur dont il faudra tenir compte. L'on espère que le développement d'énergie pour les petites collectivités amènera quelque décentralisation de l'industrie vers les régions rurales, loin des villes. Il semble donc qu'il y ait un domaine qui mérite une étude très importante pour ce qui est du raffermissement de notre économie canadienne.

M. Ross:

D. J'ai pris une ou deux notes lorsque vous parliez de la houille et de nos ressources houillères de l'Ouest. Avec le projet de la décentralisation industrielle, n'est-il pas juste de supposer que les vastes réserves de houille inutilisées depuis longtemps dans l'Ouest, seront naturellement requises afin que ce travail important de la décentralisation industrielle se poursuive et réussisse dans l'Ouest, de même que l'électrification?—R. On espère qu'il en sera ainsi. Ceux d'entre nous qui avons habité l'Ouest quelque temps, ayant toujours à l'esprit une expansion industrielle de plus en plus poussée dans les régions où opère le producteur de base, avons constaté que sa réalisation était plutôt lente et ardue. L'Ouest ne sera pas une unité économique complète et saine tant qu'y régnera uniquement le producteur de base. Il faut qu'il s'y développe aussi des industries de préparation secondaires. La difficulté a été d'abord, dans une large mesure, de trouver des matières premières pour cette préparation, et, en second lieu, la mise en vente parmi une population relativement faible. Mais plus on exploitera de centrales électriques, plus, comme nous le croyons tous, se fera sentir le besoin croissant de la décentralisation de la population, et plus cette expansion sera possible. L'un des problèmes les plus importants au Canada, me semble être d'assurer que la vie industrielle, agricole et économique y soit équilibrée dans toute la mesure du possible.

Le PRÉSIDENT: Le Dr Wallace est disposé à répondre aux questions sur tout ce qu'il a abordé aujourd'hui. M. McNiven avait commencé à lui en poser à la dernière séance et je lui ai demandé de les suspendre. Je l'inviterai à les reprendre maintenant.

M. McNiven:

D. Docteur Wallace, vous avez dit, il y a un instant, qu'il n'était pas sage de développer des industries à proximité des houillères. Vous entendez, je suppose, l'utilisation de la houille pour la production d'énergie; c'est-à-dire amener l'industrie à la houillère. Cependant, n'a-t-on pas procédé de la sorte dans certaines régions de l'Ouest canadien? Par exemple, Medicine-Hat compte trois très importantes minoteries, de même qu'une poterie et une verrerie qui s'y sont établies seulement parce que le combustible y est bon marché?—R. Absolument. Je crains de vous avoir donné une fausse impression si j'ai dit cela. Le développement industriel dans les régions houillères est naturel et se fait dans le monde entier. D'autres matières premières, lorsqu'il le faut, sont amenées aux houillères, par exemple au sud de la frontière internationale, immédiatement au sud de notre pays.

D. Vous connaissez les vastes gisements de lignite au sud de la Saskatchewan?—R. Oui.

D. Nous suggéreriez-vous l'usage qu'on pourrait en faire dans une exploitation d'après-guerre?—R. Il me semble qu'un moyen sage—et c'est là le problème—consiste à employer les matières premières à pied d'œuvre, plutôt que de les faire venir d'ailleurs pour les traiter. Cela impliquerait, autant que possible, le traitement secondaire des produits agricoles de diverses sortes ou des matières premières de nature minérale. Actuellement, l'exploitation des argiles du sud de la Saskatchewan est en pleine expansion. Ces argiles sont de bonne qualité.

D. Toutes les poteries sont transportées à Medicine-Hat ou dans d'autres municipalités?—R. Certaines d'entre elles n'en sont pas éloignées. Elles y sont transportées à cause du combustible bon marché qu'on y trouve. Je veux vous faire comprendre qu'il est sage d'établir des industries à proximité des houillères, là où il est possible de les développer près d'un marché, à cause de la proximité relative des matières premières. Mais lorsqu'il faut les faire venir de l'Est, par exemple, jusqu'à nos régions houillères de l'Ouest, et les mettre ensuite en vente dans l'Est, alors cela devient—il a été impossible jusqu'ici d'établir des industries sur cette base.

D. Je crois que l'Australie dépend surtout pour son énergie de dépôts de lignite de qualité inférieure, inférieure à celui de la Saskatchewan. Connaissez-vous quelque chose du développement de l'énergie en Australie?—R. Non. Je crains de ne pouvoir rien vous dire de précis à ce sujet.

D. Que pensez-vous de l'établissement d'ateliers de confection et de fabriques analogues dans l'Ouest canadien?—R. On trouve à l'heure actuelle dans nos villes de l'Ouest des ateliers de confection assez importants.

D. Il y a à Edmonton une fabrique de salopettes et une autre de chemises?—R. Oui. Ce sont elles que j'avais à l'esprit. D'après ce que j'en sais, cette industrie est assez florissante.

D. Je le crois. Winnipeg compte aussi quelques fabriques, mais elles n'emploient pas beaucoup de l'énergie dont nous avons parlé aujourd'hui. La quantité en est restreinte.

M. MACNICOL: Puis-je suggérer que vous régularisez l'interrogatoire, monsieur le président. Le Dr Wallace a divisé son sujet en trois rubriques—le fer, la houille et l'énergie. Nous parlons actuellement de la houille. Revenons au début de ses observations, commençons par son premier exposé sur le fer et discutons-le. Ensuite nous pourrions prendre le deuxième, la houille, et puis l'énergie électrique.

Le PRÉSIDENT: Oui, très bien, mais ce sujet a fait surgir celui de la décentralisation industrielle. Voici ce que j'allais suggérer: M. Harris a posé une question; je lui ai demandé d'attendre que vous eussiez fini, monsieur McNiven. Ensuite nous verrons à régulariser la procédure.

M. HARRIS: Je fais mienne la proposition de M. MacNicol. Il vaudrait mieux procéder ainsi qu'il le propose. Le Dr Wallace a très bien décrit les possibilités et les avantages concernant le fer, la houille, etc. Il a aussi laissé entendre qu'il a longtemps habité l'Ouest et qu'il est très bien au courant de la situation. Qu'on nous donne maintenant l'autre aspect de la situation: ses désavantages. Peut-être qu'avec votre permission, monsieur le président, il pourrait nous dire un mot des problèmes et nous exposer quelque solution. D'abord, commençons par l'eau et les approvisionnements d'eau—la nature de l'eau elle-même. Il est probable que l'eau dure empêche des industries telles que précitées de s'établir là-bas.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez maintenant de l'Ouest, n'est-ce pas?

M. HARRIS: Oui, je reprends la suite des observations du témoin. Prenez Moose-Jaw, par exemple. Il n'y a pas d'approvisionnement d'eau à cet endroit; du moins, pas d'approvisionnement satisfaisant. La brasserie Moose-Jaw a fermé ses portes parce qu'elle ne pouvait trouver d'eau. D'autres usines qui voudraient s'établir dans les prairies de l'Ouest ne peuvent avoir un approvisionnement d'eau.

M. McNIVEN: Nous avons deux brasseries à Regina, à quarante milles de là. Elles vous fourniront ce qu'il vous faut, monsieur Harris.

M. HARRIS: Sans doute. Je ne pensais pas à cela. Mais l'eau dure de Regina constitue un problème très sérieux. Cela se rapporte directement à la houille, surtout lorsqu'on l'emploie pour la production de l'énergie. Si le témoin pouvait nous entretenir de ce sujet, j'aimerais l'entendre. Puis, il y a l'autre problème qui diffère complètement de celui-là. Ainsi que vous le savez probablement, monsieur le président, dans les provinces de l'Ouest des villes se sont agrandies d'après les prescriptions, jugées très sages, des autorités provinciales et municipales quant à l'établissement de certaines industries. Elles ont décrété que tel quartier serait résidentiel et que dans tel autre certaines industries légères pourraient s'établir. Les industries lourdes doivent s'établir ailleurs. Bon nombre d'industries légères s'étaient établies dans l'Ouest; les industries lourdes ou semi-lourdes aimeraient s'y établir. Je pense surtout à celles du fer et de l'acier. Vu les amoncellements de ferraille disponible, les provinces de l'Ouest offrent de vastes possibilités pour certaines de ces industries. Voici le problème auquel elles sont en butte. Quand on étudie les centres, les centres ferroviaires surtout, on constate que toute une zone peut être réservée aux maisons d'habitation, une autre aux industries légères, et ainsi de suite, et l'organisation provinciale et municipale comporte tant de restrictions que ceux qui voudraient y établir des industries en sont très découragés ou, à tout le moins, doivent s'établir dans les faubourgs mal situés et, sans les facilités ferroviaires qu'ils voudraient. Avec la permission de M. McNiven, j'aimerais avoir une explication du témoin quant à la question de M. Harris au sujet de la présence ou de la disponibilité de l'eau et de sa dureté et, en deuxième lieu, sur la rareté de l'eau, et puis sur l'autre problème concernant les restrictions municipales relatives aux industries.

Le PRÉSIDENT: M. MacNicol et messieurs, je crois que la première question de M. Harris concernant la présence ou l'accessibilité de l'eau et sa nécessité pour le développement de l'énergie avec la houille est tout à fait conforme au témoignage du Dr Wallace. Il pourrait répondre à la première question, et puis nous verrons à la deuxième question, monsieur Harris. Je ne dirai pas qu'il peut y répondre, mais il peut en traiter.

Le TÉMOIN: Pourrait-on me répéter cette question, monsieur le président?

M. Harris:

D. La première avait trait à l'eau; sa dureté la rend-elle impropre à l'usage industriel? Cette eau se prête-t-elle à la production de la vapeur sans frais excessifs pour l'adoucir? En deuxième lieu, il y a aussi la question de la rareté de l'eau dans bien des régions.—R. Je ne suis pas certain de pouvoir répondre comme il le faudrait aux questions de M. Harris. Je puis dire que je me trouvais à Winnipeg alors que la ville a abandonné un approvisionnement d'eau dure pour un approvisionnement d'eau adoucie. Elle a trouvé pratique de s'alimenter à un grand réservoir naturel, le lac des Bois, à près de cent milles, alors qu'auparavant elle avait tiré son eau de puits dans la pierre calcaire immédiatement au nord de la ville. Nul doute qu'il en soit résulté une profonde modification au point de vue industriel, pour ceux qui étaient obligés d'avoir des chaudières, je veux dire les industriels. Les trois villes de l'Ouest—je parle maintenant des plaines—Edmonton, Saskatoon et Calgary—ont un approvisionnement d'eau fluviale relativement abondant. Somme toute, l'eau de ces rivières n'est pas très dure. Il est vrai que dans les prairies, à une certaine distance de l'approvisionnement d'eau fluviale pour fins industrielles, il y a des difficultés en certains endroits. Pour ma part, je ne compte guère sur l'établissement d'industries lourdes dans les régions des prairies. J'entends en dehors de Winnipeg qui en compte déjà beaucoup et où l'on en verra surgir davantage. Je penserais plutôt, anticipant l'avenir, à l'établissement d'industries plus légères propices à la région agricole et dont le développement sera bien plus varié avec le temps. Il y aura une plus grande variété de récoltes susceptibles d'être préparées, de sorte que le produit sera plus concentré que maintenant et sera expédié vers un débouché à population plus forte. Nous ne pouvons pas compter sur un fort accroissement de la population dans l'Ouest. Dans ses régions du sud, l'agriculture est mécanisée et le restera. On s'attendrait à une population plus forte dans les régions du nord, avec un plan plus mûri. Mais, avec l'avenir que nous envisageons, nous ne trouverons pas de forts éléments de population susceptibles d'absorber une forte partie de la production industrielle que l'Ouest pourrait produire. Il ne nous faut pas oublier les énormes distances que doivent parcourir les produits jusqu'aux grands centres, vers l'Est et vers l'Ouest. Il me semble donc que la manière sage d'envisager la question, partout où la chose est possible, et là où les industries sont assez concentrées, c'est de développer les industries secondaires avec les principaux produits de base de l'Ouest.

M. McNiven:

D. Voulez-vous dire que nous devrions nous attendre à établir une industrie de production de l'alcool ou une industrie des produits plastiques dont le blé serait la base?—R. Si on trouve une méthode praticable et économique de le transformer. Jusqu'ici, le prix est passablement fort. Mais il se fait beaucoup de recherches. C'est l'une des sphères de recherches où il peut être possible d'obtenir éventuellement un développement économique.

M. Harris:

D. Que dites-vous de ma deuxième question, à propos de la rareté de l'eau là où on trouve du charbon?—R. Je vous demande pardon?

Le président:

D. Pouvez-vous nous dire pourquoi l'eau est rare dans les régions houillères de l'Ouest?—R. D'habitude elle n'est pas rare dans les régions houillères des contreforts. Dans l'ensemble, les ruisseaux des montagnes les arrosent. Somme toute, d'après ma connaissance des gisements houillers de l'Ouest, la rareté de l'eau n'y constitue pas un problème sérieux. Je vous parle de mémoire et il faudrait que je vérifie les détails. Mais je doute que la rareté de l'eau dans la région des contreforts de l'Ouest complique le développement industriel raisonnable.

D. Cette rareté constitue-t-elle une difficulté dans la région d'Edmonton, ainsi qu'à l'ouest de cette ville, là où il y a de la houille? L'eau y est-elle rare? —R. Non, je serais d'avis qu'un emplacement industriel pourrait être choisi assez facilement à proximité de l'eau dans n'importe laquelle des régions que je connaisse. Je répète que je n'anticipe pas, pour ma part, un développement industriel très étendu.

M. Bertrand:

D. Vous venez de parler du transport et vous avez dit qu'il constituerait toujours un problème dans l'utilisation des ressources naturelles de l'Ouest. En parlant de la houille, vous avez mentionné sa fabrication en briquettes. Savez-vous de combien son volume serait réduit par sa mise en briquettes afin de la transporter dans l'Est, et si sa qualité s'en ressentirait?—R. La mise en briquettes améliore sa qualité jusqu'à la rendre comparable à celle d'un charbon assez dur, pour ce qui est de la valeur calorifique. Je ne saurais vous renseigner quant à la réduction de la dimension pour fins de transport.

M. MACNICOL: Il faut environ trois tonnes pour deux tonnes de briquettes.

Le PRÉSIDENT: Vous avez dit trois à deux?

M. MACNICOL: Oui. Le poids ne serait pas changé.

M. Quelch:

D. J'ai une question à poser touchant l'emploi de la houille et le développement de l'énergie. Le Dr Wallace a insisté sur l'avantage de l'électrification rurale. Je me rappelle que, dans un grand nombre des régions rurales, il existe des lignes de transmission d'énergie, mais que dans la plupart des cas, la très grande majorité des cultivateurs ne peuvent s'en servir vu son coût prohibitif. Le Dr Wallace dirait-il que, si l'électrification rurale a lieu, ce serait à titre d'utilité publique en vue de réduire le coût?—R. Je pense que dans l'ensemble de la restauration il faudra que le Gouvernement canadien considère jusqu'à quel point il devra aider la stabilisation de notre vie économique. Je prévois que bon nombre de ces projets, s'ils sont mis en valeur, seront aidés par le Gouvernement fédéral. Une partie du problème, lorsque j'étais dans l'Ouest, pour ce qui était du cultivateur et de l'énergie électrique dont il avait besoin, se rapportait au coût du transformateur, lorsqu'il faut abaisser le courant pour ses besoins. Le coût en était plutôt élevé.

M. McNIVEN: De \$500 à \$600.

Le TÉMOIN: Ne peut-on considérer qu'une fois la guerre terminée, s'il y a un approvisionnement d'énergie à bon marché d'inutilisé—il en sera certainement ainsi—l'une des compagnies productrices d'énergie et des industries les plus importantes dans l'Est canadien, dans le Québec, consacre actuellement les deux tiers de l'énergie qu'elle produit à l'industrie de guerre et rien qu'un tiers à l'industrie domestique. S'il doit y avoir—et l'on nous dit qu'il y aura—une grande quantité d'énergie disponible, ne serait-il pas avantageux pour les compagnies elles-mêmes d'entrer en relation avec les personnes qui emploient et emploieront les appareils électriques? On s'attend à trouver une méthode par laquelle la compagnie elle-même, peut-être de concert avec le Gouvernement, pourrait faire en sorte d'amener l'énergie électrique chez le cultivateur. Je fais une recommandation et je ne parle pas d'un programme que nous avons défini. Mais il faut que l'agriculture canadienne repose sur une base saine dans l'intérêt du Canada. L'une des choses qui permettent au cultivateur de vivre assez bien et librement, est l'emploi de l'énergie électrique partout où il en a besoin. Par conséquent, si nous prévoyons une ligne de conduite avantageuse pour le public, c'est là l'une des choses qui aura une grande importance dans la stabilisation de toute notre économie.

M. Quelch:

D. Diriez-vous que l'utilisation plus répandue de l'énergie électrique dans l'Ouest—par exemple, dans la région de Calgary— en amènerait le prix à peu près comme en Ontario? Actuellement, elle coûte bien plus cher, n'est-ce pas, bien qu'on y trouve de l'eau et de la houille à bien meilleur compte qu'en Ontario? Du moins, il en est ainsi pour la houille, n'est-ce pas?—R. Je ne suis pas en mesure de pouvoir comparer ces prix ni ces coûts. Je n'ai pas étudié la question. Bien entendu, ce marché de Calgary est bien moins important que celui de l'Est de l'Ontario.

D. Se serait le point principal?—R. Les énormes marchés de la vallée du St-Laurent, du Québec et de l'Ontario occidental rendent possible ce qui n'est pas facile dans l'Ouest où les lignes de transport sont très étendues pour un usage relativement restreint. Comme vous le savez, nous avons fait la même constatation quant au téléphone, dans l'Ouest. Ce problème provient de la colonisation restreinte. Elle est nécessairement clairsemée dans les régions de culture du blé du sud. Il en résulte un service extrêmement difficile et des frais comparativement élevés.

M. McNiven:

D. Un client au mille?—R. Je vous demande pardon?

D. Un client possible au mille?—R. Oui.

M. Quelch:

D. Tenant compte de ce fait, diriez-vous que l'énergie électrique produite par la vapeur serait fournie au cultivateur à aussi bon compte qu'elle l'est fréquemment aujourd'hui par les éoliennes?—R. C'est là un autre aspect de la situation, propre à l'Ouest. La production de l'énergie par le vent, qui y était considérée utopique il y a quinze ans, s'est réalisée dans une large mesure. Je n'irai pas jusqu'à dire que l'énergie reviendrait à aussi bon compte pour le cultivateur que celle qu'il peut produire lui-même avec son éolienne et des accumulateurs. Je l'ignore. Mais nous nous entendrons du moins sur ce point: l'énergie constante fournie par une ligne de transmission est bien plus sûre que toute énergie produite localement par des éoliennes. Le fait qu'un grand nombre de personnes puissent s'approvisionner par contrat à la même ligne de transmission donne plus d'espoir pour l'avenir que la production d'énergie par une seule unité.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser au Dr Wallace?

M. HARRIS: Je me suis demandé si le Dr Wallace n'aurait pas dans ses liasses une liste des centrales électriques dans les régions houillères de l'Ouest. Si oui, je crois qu'il pourrait la produire. Je pense qu'il y en a environ quatre cents en tout. Vous avez probablement cette liste, docteur Wallace. Beaucoup de centrales sont inutilisées, pour un motif ou un autre. Vous pourriez peut-être nous la remettre. Autre chose. Le témoin peut-il résoudre le problème qu'offre aux municipalités la restriction de leurs centres ferroviaires, surtout en ce qui concerne l'établissement des industries?

Le TÉMOIN: Je n'ai pas actuellement la liste des centrales électriques—celles à vapeur—dans l'Ouest. Je pourrais l'obtenir très facilement. La Calgary Power Company pourrait m'en fournir immédiatement la liste complète.

M. HARRIS: Je l'ai, mais j'ai cru qu'il serait peut-être commode pour le Comité de l'obtenir.

Le PRÉSIDENT: Je vais en prendre note. Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser concernant les houillères ou la production générale d'énergie?

M. MACNICOL: Oui, j'en ai un grand nombre, mais j'aimerais que le Comité procédât de façon régulière. L'étude de la question de l'énergie prendra plus d'une séance, de même que celle de la houille. Lorsque le témoin a débuté

par celle du fer, j'ai cru que nous essaierions d'abord d'étudier ce qu'il avait abordé, d'en disposer, et non pas de sauter d'un sujet à un autre, de l'énergie électrique aux houillères, au fer, et ainsi de suite. Le compte rendu n'aura pas de suite. Nous n'aurons rien de complet.

Le PRÉSIDENT: Pas si nous nous en tenons aux houillères, en tout cas. Toutes les questions, sauf une qu'on a posée aujourd'hui, se rapportaient à la production de l'énergie électrique avec la houille et aux autres emplois de la houille. J'ai demandé à M. Harris de laisser de côté pour l'instant l'autre question. Si nous en avons fini avec la houille, nous pouvons discuter le fer.

M. MACNICOL: J'aimerais dire un mot de la houille.

Le PRÉSIDENT: Je crois que si nous nous en tenons à la houille, et que nous passons ensuite au fer, cela répondra à nos fins, le témoin ayant traité de la houille comme il l'a fait du fer. En fait, les deux peuvent être reliés.

M. MACNICOL: Je veux poser cette question au Dr Wallace au sujet de la houille. A-t-on dressé un état de la quantité d'énergie électrique actuellement employée en Saskatchewan, et si oui, l'a-t-il avec lui? Dans ce cas, où est utilisée l'énergie électrique produite? Si l'énergie actuellement produite en Saskatchewan servait entièrement à la production d'énergie à bon marché, cela ne vaudrait-il pas beaucoup mieux? Par exemple, j'ignore si l'on en produit à Regina pour les besoins locaux, et à Saskatoon pour les consommateurs des autres villes et villages de la Saskatchewan. Quelle est la consommation dans chacun de ces cas et quel est le coût de production? Si l'on réunit toutes ces demandes et si l'énergie est produite au moyen de la houille, dont il y a des gisements abondants en Saskatchewan, en une même centrale électrique, quels seront les frais de production? J'ai passé quelque temps l'été dernier à Estevan, et j'y séjournerai encore cet été. J'ai été en relation avec des personnes qui y produisent de l'énergie électrique, qui savent le coût de cette production, et ce que peut donner chaque tonne de houille. C'est leur commerce. Je veux d'abord savoir ceci: supposons qu'au lieu de produire, comme cela se fait peut-être actuellement, 5,000 ou 10,000 C.V. à Estevan, avec de la houille bon marché—et il y en a en abondance—on les produirait à des centrales qui pourraient donner 100,000 C.V., le courant électrique pourrait-il être livré en Saskatchewan à meilleur compte? J'ai fait bien des calculs et je vais en faire beaucoup d'autres, mais il y faut le temps. On ne peut les faire en quelques minutes à un comité comme celui-ci, à moins de les concentrer sur un article et l'épuiser. Je veux savoir ceci: quelle quantité d'électricité produit-on en Saskatchewan, au moyen de la houille ou autrement—je suppose que l'énergie est produite au seul endroit où cela est possible, au moyen de la houille de qualité inférieure, et c'est Estevan. En prenant un chiffre arbitraire, supposons que la consommation globale s'élève actuellement à 100,000 C.V. en Saskatchewan, cette quantité d'énergie, si elle était entièrement produite à Estevan, pourrait-elle l'être 25 p. 100 moins cher qu'actuellement? Voici ce qui en est: on discute une industrie qu'on ne connaît pas. Ceux qui la discutent sont assez sérieux et assez honnêtes, mais ils ne la connaissent pas. Ceux qui ont mis des fonds dans une industrie, et des industriels comme M. Harris ainsi que d'autres qui s'y connaissent en industries, devraient s'appuyer sur les données du passé avant d'établir des industries dans l'Ouest. L'une de ces données a naturellement trait à l'énergie. Jamais on n'obtiendra qu'une industrie s'établisse dans un endroit où l'énergie est coûteuse. Il faut qu'elle y soit bon marché. Il n'y a pas d'autre moyen de la transporter aussi facilement que par une ligne de transmission. Elle est transportée à Toronto, de la rivière Gatineau, par centaines de milliers de C.V.; il en est de même pour la Beauharnois, et cela pourrait se faire à partir d'Estevan. Je pense depuis quelque temps, au sujet de l'industrie de la construction en Saskatchewan, qu'un procédé pratique et sûr pour produire l'énergie à bon marché et la livrer de même

à la Saskatchewan serait d'une aide précieuse. Il y a de l'espoir pour cette province si l'énergie peut y être produite en grande quantité.

Le PRÉSIDENT: Quelle était votre question précise, monsieur MacNicol?

M. McNIVEN: Entendez-vous au point de vue industriel?

M. MacNICOL: Au point de vue pratique.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas de discussion, parce qu'après tout, nous interrogeons un témoin.

M. MacNICOL: J'aimerais demander au témoin si on a dressé un état de l'énergie maintenant employée en Saskatchewan, un état du coût de l'énergie par C.V. au point de production. Si toute l'énergie actuellement utilisée en Saskatchewan était produite au même endroit, disons, Estevan, les frais de production s'abaisseraient-ils de 25 p. 100?

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous répondre à cette question, docteur Wallace?

M. MATTHEWS: J'allais dire que si vous pouviez donner les détails de ce qu'accomplit la *Manitoba Power Commission* dans la production de l'énergie, ce serait utile.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Matthews, pouvez-vous attendre? Nous pourrions aussi, naturellement, adjoindre ces détails à l'état en question.

M. MATTHEWS: Telle était mon intention. Y adjoindre ces détails.

Le TÉMOIN: Je n'ai pas les données voulues pour répondre à M. MacNicol.

M. MacNICOL: Je crois que le témoin pourrait les obtenir. Je puis dire que j'aime la façon dont il aborde son sujet; elle est très pratique.

Le PRÉSIDENT: Cette question me paraît pertinente. Pourriez-vous nous avoir ces renseignements?

Le TÉMOIN: Je serais heureux de les obtenir.

M. McNIVEN: L'Annuaire du Canada renferme un état là-dessus.

Le TÉMOIN: Je puis dire qu'en Saskatchewan on ne peut produire suffisamment d'énergie électrique avec les forces hydrauliques. Il faut compter sur la houille. La province en a à bon marché. Estevan est l'endroit naturel pour cette production. Je n'ai pas les données sur les frais de production et de distribution. J'obtiendra toutes celles que je pourrai.

M. MacNICOL: J'ai étudié moi-même cette question depuis longtemps, et je vais y revenir cet été, croyant que c'est là la solution de ce problème pour la Saskatchewan.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, monsieur MacNicol, ayant trait à la houille?

M. MacNICOL: Non.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions relativement aux possibilités de production d'énergie avec la houille ainsi qu'à la décentralisation de l'industrie? Une partie du témoignage du docteur Wallace portait là-dessus.

M. HARRIS: J'aimerais que M. Wallace approfondît davantage la décentralisation industrielle.

Le PRÉSIDENT: Non. Je parle de la houille.

M. MacNicol:

D. Une autre question. La houille d'Estevan ressemble fort à celle de l'Ontario-nord?—R. C'est le même lignite. J'ignore comment les deux se comparent quant aux unités caloriques, mais dans l'ensemble cette houille a les mêmes caractéristiques.

D. Ce qui s'applique à celle d'Estevan s'appliquerait à celle d'Ontario?—R. Oui, je le crois, de façon générale.

Le PRÉSIDENT: Vous aviez certaines questions à poser concernant ce que le docteur Wallace nous a dit du fer?

M. MACNICOL: Oui. Ses observations là-dessus m'ont fortement intéressé.
Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous lui poser vos questions maintenant?

M. MacNicol:

D. Je répète que j'aime la façon pratique employée par le docteur Wallace pour aborder son sujet. Il a débuté en nous entretenant du fer dans la Colombie-Britannique. J'aimerais à interroger le témoin à ce propos, car je me propose d'étudier la question cet été. Où sont les gisements de fer dont il s'agit?—R. Il y en a plusieurs, sur le littoral et dans certaines des îles, mais le plus important qui pourrait alimenter une usine serait celui de l'île Texada. Il existe un rapport imprimé que le ministre des Mines de la Colombie-Britannique a obtenu de cette compagnie touchant ce projet. On peut se le procurer.

D. Vous n'en avez pas l'analyse?—R. J'ai un exemplaire du rapport.

D. Avez-vous l'analyse du fer sur l'île?—R. Non. La compagnie précitée ne traite que des magnétites de qualité supérieure. On se propose de n'employer que des magnétites, pas d'hématites, pour l'usine en question, et la ferraille disponible — les deux.

D. Y a-t-il de la pierre calcaire à proximité?—R. Oui, près de Comox; on y trouve de la houille de cokéfaction. On projette d'établir une usine sur l'île Vancouver, alimentée au charbon, plutôt qu'à Vancouver.

D. Une fonderie?—R. Oui.

D. Et d'expédier le minerai à Vancouver?—R. Non, à Comox, sur l'île.

D. Et de l'y fondre?—R. Oui.

D. Et le fer à Vancouver — la fonte en gueuses à Vancouver?—R. Non. On projette de le prépuarer autant que possible sur l'île.

D. Y laminerait-on des plaques?—R. Je crois qu'elle expédierait ailleurs une bonne partie de la fonte en gueuses.

D. Mon opinion est qu'on devrait expédier cette fonte à toute usine importante pour la préparation des produits du fer.—R. Il y a à ce propos un rapport analysé avec grand soin et qui mérite bien d'être lu.

D. Vous avez bien dit 75,000 tonnes?—R. Oui.

D. Par jour, par mois ou par année?—R. Par année.

D. 75,000 tonnes par jour feraient approximativement 20,000,000 de tonnes par année. Ce serait beaucoup plus que ce qu'on utilise au Canada? Nous en utilisons environ 4,000,000 de tonnes?—R. C'est une petite usine; elle produit 75,000 tonnes par année.

D. 75,000 tonnes par année?—R. Oui.

D. C'est une petite usine.—R. Oui. On croit qu'il est plus sage de débiter ainsi.

Le PRÉSIDENT: Le débouché futur est une considération très importante.

M. MACNICOL: Après la guerre, à mon avis, la construction maritime sera rémunératrice et la Colombie-Britannique est bien placée de ce chef. Elle a du fer et de l'acier et on peut y construire des navires.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. MACNICOL: Oui. Le témoin a parlé des provinces des Prairies, relativement au fer. J'ai beaucoup pensé à cette question aussi. Si la Saskatchewan doit devenir une province réellement importante, il lui faudra des industries sidérurgiques. A ce sujet, pourquoi ne pourrait-elle pas employer le fer en provenance de l'île Clark, dans la baie d'Hudson, l'une des îles adjacentes à la rivière Nostapoka riche en chutes d'eau, et puis l'expédier à Churchill, et de là en Saskatchewan? Pourquoi ne pourrait-on expédier le minerai de fer à Churchill, l'y fondre et l'expédier par rail en Saskatchewan? A-t-on étudié ce projet? Pour ma part, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait y avoir d'usines sidérurgiques à Saskatoon, Regina et Moose Jaw si seulement la fonte en gueuses pouvait s'obtenir à prix raisonnable.

Le PRÉSIDENT: En connaissez-vous quelque chose, docteur Wallace?

Le TÉMOIN: Je ne saurais rien dire d'utile à ce propos. Pour ma part, je favoriserais l'expédition du fer vers l'est jusqu'au Saint-Laurent, plutôt que par le chemin de fer de la baie d'Hudson jusqu'en Saskatchewan, à cause du trajet beaucoup plus court par rail. Supposons qu'on établisse une usine dans la vallée du bas Saint-Laurent. Ne serait-ce pas plus naturel que de l'expédier entièrement par rail jusqu'en Saskatchewan?

M. MacNicol:

D. On compte environ 600 milles de l'île Clark à Churchill et l'extraction du fer s'effectue facilement dans cette île?—R. Oui.

D. Si l'on expédiait le fer à Churchill, on y trouverait beaucoup de pierre calcaire. J'y suis allé expressément pour m'en assurer. La rivière Churchill pourrait produire des millions de chevaux-vapeur, on pourrait réduire le fer à Churchill et fournir la fonte en gueuses à la Saskatchewan?—R. Je croyais que vous vouliez dire l'expédition du minerai.

D. Non. Son expédition par rail à cette distance est trop coûteuse, mais est-ce qu'il ne serait pas profitable d'expédier le minerai de fer de l'île Clark à Churchill; de là il n'y aurait que le transport à payer sur le chemin de fer de l'Etat jusqu'en Saskatchewan? Personnellement, je me dépense sans compter afin d'amener une économie équilibrée en Saskatchewan. Pour y arriver, il faudra plus que la culture du blé—R. J'en conviens parfaitement.

D. Il faudra des industries?—R. C'est mon avis.

D. Comme l'industrie du fer et de l'acier est et sera d'importance vitale, surtout après la guerre, comme elle le fut après l'autre guerre, j'aimerais que quelques usines s'établissent en Saskatchewan. Trouve-t-on du charbon pour les fonderies en Saskatchewan?

Le président:

D. On n'en trouve pas?—R. Non, je ne crois pas qu'il y en ait en Saskatchewan.

D. En Alberta?—R. On pourrait y employer le charbon de l'Ouest.

D. Avant que nous ne laissions le fer, êtes-vous au courant de ceci: il est censé y avoir beaucoup de fer dans le district de la rivière La-Paix en Colombie-Britannique, à côté des gisements houillers de la région de Hudson Hope. En avez-vous connaissance? Je sais que vous n'avez pas de détails précis, mais en avez-vous une connaissance générale?—R. Je sais, comme d'autres le savent, qu'on a fait des prospections dans cette région et qu'on connaissait ces mines de fer depuis très longtemps. Toute cette région d'Hudson Hope et des rivières Findlay et Parsnip est susceptible d'être mise en valeur à cause de ses gisements houillers et de ses autres ressources. L'on serait porté à croire qu'une des exploitations futures y aura lieu. Je ne dis pas cela parce qu'elle se trouve dans votre comté, monsieur le président.

D. Non, je m'en rends compte. A-t-on d'autres questions à poser?

M. Macdonald:

D. Pour revenir encore au fer, connaissez-vous les mines de fer qui ont été exploitées dans le township de Bristol, à environ quarante milles d'Ottawa, sur la rivière Ottawa. Cette exploitation date de quelques années. Elles ont dû fermer et n'ont jamais été rouvertes depuis. Je me demandais si vous le saviez?—R. Il y a des fonctionnaires à la division des Mines ici qui pourraient vous donner des renseignements très détaillés là-dessus.

Le président:

D. Vous avez dit que, la guerre terminée, environ le tiers de l'énergie produite actuellement serait immédiatement inutilisable. Avez-vous une idée du nombre des ouvriers des centrales électriques qui pourraient perdre subitement leur emploi?—R. Non, ils sont répartis très largement dans les industries de

guerre, surtout dans les grandes fabriques de munitions, d'aluminium, etc. Je ne saurais vous en dire le nombre. Bien entendu la production de l'énergie électrique n'exige relativement qu'un faible personnel, mais les industries qui emploient cette énergie comptent un personnel très nombreux. L'énergie électrique produite au Canada qui a atteint si rapidement 9,000,000 C.V. pourrait atteindre environ 45,000,000 C.V. C'est à peu près la production qui pourrait être utilisée au Canada. Ainsi donc, cette production offre des possibilités d'expansion extraordinairement grandes.

M. McNiven:

D. Vos chiffres comprennent-ils l'exploitation hydraulique du Saint-Laurent?—R. Ils embrassent tout. Les experts en énergie électrique du Canada estiment qu'une exploitation pouvant produire cette quantité est praticable. Nous n'avons donc exploité au Canada qu'environ 20 p. 100 ou à peu près de l'énergie pouvant y être produite.

Le président:

D. Afin d'employer la quantité ci-dessus, que faut-il faire? Que recommandez-vous, docteur?—R. Il faut des industries qui puissent donner des produits ouvrés, pouvant être vendus soit au Canada ou dans le monde entier.

M. Quelch:

D. Le Dr Wallace ne pourrait-il pas donner plus d'explications? Comment ces débouchés s'obtiendraient-ils? Par exemple, il s'est produit aux États-Unis une grande expansion industrielle, mais il fut difficile de trouver des débouchés dans la suite. La guerre sera suivie d'une grande expansion dans tous les pays. Je voudrais que le Dr Wallace donnât suite à cette question. Vous avez d'abord dit, docteur, qu'il devrait y avoir une forte production d'énergie en vue d'employer le charbon. L'expansion de l'énergie produit l'expansion industrielle. Cette dernière produit l'expansion commerciale. Quel parti tirera-t-on de ces marchandises lorsqu'on les aura? Il faudrait les vendre, mais à qui? Dans le passé, le Gouvernement a eu comme principe d'avoir autant que possible une balance favorable de paiements afin de vendre ces produits. Diriez-vous que ce serait une ligne de conduite avisée pour l'avenir? Si chaque pays essaie de vendre plus qu'il n'achète, il en résulte des froissements entre les nations, lesquels amènent la guerre. Chaque question que nous étudions nous ramène à ceci: l'expansion industrielle produit l'expansion commerciale, et on ne peut vendre ce qu'on a déjà.—R. Monsieur le président, j'ai réfléchi, et les membres du Comité ont réfléchi sur ce qui est d'exécution possible au Canada, parce que c'est plus ou moins concret. C'est pour cette raison que j'ai mentionné l'électrification rurale, parce qu'elle ferait surgir immédiatement un débouché au Canada pour les produits que l'industrie canadienne peut fabriquer. L'autre question est bien plus vaste et bien plus ardue. Voici ce que j'ai à dire à son sujet: nous développons graduellement et quotidiennement par la coopération des Nations Unies qui combattent ensemble, un mécanisme économique et, jusqu'à un certain point, politique. J'entrevois l'espoir que cette coopération puisse se raffermir et devenir permanente, de telle sorte qu'une fois la guerre terminée ces relations économiques et coopératives se maintiendront. C'est ici que j'entrevois l'espoir d'une ère commerciale économique susceptible d'agrandir considérablement, à certains égards du moins, nos possibilités de débouchés et, malheureusement, de les restreindre à certains autres. Je ne crois pas que nous puissions franchir l'après-guerre sans de grands sacrifices. A mon avis, nous commettons une grave erreur en niant cela. Nous devons faire quelques sacrifices si nous devons édifier une paix durable. Je ne prône pas des moyens révolutionnaires, mais j'entrevois un accroissement remarquable de coopération concernant la défense, la production et l'utilisation des matières premières. En insistant sur le même besoin, dans l'après-guerre comme nous l'avons fait pen-

dant la guerre, de cette coopération entre des peuples qui ont appris à se comprendre et à apprécier leurs aspirations mutuelles, nous pouvons espérer trouver des relations économiques assez étendues pour aider à résoudre le problème soulevé par M. Quelch. Je ne pense pas pouvoir en dire plus. Inutile d'insister.

M. Ross: Cet exposé est très franc et je l'approuve en entier. Sans une coopération internationale complète nous n'arriverons à rien. Il nous faut porter le fardeau et endurer les sacrifices, tout comme les autres nations. De tout cela surgira un monde meilleur que celui que nous avons connu, mais nous avons une lourde tâche, et nous ne pouvons nous étendre sur aucun de ces aspects particuliers. A ce sujet, M. MacNicol me paraît avoir entièrement raison en disant que parfois il croit que nous piétons sur place. Je crois, monsieur le président, que si le Comité comptait des sous-comités, comme l'a proposé M. Quelch—que cela rendrait de grands services. Si nous avions un petit sous-comité pour l'énergie, un autre pour l'agriculture, nous en arriverions à des conclusions plus importantes, plus rapides et mieux fondées. Notre travail ici serait hâté et nous obtiendrions l'estime des Canadiens, et peut-être celle des Américains et des autres pays. Telle est mon opinion.

Le PRÉSIDENT: Bien entendu, le travail du Comité n'est pas d'exécution prompte. C'est ma propre opinion, mais si nous essayions de bâcler nos études, nos jugements seraient loin d'être au point. Par exemple, le comité consultatif de la restauration, dont le Dr James est président, et dont le Dr Wallace est un membre si précieux, comité qui a fait d'excellent travail, a siégé pendant quinze mois et n'en est pas arrivé encore à des conclusions non sans raison. S'il en était venu à des jugements hâtifs, j'imagine que le Comité ne lui aurait pas gardé la même confiance. Nous lui avons témoigné notre confiance en faisant venir ses membres presque exclusivement pour nous donner des témoignages utiles.

A la suite de l'acceptation aujourd'hui du rapport du comité de direction par le Comité, la prochaine séance portera exclusivement—à moins que le Comité n'en décide autrement—sur la houille néo-écossaise et sur les problèmes généraux ayant trait à la production et à l'emploi de cette houille—surtout, bien entendu, relativement à l'emploi des hommes et des femmes dans cette industrie, non seulement dans les mines mais dans les industries qui en découlent.

M. MacNICOL: Une question avant que le Dr Wallace ne se retire. Il a parlé, ce qui m'a fait grand plaisir, d'une chose qui s'applique uniquement au Canada à propos de la transmission de l'énergie électrique aux collectivités rurales; elle comporte, d'après lui, l'achat de toutes sortes d'appareils électriques pour la ferme, comme aux États-Unis. A ce sujet, je vais demander au Dr Wallace s'il pourrait préparer la liste du nombre probable des maisons de cultivateurs au Canada auxquelles on pourrait transmettre l'énergie électrique et le nombre probable d'appareils—le nombre approximatif moyen des appareils qui seraient achetés; et puis évaluer l'utilisation moyenne—cinq ou dix ans, peut-être plus—des fers électriques, grille-pain, etc. Il pourrait ensuite nous donner une évaluation de la somme de travail qu'a nécessitée la fabrication de ces appareils. Le Dr Wallace a fait une excellente recommandation. La fabrication de ces appareils pourrait employer une main-d'œuvre nombreuse au Canada.

Le TÉMOIN: Je crois que je pourrais obtenir facilement ce que vous me demandez. J'ai été témoin de la mise en valeur le long du canal Rideau, à Smith's Falls, et ailleurs, lors de l'avènement de l'électricité. Les vendeurs d'appareils électriques sont venus en grand nombre avant l'installation de l'électricité. Cela m'a convaincu de l'existence d'un débouché qui peut être fortement étendu au Canada. Je me procurerai avec plaisir ces renseignements. Je suis sûr qu'ils seront assez exacts.

M. McDonald:

D. Est-ce que j'interprète bien votre pensée concernant l'électrification rurale, si je dis que vous êtes d'avis que le gouvernement fédéral devrait aider le

prolongement et la construction de lignes de transmission dans les régions rurales?—R. Monsieur le président, je ne voudrais pas dire cela et je n'aimerais pas qu'on le consignât. Vous vous rendez compte que le Comité—je parle maintenant à titre de membre de ce Comité—est chargé de recommander au ministre toute proposition que nous pouvons croire expédiente. Comme l'a dit le président, nous ne sommes pas encore prêts à recommander cette proposition ou toute autre au Gouvernement; je pense donc qu'une telle recommandation serait tout à fait inopportune. Je dirai simplement qu'à mon avis, le Gouvernement fédéral va assumer des charges financières très lourdes dans tout le problème de la restauration; je crois pouvoir aller jusque-là.

D. Voici l'une des raisons pour lesquelles je vous ai posé cette question: l'Assemblée législative de Québec a nommé, il y a quelques années, une commission précisément pour étudier cette question. Celle-ci lui a fait rapport. Le rapport disait en substance que, vu les frais et la population clairsemée, l'électrification rurale ne serait pas praticable au point de vue économique dans le Québec. Cela a créé de l'agitation. L'électrification est si répandue dans l'Ontario. On a allégué surtout, pour ne pas l'appliquer, qu'elle était trop coûteuse pour la quantité d'énergie électrique employée sur une ferme. Je dis qu'il y a eu de l'agitation en faveur de l'exploitation hydroélectrique dans le Québec. Depuis, on n'a rien fait. Le gouvernement de Québec a construit une exploitation hydroélectrique dans la partie septentrionale de mon comté, mais l'énergie n'était pas destinée aux régions rurales. Elle a été vendue en bloc aux compagnies minières, de sorte que l'électrification rurale n'est pas très poussée dans le Québec.

Le PRÉSIDENT: Vous rappelez-vous le coût mentionné au rapport?

M. McDONALD: J'oublie maintenant. Cela remonte à quelques années.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

Le TÉMOIN: Cette électrification se fait peu à peu. Dans l'Ontario elle avance assez rapidement.

M. McDONALD: Si je me souviens bien, la Commission hydroélectrique de l'Ontario contribue la moitié des frais de construction des lignes de transmission.

M. MACNICOL: Dans l'Ontario, il existe un arrangement réellement avantageux et équitable pour la fourniture de l'énergie électrique aux cultivateurs. Je suis convaincu, monsieur le président, qu'il vaudrait réellement la peine que nous recommandions au gouvernement fédéral de prendre sa part du coût de production de l'électricité rurale, dans le sens proposé par le témoin.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions?

M. Castleden:

D. Une question. Le témoin dit que son comité a étudié les problèmes intérieurs du Canada. Je me suis demandé s'il avait abordé l'étude des mesures nécessaires pour assurer de bons débouchés intérieurs. Nul doute que l'électrification ne fasse surgir la nécessité des appareils électriques et des services. Il n'est pas douteux que si les agriculteurs avaient le pouvoir d'achat, ils se procureraient ces services. Il va falloir résoudre un problème important, celui de s'assurer de l'existence d'un bon marché intérieur, ou de ce que les producteurs et les travailleurs de base obtiennent assez en échange de leur travail pour leur permettre d'acheter des produits. Je crois qu'il faudra faire face au problème de l'économie interne. Je me suis demandé si le comité avait étudié l'une ou l'autre de ces questions?—R. Je ne puis que répéter, comme au début, que notre attitude repose sur la tentative de maintenir l'embauchage à un niveau élevé au Canada après la guerre, autant que possible par la réorganisation et l'extension industrielles, mais, là où il le faudra, par des travaux entrepris par l'Etat, par des travaux publics, en vue de maintenir ce niveau d'embauchage, d'après le

raisonnement que l'absence de chômage est moins coûteuse à la longue qu'un chômage est moins coûteuse à la longue qu'un chômage partiel ou qu'un semi-chômage. Si l'embauchage est relativement complet, la situation du marché dont vous avez parlé se réglera d'elle-même. Il nous faut toujours nous efforcer de faire face à ce chômage par des moyennes dont l'application au bon moment produira des emplois constants, dans une bonne mesure. C'est peut-être une réponse partielle à votre question.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions? Sinon, je vais remercier le Dr Wallace de son témoignage.

La prochaine séance sera consacrée au problème houiller en Nouvelle-Ecosse. Vous avez dit, il y a un instant, que vous n'en connaissiez pas grand'chose, ou moins que ce que vous savez du même problème dans l'Ouest.

Le TÉMOIN: Oui.

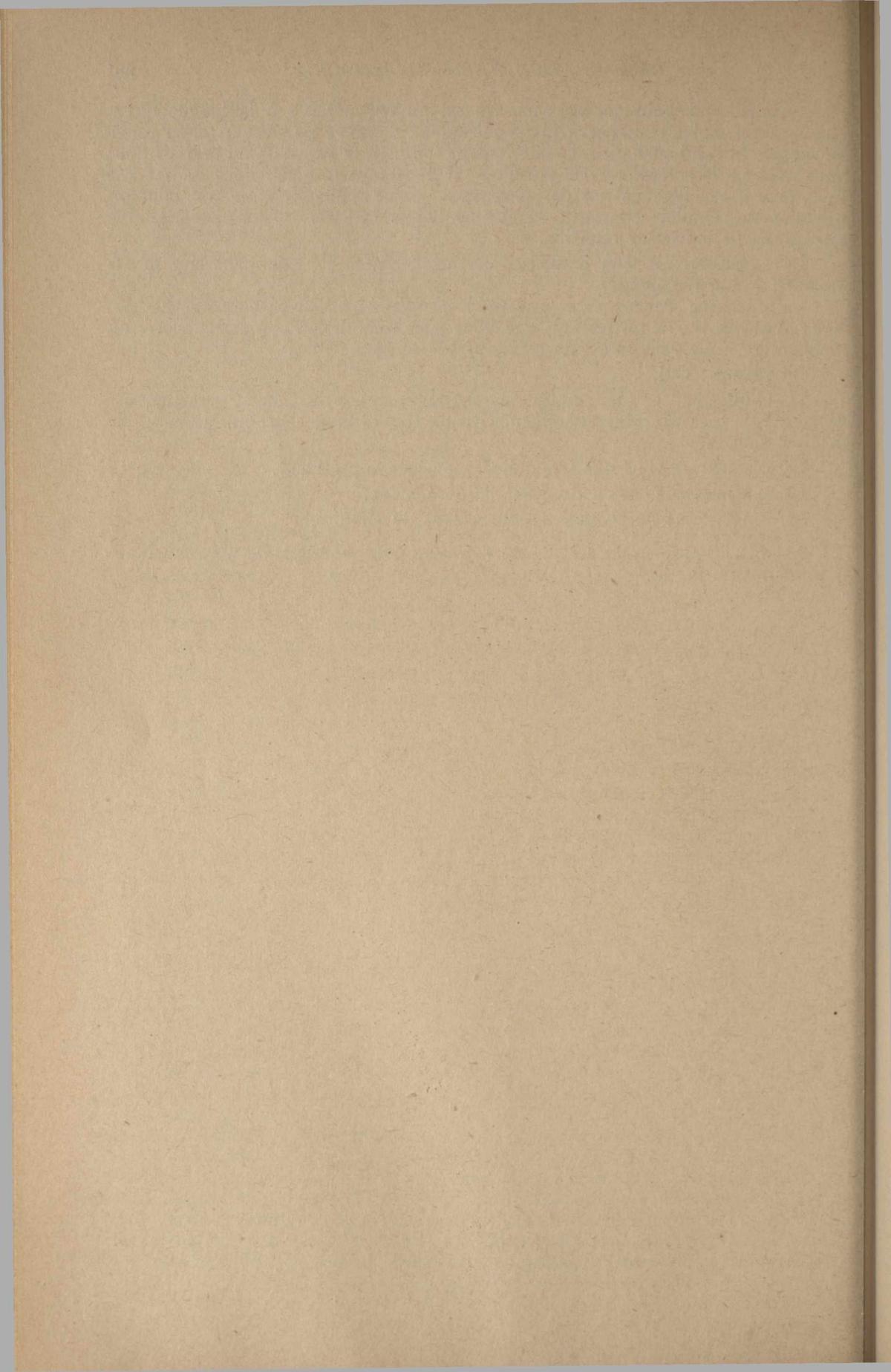
Le PRÉSIDENT: Je suis certain que chaque membre du Comité sera heureux de vous voir présent, particulièrement si vous pouvez nous conseiller au cours de la discussion.

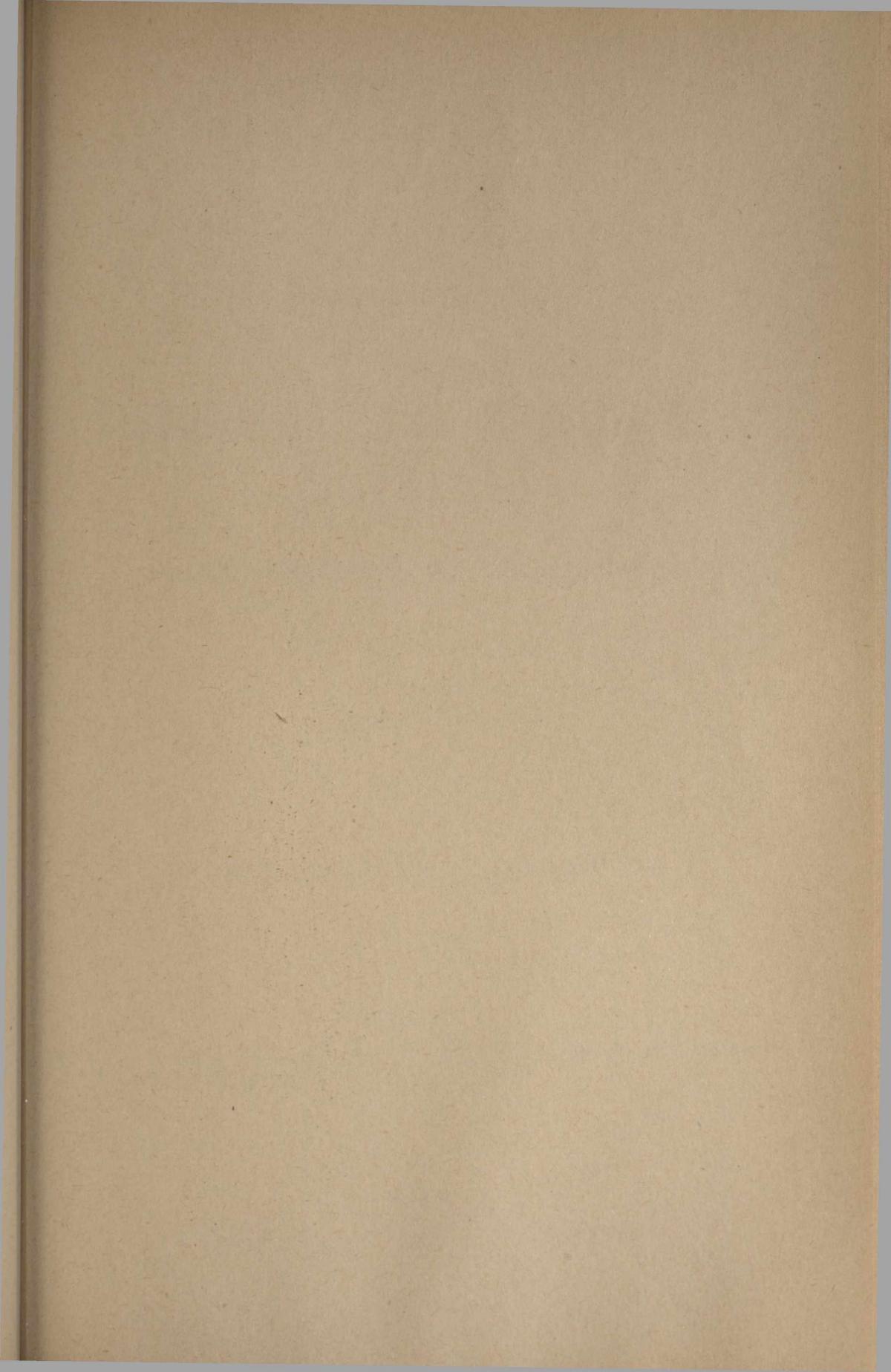
Le TÉMOIN: Je vous suis très obligé, monsieur le président.

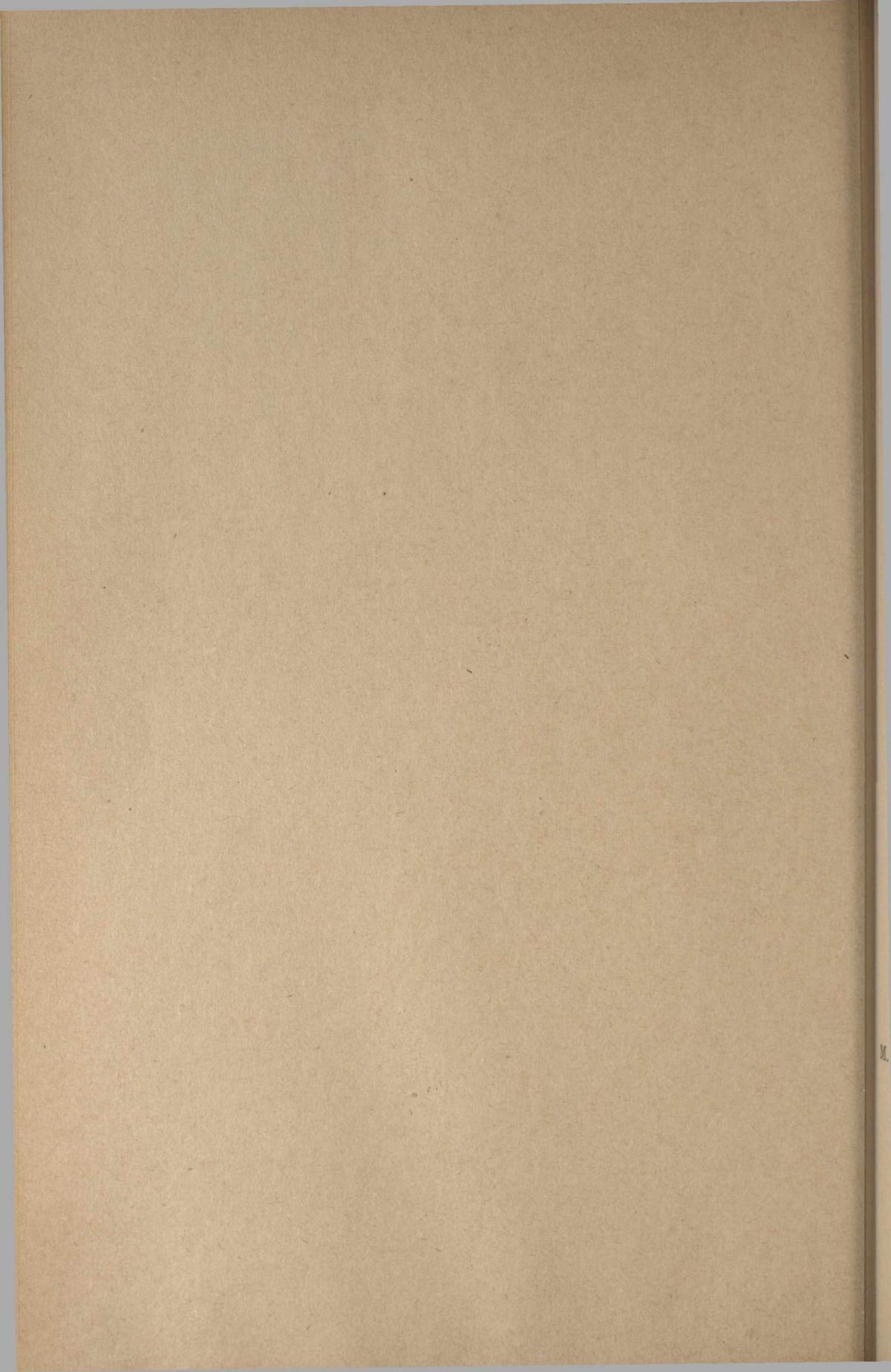
Le PRÉSIDENT: Veut-on proposer l'ajournement?

M. MACNIVEN: Je propose l'ajournement du Comité.

A 1 h. de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau lundi à 11 heures du matin.







SESSION DE 1942

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 11

SÉANCE DU LUNDI 13 JUILLET 1942

TÉMOIN:

M. F. G. Neate, Service de l'administration du charbon de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942



PROCÈS-VERBAUX

LUNDI 13 juillet 1942.

Le Comité de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Gershaw, Gillis, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), McNiven, Matthews, Maybank, Quelch, Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Stirling et Turgeon—15.

Sont aussi présents: MM. MacLean (*Cap-Breton Victoria-nord*), McCulloch et McGarry, députés qui ne sont pas membres du Comité et qui interrogent le témoin avec l'assentiment du Comité.

M. J. E. Mackay, secrétaire du comité consultatif de la restauration, assiste à la séance.

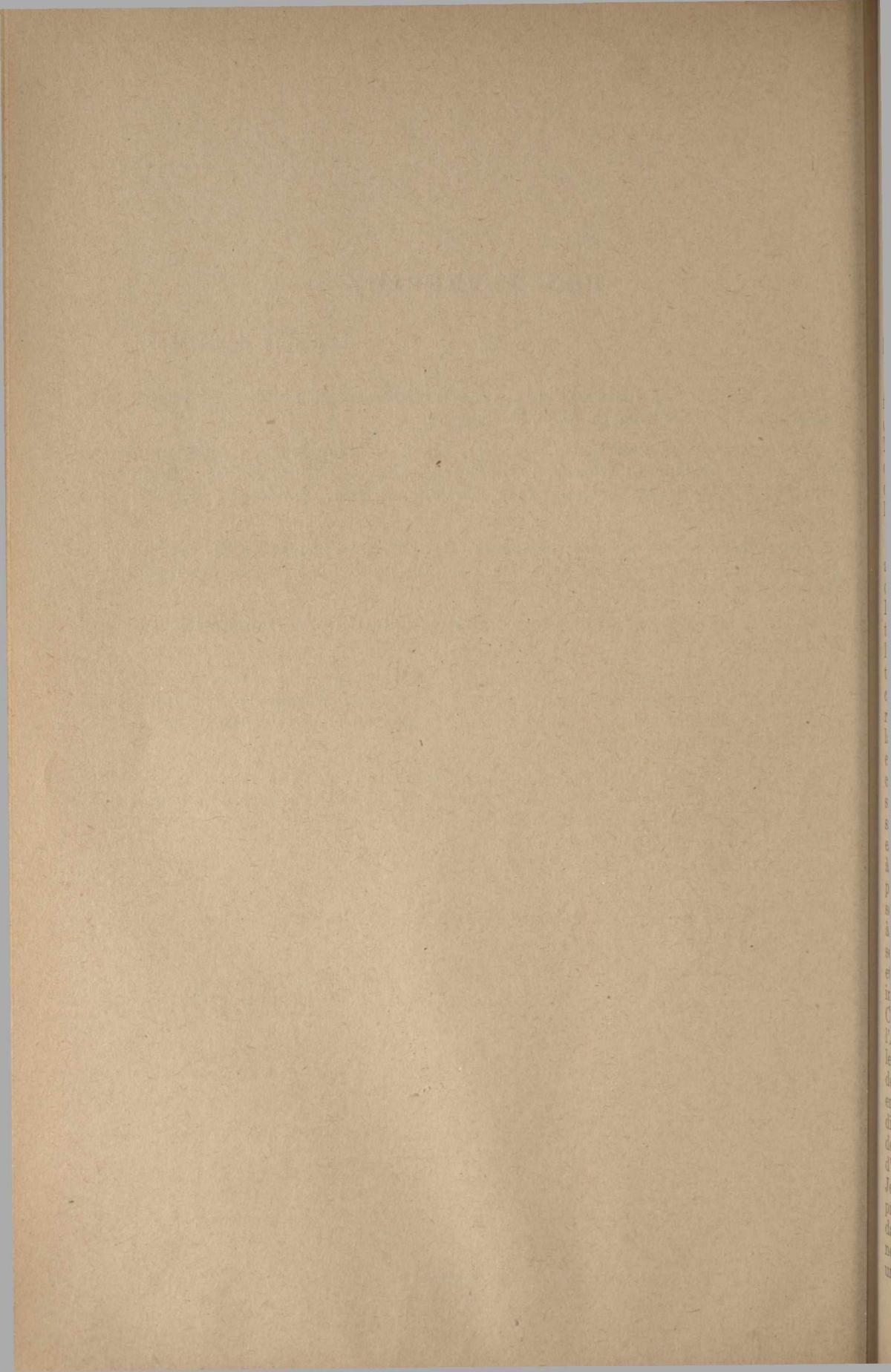
M. McNiven rappelle certaines questions soulevées à la séance précédente, à savoir que l'approvisionnement d'eau n'a jamais été suffisant dans l'Ouest pour servir à des entreprises industrielles, et il nie vigoureusement l'existence de causes pouvant justifier cette impression.

M. F. G. Neate, du service de l'administration du charbon de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, est appelé et interrogé au sujet de l'industrie du charbon dans la Nouvelle-Ecosse. Il est convenu de poursuivre l'enquête à la prochaine séance.

Le témoin se retire.

Le Comité s'ajourne à 1 heure de l'après-midi, jusqu'au jeudi 16 juillet à 11 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 13 juillet 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il a été convenu à notre séance de jeudi matin de faire suite aujourd'hui à la proposition adoptée en rapport avec l'utilisation convenable de nos ressources naturelles, et nous avons dans ce but invité M. Neate à témoigner ce matin. Vous savez que M. Neate est l'adjoint du régisseur du charbon pour le Canada. Je demanderai à M. Neate de bien vouloir nous communiquer quelques-unes de ses préoccupations et vous serez libres ensuite de le questionner.

M. McNIVEN: Monsieur le président, me permettez-vous de communiquer, avant le témoignage, une observation faite au cours des témoignages de notre dernière séance. Le Dr Wallace témoignait, comme vous vous souvenez, et M. Harris lui a posé certaines questions au sujet de l'ouest du Canada, au cours du témoignage. Ces questions révélaient que la nature et la rareté de l'eau dans l'ouest du Canada y présentaient des obstacles à peu près infranchissables pour toute entreprise industrielle. Le Dr Wallace a répondu à ces questions dans une certaine mesure quand il a dit que Calgary et Edmonton étaient situées sur des rivières courantes. La ville de Saskatoon est aussi située sur une rivière, la Saskatchewan-sud. Je fais également remarquer que la ville de Prince-Albert est située sur la rivière Saskatchewan-nord. La ville de Winnipeg est située au confluent de la Rivière Rouge et de la rivière Assiniboine et la ville de Brandon, sur la rivière Assiniboine, et ces cours d'eau offrent une provision d'eau inépuisable. Quant aux autres centres importants, il reste Regina. La ville de Regina est pratiquement située dans un lac souterrain. Il y a au moins 120 puits artésiens à huit ou neuf milles environ au nord-est de la ville et l'eau se trouve à une profondeur de 90 à 180 pieds. A six milles environ à l'est de la ville, se trouve la source subsidiaire de Mallory Springs; une autre source d'alimentation se trouve à Mount Springs, à neuf milles au nord-est de la ville. Durant la période de sécheresse, le niveau de l'eau n'a pas baissé de plus de deux pieds dans les puits et nous croyons, par conséquent, que Regina possède un approvisionnement inépuisable d'eau excellente. Comme autre preuve j'ajouterai que l'Imperial Oil Company, qui possède une immense raffinerie, a creusé des puits sur ses terrains; l'Associated Breweries et la brasserie Drewery's Limited ont aussi des puits sur leurs propriétés, au centre même de la ville; la General Motors retire de l'eau de deux puits, à 180 pieds de profondeur; l'abattoir T. Burns puise son eau au même endroit. Il est vrai que l'eau est dure et qu'elle a besoin d'être traitée, mais cette difficulté n'est pas insurmontable comme le prouve la présence de ces industries, des hangars considérables du C.P.R. et du C.N.R. et l'exploitation par le C.P.R. d'un hôtel de dix étages. L'approvisionnement d'eau est vraiment inépuisable. Je n'aimerais pas que le compte rendu du Comité indique que la rareté de l'eau présente une difficulté insurmontable dans l'établissement d'usines industrielles dans l'ouest du Canada, particulièrement dans la Saskatchewan. Je crains que nos amis de l'Est ne s'emparent d'un incident minime pour le grandir et en faire un prétexte qui empêcherait d'industrialiser l'Ouest.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur McNiven. S'il n'y a pas d'autres questions à poser, je demanderai maintenant à M. Neate de témoigner. Je propose que les questions posées ensuite à M. Neate concernent non seulement son témoignage mais aussi la question du charbon en général.

M. F. G. NEATE, adjoint du régisseur du charbon, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je suis prêt à répondre aux questions. Je crois que la question du charbon au Canada est assez bien connue des membres du Comité. Nous avons parfois de la difficulté à trouver un marché pour notre charbon; aujourd'hui nous avons de la difficulté à trouver le charbon nécessaire aux marchés, sauf en Nouvelle-Ecosse où l'extraction de la houille se fait plus vite que nous ne pouvons l'expédier. Le problème du charbon au pays concerne surtout son transport. Depuis la dernière guerre—l'histoire se répète—je parlerai d'abord de la Nouvelle-Ecosse...

Le PRÉSIDENT: Nous traitons de la Nouvelle-Ecosse en particulier.

Le TÉMOIN: Oui. L'industrie du charbon en Nouvelle-Ecosse a trouvé un marché avantageux et très considérable dans la région du Saint-Laurent et, jusqu'en 1916 et 1917, nous avons transporté deux millions et un tiers de tonnes de charbon par la voie du Saint-Laurent. En 1917 et 1918, le marché a été réduit à 130,000 tonnes et, durant sept années environ, nous avons eu beaucoup de difficultés à écouler le charbon de la Nouvelle-Ecosse. En 1923, le gouvernement de l'époque a créé le système des subsides. Depuis ce temps, nous avons dépensé environ \$30,000,000 pour expédier le charbon de la Nouvelle-Ecosse aux marchés de l'Ontario et du Québec; je dois ajouter que sur ces \$30,000,000, nous avons consacré \$10,000,000 au transport du charbon de l'Ouest vers l'Ontario. Au début nous avons même fourni des subsides pour le transport du charbon vers le Manitoba. Selon mes prévisions, la politique des subsides ne peut être suspendue si nous écoupons le charbon canadien au Canada. A l'heure actuelle, nous dépensons \$4,500,000 par année et si nous voulons, non pas étendre mais maintenir les marchés du charbon canadien au Canada, je ne pense pas que nous puissions le faire à moins de \$5,000,000 au minimum et cette somme peut s'élever à \$10,000,000 en fin de compte. Le système des subsides est basé sur la concurrence du charbon américain importé au pays. Il y a dix ans, on pouvait importer sur les marchés de l'Ontario du charbon américain au prix modique de 50 cents la tonne de mine. Nous ne pouvons pas extraire la houille à 50 cents la tonne au Canada. Les conditions minières de la Nouvelle-Ecosse sont, je crois, les plus difficiles de ce continent. Vous savez pourquoi. Les gisements s'étendent à 3 milles ou 3 milles et demi sous la mer. Les conditions de ventilation sont exceptionnelles; la gravité n'est pas celle dont jouissent certaines régions minières du sud et de l'ouest de la Virginie où l'on peut extraire et charger le charbon pour \$1 la tonne. Je n'ai pas préparé d'exposé; je note certains détails en passant et je répondrai tantôt à vos questions.

Je ne crois pas que nous aurons en Nouvelle-Ecosse une augmentation sensible du rendement. Je crois que dans les conditions présentes nous pouvons produire un maximum de 8 à 8 millions et demi de tonnes, bien qu'on estime que la production puisse être augmentée jusqu'à 10,000,000 de tonnes. Si nous pouvons élever la production jusqu'à 10,000,000 de tonnes, je doute que nous puissions y arriver au cours d'une période de trois à cinq ans.

M. MAYBANK: Annuellement?

Le TÉMOIN: Oui.

M. CASTLEDEN: Quel a été le rendement l'année dernière?

Le TÉMOIN: L'année dernière 7,300,000 tonnes, et 7,800,000 tonnes en 1940. Cette année, nous espérons obtenir de 7 et demi à 8 millions de tonnes; mais il y a l'embarras du transport. Nous avons aussi de la difficulté à maintenir la main-

d'œuvre; l'enrôlement et le recrutement rongent les rangs dans notre industrie minière et, pas plus tard que samedi dernier, le directeur du Service sélectif national a demandé, de concert avec les autorités militaires, je ne dirai pas de suspendre le recrutement mais de le déconseiller auprès de la main-d'œuvre minière. Nous ne pouvons maintenir la production et nous ne pouvons maintenir la production du charbon au pays si les hommes abandonnent l'industrie minière. Nous avons en ce moment à Sydney un dépôt de trois quarts de millions de tonnes de charbon que nous ne pouvons transporter à cause du manque d'hommes et de moyens de transport.

M. BLACK: Cela fait combien?

Le TÉMOIN: 750,000 tonnes.

M. CASTLEDEN: En Nouvelle-Ecosse?

Le TÉMOIN: En Nouvelle-Ecosse seulement, à Sydney. Le gouvernement britannique a frété des navires et espérait en mettre quinze ou seize en circulation vers le 1er juillet. Nous ne les avons pas, messieurs, et le charbon reste là; et si nous ne le transportons pas, nous le perdrons sans doute parce que déjà il s'échauffe à certains endroits. Les conditions du transport par voie ferrée de Sydney à Truro ne permettent que le déplacement d'une petite quantité de charbon. Le printemps dernier, nous avons eu des conférences avec le ministre des Transports et les commissaires des transports dans le but de supprimer un des trains faisant le trajet de Sydney à Truro, le train du jour. Nous obtenions ainsi un train supplémentaire. Quinze wagons seraient enlevés et nous disposerions d'un convoi de charbon qui transporterait un supplément de 18,000 tonnes de charbon par mois et nous donnerait, d'ici la fin de la navigation, un roulement de près de 100,000 tonnes de charbon.

M. Black:

D. Pouvez-vous nous dire quelle quantité nous pouvons transporter chaque mois?—R. En avril, mai et juin, nous avons transporté 102,000 tonnes de charbon de la Nouvelle-Ecosse au Saint-Laurent par voie ferrée, et 193,000 tonnes par eau. Un total de 290,000 tonnes pour avril, mai et juin. Pour maintenir le mouvement du transport par la voie du Saint-Laurent cette année, nous devons d'ici la fin de novembre transporter 221,000 tonnes de charbon par mois, par voie ferrée ou par eau ou les deux à la fois, et nous ne le faisons pas.

D. Encore une fois, combien de tonnes?—R. Deux cent vingt et un mille tonnes par mois, de juillet à la fin de novembre. Pour le moment, en avril, mai et juin, nous n'avons transporté que 17.6 p. 100 du montant requis à comparer avec 28 p. 100 importé des Etats-Unis et, même à ce compte-là, nous avons quarante navires de moins pour servir au transport sur les lacs cette année. Nous avons commencé plus tôt et nous maintenons beaucoup mieux le taux de la distribution. L'élévation du marché du charbon dans la Nouvelle-Ecosse—et je parle de la période d'après-guerre—ne peut être amenée que par une production accrue de l'acier, peut-être par le transport et peut-être aussi par des routes plus nombreuses.

M. Maybank:

D. Que voulez-vous dire?—R. L'augmentation de la production dans les mines de la Nouvelle-Ecosse ne peut se déterminer que par l'augmentation de la production de l'acier dans les Maritimes ou l'augmentation du transport par voie ferrée ou des routes plus nombreuses. Autrement nous devons compter sur le marché du Saint-Laurent et les marchés de l'Ontario pour la distribution du charbon de la Nouvelle-Ecosse.

D. En d'autres termes, et si je comprends bien, nous devons y créer des moyens d'utiliser le charbon?—R. Absolument.

D. C'est là le problème.

M. McKinnon:

D. Est-ce que les deux chemins de fer emploient du charbon de la Nouvelle-Ecosse comme charbon à vapeur sur leurs locomotives?—R. Oui, jusqu'à la déclaration de la guerre nous avons transporté le charbon de la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Windsor dans la direction de l'ouest, et au nord jusqu'à Kapuskasing. Nous l'avons transporté jusqu'à la baie Georgienne, et même dans le district d'Owen Sound.

En 1937, les Etats-Unis se sont opposés au système des subsides et un double comité a été formé, ici et à Washington, pour voir ce qu'il y avait à faire au sujet de ce qu'ils appelaient la vente bien réglementée du charbon canadien. Ils s'opposaient à ce que le Gouvernement canadien fournisse des subsides à la Nouvelle-Ecosse pour faire pénétrer le charbon sur des marchés qu'ils avaient mis 75 ans à établir, et ils s'y opposaient vigoureusement.

M. Maybank:

D. C'est-à-dire le marché canadien?—R. Oui. Ils disaient: "Nous avons en quelque sorte créé ce marché. Vous avez compté sur nous dans les temps de disette de charbon. Nous voulons que vous soyez justes envers nous. Nous nous tiendrons à l'écart de certains de vos marchés si vous vous tenez à l'écart des nôtres", et à ce moment-là nous avons fait plus qu'un geste. Nous avons légèrement réduit les subsides et l'écoulement du charbon en Ontario a été un peu ralenti; mais l'écoulement du charbon dans la province de Québec a diminué, si bien que c'est devenu une simple rognure; mais aujourd'hui, messieurs, nous en sommes réduits à quémander du charbon des Etats-Unis. En 1939 nous étions satisfaits; nous avons produit environ 10,000,000 de tonnes. En 1940, nous avons produit 13,600,000 tonnes et en 1941, 18,000,000 de tonnes. Je doute que nous puissions nous tirer d'affaire cette année avec moins que 20,000,000 de tonnes et nous devons considérer ce qui se produira après la guerre. Nous quémandons maintenant 20,000,000 de tonnes de charbon alors qu'en temps ordinaire il nous en faut à peine 10,000,000 de tonnes et nous serons inondés de charbon américain après la guerre de la même façon qu'au début des années trente. Nous devons prévoir la politique qui sera suivie par tel ou tel gouvernement. Le seul moyen de régler la situation est d'effectuer les paiements à même le Trésor et si le charbon de la Nouvelle-Ecosse doit, après la guerre, apparaître sur le marché en concurrence avec le charbon américain, il y a une seule façon d'y arriver. Quelqu'un doit payer la différence. Est-ce que ce sera le public ou le Gouvernement? Je l'ignore. Ce sera sans doute le Gouvernement. Cette politique s'exerce depuis 1923 et nous avons transporté 30,000,000 de tonnes de charbon qui seraient restées là autrement; la politique des subsides prend soin de 24.6 p. 100 des salaires des mineurs dans la Nouvelle-Ecosse.

Le président:

D. Quel pourcentage?—R. Vingt-quatre et six dixièmes pour cent.

M. Maybank:

D. Que dire des bénéfices réalisés par ces compagnies?—R. Je puis élucider cette question...

D. Sont-ils élevés, bas ou moyens?—R. Je crois que l'année dernière ils étaient environ de ... Je puis répondre à cette question immédiatement. Le total des bénéfices sur le charbon de Nouvelle-Ecosse l'année dernière, 1941, a représenté une perte de 2 cents par tonne; mais l'année précédente le bénéfice fut de 6 cents la tonne et l'année avant de 5 cents, et cela varie constamment. En 1934, le profit a été de 6 cents. En 1935, 1936, 1937 et 1938 il y a eu perte. En 1939...

M. Black:

D. Quelles pertes?—R. En 1935, une perte de 8 cents; en 1936, une perte de 6 cents. en 1937, une perte de 6 cents; en 1938, une perte de 6½ cents; en 1939, un bénéfice de 5 cents; en 1940, un bénéfice de 6½ cents; et en 1941, c'est un estimé approximatif, la perte est, je crois, de 2 cents par tonne.

M. Maybank:

D. Voulez-vous dire que, dans le cas d'une perte, il s'agit d'une perte nette et que, si ces conditions se maintenaient, les sommes devraient être remboursées par les actionnaires? Et voulez-vous dire que dans le cas d'un bénéfice, c'est un bénéfice net qui est remis en dividendes?—R. Ces pertes sont naturellement calculées après paiement de l'impôt sur le revenu, des dividendes, de l'intérêt sur les obligations et autres.

D. La dépréciation?—R. Oui, la dépréciation.

D. Et toutes les réserves nécessaires?—R. Oui.

D. Et autres choses du genre?—R. Oui. Les études du prix ont commencé en 1930 et je crois qu'elles donnent une idée aussi exacte que possible du coût de l'extraction du charbon dans chaque région et chaque province du Canada et ces études sont évidemment mises à la disposition des membres du Comité. Dans l'addition des prix nous tenons compte de la main-d'œuvre, des approvisionnements, de l'électricité, des assurances, des impôts, des redevances, des loyers, de l'indemnité aux travailleurs, des intérêts, des dépenses diverses, du coût f. à b. des wagons, de la dépréciation et ainsi de suite.

D. Il me semble que vous avez parlé de \$30,000,000 de subsides, dont une partie pour l'ouest du Canada?—R. Monsieur Maybank, je puis vous donner les chiffres. Le total est de \$28,205,000, dont \$18,145,000 sont consacrés à la Nouvelle-Ecosse.

D. Pour faciliter la conversation, nous dirons \$18,000,000; durant cette période de temps, à tel et tel prix la tonne, avec perte dans tel cas et bénéfice dans tel autre, le total s'élevait-il à \$18,000,000?—R. Le total des subsides payés de 1928 à 1941 pour l'extraction de la houille en Nouvelle-Ecosse, le transport et les secours divers s'élève à \$18,145,000, sans compter les secours accordés aux usines de coke de la Nouvelle-Ecosse.

D. Quel a été le bénéfice net de l'industrie en Nouvelle-Ecosse au cours de cette même période?—R. Je ne suis pas certain de pouvoir répondre à cette question sans hésiter. Je dirais qu'en Nouvelle-Ecosse il y eut trois années de bénéfices, de 1933 à 1940, et des pertes le reste du temps.

D. Et les bénéfices de ces trois années s'élevaient-ils à \$18,000,000?—R. Oh! non. En réalité, je me demande si j'ai en main le bilan financier de toutes les mines de la Nouvelle-Ecosse.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons sans doute remettre cette question.

M. MAYBANK: Il suffira peut-être de nous communiquer ces détails plus tard.

Le TÉMOIN: Je serai très heureux de vous les fournir.

M. Maybank:

D. Vous avez dit, il y a un moment, que les subsides accordés à la Nouvelle-Ecosse couvraient une partie des salaires?—R. C'est exact.

D. Vous voyez à quoi je veux en venir. Je désire savoir à combien s'élevaient les bénéfices.—R. Je saisis très bien.

D. Vous pouvez nous soumettre un mémoire au moment qui vous conviendra et ce sera satisfaisant.—R. Oui. En 1940, les salaires payés s'élevaient à \$16,000,000 en Nouvelle-Ecosse et la part de subsides pour le gain de chaque employé était de \$322.40, soit 24.7 p. 100 de la somme totale des salaires. C'était en 1940, et en 1941 la différence était minime. De 1933 à 1940, la proportion des

subsidés avec les salaires variait de 30, 27, 27, 25, 25, 26, 32, 24 p. 100, si bien que sans les subsides les mineurs recevaient 25 p. 100 de moins.

Je pense, messieurs, avoir résumé d'une façon plutôt générale et assez brève la situation houillère en Nouvelle-Ecosse depuis la dernière guerre jusqu'à nos jours et nous pourrions peut-être progresser plus rapidement si je répondais maintenant aux questions soumises par les membres du Comité.

M. McNiven:

D. Quel est le taux des subsides par tonne?—R. Il varie, monsieur McNiven. Il y a minimum et maximum. La moyenne au Canada...

D. Je veux dire en Nouvelle-Ecosse?—R. L'année dernière la moyenne était de \$1.39 par tonne en Nouvelle-Ecosse.

D. Cela s'applique à quel tonnage?—R. A 2,000,000 de tonnes.

D. Livré où?—R. Surtout dans le Québec; l'Ontario est maintenant soustrait au marché de la Nouvelle-Ecosse et, dans l'Est, nous transportons du charbon américain jusqu'à la Rivière-du-Loup. Nous avons beaucoup de difficultés à répondre aux demandes de charbon de la Nouvelle-Ecosse, même dans la province de Québec.

D. Vous n'obtenez pas de subsides pour le charbon de la Nouvelle-Ecosse écoulé dans la province de Québec?—R. Oui. Il y a une différence entre les taux de transport par eau de 1940 et les taux actuels. Le gouvernement les nivelle à tant la tonne. L'an dernier, nous avons payé \$1 par tonne.

M. Maybank:

D. Depuis la déclaration de la guerre?—R. Oui. Avant 1941, il n'y avait pas de subsides accordés pour le charbon transporté par eau. L'année dernière, nous avons payé \$1 par tonne.

M. Castleden:

D. Du charbon de la Nouvelle-Ecosse est-il expédié aux Etats-Unis?—R. Très peu. Il y a peut-être du Springhill d'expédié à Madawaska, de l'autre côté de la frontière du Nouveau-Brunswick, mais je crois qu'on a cessé cette livraison. Nous maintenons un marché pour le charbon Springhill dans les Maritimes; mais le marché d'exportation n'est pas de plus de 20,000 à 30,000 tonnes de charbon, et on y expédie aussi une petite quantité de charbon du Nouveau-Brunswick.

M. Maybank:

D. Monsieur Neate, vous avez fait remarquer que le seul espoir qui restait d'augmenter la distribution du charbon de la Nouvelle-Ecosse était de développer les industries des Maritimes. On peut appliquer le même principe à l'établissement d'industries plus considérables dans le Québec, je suppose, et plus elles seront rapprochées des Maritimes, plus le charbon de la Nouvelle-Ecosse aura de chance d'être employé; n'est-ce pas exact?—R. C'est exact, monsieur Maybank.

D. Une autre question me préoccupe au sujet de l'après-guerre. Vous prétendez que nous serons inondés de charbon américain?—R. C'est exact.

D. Savez-vous si on exploite aux Etats-Unis de nouvelles mines ou des mines désaffectées? En sont-ils rendus à se procurer le charbon de mines qui étaient, avant la guerre, considérées comme infra-marginales au point de vue des bénéfiques?—R. La production a monté de 100,000,000 de tonnes par année depuis la guerre aux Etats-Unis.

D. Quel est le pourcentage de ces 100,000,000 de tonnes? Qu'est-ce que cela indique?—R. La production s'élève à l'heure actuelle à près de 600,000,000 de tonnes aux Etats-Unis, à comparer avec 500,000,000 de tonnes avant la guerre.

D. Est-ce que cette augmentation de 100,000,000 de tonnes est due à l'exploitation de mines dont le rendement est proportionnellement moindre que celui des mines qui étaient déjà en activité?—R. Depuis la guerre, on a exploité des mines

qui n'auraient sans doute pas été mises en production si la demande avait été moins grande. L'augmentation de la production aux Etats-Unis aujourd'hui—je ne veux pas dire qu'elle égale 100,000,000 de tonnes—consiste surtout en exploitations des lisières dans l'Ohio et plus particulièrement dans l'Indiana. La Fairmont, dans les étendues du sud-ouest et du nord-ouest de la Virginie, a aussi augmenté sa production d'une façon considérable. La Central Pennsylvania et la Reynoldsville ont réduit la production de 15 p. 100 environ parce que le recrutement leur cause les mêmes difficultés qu' à nous. Ils n'ont pas la main-d'œuvre nécessaire pour maintenir la production dans la région du centre de la Pennsylvanie.

D. La Pennsylvanie du Sud?—R. La Pennsylvanie centrale. Par conséquent, suivant votre raisonnement, à cause de l'écoulement gratuit du charbon sur le marché après la guerre, la concurrence sera plus que libre. Je me souviens, et vous vous souvenez sans doute aussi, du temps où le charbon était livré à 25 cents la tonne f. à b. des wagons et il était déversé sur le marché de l'Ontario au détriment de notre propre industrie minière, et nous cherchions des marchés. Le fait de donner une valeur marchande convenable au charbon qui nous arrivait n'a pas solutionné le problème. Nous devons tout simplement augmenter les subsides pour combler la différence et nous l'avons fait, tandis que les producteurs américains perdaient beaucoup d'argent, et c'est ce qui a amené la création de la Bituminous Coal Commission. Aujourd'hui nous considérons les prix maximums et non les prix minimums.

Le PRÉSIDENT: Pardonnez-moi, monsieur Maybank; mais je sais que M. Bertrand doit se retirer et il a essayé tantôt de poser une question.

M. Bertrand:

D. C'est le transport qui fait défaut pour expédier plus de charbon dans le Québec en ce moment?—R. Absolument.

M. Maybank:

D. En ce moment?—R. Oui. Si nous avons un million de tonnes de charbon à transporter et que nous disposions des moyens de transport, cela mettrait fin à bien des casse-tête; le problème de l'approvisionnement est sérieux.

M. Bertrand:

D. Est-ce qu'il y a moyen d'en transporter davantage de Canso par eau?—R. Nous projetons un plan à Pointe du Chêne et nous espérons assurer le transport d'un maximum de 400,000 à 500,000 tonnes au cours de la prochaine année; mais je doute que nous puissions transporter 100,000 tonnes cette année. Il paraît que le plan sera mis à exécution le 1er août. Je dirai le 1er septembre. Je n'entrevois aucun avantage résultant du projet de Pointe du Chêne ou de Chédiac. L'embouteillage de Sydney à Truro à travers le détroit présente des difficultés. Pour \$25,000,000 ou \$30,000,000 vous pourriez refaire le tracé de la voie qui va de Sydney jusqu'à Truro, jeter un pont-levis à travers le canal au détroit de Canso et ces entreprises seraient permanentes. Nous n'avons rien de cela aujourd'hui. Nous disposons d'une voie unique pour le transport du charbon dans les basses-provinces, Terre-Neuve et le Québec. C'est comparable à la route de la Birmanie. Une bombe peut la faire éclater. Et qu'advendrait-il du Cap-Breton? Il n'y a pas d'autre voie. On ne peut transporter le charbon à la brouette. Il faut que ce soit par eau ou par chemin de fer.

M. Maybank:

D. Quel est le mouvement possible du transport sur une voie unique en 24 heures?—R. Je crois, monsieur Maybank, que le maximum est d'environ 188 à 190 wagons par jour à bord du transbordeur.

D. 188 à...—R. 188 à 190.

D. Parlons alors de 190.—R. Je puis faire erreur.

D. Les trains ne sont pas très lourds?—R. Non, nous devons tenir compte des rampes et des courbes. Il y a trois trains de passagers par jour.

D. Je veux parler des wagons de charbon, des trains de charbon. Est-ce qu'il y a 60 wagons? Je doute qu'on puisse en tirer 60.—R. Je crois qu'on traverse en ce moment environ 130 wagons de fret.

D. 130 wagons de fret par jour?—R. Oui.

D. Savez-vous combien de wagons de fret sont attachés à un train dans cette région?—R. Non, monsieur Maybank, je ne le sais pas. Inutile d'essayer de deviner. Je suppose que le maximum est de 15 wagons.

D. Quinze wagons par train de fret?—R. Je dis que nous aurons quinze wagons si on supprime le train du jour.

D. Je ne songeais pas à ce côté de la question. Je m'intéressais à la puissance de remorque d'un train.—R. La capacité d'un train pour le remorquage des wagons de Sydney à Truro est d'environ 188 à 190 wagons par jour.

Le président:

D. Combien de trains par jour?

M. Maybank:

D. En d'autres termes, combien de wagons de charbon sont d'habitude remorqués par un train?—R. Je ne sais combien de wagons sont placés sur la voie, mais je suppose qu'on n'en place pas plus de quinze à vingt. Je ne crois pas parce qu'il faut tenir compte des rampes et des courbes. Ces difficultés sont particulières à cette section.

D. Je n'insisterai pas davantage.

Le PRÉSIDENT: Qu'en dites-vous, monsieur Gillis?

M. GILLIS: Vingt, environ.

M. Maybank:

D. Je n'ai pas besoin d'insister. Je songeais à la construction d'un chemin de fer dans un endroit quelconque et au tonnage additionnel possible.—R. Le tonnage serait illimité si vous disposiez d'une double voie.

D. Non, pas illimité; un certain nombre seulement par vingt-quatre heures.—R. Je dis "illimité" parce que le transport ne serait plus un problème si nous disposions d'un train pour faire le remorquage de Sydney.

M. McKinnon:

D. Est-ce que l'embouteillage se trouve à la traverse?—R. Oui, absolument.

D. Lorsque vous dites qu'on fait le remorquage de 190 wagons par jour, il me semble que le nombre est ridiculement bas quand il s'agit du remorquage par train, même dans le cas d'une voie ferrée unique, dans le cas de toute voie ferrée?—R. Vous constaterez, je crois, que la proportion est de 188 à 190 wagons par jour à la traverse.

M. Maybank:

D. En parlant de la Nouvelle-Ecosse, et indépendamment de l'embouteillage et des difficultés du transport et autres, les mines de la Nouvelle-Ecosse subissent la difficulté permanente et insurmontable de l'excès du coût d'exploitation; est-ce exact?—R. C'est exact.

D. Vous avez dit que les difficultés de la ventilation ajoutaient au coût.

M. GILLIS: Je ne dirais pas que la difficulté est permanente et insurmontable.

Le PRÉSIDENT: J'attendais cette remarque.

M. MAYBANK: Je ne fais pas une déclaration. Je désire simplement savoir.

Le TÉMOIN: Prenons les huit ou neuf dernières années. La main-d'œuvre n'a pas considérablement augmenté. La moyenne était de \$1.81 la tonne en 1933, à comparer avec \$1.92. Il n'y a pas une grande augmentation.

M. Maybank:

D. Quel est le coût de la main-d'œuvre à comparer avec les Etats-Unis? Je crains qu'ils n'aient dans certaines régions des équipes de noirs qui travaillent ordinairement à meilleur marché.—R. Dans les régions houillères du Sud il y a un nombre considérable de travailleurs nègres.

D. La main-d'œuvre noire coûte moins cher?—R. Il n'y a pas de doute à ce sujet. En 1933, le coût était de \$3.23 f. à b. des wagons, et de \$3.16 en 1940. Comme vous voyez, il y a réduction. Il n'y a pas de doute que si l'année est prospère, le coût est réduit; et si l'année est mauvaise, les prix montent.

M. GILLIS: Le point exposé par M. Maybank demande d'être éclairci. Il a soulevé la question du coût de la main-d'œuvre...

M. MAYBANK: Non, excusez-moi, je ne l'ai pas fait. Je n'y songeais pas. C'est la réponse faite par M. Neate. Je pensais à d'autres questions concernant le coût permanent et qui ne se rapportent pas à la main-d'œuvre.

M. Gillis:

D. Le taux des salaires est plus élevé aux Etats-Unis?—R. Beaucoup plus élevé.

D. Bien que le coût de l'exploitation soit plus élevé en Nouvelle-Ecosse qu'aux Etats-Unis pour d'autres raisons?—R. C'est exact.

D. Mais on peut mal interpréter la question posée par M. Maybank et la réponse.

Le président:

D. Qu'est-ce qui élève le coût de l'exploitation, si ce n'est la main-d'œuvre? Vous dites qu'en réalité la main-d'œuvre coûte moins cher en Nouvelle-Ecosse qu'aux Etats-Unis?—R. Oui.

D. Et le coût total de la production est plus élevé. A quoi attribuez-vous la différence? Pouvez-vous expliquer cela?—R. L'impôt sur le revenu, par exemple, a augmenté de 1 cent à 7 cents.

M. MacLean:

D. Quelle différence existe-t-il dans le coût, sans compter les subsides, d'une tonne de charbon livrée à Toronto, des Etats-Unis, et d'une tonne livrée de la Nouvelle-Ecosse?—R. Environ \$2 par tonne. C'est autour de \$2 la tonne.

D. Vous voulez dire que vous devez fournir un subside de \$2 pour rétablir l'égalité?—R. Oui, nous avons payé jusqu'à \$2.50 pour transporter du charbon de la Nouvelle-Ecosse dans les remises de Toronto pour consommation par les chemins de fer nationaux. C'est le maximum payé par nous et c'est à date le maximum que nous a accordé le gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de dire un mot, s'il vous plaît. Messieurs, nous avons parmi nous quelques députés de la Nouvelle-Ecosse qui ne font pas partie du Comité et l'un d'entre eux vient de poser une question. Je suppose que les membres du Comité ne s'opposent pas à ce que ces représentants à la Chambre des communes posent des questions?

M. MAYBANK: Non.

Le PRÉSIDENT: Je veux simplement qu'on l'inscrive officiellement au compte rendu.

M. BLACK: Nous ferons bien de compléter l'exposé de M. Neate, sans quoi il y aura du décousu dans les témoignages. Il nous donnait le coût additionnel de la production du charbon dans la Nouvelle-Ecosse.

M. Maybank:

D. Je veux poursuivre cette question et répondre à ce que disait M. Gillis.—R. Voulez-vous, s'il vous plaît, répéter la question?

D. J'ai dit: Je crains, d'après ce que vous avez dit, qu'il existe des taux permanents insurmontables plus élevés qu'ailleurs et un différentiel adverse permanent et insurmontable que nous devons surveiller en Nouvelle-Ecosse. Je ne considère pas ceci comme un exposé, mais j'exprime simplement la crainte que ce soit le cas, d'après ce que vous disiez.—R. Oui.

D. Votre réponse concernait la main-d'œuvre. Je ny songeait guère.—R. Et ce n'est pas la réponse.

D. Je n'ai pas pensé que c'était la réponse. Quelle est la réponse à ma question?—R. Monsieur Maybank, voici la réponse: l'exploitation minière est plus dispendieuse dans la Nouvelle-Ecosse que dans beaucoup d'autres endroits, et surtout certaines régions des Etats-Unis.

D. Pourquoi?—R. Une des raisons, et une raison excellente, c'est que nous avons plus de travail de surface par tonne en Nouvelle-Ecosse qu'ailleurs.

M. McCulloch:

D. Combien de tonnes d'eau retirez-vous par tonne de charbon?—R. Cela entre dans le coût de l'exploitation, monsieur McCulloch; et les membres désirent un exposé détaillé des raisons qui élèvent le coût de la production en Nouvelle-Ecosse, je me ferai un plaisir de le soumettre au Comité. Je l'ai soumis, il y a deux ans, à mon ministre.

M. MAYBANK: Ce serait très utile parce qu'il existe une préoccupation générale au sujet du travail à accomplir après la guerre. La question porte là-dessus et un mémoire sera très utile.

Le PRÉSIDENT: Vous nous le soumettez.

Le TÉMOIN: Je crois vous l'avoir soumis il y a deux ou trois ans, monsieur McCulloch. Vous avez posé la même question en Chambre.

M. Gillis:

D. Monsieur Neate, j'aimerais approfondir la question des bénéfiques. Vous avez déclaré que votre ministère, ou le ministère qui vous emploie, a soigneusement vérifié les listes de coût des compagnies de charbon par rapport à leurs bénéfiques et, à ce propos, vous avez déclaré que 26 p. cent des salaires payés dans l'industrie en Nouvelle-Ecosse étaient rencontrés par les subsides?—R. C'est exact, monsieur.

D. Quand la compagnie dresse la liste de coût, est-ce qu'elle indique que 26 p. cent de son revenu lui vient des subsides?—R. Je ne puis le dire, monsieur Gillis.

D. Je ne le crois pas.—R. Je ne le crois pas non plus.

D. Parce que je les ai vérifiées.—R. Vous savez que nous devons nous fier aux états annuels des vérificateurs. Dans les états annuels des vérificateurs nous devons détailler et, comme vous le savez, les feuilles de vérification que nous envoyons sont en réalité la partie détaillée du rapport annuel des vérificateurs. Nous nous fions à cela exactement comme vous pourriez vous y fier vous-même.

D. Le coût total des salaires entre dans le coût de l'exploitation?—R. Oui.

D. Mais il n'est pas indiqué que le gouvernement se charge de 26 p. cent des salaires en fournissant des subsides et, à ce compte, le rapport est incomplet.

M. MAYBANK: Qu'est-ce qui n'est pas indiqué?

M. GILLIS: Vingt-six pour cent du coût des salaires est payé par des subsides mais ce pourcentage n'est pas indiqué. Le compte des salaires est inclus dans le coût de l'exploitation et le 26 p. cent n'est pas indiqué. Il n'est pas indiqué comme étant un revenu reçu du gouvernement.

M. McNiven:

D. Les subsides sont-ils payés à la compagnie?—R. Pas nécessairement; ils vont parfois aux chemins de fer. Ils sont accordés aux chemins de fer ou à la compagnie, suivant le cas. J'ai en main une liste de ceux à qui le montant a été payé. En réponse à la question de M. Gillis au sujet du montant des salaires payés chaque année par la compagnie, sans compter les subsides fournis par le gouvernement, le taux annuel des salaires s'élève à \$16,800,000 par année, faisant une moyenne de \$1,304. Le montant total des subsides a été de \$2,600,000 ou l'équivalent de \$322, soit 24.7 pour cent. Je vous indique le tableau réel et d'ensemble; il peut être modifié tant qu'on veut.

Le président:

D. Si la compagnie recevait ces subsides ou une partie de ces subsides, les rapports l'indiqueraient d'une façon ou d'une autre?—R. Ils l'indiqueraient.

M. Gillis:

D. J'ai vérifié l'inventaire de 1940 et 1941 plusieurs fois et il n'indique certainement pas de subsides payés par le gouvernement.—R. Non, je ne pense pas. Ceci, je crois, répond à la question de M. McNiven. L'an dernier, nous avons payé \$2,190,000 à la Nouvelle-Ecosse. Les chemins de fer nationaux ont reçu \$292,000. Le Pacifique Canadien a eu \$18,000. Le Cumberland Railway a eu \$2,800; la Dominion Coal Company, \$1,600,000, tous pour le transport par eau. La Maritime Coal Railway and Power a eu \$3,000; la Sydney and Louisbourg Railway, \$269,000. Ce \$269,000 peut sembler obscur aux membres du Comité parce que la compagnie a obtenu seulement 5 ou 6 cents environ sur chacun des dollars payés. On a versé d'abord au principal transport, les chemins de fer nationaux, le reste des subsides et bien que le paiement ait été réellement fait à la S. and L., les chemins de fer nationaux ont reçu 92 cents sur chaque dollar versé.

M. Maybank:

D. La compagnie ou l'industrie subventionnée paie-t-elle un impôt sur les subsides?—R. Je ne le crois pas.

D. Considérons la chose de cette façon-ci. Notre revenu total est de \$6 sur la vente d'un produit et nous recevons un subside de \$2; nos recettes sont de \$8 et nous recevons \$7 par la vente du produit. En fin de compte, nous réalisons un bénéfice de \$1, un profit de \$1 avant paiement de l'impôt. Nous donnons une partie de ce \$1 à M. Ilsley en impôt sur le revenu. Est-ce disposé de cette façon? Alors nous payons un impôt sur le subside; mais si nous mettons de côté le subside et parlons seulement du \$6, nous n'atteignons jamais de bénéfice et il n'est plus question naturellement de donner quoique ce soit à M. Ilsley. Prenons un troisième exemple. Disons que notre revenu est de \$6 et laissons de côté la question de subside; nous avons obtenu \$5.50 par la vente du produit et nous avons un bénéfice de 50 cents. Nous cédonns une partie de ce bénéfice à M. Ilsley. Nous ne payons pas alors d'impôt sur le subside et, par ce même procédé, le subside s'élève à plus de \$2 et il est plus considérable qu'on le croit au pays. Il est certainement très important de savoir si le subside a été calculé au début ou à la fin.—R. Vous constaterez, je crois, que le subside est englobé dans les gains annuels de la compagnie.

D. Vous dites?—R. Les gains annuels de la compagnie. Si le subside n'est pas payé et le charbon n'est pas transporté, les gains annuels de la compagnie sont réduits. Plus on paye de subsides et plus on transporte de charbon, plus les chances de bénéfices sont grandes pour la compagnie.

D. Pensez-vous que le subside est indiqué aussitôt que le paiement du client qui achète le charbon est porté au livre, c'est-à-dire en même temps que le paiement fait par le consommateur?—R. Monsieur Maybank, je crois que les subsides apparaissent dans les gains annuels de la compagnie, que ce soit les chemins de fer nationaux ou toute autre compagnie de transport ou la compagnie elle-même. Si, par exemple, nous payons \$1,600,000 pour le transport de 1,600,000 tonnes de charbon par la voie du Saint-Laurent, cette somme apparaît naturellement parmi les gains de la compagnie au cours de l'année. Si les 1,600,000 tonnes de charbon ne sont pas expédiées, il y a autant de tonnes de charbon qui ne sont pas extraites et qui ne sont pas produites.

D. J'ai fait fausse route, je pense. Le subside n'est pas payé à l'homme qui extrait le charbon mais à celui qui l'achète; non pas le consommateur, mais le premier acheteur.

M. GILLIS: Le subside est payé à la compagnie qui vend le charbon.

Le TÉMOIN: Ou à celle qui effectue le transport.

Le TÉMOIN: Ou à celle qui effectue le transport.

Le TÉMOIN: Les compagnies de transport reçoivent la plus grande partie des subsides.

M. Gillis:

D. Vous avez indiqué plus de \$1,000,000 payés à la Dominion Coal Company?—R. C'est exact; pour le frètement des navires seulement.

D. La somme a été versée directement à la compagnie?—R. Oui.

D. Et pour déterminer les gains réels de la compagnie de charbon vous devez aussi prendre en considération votre propre compagnie de navigation?—R. C'est exact. C'est une compagnie auxiliaire.

D. Mais votre exposé jusqu'à présent ne concerne que le charbon?—R. Oui.

D. Je voudrais éclaircir un autre point—j'espère que nous en apprendrons davantage au sujet du 26 p. cent.—R. Je me ferai un plaisir de vous donner...

M. McCULLOCH: Très peu de subsides vont à la compagnie de charbon.

M. GILLIS: Il y a \$1,000,000.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, un moment s'il vous plaît. Qu'on permette à M. Gillis de poursuivre son interrogatoire pour le moment.

M. Gillis:

D. Il y a un instant, lorsque vous avez donné le montant des subsides, vous avez dit que \$1,000,000 avait été payé à la Dominion Coal Company.—R. Oui.

D. C'est vrai. Ce montant a été versé à la Dominion Coal Company, monsieur McCulloch. Voici ce que je désire savoir: lorsque vous détaillez les gains de la compagnie, quel soin apportez-vous à la vérification? Acceptez-vous l'état présenté par la compagnie et faites-vous une simple vérification ou un examen soigné...—R. Non.

D. ...de ses opérations pour déterminer si l'état est correct ou non?—R. Nous acceptons l'état signé par un représentant responsable de la compagnie et nous comparons avec le rapport annuel vérifié.

M. Castleden:

D. Le vérificateur du Gouvernement ou celui de la compagnie?—R. Le vérificateur de la compagnie. Monsieur Gillis, voulez-vous me permettre de

dire un mot au sujet du montant de \$1,600,000 que nous avons payé à la Dominion Coal Company l'année dernière pour le transport par eau? La chose était nécessaire parce que les taux des navires d'affrètement ont été augmentée de \$1 et quelques cents par tonne depuis l'année précédente. Dans le but de transporter le charbon par la voie du Saint-Laurent aux mêmes prix que l'année précédente, et afin de soutenir la concurrence, le Gouvernement a dû payer la différence entre les taux d'affrètement de 1940 et ceux de 1941. Cette année, le taux sera d'environ \$1.51 par tonne contre \$1 l'an dernier. Les taux d'affrètement ont monté de 91 cents en 1940 à \$2.42 en 1942.

M. Gillis:

D. A cause de l'augmentation des taux d'assurance?—R. Les assurances et les risques de guerre et, naturellement, étant donné la situation actuelle dans le Saint-Laurent, nous ne savons où s'arrêteront les taux.

D. Ce que je voulais faire entendre, c'est que vous ne pouvez examiner les gains d'une compagnie de charbon sans examiner aussi les compagnies auxiliaires.—R. C'est exact.

D. Dans le cas particulier que nous avons mentionné la plupart des navires appartiennent à la compagnie?—R. Trois ou quatre sur seize.

D. Mais avant la guerre?—R. A peu près 100 p. cent.

D. Lorsque vous accordez des subsides du charbon expédié par eau, payez-vous les subsides à la même compagnie?—R. Oui, à moins que les navires soient affrétés par le gouvernement britannique, comme ils le sont à l'heure actuelle.

D. Ce sont des conditions de guerre?—R. Oui. Avant la guerre, les compagnies se chargeaient de leur propre transport.

D. Notre juridiction sur ces sommes est à peu près nulle. Nous devons nous en tirer tant bien que mal. Ce qui m'intéresse et ce qui intéresse aussi le Comité c'est la situation d'après-guerre et les garanties potentielles du commerce du charbon et jusqu'à quel point il peut contribuer au rétablissement des hommes qui reviendront d'outre-mer. Je désirais souligner que la question de déterminer le revenu d'une compagnie est assez délicate pour ceux qui discutent les salaires avec elle et, chaque fois qu'il s'agit de négocier un contrat au sujet du salaire, la compagnie ne soumet que la question du charbon; ou s'il s'agit d'acier, celle de l'acier, et il est impossible de déterminer les gains de ces diverses compagnies sans connaître leurs auxiliaires. Je pense qu'au cours des dix dernières années, elles ont acquis \$20,000,000 au moyen de ces usines créées à leur usage. Ce montant est affecté à l'exploitation. Il est appliqué au coût de l'exploitation du charbon plutôt qu'affecté au compte capital.—R. C'est de pratique courante.

D. C'est ce qui est arrivé pour le dernier contrat des salaires. La compagnie de charbon dont nous parlons compte 26 auxiliaires qu'elle contrôle à travers le pays, y compris le fil et les clous, des chantiers maritimes, le bois; ces auxiliaires s'étendent jusqu'ici dans l'Ontario.—R. Et dans Ojibway.

D. Elle peut acheter une manufacture de clous dans l'Ontario et en appliquer le coût à l'exploitation du charbon. L'achat est mis au compte des dépenses?—R. Cela ne semble pas juste.

D. Ce n'est pas juste. Voilà la position où nous nous trouvons et le Gouvernement n'obtiendra jamais une vérification plus précise quant à la situation financière exacte de l'exploitation du charbon ni de la méthode d'expansion, à moins d'examiner tout l'édifice de la corporation qui exerce aujourd'hui un véritable monopole. C'est pourquoi je demeure très sceptique au sujet des chiffres donnés par M. Neate en ce qui concerne l'industrie du charbon, parce que nous avons de l'expérience à cet égard. En 1927, par exemple, nous avons nous-mêmes engagé M. Gordon Scott. Cette fois il était à l'emploi de notre union de mineurs et il a consacré trois mois à l'examen des livres de la compagnie. En 1927, il a dit au congrès des mineurs que si la Dominion Coal Company exploitait comme compagnie indépendante, les mineurs à son emploi auraient le droit de

réclamer une augmentation de salaire de 75 p. 100 basée sur les gains de la compagnie de charbon; mais comme la compagnie était associée à la mine Acadia, qui était alors dans de mauvaises affaires, à la Nova Scotia Steel, aux chantiers maritimes de Halifax qui chômaient, aux travaux de carrosserie à Trenton qui étaient à plat, à cause de tout cela les mineurs ne pouvaient rien réclamer.

M. McCULLOCH: Les travaux de carrosserie de Trenton ont annoncé un bénéfice.

M. GILLIS: Depuis lors. Je parle de 1927. Je désire simplement renseigner M. Neate.

Le TÉMOIN: Monsieur Gillis, la seule réponse à votre question est qu'en 1930, nous avons composé une formule afin de déterminer le coût de l'exploitation houillère à travers le Canada; cette formule s'applique à chaque compagnie qui fait l'extraction de la houille et à chaque région houillère. Nous n'avons pas dit que nous désirions telle information d'une compagnie et tel renseignement d'une autre. Nous avons rédigé la formule. Vous en avez reçu des copies, puis elles ont été standardisées, régularisées et nous avons fait de nombreuses vérifications. Je crois que les prix réels donnés sont aussi exacts que possible, n'ayant pas été calculés par un service comptable complet. Nous avons voulu nous renseigner un peu nous-mêmes. Si nous payons \$4,000,000 par année des fonds publics, le Gouvernement et les députés posent des questions: pourquoi distribuons-nous tant d'argent? Et je dois donner des renseignements à mon ministre et au Comité, et, si vous connaissez une autre méthode, si vous avez une idée, des changements à suggérer, je les apprécierai beaucoup parce que cette formule est le résultat d'une étude constante de douze ou treize années et je suis convaincu que ces chiffres sont aussi exacts qu'ils peuvent l'être sans le secours d'un service comptable.

M. Gillis:

D. Il s'agit de l'exploitation du charbon?—R. Oui. Je ne m'intéresse pas aux bénéfiques ni aux auxiliaires ou autres choses du genre.

D. Mais il s'agit de renvoyer la balle d'un auxiliaire à l'autre.—R. Je vois ce que vous voulez dire. Cela s'étend un peu en dehors de notre sphère.

D. C'est exactement l'obstacle rencontré par le Bureau des conciliations, les termes de renvoi restreints. Ceux qui siégeaient à la commission ont dit: "Nous étions chargés d'enquêter sur le charbon seulement. En étudiant la question, nous avons découvert quelque chose qui faisait défaut, mais nous ne pouvons y toucher. Cela ne concerne pas nos termes de renvoi." Tant que quelqu'un n'aura pas usé d'autorité pour examiner à fond toute la situation, qu'il ne se sera pas levé pour tout remettre en place, nous continuerons de tourner en rond comme un chien qui poursuit sa queue.

M. MAYBANK: Monsieur le président, ce qui m'intéresse c'est de savoir ce qu'on pourra faire après la guerre en faveur de la restauration. Notre but est de donner du travail à tout le monde et, en ce moment, nous nous occupons de la Nouvelle-Ecosse afin de savoir ce que nous pouvons faire avec le charbon de la Nouvelle-Ecosse.

M. Maybank:

D. Si les conditions d'après-guerre sont semblables à ce qu'elles sont actuellement, monsieur Neate, il n'y a pas beaucoup d'espoir pour de l'emploi supplémentaire dans l'industrie du charbon en Nouvelle-Ecosse. Supposons que vous ayez là et dans la partie est de la province de Québec de nombreuses industries, est-ce possible que le charbon venant d'ailleurs pénètre dans cette région?—R. Malheureusement oui, monsieur Maybank. Le charbon américain peut pénétrer sur le marché de la province de Québec.

D. Si on laisse l'entrée libre?—R. Certainement. Il faut restreindre et non encourager. Il faut réduire l'importation du charbon après la guerre. A l'heure actuelle, il n'en est pas ainsi. Nous sommes obligés de quémander le charbon; mais si vous voulez maintenir 10,000 à 12,000 mineurs en Nouvelle-Ecosse après la guerre, il faut songer dès maintenant à étendre le marché.

Le président:

D. Même si vous avez de nouvelles industries, vous devrez réduire les importations?—R. Oui.

M. Maybank:

D. Supposez que j'érige une industrie au puits même de la mine, tout près d'elle, est-ce qu'il se trouvera quelqu'un sur qui je puisse compter pour obtenir le charbon à des conditions également avantageuses pour moi et pour les mines de la Nouvelle-Ecosse?—R. Monsieur Maybank, j'oserais dire qu'en ce moment vous pouvez transporter le charbon de l'ouest de la Virginie à l'aciérie de Sydney à aussi bon compte que vous pourriez en faire l'extraction à dix-huit milles de distance. C'est pourquoi nous payons un subside.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce que le Comité peut faire pour changer cette situation?

M. MAYBANK: Il n'y a rien à faire avec l'industrie du charbon en Nouvelle-Ecosse, à moins de construire une haute clôture de planches.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et monsieur Maybank, il y a un seul moyen d'utiliser le charbon de la Nouvelle-Ecosse et c'est de le transporter dans les régions où sont établies les industries, dans le Québec et dans l'Ontario.

M. Maybank:

D. Vous avez dit que si j'érigeais une industrie au puits même de la mine, je pourrais encore obtenir à meilleur marché le charbon de l'ouest de la Virginie?—R. Vous le pourriez mais vous ne seriez pas incité à le faire.

D. Oh! non, je le sais.

Le président:

D. Alors la barrière douanière demeure le seul moyen, en dépit de l'établissement de nouvelles industries?—R. Les barrières douanières ou les subsides.

D. Les seules deux façons?—R. Les deux seules, à notre avis, monsieur le président. Si l'industrie dérivait naturellement vers la Nouvelle-Ecosse et si de nouvelles industries étaient créées, un marché serait ouvert à un fort tonnage de charbon de la Nouvelle-Ecosse. De même, si d'autres industries étaient établies dans le Québec, nous pourrions encourager l'emploi du charbon de la Nouvelle-Ecosse dans ces industries.

D. Avez-vous considéré quelles industries, intéressant plus ou moins l'industrie du charbon, pouvaient être créées dans les Maritimes? Pouvez-vous avec compétence répondre à la question?—R. Monsieur le président, nous en avons étudié plusieurs points. Nous avons songé il y a quelque temps à l'établissement d'une usine pour la carbonisation à température, mais le projet a été abandonné. Il va sans dire qu'il devrait y avoir un débouché pour l'écoulement d'une plus grande quantité de charbon, je ne dis pas à la pleine capacité actuelle de l'aciérie, mais après la guerre nous aurons certainement besoin d'aciéries produisant à une allure plus rapide qu'avant la guerre et, si nous entreprenons de solutionner les problèmes de la restauration, les problèmes de l'acier et autres, l'activité sera accrue dans plusieurs industries de la province de Québec et un marché sera ouvert pour l'écoulement du charbon de la Nouvelle-Ecosse.

M. McKinnon:

D. Monsieur Neate, jusqu'à quel endroit dans l'Ouest les chemins de fer emploient-ils le charbon de la Nouvelle-Ecosse?—R. A l'heure actuelle, il y a un peu de charbon d'expédié à Lévis; mais disons la Rivière-du-Loup. Ils l'ont employé jusqu'à Toronto dans l'Ouest.

M. McDonald:

D. Est-ce que le charbon de la Nouvelle-Ecosse n'est pas employé jusqu'à Noranda?—R. Oui, mais pas par les chemins de fer.

Le PRÉSIDENT: Nous parlons des chemins de fer.

Le TÉMOIN: Jusqu'où les chemins de fer ont-ils employé du charbon?

M. McKinnon:

D. J'aimerais compléter par une nouvelle question. Comment se fait-il que les chemins de fer nationaux emploient 290,000 tonnes de charbon de la Nouvelle-Ecosse et le Pacifique-Canadien 18,000 tonnes seulement?—R. Ces chiffres sont ceux des subsides payés en dollars pour le transport du charbon de la Nouvelle-Ecosse.

D. C'est le montant dépensé par les chemins de fer?—R. Non, monsieur. Je puis vous donner les divers tonnages du charbon de la Nouvelle-Ecosse employé par les deux chemins de fer si vous le désirez.

D. Il serait intéressant de connaître la quantité exacte de charbon employée par les chemins de fer.

M. Maybank:

D. Indiquez, si vous le pouvez, si le charbon est employé pour les locomotives ou autrement par les chemins de fer.—R. Je serai obligé de me procurer ces renseignements plus tard pour le Comité.

Le PRÉSIDENT: M. Neate doit remettre à plus tard le soin de se procurer cette information. Monsieur McDonald, avez-vous une autre question à poser?

D. Je sais qu'on transporte le charbon de la Nouvelle-Ecosse à Noranda. C'est le point le plus éloigné à l'ouest dans la province de Québec; mais le transport doit se faire par voie ferrée?—R. Il est transporté de Montréal à Noranda par voie ferrée et de Sydney à Montréal par bateau. Si la situation demeure la même, je crois qu'on devra cesser d'expédier du charbon à Noranda.

M. McGarry:

D. Monsieur Neate, est-ce qu'on a étudié sérieusement la question des recherches concernant les moyens de traiter les dérivés du charbon? Est-ce qu'il se fait beaucoup de recherches?—R. Docteur McGarry, notre laboratoire a certainement consacré les vingt dernières années à tenter d'établir des marchés pour écouler le charbon de la Nouvelle-Ecosse et à déterminer les possibilités de l'emploi du charbon de la Nouvelle-Ecosse dans les usines de coke. En 1928 et 1929, l'usine de la Montreal Coke a refusé absolument de considérer le charbon de la Nouvelle-Ecosse, mais aujourd'hui nous expédions 185,000 tonnes par année —pas cette année, mais c'est la quantité de charbon de la Nouvelle-Ecosse qui peut être employée par cette usine. C'était un marché de trouvé pour 185,000 tonnes.

M. Gillis:

D. Est-ce la Montreal Light, Heat and Power?—R. Oui.

M. McDonald:

Le président:

D. Le marché restera ouvert après la guerre?—R. Oui.

M. Gillis:

D. Le groupe de personnes qui exploite la mine en Nouvelle-Ecosse exploite aussi l'usine.—R. La Montreal Light, Heat and Power? Vous me l'apprenez.

D. Le groupe Gundy-Holt.—R. Je croyais que le groupe Holt était propriétaire de la Montreal Light, Heat and Power.

D. C'est ce groupe qui exploite la mine en Nouvelle-Ecosse.—R. Il ne voulait pas acheter du charbon de la Nouvelle-Ecosse; il en achète maintenant et il en est satisfait.

D. Il ne peut obtenir de charbon américain, et voici la raison.—R. L'usine emploie un excellent mélange de 35-65 p. 100 en proportions; elle produit un coke merveilleux et a ouvert au charbon de la Nouvelle-Ecosse un marché de 185,000 à 190,000 tonnes par année. La même chose s'applique à la Shawinigan Chemicals. Nous expédions maintenant du charbon à l'usine qui employait auparavant du charbon américain; mais tout est bouleversé en ce moment. Nous ne pouvons obtenir le charbon de la Nouvelle-Ecosse. Nous sommes forcés de quémander du charbon américain; mais j'espère que la situation inverse se représentera et que nous pourrons utiliser notre propre charbon.

Le président:

D. Vous redoutez que les conditions établies aujourd'hui nous nuisent après la guerre?—R. Il faudra décomposer comme cela s'est produit de 1918 à 1923, alors que le marché de 2,000,000 de tonnes, dans la région du Saint-Laurent, est tombé à 134,000 tonnes et qu'il nous a fallu dix ans pour le réédifier.

M. McGarry:

D. Monsieur Neate, j'espère ne pas intervenir mal à propos, mais je dois partir et je désirais vous poser une question au sujet de l'embouteillage dans le transport. Admettons que les moyens de transport par voie ferrée soient améliorés de Sydney à Truro par la construction d'une double voie et l'amélioration du service à la traverse, est-ce que cela remédie absolument à la situation?—R. Non, monsieur.

D. Vous ne pouvez dire dans quelle proportion...—R. Si vous établissez une double voie à la traverse vous êtes restreint par les courbes et les rampes, de Mulgrave à Sydney. Vous êtes restreint sur cette ligne parce que vous n'avez pas de ligne. Je dis qu'il n'y a pas de ligne, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de ligne qui convienne à un mouvement intense de circulation.

D. Il y a moyen de faire passer une voie ferrée par là...—R. Vous avez là tout ce qu'il faut, mais il y a tant de répercussions. Il se peut que l'on doive maintenir la ligne seulement pour garder en existence les villages et les petites villes qu'elle traverse. Il y a beaucoup de choses à prendre en considération; mais la réponse définitive serait donnée par une véritable voie ferrée, une voie double, et un pont par dessus les détroits.

D. Ou une chaussée de traverse.—R. Mettez la montagne dans le détroit et jeter un petit pont-levis sur le chenal.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question à poser, monsieur Matthews?

M. Matthews:

D. J'allais demander ce qui a pu causer la baisse du marché du Saint-Laurent? Est-ce le manque de moyens de transport?—R. Oui, absolument.

M. McKinnon:

D. Je suppose que les bateaux des Grands Lacs sont tous en service, les navires à grains?—R. Nous en transférons cinq, actuellement, au service de

Shédiac. Nous transférons tout ce que nous pouvons transférer, mais cela veut dire voler à Pierre pour restituer à Paul. Si nous privons les Grands Lacs de trop de navires, nous ne pourrions apporter en Ontario le charbon qui y est nécessaire.

D. Je parlais de navires à grains.—R. Eh bien! voici ce que nous essayons actuellement de faire: les navires reviendraient avec leurs cales vides, s'arrêteraient à Sydney et prendraient une cargaison de charbon qu'ils apporteraient à Lévis ou à Montréal; toutefois nous n'arrivons pas à obtenir ce service des navires. Nous pensions faire venir 350,000 tonnes de charbon par ce système d'affrètement au voyage, mais je ne pense pas que nous en ayons apporté plus que la valeur de deux ou trois wagons chargés.

D. Qu'est-ce qui ne va pas?—R. Les navires n'arrêtent pas à Sydney; ils ne peuvent le faire que s'ils en reçoivent l'ordre du ministère britannique de la navigation. Nous n'y pouvons rien.

D. Voilà à quoi je voulais en venir. Ces navires trouvent que le temps dépensé à se rendre à Sydney et à prendre une cargaison de charbon, puis à la transporter à destination, est mieux employé en se rendant directement là où ils vont et en prenant tout de suite leur cargaison pour outre-mer?—R. Prendre leur cargaison et en s'en retourner tout de suite. C'est la raison que l'on donne de l'autre côté de l'Océan, et il me semble que nous donnerions la même raison, à leur place; les navires, d'autre part—je puis vous dire qu'à Washington, il y a deux semaines, le Bureau des transports de la Défense nationale nous a assurés qu'il enverrait à Sydney quelques navires américains revenant par l'Atlantique-Nord, et que ces navires apporteraient le charbon à Portland, d'où nous pourrions le faire venir par chemin de fer. Nous n'avons pas encore reçu un seul de ces navires. Je réclame tous les jours à Washington notre premier navire.

Le président:

D. Vous avez parlé de négociations avec Washington; voulez-vous que cela soit enlevé du procès-verbal?—R. Non.

M. Castleden:

D. Diriez-vous, monsieur Neate, en prenant en considération le coût des matériaux, le temps et le manque de cales, qu'il serait économiquement raisonnable d'entreprendre la construction de cette route et l'amélioration de la situation actuelle au détroit de Canso?

Le PRÉSIDENT: Après la guerre?

M. CASTLEDEN: Non, aujourd'hui.

Le TÉMOIN: Il faudrait d'abord obtenir des priorités pour l'outillage; ensuite, il faudrait tenir compte du manque de main-d'œuvre, et tenir compte aussi du facteur temps.

M. Castleden:

D. En prenant tout cela en considération, je me demandais si vous...—R. Je ne pense pas qu'il soit possible d'achever ces travaux en moins de trois ans.

M. Gillis:

D. Cela comprendrait-il les segments du pont?—R. Je ne le pense pas... je pense que cela ne comprend que la construction de la chaussée et la pose des rails.

D. Ne pensez-vous pas que dans une période de danger comme celle que nous traversons présentement cette île possède une très grande importance?—Elle est certes importante, mais elle joue de malheur.

D. Prenez par exemple le matériel américain destiné à Terre-Neuve; la plus grande partie passe par là. La guerre ne se terminera pas demain. Je sais que,

dès 1903, on conseillait de supprimer l'obstacle même dont nous parlons présentement. Si nous nous rendons compte que la situation est sérieuse et que cette question est vraiment très importante pour la guerre, il ne faudrait pas trois années pour achever une telle besogne entreprise avec détermination.—R. En Europe on le ferait sans doute en un an.

D. Facilement.—R. Mais, comme je vous le dis, monsieur Gillis, il s'agit naturellement là d'une question de méthode que je ne suis pas en mesure de juger; mais je puis dire, en réponse à votre question, que nous demandons cela depuis vingt ans et que rien n'a été fait.

M. McKinnon:

D. Pour ce qui est du problème ferroviaire, vous dites que les trains ne comprennent que quinze wagons; mais, en éliminant les inclinaisons et quelques-unes des courbes, on pourrait rendre possible des trains de 50 et même de 75 wagons; cela éliminerait votre problème du chemin de fer, que la voie soit unique ou non.

M. MAYBANK: Monsieur le président, je pense que dans toutes ces questions nous devons raisonner comme si nous étions déjà dans l'avenir, après la guerre. Ce devrait être là le point de vue de notre Comité; c'est l'après-guerre que nous étudions. Naturellement, il nous faut prendre certaines choses pour acquises, par exemple la conclusion victorieuse de la guerre. Il est inutile de penser à tout cela si nous ne posons d'abord l'hypothèse de la victoire. Partant de là, et essayant de trouver ce que l'on pourrait bien faire du charbon de Nouvelle-Ecosse après la guerre, le témoin voudrait-il nous indiquer s'il nous est possible ou impossible d'arriver à un résultat en transformant sur place, en Nouvelle-Ecosse, le charbon en coke. Je sais qu'il faudrait trouver un usage quelconque aux sous-produits, pour que cela en vaille la peine. Est-ce que nous pourrions faire quelque chose dans le sens d'un encouragement aux industries qui pourraient utiliser les sous-produits du charbon de manière à ce qu'il soit profitable de transformer sur place le charbon en coke.

Le TÉMOIN: Il reste à transporter le coke et c'est encore là un problème d'importance.

M. Maybank:

D. Nous n'oublions pas la question du transport; mais s'il est possible d'utiliser sur place n'importe lesquels des sous-produits, la situation en sera-t-elle améliorée?—R. On y transforme déjà en coke un million de tonnes de charbon, présentement.

D. Quel pourcentage de la production cela représente-t-il?—R. Vingt pour cent.

D. On en transforme vingt p. cent en coke?—R. A peu près.

D. Il n'y aurait pas grande utilité à fonder là une industrie qui utiliserait quelques-uns de ces sous-produits?—R. Je pense que c'est une question, monsieur Maybank, qu'il faudrait étudier sous un aspect un peu différent. Je ne me suis occupé que du charbon et du coke, et non pas des dérivés qu'emploie une industrie de sous-produits.

D. Je pose cette question parce que je tâtonne dans tous les sens à la recherche d'un moyen qui nous permette d'occuper une certaine proportion des chômeurs, après la guerre. Nous avons fixé un but bien défini à notre travail; c'est pourquoi nous voulons savoir jusqu'à quel point nous pouvons compter sur cette industrie de la Nouvelle-Ecosse pour l'embauchage des hommes, après la guerre. Je pense que le Comité est bien de cet avis?—R. Je dis que, d'après moi, si nous pouvons garder au travail 12,000 mineurs et produire, disons 7½ millions de tonnes, je ne vois aucune possibilité d'une production plus intense, dépassant, par exemple, les 8 millions de tonnes; et cela même ne sera atteint qu'au prix de beaucoup de temps et de capital.

D. Nous ne pouvons le faire qu'au moyen d'une aide quelconque, soit négative ou positive—c'est-à-dire au moyen de subsides, ou de restrictions sur d'autres combustibles. La seule manière dont nous puissions le faire, c'est soit par une haute et forte barrière, soit par un don pur et simple.

Le PRÉSIDENT: Ou encore par une diminution du coût de la production, autrement qu'en portant atteinte au niveau des salaires.

M. Maybank:

D. Je crois comprendre que vous écarterez la possibilité d'abaisser le coût de la production.—R. Je ne l'ai jamais écartée.

D. Il y en a donc une possibilité?—R. Oui, et très précise.

D. De quelle manière?—R. Probablement par un grand emploi de machines. Classons cette manière sous le chiffre (a).

D. Emploi de machines? Le degré de mécanisation de ces mines est-il inférieur à celui des autres mines qui peuvent leur être comparées?—R. Non; voici ce que je veux dire: je dirais que les entreprises minières se sont mécanisées beaucoup durant les derniers dix ans, plus même que durant les dix années précédentes.

D. Comment se fait la mécanisation? Pourquoi les perfectionnements techniques d'une industrie—pour employer moins de main-d'œuvre?—R. Pour que la production coûte moins cher.

D. Qu'est-ce qui la fait revenir à moins cher? N'est-ce pas la diminution de la main-d'œuvre?—R. Je ne dis pas cela.

D. Les perfectionnements techniques, en général, ont eu pour but de diminuer la main-d'œuvre. Si vous avez recours à des perfectionnements techniques pour diminuer le coût de la production, ne sera-ce pas aux dépens de quelques-uns des 12,000 ouvriers dont vous avez parlé?—R. Je n'admets pas ce raisonnement.

D. Laissons cela pour un instant. En général vous pouvez certainement inscrire le signe d'égalité entre le perfectionnement technique et les autres méthodes de diminuer la main-d'œuvre?—R. Monsieur Maybank. . .

D. Je dis en général.—R. Considérez la chose de la façon suivante: s'il est possible de produire le charbon à meilleur compte en Nouvelle-Ecosse, il sera possible d'en vendre davantage et pour cela d'employer plus de monde.

D. Au même endroit?—R. Oui.

D. Vous pouvez ouvrir de nouvelles mines.—R. Oui, nous pouvons en ouvrir de nouvelles.

D. Voilà une chose admise, alors. Je n'essaie pas de dire que le perfectionnement de la technique diminue nécessairement la quantité de main-d'œuvre employée—je ne dis pas cela du tout—mais prenez une mine qui emploie 100 hommes; si vous y améliorez la technique de quelque façon ou y introduisez quelque méthode d'économie de la main-d'œuvre, elle emploiera moins d'hommes. C'est vers cela que tend tout le mouvement de perfectionnement technique.

Le PRÉSIDENT: Puis-je me permettre une question? Quelle possibilité y a-t-il d'ouvrir de nouvelles mines de façon à produire plus de charbon, et cela en agrandissant la zone actuellement exploitée?

Le TÉMOIN: Il y a des endroits où, pour une raison ou une autre, les compagnies n'ont pas jugé à propos de creuser de mines. Je parle en particulier de la mine n° 7, de Thorburn, sur la grande veine McBean.

Le PRÉSIDENT: Et pour quelle raison?

Le TÉMOIN: La raison que l'on a donnée, c'est que l'ouverture d'un puits coûterait environ \$750,000, et que la compagnie ne dispose pas de l'argent nécessaire. Quand nous avons étudié l'ouverture de la mine n° 7 dans la veine McBean, il nous a paru assez difficile de trouver des marchés pour la production de cette mine, à cette époque.

M. QUELCH: N'est-il pas vrai que la mécanisation de la mine pourrait augmenter la production sans diminuer la main-d'œuvre employée?

Le TÉMOIN: Oui.

M. MAYBANK: Ea cela dans l'ensemble des mines de charbon?

Le TÉMOIN: Oui.

M. GILLIS: Est-ce que vous avez vraiment un problème immédiat à résoudre, en ce qui concerne les marchés?

Le TÉMOIN: Tout repose sur l'hypothèse que nous trouverons des marchés.

M. GILLIS: Les propriétaires actuels, ou les gens qui ont loué les gisements de charbon de la Nouvelle-Ecosse, ne pensent certainement pas à celà, ni à augmenter la production pour pourvoir aux besoins de ce marché limité.

Le TÉMOIN: Il nous faut agrandir le marché; nous ne pouvons laisser la Nouvelle-Ecosse produire du charbon sans un marché plus étendu.

M. GILLIS: Et il n'y a pas moyen de l'agrandir par la seule concurrence.

M. Castleden:

D. La production de charbon du Canada décroît lentement?—R. Nous la doublons, depuis la guerre.

D. Mais en calculant sur une période de quarante ans?—R. Pas du tout.

M. McCULLOCH: Je pense qu'il n'y a qu'une solution au problème des mines de la Nouvelle-Ecosse: la création d'industries. Je pense aux mines de sel de Malagash. Il pourrait s'établir là une usine d'industrie chimique; la proximité des mines de sel fait de cet endroit le site idéal d'une industrie chimique. Il y a eu aussi une question de posée au sujet du transport par chemin de fer. Un seul train pourrait tirer cinq fois plus de wagons de Moncton à Montréal qu'il est possible d'en tirer de Sydney à Truro.

M. MAYBANK: Cela dépend des courbes et des pentes.

M. McCULLOCH: Oui, cinq fois le nombre de wagons.

M. MAYBANK: Quinze wagons de charbon, ce n'est pas une grande quantité.

M. McCULLOCH: On peut tirer cinquante wagons de charbon de Moncton à Montréal par le Great Northern ou le Grand-Tronc—je ne me rappelle pas de quelle ligne il s'agit.

Le TÉMOIN: Le Grand-Tronc.

M. McCULLOCH: Et l'on ne peut en tirer que de dix à quinze au plus, de Sydney à Truro.

M. McKinnon:

D. Combien y a-t-il de milles, de Sydney à Truro?—R. Environ 220 milles.

D. Quinze wagons, cela ne fait environ que 600 tonnes, si on les charge à pleine capacité?—R. Vous pouvez mettre en moyenne quarante tonnes par wagon. La mesure américaine est de cinquante tonnes par wagon. Cela ferait 600 tonnes par jour, 18,000 tonnes par mois, ou environ 100,000 tonnes d'ici à la fin de l'année.

M. McCULLOCH: Si je comprend bien, il y a une époque où il n'est possible de faire circuler que quatre-vingt-dix wagons par jour.

Le TÉMOIN: Cela confirme assez bien ce que je vous ai dit: de 188 à 190, à capacité égale.

M. Castleden:

D. A propos de l'amélioration des moyens de transport, vous avez dit que l'un des aspects du problème, à côté de la question des priorités et de celle des matériaux, était celle de la main-d'œuvre?—R. Oui.

D. Il y a des milliers d'hommes qui ne travaillent qu'à la demi-journée, actuellement, n'est-ce pas?—R. Oui, cela est malheureusement vrai.

D. On pourrait les employer à l'amélioration des moyens de transport, ce qui résoudrait le problème de la main-d'œuvre, n'est-ce pas?—R. Il y a une difficulté: c'est que les mineurs sont en train de passer à d'autres emplois.

Le président:

D. N'avez-vous pas dit, il y a un instant, que l'on manquerait bientôt de main-d'œuvre à cause des enrôlements dans l'armée?—R. Oui.

D. Et que l'on vient d'émettre un ordre qui tend à empêcher les hommes de s'enrôler?—R. C'est exact.

D. Comment conciliez-vous cela avec votre réponse à la question de M. Castleden?—R. Il ne s'agit que d'une situation temporaire; ou, du moins, c'est ce que nous espérons, car elle ne paraît pas temporaire.

M. Gillis:

D. Je pense que M. Castleden a raison. Il y a peut-être en Nouvelle-Ecosse une demi-douzaine de mines qui produisent en grande quantité et d'une manière économique. Si vous fermiez les mines qui ne produisent pas d'une manière économique et en employiez la main-d'œuvre aux travaux de doublement de cette voie ferrée, vous auriez tout achevé au bout de trois mois.

M. BLACK: Je pense que nous devrions interroger ici, en comité, quelqu'un d'assez renseigné et jouissant d'une expérience suffisante pour nous donner tous les détails qu'ils nous faut sur les conditions du transport ferroviaire en Nouvelle-Ecosse, au point de vue de nos besoins actuels et futurs. J'ai dit en Chambre qu'il y a plus de fret à transporter sur ce chemin de fer, toutes proportions gardées, que sur aucun autre chemin de fer au monde; en considération de nos besoins actuels et ceux que nous aurons dans l'avenir, il est certainement nécessaire de moderniser cette voie ferrée. Je pense que le Comité devrait entendre une personne assez compétente pour nous renseigner là-dessus. Il reste la question de la voie qui passe par Sunnybrae. M. McCulloch a quelques renseignements à ce sujet. Elle a été construite ou nivelée au cours des derniers vingt ans, et sa seule justification, je pense, c'était le trafic direct; j'aimerais savoir s'il serait sage d'achever cette voie, dont 75 p. 100 du coût...

M. McCULLOCH: On l'achèverait avec \$1,500,000. Les ponts sont construits. Cela résoudrait, si on l'achevait, le problème du transport sur terre.

Le PRÉSIDENT: Cela ne ferait pas de tort au service de bateaux passeurs?

M. BLACK: Non. Il faudra s'occuper d'une autre manière de ce service de traverse. Nous nous occupons de nos besoins actuels et de ce qui nous est nécessaire pour préparer l'avenir. Il nous faudrait des renseignements précis sur la possibilité et le coût probable de la construction de ce pont. Il y a une autre question sur laquelle nous devrions être mieux renseignés; quelles sont les raisons qui nous ont empêchés d'obtenir des vapeurs pour transporter du charbon du Cap-Breton au Saint-Laurent. Le Canada dépense des millions de dollars pour la construction de 154 cargos, avec les subsides et sous les auspices de l'Etat; je pense qu'il faudrait avant tout affecter quelques-uns de ces cargos de 10,000 et de 4,700 tonnes au transport du charbon, et cela aussi bien pour aider à l'effort de guerre que pour satisfaire aux besoins des villes de la Nouvelle-Ecosse qui produisent le charbon. J'aimerais bien savoir pourquoi cela ne se fait pas.

Le TÉMOIN: Je suis plutôt de votre avis à ce sujet; c'est certes un très grave problème que de n'avoir ni navires, ni wagons pour transporter ce charbon. Je n'exagère pas la gravité de la situation en disant que notre pays n'en a pas connu de semblable depuis 1917. Et cette situation, nous y sommes déjà engagés

à l'heure qu'il est. Si, par exemple, il nous faut faire venir 20,000,000 de tonnes des Etats-Unis, au lieu de 10,000,000 de tonnes, et que nous ne pouvons transporter par le Saint-Laurent nos trois quarts de million de tonnes prêtes à partir, tandis que le charbon américain se rend à l'Est jusqu'à la Rivière-du-Loup, il y a certainement quelque chose qui va mal. Et c'est le système de transport.

M. McKinnon:

D. Nous devrions, je pense, réclamer que ces navires s'arrêtent aux ports de la Nouvelle-Ecosse et prennent une cargaison de charbon pour nous.—R. Il faut faire quelque chose dès maintenant. Nous sommes à la mi-juillet; il y a déjà la moitié de la saison de passée.

M. Black:

D. J'aimerais avoir quelques autres renseignements sur ce qui a été fait et sur ce qui a constitué le principal obstacle à l'affectation évidemment nécessaire de cales plus nombreuses au transport de ce charbon. Je suppose que six ou huit cargos y suffiraient?—R. Monsieur Black, il va falloir vous renseigner auprès du directeur de la navigation, à la Commission canadienne de la navigation—je ne m'occupe que de ce qui concerne directement le charbon. Mais si vous parlez de longues heures et de réclamations, je puis dire que je n'ai pas perdu mon temps. J'ai importuné tous les jours, à toutes les heures, M. Howe lui-même et tous ceux que la question concernait, y compris la Commission canadienne de la navigation et le Bureau des transports de la Défense nationale, à Washington, pour tâcher d'obtenir le transport de ce charbon. Je pense malheureusement qu'il faudrait un peu d'influence venant de plus haut encore. Je sais que M. Howe a compris l'importance du problème. Il m'a appelé, l'autre soir et m'a dit: "Vous m'avez certes mis dans l'embarras en faisant supprimer ce train." J'ai dit: "Ce n'est pas cela qui va résoudre notre problème; nous n'en obtiendrons que 100,000 tonnes de plus, dont il faudra nous passer si vous ne supprimez pas ce train. Et pourtant on se paie encore des excursions d'un bout à l'autre de la Nouvelle-Ecosse et du Québec."

D. De combien de cargos auriez-vous besoin pour transporter aux marchés immédiats la production complète des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse?—R. Environ seize navires, probablement.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire seize navires de plus?

Le TÉMOIN: Non, pas de plus. Il nous en faudrait à peu près une demi-douzaine de plus.

M. QUELCH: Monsieur le président, rien de tout cela n'est pertinent. Notre Comité en est rendu à s'occuper davantage des conditions qui sont nées de la guerre que des problèmes de restauration d'après-guerre.

Le PRÉSIDENT: Pour l'instant.

M. QUELCH: Si, à cause de l'importance de la guerre, il nous paraît nécessaire d'agir ainsi, il pourrait être bon, puisque nous sommes à étudier cette question, de faire venir M. Howe; la plus grande partie des témoignages aujourd'hui a porté sur les problèmes qui découlent du manque de charbon causé par la guerre.

Le PRÉSIDENT: Pas la plus grande partie, mais une grande partie.

M. QUELCH: Je ne m'en plains pas, car c'est là une question d'une très grande importance, mais je recommanderais d'appeler M. Howe devant le Comité, afin de pouvoir étudier la question d'une manière complète, car le témoin que nous interrogeons actuellement n'est pas en mesure de répondre à toutes les questions.

Le PRÉSIDENT: Je doute que M. Howe puisse nous donner les renseignements dont M. Neate croit que nous aurions besoin; en écoutant bien tout ce qui s'est dit, j'ai cru comprendre que si quelque chose va mal dans la navigation et que

l'on peut y remédier immédiatement, il faut s'adresser à ceux qui sont préposés à la navigation, britannique ou à la nôtre propre, et peut-être même faut-il s'adresser à la commission américaine de la navigation. Je doute qu'aucun ministre de la Couronne puisse répondre aux questions avec assez de précision pour satisfaire le Comité. Je doute également—j'attendais une occasion de le dire, ne voulant pas interrompre M. Black—mais je doute aussi que notre Comité ait le droit de recommander quoi que ce soit au sujet d'une question qui paraît reliée à la situation du charbon ou à tout autre aspect de la guerre. Je n'ai pas coupé court aux questions parce qu'à un moment donné le témoin a dit qu'il faudrait trois ans pour résoudre le problème du transport par la construction de cette voie ferrée et l'amélioration du service de bateaux traversiers. Un problème qu'il faudra trois années pour résoudre pouvait être du domaine de notre Comité.

M. GILLIS: Monsieur Neate, vous n'avez pas donné cela comme une opinion personnelle, vous ne vouliez pas dire qu'il faudrait trois années?

Le TÉMOIN: Si vous me posiez cette question en tant qu'ingénieur, monsieur Gillis, et la situation étant ce qu'elle est aujourd'hui, je dirais encore qu'il faudrait trois ans pour achever ces travaux, à moins d'avoir recours à la dynamite.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Quelch, êtes-vous satisfait de cette rectification?

M. QUELCH: Oui.

M. GILLIS: Un ingénieur américain est venu me donner certains renseignements là-dessus. Sa compagnie a examiné le terrain et il prétend qu'elle pourrait jeter un pont sur le détroit de Canso en moins d'un an. La principale difficulté serait d'obtenir l'acier nécessaire. Il m'a dit qu'il y aurait moyen de faire l'ouvrage en un an.

Le PRÉSIDENT: Avec l'acier nécessaire?

M. GILLIS: Oui.

M. BLACK: Monsieur le président, je comprends ce qu'ont dit M. Quelch et d'autres membres du Comité; nous nous occupons avant tout, en effet, des conditions de l'après-guerre. Mais si les choses continuent d'aller sur ce train nous n'aurons plus, après la guerre, d'industrie charbonnière en Nouvelle-Ecosse, et cette industrie manquera à notre effort de restauration si nous ne faisons dès maintenant quelque chose pour la sauver. Je suis tout à fait en faveur du transport du charbon par voie ferrée, mais pour le transporter d'une manière économique, c'est avant tout de navires qu'il faut se servir. Je crois que M. Neate partagera mon avis. Je l'ai connu et j'ai travaillé avec lui durant dix ou douze ans, et je sais que personne ne comprend mieux que lui la question du charbon de Nouvelle-Ecosse, ni même aussi bien que lui. Il est le meilleur ami qu'ait eu le Canada en tout ce qui concerne cette question et je suis très heureux de sa présence ici; mais j'aimerais beaucoup connaître ses opinions sur tout cela; il y en a même que j'accepte à l'avance: on ne peut économiquement transporter le charbon de Nouvelle-Ecosse au marché du Saint-Laurent autrement que par eau.

Le TÉMOIN: C'est juste.

M. BLACK: Ce qu'il faut faire évidemment, c'est obtenir cinq ou six navires de plus, et je trouve qu'il n'y a aucune raison de ne pas accorder ces navires à cette industrie pour l'empêcher de disparaître en un temps comme celui-ci. Notre argent sort du Canada et nous importons du charbon que nous devrions produire nous-mêmes, tandis que notre industrie charbonnière de l'île du Cap-Breton reste inactive, ainsi que ses travailleurs; pis encore, nous laissons cette industrie se détériorer et perdre sa qualité, ce qui est mal préparer l'après-guerre. Si nous voulons qu'après la guerre la Nouvelle-Ecosse ait encore sa place, économiquement, dans la confédération, il faut maintenir et agrandir son industrie charbonnière et il faut trouver un débouché au Canada, au moins pour sa pro-

duction actuelle. Il y a deux choses que devrait surtout faire notre Comité: la première, c'est de nous assurer que tout a été essayé afin de trouver les navires dont nous avons besoin pour le transport du charbon; sur ce point, je ne suis pas encore satisfait, car on ne m'a pas encore prouvé que tout a été fait. Deuxièmement, nous devrions recevoir en comité quelques personnes d'expérience, compétentes en matière de chemins de fer, et qui nous diraient ce qui est nécessaire pour moderniser la voie ferrée dont nous parlons, de façon à ce qu'elle puisse transporter le charbon dans les cas exceptionnels, comme celui d'aujourd'hui, et aussi durant l'hiver, où la voie fluviale du Saint-Laurent est fermée à la navigation.

M. MCKINNON: On fait passer actuellement des trains de quinze wagons sur une voie unique. S'il en est ainsi, je suis sûr que le doublement de la voie ne nous avancerait à rien; en temps normal, cela ne servirait pas, ne pourrait pas servir. Il y aurait moyen d'améliorer la voie actuelle, en supprimant les courbes et les pentes, de telle sorte qu'il pourrait y passer des trains de 3,000 tonnes. On arriverait facilement à faire passer dix de ces trains par jour sur la voie unique, et cela ferait 30,000 tonnes par jour. Tout le problème se trouverait résolu par la seule élimination des pentes et des courbes; le chemin de fer fonctionnerait comme une ligne de première classe.

M. MAYBANK: Même avec une voie double, il n'y aurait pas moyen d'obtenir un rendement de première classe sans d'abord éliminer les courbes. Une voie double avec des courbes n'offrirait pas plus d'avantages qu'une voie simple avec des courbes.

M. MCKINNON: Un train de 3,000 tonnes, c'est peu de chose aujourd'hui; sur plusieurs voies ferrées des Etats-Unis on fait passer des trains de 8,000, 9,000 et 10,000 tonnes de charbon. Naturellement, l'élimination des courbes et des pentes coûtera cher, mais je suis persuadé que c'est la bonne manière de résoudre le problème. Le doublement de la voie n'aboutirait qu'à du gaspillage d'argent; on n'en a pas besoin.

Le TÉMOIN: Cela résoudra un problème très sérieux, s'il y a moyen de le faire.

Le PRÉSIDENT: Combien de milles y a-t-il?

Le TÉMOIN: Deux cent vingt milles de Truro à Sydney.

M. BLACK: Quel tonnage faudrait-il à bord des navires pour transporter la production maximum de ces mines aux marchés qui lui sont ouverts aujourd'hui, en plus de ce que nous avons déjà?

M. McCULLOCH: Il n'y a qu'une solution à ce problème, et c'est la navigation.

M. MAYBANK: Il est certes plus facile, quant aux heures de travail qu'il faut y consacrer, de construire des navires que de rectifier la course irrégulière d'une voie ferrée. La question des heures de travail est importante.

Le PRÉSIDENT: J'ai une question à poser qui atteste peut-être mon ignorance: est-ce que des navires construits en bois pourraient servir aussi?

Le TÉMOIN: Tout ce qui peut flotter pourrait servir, monsieur.

M. McCULLOCH: Même des barges.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que jeudi matin, à notre prochaine séance, nous nous occuperons du charbon de Nouvelle-Ecosse?

Le TÉMOIN: Le transport du charbon par le Saint-Laurent, effectué à l'aide de treize vaisseaux de haute mer jusqu'à la fin de la saison, nous donnerait 781,000 tonnes; par des vaisseaux revenant vides de Grande-Bretagne, 315,000 tonnes; le service de Shédiac à Pointe du Chêne donnerait, estime-t-on, 150,000 tonnes. Comme nous avons déjà 101,000 tonnes, nous arrivons à un total de

1,348,000 tonnes. Or j'ai commencé mes remarques, tantôt, en disant que durant les mois d'avril, mai et juin nous n'avons pu faire venir que 193,000 tonnes—en trois mois.

M. BLACK: Durant les trois mois?

Le TÉMOIN: Durant les trois mois?

M. BLACK: Combien de tonnes auriez-vous dû faire venir?

Le TÉMOIN: Pas moins de 600,000 tonnes.

M. BLACK: Nous n'en avons fait venir que le tiers.

M. Gillis:

D. Avant que nous n'ajournions, le témoin voudrait-il me renseigner sur le point suivant? Les producteurs de charbon ont demandé—j'ai reçu un grand nombre de lettres—que l'Etat accorde des primes sur le charbon entassé, afin de leur permettre de fournir sans interruption. Quelle valeur cela peut-il avoir si les carreaux des mines ont déjà leur pleine capacité de charbon entreposé?—R. Je n'y puis trouver aucune utilité, puisque les carreaux sont pleins. Ce serait très difficile d'exécution.

D. Peut-être veulent-ils que cela ait un effet rétroactif.—R. Eh! bien, je comprends votre demande comme suit: devrions-nous accorder des subsides à la Dominion Coal Company pour quelque chose qu'elle a déjà fait?

D. C'est juste. C'est bien là la demande que l'on m'a faite à plusieurs reprises. J'ai remarqué que M. Hanson a soulevé ce point en Chambre, lui aussi. L'Etat a fait quelques arrangements avec les banques pour accorder du crédit à ceux qui veulent acheter du charbon?—R. Oui.

D. Est-ce que ce système a commencé de fonctionner?—R. Il fonctionne d'une manière très satisfaisante, monsieur Gillis, mais pas depuis longtemps. Il est entré en vigueur seulement le 15 juin, ce qui ne fait qu'un petit mois.

Le PRÉSIDENT: Cela ne porte que sur la guerre.

M. GILLIS: J'ai reçu une lettre d'un montréalais qui me dit être allé à la banque pour se procurer l'argent nécessaire à l'achat de son charbon; le gérant de la banque l'a regardé et lui a dit: "Je n'ai pas du tout entendu parler de cela. L'un de nous deux va se faire duper, là dedans."

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gillis, je crains que nous ne puissions parler davantage de cette question. Elle est en dehors de ce qui nous intéresse.

M. GILLIS: Au contraire, cela touche à la question. L'industrie du charbon fait face à une situation qui provient d'un manque de prévoyance dans le passé; il faudra éviter la répétition de cette faute après la guerre.

Le PRÉSIDENT: Cette entente avec les banques, qui ne vaut que pour l'année actuelle, concerne vraiment la seule période de la guerre.

M. QUELCH: Si nous devons continuer d'étudier cette question à la prochaine séance...

M. BLACK: J'aimerais demander à M. Neate...

Le PRÉSIDENT: Laissez d'abord finir M. Quelch.

M. QUELCH: Est-ce qu'il ne serait pas bon d'avoir avec nous un représentant du ministère des Transports?

Le PRÉSIDENT: Je vais en parler à M. Neate.

M. BLACK: M. Neate voudrait-il me dire combien d'autres navires de 10,000 tonnes ou de 4,700 tonnes il faudrait pour transporter le charbon? Il a dit 13 navires en tout.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il a dit 6.

Le TÉMOIN: J'ai dit d'en ajouter 6.

M. Black:

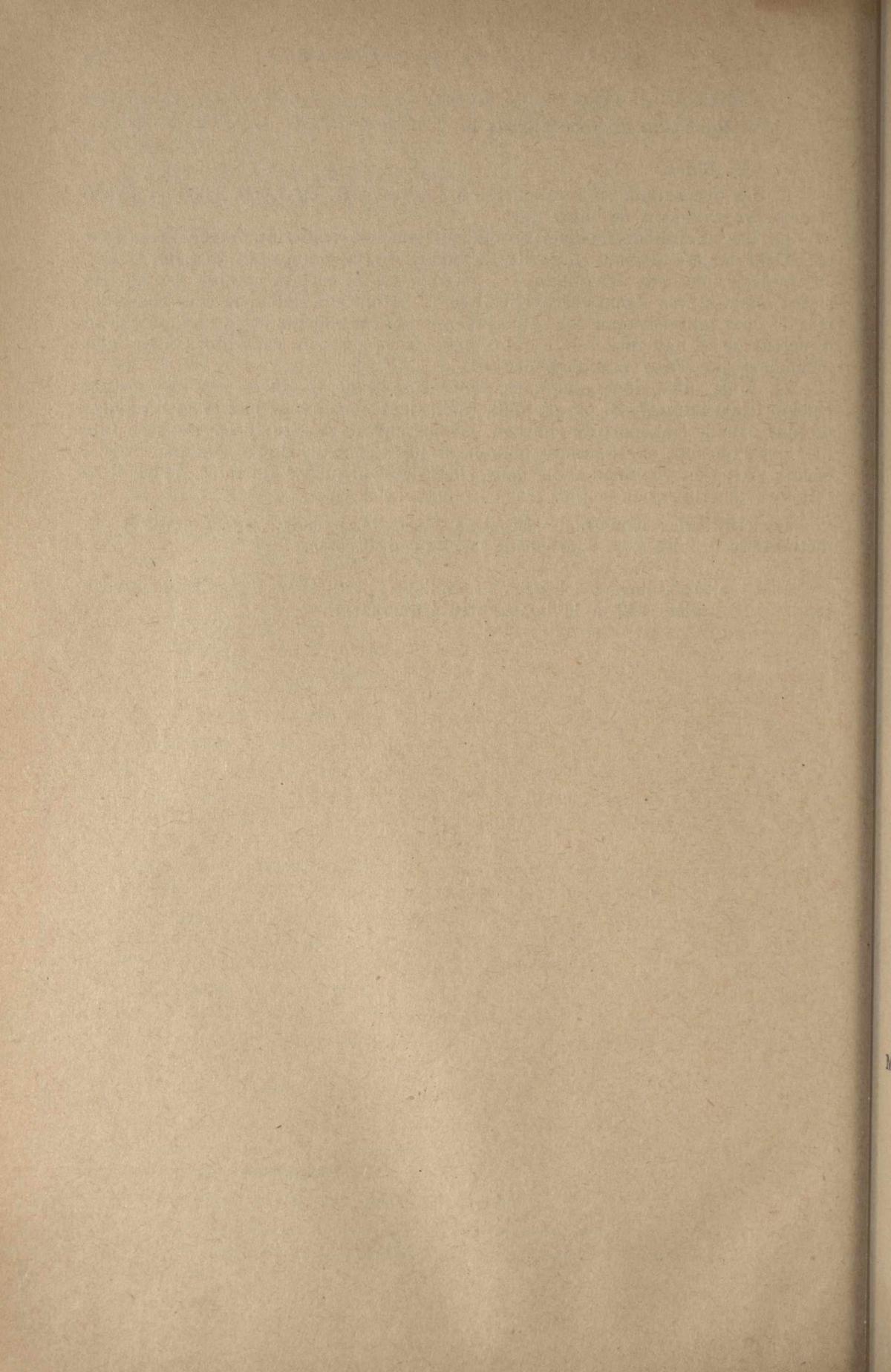
D. De quels tonnages seraient ces 6 navires?—R. De 7,000, 8,000 ou 10,000 tonnes, des vaisseaux de haute mer.

D. Les navires de modèles normalisés que l'on construit actuellement sont de 10,000 tonnes—portant cargaison de 9,000 à 10,000 tonnes—et de 4,700 tonnes. Je voudrais que nous demandions, si possible, qu'un certain nombre des navires soient affectés à ce commerce particulier.—R. Monsieur Black, je vous conseillerais de vous adresser pour cela à la Commission canadienne de la navigation, au directeur de la navigation. Je crains fort de ne pouvoir vous aider à ce sujet autrement que d'une manière générale.

D. Vous dites donc que nous avons besoin de 6 autres navires portant chacun 9,000 tonnes?—R. Je dis qu'actuellement nous avons besoin de 6 navires de plus pour le transport du charbon. Nous n'avons pas les 13 navires de haute mer que l'on nous avait promis pour le premier juillet. Ils ne sont pas arrivés encore. Ils s'en viennent, mais nous voici déjà au milieu du mois. Plus il se fait tort dans la saison et plus il nous faudra de navires.

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons de nouveau jeudi et nous continuerons d'étudier le problème du charbon de la Nouvelle-Ecosse.

Le Comité s'ajourne à 1 heure cinq de l'après-midi pour se réunir de nouveau jeudi le 16 juillet 1942, à 11 heures trente du matin.



SESSION DE 1942
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 12

SÉANCE DU VENDREDI 17 JUILLET 1942

TÉMOIN:

M. F. G. Neate, division administrative du charbon, Commission des prix et
du commerce en temps de guerre.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942

PROCÈS-VERBAUX

Le VENDREDI 17 juillet 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures 30 du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castle-den, Dupuis, Gershaw, Gillis, Jean, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rivière-à-la-Pluie*), McNiven, Matthews, Maybank, Purdy, Quelch Ross (*Middlesex-est*), Stirling et Turgeon — 19.

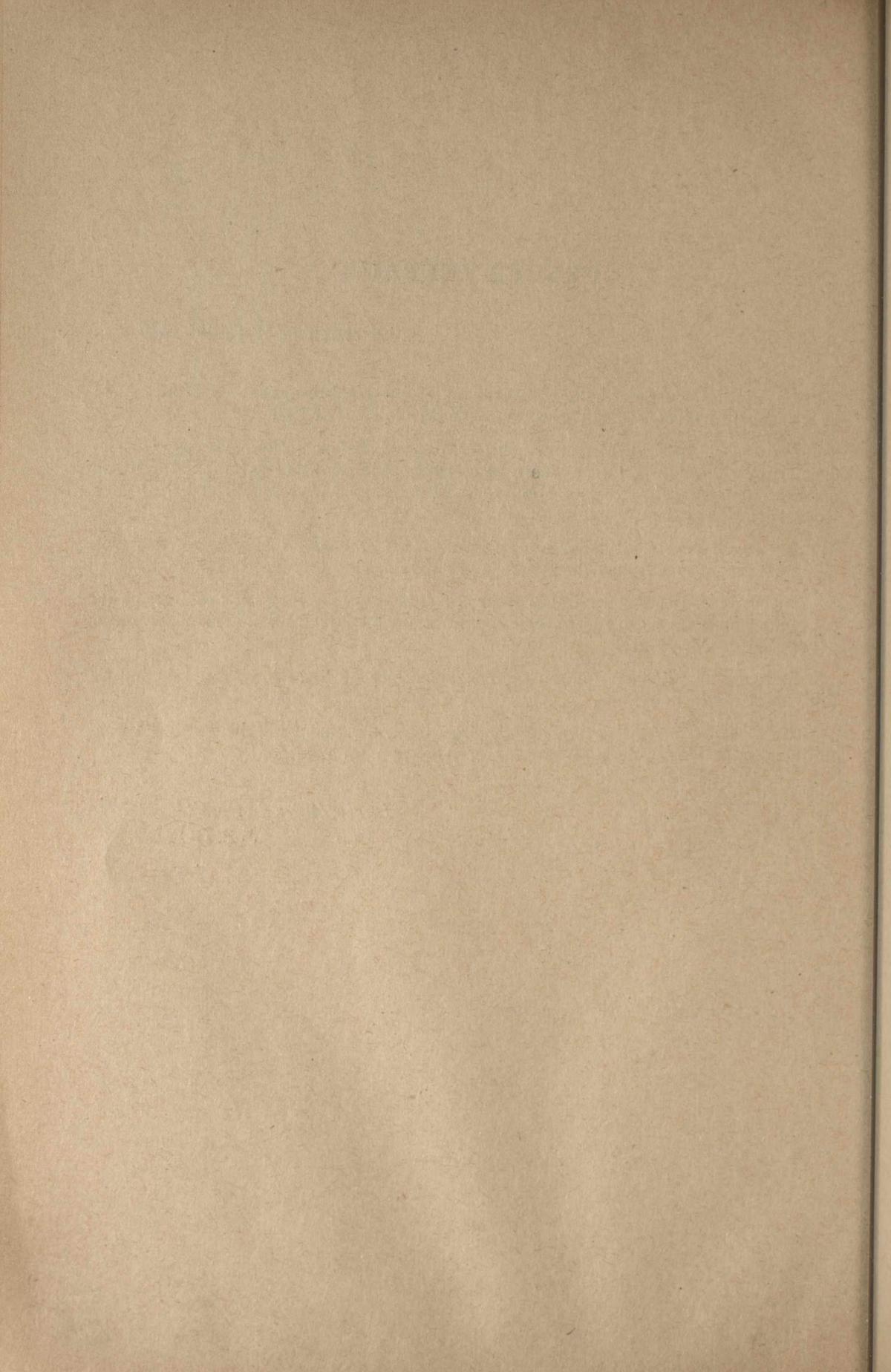
M. F. G. Neate, division administrative du charbon, Commission des prix et du commerce en temps de guerre, est rappelé, et interrogé de nouveau.

M. Bryce Stewart, administrateur du charbon, Commission des prix et du commerce en temps de guerre, est appelé, mais déclare qu'il n'a rien à ajouter à l'exposé de M. Neate.

Le président déclare qu'une séance du comité de direction aura lieu immédiatement après la séance.

Le Comité, sur la motion de M. MacNicol, s'ajourne à 1 heure de l'après-midi, pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

SALLE 497, CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 17 juillet 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures 30 du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum, et si les membres veulent bien garder le silence nous allons ouvrir la séance. Juste un instant pour vous dire ceci, il n'est pas nécessaire de vous rappeler que nous approchons de la fin de la présente session; nous espérons que tout sera terminé la semaine prochaine (je crains, pour ma part, qu'il n'en soit pas ainsi, mais la Chambre veut en finir assez tôt), ce qui fait qu'il ne nous reste pas beaucoup de séances avant l'ajournement. Je demande donc aux membres du comité de direction s'ils pourraient se réunir à un moment quelconque de la journée; nous avons quelques questions à discuter au sujet du rapport de comité que nous voudrions peut-être présenter à la Chambre; nous aurons encore au moins une réunion — j'espère que nous en aurons davantage — mais la semaine prochaine la Chambre siégera le matin et si nous voulons nous réunir il faudra le faire à 10 heures, au lieu de 11 heures ou 11 heures 30.

M. Neate est maintenant ici; à la dernière séance, on lui a posé certaines questions auxquelles il ne pouvait répondre immédiatement. Il s'en est occupé et il peut maintenant donner les réponses ainsi que produire quelques documents; je pense qu'il pourrait nous donner les réponses attendues, puis se soumettre à vos questions, si cela vous convient.

M. F. G. NEATE, régisseur des combustibles, division administrative du charbon, Commission des prix et du commerce en temps de guerre, est appelé.

M. MAYBANK: J'aurais quelque chose à faire inscrire au procès-verbal, s'il m'est permis de le faire.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MAYBANK: C'est au sujet du comité consultatif sur les mêmes questions, que préside le docteur James; je crois comprendre que ce comité s'est réuni assez fréquemment, ces derniers temps, et je me demande s'il ne serait pas possible de recevoir un nouveau rapport sur ses études; je désire simplement y faire penser le comité de direction. Je fais cette suggestion afin que, s'il y a quelque chose de ce genre durant l'intervalle, je veux dire pendant l'ajournement, cela pourrait nous être renvoyé.

Le PRÉSIDENT: Je vais voir à ce que le comité de direction s'en occupe, monsieur Maybank.

Avec votre approbation, je vais demander à M. Neate de bien vouloir commencer.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, je ne pense pas ne pas avoir répondu à vos questions l'autre jour, mais je ne leur ai pas donné de réponses aussi complètes qu'il aurait fallu; et j'ai dit qu'il serait préférable, à mon avis, de préparer quelques exposés, afin d'amplifier les réponses que je vous ai données alors.

La première question importante qui m'a été posée concernait le charbon de la Nouvelle-Ecosse, les augmentations de dépenses, les raisons et divers autres points se rapportant à la production et à la possibilité d'augmenter la production. J'ai revu un exposé que j'avais préparé il y a quelque temps, et que je vais me contenter de résumer très brièvement et de publier ensuite au procès-verbal; cet exposé donne des faits au sujet de l'industrie charbonnière de la Nouvelle-Ecosse. Je vous donne la description et l'analyse du charbon, son emploi et ses inconvénients; la production, la distribution, la consommation; les combustibles de remplacement auxquels doit faire concurrence le charbon de Nouvelle-Ecosse, les importations de houille grasse, le problème du transport du charbon de Nouvelle-Ecosse, la comparaison des prix au consommateur; je vous donne ensuite les raisons qui ont fait recourir aux subventions, en comparant la production des Etats-Unis et les conditions analogues en Nouvelle-Ecosse; puis l'emploi des machines dans les mines, en particulier aux Etats-Unis; puis la même chose en Nouvelle-Ecosse; enfin les possibilités de la production et les obstacles auxquels se heurte l'industrie minière. J'aimerais faire paraître cet exposé au procès-verbal, afin que les membres du Comité puissent, quand ce leur sera plus commode et aussi quand ils auront plus de temps, revoir la réponse à la question assez courte que l'on m'a posée l'autre jour.

QUELQUES DONNÉES SUR L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Description et analyse. — La houille grasse produite en Nouvelle-Ecosse est de qualité fort variable, comme l'indique l'analyse typique qui suit:

Carbone solide.....de.....	54	p. 100 à 58	p. 100
Matières volatiles.....de.....	29	p. 100 à 37	p. 100
Cendre.....de.....	5½	p. 100 à 18	p. 100
Soufre.....de.....	1	p. 100 à 8	p. 100
Bitume.....de.....		12,000 à 14,300	
Fusion de la cendre.....de.....		1,900 à 2,700	

Usages. — Elle est assez satisfaisante pour la production de la vapeur dans l'industrie, la navigation et les chemins de fer; le charbon de la région de Sydney peut aussi servir à faire du coke et du gaz; les charbons des régions continentales proprement dites ne donnent pas de coke.

Inconvénients. — Certaines industries emploient beaucoup de charbon sulfuré, car la présence du soufre modifie la qualité de leurs produits. Par exemple l'industrie vitrière, celle de la brique, celle du gaz et certaines industries métallurgiques.

Le bas point de fusion de la cendre est aussi nuisible, lorsque l'on doit faire passer à travers le charbon un courant d'air puissant, ce qui élève évidemment de beaucoup la température de la fournaise; la cendre fondrait alors et obstruerait les ouvertures par où passe l'air, dans la grille. Le charbon de Nouvelle-Ecosse ne peut servir aux fournaises faites pour des charbons dont la cendre a un point de fusion élevé.

Production. — On peut en produire annuellement de huit à neuf millions de tonnes.

En fait, la production des trois dernières périodes de cinq ans et des années qui les ont suivies s'est chiffrée comme suit:

De 1923 à 1927.....	6,496,000 tonnes nettes
De 1928 à 1932.....	6,003,000 tonnes nettes
De 1933 à 1937.....	6,104,000 tonnes nettes
En 1937.....	7,256,954 tonnes nettes
En 1938.....	6,236,417 tonnes nettes

En 1939.....	7,051,176 tonnes nettes
En 1940.....	7,848,921 tonnes nettes
En 1941.....	7,375,624 tonnes nettes.

Distribution.—Avant 1940, les principaux marchés du charbon de Nouvelle-Ecosse étaient les provinces Maritimes, Terre-Neuve, le Québec et l'Ontario.

Consommation du charbon.—La consommation n'a pas suivi la marche générale des affaires. La baisse provient en partie de ce que les consommateurs ont employé d'autres combustibles ou d'autres sources d'énergie; il y a eu aussi une tendance remarquable à faire rendre le plus possible au charbon que l'on employait.

Combustibles qui remplacent le charbon.—La tendance générale des années récentes a été de remplacer le charbon par d'autres combustibles ou d'autres sources d'énergie. L'énergie provenant d'autres sources que le charbon et que l'on a employée au cours des dix dernières années a augmenté de 40 p. 100. L'emploi du charbon par les chemins de fer canadiens a baissé de 10.3 millions de tonnes en 1928 à environ 6.16 millions (40 p. 100, en moyenne avant la guerre, bien qu'il faille tenir compte ici du mouvement du blé et de l'activité générale du commerce, qui déterminent le volume du trafic ferroviaire. La concurrence des véhicules moteurs a eu un effet sensible sur la consommation de charbon par les chemins de fer. Le pétrole combustible fait une certaine concurrence au charbon non seulement dans l'industrie en général pour la production de vapeur, mais même dans la navigation et sur le marché du chauffage domestique et des cuisines. L'énergie hydroélectrique a remplacé de grandes quantités de charbon pour la production de la vapeur.

Des moyens techniques d'économiser le charbon ont permis aux chemins de fer de réduire de 10 p. 100 leur consommation durant les dix dernières années. Il s'est fait des économies semblables dans l'industrie de l'acier, dans les usines de production d'électricité par la vapeur et en général dans les divers genres de production de la vapeur.

Importations de houille grasse.—Les importations de houille grasse de l'année dernière ont monté à 18.5 millions de tonnes, c'est-à-dire à deux fois et demie la production de 1941 de la Nouvelle-Ecosse; la plus grande partie de ce charbon importé est consommée dans le Québec et l'Ontario.

La qualité des charbons importés varie beaucoup, mais elle est ordinairement bonne, le charbon contenant peu de soufre—peu de cendre avec point de fusion élevé.

Le charbon est préparé avec grand soin et concassé de manière à s'adapter aux besoins des consommateurs. Les diverses qualités de charbon que l'on vend sont d'ordinaire passées au crible: tout-venant, grosseur noix, et menu.

Transport du charbon de Nouvelle-Ecosse.—Le charbon de Nouvelle-Ecosse passe par de nombreuses mains avant de parvenir au consommateur, et cela en diminue beaucoup la qualité, à cause de sa friabilité. Le charbon doit passer de la mine aux quais de chargement, puis des océaniques aux terrains d'entreposage, et de là aux wagons de chemin de fer ou aux camions, pour livraison finale.

Comparaison des prix au consommateur.—Dans la province de Québec, avant la guerre, le charbon de Nouvelle-Ecosse remontait le Saint-Laurent par voie fluviale et était distribué à partir des ports suffisamment profonds, et à des prix adaptés par entente à ceux du charbon d'importation américaine. Le transport terrestre vers l'Ouest revenait à un prix qui désavantageait le charbon de Nouvelle-Ecosse vis-à-vis du charbon américain, et cela d'autant plus que le charbon devait être transporté plus loin des ports du Saint-Laurent.

Raisons des subventions.—Les subventions ont pour but d'obvier aux désavantages indiqués ci-dessus et de permettre au charbon de Nouvelle-Ecosse de faire concurrence, à prix égaux, au charbon importé; sans cette aide, le charbon de Nouvelle-Ecosse ne trouverait aucun marché à l'ouest de l'île de Montréal.

Cette aide, commencée en 1928, explique le mouvement de plus de dix-huit millions de tonnes de charbon de Nouvelle-Ecosse vers ces marchés à forte concurrence (cela jusqu'à la fin de 1941). De plus, environ un million et trois quarts de tonnes de charbon de Nouvelle-Ecosse ont bénéficié de l'aide accordée à la fabrication du coke.

Production des mines des Etats-Unis.—L'industrie charbonnière des Etats-Unis est la plus considérable du monde entier et produit annuellement environ cent fois plus que ne produit la Nouvelle-Ecosse. Les régions des Etats-Unis qui exportent du charbon au Canada sont la Pennsylvanie, le Kentucky, l'Ohio et les Virginies, où les gisements sont épais et d'excellente qualité; le recouvrement de sol est assez mince, le travail se fait sous de bons étayements et par des galeries à inclinaison peu prononcée; on emploie beaucoup de machines, ce qui économise la main-d'œuvre. Tout cela permet d'atteindre un rendement moyen, par ouvrier, qui est le plus élevé du monde entier.

Cela veut dire aussi que la houille grasse des Etats-Unis est relativement peu coûteuse à produire et provient de mines dont le peu de profondeur et l'accès facile simplifient les problèmes de transport, d'aération et de drainage.

Situation en Nouvelle-Ecosse par comparaison.—Au cours des cent dernières années, les régions carbonifères les plus accessibles de l'île du Cap-Breton ont été mises en exploitation et les zones restreintes d'où l'on extrait actuellement le charbon sont situées très loin sous la mer et à de grandes profondeurs. L'exploitation de ces terrains sous-marins et éloignés comporte des dépenses de plus en plus lourdes pour des systèmes compliqués de halage en remontée et pour de longs conduits de ventilation.

Dans les mines situées sous la terre ferme, on a suivi des veines jusqu'à une profondeur de 4,000 pieds, ce qui augmente les difficultés d'extraction du charbon à cause des pentes trop rapides qui nécessitent des dépenses considérables d'énergie pour le halage et le drainage.

La production moyenne par ouvrier, en Nouvelle-Ecosse, est de 2.2 tonnes par jour, à comparer aux 4.5 tonnes du mineur des Etats-Unis.

Emploi des machines dans les mines (Etats-Unis).—Dans la Pennsylvanie du Sud, le Kentucky et la Virginie, la production moyenne par ouvrier va jusqu'à 10 tonnes par jour, grâce aux machines qui sont employées de plus en plus, ce qui intensifiera encore davantage la concurrence. Il y a une mine de la Virginie Occidentale qui se prépare actuellement à produire 6,552 tonnes par jour avec 500 mineurs, ce qui revient à 13 tonnes quotidiennes par homme.

Emploi des machines dans les mines (Nouvelle-Ecosse).—Les exploitants de Nouvelle-Ecosse font de leur mieux pour soutenir la concurrence en employant de plus en plus les machines qui permettent d'économiser la main-d'œuvre. Les machines à couper le charbon servent déjà, dans les mines, depuis de nombreuses années, et l'on emploie le système de chaîne sans fin, pour monter le charbon, depuis déjà une vingtaine d'années.

On s'attend encore à un certain progrès dans cette voie, mais la mécanisation des mines comporte un cycle entier au cours duquel le charbon est coupé, foré, chargé et halé mécaniquement jusqu'au verseur. Les conditions physiques ne permettent pas toujours la mécanisation complète des mines de Nouvelle-Ecosse. Mais où c'est possible, les exploitants essaient de se servir de l'outillage le plus perfectionné.

L'extraction du charbon par les anciennes méthodes coûtent trop cher, et pour soutenir la concurrence, sur les marchés de la consommation, il faut absolument recourir aux méthodes d'extraction les plus modernes.

Possibilités de production.—Il y a dans chaque mine ce que l'on appelle des ouvriers producteurs et des ouvriers non producteurs. Les producteurs travaillent dans la veine même de charbon et à l'extraction; les non-producteurs

sont des ouvriers qui transportent le charbon du front au carreau de la mine, entretiennent cette dernière, préparent le charbon et finalement le chargent dans des wagons.

En Nouvelle-Ecosse, 38 p. 100 des hommes qui travaillent aux mines sont producteurs et 62 p. 100 non producteurs. Dans les mines américaines, auxquelles la production de Nouvelle-Ecosse doit faire concurrence, 60 p. 100 des ouvriers sont producteurs et 40 p. 100 seulement ne le sont pas.

La raison en est qu'en Nouvelle-Ecosse une partie importante des non-producteurs doit lutter contre les conditions défavorables exposées ci-dessous, savoir: —

1. La distance du front de mine au verseur, et l'inclinaison rapide.
2. La grande profondeur du sol de couverture et par suite les dépenses importantes d'étayage.
3. En plusieurs cas, des veines assez minces.
4. Des mines où il y a beaucoup de gaz et de poussier; des conduits d'air longs et dispendieux qui restreignent l'emploi libéral de l'électricité, qui est un facteur important.

Les pertes de temps sous la terre (paragraphe 1-), se montent à une heure vingt minutes par équipe, à cause du temps qu'il faut aux mineurs pour aller du puits au front de la mine, puis pour en revenir.

L'inclinaison rapide, en outre, ne permet pas l'emploi sur une grande échelle des locomotives électriques qui jouent un grand rôle dans la production économique des régions charbonnières des Etats-Unis.

La ventilation est aussi extrêmement dispendieuse dans les travaux sous-marins; il est nécessaire, en certains cas, de conduire l'air à des distances de neuf milles, ce qui entraîne de fortes dépenses d'énergie.

Difficultés de distribution. — Les houillères de l'île du Cap Breton, qui produisent 80 p. 100 du charbon, dépendent durant l'été du transport fluvial. Le trafic du Saint-Laurent représente 60 p. 100 de la production totale de l'île du Cap Breton, ce qui demande des chargements complets et une main-d'œuvre correspondante durant la saison de navigation, et un ralentissement considérable durant les mois d'hiver.

Ensuite, le charbon extrait durant les mois d'hiver doit être accumulé de façon à être prêt pour l'expédition en été. De la même manière, le charbon apporté durant l'été doit être accumulé aux ports d'arrivée pour être livré dès l'hiver. Ces mouvements et ces entreposages supplémentaires, auxquels s'ajoutent l'action de la température et la friabilité du charbon, qui amenuisent et détériorent les morceaux de charbon, augmentent considérablement les prix. Une grande partie du charbon des Etats-Unis est livré directement de la mine au consommateur sans ce fardeau supplémentaire de lourdes dépenses.

Il ne faut pas oublier l'effet qu'a sur l'industrie l'augmentation du prix du charbon. Dans les industries du fer et de l'acier, cela représente 30 p. 100 du coût de la production, et dans la fabrication du béton environ 25 p. 100. Dès que le prix du charbon dépasse celui des combustibles qui lui font concurrence le marché est perdu.

La question suivante que l'on m'a posée est: Quelle sorte de charbon emploient les chemins de fer — quelle sorte de charbon de Nouvelle-Ecosse emploient les chemins de fer? J'ai également ici un tableau montrant le charbon consommé par les chemins de fer en Nouvelle-Ecosse et le charbon de Nouvelle-Ecosse consommé par les chemins de fer — je n'avais pas très bien compris le sens de cette question, ou comment il fallait y répondre. Charbon de Nouvelle-Ecosse fourni aux chemins de fer, par province, en 1939; cela comprend la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et aussi l'île du Prince-Edouard. Voici les chiffres: —

CHARBON DE NOUVELLE-ÉCOSSE FOURNI AUX CHEMINS DE FER,
PAR PROVINCES

	1939 (Tonnes courtes)	1940 (Tonnes courtes)	*1941 (Tonnes courtes)
Nouvelle-Ecosse	327,659	526,643	591,986
Nouveau-Brunswick	104,215	157,626	334,547
Québec	396,358	439,758	183,381
Ontario
Ile du Prince-Edouard.....	12,937	12,494	25,293
	841,169	1,136,521	1,135,207

* Les chiffres de 1941 sont préliminaires et sujets à révision.

M. Maybank:

D. Au dernier article, vous avez dit 32,000?—R. 32,000.

D. Vous avez ensuite fait remarquer qu'à part cette ligne secondaire le chemin de fer ne passe pas en Nouvelle-Ecosse; il est au Nouveau-Brunswick?—R. Ah! oui, il est au Nouveau-Brunswick.

D. Vous ne parlez pas de la longueur en milles?—R. Non, je parle du volume de transport. Je vous ai donné cela, monsieur Maybank, parce que je n'ai pas très bien compris la question telle qu'elle m'a été posée à la séance de l'autre jour; je ne comprenais pas si on demandait combien de charbon de Nouvelle-Ecosse était employé par les chemins de fer en Nouvelle-Ecosse, ou combien de charbon de Nouvelle-Ecosse était employé par les chemins de fer en général. J'ai donc donné une réponse aux deux sens possibles de la question, au cas où je l'aurais mal comprise.

La question suivante m'avait été posée par M. Gillis et se rapporte aux dépenses. J'ai un tableau sommaire des dépenses d'exploitation des mines de charbon de Nouvelle-Ecosse depuis 1923 jusqu'à 1941, inclusivement; et j'aimerais faire paraître au procès-verbal une analyse que j'ai préparée et que j'aimerais faire étudier au Comité. Si, de l'avis de M. Gillis, certains chiffres n'en sont pas exacts, ou ne sont pas assez explicites, il sera d'une certaine utilité pour notre administration de recevoir des critiques et de nous faire poser des questions au sujet de ces chiffres, même en dehors des séances du Comité. Je suis sûr que, même après avoir vu ces chiffres au procès-verbal, il y a des membres du Comité qui aimeront à poser des questions; je veux être en mesure d'y répondre immédiatement, si en effet vous m'en posez. Dans ce sommaire que je verse au procès-verbal, je vous ai donné des chiffres sur le charbon vendable qui a été produit, sur les dépenses en main-d'œuvre, les dépenses d'approvisionnements, d'énergie, d'assurances, d'impôts, de droits, de loyers, de compensations aux travailleurs, d'administration, d'intérêt, de frais généraux, de dépréciation et d'épuisement, d'impôt sur le revenu et de coût total des wagons f. à b.; et avec cela le total du débit. Je vous donne ensuite les recettes et les crédits provenant du charbon vendu; et tout autre crédit qui pourrait provenir de la vente d'énergie ou d'ailleurs; et la perte ou le profit net par tonne. J'ai attaché à ce sommaire la distribution des dépenses d'exploitation pour 1941, avec les pourcentages qui seraient de nature à vous indiquer suffisamment de quelle manière on en arrive au détail de ces dépenses; et aussi les notes qu'on reçues les exploitants au sujet de la compilation de ce tableau des dépenses. Je pense que cela intéressera les membres du Comité.

RELEVÉ DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DES MINES DE CHARBON—1933-41

DISTRICT: NOUVELLE-ÉCOSSE

Année	Production de charbon vendable	FRAIS D'EXPLOITATION																	RECETTES ET CRÉDITS				
		Par tonne nette (2,000 livres) de charbon vendable																	Par charbon vendu	Par crédit pour ajustements	Par divers profits nets et intérêts reçus	Total des crédits	Profit net + ou perte—
		Main-d'œuvre	Approvisionnements	Energie	Assurances	Impôts	Droits	Loyers	Compensations aux travailleurs	Administration	Intérêts	Frais généraux	Dépréciation	Epuisement	Impôt sur le revenu	Coût des wagons i. à. b.	Distribution	Total des débits					
Tonnes nettes	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1933 ...	4 379 760	2-09	0-44	0-31	0-01	0-08	0-09	0-02	0-06	0-13	0-17	0-04	0-23	0-01	3-68	0-54	4-22	3-74	0-31	0-08	4-13	-0-09
1934 ...	6 262 194	2-10	0-50	0-26	0-01	0-05	0-10	0-02	0-05	0-10	0-11	0-03	0-17	0-01	3-51	0-55	4-06	3-57	0-46	0-09	4-12	-0-66
1935 ...	5 830 003	2-189	0-488	0-275	0-005	0-057	0-106	0-008	0-082	0-137	0-113	0-035	0-176	0-007	0-001	3-679	0-540	4-219	3-793	0-243	0-100	4-136	-0-083
1936 ...	6 615 812	2-115	0-429	0-248	0-004	0-050	0-105	0-022	0-079	0-117	0-098	0-040	0-263	0-006	0-015	3-590	0-534	4-124	3-661	0-313	0-092	4-065	-0-059
1937 ...	7 138 471	2-279	0-466	0-244	0-004	0-047	0-107	0-013	0-086	0-118	0-086	0-047	0-188	0-007	0-002	3-694	0-500	4-194	3-839	0-214	0-079	4-131	-0-063
1938 ...	6 153 947	2-269	0-455	0-271	0-004	0-054	0-109	0-013	0-111	0-139	0-085	0-046	0-161	0-013	0-003	3-733	0-539	4-272	3-834	0-325	0-048	4-207	-0-065
1939 ...	6 862 517	2-246	0-420	0-234	0-004	0-048	0-108	0-020	0-107	0-126	0-058	0-052	0-201	0-015	0-031	3-670	0-536	4-206	3-666	0-527	0-063	4-256	+0-050
1940 ...	7 708 436	2-298	0-436	0-214	0-004	0-045	0-110	0-020	0-099	0-117	0-045	0-048	0-174	0-008	0-085	3-691	0-491	4-182	4-049	0-110	0-087	4-247	+0-065
1941 ...	7 203 842	2-613	0-548	0-240	0-001	0-047	0-111	0-019	0-116	0-137	0-046	0-062	0-186	0-001	0-001	4-155	0-528	4-683	4-181	0-171	0-081	4-433	-0-250

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

J. McG. Stewart, K.C., régisseur
F. G. Neate, conseiller technique

Bureau du régisseur du charbon,
238, rue Sparks, Ottawa
Août 1941.

Messieurs,

Vous trouverez annexé à la présente un tableau des frais d'exploitation et des recettes des régions houillères du Canada pour les huit années 1933 à 1940 inclusivement.

L'ensemble de cette industrie a encore accusé des bénéfices sur les opérations de l'année. Toutes les régions exploitées, sauf la Saskatchewan et le gisement de lignite d'Alberta ont accusé des bénéfices; ce dernier, cependant, a amélioré sa position en comparaison de l'an dernier (une perte nette de 1.1 cent par tonne en 1940 contre 5 cents .4 en 1939). Pour l'ensemble de l'industrie, les bénéfices en 1940 s'établirent à 5.9 cents par tonne nette contre 4.4 cents en 1939.

En moyenne, les frais d'exploitation globaux ne furent que légèrement inférieurs à ceux de 1939, mais les recettes furent plus fortes. Une analyse des rapports reçus fait voir que 113 opérations représentant 64 p. 100 du tonnage total signalé, donnèrent des bénéfices nets de 15 cents par tonne nette; 55 opérations représentant 26 p. 100 du tonnage extrait produisirent une perte de 6 cents par tonne nette et 26 opérations afférentes au reste du tonnage extrait (10 p. 100) accusèrent une perte de 26 cents par tonne nette.

RÉPARTITION DES FRAIS D'EXPLOITATION—CANADA

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
	%	%	%	%	%	%	%	%
Répartition	9.0	10.0	9.3	9.3	8.9	9.2	9.7	8.6
Indemnités ouvrières	1.8	1.8	2.2	2.3	2.5	2.8	2.8	2.7
Loyers et redevances	2.9	3.3	2.9	3.2	3.0	2.9	3.1	3.1
Assurance et impôts	2.3	2.0	2.0	2.2	1.8	2.0	2.2	3.2
Administration et divers	6.0	5.0	5.5	5.0	5.0	5.4	5.1	4.7
Obligation et intérêt général	3.0	2.3	1.9	1.6	1.5	1.4	1.0	0.8
Energie	6.6	6.1	6.2	5.7	5.8	6.0	5.6	4.9
Epuisement et dépréciation	8.2	7.2	7.0	8.0	6.6	6.4	6.7	6.3
Matériel	9.3	10.9	10.5	9.9	10.4	10.3	9.8	10.3
Main-d'œuvre	50.9	51.6	52.5	52.8	54.5	53.6	54.0	55.4
	100.9	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Profits ou pertes en pourcentage des frais d'exploitation	-2.4	+0.5	-0.8	-0.1	-1.1	-0.7	+1.3	+1.7

Le tonnage représenté au tableau pour 1940 se totalise à 16,206,039 tonnes nettes et est équivalent à environ 92 p. 100 de la production globale de charbon du Canada pendant cette période.

Le régisseur du charbon désire exprimer sa reconnaissance aux exploitants de mines de charbon de tout le Canada pour leur généreuse coopération, laquelle a rendu possible la présentation du présent tableau.

Votre tout dévoué,

F. G. NEATE,
Conseiller technique.

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS
DE GUERRE

BUREAU DU RÉGISSEUR DU CHARBON

NOTES POUR AIDER LA COMPILATION DE L'ÉTAT ANNUEL DES
DES EXPLOITANTS DE MINES DE CHARBON

Les notes qui suivent ont pour but d'aider à remplir exactement la formule O-20/42. Là où le système de comptabilité employé rend difficile ou impossible la tâche de se conformer à la disposition adoptée pour cette formule, les états financiers doivent être accompagnés de la compilation des frais employée par la compagnie, avec les explications qui aideront la Commission à rendre les états aussi conformes que possible à ce qu'on exige. *

Le rapport doit être certifié par l'exploitant ou par un dirigeant de la compagnie exploitante.

Lorsque deux mines ou plus relèvent de la même gestion, il faut un rapport distinct pour chaque mine si le système de comptabilité le permet.

Une copie certifiée non abrégée du bilan, des comptes des transactions et des profits et pertes pour la période embrassée par le rapport doit accompagner le rapport.

(a) Capital employé: comprend le coût des terrains, bâtiments, machines et outils; le coût des fournitures et des stocks en magasin; les espèces et les effets à recevoir, et les placements à la fin de la période. Pour les fins du présent rapport, le capital est calculé aux prix d'acquisition; par conséquent, il ne faut pas déduire les réserves pour dépréciation. N'incluez pas cependant les réserves pour épuisement.

(b) Stocks: Advenant des stocks de charbon reportés dans l'année financière suivante, soustraire l'augmentation des stocks, ajouter une diminution des stocks au chiffre du "charbon vendable produit".

(c) La totalité du charbon vendu ou utilisé doit être conforme à la totalité du "charbon distribué". Si une compagnie transforme en briquettes ou en coke une partie de sa production le charbon ainsi utilisé doit être indiqué séparément sous le tonnage et sous les recettes aux prix courants du marché.

(d) Dans la préparation du présent tableau on doit veiller à exclure tous les frais qui entrent à bon droit dans des travaux d'importance capitale.

(e) Main-d'œuvre:* inclure les paiements aux ouvriers employés par contrat; tous les salaires payés aux employés des charbonnages dans la mine ou ses environs, autres qu'à ceux occupés à des travaux d'importance capitale, ou à l'administration, ou à la surintendance tels que prévus à l'article (m).

Les jours-homme de travail signalés sous la rubrique "Employés" doivent correspondre à ceux des employés dont les salaires figurent à l'article (e).

(f) Matériel:* inclure tous matériel, bois d'œuvre et matériaux servant à l'exploitation ordinaire de la houillère. Le matériel et les matériaux utilisés pour les travaux d'importance capitale ne doivent pas figurer ici.

(g) Énergie: inclure l'énergie produite pour la houillère; la valeur du charbon utilisé sous les chaudières de la houillère, etc.; le coût de la main-d'œuvre, du matériel et de tous autres articles que comporte l'exploitation de la centrale électrique. Les centrales pour l'éclairage et l'énergie exploitées avec les houillères doivent être considérées comme partie des opérations des houillères, les frais apparaissant sous la rubrique "énergie" tel que susmentionné (le charbon employé figurant aux prix courants), et les recettes étant indiquées séparément.

(h) Assurance: inclure toutes les assurances autres que l'assurance-réparation.

* Les frais d'entretien et de développement doivent être réunis sous "main-d'œuvre" et "matériel", ou autre rubrique appropriée et compris sous ces rubriques.

(i) Taxes: inclure toutes les taxes sauf l'impôt sur le revenu, auquel il est pourvu séparément à (r).

(j) Redevance: inclure toutes les redevances payées et indiquer aussi le taux de la redevance par tonne afin de pouvoir calculer la proportion du rendement sujet à la redevance.

(k) Loyers: inclure tous les loyers sur les baux de houillères et sur les propriétés imputables à bon droit à l'extraction du charbon. (Les loyers des bureaux de vente figureront sous "distribution" et le loyer des sièges sociaux distincts de ceux des mines, sous "administration").

(l) Indemnités ouvrières: inclure tous les paiements pour indemnités ou assurance d'indemnisation sauf tels paiements à l'égard des employés occupés à des travaux d'importance capitale.

(m) Administration et surveillance: inclure tous les salaires et dépenses d'administration; les loyers des sièges sociaux éloignés des mines; les traitements et frais des surintendants, gérants, ingénieurs et arpenteurs des mines.

(n) Obligation et intérêt général: inclure tous les frais pour intérêts ou prêts bancaires et autres prêts; les frais d'échange; l'intérêt sur la dette fondée. Si les obligations sont vendues avec escompte ou sont rachetables à prime, il faut tenir compte de la proportion annuelle de cet escompte ou de cette prime.

(o) Dépensés diverses: inclure toutes les dépenses diverses (sauf de distribution) ne figurant pas ailleurs.

(p) Dépréciation: l'allocation de dépréciation a pour but de pourvoir au remplacement du capital qui s'est déprécié ou pour d'autres causes démontrables qui influent sur la faculté de gain de l'objet.

Le chiffre de cette allocation dépendra des circonstances individuelles mais elle devra atteindre approximativement cette partie de la durée estimée utile de l'objet devant être déprécié applicable à la période de comptabilité en question; l'allocation ne doit pas dépasser les sommes fixées par les autorités de l'impôt sur le revenu. Si, pour quelque raison, elle est inférieure au taux normal, le taux normal doit être indiqué ailleurs.

Les articles dont la durée est comparativement courte doivent être remplacés à même les recettes et être imputés directement à l'article (f). (Par exemple, la dépréciation est justifiée sur les chevalements, le matériel de roulage, les transporteurs, camions à charbon, machines pour la taille du charbon et machines à forer, etc., mais non pas sur les rails, tuyaux et accessoires de chemin de roulage, fils, outils, etc.).

On estime d'habitude que 10 à 20 ans constituent une assez bonne durée moyenne des houilleuses. On établit ordinairement des valeurs résiduelles de 10 ou 15 p. 100 et le reliquat est divisé en versements égaux annuels de dépréciation répartie sur la durée estimée de l'outillage.

(q) Épuisement: si la compagnie détient des régions carbonifères achetées ou louées, il faut établir des frais d'épuisement pour le tonnage extrait conformément à l'évaluation du tonnage recouvrable contenu dans la propriété et le prix payé. Le charbon extrait seulement d'après une redevance n'exige pas de frais d'épuisement.

(r) Impôt sur le revenu: inclure les taxes fédérales et/ou provinciales sur les profits des compagnies tirés d'une entreprise minière pour la période embrassée par le rapport. S'il s'agit d'une société, le montant imputé doit être calculé comme si le revenu unique des associés provenait de la houillère en question. Inclure seulement l'impôt sur le revenu sur les profits réalisés au cours de la période embrassée par le rapport. Si cet impôt n'est pas nettement établi alors, il faut indiquer un chiffre estimatif.

(s) Distribution: *inclure tous les articles couvrant les frais de livraison de la houille au voiturier ordinaire, y compris les frais d'entretien et de location de l'embranchement ou de la voie de garage, les frais d'emprise, l'aiguillage et le chargement; les droits de magasinage; inclure tous les frais de vente, les traitements des vendeurs, leurs dépenses et leurs automobiles; les commissions, droits d'agences, télégrammes, etc., relatifs aux commandes; les loyers des bureaux de vente; la publicité et les démonstrations spéciales, etc.; les sommes rayées pour créances douteuses. Ne pas inclure les frais de transport par les voituriers ordinaires.

(t) Allocation pour augmentation ou diminution des stocks de charbon: inscrire la différence entre la valeur d'ouverture et de fermeture des titres de charbon sous l'article (t) dans la colonne voulue.

(u) Profits ou pertes nets divers: inclure les profits ou pertes nets découlant de l'exploitation d'entreprises secondaires subordonnées à l'exploitation de la houillère, comme une forge, le matériel et les pensions de la compagnie, les bénéfices obtenus de la vente des fournitures pour les mineurs, etc. S'il reste un solde de perte, celle-ci peut figurer sous les frais d'exploitation dans l'espace réservé.

(v) Intérêts reçus et revenu provenant de placements: inclure tous les intérêts reçus sur les dépôts et prêts bancaires; les primes reçues sur le change, le revenu provenant de placements.

(w) Profits ou pertes: balancer les deux côtés du rapport d'après le chiffre ajusté du profit ou de la perte, selon le cas. Ceci doit donner à peu près le chiffre du profit ou de la perte nets reporté au bilan.

Si, pour quelque raison, le rapport et les états financiers présentent une différence considérable, il faut fournir des explications avec le rapport afin d'éviter de la correspondance inutile.

Lorsque la composition d'un article de coût, tel que consigné au rapport, n'apparaît pas évidente en consultant les comptes d'exploitation des profits et pertes, il faut fournir séparément les détails de l'article.

*Les compagnies dont les problèmes d'entreposage ou d'expédition dépassent l'ordinaire doivent inclure ces dépenses sous "distribution" en fournissant les détails dans une annexe séparée. Ces articles peuvent comprendre:

Entreposage et entretien des amas de houille aux mines: salaires payés aux employés travaillant à ces amas aux mines; frais afférents aux locomotives et aux excavateurs des amas de houille.

Livraison au voiturier ordinaire: frais de transport sur les lignes de la compagnie, des mines à l'endroit d'expédition.

Expédition par navires: traitements et salaires payés aux employés qui chargent les navires aux jetées; matériaux servant à la réparation des jetées; taxes, assurance, éclairage et tous autres frais relatifs aux jetées d'expédition.

Déchargement et stockage aux agences: traitements et salaires payés aux employés aux installations de déchargement et travaillant aux amas de houille aux agences, ainsi qu'à l'entretien et à la réparation des installations de déchargement; loyers de terrain aux agences; taxes et assurance sur la propriété de l'agence; service des locomotives et location de wagons.

BUREAU DU RÉGISSEUR DU CHARBON.

Mai 1942.

Le tableau suivant, qui vous intéressera, je crois,—en fait, il y en a deux—traite de la distribution et de la production houillères en Nouvelle-Ecosse avant la première Grande Guerre et envisage aussi l'avenir. Il donne les consignations de houille néo-écossaise de 1930 à 1941, ce qui a été distribué ou expédié, à l'exclusion de la houille employée par les mines ou servant au chauffage des chaudières aux mines. Ce tableau indique comment se répartissent par provinces les autres principales utilisations de cette houille. Il fait voir la quantité de houille produite et consommée en Nouvelle-Ecosse, la consommation de la houille néo-écossaise au Nouveau-Brunswick, dans l'île du Prince-Edouard et les autres provinces, puis, la totalité de la houille néo-écossaise expédiée à d'autres endroits.

M. MacNicol:

D. Pour chaque année?—R. Oui. Viennent ensuite les consignations aux Etats-Unis, à Terre-Neuve, et autres, suivie de la consommation du charbon de soute et des exportations globales au cours de cette période. Je crois que ce tableau, ainsi que la production de houille grasse de qualité comparable au Canada, donnent une assez bonne idée de nos besoins et des fluctuations du marché pendant cette période d'années. Un point vous intéressera peut-être et je tiens à vous le signaler: c'est la perte des marchés de la Nouvelle-Ecosse dans la région du Saint-Laurent au cours de la dernière guerre. Comme je vous l'ai fait remarquer lundi en 1913-1914 la Nouvelle-Ecosse a expédié 2,600,000 tonnes de houille dans la région du Saint-Laurent.

D. Par "région du Saint-Laurent", entendez-vous la province de Québec?—

R. Oui. A cette époque la Nouvelle-Ecosse expédiait sa houille en Ontario, mais en 1917 et 1918 ces expéditions fléchirent à 150,000 tonnes. Elles demeurèrent au plus bas pendant trois ou quatre ans, puis remontèrent à 1,000,000 de tonnes en 1921. Ce ne fut qu'en 1923 qu'elles dépassèrent ce chiffre. Le tableau ci-haut vous donnera une idée, je crois, de ce qui nous attend après la guerre, à moins que nous ne prenions des précautions en vue de conserver notre achalandage et les marchés dont l'édification, durant ces dix dernières années, a exigé l'aide de l'Etat et la solution de grandes difficultés.

CONSIGNATIONS DE HOUILLE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

(En tonnes nettes)

Année	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Île du Prince-Edouard	Autres provinces	Total Canada	États-Unis	Terre-Neuve	Autres exportations	Charbon de soude, etc.	Total des exportations	Total
1913.....	2,910,928	724,239	107,615	3,456,448	6,199,230	524,261	235,809	10,618	286,236	1,056,924	7,256,154
1914.....	2,467,736	762,150	107,276	2,667,372	6,004,534	336,741	252,660	10,985	299,432	899,818	6,904,352
1915.....	2,369,283	675,693	93,172	2,048,221	5,186,369	596,606	233,735	20,479	411,667	1,262,487	6,448,856
1916.....	3,165,457	865,237	92,876	1,114,337	5,237,907	509,772	281,259	11,823	604,992	1,407,846	6,645,753
1917.....	3,226,481	994,741	115,548	339,375	4,676,145	383,153	264,914	7,103	428,330	1,084,100	5,760,245
1918.....	3,090,035	988,521	87,431	150,583	4,316,570	301,370	245,487	6,044	297,634	850,535	5,167,105
1919.....	2,814,244	846,532	87,865	386,021	4,334,662	84,911	304,896	88,265	382,071	860,143	4,994,805
1920.....	3,738,618	1,004,062	103,579	269,945	4,116,204	27,372	333,127	674,035	544,176	1,578,710	5,694,914
1921.....	2,083,952	1,001,521	89,783	1,011,512	4,186,768	9,457	250,787	415,361	419,523	1,095,128	5,281,896
1922.....	1,607,478	657,925	81,452	1,241,738	3,588,593	345,804	226,988	10,809	265,380	848,981	4,437,574
1923.....	2,305,094	907,125	142,563	1,863,718	5,218,500	312,456	260,312	81,126	296,556	950,450	6,168,950
1924.....	1,996,303	593,437	93,530	1,759,255	4,442,545	7,511	234,338	51,587	247,111	540,547	4,983,092
1925.....	1,438,979	489,811	71,231	904,406	2,904,427	2,554	158,579	4,954	170,327	336,414	3,240,841
1926.....	2,071,462	602,449	117,592	2,219,535	5,011,038	20,464	289,596	18,337	362,148	690,545	5,701,383
1927.....	2,082,241	630,052	117,407	2,758,727	5,588,427	3,977	305,549	318,144	445,794	1,073,464	6,661,891
1928.....	2,009,433	641,604	114,360	2,747,077	5,512,474	44,211	308,822	10,095	305,157	668,285	6,180,739
1929.....	2,156,581	771,201	118,974	2,839,189	5,885,945	33,806	238,595	3,041	276,611	552,053	6,437,998
1930.....	2,065,818	702,737	116,166	2,479,419	5,364,140	12,189	272,568	2,236	264,156	551,149	5,915,289
1931.....	1,572,509	723,600	93,677	2,055,787	4,445,573	40,702	149,378	2,484	195,144	387,708	4,833,281
1932.....	1,005,574	564,407	79,886	1,850,331	3,500,198	44,946	88,053	3,668	125,527	262,194	3,762,392
1933.....	985,841	479,680	85,844	1,855,367	3,406,732	39,330	77,162	2,529	144,768	263,789	3,670,521
1934.....	1,476,010	535,680	97,022	3,355,192	5,443,904	31,473	91,497	2,014	221,269	346,253	5,790,157
1935.....	1,607,063	513,881	88,842	2,666,502	4,876,288	46,179	105,800	5,132	283,450	440,561	5,316,849
1936.....	1,678,837	517,678	80,612	3,253,170	5,530,297	67,102	110,105	3,615	280,641	461,463	6,001,760
1937.....	1,952,398	627,725	78,663	3,442,810	6,101,596	56,521	121,101	4,585	319,333	501,540	6,603,236
1938.....	1,702,836	534,549	76,660	3,091,929	5,405,974	115,499	5,210	243,636	364,345	5,770,319
1939.....	1,737,997	579,619	88,664	3,510,838	5,917,118	133,471	2,425	310,795	445,702	6,363,809
1940.....	2,416,879	749,290	88,389	3,375,680	6,630,238	207,005	3,336	313,883	524,244	7,254,482
1941.....	2,814,691	1,102,524	138,581	2,099,135	6,154,931	208,334	9,106	307,648	525,088	6,680,019

RESTAURATION ET RÉTABLISSEMENT

M. Castleden:

D. Veuillez nous dire les raisons de ce déclin de la consommation dans la région du Saint-Laurent.—R. Pendant cette période?

D. Oui.—R. La houille n'était pas extraite non plus qu'expédiée. Elle était employée dans les provinces Maritimes—les besoins de l'industrie et de la navigation s'accrurent à un tel point que le marché en question disparut.

Le PRÉSIDENT: Il fut abandonné pendant la dernière guerre, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui, et puis perdu; je me rappelle très bien ce que disaient les grossistes et les marchands de houille. Lorsque les consommateurs de la région du Saint-Laurent ne purent obtenir de houille néo-écossaise—parce que celle-ci manquait—les grossistes précités leur vinrent en aide afin de conserver leur clientèle. Il fallut un certain temps et beaucoup d'argent pour modifier l'attitude de ces consommateurs industriels.

D. A qui allait cette houille?—R. Aux consommateurs américains.

M. Gillis:

D. La même situation se renouvelle?—R. Oui, monsieur Gillis. Je ne veux pas vous importuner avec cette répétition, mais nous devons remédier à cette situation. Je n'ai qu'une autre observation à faire en réponse à votre question de l'autre jour. J'ai dit un mot de la gravité de la situation actuelle quant au transport par navires de la houille néo-écossaise à la région du Saint-Laurent. Je vous ai dit que nous n'y avons expédié que 193,000 tonnes en avril et juin de cette année et qu'il nous serait très difficile de faire face aux besoins de cette région à moins que les consignations n'atteignent environ 220,000 tonnes par mois d'ici la fin de l'année. Après mon témoignage devant le Comité lundi, j'ai obtenu un rapport définitif à jour sur le transport houiller et je puis dire que la situation s'est grandement améliorée en juillet. Du 1er au 11 juillet, nous avons fait venir 86,000 tonnes de houille par eau et 53,000 tonnes par rail, soit un total de 139,000 tonnes, ou 8.4 p. 100 en deux semaines, contre 17.7 p. 100 en trois mois. Si ce taux se maintient, nous n'aurons aucune difficulté à faire venir tout ce qu'il nous faut de la Nouvelle-Ecosse. Il nous sera facile d'en amener jusqu'à 1,600,000 tonnes, en supposant que le progrès constaté du 1er au 11 juillet se maintienne. Les premiers chiffres vous ont été communiqués lundi et je crois qu'il vaut tout aussi bien vous faire connaître l'amélioration de la situation.

M. Black:

D. Ce chiffre de 1,600,000 tonnes est-il celui du rendement global des mines?—R. Oui, je le crois; en fait, elles peuvent produire un peu plus en prenant pour base les expéditions ci-haut. Je crois, messieurs, avoir répondu aux questions que vous m'avez posées lundi ou les avoir développées.

M. Maybank:

D. Avant de poursuivre la discussion concernant les approvisionnements houillers au Canada aujourd'hui, je veux vous demander, monsieur Neate, si j'ai bien saisi vos vues sur la valeur des gisements houillers néo-écossais pour les projets de restauration d'après-guerre? Je vous en ai déjà parlé. J'ai compris que vous aviez dit à ce sujet que, comme ils comptent environ 10,000 mineurs, il y avait très peu d'espoir que leur nombre s'accroisse, et qu'à moins de les protéger en empêchant d'autre houille d'arriver dans notre débouché ou encore par des octrois, nous ne pouvions obtenir que l'industrie houillère néo-écossais accroisse son personnel. Vous avez dit aussi qu'il était douteux que cette industrie puisse conserver son nombre actuel de mineurs; bref, qu'apparemment elle ne saurait nous être utile en rapport avec la restauration.—R. Monsieur Maybank, si nous pouvons maintenir la situation d'avant-guerre en Nouvelle-Ecosse et conserver les services de 10,000 à 12,000 mineurs, je n'en-

trevois pas la probabilité d'un relèvement de la production ou du chiffre de la main-d'œuvre. Il faut se rappeler que les nombreux avancés à l'effet que l'extraction de la houille est trop coûteuse, qu'il faudrait noyer les mines ou les inonder et mettre les mineurs au travail dans d'autres provinces, ne sont pas justifiés simplement parce que les gisements houillers les plus rapprochés de la Nouvelle-Ecosse sont ceux de la Pennsylvanie centrale ou de la Virginie de l'Ouest du nord et du sud. Advenant une grève, comme il en a éclaté souvent chez les mineurs de houille des Etats-Unis, où trouverait-on la houille? Les houillères les plus rapprochées, outre celles peu importantes du Nouveau-Brunswick sont dans l'Ouest canadien. Au cas de troubles aux Etats-Unis, nous ne pouvons compter que sur la Nouvelle-Ecosse pour nous approvisionner de houille. Et les petites sommes—je dis "petites" car c'est ce qu'elles me paraissent—payées en guise d'octrois nous assurent à peu de frais le maintien—non pas l'essor, mais le maintien—de notre industrie houillère en Nouvelle-Ecosse, l'industrie fondamentale de la province.

D. Vous la considérez comme une ressource de réserve?—R. Non, pas seulement à ce titre. Si vous avez interprété mes observations en ce sens à propos de cette industrie, je vous dirai sur-le-champ que telle n'est pas ma pensée. C'est l'industrie principale de la Nouvelle-Ecosse; elle est des plus importantes pour le Canada. Pendant la dernière guerre, nous avons fourni la houille néo-écossaise aux navires des convois se rendant en Grande-Bretagne et nous la leur fournissons encore présentement. Si ces navires ne peuvent s'approvisionner en Nouvelle-Ecosse ils devront le faire à Hampton Roads, Baltimore.

D. Je ne veux pas, lorsque je vous interroge, paraître préconiser quelque chose.—R. Ce n'est aucunement ce que j'entends.

D. Non, le Comité doit penser aux moyens de mettre les hommes au travail après la guerre. Notre but est de trouver du travail à tous après la guerre plutôt que de faire face à un fléchissement énorme de l'embauchage et tenter d'y porter remède après coup. Il est donc désirable d'étudier tous les domaines susceptibles de produire des emplois et de faire cette étude économiquement. J'ai compris à vos paroles que nous ne pouvions accomplir beaucoup de choses pour les charbonnages néo-écossais. Nous serions tous heureux du contraire et je ne doute pas que vous seriez content d'avoir tort. C'est la façon dont j'ai interprété l'ensemble de vos observations la dernière fois. Je vous demande maintenant si j'ai fait erreur à ce sujet?—R. Non, monsieur Maybank, mais j'ai remarqué que vous avez qualifié l'industrie houillère néo-écossaise d'industrie de réserve. Elle ne l'est pas. Je ne crois pas que sa production puisse s'accroître, non plus que sa main-d'œuvre. Je dis que si nous pouvons conserver ce que nous avons, nous aurons passablement réussi. Je n'en dirai pas plus. Vous avez demandé l'autre jour si l'on pouvait remédier à la situation en établissant des cokeries. J'ignore si vous vouliez une réponse complète.

D. Nous tâtonnions pour nous assurer de la possibilité d'établir une autre industrie en Nouvelle-Ecosse.—R. J'ai pris quelques notes sur la production du coke.

M. MacNicol:

D. En Nouvelle-Ecosse?—R. Oui.

D. Son expédition dans le sud de l'Ontario ne serait pas économique, n'est-ce pas?—R. Non, pas en concurrence avec le coke importé actuellement.

D. Il serait bien préférable d'expédier la houille en Ontario et de l'y cokéfier?—R. C'est ce qui se fait présentement.

D. J'en traiterai un peu plus tard.—R. En réponse à votre question, monsieur Maybank, pour ce qui est de la production du coke, l'on carbonise en Nouvelle-Ecosse environ un million de tonnes par année et les rendements de coke, menu coke, gaz, sulfate d'ammoniaque, goudron, toluol, benzol, xylol et autre distillé de goudron de houille s'élèvent à un chiffre vraiment important. Bien que je n'aie pas préparé cet état pour l'insérer au compte rendu, ce pour-

rait être avantageux de vous en remettre une copie. Je l'ai fait préparer en réponse à votre question sur la carbonisation de la houille en Nouvelle-Ecosse; je le conserve, mais je vous en remettrai une copie.

D. Pouvez-vous insérer au compte rendu les sous-produits tirés du million de tonnes de houille en sus du coke?—R. Oui, je l'ai fait.

D. C'est très important.—R. Je vais maintenant l'insérer avec plaisir au compte rendu.

M. Black:

D. Pourquoi ne pas insérer le tout au compte rendu?

M. Maybank:

D. Vous avez dit que vous avez fait préparer cet état pour me le remettre?

R. Exactement.

D. Le voici?—R. Oui.

D. Insérez-le au compte rendu.—R. Je le ferai.

ESTIMATION DE LA PRODUCTION DU COKE ET DE SES SOUS-PRODUITS—DOMINION STEEL AND COAL CORPORATION, SYDNEY, N.-É.

Houille carbonisée.....	930,000 tonnes
Rendements approximatifs:	
Coke	574,000 "
Menu coke.....	61,000 "
Gaz.....	10,800,000,000 pds cubes
Sulfate d'ammoniaque	10,300 tonnes
Goudron	6,700,000 gal.
Toluol	450,000 "
Benzol	1,600,000 "
Xylol	140,000 "
Autre produit de la distillation du goudron	78,000 "

Le goudron est la matière première dont proviennent d'innombrables produits chimiques; on l'emploie aussi dans le papier à toitures, dans la voirie ainsi que pour la préservation du bois.

Le toluol est un produit chimique de la famille du benzol. En temps de guerre, on le transforme en explosif T. N. T. (trinitrotoluène). En temps de paix, il sert surtout de dissolvant pour les produits chimiques et l'industrie de la laque.

Le xylol est un autre produit chimique de la famille du benzol. Il sert de dissolvant dans les industries chimiques et de la laque et en temps de guerre comme agent de mélange afin d'améliorer la teneur en octane de l'essence d'aviation.

Le benzol est un produit chimique employé principalement en vue d'améliorer la teneur en octane de l'essence pour les automobiles. On en fait aussi un grand usage comme dissolvant dans les industries chimiques.

L'autre produit de distillation est un mélange de composés chimiques bouillant à haute température enlevés du gaz de houille. Son composant principal est la naphthalène. Certaines cokeries ne récupèrent ni ne vendent ce groupe de composés.

Montreal Coke and Manufacturing Company

Houille carbonisée, 552,000 tonnes.

Coke, 385,000 tonnes, dont 50,000 tonnes de coke de fonderie; 35,000 tonnes pour les arsenaux du Gouvernement; 15,000 tonnes pour la Shawinigan Chemicals; 15,000 tonnes pour l'Aluminum Limited; 7,500 tonnes pour la St. Lawrence Alloys; 7,000 tonnes pour la fabrication du gaz à Ottawa, Sherbrooke et Brockville; 15,000 tonnes pour diverses fins industrielles; 30,000 tonnes pour la fabrication du gaz dans notre propre usine; et 210,500 tonnes pour le chauffage domestique.

Menu coke, 34,000 tonnes, dont 12,000 tonnes sont pour l'hôpital Royal Victoria; 4,000 tonnes pour la Dominion Tar and Chemical Company; 18,000 tonnes pour notre propre usage—pour la production de la vapeur.

Gaz, 5,500,000,000 de pieds cubes—pour l'approvisionnement entier de la ville et du district de Montréal.

Sulfate d'ammoniaque, 6,000 tonnes pour engrais chimiques au Canada.

Goudron, 3,850,000 gallons pour la Dominion Tar and Chemical Company.

Toluol, 260,000 gallons pour le gouvernement fédéral, pour la fabrication d'explosifs (équivalents à 2,500 tonnes de T. N. T.).

Benzol, 80,000 gallons pour fins industrielles et chimiques.

Benzol d'automobiles, 850,000 gallons.

Xylol, 80,000 gallons pour essence d'aviation et fins chimiques.

Autre produit de distillation du goudron, 45,000 gallons.

M. Castleden:

D. Cette énumération comprend-elle les valeurs aussi bien que la quantité?—R. Non, mais je puis vous les obtenir très facilement.

D. Vous n'avez que les quantités?—R. Oui. Les valeurs varieraient comme les quantités, mais je vous donnerai l'évaluation des quantités que je viens de vous lire.

D. Bien que des valeurs se rapportent à la houille néo-écossaise, elles varient selon les différents genres de houille?—R. L'état que j'ai fait préparer a trait à la houille néo-écossaise carbonisée dans l'usine Atlantic de la Dominion Steel and Coal Corporation à Sydney, N.-E. Par la suite, j'ai préparé un état comparatif pour la Montreal Coke and Manufacturing Company, qui emploie 35 p. 100 de houille néo-écossaise.

D. Nous donneriez-vous les valeurs arrêtées à une certaine date?—R. Je les enverrai au président.

M. MACNICOL: Je veux poser quelques questions à M. Neate sur la houille néo-écossaise.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MacNicol:

D. Je pense d'abord qu'il faut assurer leurs emplois aux borins néo-écossais après la guerre, aussi bien que pendant la guerre, et pour cela il faudra conserver leur marché aux houillères de la Nouvelle-Ecosse. Venez-vous de dire, monsieur Neate, qu'au cours de la dernière guerre la quantité de houille qu'elles ont expédiée dans la vallée du Saint-Laurent, laquelle ne comprenait pas alors l'Ontario, avait été fortement réduite?—R. Oui.

D. Entre autres choses importantes, le gouvernement fédéral devra s'assurer qu'on emploiera tous les moyens pour conserver ces marchés qui lui ont coûté si cher.—R. Dix-huit millions.

D. Le Gouvernement ne devrait rien ménager pour éviter que les deux provinces centrales, fortes consommatrices de houille néo-écossaise, ne cessent son emploi comme pendant la dernière guerre. Si la Nouvelle-Ecosse perd ce marché il lui faudra peut-être dix ans pour le retrouver.—R. Oui.

D. Pendant ce temps, le borin néo-écossais pâtre comme jadis. Par conséquent, l'une de nos tâches les plus importantes est de voir à ce que les houillères néo-écossaises soient continuellement exploitées, et pour cela il nous faut conserver ces marchés du centre. Si la houille ne peut être transportée par navires jusqu'au haut du Saint-Laurent, de crainte qu'ils ne soient torpillés, le Gouvernement devra alors la faire transporter par rail. Il est de toute importance de conserver les marchés du Canada central, même si cela revient bien plus cher au Gouvernement que les octrois. Si ces marchés sont perdus il lui faudra dépenser encore \$18 millions après la guerre pour les ravoir. Il vaut donc mieux dépenser \$10 millions maintenant pour les conserver que de les faire absorber par nos amis du sud.—R. Puis-je faire une observation?

D. Oui.—R. La difficulté aujourd'hui est qu'il ne s'extrait pas de houille pour ses marchés. Pour les conserver ainsi que l'achalandage, il faut assurer à la houille néo-écossaise...

D. La Nouvelle-Ecosse ne pourra les conserver à moins que les consommateurs n'obtiennent sa houille.—R. Pendant que je suis à discuter ce point je dois dire qu'à cause de la plus forte consommation de la houille néo-écossaise dans les provinces Maritimes elles-mêmes, il en manque pour répondre à la demande. Aujourd'hui les chemins de fer transportent de la houille des Etats-Unis jusqu'à la Rivière-du-Loup. Nous n'avons à transporter que 1,600,000 tonnes, alors que nous voudrions en transporter 3,000,000. On a prévu 1,600,000 tonnes pour le marché de Québec cette année, contre 3,400,000 tonnes en 1937.

D. Ne pouvez-vous pas trouver d'hommes?—R. Non, monsieur; le recrutement et l'enrôlement nous ont enlevé plus de 2,000 borins et la main-d'œuvre nouvelle s'épuise rapidement. Il faut du temps pour former un borin. Sans tenir compte du recrutement et du passage des hommes dans d'autres industries de guerre, les gisements houillers néo-écossais, comme toutes les autres mines du pays, ont perdu un grand nombre de borins.

Le président:

D. Une question pour faire suite à celles de M. MacNicol. Vous venez de parler de la consommation plus forte de houille néo-écossaise dans les provinces Maritimes.—R. Oui.

D. Celle-ci résulte-t-elle purement de la guerre ou est-elle susceptible de se maintenir la guerre terminée?—R. Non, elle est due à la guerre.

D. Entièrement?—R. Oui.

M. MacNicol:

D. Une autre question. Serait-il sage, économiquement parlant—ce le serait à mon sens, vu toutes les circonstances—d'accorder au borin néo-écossais un octroi personnel pour qu'il produise plus de houille ou d'en encourager d'autres à devenir borins. Si nous perdons les marchés précités, il me semble que ce sera une tragédie économique.—R. En effet.

D. Il y a des années que je lutte afin d'obtenir le transport de la houille néo-écossaise à Toronto. Il s'y consomme environ deux millions de tonnes de charbon par année. A plusieurs reprises j'ai tenté de persuader—et je crois avec un certain succès—la Commission d'éducation de Toronto de montrer son patriotisme en chauffant les écoles de Toronto avec de la houille néo-écossaise. Je l'ai utilisée moi-même.

Le PRÉSIDENT: Le chauffage lui est-il revenu beaucoup plus cher?

M. MACNICOL: Je vous demande pardon, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Coûte-t-elle beaucoup plus cher?

M. MACNICOL: Non, je l'ai trouvée très satisfaisante. J'envisagerais avec une vive inquiétude tout ce qui serait de nature à gêner ou à faire cesser la

consommation de la houille néo-écossaise en Ontario, car ce marché a été très lent à se constituer.—R. Avant la guerre nous expédiions plus d'un million de tonnes de cette houille à l'Ontario.

D. J'avais espéré que ce chiffre passerait à deux millions.—R. Nous avons expédié plus d'un million. Je crois qu'après la guerre nous pourrions encore en expédier un peu plus d'un million, chiffre que nous avons atteint avant la guerre.

D. Une autre question avant que nous ne laissions ce sujet, monsieur Neate. Je prie mon voisin d'arrière de m'excuser, mais je m'intéresse sincèrement à tenter d'accroître les marchés pour la houille néo-écossaise, croyant que notre pays ne saurait subsister sans que les provinces coopèrent davantage pour acheter ce que chacune d'elles a à vendre.—R. C'est exact.

D. L'Ontario devrait et peut acheter des millions de tonnes de houille néo-écossaise. Depuis quelques années j'étudie un projet d'établissement d'une ligne de navigation à partir des mines de la Nouvelle-Ecosse jusqu'à l'Ontario. Certains de ces navires pourraient faire escale, par exemple, à Port Hope, peut-être à Toronto, Hamilton, Port Stanley, Goderich et Owen Sound. On pourrait établir des cokeries dans ces endroits. La houille néo-écossaise pourrait y être livrée pour être cokéfiée. Ses sous-produits seraient très avantageux; l'un d'eux fournirait le gaz. Ainsi, la Nouvelle-Ecosse fournirait à l'Ontario non seulement de la houille, mais du coke, de l'huile, du gaz, du goudron et les divers sous-produits de la houille. C'est pourquoi je vous ai demandé, il y a un instant, de consigner au compte rendu le résultat de la réduction de la houille néo-écossaise en coke. Je puis entrevoir un fort accroissement de sa consommation après la guerre. Il semble que celle-ci soit impossible présentement.

M. GILLIS: Il n'en restera plus alors.

M. MACNICOL: Le nombre des borins néo-écossais pourrait être augmenté de plusieurs milliers si l'Ontario pouvait recevoir quatre millions de tonnes, ou, disons trois millions, au lieu du million de tonnes actuel.

Le TÉMOIN: La quantité de charbon à coke disponible est très limitée.

M. MACNICOL: Ah!

Le TÉMOIN: Un charbon carbonisé pour en tirer du coke doit avoir une teneur de soufre très faible et un résidu d'une fusion plus élevée que n'en contiennent la houille de la région de Watford et celle de North Sydney. Les mines Princess, Florence et Watford donnent un excellent charbon à coke. Mais ce sont des régions d'où l'on tire encore du charbon à coke pour Montréal aujourd'hui, et d'où l'on en tirait avant la guerre. Je doute fort que nous pourrions extraire 50,000 tonnes de plus de charbon à coke de ces mines. Cela dépend entièrement des caractéristiques de ce charbon. Le reste de la houille que nous produisons est une excellente houille de chaudière.

Le PRÉSIDENT: Un mot maintenant. Le Comité, à son avant-dernière séance, a accepté une recommandation du comité de direction à l'effet d'étudier les ressources naturelles, et en premier lieu, la houille néo-écossaise. Le rapport du comité de direction disait que M. Gillis devait nous donner tout son concours concernant la discussion sur cette houille. Nous décidâmes plus tard d'appeler M. Neate, sur la proposition de M. Gillis, à cause de ses vastes connaissances. Je le dis en passant, parce qu'avant la fin de la séance, nous devrions, ce me semble, soit au moyen de questions ou en obtenant de lui un exposé, profiter de certaines de ses connaissances relatives à la houille néo-écossaise.

M. GILLIS: Pendant que vous traitez ce point, j'aimerais à dire quelques mots.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gillis, veuillez vous avancer afin que tout le monde vous voie.

M. GILLIS: Non, je suis très bien ici.

Le PRÉSIDENT: Vous tournez le dos à quelques personnes. Avancez-vous.

M. GILLIS: Je puis mieux vous parler d'où je suis. En tout cas, je serai plutôt bref. Au point où en est la discussion, il y a une question que je voudrais signaler à l'attention du Comité et de M. Neate particulièrement. A la Commission de contrôle du combustible, il s'est surtout occupé de la mise en vente et il nous a donné un tableau très étendu de la situation. Nous savons qu'il nous a prouvé de façon concluante qu'une situation semblable à celle de la dernière guerre se reproduit exactement pendant la présente guerre; alors nous avons perdu le marché du Québec. Cela s'est produit peut-être parce que le Gouvernement ne s'était pas intéressé aussi activement à ce problème que maintenant. Nous pouvons être assurés, d'après l'exposé de M. Neate, que le nombre des wagons à charbon pour amener la houille de la Nouvelle-Ecosse garantira au moins la conservation de son débouché dans le Québec. Est-ce exact?

Le TÉMOIN: C'est vrai.

M. GILLIS: Vous avez actuellement les aménagements voulus pour conserver ce débouché?

Le TÉMOIN: Pas en entier. Nous ne pourrions y amener qu'un million de tonnes cette année. C'est là la quantité de houille qui sera attribuée à ce débouché.

M. BLACK: Combien le Québec aurait-il pu accepter si la Nouvelle-Ecosse avait pu l'approvisionner entièrement cette année?

Le TÉMOIN: Deux millions et demi de tonnes.

M. GILLIS: M. MacNicol a parlé de la conservation du débouché de l'Ontario. Ce qui nous intéresse d'abord au Comité c'est la situation, non seulement en Nouvelle-Ecosse, mais dans chacune des provinces, quant à l'embauchage possible des démobilisés—où chercheront-ils des emplois? Où en trouveront-ils?—si l'on se souvient que des milliers d'enrôlés n'en ont jamais eu. En faisant l'analyse pour la Nouvelle-Ecosse, nous avons pris l'industrie de base. Nous savons qu'environ 2,000 hommes des régions houillères se sont enrôlés et ont abandonné l'industrie minière. Il y en a des centaines d'autres n'ayant jamais eu de travail, qui ont quitté ces régions et s'attendent à revenir en Nouvelle-Ecosse et y trouver des emplois. M. Neate a dit que la houille manque et c'est la pure vérité. Au lieu d'une expansion de l'industrie, d'après ce que j'entrevois, il y aura un autre fléchissement et il n'y aura pas d'emplois pour les anciens borins ou pour les démobilisés n'en ayant jamais eu. Pour prouver ce point, la solution au problème se trouve dans l'analyse de l'industrie houillère elle-même, de la façon dont elle s'est développée, de ses réalisations actuelles et de son avenir.

Nous savons que tous les baux de charbonnage de cette province sont détenus par une compagnie. Je sais également, par les relations étroites que j'ai eues avec les dirigeants de cette industrie, qu'ils ne se proposent pas de l'agrandir, à cause du marché limité.

M. MACNICOL: Ne devraient-ils pas l'agrandir pour conserver le marché du Québec?

M. GILLIS: Non, ils n'y seraient pas obligés. Ils pourraient conserver ce marché avec leur exploitation actuelle. Même s'ils fermaient certaines mines, avec une mécanisation plus étendue, leur production serait assez forte pour le conserver. C'est là l'unique marché économique qu'ils aient, et il n'est guère économique. Il lui faut une subvention.

M. MACNICOL: Le marché de l'Ontario n'est-il pas économique?

M. GILLIS: Non, il faut le subventionner. Il n'est pas économique non plus. Je connais assez bien les exploitations de base en Nouvelle-Ecosse. Depuis 1925,

la situation s'est considérablement transformée. Depuis cette année, beaucoup des mines néo-écossaises ont été fermées. Elles ont maintenu leur production grâce à une mécanisation partielle. Voici des précisions: la mine Jubilee de Sydney Mines est fermée depuis 1925, avec un carreau d'un million de dollars.

Le TÉMOIN: Il s'y trouve encore.

M. GILLIS: La Harbour Seam a été fermée. Vous connaissez ces mines, monsieur Neate.

Le TÉMOIN: Oui.

M. GILLIS: Nous avons d'autres cas. Il y a la mine n° 6 à Spring Hill, les n°s 21 et 22 à Birch Grove. La production de la mine Reserve s'est abaissée récemment, ainsi que celle de la mine n° 6 à Thorburn.

Le PRÉSIDENT: Combien de borins étaient engagés là?

M. GILLIS: Je crois qu'il y avait environ 4,000 hommes. La production n'a pas décré. On l'a maintenue par la mécanisation partielle du reste des mines. Les 2,000 borins qui ont quitté leurs emplois ne pourront les ravoïr. La mine Reserve a été fermée. Elle employait 600 borins. Un certain nombre d'entre eux ont été absorbés dans une petite mine à Garder. Elle emploiera peut-être la moitié de ceux de la mine Reserve. Celle de Garder est à ciel ouvert et n'est pas importante. Vous savez que la mine n° 11 est partiellement fermée. Je pense que dans un an elle disparaîtra complètement. Elle emploie ou a déjà employé 900 borins. Au cours de la dernière année, le bordereau de paie de la mine n° 11 comptait 250 borins de moins qu'à la déclaration de la guerre. La plupart se sont enrôlés. Mais les 2,000 borins qui ont quitté leurs emplois n'en trouveront pas d'autres. Nous allons considérer les mines exploitées et la situation comme je la connais. A Sydney Mines, les mines Florence et Princess sont anciennes. La mine Florence est partiellement épuisée. Elle s'épuise. Il en est de même de la mine Princess.

M. MACNICOL: La houille est épuisée?

M. GILLIS: Oui. La mine n° 2, l'une de celles qui produisait beaucoup, est presque épuisée. Je dirais que dans trois ans elle aura cessé de produire. Son rendement a baissé d'environ 60 p. 100 ces deux dernières années. On a surmonté jusqu'à un certain point cette diminution par le percement de galeries jusqu'à la veine Harbour qu'on a mise en valeur. Mais cette exploitation n'a pas été celle qu'on attendait. Les difficultés ont surgi. On a construit un chemin au coût d'un million de dollars; c'est le chemin de halage principal. On y a percé un tunnel de quelque deux mille pieds. A cause d'une certaine faille au bas, il s'est produit des éboulis et on maintient le chemin principal avec beaucoup de difficultés. Cette exploitation n'a pas donné les résultats escomptés. On a aussi rencontré une faille dans la mine n° 1-B. Le système a dû y être changé. Toutes ces mines de la Nouvelle-Ecosse—le puits Allan, par exemple, qui est exploité—devraient être abandonnées. Nul doute là-dessus.

Le TÉMOIN: Cette mine est des plus dangereuses.

M. GILLIS: C'est vrai. Les borins risquent de sauter à tout instant.

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. GILLIS: Si l'on considère l'ensemble de l'industrie houillère néo-écossaise, M. Neate a tout à fait raison de dire que sa production est insuffisante. Cela n'est pas dû aux enrôlements, non plus qu'au départ des mineurs. C'est parce que toute l'industrie houillère néo-écossaise est en voie d'épuisement. Les exploitants actuels n'ont pas accru leur exploitation depuis leur entrée en fonction. Ils n'ont pas de programme d'expansion—eu égard au marché bien entendu. Le Gouvernement devra intervenir concernant la réorganisation de toute cette

industrie dans la province. Les octrois ont fini leur utilité. Cela n'est pas douteux. Ils ont été très avantageux. Mais il faut davantage maintenant si nous voulons faire de l'embauchage pour cette industrie. Le Gouvernement devra accepter sa responsabilité. La zone de Morien renferme beaucoup de houille; elle est en quantité illimitée dans celle de Mabou. Il y a les mines Broughton, d'Inverness et nous connaissons leur exploitation. Elles comptent 400 borins qui subsistent à peine, bien qu'ils soient assistés. Pendant plusieurs années, le gouvernement provincial a exploité ces mines. D'après moi, toute l'industrie houillère néo-écossaise est en voie d'épuisement; son exploitation est démodée et non économique. Le transport souterrain constitue la principale dépense et on ne peut y remédier que par de nouveaux travaux de traçage. Ce qu'il faut immédiatement c'est l'intervention gouvernementale, comme cela s'est produit en Grande-Bretagne. On y a reconnu que l'industrie houillère était un avoir national et on a pris les moyens de l'étatiser. Ces mesures ont été prises il y a quelques années —je crois que cette étatisation s'appliquera à compter du 1er juillet de cette année—de sorte que toute la houille et les métaux inexploités là-bas sont devenus la propriété de l'Etat. A l'avenir, l'Etat dirigera toute mise en valeur dans cette industrie. L'Etat dirige entièrement l'industrie houillère en Grande-Bretagne. Bien entendu, les mines exploitées restent encore à leurs propriétaires, mais la gestion leur échappe. Il faudra en venir à quelque chose d'analogue au Canada.

Le TÉMOIN: Il n'y a pas de droits provinciaux en Angleterre.

M. GILLIES: C'est vrai. On a reconnu qu'un certain contrôle s'imposait et le gouvernement anglais a pris cette mesure. La même situation existe au Canada aujourd'hui; les gouvernements provinciaux touchent les redevances. En Grande-Bretagne, on surveille l'exploitation minière. On n'y a pas fait autre chose que d'adopter une mesure progressive reconnaissant les droits de l'Etat et la nécessité de diriger et de réglementer cette industrie.

Je ne crois pas que les exploitants actuels des houillères vont tenter quelque chose concernant l'expansion de l'industrie houillère en Nouvelle-Ecosse. Cette expansion n'est pas économique et on s'en rend compte. Ces exploitants comptent exclusivement sur le Gouvernement pour la mise en vente de leur houille. Depuis les dix dernières années au moins, le gouvernement fédéral s'est occupé pour eux de la vente de la houille néo-écossaise et il leur a octroyé jusqu'à \$18,000,000. Telle est sa part de propriétaire dans l'industrie. A mon sens, tous les plans d'expansion ou de restauration futurs que nous entretenons concernant cette industrie dans la Nouvelle-Ecosse seront à la charge du gouvernement fédéral. Il devrait en faire l'objet d'une étude. Dans la mine n° 2, on extrait la houille à six milles au-dessous de l'Atlantique. Il est impossible d'extraire la houille au Canada de cette façon et soutenir heureusement la concurrence; la mécanisation constitue la solution du problème. En même temps, si la mécanisation et l'électrification—il faudra qu'elles aillent de pair, vu leur nécessité pour l'industrie houillère néo-écossaise—si elles doivent se produire, il faudra alors tenir compte des ouvriers atteints par la mécanisation. Il n'est pas douteux que les machines dans les galeries de mines remplacent au moins 60 p. 100 des ouvriers rétribués. Je sais en fait qu'une mine employant environ 700 borins produit à peu près 3,000 tonnes par équipe. Si elle était mécanisée et électrifiée, elle pourrait produire cette quantité de houille avec environ 125 borins et 550 borins tomberaient en chômage. Il faudra prendre des mesures pour assurer leur subsistance. Il faudra que la machine serve l'homme, parce que la mécanisation produit le chômage.

Ce problème a été résolu aux Etats-Unis. La mécanisation et l'électrification dans l'industrie minière y a déplacé, de 1934 à 1937, quelque 100,000 mineurs qui sont devenus chômeurs. Il faut nous prémunir contre cela au Canada. Je répète que toute l'industrie houillère canadienne s'épuise. Au lieu de nous tracasser au sujet de la vente de la houille néo-écossaise en Ontario ou de la conservation de notre marché du Québec, à moins qu'on ne tente d'abaisser le

coût de la production et que le Gouvernement lui-même n'exerce quelque réglementation et surveillance, je dis que, dans un avenir très prochain, ce problème n'en sera plus un de vente, mais d'assistance aux borins qui perdront leurs emplois. Chacune des mines dont il est question plus haut est en voie d'épuisement—toutes sans exception—sauf une mine peu importante qu'on vient d'exploiter. A Garder. . .

Je suis très heureux que M. Neate soit venu. Il nous a donné beaucoup de renseignements précieux sur la question des marchés. Il y a un fait qu'il nous faudra admettre; dans l'Est ou dans l'Ouest, nos exploitations houillères ne peuvent se faire d'après la concurrence. Cette industrie doit être développée à titre d'avoir national exploité selon les besoins du pays; ses marchés devront être délimités, sa production devra décroître ainsi que je l'ai dit. Ensuite, il faudra assurer la subsistance des borins renvoyés.

Je voudrais que le Comité fasse quelque chose. Le conseil de recherches économiques de la Nouvelle-Ecosse a fait un relevé—il a pris, je crois, le comté de Cumberland comme modèle—il s'y est rendu avec l'intention d'enquêter sur les possibilités d'expansion de l'industrie houillère jointe à un certain développement agricole et manufacturier, et tenter d'équilibrer l'économie de ce comté. Il l'a pris comme base d'étude pour d'autres parties de la province. Je ne sais trop ce que son étude a démontré ou ce que sont ses constatations ou recommandations, mais je sais qu'il s'acquitte de ce travail. Avant que le Comité n'ait terminé ses délibérations, nous devrions faire venir un membre de ce conseil économique pour nous exposer cette étude faite dans la province et qui se rapporte à l'industrie houillère que nous discutons. Personnellement, je crois sincèrement que le problème de l'industrie houillère néo-écossaise ne sera jamais résolu avant que les baux ne soient enlevés à leurs détenteurs et qu'elle soit étatisée et exploitée selon les besoins du pays. Il n'y a pas d'autre solution. M. Neate s'inquiète des marchés à cause de l'exploitation actuelle. Cette ère est révolue; inutile de s'en inquiéter. Encore un an ou deux, et les borins devront être assistés dans cette province à moins que le Gouvernement ne prenne entièrement à sa charge l'exploitation future et n'assure la bonne expansion de l'industrie houillère, en tenant compte des besoins de la population de cette partie du pays. Pour ce qui est des houillères néo-écossaises simplement comme moyen de subsistance pour la population, ceux qui la quittent ne retrouveront plus leurs emplois et iront grossir les rangs des sans-travail. Elle ne pourra assurer d'emplois aux centaines de jeunes gens qui se sont enrôlés et qui n'ont jamais eu de places. Cela vaut pour des milliers d'autres dans d'autres villes minières de cette province. D'après moi, la solution au problème est dans le sens que j'ai indiqué.

M. CASTLEDEN: Quelle est la situation de la main-d'œuvre là-bas?

M. GILLIS: Elle a travaillé à la demi-journée.

Le TÉMOIN: Elle a travaillé à pleines journées la semaine dernière; j'espère qu'elle continuera.

M. GILLIS: La présente situation n'en est pas une qu'on puisse prendre, étudier ou rapporter à l'avenir, c'est une question urgente; c'est quelque chose contre lequel nous sommes impuissants.

Le TÉMOIN: Cela ne constitue pas une norme juste.

M. GILLIS: Non, une norme juste serait l'exploitation du passé, l'exploitation actuelle et celle d'après-guerre, en temps normal. C'est ce que j'ai tenté de vous exposer à propos de l'exploitation elle-même. J'ai visité les mines, je sais qu'elles ne sont pas en état d'expansion pour l'avenir, mais que leur production décroît. Dans cinq ans d'ici, on ne trouvera pas de houille néo-écossaise si l'on ne prend pas des mesures visant à obtenir une exploitation plus économique de cette industrie.

M. McKINNON: Supposons cette industrie nationalisée comme vous le proposez et que les mines soient dotées d'un outillage moderne, les gisements houillers et les mines qu'on pourrait exploiter suffiraient-ils à approvisionner le Québec et l'Ontario?

M. GILLIS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Est-il facile de les atteindre avec des machines?

M. GILLIS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avec une plus grande mécanisation, pourrait-on les établir sur une base de concurrence?

M. GILLIS: Pas en entier. Il faudrait encore de l'aide

Le PRÉSIDENT: L'aide première serait-elle plus forte en proportion...

M. GILLIS: Non, bien inférieure à celle qui existe actuellement.

M. McNIVEN: Sont-ils en dessous de la mer?

M. GILLIS: Oui. Le charbon de la Nouvelle-Ecosse est bitumineux et il est mis sur le marché pour faire concurrence au charbon de l'ouest de la Virginie. Il s'agit d'une opération minière spéciale qui permet de faire pénétrer une pelle à vapeur dans la montagne et d'en extraire le charbon et de l'expédier, à un coût relativement peu élevé. Notre opération comprend un travail sous-marin; vous pouvez creuser un puits jusqu'à 1,000 pieds et pousser jusqu'à cinq ou six milles en dessous de la mer.

Le PRÉSIDENT: C'est le même genre de charbon?

M. GILLIS: A peu près. C'est le genre de charbon auquel nous devons faire concurrence. Aucun progrès minier en Nouvelle-Ecosse ne placera ce charbon sur une base de concurrence avec le charbon de l'ouest de la Virginie, mais je crois que vous diminuerez le coût actuel des subventions de 60 p. cent en faisant de nouveaux percements, en diminuant vos parcours et en installant sous terre un système mécanisé et électrifié. A mon avis, vous pourriez diminuer les frais à un tel point qu'il en résulterait pour le Gouvernement fédéral une diminution de 60 p. cent du coût de la subvention.

M. MacNICOL: Pourquoi la compagnie ne fait-elle pas cela? Ses administrateurs sont des hommes d'affaires.

M. GILLIS: J'ignore pourquoi elle ne le fait pas. Il nous faut aussi comprendre que bien des gens qui s'occupent d'opérations minières à l'est et à l'ouest du pays s'intéressent également à l'importation du charbon dans l'Ontario. En important du charbon dans l'Ontario et en le vendant, ils peuvent faire plus d'argent qu'en extrayant le charbon de la Nouvelle-Ecosse et en expédiant ce dernier.

M. MacNICOL: Je crois que nous serions bien avisés de faire venir les producteurs ici pour qu'ils nous expliquent tout cela. Nous découvrirons pourquoi ils ne mécanisent pas leurs mines et s'ils se sont reliés à des compagnies de l'Ontario et du Québec, se faisant ainsi concurrence à eux-mêmes.

Le PRÉSIDENT: Cela vaut la peine d'être approfondi.

M. McNIVEN: J'aimerais demander à monsieur Gillis si les compagnies qui exploitent des mines de charbon en Nouvelle-Ecosse ont essayé de mécaniser leurs mines.

M. GILLIS: Oui, elles ont essayé.

M. McNIVEN: Quel en a été le résultat, en ce qui concerne le travail?

M. GILLIS: C'est une longue histoire, mais je vais vous la résumer. La veine Harbour fut mécanisée pendant quelque temps. Elle fut électrifiée et l'union des

mineurs protesta fortement, et avec raison, à l'époque. L'opération se fit comme suit: la mine N° 2 était un puits percé jusqu'à une profondeur de 1,000 pieds; au-dessus se trouvait la veine Harbour, un gisement de charbon de 750 pieds au-dessus de cela et à 300 pieds sous la surface de la terre. La veine Harbour fut atteinte par la mine N° 2. Les mineurs gagnèrent la veine Harbour, la percèrent et installèrent un long tunnel. Ils la mécanisèrent complètement et l'électrifièrent en plus. Les mineurs protestèrent contre l'électrification pour des raisons de sûreté. Ils ne protestaient pas contre l'électrification en elle-même ni contre la mécanisation, mais la veine Harbour est peut-être l'une des veines les plus grisouteuses en Amérique du nord. L'emploi de machines électriques à découper a causé beaucoup de craintes car il y avait un danger réel. Le contenu gazeux de la mine a été analysé et on a découvert qu'il était de 75 p. cent plus élevé environ que le contenu de la vieille mine, qui se trouvait en dessous, après trente ans d'exploitation à peu près. Cette mine était neuve et se trouvait juste sur les voies principales d'aérages — c'était une nouvelle ouverture — et le contenu gazeux était si élevé à cette époque qu'on redoutait une explosion dans la mine avant longtemps, et les événements ont depuis prouvé que cette crainte était motivée. Il y eut une querelle prolongée à ce sujet. La compagnie protesta vigoureusement — j'entends les chefs — et depuis lors la mine a progressé; elle est aujourd'hui complètement mécanisée mais ils ne l'ont pas électrifiée. Ils n'ont pas installé ces machines électriques à découper, car ce sont elles qui présentent le danger réel. Au fait, monsieur le président, il y a eu plusieurs incendies dans la mine depuis. Nous ne protestions pas contre la mécanisation, mais contre le manque de sûreté. Les événements survenus depuis ont montré que nous avions pleinement raison.

M. MACDONALD: A propos de la mécanisation, vous êtes en mesure de nous dire combien de temps durera votre réserve visible. L'utilité de la mine sera-t-elle vraisemblablement prolongée par la mécanisation?

M. GILLIS: Oui...

M. MACDONALD: En d'autres termes, le gisement de charbon est-il suffisamment étendu à cet endroit pour justifier la mécanisation?

M. GILLIS: Oui, et je pense que la mécanisation devra être introduite dans les nouvelles compagnies. Lorsqu'ils exploiteront de nouvelles mines ou feront de nouvelles ouvertures...

M. MACDONALD: Qu'entendez-vous par cela? Voulez-vous dire dans les anciennes mines?

M. GILLIS: Non. Les vieilles mines sont presque épuisées. Je veux parler des ouvertures nouvelles faites par le haut, de l'ouverture de veines nouvelles ou de nouvelles ouvertures pratiquées dans les veines anciennes. Je ne crois pas qu'il soit possible de mécaniser davantage. La plupart de ces mines sont partiellement mécanisées à l'heure actuelle. Naturellement, lorsque vous installez des machines, vous diminuez le coût d'opération, comme dans le cas des machines à découper. Mais je ne crois pas qu'il soit possible ou pratique de mécaniser davantage les vieilles mines qui sont encore exploitables. Le transport souterrain représente notre principal déboursé aujourd'hui et la mécanisation n'y changerait rien. Je veux parler de la mécanisation de l'industrie future, de nouvelles entreprises. Aujourd'hui, la plupart des vieilles mines périssent; elles sont en voie de disparaître, de sorte qu'il ne peut y avoir de progrès potentiel de ce côté.

M. MCKINNON: En supposant que les mines soient nationalisées et qu'on installe du matériel moderne, vous prétendez que les subventions diminueraient. Je suppose que vous comparez ces subventions à celles qui existent pour la quantité de charbon extraite présentement, et que le pourcentage diminuerait à cet égard. Mais si, au moyen de la mécanisation, vous ouvriez une ou plusieurs

nouvelles mines et si vous étiez en mesure de fournir du charbon à tous les marchés de l'Ontario et du Québec, vos subventions deviendraient naturellement beaucoup plus élevées qu'elles ne le sont actuellement.

M. GILLIS: Si vous agrandissez le marché, vous augmentez naturellement les subventions, en vertu des conventions actuelles.

M. MCKINNON: Ce serait là notre but: plus d'ouvriers employés à produire notre propre charbon. J'imagine que ce serait là le but ultime. Vous avez présentement dans le Québec un débouché pour 1,600,000 tonnes. Si vous fournissez du charbon à ce marché et à l'Ontario également, vous porterez le total de cinq à six ou sept millions de tonnes.

M. GILLIS: En temps ordinaire, il n'y a pas de subventions pour le charbon envoyé au marché du Québec. Cela n'a été mis en vigueur que depuis le début de la guerre.

Le TÉMOIN: Il n'y a pas de subvention maintenant, sauf pour le transport par train.

M. GILLIS: Par train et non par bateau.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous poser d'autres questions à monsieur Gillis ou à monsieur Neate? Je tiens à demander à monsieur Neate s'il partage certaines opinions énoncées par monsieur Gillis.

Le TÉMOIN: J'aimerais répondre à un point en particulier. Monsieur Gillis a déclaré que nous pourrions fournir du charbon de la Nouvelle-Ecosse au Québec et à l'Ontario. Nous pourrions en fournir à une partie du Québec et de l'Ontario.

M. GILLIS: C'est ce que je voulais dire.

Le TÉMOIN: Nous utilisons environ treize millions de tonnes de charbon bitumineux importé dans les deux provinces.

M. GILLIS: Je n'ai certainement pas voulu dire cela.

Le TÉMOIN: Je ne savais pas si j'avais bien compris le sens de vos paroles — que nous pouvions fournir du charbon aux deux provinces. Toutefois, tout ce qui concerne la mécanisation, vous le trouverez au dossier dans mes remarques antérieures. Je crois qu'une déclaration détaillée — j'allais presque dire que monsieur Gillis a dû la lire, mais il ne l'a pas encore vue évidemment. Il souligne plusieurs points que j'ai fait remarquer antérieurement et, plus brièvement, ce matin. Les mines de la Nouvelle-Ecosse sont en train d'être mécanisées jusqu'à un certain point et je crois que leurs propriétaires s'efforcent de rester à la page autant que possible en étendant l'usage de ces machines qui épargnent la main-d'œuvre. Nous pouvons espérer que les progrès vont aller en augmentant. Il y a des limites. Vous ne pouvez mécaniser une vieille mine qui ne peut pas être mécanisée, à notre avis. De plus, en parlant de mécanisation, vous devez vous souvenir qu'il existe un cycle en fait de mécanisation. Il ne sert à rien de prétendre que votre mine est mécanisée parce que vous avez un haveur à la surface; vous avez un cycle de mécanisation complet depuis la surface jusqu'au basculeur. Vous ne pouvez pas mécaniser complètement une mine épuisée, car c'est impossible. Prenez ensuite la concurrence dont monsieur Gillis nous a parlé; comment pouvez-vous vous attendre à faire concurrence au charbon importé des Etats-Unis lorsque le tonnage produit par tête en Nouvelle-Ecosse est de 2.2 tonnes à comparer avec une moyenne de 4½ tonnes par homme aux Etats-Unis? Dans certains cas, au nord de la Virginie de l'ouest, la production quotidienne est de 10 tonnes par homme. Vous ne pouvez établir de concurrence sur une base semblable. Je crois que c'est là un des points que je tenais à souligner dans le discours de monsieur Gillis.

M. GILLIS: Voulez-vous donner un renseignement au Comité? Peut-on affirmer avec justesse qu'une partie du charbon de la Nouvelle-Ecosse pourrait

être transféré au marché de Boston et qu'une quantité égale pourrait être transportée, mettons de la Pennsylvanie dans l'Ontario?

Le PRÉSIDENT: Nous entrons dans le domaine des opérations poursuivies en pays étranger et je crois que le témoin devrait peut-être répondre confidentiellement.

(La discussion continue sans être inscrite au procès-verbal)

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. Bertrand:

D. Ce charbon est-il transporté de la Nouvelle-Ecosse à la Pointe-au-Chêne par bateau?—R. Oui.

M. MACNICOL: J'aimerais que quelqu'un comparaisse devant nous pour appuyer ce que nous a dit monsieur Gillis et pour expliquer les motifs des conditions actuelles. Monsieur nous a fait un tableau très sombre.

M. GILLIS: C'est un tableau véridique.

Le PRÉSIDENT: Nous étudierons cela lorsque nous serons réunis. Je vois que quatre membres du comité de direction sont présents. Nous avons essayé d'organiser une réunion du comité de direction mais malheureusement le président n'est pas ici. Pourrions-nous nous réunir pour environ quinze minutes à trois heures moins le quart, dans la chambre 16?

M. MACNICOL: Restez ici quinze minutes.

M. GILLIS: Avant de nous éloigner du sujet, qu'on me permette de demander s'il nous serait possible d'avoir un membre du Conseil consultatif économique de la Nouvelle-Ecosse.

Le PRÉSIDENT: J'en ai pris note.

M. GILLIS: Pour comparaître devant le Comité plus tard?

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous pourrons prendre des dispositions en conséquence plus tard. Y a-t-il d'autres questions à poser à monsieur Neate?

M. MACNICOL: Monsieur Neate nous a donné beaucoup de renseignements précieux.

Le PRÉSIDENT: Excellents.

M. CASTLEDEN: Serait-il possible plus tard d'obtenir un rapport quelconque concernant l'importance du charbon de l'Ouest au Canada?

M. MACNICOL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Lorsque nous aurons fini avec la Nouvelle-Ecosse.

M. CASTLEDEN: Plus tard. Même si le renseignement n'est pas donné au Comité il pourrait être fourni sous forme de rapport.

Le PRÉSIDENT: Nous en reparlerons plus tard. Au cours de ces deux réunions et peut-être d'une autre, nous avons traité entièrement du charbon de la Nouvelle-Ecosse, et du reste du Canada comme marchés possibles simplement.

M. MACNICOL: J'espère que nous pourrons en finir avec l'industrie du charbon en Nouvelle-Ecosse avant d'en aborder une autre.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que je tiens à faire. S'il n'y a pas d'autres questions à poser, je demanderai à quelqu'un de proposer l'ajournement.

M. BLACK: Allons-nous avoir une déclaration de monsieur Stewart, le régisseur?

Le PRÉSIDENT: Je ne me suis pas entendu avec lui et je n'ai pas eu le plaisir de faire sa connaissance avant qu'il n'entre dans cette pièce. Aimerez-vous nous adresser la parole, monsieur Stewart?

M. STEWART: Ce que monsieur Neate a déclaré au Comité a été revu antérieurement. Je suis au courant de ce qu'il a dit mais, malheureusement, je n'étais pas présent lorsque monsieur Gillis a fait ses remarques. Je ne crois pas avoir rien à ajouter à ce que nous a dit monsieur Neate.

Le PRÉSIDENT: A titre de président de ce Comité, j'aimerais vous exprimer notre reconnaissance, monsieur Stewart, pour l'aide précieuse fournie au Comité par monsieur Neate.

M. NEATE: Merci bien.

Le PRÉSIDENT: Veut-on proposer l'ajournement?

M. MACNICOL: Je propose l'ajournement.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

SESSION DE 1942
CHAMBRE DES COMMUNES

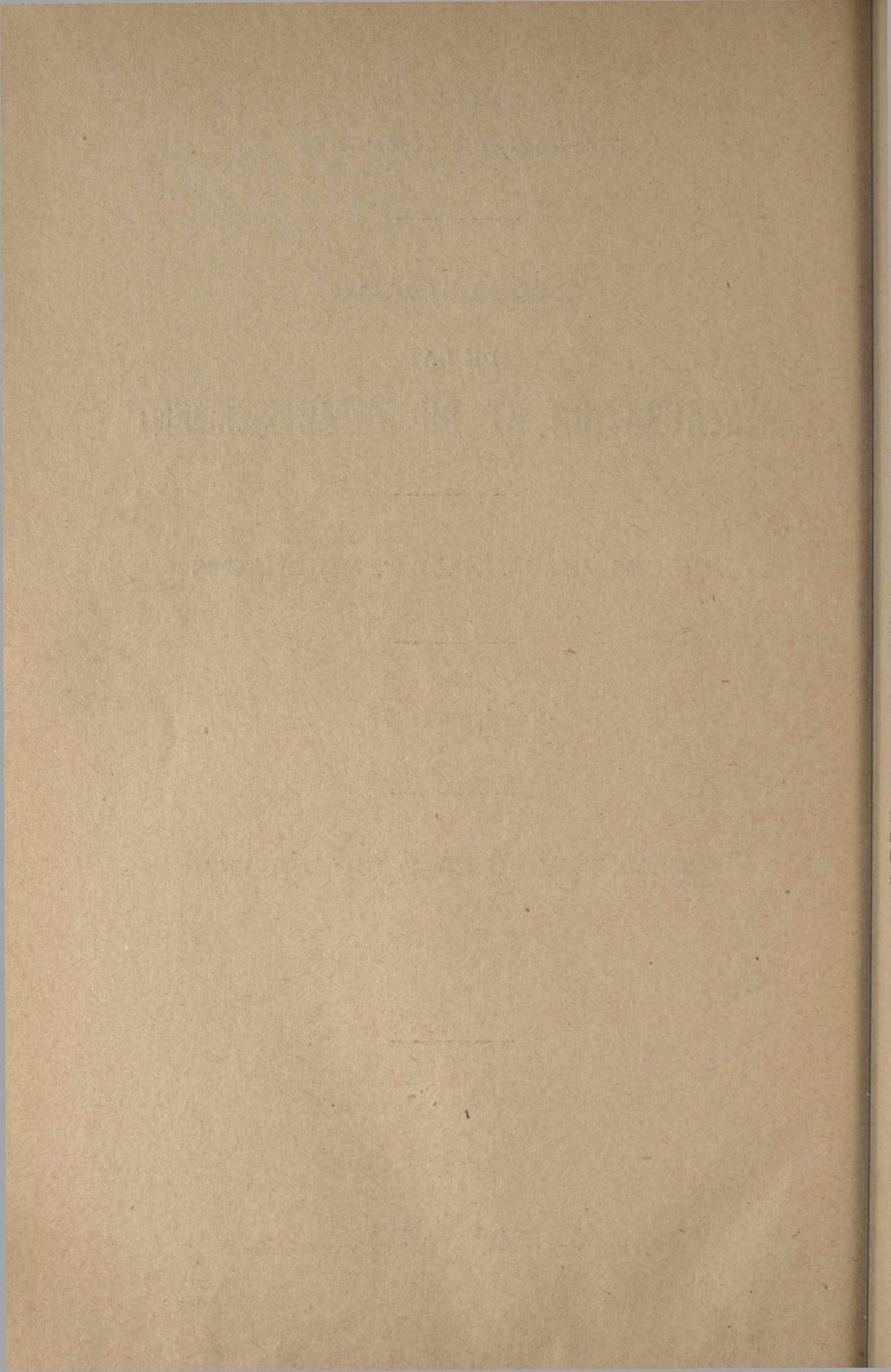
COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 13

SÉANCE DU LUNDI 20 JUILLET 1942

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942



RAPPORT À LA CHAMBRE

Le LUNDI 20 juillet 1942.

Votre Comité institué pour faire enquête et rapport sur les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui pourront se poser à la fin de la présente guerre a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Le Comité a tenu seize réunions et entendu de nombreux témoins. Il a reçu les études et les rapports du Comité de la restauration établi par l'arrêté en conseil C.P. 6874 pour conseiller le Comité du Cabinet sur les problèmes d'après-guerre.

Votre Comité est nettement d'avis que le problème de restauration le plus immédiat qui se pose aujourd'hui au Canada est l'établissement des anciens soldats et des ouvriers des industries de guerre, et la création d'emplois pour ces hommes. En conséquence, votre Comité a commencé une étude approfondie des ressources naturelles du Canada afin d'être en mesure de faire des recommandations propres à provoquer l'utilisation de ces ressources d'une manière telle que le Gouvernement du Canada puisse, en collaboration avec les provinces et les municipalités, profiter de toute occasion pour procurer de l'emploi, ainsi qu'un établissement permanent et satisfaisant, aux hommes et femmes licenciés de nos forces et de la marine marchande, et aux ouvriers licenciés des usines.

Votre Comité espère continuer cette étude quand la Chambre se réunira de nouveau après l'ajournement. Convaincu, toutefois, qu'il ne pourra terminer son enquête au cours de la session actuelle, votre Comité recommande qu'un Comité de la restauration et du rétablissement soit institué pendant la prochaine session du Parlement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
J. G. TURGEON.

F
h

hi
Bi
co

les
pe
pr
ne
pr
en

pa

co

PROCÈS-VERBAUX

Le LUNDI 20 juillet 1942.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit (à huis clos) à 10 h. 30 du matin sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Castleden, Gershaw, Gillis, Hill, Macficol, McKinnon (*Kenora-Rivière-à-la-Pluie*), McNiven, Matthews, Purdy, Quelch, Ross (*Middlesex-est*), et Turgeon.— 13.

Le président présente au Comité un projet de rapport à étudier. Durant la discussion de ce rapport, il est souligné que la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba et la Colombie-Britannique ont nommé des comités pour étudier la restauration.

M. McNiven propose que le rapport soit adopté tel quel et que, de plus, les membres du Comité recommandent à leurs gouvernements provinciaux respectifs l'opportunité de nommer un comité pour étudier ces problèmes. Il propose aussi que chaque membre du Comité s'efforce de faire une étude personnelle aussi complète que possible des ressources et des problèmes de sa propre province afin d'assurer une étude plus utile lorsque le Comité reprendra son enquête après l'ajournement de la Chambre. La proposition est adoptée.

Ordre est donné d'imprimer dans les procès-verbaux un mémoire soumis par M. J. H. Sissons, M.P.

Le Comité s'ajourne à 11 heures du matin pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

M

1.

ré

m

ra

pe

ét

2.

ag

tr

F

col

8.f

te

3.

ba

a

TÉMOIGNAGES

MÉMOIRE DE J. H. SISSONS, DÉPUTÉ DE PEACE-RIVER, CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT AGRICOLE DANS LA RÉGION DE PEACE-RIVER

1. *Nécessité d'un programme d'établissement agricole*

Il semble recommandable qu'un programme d'établissement agricole dans la région de Peace River soit inclus dans les plans de restauration et de rétablissement du Canada, pour les raisons suivantes du moins:

- (a) Un grand nombre de soldats démobilisés désireront s'établir sur la terre. C'est là un fait reconnu et nous avons la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants qui s'occupe de cette question, du moins en partie. Elle ne vise probablement pas et ne peut pas viser toutes les circonstances qui existeront alors.
- (b) Un nombre considérable de travailleurs de guerre qui ont été transférés de l'agriculture à l'industrie désireront retourner s'établir sur la terre.
- (c) Avant la guerre, il y avait un déplacement évident de la population agricole de la région des Prairies vers le nord. Le rapport Rowell-Sirois explique comme suit ce déplacement:
 - (1) Une bonne partie des terres colonisées à cet endroit étaient de qualité inférieure.
 - (2) La mécanisation de la production du blé canadien avait diminué de beaucoup la proportion entre la main-d'œuvre, la superficie et la population.
 - (3) L'économie du blé avait atteint son plein développement en général.

En conséquence, certaines régions de l'ouest des Prairies furent laissées avec des populations au delà de leurs ressources. Tout porte à croire que cette tendance va continuer et qu'il faudra préparer un rétablissement.

- (d) Il sera peut-être recommandable, pour des motifs nationaux, de s'occuper d'une certaine immigration d'agriculteurs de Grande-Bretagne et des Etats-Unis après la guerre.
- (e) Il faut aussi prendre soin du surplus normal de la population des régions agricoles plus anciennes.

Si ces demandes de terres doivent être remplies avec succès, toutes nos ressources foncières disponibles, celles qui appartiennent à des particuliers et qui peuvent être vendues ou celles qui sont encore au nom de la Couronne, devront être utilisées.

Les terres arables non exploitées seront certainement en demande.

2. *Peace River, la seule région importante encore disponible*

D'après le rapport Rowell-Sirois, "l'Alberta possède la dernière frontière agricole importante qui ne soit point développée au Canada". Ce territoire se trouve en majorité dans la région de Peace River.

Comme le professeur C. A. Dawson le fait remarquer dans "Canadian Frontiers of Settlement":

Il reste encore bien des terres à coloniser dans la région de Peace River. Seule une portion des terres agricoles potentielles est présentement occupée et il est inévitable que notre surplus de population agricole cherche à occuper les terres qui restent.

Une évaluation modeste des terres agricoles encore disponibles pour la colonisation dans la région de Peace River proprement dite fixe la superficie à 8,000,000 d'acres.

Il est suggéré que la colonisation bien ordonnée et bien préparée de ces terres devrait faire partie du programme de restauration et de rétablissement.

3. *Projet de colonisation*

La colonisation de la région de Peace River ne doit pas être laissée au hasard. Un bon fondement a été jeté pour une colonisation ordonnée et préparée à l'avance.

Le projet d'établissement agricole des soldats est défini dans la Loi des terres destinées aux anciens combattants.

En ce qui concerne le reste de la colonisation, elle sera sujette aux lois provinciales. Les terres de l'Alberta, y compris la majeure partie de la région de Peace River, tomberont sous la Loi provinciale concernant les terres de l'Alberta.

Cette loi a été adoptée en 1939 et abolit le système de concession pour y substituer un système de location. Voici quelques-unes des principales dispositions de cette loi:

Une personne, homme ou femme, qui n'est pas propriétaire d'une ferme et qui est âgée de 18 ans, peut louer du gouvernement 320 acres de terres agricoles dont au moins la moitié convient à la culture.

La durée du bail est de 20 ans avec le privilège de renouvellement pour de nouvelles périodes de 20 ans à condition que les paiements soient acquittés.

Le bail peut inclure un accord pour l'achat de terres, après que le loyer aura été en vigueur au moins dix ans et qu'il sera toujours valide, à un prix de vente fixé au moment du bail.

Le locataire est tenu de demeurer sur la terre au moins six mois par année et il doit, dans les cinq ans, ériger une demeure habitable.

Il doit déchaumer, cultiver et jachérer sa terre chaque année et il peut être tenu d'adopter des méthodes agricoles jugées nécessaires pour empêcher le charriage du sol et il peut être tenu de conserver des arbres comme abris et à d'autres fins.

Le bail peut être transféré après deux ans, avec autorisation.

Le prix de location est fixé par le bail et consiste généralement en une part de la récolte.

Le gouvernement de l'Alberta a adopté comme méthode de classer les terres dans le but de les utiliser aux fins qui leur conviennent le mieux et prescrit les conditions suivant lesquelles certaines régions sont ouvertes à la colonisation et réserve la location de terres dans des districts éloignés ou de terres dont la qualité du sol est douteuse.

Diverses agences ont fait des études détaillées des conditions de la colonisation dans la région de Peace River et le sol de divers districts a été analysé. Ce travail est continué à l'heure actuelle par les gouvernements fédéral et provincial.

Le travail préparatoire qui a été fait et se fait encore semble être d'une grande valeur en vue du succès d'un bon programme de colonisation.

Toutefois, il existe toujours de graves restrictions et des problèmes qui doivent être envisagés carrément.

4. Restrictions et problèmes

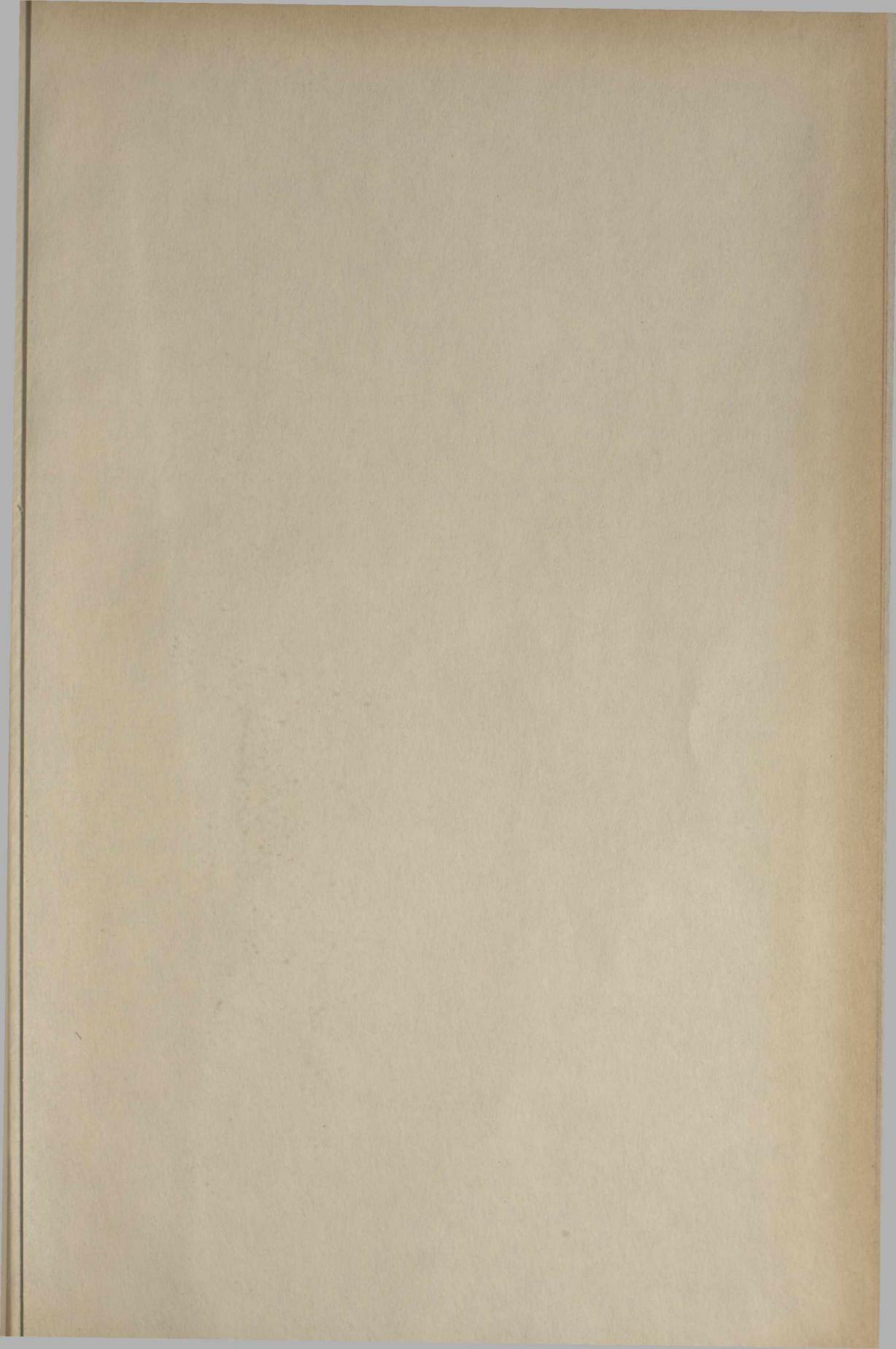
Trois problèmes principaux font obstacle à la réussite de la colonisation dans la région de Peace River:

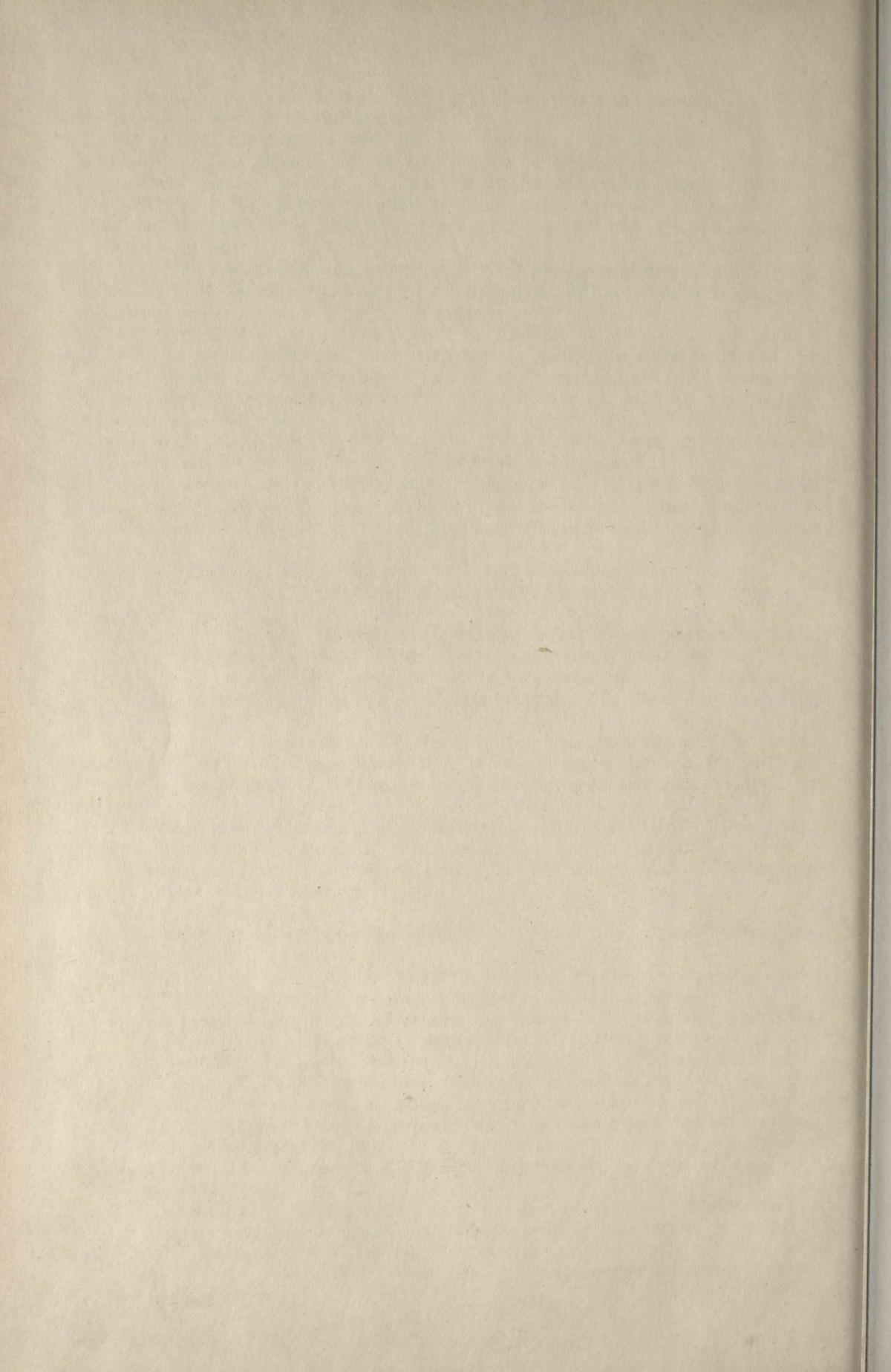
(a) Un marché sûr pour les produits agricoles et des prix raisonnables. C'est là un problème commun à toutes les régions agricoles.

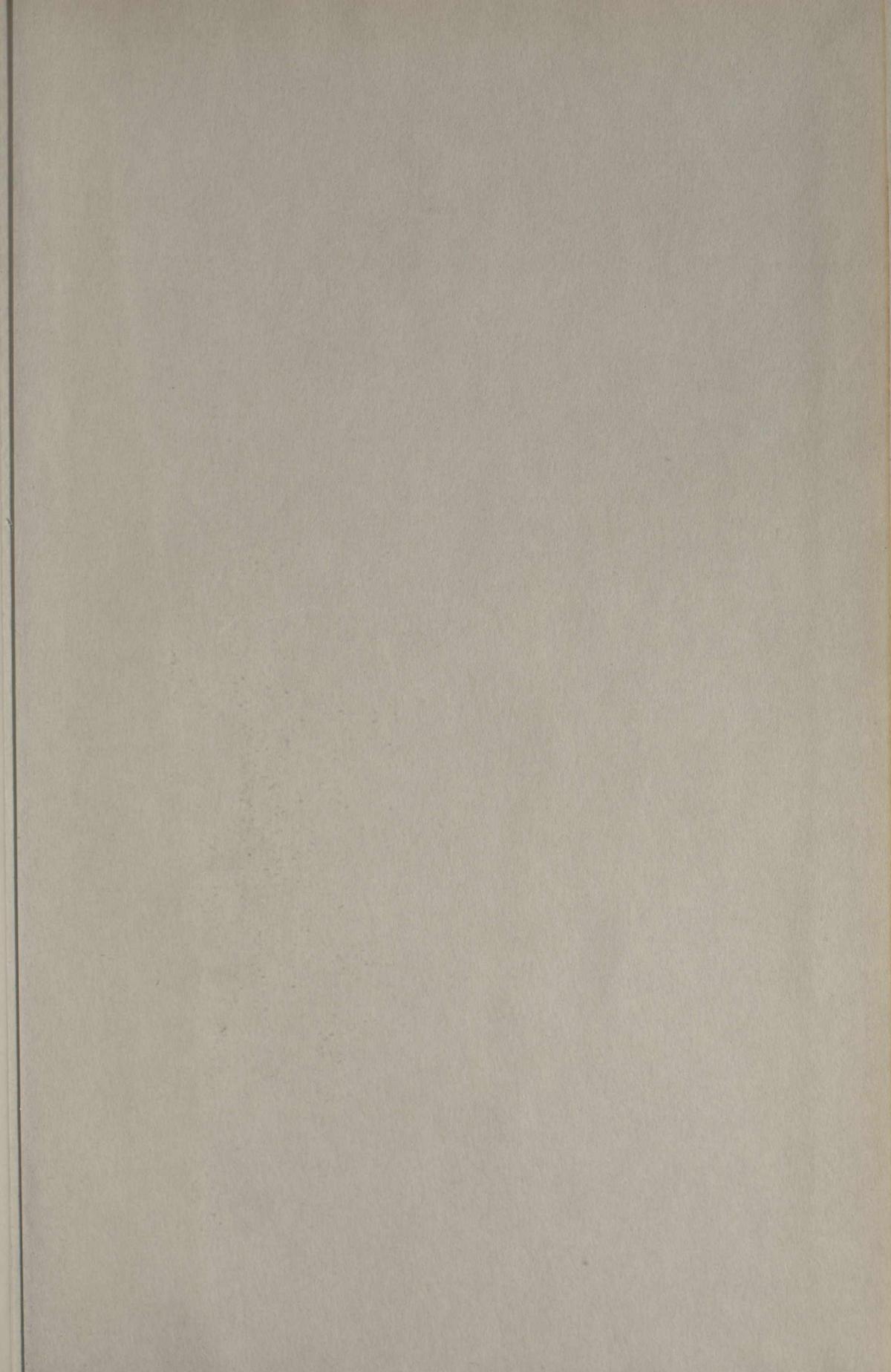
(b) La majorité des terres qui ne sont pas encore colonisées sont des terres boisées de première et de seconde classe. Ces terres ont besoin d'être défrichées et il a été établi que la manière la plus efficace et la plus économique d'y arriver consiste à utiliser un matériel mécanisé considérable. Il ne serait pas avantageux pour le colon d'acheter ce matériel. Ce travail devrait être accompli par le Gouvernement fédéral lorsque la terre est vendue en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ou par le gouvernement provincial lorsque la terre est louée au colon.

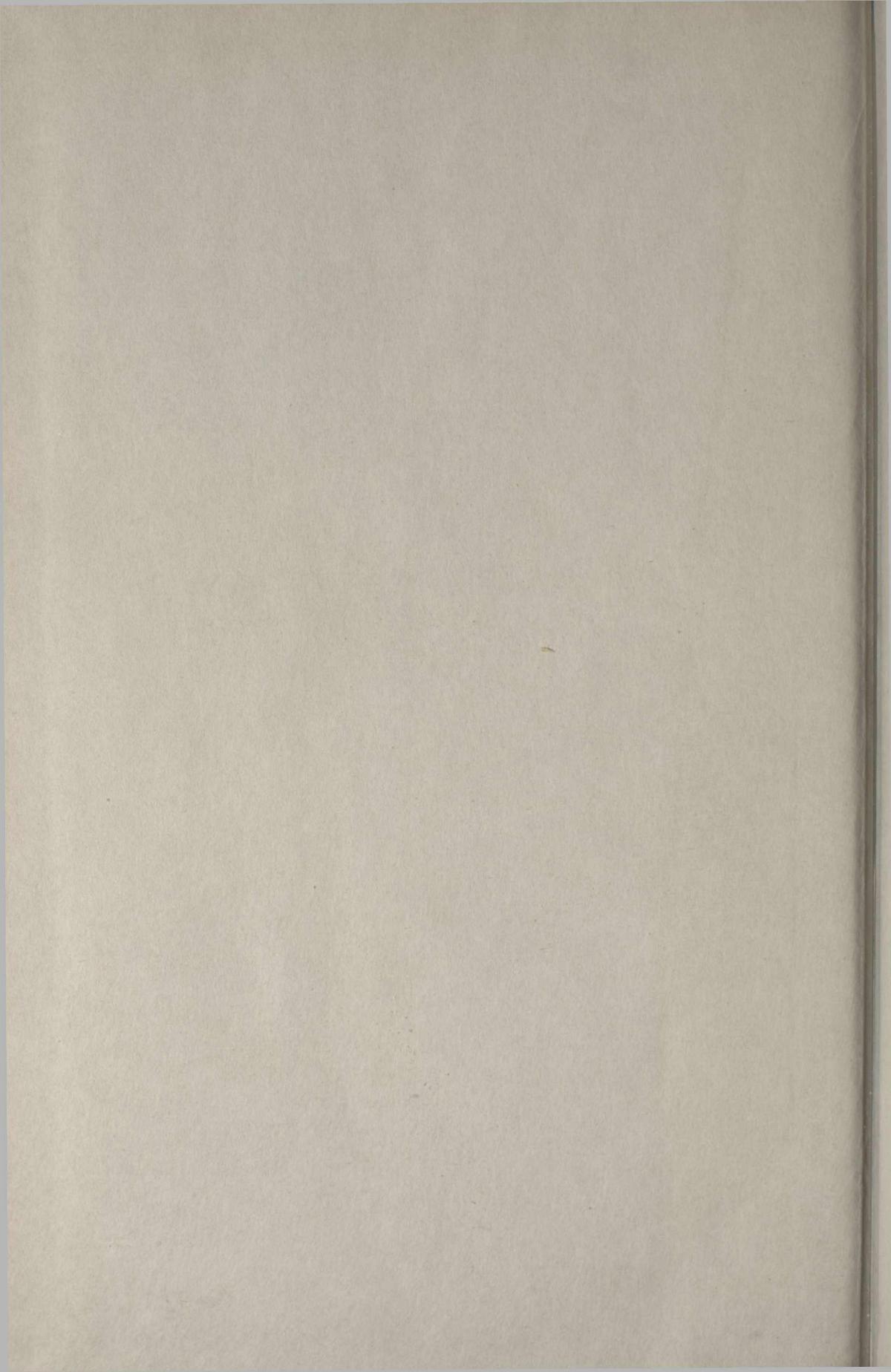
(c) Les chemins de fer et les grandes routes sont essentielles à la réussite de la colonisation et les régions où se trouvent les meilleures terres nouvelles ne possèdent ni les uns ni les autres.

Pour qu'il y ait colonisation, il doit aussi y avoir progrès ferroviaire. Les deux sont inséparables.









Relié par
Harpal's Press Co-operative
Gardenvale

